



pz+ il manque le titre du tom 2.

ma

104

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE PROVENCE.

TOME PREMIER.

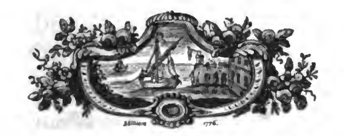
A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE PHILIPPE-DENYS PIERRES,
rue Saint-Jacques.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PROVENCE,

DÉDIÉE AUX ÉTATS.

TOME PREMIER.

Agrorum cultu, virorumque dignatione, nulli provinciarum postferenda. *Plin. Nat. Hist. l. 3. c. 5.*



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire-Imprimeur de *LA REINE*, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

A MONSEIGNEUR

JEAN DE DIEU-RAYMOND DE BOISGELIN,

ARCHEVÊQUE D'AIX,

Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident des États, premier Procureur-né du Pays & Comté de Provence, l'un des Quarante de l'Académie Françaiſe.

M. NICOLAS-FRANÇOIS-XAVIER DE CLAPIERS, Marquis de Vauvenargues & de Claps.

M. ANTOINE-FRANÇOIS BARLET, Avocat en la Cour.

M. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-URSULE DE PUGET-BRAS, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. CLAUDE-PIERRE-JACQUES GALLICI, Avocat en la Cour.

Maire, Conſuls & Aſſeſſeur d'Aix, Procureurs des Gens des trois États du Pays & Comté de Provence.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

UNE adminiſtration éclairée ne ſépare point l'amour des Lettres de l'amour du bien public. C'eſt aux Lettres

que les Nations les plus célèbres ont dû leur gloire ; & l'époque la plus brillante de vos Annales, est celle où les Romains & les Gaulois venoient apprendre dans les Écoles de Marseille les secrets de l'Éloquence & de la Philosophie. Dans des tems plus modernes, la Poésie Provençale alluma dans le cœur de la Noblesse Française, cet amour de la Chevalerie, auquel la Nation fut en partie redevable de sa gloire, & la société de ses agrémens.

Cet éclat que les Lettres ont jetté en Provence, MONSEIGNEUR & MESSIEURS, *n'a rien qui doive surprendre : elles trouvent dans l'imagination vive & sensible des habitans, le germe de leurs progrès & de leur perfection. Mais ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans l'Histoire de vos Ancêtres, c'est leur attachement inviolable pour leurs Souverains ; ce zèle éclairé qui fonda votre constitution politique, la mieux combinée peut-être & la plus utile, quand elle est dirigée par des Citoyens qui vous ressemblent ; enfin, ces*

exemples de patriotisme, qui méritoient d'être rendus publics sous le regne d'un Prince chéri, digne de les voir renouveller; & sous l'administration d'un Prélat-Citoyen, jaloux de les faire connoître. Né avec ce discernement fin qui, dans les ouvrages d'agrément, saisit le vrai & le beau, avec cette étendue d'esprit qui, dans les affaires, combine tous les rapports, & prépare le succès; il réunit l'approbation du Monarque & le suffrage de la Province, dans un rang, où il y a des devoirs différens à remplir, & des intérêts souvent opposés à concilier.

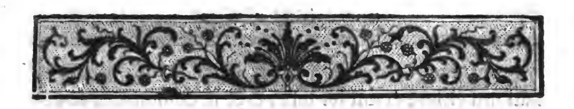
Par ses soins & par les vôtres, MESSIEURS, *les prérogatives des Villes sont respectées, les arts utiles encouragés; & le commerce intérieur devenu plus facile par ces grandes routes que les Romains eussent avouées, anime l'Agriculture & l'Industrie. Ces monumens exciteront la reconnoissance de la postérité même; & si je suis jaloux d'y faire passer l'Ouvrage que le public doit à votre amour pour les Lettres, c'est*

que vos Successeurs, en apprenant ce que vous avez fait pour l'utilité de vos contemporains & la gloire de vos Ancêtres, auront envie de vous imiter; en vous imitant, ils travailleront pour le bonheur de la Province.

Je suis, avec un profond respect,

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Votre très-humble
& très-obéissant serviteur
PAPON,
de l'Orat. de l'Acad. de Marſ.



PRÉFACE.

Nous n'entreprendrons pas de prouver l'utilité de l'ouvrage dont nous donnons le premier volume. On convient depuis long-tems, qu'il n'y aura de bonne histoire générale de la France, & que le droit public ne sera bien connu, qu'après qu'on aura débrouillé les annales de chaque province, montré l'origine des coutumes & des privileges qui lui sont propres, les causes & les progrès de l'industrie, les changemens politiques, & les établissemens qui ont occasionné quelque révolution dans les arts & dans les moeurs. On peut dire même que le gouvernement, connoissant mieux par ces découvertes, le génie & les intérêts de chaque partie de la nation, en pourra profiter pour diriger ses opérations sur un meilleur plan, & des regles plus sûres.

I. UTILITÉ DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES PROVINCES. Maniere de l'envisager.

A ces avantages généraux, on peut en ajouter de particuliers, qui regardent le peuple dont on écrit l'histoire. Les événemens qui se sont passés dans le pays que nous habitons, ont pour nous un bien plus grand intérêt, que ceux dont la scène est éloignée. Ce sont, pour ainsi dire, des événemens de famille qu'il n'est pas permis d'ignorer; c'est le tableau des vices & des vertus de nos ancê-

tres; de ces mêmes hommes, qui ont défriché nos terres, bâti nos villes, établi les loix, créé le commerce, & débrouillé les élémens des ſciences dont nous avons hâté les progrès. Ces motifs ſont plus que ſuffiſans pour nous attacher à l'hiſtoire de notre pays, & nous la faire préférer à toutes les autres. Mais pour la rendre véritablement utile, il faut avoir ſoin de repréſenter le peuple tel qu'il a été dans les différens ſiecles, avec les modifications & les changemens que le tems & les révolutions ont apportés dans les loix, les mœurs, les uſages, les arts & le commerce; autrement, on ne donnera qu'un amas confus de faits, dont il ſera difficile de voir la ſuite & les rapports.

Il n'eſt pas impoſſible de ſuivre ce plan dans l'hiſtoire d'une province. Toutes les ſociétés politiques, quelque bornées qu'elles ſoient, ont un fonds de génie qui leur eſt propre; & ſi l'on veut approfondir les cauſes de leurs progrès, de leur grandeur & de leur décadence, on intéreſſe preſqu'autant que ſi l'on avoit de grands événemens à décrire. Ce ne ſont pas les ſieges, les batailles, les conquêtes, qui attachent le lecteur judicieux; c'eſt le tableau de l'eſprit humain, qui chez un peuple reſſerré dans des limites étroites, a ſouvent pris des formes d'autant plus variées, qu'il a eu plus d'obſtacles à vaincre. Si la plupart des hiſtoriographes des provinces ont mis ſi peu d'intérêt dans leurs ouvrages, c'eſt qu'ils ne ſe ſont

attachés qu'à décrire les faits qui ont rapport à la guerre. Ils ſeroient quelquefois ſortis du cercle étroit où ils ſe ſont bornés, s'ils avoient ſenti qu'il faut généraliſer ſes idées, quand le peuple, dont on écrit l'hiſtoire, a eu par ſa ſituation & par ſon genre d'induſtrie, des rapports avec des nations puiſſantes. Un tel peuple doit avoir néceſſairement éprouvé leur influence, & tranſmis aux unes la politeſſe & les lumieres qu'il avoit reçues des autres. Son hiſtoire rentrera donc quelquefois dans l'hiſtoire générale, s'en appropriera les grands objets, s'élevera, intéreſſera le lecteur, & n'aura ni la ſéchereſſe, ni la ſtérilité qui caractériſent la plupart des hiſtoires particulieres.

La nôtre eſt liée à celle des anciens grecs, par la politeſſe & les arts qu'ils nous communiquerent; à celle des gaulois, par le commerce & les lettres que nous leur tranſmimes; enfin, à celle des romains, par l'aſcendant que leur génie, leurs conquêtes, leurs vertus & leurs vices même, leur donnerent ſur nous. L'on retrouvera leurs mœurs dans le tableau que nous ferons de celles de nos peres; elles étoient en effet les mêmes, à peu de choſes près; parce que, de tous les peuples des Gaules, les provençaux furent ceux qui adopterent plus aiſément, & qui conſerverent plus long-tems leurs loix & leurs maximes. Mais comme ce ne ſont point les romains ſeuls qui les civiliſerent; comme les marſeillois y contribue-

rent autantp ar leurs colonies & l'activité de leur commerce, que par la supériorité de leurs lumieres, on trouvoit en Provence un mêlange de tout ce que les usages, & le génie des grecs, pouvoient avoir de compatible avec les loix & les mœurs romaines.

II. Division de l'ouvrage et de la chorographie.

Je parcours rapidement ces objets, parce qu'on les verra traités dans l'histoire avec toute l'étendue qu'ils demandent. Content d'avoir présenté le point de vue sous lequel il me paroît qu'on doit envisager l'histoire générale d'une province, je vais entrer dans quelques détails, pour donner une idée du plan que j'ai suivi. Je commence d'abord par la chorographie, que je divise en deux parties; car il m'a paru nécessaire de faire connoître ce qu'étoit la Provence du tems de la république romaine & des empereurs, relativement à la population & à la maniere de vivre, & ce qu'elle est aujourd'hui. Dans la premiere partie, je parle des peuples & des villes dont il est mention dans les auteurs romains. Bouche, historien de Provence, a rassemblé sur cet article beaucoup de matériaux; mais quoique cette partie de son ouvrage soit celle où l'on trouve plus de recherches & de critique, elle fourmille d'erreurs; & il faut convenir qu'il étoit bien difficile à cet auteur de les éviter dans le tems où il écrivoit. D'ailleurs, il y a mis si peu d'ordre, de précision & de clarté, qu'on a souvent de la peine à

démêler ce qu'il veut dire. M. d'Anville a traité le même ſujet dans la notice de l'ancienne Gaule, avec beaucoup de critique & d'érudition. Il ne nous auroit rien laiſſé à deſirer, ſi les difficultés d'un plan auſſi étendu que le ſien, lui euſſent permis d'entrer dans tous les détails, & de traiter chaque article avec l'exactitude dont il eſt capable. Mais il a oublié de parler de pluſieurs peuples & de pluſieurs villes (1), qui nous ſont connus par des monumens anciens; & ſur la poſition de beaucoup d'autres, il nous a paru que ſon opinion n'étoit pas la plus sûre. Ces fautes ſont inévitables dans un genre de travail, qui demande des recherches qu'on ne peut faire que ſur les lieux. En parlant des anciennes villes, je rapporte les inſcriptions les plus intéreſſantes qu'on y a trouvées; & je tâche d'expliquer tout ce qui regarde les uſages, les cérémonies religieuſes, les différens corps d'artiſans, les affranchis, les prêtres & les officiers municipaux dont elles font mention. Cette partie, jointe à l'explication des anciens monumens & au traité des médailles, contiendra tout ce qu'on peut deſirer ſur les antiquités de Provence.

(1) Les peuples ſont les *Beritini*, *Gallitæ*, *Triullati*, *Eguituri*, *Nementuri*, *Oratelli*, *Ligauni*, *Quariates*, *Adunicates*, *Caudellenſes*. Les lieux dont le même auteur ne parle pas, ſont, *Antea*, *Aralucus*, *Machovilla*, *Pagus-Lucretus*, *Avenionetum*, *Conſtantina*, *Fretta*, *Fraxinetum*, *Stablo*, *Thele*. Nous les rapportons ici, pour qu'on juge d'un coup d'œil de combien d'articles nous avons augmenté la géographie ancienne de la Provence.

Les inſcriptions qu'on lit dans Bouche, étant preſque toutes mutilées, il m'eût été impoſſible d'entendre celles que j'en ai priſes, & qui ſont en petit nombre, ſans le ſecours de M. Séguier, de Nîmes, aſſocié de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, qui m'en a donné la véritable leçon. Les ſciences auroient bientôt fait des progrès, ſi tous les ſçavans étoient comme lui, d'une érudition éclairée, d'une critique sûre, & d'une complaiſance qui le rend prodigue de ce qu'il ſçait.

La connoiſſance du local eſt encore un objet qui n'eſt point à négliger. Elle ſert à répandre du jour ſur les événemens, & ſouvent elle rappelle des révolutions qui tiennent à l'hiſtoire. Mais de trop longs détails ſeroient déplacés dans cet ouvrage, & nous nous bornerons à parler des différentes qualités des terres qu'on remarque en Provence, & des principaux effets qui en réſultent; enſuite, nous ferons connoître le climat & ſes variations, par des obſervations météorologiques, & par un catalogue raiſonné des plantes indigenes les plus remarquables, & des plantes exotiques qui ſe ſont naturaliſées parmi nous. Le catalogue de celles-ci nous rappellera un des plus grands ſervices que la Provence ait rendus aux Gaules, puiſque c'eſt elle qui leur a tranſmis les plantes, les arbres & les arbuſtes que la ville de Marſeille nous a procurés par ſon commerce avec l'Afrique & le Levant, & qui font l'ornement & la richeſſe de nos jardins.

Après quelques détails ſur l'état actuel des villes épiſcopales de Provence, on trouvera dans la ſeconde partie de la chorographie, un abrégé chronologique des évêques, & la fondation des anciennes abbayes. Ces faits tiennent à la religion, & l'on eſt bien aiſe de les voir raſſemblés dans un ouvrage qui doit contenir tout ce qui s'eſt paſſé de mémorable en Provence. Chaque égliſe aime d'ailleurs à trouver ſon hiſtoire particuliere dans l'hiſtoire générale de la province; & les anciennes familles ſont intéreſſées à connoître les prélats qu'elles ont donnés aux différens ſieges : ajoutons que les actions & les vertus de ces prélats appartiennent à l'hiſtoire civile; mais qu'il auroit été impoſſible de les y inſérer, ſans interrompre trop ſouvent le fil de la narration : j'en ai donc fait un article ſéparé, qui ſera plus exact & plus complet que tout ce qu'on a publié juſqu'à préſent. En m'engageant dans ces détails indiſpenſables, j'ai ſenti que je me ſerois écarté de mon plan, ſi je ne raſſemblois pas tout ce que chaque dioceſe offre de plus intéreſſant en fait d'hiſtoire naturelle & d'antiquités. Des Evêques.

CEPENDANT ces connoiſſances préliminaires, qui ſont ſi propres à fixer l'attention du lecteur ſur les événemens, laiſſent encore quelque choſe à deſirer. On eſt bien aiſe de ſçavoir quelles étoient les loix, les mœurs, les uſages, la religion, & la maniere de vivre du peuple avant qu'il III. INTRODUCTION A L'HISTOIRE.

fût ſoumis aux romains ; en un mot, on veut juger des changemens que les révolutions ont apportées dans ſon caractere & ſa conſtitution politique ; & combien ſous les francs, par exemple, il étoit différent de ce qu'il avoit été ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt. Il n'eſt pas impoſſible de remonter à ces tems reculés. L'état des peuples ſauvages, tels qu'étoient les provençaux, & les autres gaulois dans la plus haute antiquité, ne change point. Les inſtitutions & les principes, qui ſont la baſe de la religion & de la ſociété, ſont toujours les mêmes, tant que ces peuples n'ont point de rapports avec les nations policées ; & ſi l'on trouve quelqu'uſage qui leur ſoit commun avec elles, on peut aſſurer que ſon origine ne remonte pas au-delà du tems où ils commencerent à les fréquenter. Cette regle de critique eſt inconteſtable. Si parmi les pratiques des celtes, nous en obſervons qui appartiennent aux grecs, nous pouvons dire qu'ils les avoient empruntées des marſeillois, & que ceux-ci avoient déjà eu beaucoup d'influence ſur les Gaules, avant qu'elles paſſaſſent ſous la domination romaine.

Tels ſont les objets dont j'ai cru devoir traiter ſéparément à la tête de l'ouvrage, pour ne rien omettre d'eſſentiel, & pour débarraſſer l'hiſtoire d'une infinité de faits, qui n'auroient ſervi qu'à y mettre de la confuſion, & partager l'attention du lecteur. J'aurois pu parler des principaux fiefs de la Provence, pour faire connoître les différentes

différentes familles qui les ont possédés; je me suis arrêté sur quelques-uns. Celui de la Tour-d'Aigues, dans le diocese d'Aix, a fourni plus que les autres. Si cette maniere de parler des fiefs ne paroît pas entiérement dénuée d'intérêt, je pourrai marquer la succession historique de plusieurs autres, dans un supplément à la chorographie.

IV. IDÉE DU PREMIER LIVRE.

Le premier livre de l'histoire contiendra tout ce qui s'est passé de mémorable en Provence, depuis la fondation de Marseille jusqu'au regne d'Antonin, où je termine la premiere époque. Ces siecles stériles & barbares dans l'histoire des Gaules, sont dans l'histoire de Provence le tems des événemens remarquables; on y voit l'arrivée des phocéens, leurs guerres, les progrès de leur puissance, ceux du commerce & de la navigation, l'établissement de leurs colonies; le voyage de Pythéas en Islande, 320 ans avant Jesus-Christ; celui d'Euthyméne, son contemporain, sur les côtes occidentales de l'Afrique; les guerres des romains avec les oxybiens, les décéates & les salyes; le passage des carthaginois; la défaite des ambrons & des teutons, par Marius; les vexations des préteurs; le siege de Marseille par César; les colonies qu'il fonda; les établissemens que fit Auguste; enfin, les batailles qu'il y eut entre les troupes de Vitellius & d'Othon près de la Napoule; sans parler des loix de Marseille, de la maniere dont cette république se

gouvernoit, de son alliance avec Rome, & de quelques autres objets non moins intéressans.

Revenant ensuite sur tous ces faits, nous examinerons quelle influence les marseillois eurent sur les gaulois par leurs lumières & leur commerce, & par quelles causes les provençaux se civilisérent & se corrompirent ensuite. Ce tableau présente une des révolutions les plus piquantes de notre histoire, puisqu'elle nous montre dans le développement des talens & des passions, les vertus qui forment les empires; & dans leurs progrès, les vices & les abus qui les détruisent. L'époque où la religion commença d'être connue en Provence, ses progrès, son influence sur la société, seront aussi traités dans une juste étendue, ainsi que la manière dont la province fut gouvernée sous les romains. Je donnerai en même-tems une idée de l'état des personnes, & de l'administration des villes, & je tâcherai de fixer le tems où Marseille cessa de se gouverner par ses propres loix. Les médailles de cette république fournissent un article que je dois à un magistrat respectable. M. le président de Saint-Vincent, qui connoît notre histoire & l'antiquité, comme s'il n'eût point fait d'autre étude; quoiqu'il ait toujours rempli les devoirs de son état avec une distinction qui feroit croire qu'il ne s'est jamais appliqué à autre chose: ses lumieres & son amitié m'ont également servi pour donner quelque mérite à mon ouvrage, & m'encourager

dans un genre de travail rebutant & pénible, qui demande des recherches infinies, une application & des discussions continuelles. Le traité des monnoies qui ont eu cours en Provence sous nos comtes, & qui sera imprimé dans le second volume, est aussi de lui. C'est un morceau intéressant par les choses curieuses qu'il renferme sur les mœurs, & sur le prix des denrées dans les XIe, XIIe, XIIIe, XIVe & XVe siecles.

V.
SECONDE ÉPOQUE.

LA seconde époque se termine au tems où Charles-le-Chauve s'empara de la Provence; elle présente le tableau de tout ce que l'ambition & la cruauté peuvent produire dans les siecles de barbarie. Cette province, placée entre l'Italie & les Gaules, fut en proie à tous les partis qui se formerent en-deçà des Alpes. Sa destinée se trouva donc liée à celle de l'empire romain, & les mêmes causes qui le détruisirent, mirent la Provence sous le joug des barbares. On verra les empereurs la défendre contre des usurpateurs, ensuite contre les bourguignons & les visigots, qui s'en emparerent, & la céderent aux ostrogots, d'où elle passa aux francs, sous lesquels les normans & les sarrazins mirent le comble à la misere publique. Au milieu de ces événemens, le peuple vexé, avili, dégradé, tomba dans un chaos, où à travers les usages, les loix & les mœurs des barbares, on apperçoit encore l'empreinte de la domination romaine. C'est une idée que nous dé-

velopperons conformément au dessein que nous avons de rassembler à la fin de chaque époque tout ce qui peut faire connoître la situation & le caractere du peuple. Il se présentera de nouveaux articles à traiter, à mesure que nous avancerons; tels que l'hérédité de la noblesse, sous le regne des empereurs & des francs; la naissance & les progrès de la puissance temporelle du clergé; la dispute fameuse qui s'éleva entre l'évêque d'Arles & celui de Vienne au sujet de la primatie, & les différens démembremens de l'ancienne Narbonnoise, dont se formerent de nouvelles provinces.

VI.
Troisieme époque.

Nous suivrons la même marche dans les autres époques. Après le récit des événemens, nous crayonnerons le tableau des mœurs & des usages. Dans la troisieme, nous parlerons des communes, de la renaissance des lettres, de l'origine de la langue provençale, & de l'influence qu'elle eut sur l'italien & le français, &c. Nous examinerons si en Provence on possédoit les fiefs aux mêmes conditions qu'en France, ou dans l'Empire. De-là dépend la solution des difficultés qu'on a trouvées dans la généalogie des comtes de Provence, & qui ne sont point encore éclaircies. Je ne m'étendrai pas sur la question qui s'est élevée entre la Provence & le Languedoc au sujet de la possession du Rhône. M. de Nicolaï d'Arles, associé de l'académie des inscriptions & belles-let-

tres, dont les lumieres & les recherches m'ont été plus d'une fois utiles, a traité cette matiere avec une érudition & une ſolidité qui ne laiſſent rien à deſirer. Je terminerai chaque époque par l'article des hommes illuſtres, qui ſont nés en Provence dans le même intervalle de tems.

VII. HOMMES ILLUSTRES.

PEUT-ÊTRE voudroit-on qu'on les fît connoître dans le cours de la narration en ſuivant l'ordre chronologique. Il eſt certain que l'hiſtoire en paroîtroit plus ſçavante, mais elle y perdroit du côté de la clarté. Il faudroit ſouvent interrompre le fil des événemens politiques, pour parler d'un ſaint perſonnage ou d'un homme de lettres, dont les ouvrages & les actions n'auroient aucun rapport avec les faits. S'il y a des occaſions où l'on peut placer d'une maniere intéreſſante ce qui regarde quelques hommes illuſtres; il y en a beaucoup d'autres où tout l'art de l'auteur ne pourroit corriger ce que ces diſgreſſions auroient de choquant & de diſparate. Qu'on releve dans l'hiſtoire les actions d'un grand homme diſtingué dans l'égliſe ou dans l'état, rien n'eſt plus naturel. Ses actions tiennent par quelqu'endroit à la chaîne des événemens politiques; ſouvent même elles les ont fait naître, & ce ſeroit manquer à l'exactitude, que de ne pas les rapporter. Il n'en eſt pas de même d'un orateur, d'un poëte, d'un hiſtorien. Il faut, ou les paſſer ſous ſilence, ou trai-

ter leur article séparément à la fin de chaque époque. Il en reste dans l'esprit une idée plus nette de l'état des sciences & des lettres.

Ce que je dis des hommes illustres, on peut le dire des inscriptions & des autres antiquités, &c. Si l'on en parle dans le corps de l'ouvrage, lorsqu'on a occasion de nommer la ville où on les trouve, on fait un étalage d'érudition qui en impose au commun des lecteurs, & quelquefois même à des sçavans. Mais il arrive de-là qu'on ne traite point la matiere à fond, & qu'on rebute les personnes qui n'aiment pas ces sortes de discussions. En un mot, on ne contente ni les érudits, ni cette classe d'hommes qui, sans être ennemis de la science, sont bien aise qu'on en écarte les épines. Au reste, nous proposons notre opinion, sans la donner pour la meilleure, & encore moins sans vouloir critiquer ceux qui ont suivi une autre méthode. Mais nous avons cru devoir justifier la nôtre, & exposer les raisons qui nous ont engagé à traiter séparément de la géographie ancienne de la province, des inscriptions, des antiquités, des médailles, des évêques, & de l'histoire naturelle.

M. l'abbé de Capris de Beauvezet, m'a fourni sur les hommes illustres de Provence, des matériaux dont je ferai usage quand j'en serai au XIVe siecle, ayant déjà tous ceux qui me sont nécessaires pour les siecles antérieurs. Je parlerai ailleurs du mérite de son travail. Quant à la

partie des troubadours, on verra ce que j'ai tiré des manuſcrits de M. de Sainte-Palaye. Ce ſçavant académicien me les a communiqués avec cette franchiſe & cette candeur qu'une ame honnête comme la ſienne devoit puiſer dans un genre d'occupations où tout reſpire la loyauté des anciens chevaliers. Il ne falloit rien moins que ſon goût pour les recherches, ſa patience infatigable, & ſes connoiſſances pour débrouiller notre vieux langage; car il ne ſuffiſoit pas d'entendre les mots, il falloit encore connoître à fond les uſages & les mœurs de ces tems-là. Il n'appartenoit donc qu'à l'auteur des excellens mémoires ſur la chevalerie, d'interpreter les poëtes qui l'ont tant célébrée.

Ce ſervice eſt plus grand qu'on ne penſe pour nos provinces méridionales ſur-tout, où les troubadours ont vécu. Outre qu'il eſt intéreſſant de connoître les commencemens des arts, quelque foibles qu'ils ſoient, les ouvrages de ces poëtes répandent beaucoup de jour ſur des faits dont nous aurions eu de la peine à voir la ſuite & les rapports. Des uſages auparavant inconnus, des anecdotes ſur des familles, ſur la diſtinction des états, ſur les mœurs, ſur la maniere de vivre des gentilshommes & des bourgeois, ſur l'éducation, ſur le clergé, ſur les religieux, viendront ſe placer d'eux-mêmes dans l'hiſtoire, depuis que M... a fait jouir le public du travail de M. de Sainte-Palaye, auquel il a donné du prix

par les agrémens du ſtyle, & par les réflexions judicieuſes qu'il y a ſemées. Je rapporterai les vies des troubadours qui ſont nés en Provence, dans leur langue originale, avec la traduction à côté. Entre ces vies, on en trouvera ſept, qui donneront lieu de regretter que nous n'en ayons pas un plus grand nombre de la même main. Elles ſont d'un homme de lettres, qui, après s'être occupé dans ſa jeuneſſe de la lecture de quelques anciens manuſcrits qui contiennent les vies & les poéſies des troubadours, a depuis tourné ſes études vers des objets plus ſérieux. Un ami de l'auteur, qui en avoit une copie, a bien voulu nous les communiquer.

VIII. ADMINISTRATION DE LA PROVINCE.

L'ADMINISTRATION de la province eſt encore un ſujet intéreſſant qui mérite d'être traité dans l'hiſtoire. C'eſt dans l'adminiſtration que ſe peint le caractere du peuple. S'il a de l'élévation, de la grandeur & de la fermeté, la légiſlation en portera l'empreinte; s'il a été forcé par les circonſtances à fixer ſes vues ſur les détails & l'économie, tous les intérêts ſeront prévus & combinés; chaque partie du corps politique aura ſes droits particuliers, des regles & des moyens pour les défendre. Feu M. de Monclar, procureur général au parlement de Provence, qui m'avoit donné l'idée d'un traité ſur cette matiere, s'étoit chargé de le faire. Il avoit dépouillé les cahiers des états depuis la premiere aſſemblée connue juſqu'à nos jours;

&

& d'après ce qui avoit été conſtamment pratiqué, il devoit expoſer les principes & les regles de l'adminiſtration de la province, des vigueries, des communautés, & des terres adjacentes & privilégiées. La mort, qui a ſurpris ce magiſtrat, m'a privé des ſecours que j'aurois pu retirer de ſes talens. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler du citoyen éclairé, qui veut bien ſe charger de remplir cette tâche, digne d'exercer la plume d'un eſprit obſervateur, qui ſaiſiſſe l'enſemble, & qui deſcende dans les détails pour voir les rapports qu'ils ont avec les différentes branches du ſyſtême. J'en parlerai dans le volume où ce traité doit être mis.

IX. DIFFICULTÉS DE L'ENTREPRISE.

Il eſt aiſé de voir qu'un plan auſſi vaſte que celui de cette hiſtoire, demande des recherches infinies. Les ouvrages imprimés qu'il faut lire, ſuffiroient ſeuls pour occuper un homme. On trouve des matériaux auſſi difficiles à raſſembler, qu'à mettre en œuvre dans les auteurs grecs & latins qui parlent de la république de Marſeille; dans l'hiſtoire de l'Italie ancienne & moderne; dans celle d'Eſpagne, & des provinces voiſines de la nôtre; dans celle des francs, des bourguignons & des gots; dans les vies des ſaints & les conciles; dans les auteurs eccléſiaſtiques, tels que Salvien; enfin dans les antiquaires. Les chartes offrent enſuite un chaos où l'on ſe perd. Il

faut lire, comparer, rebuter, extraire. Sur cent, on en trouve quelquefois dix qui ſont utiles. Même travail, même embarras pour les manuſcrits où tout eſt diffus, informe, mal digéré. Quel ſeroit l'auteur qui ne ſuccomberoit pas ſous le poids de tant de difficultés, s'il n'étoit encouragé par une adminiſtration éclairée & ſage, qui, ſçachant apprécier les arts & le zèle, mérite de les voir concourir à ſes deſſeins. Meſſieurs les procureurs du pays ſe font une loi de favoriſer cette hiſtoire, & l'on peut la regarder comme leur ouvrage, par l'intérêt qu'ils y prennent; intérêt dirigé par un prélat, dont les vues ſont heureuſement ſecondées par les talens (1).

M. l'archevêque d'Aix.

X. MANIERE DE FAIRE L'HIST. D'UNE PROVINCE.

QUAND on a raſſemblé les matériaux, il n'eſt pas auſſi facile qu'on penſe de les rédiger, & de cacher les vuides qu'on trouve dans l'hiſtoire. Il faut beaucoup d'art pour rapprocher les événemens; il en faut encore davantage pour les lier de maniere qu'ils forment un enſemble dont toutes les parties aient du rapport entr'elles, ſans charger le récit de diſcuſſions inutiles pour les ſçavans, & en-

(1) Ces Meſſieurs ſont, M. le marquis de Méjanes, ſeigneur du Baron, de Saint-Vincent, Beauchamp & autres lieux; noble Joſeph-François de Pocher, écuyer, avocat en la cour; M. le comte de Thomaſſin-Saint-Paul, & M. Olivier, maire, conſuls & aſſeſſeur d'Aix, &c.

nuyeuſes pour le commun des lecteurs. Il y a des choſes que tout le monde ſçait ; d'autres, qu'il ſuffit d'appuyer de l'autorité des hiſtoriens. S'il s'en trouve qui aient beſoin d'être éclaircies, l'auteur doit les examiner en ſon particulier, & quand il croit avoir ſaiſi la vérité, il doit la préſenter avec confiance, ſans aſſocier le lecteur à la peine & à l'ennui qu'il a eu de diſcuter. C'eſt aſſez qu'il rapporte dans une note, les preuves ſur leſquelles il s'eſt décidé pour une opinion plutôt que pour une autre ; s'il s'écarte de cette méthode, au lieu d'une hiſtoire, il fera une diſſertation en pluſieurs volumes, que l'on conſultera quelquefois, mais qu'on ne lira jamais de ſuite, & le peuple qui en eſt l'objet, demeurera auſſi inconnu qu'auparavant.

Je ſçais bien que l'hiſtoire d'une province demande plus de détails que l'hiſtoire générale du royaume ; des faits qui ſont néceſſaires dans l'une, ſeroient déplacés dans l'autre. Pour faire connoître le génie d'une grande nation, & les cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence, les traits principaux, les événemens les plus remarquables ſuffiſent. Il faut plus de détails pour peindre le caractere d'un peuple particulier ; mais il y a un choix à faire, & l'on ne doit pas écrire tout ce qu'on lit. Les bienfaits des ſouverains & de leurs vaſſaux envers les monaſteres & les égliſes ; les procès des ſeigneurs, leurs

tranſactions, leurs mariages, leurs alliances, leurs querelles, la nomination de leurs officiers, les redevances qu'ils payoient ou qu'ils recevoient, & tant d'autres choſes de cette eſpece, ne paroiſſent pas fort importantes. Quand on a pris dans une charte, ce qui eſt néceſſaire pour éclaircir la chronologie, faire connoître un nouvel uſage, une anecdote, une famille, le prix des denrées, la monnoie qui avoit cours, le génie du ſiecle, les loix, la maniere de rendre la juſtice, doit-on y revenir encore? Eſt-il même à propos d'analyſer des actes qui régloient de modiques intérêts dont perſonne ne ſe ſoucie? De rapporter les conditions d'un petit traité, qui dans le tems même n'intéreſſoit que les parties contractantes? Les noms des témoins ne ſeroient-ils pas mieux placés au bas des pages? Que dirons-nous encore de ces circonſtances hors d'œuvre, de ces digreſſions continuelles, qui font perdre de vue à chaque inſtant l'objet principal, pour nous apprendre des particularités que perſonne n'ignore, ou que tout le monde eſt bien aiſe d'ignorer? Au reſte, ces digreſſions qui nous paroiſſent inutiles, & ces particularités qui ſont devenues triviales, ne l'étoient pas il y a quarante ou cinquante ans. Elles ont ſervi même à répandre du jour ſur beaucoup de faits que ſans elles nous ignorerions peut-être encore. Ainſi, quoiqu'on doive les éviter aujourd'hui, on ne doit

cependant pas les condamner dans les ouvrages où elles ſe trouvent.

En effet, elles n'empêchent pas que nous n'ayons des hiſtoires de province très-eſtimables. Les PP. bénédictins qui ont couru cette carriere avec honneur, en ont publié dont on louera toujours l'érudition & l'exactitude. Ces deux qualités ſont les deux premieres qualités de l'hiſtoire. Il faut y joindre, ſi l'on peut, le mérite de la compoſition. Tout ne doit pas être diſcuſſion & critique dans un ouvrage; mais la critique & la diſcuſſion doivent préſider à l'ordonnance du tableau; la morale & la politique lui donner l'ame; l'art & le goût, le coloris. Pour nous qui voyons le but, ſans avoir la force de l'atteindre, nous tâcherons d'éviter quelques-uns des défauts que nous venons de remarquer. C'eſt dans ce deſſein que nous avons traité ſéparément de tout ce qui méritoit d'être préſenté de ſuite & ſous le même point de vue, afin de débarraſſer le récit de ces objets diſparates, qui dans une hiſtoire partagent l'attention du lecteur & le fatiguent. Quant aux faits, nous n'avons rien oublié pour les rapprocher, & les lier de maniere qu'on n'apperçoive point les vuides. Il eſt certain qu'il n'y en a point d'entiérement iſolé. Ceux qui n'ont point de rapports entr'eux, en ont avec le caractere ou avec les intérêts du peuple. L'hiſtorien qui les ſaiſit a l'avantage de fondre enſemble les

actions avec la morale & la politique, & de faire un tableau mouvant où tout instruit & intéresse.

XI. Jugement des historiens de Provence.

Il ne faut pas s'attendre à trouver cette maniere de traiter l'histoire, dans les auteurs qui se sont attachés à celle de Provence. Ayant été les premiers à la tirer du chaos, c'est assez qu'ils aient éclairci plusieurs difficultés & rassemblé les faits principaux. Sans leur travail nous n'aurions peut-être pas osé entreprendre le nôtre; ou du moins nous n'aurions pu nous flatter de pousser nos recherches aussi loin que nous comptons le faire.

De Clapiers.

François de Clapiers, seigneur de Vauvenargues, est le premier qui se soit occupé de notre histoire ; & c'est sous l'administration d'un de ses descendans qu'elle s'imprime ; car l'amour des lettres & du bien public est héréditaire dans sa famille (1). Le traité que ce magistrat fit imprimer en latin sur la généalogie des comtes de Provence, quoiqu'il contienne beaucoup d'erreurs, fait regretter que l'auteur n'ait pas vécu dans un siecle plus éclairé. Avec le zèle & les talens qu'il avoit, il auroit poussé loin ses recherches : mais ayant écrit vers le milieu du XVIe siecle, il étoit difficile de ne pas s'égarer.

Nostradamus.

On ne trouve presque rien à louer dans César Nostra-

(1) M. le marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays aux années 1775 & 1776.

damus, que quelques détails ſur les troubles de Provence. A juger de ſon caractere par ſon travail, c'étoit un homme peu appliqué, ſans critique, & adoptant légérement tous les mémoires qu'on lui fourniſſoit, & les erreurs qu'il trouvoit imprimées. Il ſemble n'avoir écrit que pour faire connoître les familles nobles, & dès-lors il renonçoit aux qualités que l'hiſtoire demande. Les vies des troubadours qu'il a publiées, ont été faites dans le même eſprit, & l'on doit les regarder comme des contes apocryphes; car elles ne s'accordent en rien avec les manuſcrits originaux qui m'ont paſſé par les mains.

Bouche, auteur eſtimable & laborieux, avoit du jugement & du ſçavoir, deux qualités eſſentielles pour un hiſtorien. Mais il manquoit entiérement de goût, avoit peu de critique, & encore moins d'ordre, de préciſion & de clarté. Borné dans ſes vues, uniquement occupé à raſſembler les faits qui ont rapport à la guerre, il ne nous a donné que des annales aſſez mal rédigées, qui ne ſont pas même complettes; car il ne connoiſſoit pas toutes les ſources de notre hiſtoire. Si l'on vouloit retrancher de ſes deux volumes *in-folio*, tout ce qu'il y a de faux & d'inutile, on pourroit aiſément les réduire à trois ou quatre *in*-12. Cet abrégé feroit encore honneur au mérite & aux recherches de l'auteur. Bouche.

Gaufridi me paroît avoir peu conſulté les auteurs ori- Gaufridi.

ginaux, & n'avoir pas mieux connu l'eſprit de l'hiſtoire que le précédent. Rien n'eſt plus ſec, ni moins inſtructif, ni moins intéreſſant que ſon ouvrage juſqu'au XIIe ſiecle. Après cette époque, on y trouve quelques recherches mêlées avec des traditions populaires qui les déparent. Ce magiſtrat, recommandable d'ailleurs par ſon zèle & ſes lumieres, ne donnoit ſans doute à l'hiſtoire que les momens de loiſir que lui laiſſoient des occupations plus importantes. Mais il ne cite pas ſes autorités, & la maniere dont il expoſe les faits, n'inſpire pas aſſez de confiance dans ſa critique. Auſſi ſon ouvrage, qui n'a pas même le mérite du ſtyle, n'a-t-il pas fait oublier celui de Bouche tout informe qu'il eſt.

Ruffi. L'hiſtoire de Marſeille par Ruffi, quoique mal rédigée, eſt encore ce que nous avons de mieux. Cet auteur ne dit pas tout, non plus que ſon fils, qui en a donné une ſeconde édition avec des augmentations ; mais en général ce qu'ils diſent eſt exact. Je n'en excepte que la partie de l'hiſtoire ancienne, où l'on voudroit plus de recherches & de critique. Leurs matériaux ſeroient excellens pour faire une nouvelle hiſtoire de Marſeille, où l'on inféreroit avec de nouvelles découvertes, tout ce qui regarde les mœurs, les arts & le commerce; en un mot, la partie philoſophique. Quant au ſtyle, il ſeroit aiſé de l'emporter ſur ces deux auteurs qui n'en avoient point

point. C'eſt la partie la plus difficile dans les hiſtoires particulieres, où tout doit être ſoumis à la diſcuſſion & à la plus ſévere critique; où enfin l'imagination & le ſentiment ont très-peu de jeu : je ne dirai rien de Pitton, hiſtorien de la ville d'Aix. Il eſt tombé dans les mêmes défauts que les hiſtoriens dont je viens de parler; & ſon ouvrage contient moins de recherches. On en trouve beaucoup plus à proportion dans ſes annales de l'égliſe d'Aix; on y trouve même de la critique en certains endroits.

Il eſt donc vrai de dire que l'hiſtoire de Provence eſt à peine ébauchée. Les recherches, les voyages & les dépenſes qu'elle exige, ont dû néceſſairement décourager quiconque étoit en état de l'entreprendre. M. de Peyreſc, cet homme qui ſçavoit de tout & qui le ſçavoit bien, s'en occupa long-tems. Mais il n'avoit, ni aſſez de ſanté, ni aſſez de loiſir pour faire les ſacrifices qu'elle demande. Ceux qui, ayant eu plus de tems & de conſtance, ſe ſont livrés à ce travail, n'y ont point apporté les talens de cet homme célébre : d'ailleurs ils manquoient de ſecours. Les annales de l'Italie & de la France étoient encore dans la pouſſiere des bibliothéques : le Languedoc & le Dauphiné n'avoient point d'hiſtoriens; l'étude de l'antiquité commençoit à peine; enfin, l'art d'écrire l'hiſtoire étoit peu connu.

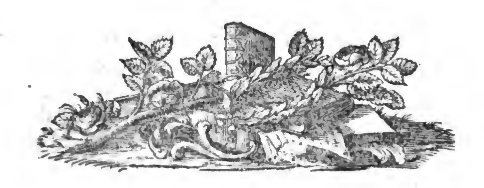
Il s'agit à présent de faire l'ouvrage. On peut juger, par tout ce que nous venons de dire, combien l'entreprise est difficile. Mais si le lecteur est plus févere, on trouve aussi plus de secours. J'en ai beaucoup trouvé dans la riche bibliothéque de M. le marquis de Méjanes, qui est très-versé dans la connoissance des livres, & qui les prête avec la loyauté d'un citoyen, à qui rien de ce qui intéresse les lettres & le bien public, n'est indifférent. On peut dire encore que l'histoire est aujourd'hui plus connue, & que les sçavans sont en plus grand nombre & plus communicatifs. Je me ferai un devoir de rendre justice à tous ceux qui voudront contribuer à cet ouvrage par leurs lumieres, ou par les manuscrits dont ils sont dépositaires. L'histoire d'une province est un dépôt général où tous les citoyens instruits doivent porter leur tribut. L'auteur n'en est que le rédacteur, & s'il acquiert quelque gloire, il sera flatté de la partager avec eux.

Les chartes sont les objets qui l'intéressent davantage. Ce n'est pas qu'on ne doive les lire avec une espece de défiance; moins encore pour discerner les fausses d'avec les vraies, que pour ne pas adopter légérement tout ce qu'elles renferment. Souvent on y voit des déclamations sur la corruption du siecle, au sujet de quelques injustices commises par des particuliers; quelquefois ce sont des éloges outrés donnés à des personnes en place, dont la

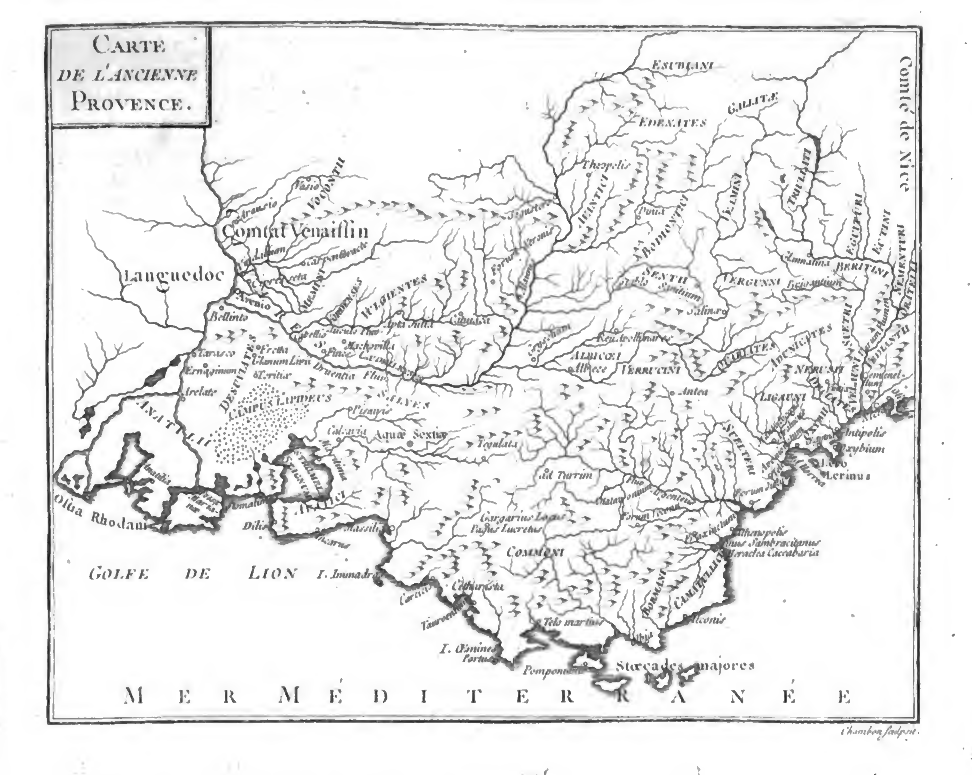
conduite n'eſt rien moins qu'un modele à propoſer. Si l'on veut juger des mœurs du tems par ces traits iſolés, on riſque de ſe tromper. Pour ſaiſir le véritable point, il faut alors avoir beaucoup de chartes, & en avoir même de pluſieurs diocéſes; il faut les comparer entr'elles; & avec les hiſtoriens du tems, & même avec l'hiſtoire des provinces voiſines; car le ton du ſiecle eſt à-peu-près le même dans les provinces limitrophes, lorſqu'il n'y a pas d'ailleurs des circonſtances locales qui produiſent quelque différence. Les perſonnes qui poſſédent ces anciens titres, font ſouvent difficulté de les communiquer; c'eſt qu'elles ne ſçavent pas que l'unique objet de l'auteur eſt de chercher dans ces vieux titres des dates pour éclaircir la chronologie, & la ſucceſſion des ſouverains & des évêques; des faits hiſtoriques; des traits qui aient rapport aux anciennes familles, aux mœurs, aux uſages, au cours de la monnoie, à l'état des perſonnes, à l'adminiſtration de la juſtice, &c. Tout ce qui regle les droits reſpectifs des particuliers, & qui pourroit donner matiere à des conteſtations, lui eſt étranger. Il peut aiſément le paſſer en rapportant un titre ſans rien omettre d'eſſentiel.

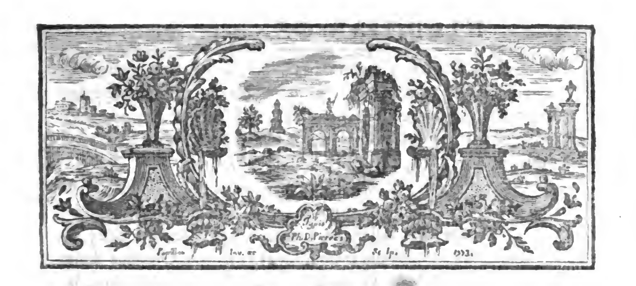
Nous n'avons donc point de refus à craindre quand nous demanderons la communication de quelques archives. Dans un ſiecle éclairé & poli comme le nôtre, on

s'estime trop heureux de faciliter un travail qui n'a pour objet que l'utilité publique. Nous aurions d'ailleurs un bel exemple à citer : c'est celui de la cour des comptes de Provence. M. le marquis d'Albertas, premier président, & MM. les commissaires, ont secondé notre zèle avec une politesse & une honnêteté qui méritent notre reconnoissance. Nous parlerons quand il en sera tems, des autres archives que nous aurons visitées.



HISTOIRE


CARTE DE L'ANCIENNE PROVENCE.
Comté de Nice
Languedoc
Comtat Venaissin
ESUBIANI
EDENATES
GALLITÆ
Theopolis
VOCONTII
Arausio
Vasio
Avenio
Bellinto
Tarasco
Ernaginum
Arelate
Glanum Livii
Druentia Flu.
CAMPUS LAPIDEUS
SALYES
Aquæ Sextiæ
Tegulata
Antea
Apta Julia
Forum Julii
Antipolis
Oxybium
Lerinus
Athenopolis
Heraclea Caccabaria
Telo martius
Pomponiana
Stœcades majores
COMMONI
Tauroentum
Citharista
Massilia
Dilis
I. Immadra
Oliia Rhodani
GOLFE DE LION
MER MÉDITERRANÉE
Chambon sculpsit.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE PROVENCE.

CHOROGRAPHIE.

PREMIERE PARTIE.

EN rapportant les faits qui se sont passés en Provence dans les siécles les plus reculés, nous voudrions pouvoir la désigner par un nom qui lui fût propre ; mais il est à présumer qu'elle n'en avoit aucun, avant que les Romains la soumissent à leur domi- CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

nation. Les Gaules n'étoient pas alors divisées en provinces comme elles l'ont été depuis Auguste : on ne connoissoit point d'autre division que celle des peuples, des cités & des cantons : on disoit, par exemple, *Arverni*, *Segusiani ;* les Auvergnats, les Forisiens ; pour dire, l'Auvergne, le Forez.

On appelloit *cité*, le pays habité par une nation plus ou moins nombreuse. On donnoit le nom de *pagi*, que nous rendons par celui de cantons, aux différens districts compris dans la cité, & occupés par les peuples qui composoient la nation. On peut donc regarder la partie de la Provence renfermée d'un côté entre la Durance, le Verdon & la mer, & de l'autre, entre le Rhône & le Var, comme ayant formé une cité du tems des Gaulois ; car Strabon assure qu'elle étoit occupée par les Salyes, & divisée en dix cantons, c'est-à-dire, qu'elle étoit habitée par dix peuples, dont les Salyes étoient les plus puissans. Ces peuples réunis sous les mêmes loix, pour leur défense commune, dépendoient d'un chef, auquel les historiens latins donnent le nom de roi. Nous présumons qu'il y avoit deux autres cités en Provence : celle des peuples situés au nord de la Durance, & celle des Alpes maritimes ; mais nous n'en trouvons pas assez de preuves dans les anciens auteurs, pour oser l'affirmer.

Chaque canton avoit pour capitale un bourg, où demeuroient les prêtres & les familles les plus notables. On ne trouvoit dans le reste que des hameaux, ou des habitations isolées. Mais quand les Romains se furent rendus maîtres de la Provence, tout changea de face. Les habitans se civiliserent, la terre fut cultivée, le commerce s'étendit, & l'on vit des villes s'élever dans des lieux auparavant couverts de bois & de marais ; la plupart d'entr'elles conserverent le nom gaulois qu'on donnoit depuis long-tems à l'endroit où elles furent bâties. On en trouvera plusieurs exemples dans la chorographie.

Quand je dis que la Provence n'avoit point de nom qui lui fût

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

propre avant l'invafion des Romains, on n'en doit pas conclure qu'elle leur fût inconnue. Ils la comprenoient dans la Ligurie ; c'eft le nom qu'ils donnoient à une grande partie des côtes de la Méditerranée : car *Ligour*, en celtique, fignifie homme de mer. Ce ne fut qu'après la conquête qu'ils diftinguerent cette province des autres : ils l'appellerent d'abord *province* ou *province Romaine*, enfuite *province Narbonnoife* fous Augufte. Mais fous cette dénomination, on comprenoit le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné & la Savoie. Enfin, ils lui donnerent le nom de *Narbonnoife feconde* au milieu du IVe fiécle ; & fimplement celui de province, *provincia*, dans le VIe ; d'où eft venu le nom qu'elle porte à préfent. On trouvera un plus long détail fur ce fujet dans une note du troifiéme livre de cette hiftoire, où nous parlerons des différentes divifions des Gaules.

Pour faire connoître la pofition des anciennes villes de Provence, nous en donnerons une notice, conformément à l'ordre qu'on a fuivi dans l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger : nous y ajouterons la nomenclature de celles qui nous font connues par d'autres monumens. Enfuite nous parlerons des peuples mentionnés dans les auteurs romains. Nous commencerons par ceux des Alpes, puis nous fuivrons les côtes depuis le Var jufqu'au Rhône, & nous finirons par ceux qui habitoient l'intérieur de la province.

L'ufage des cartes géographiques étoit connu des Romains, qui imaginerent les itinéraires, lorfque l'étendue de leurs conquêtes leur eut fait fentir la néceffité de marquer les ftations des troupes. Sous les empereurs on diftribuoit de ces cartes itinéraires aux généraux à qui l'on confioit une expédition, aux magiftrats chargés de régler la marche des troupes, & même à ceux qui avoient l'infpection des voitures publiques. On trouvera la preuve de tous ces faits dans la préface que M. Weffeling a mife à la tête de fon édition des itinéraires.

CHOROGRAPHIE.
I. Partie.

On distingue parmi ces ouvrages géographiques, la table de Peutinger, & les itinéraires d'Antonin. La premiere est ainsi nommée, parce qu'elle étoit conservée à Ausbourg dans le cabinet de Conrad Peutinger, mort en 1547. On la nomme aussi table Théodosienne, parce qu'on croit qu'elle fût dressée sous l'empire de Théodose, ou de ses enfans. *Chunradus Celtes*, qui mourut sur la fin du XV[e] siécle, en découvrit le premier exemplaire, qui fut mis dans le cabinet de Peutinger, dont les descendans le vendirent au prince Eugene en 1715. Il a passé de la bibliotheque de ce prince à celle de l'empereur. Les itinéraires d'Antonin sont attribués à l'empereur de ce nom, surnommé Pie, mort l'an 161 de l'ere chrétienne. Nous allons commencer par celui qui nous donne la description géographique des côtes de Provence, & nous mettrons à côté des numéros qui marquent les distances, les corrections que nous croyons devoir y faire.

ANTONINI AUGUSTI ITINERARIUM MARITIMUM, P. WESSELING. Edit. d'Amst. p. 506.

Ab Anaone ad Olivulam portus . .	M.	p	xij	*Corrections.*
Ab Olivula, Nicia plagia	M.	p	v	
A Nicia, Antipoli portus	M.	p	xvj	vj
Ab Antipoli, Lero & Lerinus insulæ .	M.	p	xj	
A Lero & Lerino, foro Juli portus . .	M.	p	xxiv	xix
A foro Juli sinus, Sambracitanus & Heraclia Caccabaria portus	M.	p	xvj	
Ab Heraclia Caccabaria, Alconis . .	M.	p	xij	
Ab Alconis, Pomponianis portus . .	M.	p	x	xxxxxx
A Pomponianis, Telone Martio portus	M.	p	xv	
(1) *A Telone Martio, Æmines positio* .	M.	p	xij	

(1) Nous avons rétabli la position de plusieurs lieux qui sont manifestement transposés dans l'itinéraire, où on les trouve dans l'ordre suivant.

A Telone Martio, Tau-oento portus . . . . M. p xij

				Corrections.
A portu Æmines, Tauroento & Citharista portus	M.	p	xij	
A Citharista, Carsicis portus	M.	p	vj	
A Carsicis, Immadras positio	M.	p	xij	vij
Ab Immadris, Massilia Græcorum portus	M.	p	xij	vij
A Massilia Græcorum, Incaro positio	M.	p	xij	xv
Ab Incaro, Dilis positio	M.	p	viij	
A Dilis, fossis Marianis portus	M.	p	xx	
A Fossis ad gradum Massilitanorum	M.	p	xvj	
Fluvius Rhodanus				

Itinéraire d'Antonin par terre, depuis Cimiez jusqu'à Arles.

Cemenellum				
Varum Flumen	M.	p	vj	
Antipolim	M.	p	x	
Ad Horrea	M.	p	xij	vij
Forum Julii	M.	p	xviij	
Forum Voconii	M.	p	xxiiij	
Matavonem	M.	p	xij	vij
Ad Turrim	M.	p	xiiij	
Tegulatam	M.	p	xvj	
Aquas Sextias	M.	p	xvj	
Massiliam	M.	p	xviij	
Calcaria	M.	p	xiv	
Fossas Marianas	M.	p	xxxiiij	
Arelate	M.	p	xxxiij	

A Tauroento, Carsicis portus	M.	p	xij
A Carsicis, Citharista portus	M.	p	xviij
A Citharista porto, Æmines positio	M.	p	vj
A portu Æmines, Immadras positio	M.	p	xij

Il n'y a personne qui étant au fait du local, ne s'apperçoive que cet endroit de l'itinéraire a besoin d'être réformé.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Table de Peutinger, dans laquelle on verra quelque différence dans les distances.

				Corrections.
Gemenello				
Varum Flumen	M.	p	vj	
Antipoli	M.	p	x	
Ad Horrea	M.	p	xij	
Foro Julii	M.	p	xvij	
Foro Voconii	M.	p	xvij	
Matavone	M.	p	xxij	
Ad Turrem	M.	p	xvij	
Tegulata	M.	p	xvj	
Aquis Sextiis	M.	p	xv	
Massilia Græcorum	M.	p	xviij	
Calcaria	M.	p	xiiij	xxiiij
Fossis Marianis	M.	p	xxxiiij	xxiiij

Du Canet à Riez.

Forum Voconii				
Anteis	M.	p	xviij	
Reis Apollinaris	M.	p	xxxij	xxij

D'Aix à Arles par Pélissane.

Aquis Sextiis			
Pisavis	M.	p	xviij
Tericias	M.	p	xviij
Glanum	M.	p	xj
Ernagina	M.	p	viij
Arelate	M.	p	vj

Itinéraire d'Antonin en venant dans les Gaules par les Alpes Cottiennes.

			Corrections.
Caturigas			
Vapincum	M. p	xij	
Alabonte vel Alamonte	M. p	xviij	
Segusterone	M. p	xvj	
Alaunio	M. p	xxiiij	
Catuiaca	M. p	xvj	
Apta Julia	M. p	xv	
Fines	M. p	vj	
Cabellione	M. p	xij	
Glano	M. p	xvj	
Ernagino	M. p	xij	
Arelate	M. p	vij	

Même route suivant la table de Peutinger, qui nous donne des différences dans les distances.

Vapincum		
Alabonte	M. p	xviij
Segusterone	M. p	xvj
Alaunio	M. p	xiiij
Catuiaca	M. p	xvj
Apta Julia	M. p	xij
Fines	M. p	xij
Cabellione	M. p	xij
Glano	M. p	xij
Ernagena	M. P	viij
Arelate	M. p	vj

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, écrit vers la fin du regne de Constantin, vers l'an 335 de Jesus-Christ.

			Corrections.
Civitas Arelate	M. p		
Mutatio Arnagine	M. p	viij	
Mutatio Bellinto	M. p	x	
Civitas Avenione	M. p	v	
Mutatio Cypresseta	M. p	v	
Civitas Arausione	M. p	xv	

Interprétation de l'Itinéraire maritime.

La Tonnare.

ANAO est le nom de l'anse formée par le cap de *San-Souspir* & appellée la *Tonnare*, parce qu'on y fait la pêche du thon. Le mot de *San-Souspir* est formé du nom de *S. Hospice*, fameux solitaire, dont nous parlerons dans l'histoire. Il menoit la même vie que les anachoretes d'Egypte.

Mont-Olive, près de Ville-Franche.

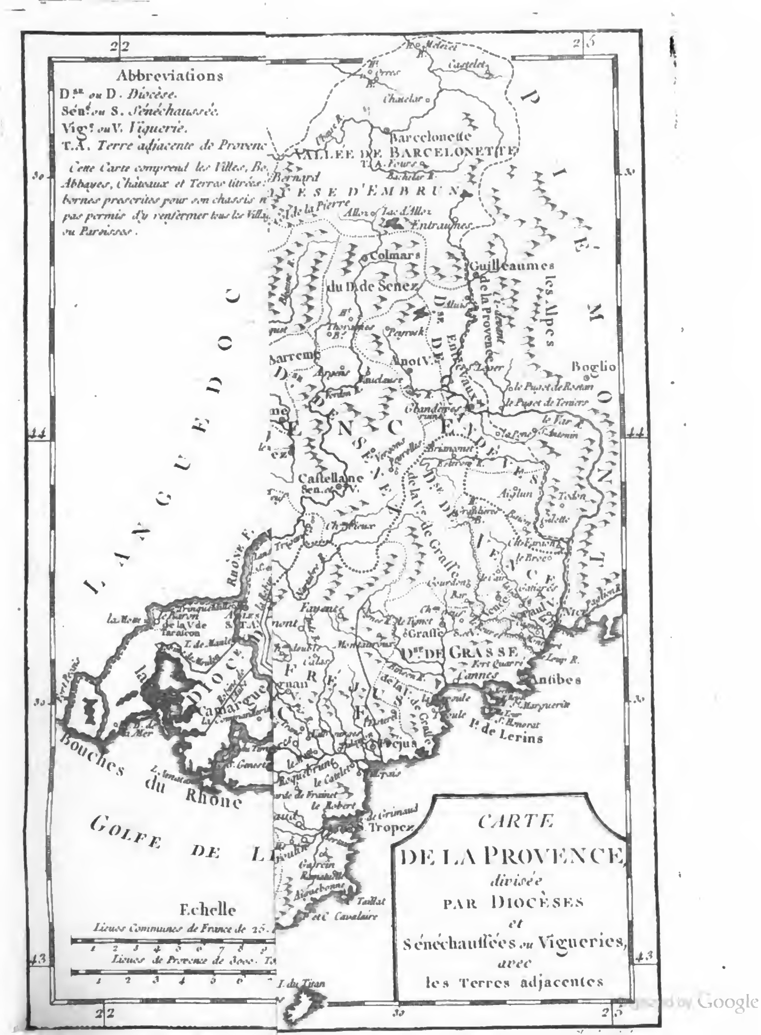
OLIVULA, c'est ainsi qu'on nommoit autrefois le village de *Mont-Olive*, situé à côté & à l'orient de Ville-Franche dans le fond d'une anse. Ce village étant exposé aux incursions des pirates, se dépeuploit insensiblement, lorsque Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, forma le dessein de faire bâtir Ville-Franche sur la fin du XIII[e] siécle, environ l'an 1295. La situation du lieu, la grandeur du port & les franchises que ce prince y attacha, eurent bientôt rendu cette ville assez considérable pour être en état de résister aux pirates. C'est alors que le village de *Mont-Olive* fut entiérement abandonné, les habitans lui ayant préféré Ville-Franche, où ils trouvoient plus d'avantages & de sûreté. Dans le XIV[e] siécle on appelloit encore le port de Ville-Franche *portum Olivæ*.

Nice.

NICÆA. (1) Nice, colonie marseilloise située sur le bord de la

(1) Cette ville est séparée du fauxbourg par le torrent de *Paillon*, appellé *Paulon*

mer



Abbreviations
Dse. ou D. Diocèse.
Séné. ou S. Sénéchaussée.
Vige. ou V. Viguerie.
T.A. Terre adjacente de Provence
Cette Carte comprend les Villes, Bo... Abbayes, Châteaux et Terres titrées: ... bornes prescrites pour son chassis n'... pas permis d'y renfermer tous les Vill... ou Paroisses.
CARTE
DE LA PROVENCE
divisée
PAR DIOCÈSES
et
Sénéchaussées ou Vigueries,
avec
les Terres adjacentes
Echelle
Lieues Communes de France de 25...
Lieues de Provence de 3000...
LANGUEDOC
PIEMONT
GOLFE DE L...
Bouches du Rhone
Barcelonette
VALLÉE DE BARCELONETTE
Colmars
Guillaumes
Castellane
Grasse
Dse. DE GRASSE
Antibes
Cannes
Is. de Lerins
Frejus
S. Tropez
Camargue
Boglio
les Alpes
Entrevaux
Entraunes
Anot V.
Nice
Taillat
I. du Titan

mer à une lieue de l'embouchure du Var, tenoit un rang distingué parmi les villes grecques des Gaules, quand les Romains entreprirent la conquête de la Provence, environ cent cinquante-huit ans avant Jesus-Christ. Les anciens Marseillois, qui la fonderent, lui donnerent le nom de NIKH, qui signifie victoire, en mémoire des avantages qu'ils avoient remportés dans cet endroit sur les Liguriens. Strabon nous apprend que long-tems avant qu'il écrivit sa géographie, il y avoit à Nice beaucoup de vaisseaux, un arcenal & un grand nombre de machines de guerre, dont les Romains s'étoient utilement servis pour la conquête de la Provence. Du tems de cet auteur les Marseillois en étoient encore les maîtres, quoiqu'ils eussent déja perdu les autres colonies. Ils donnoient à cette ville, suivant l'usage des métropoles, le premier ministre de la religion, les premiers magistrats, les loix nouvelles dont elle avoit besoin, & en recevoient un tribut tous les ans. L'inscription que nous allons rapporter, & que nous croyons être du commencement du second siecle de l'ere chrétienne, prouve que non-seulement Marseille n'avoit plus alors aucun droit sur les colonies, mais encore qu'elle avoit été assujettie par les Romains à une nouvelle forme d'administration; car elle avoit ses *Questeurs* & ses *Duumvirs*; il est même vraisemblable qu'on l'avoit réduite en *préfecture*, c'est-à-dire, qu'on lui avoit ôté le droit de se gouverner par ses propres loix, & d'élire ses magistrats. Ceux qui la gouvernoient étoient peut-être tous citoyens Romains, ou par droit de naissance ou par droit de suffrage. Tel étoit du moins Q. *Memmius Macrimus*, qui avoit été *Questeur*, *Duumvir Quinquennal* & *Préfet* à Marseille, & ensuite *Vice-Duumvir Quinquennal*.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Spanh. de præst. num. t. 1. p. 580.

Voyez ci-après, article *Marseille*.

du tems des Romains, car il est étonnant combien les anciens noms ont souffert peu d'altérations en Provence; ce qu'il faut sans doute attribuer à la langue provençale, qui n'a presque point fait de changement aux mots dérivés du latin.

Q. MEMMIO. MACRINO. Q. II. VIR. MASSIL. Q. Q
ITEM. PRAEFECTO. PR. II. VIRO. Q. Q
AGONOTHETAE
EPISCOPO. NICAENSIVM

Le titre d'*Agonothetæ* prouve qu'il préſidoit aux jeux publics célébrés à Nice, & celui d'*Epiſcopo* qu'il étoit chargé de tout ce qui avoit rapport à la police.

Quoiqu'on ne ſache pas au juſte juſqu'à quel tems la ville de Nice fut ſous la dépendance des Marſeillois, on vient de voir qu'ils ne la poſſéderent pas long-tems après le regne de Tibere, ſous lequel elle dépendoit encore de Marſeille, comme Strabon qui vivoit alors nous l'aſſure. Le grand nombre d'inſcriptions qu'on y a trouvées nous retrace par-tout la domination romaine. En voici une des plus intéreſſantes ſur les cérémonies funéraires. Laïs ayant perdu ſes deux fils P. *Petreïus Quadratus*, & P. *Evariſte*, leur décerna une ſtatue, & donna douze mille ſeſterces au collége des *Centonarii*, à condition que de l'intérêt de cette ſomme, ils feroient tous les ans, le cinq des ides d'Avril, qui étoit le jour de la naiſſance, & en même-tems de l'anniverſaire de *Petreïus*, un ſacrifice expiatoire, donneroient un feſtin dans le temple, & lui éleveroient une ſtatue couronnée de fleurs.

P. PETREIO. P. F. QUADRATO. ET. P. EVA
RISTO. LAIS. MATER. STATUAM. POSUIT. OB
CUJUS. DEDICAT. COLL. CENT. EPULUM. EX. MORE
EX IP * .... H. S. XII. UT. QUOTANN. IN. PERPET
DIE. NATALI. QUADR. V. JD. AP. QUA
RELIQUIAE. EJUS. CONDITAE. SUNT. SACRI
FICIUM. FACERENT. AN. FARE. ET. LIBO. ET
IN. TEMPLO. EX. MORE. EPULARENTUR. ET. RO
SAS. SUO. TEMPORE. DEDUCERENT. ET. STA
TUAM. DECERNT ET. CORONARNT. QUOD. SE
FACTUROS. RECEPERUNT

* *Exhibitum.*

Il feroit trop long de rapporter les autres infcriptions qui peuvent donner une idée de la grandeur de cette ville. Cependant quelque floriffante qu'elle ait été du tems des anciens Marfeillois, elle perdit beaucoup de fa grandeur & de fon luftre fous les empereurs Romains. Elle n'eft défignée dans les auteurs du bas empire, que par les qualifications de *port* de *Nice* ou de *château* de *Nice*; au lieu que Cimiez eut le titre de ville, *civitas Cemenelium* ou *Cimelion.* Nous voyons même par les foufcriptions des conciles, que quand ces deux villes ne formoient qu'un feul évêché, l'évêque fe qualifioit par préférence évêque de Cimiez.

Celle-ci ayant été jufqu'à la fin du IVe fiecle capitale des Alpes maritimes, devoit être plus confidérable, non-feulement par le nombre & la qualité des habitans, mais encore par la beauté des édifices. Nice au contraire déchut de fa fplendeur, quand les guerres & les révolutions arrivées dans l'empire eurent prefque détruit le commerce. Elle étoit particuliérement habitée par des marchands, la plupart Grecs & Juifs, & par des pêcheurs; mais elle s'accrut enfuite par la deftruction de Cimiez, & parce que fa fituation fur la mer y attira du monde de toutes parts. On la comptoit déja dans le XIIe fiecle parmi les principales villes de la province. Son adminiftration, qui avoit dès-lors une forme réglée, tenoit de l'ancienne municipalité établie par les Romains; auffi eut-elle des privileges que l'autorité des comtes refpecta, & qui furent caufe qu'elle s'érigea infenfiblement en république, ainfi qu'on le verra dans l'hiftoire. Cette ville eft adoffée à une montagne qui la fépare de la mer du côté du midi, & fur laquelle étoit autrefois un fort qui paffoit pour imprenable. Il avoit été bâti en 1440, fous le regne d'Amédée VIII. Nicod de Menton, de l'ancienne maifon de ce nom en Savoie, étoit alors gouverneur de la ville. On en trouve la preuve dans une mauvaife infcription gravée fur une pierre, qui fe voit encore dans un jardin d'Antibes.

Antibes.

ANTIPOLIS. Cette ville fut ainfi nommée d'un mot grec qui

CHOROGRAPHIE.
I. Partie.

ſignifie vis-à-vis, à l'oppoſé; parce qu'elle eſt en effet ſituée vis-à-vis de Nice, en deçà du Var. On ne ſait pas préciſément en quel tems les Marſeillois fonderent ces deux villes. Il y a toute apparence que ce fut vers la fin du IIIe ſiecle de leur république: leur gouvernement avoit pris alors une forme ſtable; le commerce commençoit à s'étendre, & la population avoit augmenté. Aucune république, avant qu'elle ſoit parvenue à ce degré de puiſſance, n'eſt en état d'envoyer des colonies. Lorſque Céſar ſe fut rendu maître de Marſeille, Antibes ceſſa de dépendre de cette métropole. Les Romains en firent une ville latine, y mirent garniſon, & la décorerent des mêmes édifices publics que les colonies du premier ordre, excepté d'un amphithéâtre. L'inſcription ſuivante nous apprend qu'il y avoit un théâtre

D. M.
PUERI. SEPTENTRI
ONIS. ANNORUM. XII. QUI
ANTIPOLI. IN. THEATRO
BIDUO. SALTAVIT. ET. PLA
CUIT.

Dans une autre inſcription il eſt parlé des utriculaires.

COLLEGIO. UTRICLAR
C. JUL. CATULINUS. DON. POS

Les utriculaires étoient des bateliers qui ſe ſervoient de véritables outres au lieu de barques; c'eſt de-là qu'ils tirerent leur nom pour ſe diſtinguer des autres bateliers. Il y en avoit en Provence dans preſque toutes les villes ſituées près de la mer ou des rivieres. Ces bateaux n'étoient ordinairement qu'un aſſemblage de deux ou de pluſieurs outres, enflées ou remplies de paille, ſur leſquelles

on assujettissoit des planches ou des perches pour en former des especes de radeaux. Peut-être aussi cousoit-on ensemble plusieurs peaux, dont on faisoit des barques semblables à celles des Canadiens. Leur légéreté les rendoit très-propres à la navigation sur les rivieres, dont le lit est inégal, comme celui de la Durance. On lit dans une autre inscription.

SECVNDINO. EQUO. PVBLICO

On appelloit *Equus publicus*, ou *Equo publico honoratus* les chevaliers qui recevoient un cheval, non pas pour servir dans la cavalerie, mais par honneur & par distinction. On étoit chevalier par la naissance; mais quand on recevoit des censeurs ou des empereurs, le cheval qu'ils donnoient solemnellement au nom de la république, on entroit dans les compagnies qui s'appelloient *Turmæ equorum publicorum*, & l'on devenoit alors *eques equo publico*; tel étoit *Secundinus* qui étoit peut-être né en Provence; car il y avoit dans nos villes des citoyens décorés du titre de chevaliers romains, témoin Pompeius Paulinus, fils d'un chevalier romain d'Arles, dont parle Pline. *Pompeium Paulinum Arelatensis equitis romani filium, paternâ quoque gente pulsum.* L. 33. c. 11.

Les autres inscriptions, que Bouche rapporte, n'ayant rien d'intéressant, nous nous dispenserons de les citer. Martial nous apprend que les habitans de cette ville faisoient une saumure de thon fort estimée à Rome, quoiqu'elle le fût moins que celle de maquereau.

> *Antipolitani, fateor, sum filia thynni;*
> *Essem si scombri, non tibi missa forem.* L. 13. epigr. 103.

La ville d'Antibes a beaucoup perdu de son ancienne grandeur par les ravages des pirates, qui, depuis la chute de l'empire d'occident, n'ont cessé d'infester les côtes de Provence, jusqu'au commencement du siecle passé. C'est une des causes qui lui firent

perdre le siege épiscopal, transféré à Grasse en 1244; comme nous le dirons plus amplement dans la seconde partie de la chorographie.

L'itinéraire met Antibes à seize milles de Niçe. C'est visiblement une faute, il y en a tout au plus six par mer. Il faut donc retrancher le X.

Lerins.

LERINA. L'île de Lerins est fameuse dans l'histoire ecclésiastique par le monastere que saint Honorat y fit bâtir. Strabon l'appelle *Planasia*, parce qu'elle est fort unie & sans aucune éminence. Son étendue est très bornée, n'ayant qu'environ sept cens toises de long, sur deux cens de large. Le nom de *Planasia* est cause que Bouche l'a confondue avec une île du même nom, où Agrippa, fils d'Agrippa & de Julie, fut exilé. Celle-ci, qui est voisine de la Corse, s'appelle aujourd'hui *Pianosa.*

Ile Sainte-Marguerite.

LERO, est le nom que les anciens donnoient à l'île Sainte-Marguerite, voisine de la terre ferme, & plus grande que celle de Lerins, dont elle est séparée par un canal d'environ trois cens toises. Elle a pris le nom de Sainte-Marguerite d'une chapelle dédiée à cette sainte. On prétend qu'elle s'appelloit *Lero* à cause du culte qu'on y rendoit à une divinité gauloise, qui portoit le même nom. Strabon dit qu'il y avoit une garnison dans chacune de ces deux îles. C'étoient donc les Romains qui l'y entretenoient pour garder les côtes.

Fréjus.

FORUM JULII. Le territoire de Fréjus devoit être compris dans celui des *Suelteri.* Il y a toute apparence que cette ville subsistoit avant la conquête de la province. On ne conçoit pas en effet comment les *Suelteri* auroient négligé de construire des cabanes sur un terrein dont la position est si avantageuse. César n'en fut donc que le restaurateur. Il y fit bâtir des maisons & commença le port qui ne fut achevé que sous Auguste, quand cet empereur y eut envoyé une colonie des soldats de la huitieme légion; car il vouloit faire de cet endroit une ville considérable. De-là vient que Pline appelle Fréjus *Octavanorum colonia.*

Il eſt parlé de cette légion dans l'inſcription ſuivante rapportée par Bouche.

Q. SALONIO. Q. F. VOLT
SEVERINO
EX. V. DECVRIIS. EQVO
PVBLICO. LVPERCO
IIIIVIR. AB. AERARIO
PONTIFICI
FLAMINI. PROVINCIAE
NARBONENSIS
TRIBVNO. MILITUM. LEG. VIII. AVG
CIVITAS. FOROIVLIENSIVM
PATRONO

Ce Q. Salonius de la tribu *Voltinia*, étoit un des juges diviſés en cinq décuries, EX V DECVRIIS; décoré des honneurs de la chevalerie, EQVO PVBLICO; prêtre du dieu Pan, LVPERCO; pontife quartumvir prépoſé à la garde du tréſor, peut-être du tréſor du college ſacerdotal, IV VIR AB AERARIO PONTIFICI; un des prêtres choiſis pour aſſiſter à la célébration des fêtes que la province narbonnoiſe avoit établies en l'honneur d'Auguſte, FLAMINI PROVINCIAE NARBONENSIS; enfin tribun des ſoldats de la huitieme légion, qui portoit le nom d'Auguſte. Tant d'honneurs réunis ne pouvoient manquer de donner à Salonius beaucoup de crédit auprès des empereurs, & une grande conſidération dans la province. Auſſi les habitans de Fréjus le choiſirent-ils pour leur protecteur; car les villes en avoient un comme les particuliers. Quelquefois même elles avoient des femmes pour protectrices ou pour *patrones* comme on les appelloit. L'oppreſſion qu'on éprouvoit de la part des officiers de l'empereur, rendoit néceſſaire la protection des perſonnes puiſſantes; & celle des

Liv. 5. du gouv. art. del. des Juges.

femmes n'étoit pas la moins bonne, quoiqu'elle coutât fouvent bien cher.

On peut regarder Augufte comme le véritable fondateur de la ville de Fréjus. Après le port, le monument le plus confidérable de fa magnificence étoit fans doute l'aqueduc, dont on voit encore des veftiges fuperbes. Il avoit fept lieues de long, depuis l'endroit où il recevoit les eaux de Siagne* jufqu'à Fréjus. En certains endroits les pilaftres qui fubfiftent encore, font éloignés de quarante-trois pieds l'un de l'autre. Les bains dont Monfaucon donne le plan d'après un manufcrit de M. de Peirefc, n'étoient pas un des monumens les moins remarquables. Ils avoient trente-une toifes de long fur quinze de large. Entre ces bains & un mur bâti au nord on avoit ménagé un efpace, où l'on croit que la jeuneffe s'exerçoit à la paleftre, à la lutte & aux autres jeux. On peut encore citer les reftes d'un palais antique nommé le panthéon, & qui eft à cinq cens pas de la ville du côté de la mer. Les murs en font très-épais. Il y a des chambres, des fenêtres plus larges en dedans qu'en dehors, & le tout eft voûté avec de grands arcs. On apperçoit dans un des murs des niches qui pouvoient fervir pour y placer de petites idoles, des uftenciles ou d'autres chofes femblables. Il y avoit auffi un théâtre, & un amphithéâtre. Parmi les débris de tous ces anciens édifices on trouve une grande quantité de pierres volcanifées; on en voit auffi aux murailles des jardins du côté de la mer; & dans la plupart on reconnoît le porphyre fi commun à l'efterel; il y en a qui reffemblent parfaitement aux laves du vefuve. Il faut donc qu'il y ait eu quelque ancien volcan au voifinage de Fréjus, & vraifemblablement du côté de la montagne.

* Appellée *Aero* par les Romains.

Suplém. de l'ant. expliq. p. 167 & fuiv.

Augufte entretenoit une flotte dans le port de cette ville, pour protéger le commerce & les côtes de Provence (1). Quelques-uns de

(1) On a trouvé à Fréjus une infcription* où il eft parlé d'un affranchi de l'impératrice Livie, nommé Anthus, qui étoit commandant d'une trireme, ou d'une

fes

ses successeurs imiterent son exemple. Mais les troubles, qui survinrent dans l'empire ne permirent pas de s'occuper d'un objet aussi important & fort dispendieux. D'un autre côté les sables de la riviere d'Argens ayant fait des attérissemens considérables, sans qu'il fût peut-être possible de l'empêcher, le port s'est comblé, & la mer s'est retirée d'environ une demi-lieue. Les petits bâtimens pouvoient encore y aborder dans les huitieme & neuvieme siecles. C'étoit le tems où les pirates commençoient d'infester les côtes. Ils ravagerent plusieurs fois la ville de Fréjus, la dépeuplerent & détruisirent les momumens que les Romains y avoient élevés. Nous ne pouvons mieux terminer cet article que par les vers suivans du chancelier de Lhopital, qui passa par cette ville, quand il accompagna Marguerite duchesse de Berri, sœur unique d'Henri II, qui alloit épouser Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

Inde forum Juli, parvam nunc venimus urbem.
Apparent veteris vestigia magna theatri, *
Ingentes arcus & thermæ & ductus aquarum;
Apparet moles antiqui diruta portus;
Atque ubi portus erat, siccum nunc littus & horti.

* C'est l'Amphithéâtre.

De l'île Sainte-Marguerite ou de Lerins à Fréjus l'itinéraire marque XXIV. C'est une faute; car en suivant la côte d'un cap à l'autre, comme faisoit l'auteur du voyage, il n'y a que dix-neuf milles. Nous croyons qu'au lieu de vingt-quatre, il faut lire dix-neuf, retrancher un X & changer le V en X; il est aisé d'altérer ces deux signes de maniere qu'on prenne l'un pour l'autre.

Golfe de Grimaud

SINUS SAMBRACITANUS. Puisque dans l'itinéraire maritime on

galere à trois rangs de rames. Chaque galere étoit distinguée, comme aujourd'hui, par un nom particulier, qui étoit ordinairement celui d'une divinité. Il y avoit la Victoire, la Minerve, la Diane, le Lucifer, le Mars, &c. Les inscriptions en fournissent plusieurs exemples.

place ce golfe après Fréjus, & près d'*Heraclea Caccabaria*, il ne peut être différent de celui de Grimaud : il faut, ſuivant la remarque de M. d'Anville, rectifier les meſures de l'itinéraire comme nous le dirons dans l'article ſuivant. On prétend que ce golfe s'appelloit dans le moyen âge *Sinus Gambracitanus*. Quoique ce mot ne ſe trouve que dans une charte qui eſt viſiblement ſuppoſée, il prouve cependant que dans le tems où elle fut fabriquée, il étoit encore en uſage, & que par conſéquent le golfe de Grimaud eſt le *Sinus Sambracitanus* dont on fit *Gambracitanus*.

HERACLEA CACCABARIA. On croit que ce nom donné à l'endroit où eſt Saint-Tropez, venoit d'un temple dédié à Hercule dont les prêtres, à l'exemple de la prêtreſſe de Delphes, rendoient les oracles ſur un trépied. Il eſt certain qu'il y avoit anciennement au même endroit une ville que les Sarrazins détruiſirent pendant le long ſéjour qu'ils firent au Fraxinet ; car on y trouve encore des tombeaux païens & d'autres veſtiges d'antiquités. Il n'a fallu rien moins que la protection conſtante du gouvernement pour repeupler ce pays. La crainte des barbares le faiſoit abandonner, quoique les comtes euſſent pris la précaution d'y faire bâtir une tour & d'y entretenir une garniſon pour la ſûreté de la côte. Ils accorderent même de grands privileges à ceux qui viendroient y habiter. Mais ces avantages ne toucherent point les gens du pays ; il fallut recevoir des étrangers. Soixante familles de la riviere de Gênes, conduites par Raphaël de Gareſſio, s'offrirent d'habiter cette terre, d'y bâtir une ville, & de la garder à leurs frais & dépens, à condition qu'elles feroient exemptes à perpétuité, ainſi que ceux qui voudroient l'habiter, de toutes tailles, impoſitions, & ſubſides, tant ordinaires qu'extraordinaires. Le traité fut paſſé par J. de Coſſa, baron de Grimaud, grand ſénéchal de Provence, le 15 octobre 1470 : c'eſt le même à qui le roi René avoit donné en 1441 la baronie de Grimaud, ſes dépendances, & la tour de Saint-Tropez.

M. d'Anville remarque avec raiſon que dans l'itinéraire on s'eſt trompé, en marquant de Fréjus au golfe de Grimaud, vingt-cinq milles, tandis qu'on n'en compte que ſeize tout au plus juſqu'au fond du golfe. Il dit en ſecond lieu, que puiſque Saint-Tropez eſt ſitué ſur la gauche en entrant, on a eu tort de mettre dans l'itinéraire qu'il en eſt à ſeize; d'où il conclut que du *Sinus Sambracitanus*, & d'*Heraclea Caccabaria*, il n'en faut faire qu'un ſeul article, & regarder le nombre de ſeize milles, mis après *Heraclea*, comme le ſeul qui doive ſubſiſter, pour marquer la diſtance de ce lieu à Fréjus. Voici donc ſuivant lui comment il faut rétablir cet endroit de l'itinéraire :

A foro Juli Sinus Sambracitanus plagia, &
Heraclea Caccabaria, portus . . . . M. p xvj

Je ferois d'avis qu'on lût XI, parce qu'il n'y en a pas davantage.

Cavalaire.

ALCONIS. M. d'Anville croit que c'eſt *Aiguebonne*, ſous le cap Taillat. Mais de Saint-Tropez à cet endroit, il y a tout au plus neuf milles, & le mouillage n'y eſt pas aſſez bon, pour que les anciens l'aient mis au nombre des endroits où l'on devoit aborder. Il eſt beaucoup meilleur à Cavalaire, qui eſt effectivement à douze milles du port de Saint-Tropez. Nous croyons donc que c'eſt là qu'il faut placer *Alconis*. Ce qui nous y détermine d'ailleurs, c'eſt que d'Aiguebonne à Gyens, où l'on place *Pomponianis*, il y a quarante-deux milles; tandis que ſuivant l'itinéraire, il ne devroit y en avoir que trente.

Gyens.

POMPONIANIS. Nous venons de dire que c'eſt *Gyens*, vis-à-vis l'île de *Porqueyroles*, connue des anciens ſous le nom de *Prote*, ou premiere. De Cavalaire à Gyens, on compte trente-huit milles; cependant l'itinéraire n'en marque que trente. Il eſt vraiſemblable que le copiſte a mis une dixaine de moins; car nous remarquons en général que les diſtances des anciens excedent

CHOROGRAPHIE. I. Partie. Toulon.

les nôtres. Ainsi nous croyons qu'on doit ajouter un X au nombre XXXII.

TELO MARTIUS. Toulon. Quand on fait attention à la beauté de la plage, où les vaisseaux sont à l'abri du vent dans un bassin immense, & que l'on connoît le site & la bonté du terroir, on est porté à croire qu'il a été habité dans les tems les plus reculés. Cependant aucun monument ne prouve qu'il y ait eu une ville avant le IVe siecle de l'ere chrétienne. L'étymologie du nom, qui est grec, a fait croire à quelques savans, que les Marseillois y avoient établi un bureau pour la perception des droits sur les marchandises ; d'où l'on pourroit conclure, que Toulon étoit une ville commerçante dans le tems que l'ancienne république de Marseille subsistoit encore, ou du moins que le pays étoit habité. Mais pourquoi les géographes qui ont parlé des villes & des peuples situés sur la côte, & des colonies que les Marseillois y avoient fondées, n'auroient-ils pas dit un mot des habitans répandus dans la campagne de Toulon, ou de la ville même, si elle eût existé? Ce qu'il y a de positif, c'est que les Romains y avoient au commencement du Ve siécle une teinturerie qui donna vraisemblablement naissance à la ville. Les eaux de Toulon, qui sont excellentes pour la teinture, & la facilité d'avoir du kermès & du murex déciderent les empereurs à établir cette manufacture.

Port de Cenari.

ÆMINES PORTUS. On retrouve encore ce nom dans celui des *Embies* (ou de Cenari) donné à l'île, qui se présente au fond de la rade du Brusc, quand on a tourné le cap Cicier, en venant de Toulon.

TAUROENTUM. C'étoit le nom d'une colonie que les anciens Marseillois avoient fondée sur le rivage de la mer, à droite, en entrant dans la baie de la Ciotat. Il en reste encore quelques vestiges qu'on découvre au fond de l'eau.

Ceireste.

CITHARISTA. Ceireste est à quelque distance de la mer. L'itinéraire d'Antonin s'en sert pour désigner ce que nous appellons le

port de la Ciotat, qui n'eſt point différent de celui de *Tauroentum*, puiſqu'ils ſont dans le même golfe, à un quart de mille l'un de l'autre. Il faut donc rétablir cet endroit de l'itinéraire, où nous avons remarqué que tous les lieux étoient tranſpoſés, & lire de la maniere que voici :

A portu Æmines, Tauroentum &
Cithariſta portus . . . . M. p xij

Ceireſte eſt ancien ; on y voit encore des veſtiges des édifices bâtis du tems des Romains : la Ciotat au contraire eſt une ville moderne. Nous ne concevons pas en effet comment on auroit bâti une ville ſi près de *Tauroentum*, tant que cette colonie Marſeilloiſe a ſubſiſté. Nous remarquons auſſi qu'après qu'elle eut été détruite par les Sarrazins, les habitans diſperſés ne durent pas être tentés de venir habiter dans le voiſinage, pour s'expoſer aux mêmes périls. Ce n'a donc été que dans des tems plus heureux, & lorſque la tranquillité publique a été aſſurée, qu'on a penſé à s'établir dans les lieux maritimes, que les pirates avoient auparavant infeſtés. La Ciotat n'a pas ſix cens ans d'ancienneté, comme nous le dirons ailleurs.

CARCICIS PORTUS. Caſſis. M. l'abbé Barthelemi a lu une inſcription, qui eſt un vœu à la divinité tutélaire de cette ville, *Tutelæ Carcitanæ*. Caſſis.

IMMADRAS POSITIO. Son nom paroît s'être conſervé dans celui de *Maire*, qui eſt une île au couchant de Caſſis, à ſept milles de cette ville. Il faut donc corriger l'itinéraire qui en met XII, & lire VII ; car le V & le X ſe prennent facilement l'un pour l'autre dans les anciens manuſcrits, pour peu qu'ils ſoient altérés. Ile de Maire.

MASSILIA PORTUS GRÆCORUM. Les diſtances ſont encore défectueuſes dans cet endroit, où l'on a mis XII au lieu de VII. Nous croyons n'avoir rien oublié dans l'hiſtoire de ce qui a rapport à Marſeille.

cette ville célebre ; nous y renvoyons le lecteur. Il verra qu'elle mérita d'être appellée par Cicéron l'*Athenes* des *Gaules ; Novæ Galliarum Athenæ* ; & par Pline la *maîtresse des études ; magistra studiorum ;* c'étoit en effet l'école des Gaulois & des Romains. Cette ville étoit aussi polie, dit Tite-Live, que si elle avoit été au milieu de la Gréce. Nous pouvons donc la mettre au rang des premieres métropoles grecques, soit pour les progrès qu'elle fit dans les sciences & les arts, soit pour l'étendue de son commerce, soit enfin pour la splendeur de ses colonies ; car elle fonda sur les côtes voisines, des bourgs, des comptoirs & des forteresses, dont elle tiroit également avantage dans la guerre & dans la paix. Son port s'appelloit *Lacydon* ou *Halycidon*, selon *Pomponius Mela* & *Eustathe*. Il seroit inutile d'en vouloir chercher la raison ; & quand même on la découvriroit, il n'y a pas d'apparence qu'on en pût tirer de grands éclaircissemens pour l'histoire.

La puissance de Marseille, considérée sous deux époques différentes, sous le gouvernement des anciens Marseillois & sous le regne de Louis XIV, au commencement du siecle, est assez bien représentée dans l'inscription suivante, faite par l'auteur de la vie de quelques hommes illustres de Provence, & placée à la façade de l'hôtel-de-ville en 1726.

MASSILIA
PHOCENSIUM. FILIA
ROMAE. SOROR. CARTHAGINIS. TERROR
ATHENARUM. AEMULA
ALTRIX. DISCIPLINARUM
GALLORUM. AGROS. MORES. ANIMOS
NOVO. CULTU. ORNAVIT
ILLUSTRAT. QUAM. SOLA. FIDES
MUROS. QUOS. VIX. CAESARI. CESSERAT
CONTRA. CAROLUM. V
MELIORI. OMINE. TUETUR

OMNIUM. FERE. GENTIUM
COMMERCIIS. PATENS.
EUROPAM. QUAM. MODO. TERRUERAT
MODO. DOCUERAT
ALERE. ET. DITARE. GAUDET
AN. M. DCC. XXVI. REG. LUD. XV

Marſeille étoit anciennement bien différente, quant au local, de ce qu'elle eſt aujourd'hui. Preſqu'environnée de trois côtés par la mer, dit Céſar, elle eſt très-forte du côté de terre, ſoit par ſa ſituation, ſoit par un foſſé profond qui défend ſes remparts. Pour entendre ce paſſage, il faut ſe rappeller que la ville vieille eſt bâtie ſur deux collines qui ſe joignent, mais qui, anciennement étoient réellement ſéparées. L'une, qui étoit la ſeule habitée, eſt aiſée à reconnoître; elle commençoit à la rue de Negrel, ſe déployoit au midi en forme d'amphithéâtre au-deſſus du port, & s'étendoit par une pente inſenſible, depuis ſon ſommet juſqu'au-delà de la Major en s'allongeant dans la mer. Céſar avoit donc raiſon de dire que la ville étoit environnée d'eau preſque de trois côtés, parce qu'en effet cette partie avoit au nord une eſpece de golfe vers l'endroit où ſont les nouvelles infirmeries; tandis que tout le reſte étoit baigné au couchant & au midi par les flots de la mer, comme il l'eſt encore.

L'autre montagne, ſur laquelle il n'y avoit point de maiſons du tems de ce dictateur, commençoit à la rue de la Fontaine-neuve, s'élevoit du côté des grands-Carmes & de l'Oratoire, & alloit en s'abaiſſant finir à l'endroit où eſt bâtie l'égliſe de S. Martin ſituée à l'eſt. Ces deux montagnes ou collines étoient ſéparées par un foſſé creuſé par la nature & par l'art, qu'on reconnoît encore en entrant dans la rue de la Fontaine-neuve. Il contournoit la montagne des moulins, où étoit la ville, & alloit aboutir à la mer, au-deſſous de la Joliette. C'eſt ce qui fit dire à Céſar que la partie ſeptentrio-

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

nale de Marſeille, où l'on avoit conſtruit la citadelle, étoit *valle profundâ munita*. Ce que dit Strabon, que cette ville étoit grande, ceinte de bonnes murailles, & ſituée au midi ſur une colline en forme d'amphithéâtre au-deſſus du port, eſt plus facile à comprendre quand on connoît le local. Le Cours, la Canebiere, & toute la paroiſſe de S. Ferréol étoient en vignes ou en jardins, & la montagne de Notre-Dame de la Garde étoit couverte de

Cette forêt ſacrée
Formidable aux humains & des tems révérée,

qui inſpiroit aux ſoldats Romains une religieuſe frayeur, & dont Lucain a fait une deſcription ſi pompeuſe.

Mais ce n'eſt pas aſſez de faire connoître le local d'une ville ancienne, & de donner en gros une idée du degré de puiſſance où elle étoit parvenue. Le lecteur éclairé veut encore ſavoir qu'elles étoient les mœurs & les uſages des habitans. Mais ces ſortes de tableaux demandent des détails qui ne peuvent être placés que dans l'hiſtoire; nous nous bornerons ici à d'autres objets qui ne ſont pas moins intéreſſans. Comme nous devons examiner à la fin du premier livre, en parlant de l'adminiſtration de la province, ſi Marſeille, après que Céſar s'en fût rendu maître, conſerva long-tems ſon autonomie; nous allons rapporter quelques inſcriptions qui répandront beaucoup de jour ſur cette matiere.

On a vu à l'article de Nice, que la ville de Marſeille avoit les mêmes officiers que les colonies romaines & les municipes; car *Memmius Macrinus* y avoit été *Queſteur*, c'eſt-à-dire, *Cenſeur*, *Duumvir Quinquennal*, & *Viceduumvir Quinquennal*. Nous avons ajouté que le même y avoit exercé *la préfecture*, fondés ſur une inſcription, dont nous allons rapporter les deux premieres lignes, afin qu'on puiſſe juger de notre explication.

Q. MEMMIO. MACRINO. Q. II. VIR. MASSIL. Q. Q
ITEM PRAEFECTO PR. II. VIRO. Q. Q

Quelques

Quelques auteurs prétendent que par ces deux mots *præfecto produumviro*, on a voulu désigner le *Viceduumvir*; & selon eux quand les décurions n'étoient pas d'accord sur l'élection d'un *Duumvir*, ils élisoient à sa place un officier qui en faisoit les fonctions, & à qui l'on donnoit le titre de *Præfectus produumvir*. Mais quand même cette explication seroit exacte, nous aurions encore de fortes raisons de croire que la ville de Marseille fût réduite en préfecture. Car 1°. S. Victor y fut jugé par deux préfets sur la fin du III[e] siecle, & l'un d'eux étoit vraisemblablement préfet de la ville. 2°. Sous les Francs on donnoit encore ce titre au magistrat qu'on y envoyoit pour exercer la justice. 3°. L'inscription suivante nous apprend que Nymphidius avoit été revêtu de cette charge. Il étoit chrétien, & mourut sous le consulat d'Anicius-Probinus & d'Eusébe, en 489.

HIC. REQUIESCIT. IN. P...
NIMPHIDIVS. EXPRA*EFECTUS*
QUI. VIXIT. ANNOS.... I
RECESSIT. VIII KALEN....
ANICIO. PROBINO. ET. EVSEB*io coss*

Je lis *expræfectus*, & je ne crois pas qu'on puisse substituer une leçon plus vraisemblable. Toutes ces raisons nous autorisent à séparer dans la premiere inscription le mot *præfectus* de *produumvir*, pour en faire deux emplois séparés : car il semble que *produumvir* tout seul suffit pour désigner le *Viceduumvir*. Combien de faits intéressans les inscriptions de Marseille ne nous apprendroient-elles pas si les plus curieuses n'étoient pas mutilées ? Mais il résulte du peu de monumens qui nous reste, que les Romains donnerent à cette ville une nouvelle forme d'administration, & que l'autonomie ne subsista pas long-tems après l'empire de Tibere, sous lequel vivoit Strabon, qui en parle comme d'une chose qui

n'étoit pas encore abolie. Un établiſſement bien eſſentiel chez les anciens Marſeillois, c'étoit la gymnaſtique, où l'on s'attachoit à rendre les jeûnes gens adroits & vigoureux en les aſſujettiſſant à tous les exercices du corps. Comme il y a toute apparence qu'ils ſuivoient dans cette partie de l'éducation publique les mêmes régles que les villes de la Grece, d'où ils avoient apporté cet uſage, ils diſtribuoient les jeunes gens en pluſieurs claſſes. La premiere étoit celle des enfans ΠΑΙΔΕΣ, qu'on inſcrivoit à l'âge de ſept ans ſur un rôle particulier, juſqu'à dix-huit ans accomplis, qu'ils montoient à celle des jeunes gens ΕΦΗΒΟΙ. Ils y demeuroient deux ans, pendant leſquels ils achevoient leur cours de gymnaſtique, & préludoient au ſervice militaire. A vingt ans ils étoient inſcrits ſur le rôle des ſoldats, & engagés pour la défenſe de la patrie juſqu'à ſoixante, à moins qu'il n'y eût quelque cas extraordinaire qui demandât une exception.

Ces éphebes, ainſi que les enfans, étoient ſubordonnés à des officiers qui veilloient ſur leurs mœurs & ſur leurs exercices. On appelloit le premier de ces officiers, gymnaſiarque ou ſurintendant du gymnaſe. Il étoit nommé par le conſeil public, & pour un an ſeulement. Leudemos, homme reſpectable, ΓΕΡΑΙΤΕΡΟΣ, fils de Denis, avoit été revêtu deux fois de cette charge à Marſeille; ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ. Mais auparavant il avoit remporté un prix étant encore dans la claſſe des *éphebes* ou des jeunes gens; ΝΙΚΗΣΑΣ ΕΦΗΒΟΥΣ. Enſuite il avoit eu deux fois l'inſpection de l'une de ces claſſes; ΕΥΤΑΞΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ; comme nous l'apprenons de l'inſcription ſuivante, qui fut trouvée dans les fondemens d'une maiſon en 1591, & qui eſt rapportée dans un manuſcrit de cette année-là bien plus exactement que dans Ruffi, qui ne paroît pas l'avoir entendue. Nous les tranſcrirons ici l'une & l'autre, afin que le lecteur en puiſſe juger.

	Copie de Ruffi, nouv. édit. p. 322.
ΛΕΥΔΗΜΟΣ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ	ΛΕΥΔΗΜΟΣ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΚΙΡΙΟΣ
ΓΕΡΑΙΤΕΡΟΣ. ΝΙΚΗΣΑΣ	ΕΥΤΑΞΙΑΙΤΕ-ΡΟΤΕΡΟΣ
ΕΦΗΒΟΥΣ. ΕΥΤΑΞΙΑΡΧΗΣΑΣ	ΝΙΚΗΣΑΣ. ΕΦΗΒΟΥΣ. ΚΑΙ
ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ	ΓΥΜΝΣΙΑΡΚΗΣΑΣ ΔΙΣ

Il faut encore obſerver que ſi le gymnaſe étoit à Marſeille ſur le même pied qu'à Athenes, les enfans des citoyens de la plus vile extraction, réſervés pour la pratique des arts méchaniques, n'étoient point admis à ces exercices.

L'emploi de prêtreſſe de Diane à Marſeille nous offre une particularité remarquable. On ne le conféroit qu'à des dames Grecques ou Marſeilloiſes, parce qu'on obſervoit dans le temple de cette déeſſe un rit grec, différent de celui des Romains. Spon rapporte une inſcription grecque en l'honneur d'une dame appellée Ammion-Ariſtion, qui avoit été prêtreſſe à Marſeille, & pontife à Éphefe, ce qui prouve que des étrangeres pouvoient être revêtues du ſacerdoce. Ne pourroit-on pas conclure de-là auſſi que les prêtreſſes des deux temples ne formoient, pour ainſi dire, qu'un même corps, quoique diviſées en deux colleges? Que celui d'Ephefe d'où les Marſeillois avoient tiré le culte de leur déeſſe, conſervoit une ſorte de primatie & de ſupériorité ſur l'autre, & qu'il lui fourniſſoit des prêtreſſes qui alloient enſuite remplir la premiere dignité dans celui-là? Ce n'eſt qu'une conjecture; mais l'inſcription ſemble l'autoriſer.

Span. Miſcell. erud. antiq.

Hiſtoire de Marſ. nouv. edit. p. 323.

Voilà des inſtitutions grecques à côté de celles que les Romains introduiſirent. Nous ſommes perſuadés qu'elles ſubſiſtoient en même-tems, parce qu'elles ne contrarioient point le nouveau gouvernement, ni les vues politiques des vainqueurs. Cependant il eſt à croire qu'ils n'oublioient rien pour faire adopter à Marſeille leurs uſages & leurs maximes; & ſoit que les habitans prévinſſent leurs intentions pour leur complaire; ſoit qu'ils fuſſent obligés de céder à l'autorité, ils firent à Marſeille des établiſſemens qui n'étoient

D 2

connus que dans les villes dépendantes de l'empire; tel est le temple qu'ils bâtirent en l'honneur d'Auguste, & dans lequel ils mirent des prêtres pour lui offrir des prieres & de l'encens.

D. M.
... ET. IN. SECVRITATE. AETERNA
P. GALLII. EVPHEMII
VI. VIRO. AVGVSTALIVM. CORPORATI
CORNELIA. SECUNDA. MARITO
PIENTISSIMO

Tous ceux qui rapportent ce marbre écrivent *augustarum;* mais c'est une faute; car ce mot n'a point de sens. Le mot *corporatus* nous désigne un févir de la premiere classe, un de ceux qu'on appelloit *seniores*.

Il y avoit aussi dans la même ville un college de *dendrophores*, comme il paroît par une autre inscription faite en l'honneur d'un homme dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous; mais qui étoit flamine à Riez, FLAMINI IN COLONIA REIORUM APOLLINARIUM; dendrophore à Marseille, DENDROPHORO MASSILIAE; & à qui l'on devoit dresser une statue. Souvent le particulier qui devoit recevoir cet honneur, content de l'avoir mérité, ne vouloit pas qu'on en fît la dépense, IMPENDIUM REMITTEBAT. D'autre fois quand il l'acceptoit, il donnoit un repas, ou il distribuoit de l'argent & une certaine quantité de pain & de vin aux autres personnes du corps, CORPORATIS, auquel il appartenoit; c'est ce qu'on appelloit *sportulas dare*. Tel est à-peu-près le sens de l'inscription que nous n'avons point en entier; je vais la rapporter telle qu'on la trouve dans Spon, où elle est plus correcte que dans nos historiens.

.... FLAM. IN
COL. REIOR. APOLL
.... ATRE .. ORVM
ET. DE ....

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

DENDROPH. MASSIL..
IVS. STATVAE. IMPENDIVM
REDDERET. DEDICATIONIS. XII
SPORTVLARVM. CORPORATIS
DEDIT

On appelloit *flamine* le prêtre d'une divinité particuliere telle qu'Apollon, Mars, Mercure & Venus. Apollon, étant le Dieu tutélaire de Riez, avoit ses ministres particuliers. Nous pouvons dire en général que les prérogatives des prêtres étoient infinies suivant Denis d'Halicarnasse. Ils sont, disoit-il, juges souverains en matiere de religion, & législateurs en fait de cérémonies; ils instruisent les peuples ignorans, punissent ceux qui n'obéissent pas à leurs ordres, & ne sont sujets eux-mêmes à aucun tribunal, c'est-à-dire, qu'ils n'étoient responsables de leurs actions qu'au college dans les lieux où il y en avoit un, ou au pontife dont l'autorité s'étendoit sur la religion & ses ministres, & sur tout ce qui y avoit rapport. Ils étoient exempts d'impôts, excepté peut-être de la capitation, & dispensés d'aller à la guerre.

Les dendrophores, dont il est parlé dans l'inscription, étoient chargés de la fourniture des bois pour la construction des vaisseaux & des machines de guerre. Quelques auteurs prétendent qu'on donnoit aussi ce nom à ceux qui dans les processions des dieux portoient des branches d'arbres ou même des arbrisseaux entiers. Si nous avions toute l'inscription, nous verrions dans quel sens il faut prendre ici le mot *dendrophores*.

Carri.

Incarus répond, suivant M. d'Anville, à la position actuelle de *Carri;* car il observe que, suivant une carte très-exacte, l'intervalle d'un point pris à la sortie du port de Marseille, jusqu'à l'entrée de l'anse de Carri, est de neuf mille toises, & que les douze milles romains n'en donnent que neuf mille soixante-douze. Cette petite différence est inévitable dans la réduction des mesures des

anciens, comparées aux nôtres, parce que nous ne connoiſſons pas précifément les deux termes des diſtances qu'ils meſuroient. Cependant des perſonnes intelligentes, qui ont un grand uſage de la côte, & qui en connoiſſent dans le plus grand détail tous les mouillages & les diſtances, m'ont aſſuré qu'il y avoit du port de Marſeille à Carri quinze milles : je remarque d'un autre côté que les meſures des anciens excédoient toujours les nôtres. Ainſi je crois qu'il faut mettre XV au lieu de XII; il y a toute apparence que la partie inférieure de l'V étant effacée dans le manuſcrit, un copiſte aura pris les deux extrémités pour celle de II, ce qui a fait XII au lieu de XV.

Lauron.

DILIS POSITIO. Le ſçavant géographe que je viens de citer, croit que *Dilis* eſt le port de Ponthéou qui, ſuivant une carte fort exacte, n'eſt éloigné de *Carri* que de huit milles. Cependant il eſt certain qu'il y en a onze. Les huit énoncés dans l'itinéraire, nous conduiſent à *Lauron* qui eſt un bon port où l'on aborde facilement; au lieu que celui de Ponthéou eſt mauvais, & d'un accès très-difficile à cauſe des rochers qui l'environnent.

Foſſes de Marius.

FOSSIS MARIANIS. La diſtance marquée dans l'itinéraire eſt exacte, & juſtifie la poſition que nous avons donnée à *Incarus*. Ces foſſés, dont nous parlons dans l'hiſtoire, avoient environ douze milles de long, depuis le bras du Rhône le plus oriental, dont il recevoit les eaux, juſqu'à l'étang de Calejon, par lequel il communiquoit avec la plage de Foz. Il étoit à dix milles au-deſſus de l'embouchure de ce bras, & à vingt au-deſſous d'Arles. Ainſi les vaiſſeaux qui arrivoient à la plage, entroient par ce canal dans le Rhône, qu'ils remontoient enſuite ſans difficulté. Plutarque dit que Marius le fit creuſer, parce que les bâtimens ne pouvoient entrer, ou que du moins ils entroient difficilement dans le fleuve à cauſe des ſables entaſſés à l'embouchure. Ces ſables ſe ſont tellement amoncelés depuis ce tems-là dans le fond de la plage, que la tour des Tignaux, reconſtruite vers l'an 1720 à l'embou-

chure du Rhône, eſt actuellement éloignée d'environ deux lieues des endroits où l'on peut aborder. Ainſi la mer ſe trouvant ſucceſſivement reculée de ce côté-là, & repouſſée par les ſables & les cailloux du fleuve, a laiſſé à découvert la Crau & la Camargue; il arrivera dans la ſuite que le golfe de Foz ſe comblera entiérement jusqu'au cap Couronne, & que toute cette plage ſillonnée par les vaiſſeaux, le ſera par la charrue.

. . . . Sic toties verſa es fortuna locorum.
. . . . Vidi factas ex æquore terras
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ,
Et vetus inventa eſt in montibus anchora ſummis. Métam. l. xv.

Interprétation de l'Itinéraire d'Antonin, depuis Cimiez juſqu'à Arles.

Cimiez.

CEMENELLUM *ou* CEMENELIUM. Cimiez, dont on voit encore des veſtiges à un mille & demi au nord de Nice, étoit du tems des Romains la ville la plus grande & la plus riche des Alpes maritimes. Les premiers officiers de cette province y faiſoient leur réſidence, tels que le préſident ou le commandant de la contrée, & un directeur, dont les fonctions ne ſont pas déterminées dans le marbre ſuivant; car il y avoit des directeurs de la monnoie, *procuratores monetarum;* des teintureries, *baphiorum;* des manufactures d'étoffe, *gynæciorum;* du vingtiéme des héritages, *viceſimæ;* &c. Mais on ne connoît pas l'emploi de celui dont il s'agit ici: il y a toute apparence qu'il étoit dans les finances, puiſqu'il ſe qualifie receveur de l'impôt de deux pour cent établi ſur les choſes vénales dans l'Egypte inférieure, *choræ inferioris.*

I. O. M	*Jovi optimo maximo*
CAETERISQUE. DIIS	*Cæteriſque diis*
DEABVSQ. IMMORT	*Deabuſque immortalibus*
TIB. CL. DEMETRIVS	*Tiberius Claudius Demetrius*

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

DOM. NICOMED	*Domo Nicomediâ*
V. C. PROC. AVGG. N. N	*Vir clarissimus, procurator Augustorum nostrorum,*
ITEM. CC. EPISCEPSEOS	*Item ducentesimæ Episcepseos*
CHORAE. INFERIORIS	*Choræ inferioris*

Il y avoit aussi trois colleges, dont l'un étoit vraisemblablement celui des prêtres, & un sénat qui leur permit de s'assembler pour faire ériger par délibération publique, un monument de reconnoissance en l'honneur de M. Aurelien-Masculus, président des Alpes maritimes. Ce romain, qui s'étoit fait chérir pour son intégrité & son affabilité, avoit procuré du bled à la ville dans un tems de disette, & rétabli les anciens aqueducs, dont la ruine exposoit les habitans à manquer d'eau. C'est ce qui se trouve exprimé dans l'inscription suivante.

M. AURELIO. MASCULO.
V. C
OB. EXIMIAM. PRAESIDIATUS
EJUS. INTEGRITATEM. ET
EGREGIAM. AD. OMNES. HOMINES
MANSUETUDINEM. ET. URGENTIS
ANNONÆ. SINCERAM. PRÆBITIONEM
AC. MUNIFICENTIAM. ET. QUOD. AQUÆ
USUM. VETUSTATE. LAPSUM. REQUI
SITUM. AC. REPERTUM. SAECULI
FELICITATE. CURSUI. PRISTINO
REDDIDERIT
COLLEG. III
QUIB. EX. S. C. C. P. EST
PATRONO DIGNISSIMO

Quibus ex Senatus Consulto coire permissum.

La

La ville de Cimiez fut détruite par les Lombards vers l'an 737. L'enceinte de ſon amphithéâtre, où S. Pons ſouffrit le martyre, eſt encore aſſez bien conſervée; mais tout le reſte eſt détruit, & l'on n'y trouve que des inſcriptions qui ſont une preuve de ſon ancienne grandeur. Elle renfermoit tout ce qui pouvoit illuſtrer une colonie diſtinguée, quoiqu'elle n'en eût pas le titre. Si nous voulions tranſcrire toutes les inſcriptions que Joffredi rapporte, on verroit que cette ville devoit être une des plus belles des Gaules. Beaucoup de familles de Rome ou des autres endroits de l'Italie s'y étoient retirées, & l'on y entretenoit ordinairement un corps de troupes compoſé des habitans du pays. Elle étoit la capitale de *Vediantii*, comme nous le dirons ailleurs. C'eſt aux déeſſes tutélaires de ce peuple, qu'un citoyen de Cimiez de la tribu *Claudia*, & *Option* de la vingt-deuxieme légion, fit un vœu en ces termes :

MATRONIS	
VEDIANTIABVS	
P. ENISTALIUS. P. F.	*Publii filius*
CL. PATERNUS. CEMENELENSIS	*Claudia (tribu)*
OPTIO. AD. ORDINE. 7. LEG. XXII	*Ad ordinem Centurionis legionis, &c.*
PRIMIGENIAE. PIAE. FIDELIS	
P. L. M.	*Poſuit libens merito*

Le titre d'*option* que prend Paternus, étoit un titre de diſtinction donné aux ſoldats, qui par leur conduite avoient en quelque façon mérité d'être adoptés par une cohorte, ou choiſis par le centurion pour l'aider & le ſuppléer même, en cas de beſoin, dans les fonctions de ſon emploi.

La ville de Cimiez ſe trouvoit ſur la voie *Aurelia*, qui conduiſoit de Rome dans la province Narbonnoiſe par la riviere de Genes. Il n'y avoit point encore alors de route commode pour aller dans le Piémont par le col de Tende. Charles-Emmanuel, duc de Sa-

voie, fils d'Emmanuel Philibert, eſt le premier qui ait fait ouvrir un grand chemin au-deſſus de Saourge, à travers des rochers affreux, pour faciliter la communication du Piémont avec le comté de Nice.

Les Liguriens fourniſſoient anciennement un corps de troupes connu ſous le nom de *cohortes Liguriennes :* il étoit en garniſon à Cimiez. Outre le témoignage de Tacite qui nous l'apprend, nous pourrions encore le prouver par pluſieurs inſcriptions qu'on trouve ſur les lieux. Nous ne rapporterons que les deux ſuivantes.

C. MARIUS. CIMOGIO. MILES
COHORT. LIGURUM. HIC. SITUS. EST

SEX. SULPICIO. ET. SABINO
VEXILLA. COH. I. L.
L. F. HISER. GRATINI. II
L. T. H. M. H. S

SEXTUS-SULPICIUS, de la tribu *Claudia*, étoit, ſi l'on peut ſe ſervir du terme, *porte-étendard* de la premiere cohorte des Liguriens. On appelloit cet officier *vexillarius* ou *vexillifer*.

VARUM FLUMEN. Le Var ſépare la Provence de preſque tout le comté de Nice; car depuis le dernier partage fait en 1760, le roi de Sardaigne ne poſſede plus que quelques villages entre cette riviere & l'Eſteron. Le Var, du tems de Strabon & de Pline, faiſoit la ſéparation des Gaules & de l'Italie. Il eſt très-rapide, change ſouvent de lit, & en été, quand il y a des orages, il groſſit quelquefois prodigieuſement dans l'eſpace de deux heures, à cauſe des torrens qui tombent des montagnes. Il n'y a rien de plus varié que les pierres qu'il entraîne : outre les calcaires & les cailloux, on y trouve des morceaux de beau granite, du grès & une pierre griſe veinée de ſpath blanc.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Cannes.

AD HORREA. Ce lieu, ſitué ſur la côte, à douze milles d'Antibes, & à dix-huit de Fréjus, devoit être commodément ſitué pour le débarquement des grains qu'on y apportoit des autres provinces de l'empire. M. d'Anville croit que la poſition de Cannes répond à celle d'*Horrea ;* mais il avoue que les diſtances ne ſont point d'accord, parce qu'il n'y a de Cannes à Antibes que ſept milles, tandis que l'itinéraire & la table en marquent douze. Il répond à cette difficulté, en diſant qu'il y a bien des exemples qui prouvent que quand on applique les itinéraires au local, ce qui paroît marqué XII par mépriſe dans un chiffre, comme ici entre *Antipolis* & *Horrea*, ne tient lieu que de VII. Cette remarque nous paroît d'autant plus juſte, que la diſtance de dix-huit milles marquée dans la table, entre *Horrea* & *Fréjus*, exige qu'on ſe décide pour *Cannes ;* on peut ajouter à cela qu'il n'y a point d'autre poſition plus convenable, à moins qu'on ne veuille s'écarter de la voie *Aurelia* ſur laquelle étoit le lieu dont il s'agit. Vincent de Salerne, moine de Lerins, dit qu'il y avoit autrefois à Cannes un château appellé *Marcellinum*, c'eſt-à-dire Marſeillois, qui vers l'an 1132 prit le nom de *Caſtrum Francum*, à cauſe des privileges & des franchiſes dont les gens du lieu jouiſſoient.

Le Canet.

FORUM VOCONII. Plancus écrivant à Ciceron, lui marquoit que Lepidus étoit campé à *Forum Voconii*, à vingt-quatre milles de Fréjus. Cette indication des diſtances, & l'analogie que l'on croit trouver entre *Forum Voconii* & *Gonfaron*, ont fait croire à Mrs d'Anville & Menard, que ces deux endroits étoient les mêmes. Mais, 1°. la voie romaine qui alloit de Fréjus à Aix, paſſoit par *Cabaſſe*, de l'aveu de tous les géographes, & l'on ne conçoit pas comment au lieu de s'approcher de la droite ligne, en traverſant une campagne aſſez unie, on l'auroit détournée de deux lieues pour la conduire à travers un pays ſcabreux juſqu'à *Gonfaron*, d'où elle auroit enſuite remonté à *Cabaſſe* au milieu des montagnes. 2°. L'armée de Lepidus étoit campée près de *Forum Vo-*

conii & du fleuve d'Argens; c'eſt ce général lui-même qui nous l'apprend dans une lettre écrite à Ciceron. *Continuis itineribus*, dit-il, *ad Forum Voconium veni*, & *ultrà*, *caſtra ad flumen Argentum contra Antonianos feci*. Quand on connoît le pays, on voit qu'il eſt hors de toute vraiſemblance qu'une grande armée ait été campée à *Gonfaron*, ſoit à cauſe du local qui s'y oppoſe, ſoit auſſi parce qu'elle auroit été trop éloignée du fleuve d'Argens, & n'auroit pu s'oppoſer au paſſage d'Antoine, qui étoit campé de l'autre côté. Toutes ces conſidérations nous déterminent à fixer la poſition de *Forum Voconii* au Canet, qui eſt éloigné de Fréjus d'environ vingt-deux milles. Je conviens que l'itinéraire en marque vingt-quatre de *Forum Julii* à *Forum Voconii*; mais on a déja dû s'appercevoir que la différence des diſtances, quand elle n'eſt pas grande, ne doit pas détruire la ſolidité des raiſons qui concourent à déterminer la poſition d'un lieu.

On a trouvé au *Canet* l'inſcription ſuivante, rapportée par Gruter, t. I, p. 225; c'eſt une apothéoſe de la juſtice & de la clémence de Céſar.

IVSTITIAE
ET
CLEMENTIAE
C. CAESARIS

La clémence étoit la vertu favorite de ce grand homme. Lorſque le ſénat de Rome fut délivré de la crainte & de l'horreur des proſcriptions, il fit ériger un temple où il plaça la ſtatue de cette vertu avec celle de Céſar, à qui elle donnoit la main. Cet exemple fut bientôt imité dans les provinces où l'on avoit déja eu la baſſeſſe de rendre des honneurs divins aux proconſuls. La flatterie étoit devenue un tribut néceſſaire; mais en conſacrant les vertus, on déguiſoit du moins tout ce qu'elle avoit de plus déshonorant.

Cabaſſe. MATAVONIUM. On a trouvé ſur une pierre employée à la bâtiſſe

de l'église de *Cabaſſe*, une inſcription faite pour la ſanté de l'empereur Caligula : elle prouve invinciblement qu'il faut placer *Matavonium* aux environs de ce village. La voici telle qu'elle a été copiée ſur les lieux par M. Gérard, Médecin de Cotignac.

PRO. SALUTE C. CAESARIS.
GERMANICI. F. GERMANICI
PAGUS. MATAV. C. V. S

Ce qui prouve en ſecond lieu l'exactitude de cette poſition, c'eſt que la table Théodoſienne marque XVII de *Matavonium* à *Turrim* qui eſt Tourves. Or de cet endroit à Cabaſſe, il y a préciſément quatre lieues qui ſont ſeize milles, & l'on en trouveroit dix-ſept, ſi le chemin actuel faiſoit les mêmes détours que la voie militaire des Romains ; il s'en faut bien que les routes qu'ils avoient tracées en Provence, s'approchaſſent toujours de la ligne droite comme les nôtres. M. d'Anville place *Matavonium* à Vins. Il faut convenir que cette poſition eſt juſtifiée par la diſtance de ce village à *Forum Voconii* qui eſt le Canet ; car on compte trois lieues qui répondent aux XII milles marqués dans l'itinéraire ; au-lieu que du Canet à Cabaſſe, il n'y en a qu'environ ſept qui ne ſont pas tout-à-fait deux lieues : mais 1°. l'inſcription que nous venons de rapporter, s'oppoſe à cet emplacement ; 2°. de Vins à Tourves où étoit l'ancienne *Turris*, il n'y a que douze milles, c'eſt-à-dire trois lieues, & ſelon la table, il doit y en avoir dix-ſept. Il faut donc néceſſairement ſe décider pour Cabaſſe, par ces deux raiſons. Je crois même qu'au lieu de XII dans l'itinéraire, pour marquer la diſtance du *Forum Voconii* à *Matavonium*, il faut lire VII. On pourroit juſtifier cette correction par pluſieurs exemples, & par le local même, ſi nous connoiſſions l'endroit d'où l'on a tiré les pierres de l'égliſe de Cabaſſe, qui ont peut-être été priſes à un quart de lieue de ce village, où nous croyons qu'étoit l'ancien *Matavonium*, & alors les diſtances quadreroient.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.* Tourves.

AD TURRIM. Ce mot a tant d'analogie avec celui de Tourves ou Torreves, comme on difoit autrefois, qu'on ne peut nier que la pofition de ces deux lieux ne foit la même. D'ailleurs *Tourves* eft éloigné de Cabaffe de quatre lieues qui répondent, à un mille près, aux dix-fept marqués dans la table Théodofienne. L'itinéraire d'Antonin n'en met que XIIII; mais je crois la premiere indication plus exacte, à caufe des détours que la voie *Aurelia* faifoit dans un pays fort inégal; ces détours, ainfi que nous l'avons obfervé, allongeoient fouvent la route de bien plus d'un mille dans l'efpace de dix-fept.

Grande Peigiere.

TEGULATA. L'itinéraire met cet endroit à feize milles de *Turrim* & à feize d'*Aquæ Sextiæ*. Cette indication fuppofe qu'il y a trente-deux milles de Tourves à Aix. La table n'en compte que trente-un, & il n'y en a que vingt-huit en droite ligne; mais on retrouveroit les trois de plus énoncés dans les itinéraires, fi l'on connoiffoit exactement tous les circuits que faifoit la voie Aurelienne, à caufe des irrégularités du terrein & des détours de la riviere de l'*Arc*. Bouche, & après lui M. d'Anville, croient avec affez de fondement, que *Tegulata* étoit à l'endroit où eft la grande *Peigiere*, mauvaife auberge qu'on trouve à mi-chemin, en allant d'Aix à Tourves. La voie Aurelienne y paffoit; voilà pourquoi nous préférons la pofition de la grande Peigiere, à celle de Tretz qui en eft un peu trop éloignée. La fameufe bataille de *Caïus Marius* fe donna dans cette plaine, où l'on croit voir encore des reftes d'un trophée que ce général fit élever après la victoire.

Aix.

AQUIS SEXTIIS. La ville d'Aix, capitale de la Provence, doit fon origine à une garnifon de foldats Romains que le conful C. Sextius Calvinus mit dans l'endroit même où il avoit défait les Salyes, cent vingt-trois ans avant l'ere vulgaire. Elle eut le titre de colonie de Jules-Céfar, *colonia Julia;* parce que ce dictateur la fit fonder en même tems que celle d'Arles quarante-fix ans avant J. C., l'an 707 de Rome. Le monument où il eft mention de

cette colonie, fut élevé par Sextius-Florus, fextumvir auguftal d'Aix & d'Arles. Il n'y a pas d'apparence qu'il remplit en même tems cette place dans les deux villes: il faut que dans l'une il ne fut que fextumvir honoraire.

P. SEXTUS. FLORUS
IIIIII. VIR. AUG. COL. JUL
AQUIS. ET. COL. AREL
VALERIAE. SPURIAE. FLASSINAE
UXORI. PIENTISS
SEX. VALERIO. PROCULO. ET SUIS

Il paroît qu'Augufte renouvella cette colonie, puifque dans une autre infcription, rapportée par Scaliger & par Gruter, on lui donne le titre de *colonia Julia Augufta.*

M. FRONTONI. EUPOR
IIIIII. VIR. AUG. COL. JULIA
AUG. AQUIS. SEXTIS. NAVICULAR
MAR. AREL. CURAT. EJUS. CORP
PATRONO. NAUTAR. DRUENTI
CORUM. ET. UTRICULARIORUM
CORP. ERNAGIENSIUM
JULIA. NICE. UXOR
CONJUGI. CARISSIMO

Nous avons déja dit ailleurs ce que c'étoit que les utriculaires. Il fuffira de remarquer ici que *M. Fronton* & *L. Sextius*, étoient du nombre des fix prêtres deftinés à fervir dans le temple qu'Augufte avoit à Aix. Après fa mort, l'empereur Tibere ayant fait fon apothéofe, lui décerna un culte particulier; au-lieu qu'Augufte n'en avoit jamais fouffert aucun de fon vivant. Il exigeoit qu'on lui af-

fociât Rome dans les honneurs divins qu'on lui rendoit. Chaque temple des Gaules élevé en fon honneur, ou à l'honneur de ceux de fes fucceffeurs qui furent mis au rang des dieux, avoit tout au plus fix prêtres: on les appelloit pour cette raifon *fextumvirs auguftaux*. A Rome au contraire, on en mit vingt-huit, dont vingt-un furent tirés au fort entre les principaux de la ville. Le même Fronton étoit négociant à Arles, faifant le commerce maritime, NAVICULARIO MARINO ARELATENSI; curateur du corps des négocians, c'eft-à-dire chargé de procuration pour en pourfuivre les intérêts; protecteur du corps des marchands qui faifoient le commerce par la Durance, & des utriculaires d'*Ernaginum*, où eft aujourd'hui Saint-Gabriel. Il y a toute apparence que *M. Fronton* n'avoit poffédé toutes ces charges que fucceffivement; mais elles prouvent qu'il étoit fort confidéré dans fa patrie.

Rien de plus commun alors que de voir réunies fur la même tête les dignités qui nous paroiffent les plus incompatibles. L. DVDISTIVS, de la tribu Voltinia, nous en fournit un exemple. Il étoit dans le tems qu'on fit l'infcription fuivante, qui a été trouvée dans l'églife des Auguftins de Marfeille, pontife honoraire de la ville de *Laurentum* en Italie, PONTIFICI LAVRENTINORUM ORNAMENTARIO. Il avoit été auparavant flamine ou prêtre honoraire de la colonie d'Aix, FLAMINI COLONIAE AQUENSIS EXORNAMENTARIO. Il étoit encore commandant d'un corps de cavalerie efpagnole; affocié pour le recouvrement des impôts de la province Lyonnoife, & intendant de la province des Alpes Cottiennes.

L. DVDISTIO. L. F. VOL. NOVANO
PONTIF. LAVRENTIN. ORN. FLA
MIN. COLON. AQUENS. EXORN. RPRAEF
ALAE. HISPANAE. ADIVTORI. AD. CEN
SVS. PROVINC. LVGDVNENS. PROC
AVG.

AVG. ALPIVM. COTTIAN. DVDISTI
EGLECTVS. ET. APTHONETVS
PATRONO. OPTVMO

La ville d'Aix avoit un corps de décurions, ou un sénat, comme nous l'appellons. C'est un fait attesté par tout ce que les antiquaires nous disent des colonies romaines. Nous en trouvons d'ailleurs la preuve dans une inscription découverte à Aix. Elle regarde *Sextus-Samicius*, de la tribu Voltinia, édile, décurion, questeur, & dépositaire des registres publics contenant un dénombrement exact de tous les biens des citoyens ; ce qui me fait croire qu'il étoit en même-tems chargé de recevoir les contributions. Peut-être aussi par TABVLARUM PUBLICARUM CURATOR, pourroit-on entendre le caissier de la ville, celui qui tenoit un état exact de la recette & de la dépense de la communauté.

SEX. SAMICIVS. VOLT
MAXIMVS. AEDILIS. DECVRIO. Q̄
TABVLARVM. PVB. CVRATOR
SEX. SAMICIO. VERO. IVL. SYRAE
PARENTIBVS. OPTIMIS. VERAT. NICAE
VXORI. CARISSIMAE. SIBI. ET. SVIS

Dans deux inscriptions rapportées par Muratori, il est parlé d'un vice-duumvir, magistrat considérable, puisque les *duumvirs* avoient dans leur colonie le même rang & la même autorité que les consuls à Rome ; & d'un nommé *Virgilius-Gratianus de la tribu Voltinia*, comme Samicius, & chevalier romain. J'inférerois de ces exemples que les citoyens d'Aix étoient ordinairement agrégés à cette tribu, & qu'ils devenoient chevaliers romains, quand ils avoient les qualités requises par la loi.

Licinius-Antonius-Epitynchanus, dont il est mention sur un

autre marbre, étoit sextumvir-augustal dans la province narbonnoise. *Quinquennal des Tignarii*, ou protecteur pour la cinquieme année des charpentiers d'Ostie, qui faisoient les machines de guerre, tant pour le service de terre que pour celui de la marine. On les associa aux dendrophores à cause des raports qu'il y avoit entre ces deux corps, dont l'un fournissoit le bois & l'autre l'employoit.

L. ANTONIO. EPITYNCHANO
LICTORI. DECVRIAE. TER
TIAE. QVAE. SACRIS
PVBLICIS. APPARET
Q. Q. COLLEGII. FABRVM
TIGNARIORVM. OSTIS
SEVIRO. AVG. IN. PROVINC
NARBONENSI. COLONIA
AQVIS. SEXTIIS

Je ne parle pas de l'inscription, où il est dit que Sextius-Calvinus, fondateur de la ville d'Aix, dédia cette colonie à Mercure. Elle est manifestement fausse, & ne doit trouver place dans aucun ouvrage.

Cette ville a toujours tenu un rang distingué dans la province, dont elle devint la capitale vers la fin du IVe siecle, quand on fit la division des deux narbonnoises. Il est à présumer que le prêteur de la province y fit alors son séjour, au lieu qu'il n'est pas certain qu'il y demeurât auparavant. Il est démontré par quelques marbres qu'il y avoit aussi un pontife.

Parmi les inscriptions que Bouche rapporte, & qui ne sont point intéressantes, il y en a deux hébraïques, dont il est impossible de donner l'explication, attendu que les caracteres sont hébreux & que les mots ne le sont pas. Elles ne remontent pas au-delà du XIIe siecle, & ne méritent aucune attention.

L'ancienne ville d'Aix fut bâtie à l'endroit où est le palais. On l'appelle dans un titre rapporté par Pithon, *civitas Aquensis ;* on l'appelloit aussi quelquefois *civitas Comitalis*, parce que les comtes de Provence y demeuroient. Les tours du palais sont un ouvrage des romains. A côté de la ville il y avoit deux fauxbourgs; l'un nommé ville des Tours, *villa de Turribus*, étoit bâti à l'endroit où sont les PP. Minimes, & paroît avoir été le premier habité par les chrétiens, puisque l'évêque y demeuroit. Il ne restoit plus dans le XV[e] siecle que son palais & l'église de Notre-Dame de la Seds, *Beatæ Mariæ de Sede*, qui avoit été métropole ; tout le reste étoit détruit. Ce bourg étant plus exposé aux attaques des ennemis par sa situation, & devant servir de rempart à la ville, étoit vraisemblablement flanqué de tours, selon l'usage de ce tems-là, qui vouloit que chaque maison eût la sienne, d'où lui vint le nom de *villa de Turribus*.

L'autre bourg étoit celui de Saint-Sauveur, qui fait aujourd'hui un des quartiers de la ville. Nous parlerons dans un autre article de l'histoire ecclésiastique & de l'histoire naturelle du terroir & du diocese.

Calissane.

CALCARIA est marqué dans l'itinéraire & la table de Peutinger à quatorze milles de Marseille, & à trente-quatre des Fosses de Marius. Bouche place cette ville à *Carri*. M. d'Anville, qui réfute très-bien ce sentiment, la met au passage d'une petite riviere nommée *Cadiere*, dit-il, & en latin *Caldaria*, qui est peut-être le nom qu'il faudroit donner à cette ville. Il est impossible qu'un savant qui embrasse un plan aussi vaste que celui de M. d'Anville, connoisse certaines circonstances locales, dont dépend quelquefois la solution d'une difficulté. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait ignoré 1°. que sur l'étang de Berre il n'y a point de riviere nommée Cadiere ; ce nom n'est donné qu'à un pont bâti sur le canal des moulins, tout près de Marignane. 2°. Le pont n'est point au nord de l'étang de Berre, où passoit effectivement la voie *Aurelia*,

mais au ſud-eſt ; & cette circonſtance détruit le ſyſtême de M. d'Anville.

J'avoue que la poſition de *Calcaria* eſt très-difficile à déterminer. Voici ce qui nous a paru de plus vraiſemblable. Puiſqu'il eſt impoſſible, en ſuivant les indications des diſtances, de trouver un lieu où l'on puiſſe placer cette ville, le copiſte de l'itinéraire ou de la table n'auroit-il pas tranſpoſé un ſygle ? n'auroit-il pas écrit ?

Maſſilia . . .			
Calcaria . . .	xiiij	au lieu de	. . xxiiij
Foſſis Marianis .	xxxiiij		. . xxiiij

Le nombre des milles depuis Marſeille juſqu'aux Foſſes, reſte le même par cette opération ; il n'y a qu'un ſygle de déplacé. Cette tranſpoſition eſt aiſée à faire, & la faute s'étant une fois gliſſée dans l'itinéraire aura ſervi de modele à un éditeur, qui ne connoiſſant point le local, a tranſporté une erreur dans la table qu'il croyoit corriger. En rétabliſſant au contraire les nombres comme nous faiſons, les diſtances nous conduiſent à *Caliſſane* ſur la voie *Aurelia*, où l'on trouve cette carriere immenſe de pierre coquilliere, dont on fait un ſi grand uſage à Marſeille & dans d'autres villes de Provence. Or le mot *Calcaria* ſignifie en celtique, pierre à chaux, montagne de tuf. Je remarque auſſi que Caliſſane eſt bâtie au pied de la montagne où l'on voyoit autrefois *Conſtantine*, ou plutôt, comme nous le dirons ailleurs, une fortereſſe que les habitans de *Calcaria* bâtirent pour s'y mettre à l'abri des barbares, quand leur ville fut détruite. En peſant toutes ces raiſons, nous ſommes perſuadés que *Calcaria* n'avoit point d'autre poſition que *Caliſſane* placée à une égale diſtance de Marſeille & des Foſſes de Marius.

Interprétation de la Table de Peutinger. CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Cette table suit la même route que l'itinéraire d'Antonin, depuis Cimiez jusqu'à Arles. Comme elle nomme les mêmes lieux, & que nous avons marqué plus haut les différences qu'elle met dans les distances, il nous suffira d'y renvoyer le lecteur, sans que nous soyons obligés de la parcourir en détail. Nous expliquerons seulement ici la partie qui ne se trouve pas dans l'itinéraire, depuis Aix jusqu'à Arles en passant par Saint-Remi ; c'étoit une route différente de l'autre qui suivoit les côtes ; on l'appelloit aussi *voie aurelienne.*

Pélissane.

PISAVIS est le premier lieu nommé après Aix, à la distance de dix-huit milles de cette ville. On trouve exactement cette distance au passage de la Touloubre, à treize ou quatorze mille toises d'Aix; car il n'en faut que treize mille six cens pour compléter les dix-huit milles romains. Le lieu de *Pelissane*, près de la rive droite de cette riviere, paroît répondre à l'ancienne position de *Pisavæ*. Le chemin passoit à Saint-Cannat, où l'on a trouvé une pierre milliaire posée l'an 21 de Jesus-Christ, sous l'empire de Tibere.

Près d'Aureille.

TERITIAS, à dix-huit milles de *Pisavæ* & à onze de Glanum, devoit être entre Aiguieres & Aureille, où passoit le chemin aurelien, qui paroît avoir donné le nom à ce dernier village. On a trouvé encore plusieurs pierres milliaires dans les environs.

Glanum, près de Saint-Remi.

GLANUM, à qui Pline donne le surnom de *Livii*, étoit dans le pays des *Salyes*, situé sur le penchant d'un côteau, & s'étendoit ensuite dans la plaine à plus d'un mille sud-sud-est de Saint-Remi. Les antiquités qu'on y a trouvées sont une preuve de sa véritable position. Le nom de cette ville étant gaulois, son origine doit être antérieure à la conquête de la province. Elle prit vraisemblablement le nom de *Livius*, mis au génitif, à cause des établissemens que quelqu'un de la famille de M. Livius y avoit faits. Car de dire, comme l'historien de Nîmes, qu'un romain de cette

famille y fonda une colonie & lui donna son nom, c'est assurer un fait dont on n'a point de preuve. Nous donnons ailleurs l'explication des monumens qu'on y voit encore ; mais nous croyons devoir rapporter ici une inscription qui nous a paru intéressante. Elle est en l'honneur d'Ebutius-Agathon, *prêtre augustal* d'Arles pour la troisieme fois, c'est-à-dire, prêtre de la famille impériale, & *curateur* pour la seconde fois de ce college de prêtres ; le mot de *curateur* en cet endroit revient à celui de *recteur* de nos confréries ; *sevir* de la colonie d'Apt, ici le mot *seviro* n'étant point accompagné de l'épithete *augustali*, se prend pour un des six premiers magistrats de la ville ; négociant ayant des bateaux sur la Saône pour le transport des marchandises dans le pays qu'elle arrose, *nautæ ararico*. On ne conçoit pas en effet qu'un simple patron de barque, eût été *prêtre augustal* & *sextumvir* d'une colonie. Ces dignités, jusqu'à l'empire de Justinien, ne furent conférées qu'aux personnes les plus recommandables de chaque ville, ou même de la province, excepté quand les empereurs accordoient des exemptions aux affranchis ou aux personnes d'une condition obscure ; mais elles étoient rares, & même on n'en trouve point d'exemple dans le premier siecle de notre ere. D'ailleurs, quoique le prince ou ses officiers conférassent quelquefois d'eux-mêmes ces dignités, nous pouvons dire en général que dans chaque ville elles étoient données par le conseil public, & qu'on n'avoit aucune raison de les avilir, en y élevant des personnes de basse extraction. Cet abus s'introduisit, quand ces places furent devenues insupportables par les charges que les malheurs des tems y firent attacher. Le même *Ebutius* étoit *curateur*, c'est-à-dire *administrateur* des deniers publics de *Glanum*, place ordinairement annuelle qui avoit pour objet l'administration des biens de la communauté. Dans certains endroits le curateur avoit les mêmes fonctions que l'édile, & dans d'autres il n'en étoit que le vicaire. Voici à présent l'inscription.

MEMORIAE. AETERNAE
EBVTI. AGATHON. VIRO. AVG. CORP. TER
AREL. CVRAT. EIVSDEM. CORP. BIS
ITEM. SEVIRO. COL. IVL. APTAE
NAVTAE. ARARICO. CVRATORI. PECVLI. R. P. GLANICO.
QVI. VIXIT. ANNOS. LXXIV
AEBVTA. ETYCHIA
PATRONO. ERGA. SE. PIENTISSIMO

Une autre difficulté qui ſe préſente en liſant cette inſcription, eſt de voir le même homme réunir deux emplois qui nous paroiſſent incompatibles par l'éloignement des villes : celui de *ſevir* à Apt, & de *curateur* à *Glanum*. Mais quand le gouvernement n'a plus de regles, on n'en doit pas chercher dans la maniere de conférer les emplois, & encore moins dans la maniere dont on s'en acquitte. Peut-être auſſi n'exerçoit-il pas les deux charges en même-tems.

La ville de *Glanum* fut détruite, on ne ſait pas préciſément en quel tems ; mais vraiſemblablement vers l'an 408, quand les Vandales ravagerent la Provence ; car ils brûlerent pluſieurs villes. Ceux d'entre les habitans de *Glanum*, qui avoient échappé au maſſacre, s'étant enſuite établis dans les endroits où ils avoient leurs poſſeſſions, l'un d'eux nommé Benoit, donna ſes biens à ſaint Remi, l'an 504, en reconnoiſſance de ce que ſa fille avoit été miraculeuſement guérie par ce ſaint Evêque. On nomma ces biens le patrimoine de Saint-Remi, d'où eſt venu le nom de la ville qu'on y bâtit.

ERNAGINA ou ERNAGINUM, dont Ptolemée parle comme d'une ville des *Salyes*, eſt nommée dans les itinéraires avec une différence dans les diſtances relativement à *Arles* & à *Glanum ;* on peut le voir dans les fragmens que nous en rapportons. Cependant on s'accorde aſſez à croire que la poſition d'*Ernaginum* répond à celle S. Gabriel.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

de Saint-Gabriel. Ce lieu eſt dans le dioceſe d'Arles, & conſervoit encore ſon ancien nom dans le VI[e] ſiecle ; on en voit la preuve dans la vie de ſaint Céſaire. Celui qu'il porte actuellement eſt moderne, & je crois que l'ancienne ville ayant été détruite, on fut long-tems ſans la rebâtir. Il y avoit un corps d'*utriculaires*, dont il eſt mention dans l'inſcription que nous avons rapportée à l'article d'Aix. Après *Ernaginum* vient Arles ; où les deux voies aureliennes aboutiſſoient, quoique par une route différente.

Arles. ARELATE. Cette ville eſt miſe par Ptolemée chez les *Salyes*, ainſi que celle d'*Ernaginum*, quoiqu'il ſoit plus naturel de les placer l'une & l'autre chez les *Anatilii*. Céſar eſt le plus ancien auteur qui parle d'Arles ſous l'année 705 de Rome, & la 48[e] avant Jeſus-Chriſt. Deux ans après, quand il fut maître de l'empire, il y envoya fonder une colonie, par *Claude-Tibere Neron*, pere de l'empereur Tibere. Elle fut compoſée des ſoldats de la VI[e] légion, & eut le prénom de *Julia paterna*. C'eſt ce que nous apprenons de l'inſcription ſuivante, où il eſt queſtion d'un citoyen de cette ville qui étoit *maître* du corps des *Tignuarii*, c'eſt-à-dire, chargé d'inſtruire ceux qui ſe faiſoient recevoir, & de veiller ſur leur conduite. Il avoit, pour ainſi dire, la police du corps. Nous ne diſons rien des *Tignuarii*; parce que nous les avons fait connoître ailleurs.

C. PVBL. BELLICO. CORP*ORATO* COL
IVL. PATERNE. AREL. FABROR*VM*
TIGNVARIOR*VM*. *IT*EM MAGISTRO
VENVCIA. PRISCILLA. CONIVG*I*
PIIS MANIBVS
INCOMPARAILI. ITEM
VENVCIA. PRISCILLA
VIVA. SIBI. FECIT.

Les

Les romains regardant le Rhône comme une des barrieres de l'Italie, du côté des Gaules, en faisoient garder les passages par un corps de troupes, dont le commandant prenoit le titre de *comes ripæ Rhodani*. Cette dignité se trouve mentionnée dans l'épitaphe d'un citoyen d'Arles nommé *Flavius - Memorius*. Il avoit servi vingt-huit ans dans la légion qui portoit le nom de Jupiter INTER JOVIANOS; six ans dans les gardes du corps de l'empereur, PROTECTOR DOMESTICUS; & avoit commandé trois ans le corps des lanceaires, PRAEFECTUS LANCIARIORUM, qui servoient dans les Gaules, sous les ordres du maître de la cavalerie. Le même Flavius-Memorius après avoir passé par tous ces grades & par celui de commandant de la légion qui gardoit les bords du Rhône, étoit devenu comte ou commandant de la Mauritanie Tingitane; COMES MAVRITANIAE TINGITANAE. Il étoit chrétien, & vivoit après le regne de Dioclétien, peut-être vers le milieu du IV[e] siecle; car la légion, consacrée à Jupiter, dans laquelle Flavius-Memorius avoit servi, fut formée par cet empereur.

BENE. PAVSANTI. IN. PACE. FL. MEMO
RIO. V. P. QVI. MILIT. INT. IOVIANOS. AN
NOS. XXVIII. PRO. DOM. ANN. VI. PRAE
LANCIAR. III. COMES. RIPE. AN
I. COM. MAVRET. TING. AN. III. VIX. ANN
LXXV. PRAESIDIA. CONIVX. MARITO. DVL
CISSIMO

Cette inscription a été trouvée à Arles. Je lis RIPE *Rhodani* avec le marquis Maffei. *Antiq. Gall.* p. 51.

Les grades militaires donnoient beaucoup de considération, & il suffisoit de les avoir remplis pour voir sa protection recherchée par les particuliers & les communautés. Les *quinquennales* du corps des négocians d'Arles, qui faisoient le commerce maritime,

choisirent, pour leur protecteur, un homme distingué dans cette profession. Il se nommoit Cominius, & avoit été préfet de la 3e cohorte, qui tiroit son nom de la ville de Brague en Portugal; tribun de la légion qui avoit le surnom d'*Adjutrix*, *Victrix*, &c. & qui fut créé par Galba, receveur-général du bled que l'empereur retiroit de la province narbonnoise & de la Ligurie, & préfet ou commandant d'un corps de mille hommes de cavalerie dans la Mauritanie césarienne.

.... COMINIO ....
LAVD ... I
AGRICOLA ..... ELIO
APRO. PRAEF. COHOR
TERT. BRACAR. AVGUSTAN
TRIBVN ... ADIVT. PROCVR
AVGVSTORVM. AD. ANNONAM
PROVINCIAE. NARBONENSIS
ET. LIGVRIAE. PRAEF. A*le milli*ARIAE
IN. MAVRITANIA. CAESARIENSI
NAVIC. MARIN. AREL
CORP. QUINQ. PATRO
OPTIMO. ET. INNOCENTIS
SIMO

Je ne rapporterai pas l'épitaphe d'un *L. Domitius* qui avoit été triérarque de la flotte germanique, c'est-à-dire commandant d'une galere à trois rangs de rames. Je me contente d'en avertir, pour faire voir que notre province avoit non-seulement donné des magistrats au sénat de Rome, comme nous l'apprenons de Tacite, mais encore des officiers qui avoient passé par les différens grades militaires.

Quant aux beaux arts, il est certain qu'ils fleurissoient dans la ville d'Arles, comme on le verra dans l'histoire. Les femmes même les cultivoient. On en trouve la preuve sur un monument

qui fut déterré dans l'église des Minimes de cette ville. Ce monument est un sarcophage, sur lequel on avoit gravé avec beaucoup d'art & de goût, des instrumens de musique. On lisoit à côté l'épitaphe d'une jeune femme nommée Tyrannis, morte à l'âge de vingt ans & huit mois, & qui avoit été l'exemple des personnes de son sexe, par la douceur & la pureté de ses mœurs, & par ses talens agréables.

IVLIAE. LVC. FILIAE. TYRANNIAE
VIXIT. ANNOS. XX. M. VIII
QVAE. MORIBVS. PARITER. ET
DISCIPLINA. CETERIS. FEMINIS
EXEMPLO. FVIT. AVTAROIVS
NVRVI. LAVRENTIVS
VCXORI

Ce monument fut consacré par le beau-pere & le mari ; car la vertu réunit tous les suffrages.

Les anciens ont donné à la ville d'Arles différentes épithétes propres à faire connoître le rang distingué qu'elle tenoit parmi les autres colonies. Ausone l'appelle reine des Gaules, soit parce qu'elle étoit le centre du gouvernement civil & militaire, soit aussi parce qu'elle se distinguoit par les talens & la politesse de ses habitans.

Pande duplex Arelate tuos, blanda hospita, portus,
Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, & quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis;
Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam,
Per quem Romani commercia suscipis orbis,
Nec cohibes, populosque alios & mœnia ditas.

Ces vers prouvent que dans le IVe siecle, qui est celui ou Ausone vivoit, il y avoit des maisons sur les deux bords du Rhône. Je ne parle pas du commerce de cette ville dont ce poëte nous

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

donne une si grande idée; ce que j'en dis dans l'histoire, me dispense d'entrer ici dans aucun détail. La fertilité de son terroir frappoit également les étrangers, & lui fit donner le surnom de *Theline*, du mot grec θήλη, qui signifie mamelle. Mais elle n'a jamais été appellée *Mamillaria*, comme l'ont cru quelques auteurs, qui ayant vu dans une inscription gravée sur une colonne milliaire d'Arles,

DE. ARELATE. MA.
MILLIARIA. PONI. &c.

se sont imaginés faussement qu'on devoit lire *Mamillaria*, qui est la traduction de *Theline*.

La colonne milliaire dont il s'agit ici, fut placée sous l'empire de Théodose & de Valentinien, par Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules, le même qui s'employa pour réconcilier le pape saint Léon avec saint Hilaire, dont les contestations nous fournissent un article qu'on verra traité dans l'histoire. Voici l'inscription qu'on y voit encore :

SALVIS. D. D. N. N. THEO	*Salvis Dominis nostris*
DOSIO. ET. VALEN	*Theodosio &*
TINIANO. P. F. V. AC	*Valentiniano*
TRIVM. SEMPER	*Piis felicibus, victricibus, ac triumphatoribus*
AVG. XV. CON. VIR	*Semper Augustis, decimum quintum*
INL. AVXILIARIS	*Consulibus. Vir illustris*
PRAE. PRÆT. GALLIA	*Auxiliaris præfectus*
DE. ARELATE. MA	*Prætorio Galliarum*
MILLIARIA. PONI	*De Arelate Massiliam*
S. M. P. I.	*Milliaria poni statuit, milliare passuum primum.*

Ce qui ſignifie que ce milliaire, placé par Auxiliaris, étoit le premier à compter depuis Arles juſqu'à Marſeille.

La même inſcription nous apprend que le préfet du prétoire tranſporta ſon ſiege dans cette ville, quand les barbares ſe furent emparés de Trèves. Il y réſidoit avec beaucoup d'autres officiers qui occupoient les premieres charges de l'empire en-deçà des Alpes. De-là vient qu'on y tenoit tous les ans l'aſſemblée générale des ſept provinces qui étoient encore ſous la domination romaine. Nous ne faiſons qu'indiquer ces objets; il y en a même beaucoup d'autres que nous paſſons ſous ſilence, parce qu'on les verra traités dans l'hiſtoire, avec toute l'étendue qu'ils demandent.

Ces prérogatives mériterent à la ville d'Arles, le titre glorieux de métropole des Gaules, que les empereurs Honorius & Valentinien lui donnerent. Conſtantin l'affectionnoit au point, qu'il y fit des embelliſſemens conſidérables, & voulut même qu'elle portât ſon nom. On doit lui attribuer la plupart des ouvrages publics qui la décoroient, & peut-être auſſi l'obéliſque, quoique d'autres aiment mieux l'attribuer à l'empereur Conſtance, qui fit célébrer dans cette ville les jeux circenſes & les jeux ſcéniques en 354. Cet obéliſque eſt de granit, & peut bien avoir été taillé dans le Dauphiné, aux environs du Rhône, où l'on en trouve d'auſſi beau qu'en Egypte. De-là il étoit facile de le tranſporter par le fleuve juſqu'à Arles. Il éprouva, comme tous les autres ouvrages des romains, la fureur des barbares & l'injure du tems; mais comme il eſt d'une matiere qui réſiſte davantage, il a été moins dégradé; on le trouva caché dans la terre, ſous le regne de Charles IX: on l'en retira en 1675, & l'année d'après il fut élevé ſur un piédeſtal devant l'hôtel de ville, en l'honneur de Louis XIV. Il a cinquante deux pieds de haut ſur une baſe de ſept pieds de diamétre. On a placé ſur la pointe un globe d'azur aux armes de France, ſurmonté de la figure du ſoleil, auquel on compare Louis XIV dans une inſcription faſtueuſe que nous nous diſpenſons de rappor-

ter. Nous ne parlerons pas des autres monumens qu'on voyoit anciennement dans cette ville ; ces détails nous meneroient trop loin, & n'apprendroient au lecteur que ce qu'il ſçait déja, c'eſt-à-dire, que les colonies repréſentoient en petit les principaux établiſſemens qu'il y avoit dans Rome, tant pour le civil que pour la religion.

Quant aux corps d'artiſans, outre celui de *tignarii*, dont il eſt parlé dans la premiere inſcription, il y avoit encore des *utriculaires* que nous avons fait connoître, & des *centonarii* qui étoient ſpécialement chargés de faire les tentes & de couvrir les machines de guerre qu'on employoit ſur les vaiſſeaux ou dans les ſieges, avec la matiere la plus propre à réſiſter aux atteintes du feu & aux attaques de l'ennemi. Une loi de l'empereur Conſtantin ordonne qu'ils ſeroient aſſociés aux *dendrophores* qui alloient couper le bois dans les forêts, & le portoient ſur les lieux où l'on devoit l'employer ; aux *tignarii* qui faiſoient les poutres, les ſolives, les planches & d'autres piéces ſemblables. Tous ces artiſans avoient le nom de *fabri*. Voici une inſcription où il eſt mention des conſtructeurs employés dans les arcenaux, des utriculaires & des centonaires. Elle fut faite en l'honneur d'un affranchi devenu prêtre du temple qu'Auguſte avoit à Arles, & protecteur des trois corps d'artiſans que je viens de nommer. Dans les premiers tems il n'y avoit que les perſonnes les plus conſidérables d'une ville ou d'une province qui fuſſent revêtues du ſacerdoce. La loi *Viſellia*, faite à ce qu'on prétend, ſous Tibere, & rigoureuſement obſervée ſous Dioclétien, étoit expreſſe là-deſſus. On n'admettoit les affranchis à cette dignité, ainſi qu'aux charges municipales, que quand ils avoient été rétablis par le prince dans le nombre des perſonnes nées libres. Mais cette loi ayant été abrogée par Juſtinien, le ſacerdoce & les principales charges furent envahies par les affranchis & par les gens d'une condition obſcure.

D. M.
C. PAQUI. OPTATI (1)
LIB. PARDALAE. IIIIII
AUG. COL. JUL. PAT. AR
PATRONO. EJUSDEM
CORPOR. ITEM. PATRON
FABROR. NAVAL. UTRICLAR
ET. CENTONAR. C. PAQUIUS
EPIGONUS. CUM. LIBERIS SUIS
PATRONO. OPTIME. MERITO

Dans une autre, qui eſt au veſtibule de l'archevêché, il eſt parlé des *lignarii*, qui étoient la même choſe que les *tignarii*, ou peut-être de ſimples marchands de bois.

D. M.
L. JUL. AUGUS
TALIS. FABRI
LIGN. CORPOR.
AREL. L. JULIUS
TROPHIMUS
PATER. INFELICISSIMUS

Tout le monde connoît les différentes ſortes de combats que l'on donnoit au peuple dans les villes où il y avoit un amphithéâtre. Celui des gladiateurs étoit un des plus ordinaires. L'inſcription ſuivante qui ſe voit encore à l'archevêché d'Arles, nous prouve qu'on y donnoit au peuple ces ſortes de ſpectacles. Cependant l'amphithéâtre, qui eſt encore un des beaux monumens des Gaules, n'a jamais été achevé.

(1) Cette inſcription prouve, ainſi que cent autres que nous pourrions citer, que quelquefois, après avoir ſuivi le régime du génitif dans les premieres lignes, on l'abandonnoit pour ſuivre le datif.

P. GRANIO. L. FILIO
TERETINA. ROMANO
M. JUL. OLYMPUS. NGO
TIATOR. FAMILIÆ. GLA
DIATORIÆ. OB. MERIT
L. GRANI. VICTORIS
AVI. EJUS. MERENTI
POSUIT

Pour entendre cette inſcription, il faut ſavoir que l'intendance des jeux étoit un des emplois de la cour des empereurs; on l'appelloit *procuratio ludorum;* & celui qui en étoit chargé, avoit pluſieurs provinces dans ſon département. Ces jeux ſe diviſoient en différentes claſſes, & chaque claſſe avoit ſon directeur particulier, ſous les ordres duquel étoient des commis attachés à une ville ou au canton d'une province. Tel étoit *M. Julius-Olympus* de la tribu *Terentina*, auquel on donne ici le nom de *negotiator familiæ gladiatoriæ*, parce qu'il veilloit ſur la troupe des gladiateurs d'Arles, & ſur tout ce qui avoit rapport à leur profeſſion.

IVLIO. SECVNDINO
VTRICLARIO. CORP
C. I. P. A. QVI. LEGAVIT
EIS. EX. TESTAMENTO. SVO
C C. VT. EX. VSVRE
OMNIBVS. ANNIS. SACRI
FICIO. EI. PARENTETVR

Ce monument d'un particulier, qui laiſſe par ſon teſtament au corps des utriculaires, un capital de deux cent ſeſterces pour lui faire tous les ans un ſacrifice expiatoire, eſt une preuve de l'idée que les païens s'étoient faite de l'autre vie.

Celle qu'ils avoient de l'hoſpitalité eſt bien reſpectable, & leur fait

fait beaucoup d'honneur. Il y avoit peu de vertus parmi eux aussi sacrées que celle-là. Ils regardoient le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémissible & le plus capable d'attirer la vengeance des dieux. Lorsqu'on étoit averti qu'un homme avec lequel on avoit contracté des liaisons d'hospitalité arrivoit, on alloit au-devant de lui, on le conduisoit dans sa maison, & on lui offroit du pain, du vin & du sel, comme si l'on eût voulu faire un sacrifice à Jupiter hospitalier. Les orientaux & les juifs, sur-tout, lavoient les pieds à leurs hôtes; les dames mêmes de la premiere qualité prenoient ce soin, comme il paroît par plusieurs exemples. Ensuite on donnoit un festin où rien n'étoit épargné de ce qui pouvoit amuser ces étrangers : on leur faisoit des présens avant leur départ, & la cérémonie se terminoit par une invocation adressée aux dieux protecteurs de l'hospitalité. La marque ordinaire de ces sortes de liaisons, qu'on appelloit *tessera hospitalitatis*, étoit tantôt la moitié d'une piece de monnoie, tantôt la moitié d'un morceau de bois ou d'ivoire, sur laquelle les noms des deux amis étoient écrits. Chacun gardoit la sienne pour la présenter dans l'occasion. Quand c'étoit une ville qui accordoit l'hospitalité à des étrangers, elle en faisoit expédier un décret en forme, dont on leur délivroit copie, ensuite on leur donnoit une *tessere* où l'on mettoit leur nom, & l'on marquoit que ce droit avoit été accordé par un décret des décurions. La ville d'Arles nous en fournit l'exemple suivant.

Acad. des insc. t. 3. hist. p. 48.

EX. DECR
DECVRION
AR. DAT. IVL
FESTO. PER*egrino*
....PVSO PEREGR*ino*

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

On ne doute pas qu'une colonie comme celle d'Arles n'eût ses édiles, ses duumvirs & les autres officiers qui avoient part à l'administration municipale. Q. Julius-Tertinemos, fils de Quintus, y avoit été duumvir, édile, prêtre & pontife. Il falloit être un homme bien considérable dans sa patrie, pour être successivement revêtu de toutes ces charges.

D. M.
Q. IVLI. Q. FIL
TERTINEMOI
AEDIL. II. VIR
PONTIF. ET. FL. COL. IVL
AREL. IVLIVS. LICI
NIANVS. PARENTI
DVLCISSIMO

Les autres faits qui regardent cette ville, appartenant à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile, on les verra traités ailleurs.

Nous avons dit ci-dessus que la voie *Aurelia* se divisoit à Aix, & qu'elle formoit deux routes qui conduisoient à Arles, l'une par Marseille, & l'autre par Pélissane & Saint-Remi. Elle se divisoit aussi au Canet, dans le diocèse de Fréjus, & formoit la route de Riez. Le premier endroit nommé après *Forum Voconii*, ou le Canet, est

Ampus.

ANTEA *ou* ANTEIS, dont M. d'Anville ne parle pas. Honoré-Bouche est porté à croire que la position de cette ville répond à celle d'Aups, qui est à quatre lieues & demie du Canet. Nous avouons que cette distance quadre avec les dix-huit milles marqués dans la table; mais d'Aups à Riez il n'y en a que quatorze, ou trois lieues & demie, & la table en met au moins vingt-deux; ainsi l'opinion de cet historien tombe d'elle-même. Il auroit dû s'en tenir à la position d'*Ampus*, qu'il désigne, & où l'on a trouvé une pierre milliaire posée l'an 31 de J. C. sous l'empire de Tibere. La voie romaine, qui alloit de Fréjus à Riez, y passoit donc ainsi qu'à

Draguignan, à Vérignon & à Baudun, où l'on a découvert d'anciens monumens. Je remarque, en second lieu, que la distance XVIII marquée dans l'itinéraire, convient au local. En suivant cette route, il y a du Canet à Riez environ dix lieues, qui valent quarante milles romains, auxquels il faut réduire la table de la maniere que voici. CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Forum Voconii		
Anteis	M. p	xviij
Reis Apollinaris	M. p	xxij

Cette correction, conforme à la distance réelle, l'est aussi à quelques éditions, quoique la plupart marquent trente-deux au lieu de vingt-deux; mais c'est une erreur qu'il est aisé d'appercevoir.

Le mot *antea* vient du celtique *ant*, qui signifie extrêmité, confins. Cette ville n'étoit-elle point ainsi nommée, parce qu'elle se trouvoit de ce côté-là sur les confins de la province Narbonnoise & de la province des Alpes maritimes?

REIS APOLLINARIS. Riez, à qui Pline ne donne que le titre de ville latine, étoit une colonie romaine fondée par Jules-César, & rétablie ou augmentée par Auguste. C'est un fait que nous apprenons par plusieurs inscriptions qui prouvent en même-tems qu'il y avoit un sénat, ou corps de décurions composé des magistrats, dont nous parlerons dans l'histoire. Ils accorderent par un décret à M. Julius, sextumvir augustal, un lieu pour y bâtir un temple en l'honneur de la mere des dieux ou de Cibele. Riez.

Chorographie. I. Partie.

MATRI
DEVM. OB
SACRVM
V. S.
M. IVL.
IIIIII VIR AVG
C. I. A. A. — *Coloniæ Juliæ Auguſtæ Apollinaris.*
L. D. D. D. — *Locus datus decreto decurionum.*

La ſuivante regarde un décurion de cette colonie, appellé M. Verius Victor.

D. M.	*D. M.*
M. VERII. VICTORIS	*Marcii verii Victoris*
DECVRION. COL	*Decurionis coloniæ*
IUL. AVG. APOLLINAR	*Juliæ Auguſtæ Apollinaris*
REIOR. ITEM. COL	*Reiorum, item coloniæ*
AVG. NEM. ORNAM	*Auguſtæ nemauſi ornamentarii*
VIVVS. SIBI. ET. SVIS	
FECIT	*Fecit*

L'auteur de l'hiſtoire de Nîmes en rapporte une autre, où il eſt mention de *M. Atticus Paternus*, décurion de la même ville, & décoré du titre d'*equus publicus*. Comme nous donnons ailleurs l'explication de ces mots, nous ſommes diſpenſés de tranſcrire l'inſcription, qui ne nous apprend d'ailleurs aucune particularité ſur cette colonie. Mais nous devons remarquer que ces décurions, qui l'étoient en même-tems à Nîmes & à Riez, n'en exerçoient pas la charge dans les deux villes. Dans l'une ils n'en avoient que les honneurs & les privileges. De-là vient qu'on les appelloit *decuriones ornamentarii*, c'eſt-à-dire, décurions honoraires.

T. 7. p. 278.

Lorſque la ville de Riez eut été bâtie, celle d'*Albéce*, qui étoit auparavant la capitale du canton, dut ſe dépeupler inſenſiblement, & finir par être l'aſyle de quelques cultivateurs; l'autre au con-

traire s'agrandit à la faveur des établissemens que les romains y firent, tant pour le civil que pour la religion. Ils y éleverent plusieurs édifices publics; & l'on en voit encore quelques vestiges hors de son enceinte; c'est une preuve qu'elle étoit plus grande qu'aujourd'hui, ou qu'on s'est insensiblement éloigné de l'ancien local. On ne doit pas s'attendre à trouver les ruines d'*Albéce*, dont l'emplacement étoit vraisemblablement aux environs d'*Albiosc*, petit village à deux lieues au sud-ouest de Riez, près du Verdon. Les gaulois ne sçavoient pas bâtir d'une maniere durable. Ils construisoient leurs chaumieres avec du bois, de la paille & de la terre grasse; c'est-à-dire, avec les matieres les moins propres à résister aux injures du tems. Il n'en étoit pas de même des villes bâties par les romains; le ciment qu'ils employoient, assuroit la durée de leurs ouvrages. Nous trouvons encore dans les Gaules des temples qui sont assez bien conservés. Ceux de Riez n'ont pas eu le même sort. Il ne reste que celui d'Apollon dont on a fait une église. C'est du nom de cette divinité que les habitans de Riez furent surnommés *apollinares*. Le nom de *Reii* est celtique, & prouve que les romains trouverent le pays habité. L'inscription suivante nous apprend que la déesse Cybele y avoit aussi des autels.

MATRI. DEUM
MAGNAEQUE. JDEÆ
L. DECIMUS. PACA
TUS. ET. CELIA. SE
CUNDINA. EJUS. OB
SACRUM
TAUROROM. (1)

(1) Il n'est pas rare de voir l'*o*, mis à la place de l'*u*, de voir *Divom* pour *Divum*. Cette désinence avoit quelque chose de moins rude, sur-tout à la fin du discours. Nous l'avons conservée dans notre maniere de prononcer les mots latins terminés en *um*.

Pour faire le ſacrifice des Tauroboles, on creuſoit une foſſe profonde, couverte de planches trouées en pluſieurs endroits, & ſur leſquelles on égorgeoit un taureau. Le prêtre, deſtiné à faire l'expiation, ſe tenoit ſous les planches, vêtu d'une robe de ſoie, & portant ſur ſa tête une couronne entourée de bandelettes. Il ſe tournoit de toutes les manieres pour recevoir le ſang ſur toutes les parties de ſon corps. Dès que la cérémonie étoit achevée, il ſortoit de la foſſe, & tout le monde ſe proſternoit devant lui, comme s'il eût repréſenté la divinité pour laquelle on offroit le ſacrifice. Ses habits enſanglantés éoient regardés comme des choſes ſacrées; on les conſervoit avec beaucoup de religion.

Cette cérémonie avoit un autre objet; & nous ſerions portés à croire qu'elle fut uniquement inventée pour l'oppoſer au baptême dont on lui attribuoit les effets; de-là vient qu'on l'appelloit régénération. Celui qui devoit être régénéré de la ſorte recevoit, de la maniere que nous venons de dire, le ſang de la victime ſur toutes les parties de ſon corps, perſuadé qu'il n'y avoit point de ſouillure qui fût à l'épreuve de cette expiation. C'eſt ainſi que l'empereur Julien entreprit, à ce qu'on prétend, d'effacer en lui le caractere de chrétien, par un trait de fanatiſme qui fait horreur. On croit que ces ſortes de ſacrifices ne furent avoués à Rome par le gouvernement, que ſous le regne d'Antonin-Pie, vers le milieu du deuxieme ſiecle. Ils paſſerent un peu plus tard dans les Gaules; & celui qui ſe fit à Riez n'eſt peut-être que du commencement du troiſieme ſiecle.

On découvrit dans cette ville, il y a plus de cent cinquante ans, une autre inſcription qui n'eſt pas moins curieuſe. Elle fait mention des offrandes que deux particuliers, *Symphorus* & ſa femme *Proris*, firent à Eſculape en reconnoiſſance d'une guériſon qu'ils avoient obtenue par ſa puiſſance. Ces offrandes étoient une image du ſommeil en bronze, un collier d'or qui repréſentoit deux petits ſerpens entrelaſſés, un petit inſtrument d'argent, *enchiridium ar-*

gentei (c'étoit peut-être un inſtrument de chirurgie) & un voile ou manteau de femme; car c'eſt ainſi qu'il faut expliquer le mot *anabolium*, qui vient du grec ἀναβόλαιον, & ſignifie manteau de femme. Les auteurs ſont partagés ſur le poids de ces offrandes; nous rapporterons leurs ſentimens après l'inſcription.

DEO. AESCULAPIO
VAL. SYMPHORUS. ET. PROTIS
SIGNUM. SOMNI. AEREUM
TORQUEM. AUREUM. EX. DRA
CUNCULIS. DUOBUS. P. C. L. EN
CHIRIDIUM. ARGENTI. P. CCC. L
ANABOLIUM. OB. INSIGNEM
CIRCA. SE. NUMINIS. EJUS. EFFECTUM
V. S. L. M.

Gruter prétend qu'au lieu de P. C. L. *pondo centum librarum*, du poids de cent livres, il faut lire *pondo ſemiſſium ſeptem*, du poids de trois livres & demie, ce qui paroît plus vraiſemblable. M. de Peyresk liſoit, ſelon Gaſſendi, *pondo ſcrupuli unius*, mais cette eſtimation n'eſt pas aſſez forte; nous laiſſons aux ſçavans à décider de quelle maniere il faut expliquer ces lettres P. C. L. ou plutôt nous leur laiſſons le ſoin de rétablir l'inſcription. Il y a toute apparence qu'elle a été mal lue. Bouche, t. 1. p. 63 & 64.

On trouve la même diverſité de ſentimens ſur le poids de l'*enchiridium;* les uns liſent *pondo ſexcentarum librarum;* les autres *pondo ducentarum ſemiſſium;* & M. de Peyresk *pondo unciarum quinque & ſemis*. Cette explication paroît la plus raiſonnable; mais nous n'inſiſterons pas ſur ces différentes leçons; notre but en rapportant les inſcriptions, eſt ſeulement de remarquer ce qui nous peut faire connoître les villes, la municipalité, les mœurs, les uſages & la religion des anciens habitans de la province.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

La ſuivante eſt très intéreſſante ; elle nous apprend qu'il y avoit à Riez un temple dédié tout-à-la-fois à Rome & à Auguſte, & un pontife qui veilloit ſur les prêtres inférieurs, & qui étoit en même tems un des quatre premiers magiſtrats.

M. SEVERVIVS. M. F
FABVLATOR. FLAM
ROM. ET. AVG. IIII. VIR. PONT
COL. REIOR. APOLLINAR
SIBI. ET. CAREIÆ. CAREI. FIL
PATERCLÆ. OPTIM. VXORI

Auguſte ne voulut pas ſouffrir, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'on lui bâtît des temples dans la capitale de l'empire, il n'y eut que des autels durant ſa vie, ſelon quelques ſçavans ; il ordonna même que ceux qu'on lui bâtiroit dans les provinces, ſeroient auſſi dédiés à Rome ; celui de Riez devoit donc avoir été bâti du tems de cet empereur. Dans pluſieurs autres villes de la province, on n'en éleva qu'après ſa mort, & lorſque Tibere eut fait de ſon culte un point de religion. Il faut obſerver que la nomination du pontife de Riez venoit de Rome ; car, ſuivant Spanheim, c'étoit aux métropoles à nommer les pontifes des colonies.

Spanheim de præſt. num. t. 1. p. 581.

Lieux de Provence mentionnés dans l'Itinéraire d'Antonin, en venant par les Alpes cottiennes.

Gap.

VAPINCUM. Gap, dans le Dauphiné.

ALABONTE *vel* ALAMONTE, étoit le nom d'une ancienne ville du Dauphiné dans le diocèſe de Gap. Elle étoit aſſez grande, s'il faut en juger par les veſtiges qu'on en trouve encore. Il y avoit au même endroit un monaſtere dont le nom ſubſiſte dans celui du *moneſtier d'Alamon*, ſur le bord de la Durance. Bouche a cru, ſans fondement,

fondenrent, que cette ville étoit différente d'une autre qu'il appelle *Alarante*. C'est la même sous deux noms différens.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Sisteron.

SEGUSTERONE. A seize milles d'*Alamont*, est visiblement Sisteron. Le nom est Celtique, & prouve que cette ville subsistoit, ou que du moins le terroir étoit habité avant que les romains vinssent en Provence. Il est très-vraisemblable qu'elle dépendoit des *avantici*, qui s'étendoient dans la partie méridionale du diocese de Gap, & avoient dans leur territoire la petite riviere de Vançon, dont le nom paroît être dérivé de celui de ce peuple. Elle se jette dans la Durance, un peu au-dessous de Sisteron, qui est situé sur le bord opposé.

Aulun, près de Lurs.

ALAUNIO. L'itinéraire le met à vingt-quatre milles de Sisteron, & à trente-un d'Apt; ce qui suppose que ces deux villes sont à la distance de cinquante-cinq milles l'une de l'autre; cependant l'espace direct n'est que d'environ quarante. La table Théodosienne en met quarante-deux, marqués de la maniere suivante, & nous la préférons pour cette raison à l'itinéraire.

Segusterone		
Alaunio	M. p	xiiij
Catuiaca		xvj
Apta Julia		xij

M. d'Anville fait passer la route à travers les montagnes de Lurs, & place *Alaunium* à l'*Hospitalet*. Il nous faudroit le témoignage des anciens monumens, pour nous persuader que la voie militaire, qui alloit droit à Sisteron, s'écartoit si fort des bords de la Durance, & qu'elle traversoit un pays inaccessible qui offre mille difficultés aux voyageurs. En second lieu, de Sisteron à l'Hospitalet, on compte environ quatre lieues en droite ligne; & si l'on fait attention aux détours que l'inégalité du terrein occasionne dans les montagnes, on verra qu'il en faut compter près de cinq,

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

c'eſt-à-dire, environ vingt milles; or ce nombre ne s'accorde ni avec la table, ni avec l'itinéraire. Enfin ce qui démontre évidemment la fauſſeté de cette opinion, c'eſt que la voie militaire paſſoit dans le terroir de *Lurs*, au quartier de *Notre-Dame des Anges*, à trois quarts de lieues de ce village, & à une lieue de Forcalquier. On y a découvert les ruines d'une tour, des veſtiges d'anciennes habitations, & des aqueducs de conſtruction romaine aſſez bien conſervés. Ces monumens ſuffiſent pour décider de l'ancienne poſition d'*Alaunium* : en la mettant en cet endroit, elle s'accorde, autant que les inégalités du pays peuvent le permettre, avec les diſtances marquées dans les itinéraires. On peut encore la prouver par le témoignage des actes publics, dans leſquels on donne le nom d'*Aulun* à cet endroit même; il n'y a perſonne qui ne trouve une analogie ſenſible entre *Alaunium* & *Aulun*.

Carluec, près de Reillane.

CATUIACA eſt marquée dans l'itinéraire à ſeize milles du précédent, & à quinze de la ville d'Apt ; la table Théodoſienne ne la met qu'à douze de celle-ci. Ces diſtances, en y apportant les modifications que les détours du chemin exigent, ainſi que nous l'avons déja remarqué tant de fois, nous conduiſent à un endroit ſitué dans le terroir de Ceireſte, à une demi-lieue de Reillane. Cet endroit s'appelle *Carluec*, *Caruslocus*. Nous ne chercherons point à juſtifier notre ſentiment par l'analogie des noms, elle paroît ſouvent forcée ; mais on ne peut ſe refuſer à la correſpondance des diſtances, ſur-tout lorſque l'endroit où elles aboutiſſent conſerve des traces d'anciennes habitations. Je ne parle pas des édifices romains; on n'en trouve que dans les villes qui ont été honorées du titre de colonies, ou qui du moins étoient conſidérables par le nombre ou la richeſſe des habitans: mais je parle de ces autres indices qui, ſans nous conduire juſqu'à l'âge romain, nous font remonter à des ſiecles aſſez reculés pour nous faire croire que du tems des empereurs ces lieux étoient habités. C'eſt préciſément ce que nous trouvons à *Carluec*. Il y avoit, avant le

XIIe siecle, un prieuré duquel dépendoient douze églises qui lui payoient un cens annuel. On y voit aussi des vestiges d'un monastere détruit par les sarrazins dans le Xe siecle ou à la fin du IXe. On a cru que c'étoit une abbaye dédiée sous l'invocation de Notre-Dame des *Vaux* ou de *Vaucelles*, parce qu'on lit dans une ancienne inscription mutilée, *Mariæ D. V. C.* On a rendu ces lettres initiales par ces mots : *Mariæ de Valle Cellarum ;* mais ne pourroit-on pas les rendre de cette autre maniere ? *Mariæ de Villa Catuiaca*, cette explication est plus naturelle (1). Enfin on a découvert dans le territoire de Reillane, c'est-à-dire vers l'endroit où nous plaçons *Catuiaca*, un marbre que nous rapporterons en parlant du diocese d'Aix, dans la seconde partie de la chorographie.

Apt. APTA JULIA VULGIENTUM. Pline ne met cette ville qu'au nombre des villes latines. Il est pourtant démontré par l'inscription suivante, & par un autre que nous avons rapportée à l'article des *Vordenses*, qu'elle étoit colonie romaine. Elle fut vraisemblablement fondée par Jules-César, quoique le prénom *de Julia* qu'elle porte, ait été donné quelquefois aux colonies qui reconnoissoient Auguste pour fondateur.

T. CAMVLLIO
T. FIL. VOLT. AEMI
LIANO. FLAMINI
IIII. VIRO. COL. IVL. APT
ORDO. APTENSIVM
. . . .
TAS. . . . HONORE.
CONTENTVS. IMPENDIVM
REMISIT

Ordo, dans les colonies étoit le corps le plus honorable des citoyens, celui des décurions & des autres magistrats. Le peuple ni les

(1) Cependant j'avoue que je ne prétends pas prouver mon sentiment par cette explication; car on pourroit bien rendre ces mots par ceux-ci : *Beatæ Mariæ dicat, vovet, consecrat.*

artisans, ceux mêmes qui faisoient corps, *corporati*, n'étoient point compris dans l'*ordo*. Suivant cette inscription, les magistrats de la ville d'Apt délibérerent de faire élever un monument honorable, une statue, par exemple, à *Titus-Camullius-Æmilianus de la tribu Voltinia, prêtre & quartumvir* de la colonie, lequel content de l'avoir mérité, les remercia, & ne voulut pas qu'on en fît la dépense. C'est ce qu'on exprimoit par ces mots *honore contentus impendium remisit*; formule usitée dans de semblables occasions, ainsi que nous l'avons déja observé plus haut.

Par *quartumvir*, on entend ici un des quatre premiers magistrats choisis parmi les autres pour rendre la justice. Il y en avoit deux pour les affaires de la ville, & deux pour les affaires du dehors; car nous sommes persuadés qu'ils avoient les mêmes fonctions que ceux qui sont nommés sur d'autres marbres IV. VIRI IVRI. DICVNDO. Il y avoit dans la même colonie des prêtresses d'Auguste, occupées à faire brûler des parfums, & à chanter des hymnes en son honneur. Nous ne connoissons point leurs autres fonctions. Nous ignorons également en quoi consistoient leurs prérogatives. Elles devoient leur donner parmi les femmes les mêmes distinctions qu'elles donnoient aux prêtres parmi les hommes. Les prêtresses pouvoient être mariées ; le mariage n'excluoit pas les personnes du sexe des fonctions du sacerdoce, comme il les excluoit du nombre des vestales. La prêtresse de l'inscription suivante étoit mariée. Ce fut sa fille VENONIA MAXIMILLA qui lui fit ériger le monument où cette inscription se trouve.

D. M.
ORBIAE. TITI. F.
MAXIMILLAE
ELAMINIC*æ*. AUG
COL. IVLIA. APTA
VENNONIA. M. F. MAXIMILLA
MATRI. OTIMAE
EX. TESTAMENTO

Les édifices que les romains avoient fait bâtir dans la ville d'Apt, étoient à-peu-près les mêmes que ceux des autres colonies, avec cette différence qu'il n'y avoit point d'amphithéâtre. On sait combien les monumens de cette espece étoient rares dans les Gaules.

On découvrit dans le terroir, au commencement du siecle, trois statues qu'on a transportées à Versailles en 1728. Les deux plus grandes, qui sont d'un très-bon goût, représentent un homme & une femme d'une stature fort haute, & tous les deux assez jeunes. La femme est assise & vêtue d'une tunique, ayant par-dessus un manteau qui la couvre jusqu'aux pieds. Elle a la main gauche appuyée sur le côté droit ; auprès d'elle est une fille d'environ neuf ans qui se tient debout, & appuie sa main gauche sur celle de la femme, que je crois être sa mere. L'homme, représenté par l'autre statue, est couvert d'un manteau, qui tombant en écharpe sur l'épaule, laisse le devant du corps tout nud. On trouva tout auprès l'inscription suivante, que M. le président de Thomassin Mazaugues donna au P. Monfaucon. Elle nous apprend que *C. Allius-Celer* fit ériger un monument en l'honneur de son oncle *L. Allius-Severus*, & deux statues, l'une à *son pere & l'autre à sa mere*, & que le jour qu'on en fit la dédicace, les héritiers distribuerent, suivant la teneur du testament, soixante & douze deniers à chaque décurion. Le P. Monfaucon dit que, de son tems, le denier romain valoit vingt ou vingt-cinq sols de notre monnoie. Voici l'inscription :

Supl. de l'antiq. expliq. t. 3. p. 11. & suiv.

L. ALLIO. SEVERO. C. AL
LIVS. CELER. PATRVO
TESTAMENT. PON. IVSSIT
ITEM. STATVAS. DVAS
PATRI. . . . . . QVAR
STATVARVM. D DIC. HERED
EX. FORM. TESTAMEN
DECVR. SING. -XLXXII
DEDER

Ne pourroit-on pas ſuppléer au mot qui manque dans la quatrieme ligne celui de *matri?* Il s'enſuivroit de-là que ces ſtatues repréſentoient un pere, une mere & leur fille. Mais en quel lieu furent-elles dreſſées ? Etoit-ce dans une place, dans un jardin, ou dans un mauſolée ? L'hiſtoire nous laiſſe ignorer ces détails.

Un autre monument, qu'on prétend avoir été déterré dans la même ville, mérite notre attention par ſa ſingularité. C'eſt un marbre ſur lequel étoit gravée l'épitaphe du fameux cheval Boriſthene. On ſait que l'empereur Adrien affectionnoit cet animal au point que, quand la mort le lui eut enlevé, il lui fit ériger un tombeau & une colonne, & qu'il compoſa ſon épitaphe. *Cui mortuo*, dit ſon hiſtorien, *ſepulchrum fecit*, *columnam erexit*, *& epigramma inſcripſit*. On ſait auſſi que cet empereur parcourut la Provence l'an 120 de Jeſus-Chriſt. Il eſt très-vraiſemblable qu'il s'arrêta dans Apt, qui étoit une colonie diſtinguée ; cette circonſtance, jointe à la prétendue découverte du monument, a fait croire à quelques ſavans que le cheval Boriſthene y étoit mort. Mais d'un autre côté Dion nous fait entendre que l'inſcription fut gravée ſur la colonne érigée auprès du tombeau, & cette colonne n'a point été trouvée. Le ſtyle même dans lequel elle eſt compoſée, & les rimes qu'on y a miſes, peuvent la rendre ſuſpecte, & nous faire croire qu'elle eſt poſtérieure au tems d'Adrien ; ou bien qu'elle eſt l'ouvrage de quelque particulier, ſon contemporain, qui voulant lui faire ſa cour, fit dreſſer un cénotaphe en l'honneur de Boriſthene, & compoſa ſon épitaphe dans le goût des vers attribués à cet empereur. Le lecteur pourra plus facilement en juger en la liſant :

(1) BORYSTHENES. ALANUS
CAESAREUS. VEREDUS
PER. EQUOS. ET. PALUDES

(1) On donne à ce cheval le nom de Boriſthene & d'Alain, parce qu'il avoit été nourri ſur les bords de ce fleuve chez les Alains.

ET. TUMULOS. ETRUSCOS
VOLARE. QUI SOLEBAT
PANNONICOS. IN. AGROS
NEC. ULLUS. INSEQUENTEM
DEN . . . .

Le reste de l'inscription manquant, M. de Peyresk y ajouta ce qui suit :

DENTE. APER. ALBICANTI
AUSUS. FUIT. NOCERE.

Pour peu qu'on soit au fait des inscriptions, on sent que le style de celle-ci la rend fort suspecte : ce qui acheve d'en détruire l'authenticité, c'est que long-tems avant que Peyresk en eut acquis le marbre en *1629*, Pierre Pithou l'avoit fait imprimer en *1596* dans ses *poëmata*, d'après un vieux manuscrit dont il ne connoissoit point l'auteur ; il y a même apparence que Casaubon, Saumaise, & les autres qui la publierent, n'auroient pas manqué de parler du lieu où on l'avoit découverte. Cependant un savant, à qui j'ai communiqué mes doutes, m'écrit qu'il a lu les lettres manuscrites de Peyresk à Saumaise, avec les réponses de celui-ci, & qu'ils ne disent pas un mot de cette inscription.

FINES. L'itinéraire met cet endroit à six mille d'Apt, & à douze de Cavaillon. M. d'Anville observe que cette distance est conforme à la mesure itinéraire, & que par conséquent on ne doit pas s'en rapporter à la table, où l'on trouve vingt-quatre milles au lieu de dix-huit, entre Apt & Cavaillon. Il est difficile de marquer au juste la vraie position de *Fines*, qui est le nom qu'on donnoit aux lieux où confinoit le territoire de deux cités. Comme le chemin de Sisteron à Arles, traversoit le pays des *Vulgientes*, dont Apt étoit la capitale, & celui des *Cavares*, dont Cavaillon dépendoit, on nomma *Fines* l'endroit où ces deux peuples confi- Oppede.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

noient. Mais quel eſt-il cet endroit? Samſon croit que c'eſt *Baumettes;* Bouche ſe décide pour *Oppede*, qui eſt ſur les confins de la Provence & du comté Venaiſſin; l'une & l'autre de ces deux opinions eſt probable.

Cavaillon.

CABELLIO CAVARUM. Cavaillon étoit une colonnie romaine, qui exiſtoit déja du tems du triumvir Lepide, quarante-deux ans avant l'ere chrétienne, comme il paroît par pluſieurs médailles de bronze, que les antiquaires s'accordent à rapporter à cette ville. Etienne de Biſance en fait une ville marſeilloiſe, ſur la foi d'Artemidore d'Epheſe; cette opinion eſt aſſez probable. Les marſeillois établiſſoient ordinairement des comptoirs ſur les côtes, & près des rivieres de Provence, où ils pouvoient commercer. Quoique la Durance ne ſoit pas navigable aujourd'hui, il eſt certain, par des chartes du onzieme & du douzieme ſiecles, que les bateaux la remontoient juſqu'à une certaine diſtance de ſon confluent avec le Rhône, & qu'ils payoient un droit aux comtes de Provence. Des monumens plus anciens nous apprennent que du tems des romains, il exiſtoit à Cavaillon un corps de bateliers utriculaires: les villes d'Arles & de Marſeille envoyoient des marchandiſes chez les cavares, les voconces, & les tricaſtins; ces utriculaires les apportoient d'abord à Cavaillon, où les marſeillois avoient leur entrepôt, enſuite ils les diſtribuoient dans les autres lieux où le lit de la Durance leur permettoit de pénétrer (1); mais on ne doit pas conclure de-là que les marſeillois aient fondé Cavaillon. Le nom des villes dont ils ſont fondateurs eſt grec, & *Cabellio* ne

(1) Ces utriculaires de la Durance, dont les bateaux étoient faits de peau, devoient ſe borner à deſcendre la riviere, ſi elle étoit comme aujourd'hui; car il eſt impoſſible de la remonter. Mais comme dans l'eſpace de XV ou XVI ſiecles une riviere auſſi rapide fait des attériſſemens & des changemens dans ſon lit, qui rendent impoſſibles des opérations faciles auparavant; ne peut-il pas ſe faire que, du tems des romains, les bateaux remontaſſent en les faiſant tirer par des chevaux? Nous avons des chartes qui prouvent qu'ils remontoient encore dans le Xe ſiecle.

l'eſt

l'eſt pas. Celle-ci ſubſiſtoit déja quand ils y établirent un comptoir, & dépendoit des *Cavares*. La preuve de l'exiſtence des utriculaires à *Cavaillon* ſe tire d'une eſpece de médaille en bronze, dont M. Calvet a donné l'explication. Elle porte d'un côté un outre enflé, d'un relief conſidérable ; & de l'autre, cette inſcription en caracteres gravés en creux.

COL. VTRI. CAB. L. VALER. SUCCES

C'eſt-à-dire *Collegium utriculariorum Cabellicenſium Lucius Valerius ſucceſſus*. On voit encore à ce monument un anneau mobile qui ſervoit à le ſuſpendre ; car M. Calvet prétend que chaque utriculaire en portoit un, pour lui ſervir de marque diſtinctive de maîtriſe ou d'aggrégation. Si l'on veut de plus grands éclairciſſemens ſur cette matiere, on peut lire ſa diſſertation, dans laquelle on trouvera de quoi s'inſtruire.

L'itinéraire de Bordeaux à Jéruſalem, écrit ſur la fin du regne de Conſtantin, fait mention de quelques lieux dont il n'eſt point parlé dans les autres; tels ſont les ſuivans, qui étoient ſitués ſur la route d'Arles à Orange. Après *Ernaginum*, qui eſt Saint-Gabriel, l'itinéraire place

Barbantane.

BELLINTO, à dix milles d'*Ernaginum*, & à cinq d'Avignon ; cette indication des diſtances fait croire que ce lieu répond à Barbantane, puiſqu'elles conviennent au local.

Avignon.

CIVITAS AVENIONE. Avignon, que Pline met au nombre des villes latines, & Ptolemée parmi les colonies, ſe diſtinguoit par ſes richeſſes, ſelon le témoignage de Pomponius-Mela. Sa poſition ſur le Rhône la rendoit très-commerçante. Les marſeillois y établirent un comptoir comme à *Cavaillon*, ſans qu'on puiſſe conclure de-là qu'ils aient fondé ces deux villes, puiſque leur nom n'eſt pas grec, & que celui des colonies marſeilloiſes l'étoit, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus. D'un autre côté, on ne ſe perſuadera pas que les Cavares n'euſſent point de villes, avant que Marſeille eut

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

fait bâtir celles que nous connoiſſons. S'ils en avoient, il n'eſt pas à préſumer qu'ils n'euſſent point d'habitations à l'endroit où eſt Avignon. Ce nom, dérivé d'un mot celtique qui ſignifie riviere, prouve aſſez qu'il ne faut pas attribuer à d'autres qu'à des gaulois l'origine de cette ville. Quelques habitans de Marſeille, étant venus s'y établir pour faire le commerce & recevoir les marchandiſes qu'on leur envoyoit par le Rhône, s'y enrichirent, en attirerent d'autres, & le nombre augmenta tellement, qu'ils formerent, ſinon la plus grande partie, du moins la partie la plus riche des habitans. Peut-être y firent-ils battre monnoie. Dans ce cas, il ſemble qu'on pourroit leur attribuer les médailles que M. Pelerin a fait connoître, & qui repréſentent la tête d'un jeune homme couronné de laurier ſans légende, & au revers un ſanglier avec ces lettres grecques ΑΟΥΕ. Mais il eſt plus vraiſemblable qu'elles furent frappées par les gaulois; car on trouve le ſanglier repréſenté ſur les médailles d'un grand nombre de leurs villes. On ſait d'ailleurs que les gaulois avoient des monnoies. Luérius, roi des auvergnats, en répandoit avec profuſion pour faire parade de ſes richeſſes, environ cent cinquante ans avant Jeſus-Chriſt; ils y mettoient des caracteres grecs, qui étoient les ſeuls dont ils ſe ſerviſſent dans les actes publics & ſur les monumens, avant que Rome étendît ſa domination en-deçà des Alpes. Les romains envoyerent à Avignon une colonie, que je crois être du même-tems que celles d'Arles & d'Orange, fondées par ordre de Jules-Céſar. Je remarque auſſi qu'ils n'en mirent aucune dans les villes de Provence ou de Languedoc, que nous ſavons avoir appartenu aux marſeillois, quoique la plupart de ces villes fuſſent très-propres par leur ſituation avantageuſe à recevoir une colonie : cette raiſon vient à l'appui des autres que j'ai données, pour prouver que la ville d'Avignon ne fût point bâtie par les marſeillois.

T. 1. p. 19.

Port de la Traille.

MUTATIO CYPRESSETA. Ce lieu eſt placé à cinq milles d'Avignon, & cette diſtance, dit M. d'Anville, nous conduit indubitablement

au pont de Sorgues. Il eſt étonné que Bouche en faſſe l'application à la *Barthalaſſe*, qui eſt, pour ainſi dire, à la porte d'Avignon, & renfermée, par un bras du Rhône, dans l'île qui porte le même nom de Barthalaſſe. Il me ſemble que *Cypreſſeta* ſeroit mieux placée *au port de la Traille*, qui eſt tout auprès du pont de Sorgues, & où l'on prétend avoir trouvé des débris d'antiquités romaines, qui prouveroient l'exiſtence d'une ancienne ville.

Orange.

CIVITAS ARAUSIONE. On donne à Orange le titre de *civitas*, parce que dans le tems que l'itinéraire fut fait, elle n'avoit encore rien perdu de ſa grandeur, ni de ſon luſtre ; elle conſervoit en leur entier le théâtre & l'arc de triomphe dont on voit encore de ſi beaux reſtes. Outre ces monumens, il y en avoit d'autres, tels que des temples & des bains que le tems n'a pas reſpectés, mais où l'on retrouvoit le bon goût & la magnificence des romains. Cette ville ſubſiſtoit, comme il paroît par ſon nom celtique, avant qu'ils ſe fuſſent emparés du pays des *cavares* dont elle dépendoit. Ils la jugerent propre, par ſa ſituation, à recevoir une colonie des ſoldats de la deuxieme légion, que Jules-Céſar y envoya ſous les ordres de Claude-Tibere-Néron, quarante-ſix ans avant Jeſus-Chriſt, d'où elle prit le titre de *colonia Julia ſecundanorum*. Elle eſt citée par Pomponius-Mela, parmi les villes les plus riches de la province narbonnoiſe. On ſent en effet qu'une ville ne peut parvenir au point de grandeur où étoit celle d'Orange, ſans que l'abondance y encourage la population. Le voiſinage du Rhône la mettoit en état de participer au commerce que les villes d'Arles & de Marſeille avoient rendu ſi floriſſant, & que les naturels du pays, c'eſt-à-dire les gaulois, ne pouvoient faire ſans s'aſſocier avec les romains, ainſi que nous l'apprenons de Cicéron *Orat. pro Fonteio.*

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

Noms des villes & autres lieux qui ne ſont pas marqués dans les Itinéraires.

Aeria	*Maritima*
Ægytna	*Machovilla*
Anatilia	*Olbia*
Aralucus	*Pagus Lucretus*
Aſtromela	*Vicus C. Petronii*
Athenopolis	*Salinæ*
Avenionis ou *Avenionetum*	*Stablo*
Brigantium	*Stomalimna*
Carpentoracte	*Taraſco*
Conſtantina	*Theopolis*
Dinia	*Thele*
Forum Neronis	*Trittia*
Fretta	*Vaſio*
Fraxinetum	*Vincia*
Gryzelium	*Vindalium*

Aeria. La poſition de cette ville eſt très-difficile à marquer. Strabon la met entre la Durance & l'Iſere, en un lieu fort élevé ; delà vient que M. d'Anville la place ſur le mont Ventoux, à l'extrêmité du dioceſe de Carpentras, & M. de Valois, à Venaſque. Mais aucune de ces deux opinions ne peut ſoutenir la critique. Celle de M. de Valois, parce qu'il paroît que du tems de Strabon Venaſque s'appelloit déja *Venaſca*, & par conſéquent elle étoit diſtinguée d'*Aeria* (1). Celle de M. d'Anville, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur l'expreſſion d'Artemidore, qui dit qu'elle étoit bâ-

(1) Si *Aeria* n'étoit pas joint avec Orange & Avignon, qui me font croire que c'eſt un nom de ville, je croirois que c'eſt le nom qu'on donnoit anciennement au mont *Ventoux*, que Strabon auroit nommé comme une montagne remarquable.

tie ſur un lieu fort élevé ; mais combien n'y a-t-il pas de montagnes dans le comté Venaiſſin, ſur leſquelles on pourroit également la placer ? Ce qui a induit ce ſavant en erreur, c'eſt qu'il a cru qu'*Aeria* étoit chez les cavares. Cependant bien loin que Strabon le diſe, il fait entendre qu'elle étoit au-deſſus d'Orange, vers le confluent de l'Iſere & du Rhône, & vraiſemblablement chez les *Voconces*. « Il y a, dit cet auteur (entre la Durance & l'Iſere) trois villes qui ſont *Avignon*, *Orange* & *Aeria*, ainſi nommée parce que, ſelon Artemidore, elle eſt ſituée en un lieu fort élevé. Tout le reſte eſt un pays plat & fertile en pâturages, mais depuis *Aeria* juſqu'à *Durion*, εις την Δουριονα (1), il eſt montagneux & couvert de bois ». M. d'Anville croit qu'il faut lire *Druentiam*, au lieu de *Duriona* ; mais, doit-on admettre cette correction ſans le témoignage des anciens manuſcrits ? Nous liſons trois fois *Druentia* quelques lignes plus haut ; il n'y a pas d'apparence que Strabon, ou ſon copiſte, ait tout de ſuite après défiguré le nom de cette riviere. Il faut donc laiſſer ſubſiſter *Duriona* qui eſt un nom de lieu, dont la poſition répond vraiſemblablement à celle de *Livron* près de la Drome, à trois lieues de Valence, au midi. Il ſuit de-là qu'*Aeria* étoit dans le Dauphiné, entre Orange & la Drome, ſur quelque éminence que nous ne chercherons point à deviner, puiſqu'elle eſt hors de notre province.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

ÆGYTNA étoit une ville maritime des Oxybiens, ſelon Polybe, & ſituée ſur la plage de Cannes, à l'endroit qu'on appelle Goulfejan ou Gourjan, au levant des îles de Sainte-Marguerite.

Sur le golfe de Gourjan.

ANATILIA. Nous avons attribué aux *Anatilii* les bords du Rhône, depuis ſon embouchure juſqu'à Arles & toute la Camargue ; il y a bien de l'apparence qu'il faut placer *Anatilia* dans cette île, n'y

(1) M. de Brequigny dans des notes, qui répandent beaucoup de jour ſur le quatrieme livre de Strabon, dont il a fait une traduction manuſcrite, propoſe de lire λούριονα au lieu de δούριονα. Cette correction paroît d'autant plus heureuſe, qu'on trouve *Louriona* dans le nom moderne de *Livron*.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

ayant point ailleurs d'autre lieu qui puiſſe lui convenir, mais il eſt impoſſible de déterminer au juſte ſa poſition. Nous croyons pourtant qu'elle étoit ſur le bord de la mer.

Arluc.

ARALUCUS, ARLUC. Ce village, qui ne ſubſiſte plus, étoit dans le dioceſe de Graſſe. La déeſſe Venus y avoit un temple qui fut détruit vers l'an quatre cent quarante-ſept, ſuivant l'auteur de la chronologie des Lérins, par ſaint Nazaire, diſciple de ſaint Honoré. Ce pieux ſolitaire y fit bâtir un couvent de religieuſes, ſous le titre de ſaint Etienne, premier martyr. Dans les œuvres de ſaint Eucher, cet établiſſement eſt attribué à ſainte *Creſcentia* ſa fille. Il eſt fait mention dans les mêmes ouvrages, premiérement, de *Mantolvocus*, *Mandeluec* au terroir d'Arluc, où la même ſainte fit bâtir un hôpital; ſecondement, de *mons Mercurii*, montagne du voiſinage, qui conſervoit encore ſon nom ſur la fin du dixieme ſiecle; troiſiémement, de la montagne de Mars, *mons Martii*, voiſine de la précédente, & où il paroît, par l'inſcription ſuivante, que ce Dieu étoit adoré ſous le nom d'OLLOVDIVS.

Differt. ſur ſaint Eucher, ſect. vij.

Spon. Miſcell. p. 97.

VIGILIA. METIA
MASSAE. FILIA
MARTI. OLLOVDIO
V. S. L. M.

M. Antelmi, qui cite la même inſcription dans ſa diſſertation ſur S. Eucher, lit OLLOVBO. De quelque maniere qu'on liſe ce mot, il ſera toujours difficile d'en ſçavoir la vraie ſignification, à moins qu'on ne le faſſe venir du grec ὀλλυμι, qui ſignifie détruire. L'épithete de deſtructeur convient très-bien au dieu de la guerre. Peut-être auſſi OLLOVDI eſt-il un nom topique, tiré d'un lieu qui nous eſt inconnu. Cette montagne de Mars, ſuivant le même auteur, s'appelle aujourd'hui mont Saint-Martin.

Etang de Berre.

ASTROMELA *ou* MASTROMELA, étoit le nom d'une ville bâtie près d'Iſtres, ſuivant les géographes modernes. Mais nous prouverons

ailleurs que *Maſtromela* eſt le nom de l'étang de Berre. Il y a toute apparence que le mot *iſtres* en a été formé par corruption. Du tems des romains, il y avoit ſur les bords de cet étang une colonie floriſſante dont nous parlerons bientôt : elle fut détruite par les pirates & les peuples du nord, après la chute de l'empire d'occident. Le bourg d'Iſtres, qui commença par un petit nombre de maiſons deſtinées à recevoir les habitans, que le goût de la pêche ou du commerce, & la fertilité du terroir y attiroient, n'eſt connu parmi les communautés de la province que depuis l'an 1285 ou environ. Après avoir été dépendant de la baronnie de Baux, il fut annexé à la vicomté ou principauté du Martigues ; il a eu, par conſéquent, les mêmes ſeigneurs comme nous le dirons dans l'hiſtoire. Il y avoit aux environs d'Iſtres pluſieurs petits hameaux, dont il ne ſubſiſte plus que des ruines. Tel étoit celui de Saint-Michel, bâti ſur la montagne du même nom, où l'on voit encore les murs de l'égliſe. Le quartier de Saint-Veran, ſur les confins d'Iſtres & de Saint-Mitre, offre auſſi quelques veſtiges de chapelles, ainſi que Saint-Pierre de la Valduc & Saint-Martin, où l'on apperçoit des ruines d'anciennes habitations. Je remarquerai en paſſant, que les Bénédictins avoient autrefois ſur le bord de l'étang de Berre, dans un endroit fort déſert, un monaſtere dont les revenus ont été unis à celui de Mont-major. On prétend que *Berre*, en langue celtique, ſignifie *eau ſalée*.

ATHENOPOLIS. Nous placerons cette ville grecque, conformément au ſentiment de M. d'Anville, au fond de l'anſe d'*Agai*, qui paroît avoir été un endroit propre à recevoir une colonie marſeilloiſe : on y trouve des veſtiges d'une ancienne ville. Agaï.

Ce port eſt appellé *Agathon* dans le récit du martyre de S. Porcaire, abbé de Lerins en 730. C'eſt de-là ſans doute qu'eſt venu le nom moderne d'*Agai*.

AVENIONIS CASTRUM *ou* AVENIONETUM, eſt le nom qu'on donnoit encore au lieu de la Napoule dans le dixieme ſiecle. La La Napoule.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

dénomination grecque qu'il porte aujourd'hui, & qui ſignifie *ville neuve*, lui a été donnée dans le treizieme ſiecle par les ſeigneurs de ce nom dont elle dépendoit.

Briançon.

BRIGANTIUM, eſt un petit village du dioceſe de Glandeves, qu'on ne ſoupçonneroit pas d'avoir tenu un rang du tems des romains parmi nos villes du ſecond ordre; car ſa ſituation, dans un pays où rien ne favoriſe l'agriculture & l'induſtrie, ſemble s'oppoſer à ce que la population y ait jamais été conſidérable. Cependant les médailles d'or, d'argent & de cuivre qu'on y a trouvées, les inſcriptions ſans nombre qu'on y a découvertes, ſont des monumens qui dépoſent en faveur de ſon ancien état. Parmi ces inſcriptions, il y en a trois qui méritent d'être rapportées; l'une fut faite en 259 ou 260, en l'honneur de *P. Licinius-Cornelius-Saloninus-Valerianus*, fils aîné de l'empereur Gallien, & déclaré Céſar en 259.

D. N.
P. LICINIO. COR
NELIO. SALONI
NO. VALERIANO
NOBILISSIMO
CÆSARI
ORDO
BRIG

Nous avons déja dit plus haut que l'*ordo* des municipes & des colonies étoit le corps des magiſtrats, qui compoſoient le conſeil de ville appellé *curia*. On en tiroit les *duumvirs* qui avoient à-peu-près la même autorité que les conſuls à Rome. Maternus avoit rempli avec honneur cette place à Briançon, ainſi que celle de *flamine* ou de prêtre, comme nous l'apprenons d'une inſcription dont voici les trois dernieres lignes:

EUNDEM.

EUNDEM. QUE. MATERNUM. OB
HONORES. *DUUMVIRATUS.* ET. *FLAMINATUS*
BENE. GESTOS. PATRONUM. COOPTARUNT
BRIGANTII

Le troisieme marbre est en l'honneur de *Lucius-Valerius-Domitius-Aurelianus*, nommé empereur vers le mois d'avril 270, & assassiné sur la fin de février ou de mars 275. On lui donne le titre d'invincible, peut-être à cause des victoires qu'il avoit remportées sur la célebre Zénobie, reine de Palmire, qui devint sa prisonniere en 273 : ainsi l'inscription doit être de cette année-là, ou de l'année suivante.

IMP. CAES
L. DOMITIO
AURELIANO
P. F. INVIC
AUG. P. M.
ORD. BR. F. C

Nous ne parlerons pas des raisons que les habitans de ce lieu avoient de donner cette marque de zele à Aurélien; elles nous sont inconnues, & nous ne pourrions hasarder que des conjectures. Nous ne dirons rien non plus du mot *ordo* que nous venons d'expliquer, & dont nous aurons occasion de parler encore dans l'histoire.

Carpentras.

Carpentoracte Meminorum. Les villes capitales des gaulois joignoient ordinairement aux avantages du local, celui d'être le centre de la religion & du gouvernement civil. Les romains y mirent des colonies, par préférence, pour opérer d'une maniere plus prompte & plus efficace les changemens qu'ils avoient envie de faire dans ces deux objets. César, dont les vues politiques embrassoient & prévoyoient tout, envoya des colonies dans les lieux les plus avantageux de la province Narbonnoise : il étoit essentiel

de s'assurer de l'entrée des Gaules, & d'avoir des garnisons à opposer aux gaulois qui voudroient tenter de passer en Italie. Cette raison, jointe au desir que les romains avoient de changer les mœurs & le caractere des anciens habitans, fut donc cause que nos principales villes de Provence, & les mieux situées, reçurent une colonie. Carpentras fut du nombre; l'inscription suivante, trouvée à Orange, en est la preuve.

M
COL. JUL. MEM. HEREDES
EX. TESTAMENTO

Le surnom de *Julia*, donné à cette colonie, prouve évidemment qu'elle doit son origine aux soins de Jules-César. Il est surprenant que Pline ne la mette qu'au nombre des villes latines. Nous donnons ailleurs l'explication de ses monumens, ainsi que de ceux d'Orange. On prétend que *Carpentoracte* est composé de trois mots celtiques, qui sont *car* ou *caer*, ville, *pen*, colline, & *toracte*, passage; ce qui convient à Carpentras, situé sur une élévation près de la petite riviere d'Auzon. Cette ville est la capitale du comté Venaissin; mais le mot Venaissin vient de *Vénasque*, petit village situé à deux lieues au midi de Carpentras, sur la cime d'un rocher, où l'on croit, que du tems des romains, la déesse Vénus avoit un temple, dont on voit encore des vestiges. Ce lieu s'est appellé *Venasca*, & vers le cinquieme siecle *Vendasca* ou *Vendausca*, de-là l'épithete de *Vendascenses* donnée aux évêques qu'on prétend avoir gouverné l'église de *Vénasque*. La preuve qu'on apporte de l'existence de ce siege, est tirée d'un discours attribué à S. Amat, évêque d'Avignon; il y est dit que Crocus, roi des Vandales, fit mourir *Firmus* de Vénasque, *S. Privat* de Gévaudan, *Victor* d'Arles, *Leonius* d'Apt, & *Valentinien* de Carpentras; mais cette piece est fort suspecte. S. Privat ne souffrit le martyre qu'au commencement du cinquieme siecle, qui est le tems

Gall. Christ. t. 1. p. 893. *Ibid. Instrum.*

où Crocus vint en Provence. Or dans ce tems-là l'évêque d'Arles s'appelloit *Heros*, & non pas *Victor;* celui d'Apt *Quentin*, & non pas *Leonius*. Ces erreurs détruisent donc l'autorité qu'on voudroit donner à la piece sur laquelle on se fonde, pour prouver que les églises de Vénasque & de Carpentras ont été gouvernées par des évêques particuliers. Il y a toute apparence que celle de Vénasque a toujours été dépendante de l'évêché de *Carpentras*, qui n'a dû commencer qu'après l'expédition de Crocus, c'est-à-dire après l'an 408; car il n'est pas nommé dans la notice des provinces des Gaules, dressée sous l'empire d'Honorius. Ainsi l'on peut au moins retrancher du nombre des évêques de cette ville, ceux qui sont antérieurs à cette époque.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Constantine.

CONSTANTINA est située à une demi-lieue au nord-ouest de Lanson. Les monnoies d'or, d'argent & de cuivre qu'on y a trouvées, selon Bouche, sont une preuve que ce lieu n'a pas toujours été désert comme il l'est aujourd'hui; cependant il n'y a aucun géographe, aucun historien qui en fasse mention. Je dis plus encore, le local s'oppose à ce que cet endroit ait été habité. C'est une montagne de pierre vive, escarpée, presque inaccessible du côté du levant, du nord & du couchant, & sur laquelle on ne trouve ni terre, ni eau, ni débris de maisons, ni traces de rues; s'il y avoit eu d'anciennes habitations, les décombres subsisteroient en leur entier; l'accès difficile de la montagne auroit empêché de les transporter ailleurs. On n'y voit qu'une petite chapelle d'environ vingt pieds de long sur douze de large, & une cavité profonde dans le roc, qui est vraisemblablement celle qu'on fit en 1621, pour chercher un trésor qu'on y croyoit caché (1). La chapelle est d'une mauvaise construction assez moderne, bâtie au milieu d'une enceinte d'environ seize cens toises de circonférence.

(1) Ce fut un italien qui en donna l'idée. Quelques personnes riches lui firent des avances pour faire les excavations, où plusieurs ouvriers périrent par le froid & l'humidité; car dans tous les tems l'avarice a eu ses dupes.

Toutes ces circonſtances, & le ſilence de tous les monumens littéraires ſur la ville de *Conſtantina*, prouvent qu'elle n'a jamais exiſté. On a pris pour une ville un lieu de retraite défendu par ſa ſituation avantageuſe, & fortifié par des murailles flanquées de bonnes tours, car on y en compte dix-huit. Les habitans des villes & villages voiſins s'y réfugioient, lorſque le pays étoit menacé de quelqu'invaſion par les pirates, ou les peuples du nord. Comme ils y emportoient leurs effets, il n'eſt pas ſurprenant qu'on y ait trouvé des monnoies d'or & d'argent: mais on a eu tort d'en conclure qu'ils y avoient bâti une ville; tout concourt à prouver le contraire.

Digne.

DINIA. Nous prouvons ailleurs que Digne étoit la capitale des *Bodiontici*, qui paroiſſent avoir eu des habitations près de l'endroit où elle eſt bâtie; ils lui donnerent un nom celtique tiré du local même, car *din* ſignifie *eau*, & *ia* chaude. Elle fut ainſi nommée à cauſe des eaux *thermales* qui ſont à un quart de lieue. Il n'y a aucun reſte d'antiquité dans cette ville qui nous donne lieu de croire que les romains y aient bâti des édifices publics. Sous les empereurs, elle ne fut diſtinguée de beaucoup d'autres petites villes, que parce qu'elle avoit un ſiege épiſcopal dont nous parlerons à l'article des évêchés.

Forcalquier.

FORUM NERONIS. Les raiſons qu'on donne pour prouver que la ville de Forcalquier eſt le *Forum Neronis*, nous ont paru trop plauſibles pour ne pas les adopter. Le mot de *forum* déſignoit les marchés établis au voiſinage des voies militaires, les lieux où les officiers de l'empereur alloient pluſieurs fois l'année pour rendre la juſtice. Il faut que celui-ci ait été établi par l'empereur Néron, ou plutôt par Claude-Tibere-Néron, que Jules-Céſar envoya dans la Narbonnoiſe pour y fonder des colonies, & y faire les autres établiſſemens néceſſaires pour la commodité & la tranquillité publiques. Nous concluons de-là qu'il faut placer *Alaunium*, comme nous l'avons fait, ſur la voie militaire qui alloit

d'Apt à Sisteron, en passant près de Forcalquier. Il n'y en avoit point d'autres entre ces deux villes, sur laquelle on puisse fixer sa position.

FRETTA. C'est le nom d'une ville dont les sarrazins firent le siege vers l'an 730, suivant un roman manuscrit, en ancien provençal, qui ne mérite aucune foi, dit le P. le Long, parce qu'il contient autant de faussetés que de mots. Cependant cette ville a dû subsister; il est mention de son territoire dans la charte suivante de l'an 982.

Cartul. de Saint André de Villeneuve, p. 44.

Ego Varnerius Avinionensis episcopus dono.... monachis, qui sunt in cœnobio sancti Andreæ & sancti Martini, quod esse constat infrà nostram diocesim in monte Andaone super fluvium Rhodani..... ecclesias ultrà fluvium Durentiæ in agro FRETENSI *ad radicem montis Gauzerii sanctæ Mariæ & sancti Stephani, sancti Joannis, sancti Quiricii, nec-non sancti Andreæ vel sancti Pauli, & in alio loco ibidem adhærentes juxta viam Arelatensem.... actum publicè Avinione pridiè nonas maii anno Dominicæ incarnationis D CCCC LXXXII, indict. Xâ. S. Varnerii humilis episcopi qui hoc testamentum scribi & firmari jussit.... S. Theuderici episc. Cavellicensis, S. Amalrici episc. Vasionensis, Willelmus comes voluit, &c.*

Amalric, évêque de Vaison, n'a point été connu des auteurs du *Gallia Christiana*.

FRAXINETUM, étoit un fort, situé à deux lieues au nord & vis-à-vis de Saint-Tropez, sur une montagne de difficile abord, qui n'est dominée par aucune autre. Les sarrazins s'en emparerent dans le neuvieme siecle, comme d'un lieu très-bien situé pour recevoir des secours par mer, & pour faire des incursions dans les villes voisines. Il ne fallut rien moins que le courage & l'habileté de Guillaume I, comte de Provence, pour les chasser de ce repaire, dont ils avoient fait le centre de leurs brigandages. On y voit encore un fossé large & profond, & une grande citerne; l'un & l'autre taillés dans le roc. Ce lieu étoit voisin de la Garde-

La Garde-Frainet.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

Frainet, & paroît avoir tiré son nom du grand nombre de fraines dont la montagne est couverte.

Gréoulx.

GRYZELIUM n'est connu qu'à cause des nymphes qu'on y adoroit : elles présidoient aux eaux minérales de cet endroit, dont les romains faisoient le même usage que nous. La vertu de ces eaux lui fit donner le nom qu'il porte. On prétend que *Gryzelium* vient du celtique *grezum*, qui signifie douleur ou maladie, & de *lin*, qui signifie *eau*, comme si l'on disoit eaux pour les maladies.

NYMPHIS. XI
GRISELICIS

Il y a quelques copies de cette inscription où l'on ne trouve pas le caractere *XI;* mais supposé qu'on doive l'admettre, faut-il le joindre à GRISELICIS, ou le regarder comme nombre? Dans le dernier cas, on pourroit dire qu'il désignoit les différentes sources des eaux thermales, dont chacune avoit sa nymphe particuliere, suivant l'opinion des anciens.

Cette inscription, rapportée par Spon, fut trouvée aux bains *de Gréoulx*, & copiée par M. de Peiresk.

Cap d'Œil, vers Saint-Chamas.

MARITIMA AVATICORUM. Cette ville, qui dépendoit des Avatici, étoit située sur le bord de la mer, suivant Ptolemée, ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖται, & près des Fosses de Marius, suivant Pomponius-Mela, *inter Massiliam & Rhodanum, Maritima Avaticorum stagnum obsidet*, (ou plutôt, comme on lit dans d'autres éditions) *stagno assidet*, *Fossa partem ejus navigabili ostio effundit.* Les géographes modernes croient qu'on ne peut placer cette ville sur les bords de la mer & près des Fosses de Marius, qu'à l'endroit où est bâtie la ville du Martigues. Cependant on n'y trouve aucuns vestiges d'antiquité. Est-il vraisemblable, s'il y avoit eu une colonie aussi florissante qu'étoit *Maritima*, qu'on n'en eût pas découvert les ruines? Je remarque, en second lieu, qu'il ne paroît, par aucun mo-

nument, qu'il ait passé une voie romaine au Martigues : il faut donc chercher ailleurs l'emplacement de *Maritima*, que tous les anciens géographes mettent sur l'étang de Berre ; l'expression même de Ptolemée τῇ θαλάσσῃ, ne doit pas s'entendre autrement. On a vu de quelle maniere Pomponius-Mela s'exprime, *stagno assidet.* Pline est aussi précis que lui : *Ultra* (*ostia Rhodani*) dit-il, *Fossæ ex Rhodano C. Marii opere & nomine insignes, stagnum Astromela* ou *Mastramela, oppidum Maritima Avaticorum, superque campi lapidei.* Bouche prétend que *Mastramela* est le nom d'une ville différente de *Maritima*, & qu'il faut lire *Mastramela oppidum, Maritima Avaticorum;* mais rien n'autorise cette leçon. Au contraire, tout prouve que *Mastramela* est le nom de l'étang, suivant cette expression de Festus-Avienus :

Oppidum Mastramelæ Priscum paludis.

Il faut donc dire qu'il n'y avoit qu'une seule ville nommée *Maritima*, & qu'elle étoit bâtie sur l'étang de Berre, ayant derriere elle au nord-ouest la plaine de la Crau ; *superque campi lapidei.*

Pour fixer au juste sa position, il nous restoit à découvrir quelques anciens vestiges qui nous la fissent connoître. On en trouve abondamment sur les bords de l'étang, dans un endroit situé entre l'embouchure de l'Arc & la Durançole. Ce sont des médailles, de petites statues de marbre, de pierre de Calissane, ou de bois de huit ou neuf pouces, des restes de colonnes, de gros morceaux de pavé, soit des maisons, soit des rues ; les décombres d'un réservoir dont le conduit étoit de plomb ; enfin tout ce qui peut donner l'idée d'une grande ville, dont les historiens, ni les géographes modernes n'ont eu aucune connoissance. Ces débris, qui prouvent qu'il a existé en cet endroit une grande ville, couvrent un espace immense, sont à peu de profondeur dans la terre, & arrêtent souvent le choc de la charrue.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

Je dois ces détails à M. Negre de Saint-Chamas, qui m'écrit qu'on a trouvé depuis peu, parmi tous ces décombres, une urne remplie de médailles de moyen bronze, & qu'on les vendit à un chaudronnier, qui en fit un usage digne de l'ignorance qui présidoit à ce marché. Cet endroit, où étoit *Maritima*, s'appelle *Cap d'Œil*; l'ancienne voie militaire qui alloit d'Arles à Marseille y passoit.

Menerbe. L. 4. c. 45.

MACHOVILLA, étoit un lieu situé dans le territoire d'Avignon; selon Grégoire de Tours. Il est surprenant que ce nom se soit perdu; nous en avons de beaucoup plus anciens qui subsistent encore avec une légere altération, & nous font reconnoître les villes qui les portoient. Il est donc difficile de déterminer quel est précisément le lieu qui s'appelloit *Machovilla;* entre ce nom & ceux des villes du Comtat, nous ne trouvons point d'analogie pour fixer nos doutes. S'il étoit vrai, comme je l'ai lu quelque part, que Menerbe s'appelloit autrefois *Manancha*, je ne balancerois pas à croire que cette petite ville, située entre Apt & Cavaillon, est celle que Grégoire de Tours appelle *Machovilla*, & qui, dans certains manuscrits, est seulement nommée *Machao*. On pourroit objecter ce que dit cet auteur, que *Machao* étoit dans le territoire d'Avignon, *Avennici territorii;* mais comme il étoit éloigné du pays de plus de cent cinquante lieues, quand il écrivoit son histoire, comme il n'étoit jamais venu sur les lieux, & que la géographie dans ce tems-là étoit bien imparfaite, il n'est pas surprenant qu'il ait rapproché les distances, & placé *Machovilla* dans le territoire d'Avignon, dont *Menerbe* n'est éloignée que d'environ six lieues. Bouche prétend que *Machovilla* est l'Ile.

Eoube.

OLBIA, étoit une ville que les marseillois bâtirent sur le rivage de la mer, pour contenir les *Salyes* & les *Liguriens* qui troubloient leur commerce. Strabon la place entre *Antibes* & *Tauroentum*; les autres géographes s'accordent à la mettre entre le cap

cap Sicier & le fleuve d'Argens. Dans ce long efpace de côtes, il feroit difficile de fixer au jufte la pofition d'*Olbia*, fi elle ne fe trouvoit déterminée par l'analogie des noms. On croit communément qu'Hieres eft l'*Olbia* des marfeillois. Mais outre que le nom de cette ville, qui eft *Areæ*, ne juftifie pas cette opinion, paroît-il vraifemblable que cet ancien peuple, qui ne bâtiffoit des villes que près des rivieres, pour y dépofer fes marchandifes, ou fur des golfes pour défendre fes vaiffeaux contre les attaques des ennemis, ait placé une colonie à Hieres, d'où il ne pouvoit retirer aucun des avantages qu'il fe propofoit en faifant de pareils établiffemens? Il faut donc chercher un local qui réponde à fes vues politiques, & qui foit femblable à celui où étoient placées d'autres colonies. Ce local nous eft défigné par le nom d'*Eoube* qu'il porte encore. C'eft un port fitué vis-à-vis des îles *Sthécades*, que les marfeillois cultivoient, fuivant Strabon, & où ils avoient mis une garnifon pour en éloigner les pirates. Il étoit tout naturel qu'ils bâtiffent une ville fur le rivage voifin, pour en tirer, en cas de befoin, les fecours néceffaires. Nous croyons donc que l'Olbia des grecs n'étoit pas éloignée du port d'Eoube.

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

La Crau, près d'Aubagne.

PAGUS LUCRETUS, & GARGARIUS LOCUS. Le mot de *pagus* fignifioit une étendue de pays plus ou moins grande, fuivant les provinces. Il renfermoit un certain nombre de villages dépendans d'un chef-lieu, dont le diftrict tiroit fon nom. C'eft dans ce fens qu'il faut prendre le *Pagus Lucretus;* il étoit ainfi nommé de *Lucretum*, qui paroît avoir été fitué au quartier *de la Crau*, entre Aubagne, Gemenos & Saint-Jean de Garguier. Les infcriptions, les tombeaux, les bains de marbre, & les autres veftiges d'antiquités qu'on y a trouvés, font une preuve qu'il y a eu dans cet endroit d'anciennes habitations. Le nom de *la Crau* peut bien venir par corruption de *Lucretum.* Quant à la pofition de *Locus Gargarius*, elle n'eft pas difficile à déterminer; fon nom, qui s'eft confervé dans celui de Saint-Jean de Garguier, à une petite lieue

d'Aubagne, nous la fait assez connoître. L'inscription suivante nous apprend qu'on avoit ôté aux habitans de ce canton, le droit de prendre les bains sans rien payer. Un affranchi, nommé Zozime, sextumvir augustal de la colonie d'Arles, ayant poursuivi à ses dépens, durant plusieurs années, la restitution de ce privilege, soit auprès de l'empereur Antonin-Pie, soit auprès du président de la province, non-seulement il l'obtint, mais encore il ne voulut pas être remboursé des sommes qu'il avoit dépensées pour cette affaire. Les habitans, touchés d'un procédé si généreux, consacrerent leur reconnoissance sur un marbre qu'on a trouvé dans le quartier de *la Crau*, où nous avons dit qu'étoit *Lucretum*. On a fait plusieurs copies de l'inscription; mais je doute qu'il y en ait aucune de bien exacte. Celle que nous rapportons a été faite sur le marbre même par M. l'abbé Barthelemi, à l'exactitude duquel on doit s'en rapporter. Elle est entiérement conforme à une autre copie qu'on a trouvée parmi les manuscrits de M. le président de Thomassin Mazaugues.

PAGANI. PAGI. LVCRETI. QVI. SVNT. FINI
BVS. ARELATENSIVM. LOCO. GARGARIO. Q. COR.
MARCELLI. LIB. ZOSIMO. IIIIII. VIR. AVG. COL. IVL
PATERNA. ARELATE. OB. HONOREM. EIVS. NOTVM. FECIT
INIVRIAM. NOSTRAM. OMNIVM. SAECVLORVM. SACRA
TISSIMO. PRINCIPI. T. AELIO. ANTONINO. . . . R. ROME
MISIT. PER. MVLTOS. ANNOS. AD. PRESIDES. PROVINCIAE
PERSE
CVTVS. EST. INIVRIAM. NOSTRAM. SVIS. IN. . . . T. OB. HOC
DONAVIT. NOBIS. IMPENDIA. QVAE. FECIT. VT. OMNIVM. SAECV
LORVM. SACRATISSIMI. PRINCIPIS. IMP.CAES. ANTONINI. AVG. PII
BENEFICIA. DVRARENT. PERMANERENT. QVE. QVIBVS. FRVEREMVR
ET. BALINEO. GRATVITO. QVOD. ABLATVM. ERAT. PAGANIS
. . QVOD. VSI. FVERANT. AMPLIVS. ANNIS. XXXX

Ces bains étoient apparemment dans le voisinage d'*Aubagne*, & c'est de-là qu'est peut-être venu le nom de cette ville, comme si l'on disoit *ad Balnea*.

Il est très-difficile de savoir comment Gargarie étoit sur les confins du territoire d'Arles. Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeller que l'ancienne république de Marseille avoit un district plus étendu que n'est aujourd'hui son territoire, & qu'il renfermoit le *Pagus Lucretus*. On appelloit, ce qui étoit au-delà, le pays des *Arletains*, parce que Arles & Marseille étant les villes les plus considérables de la province, les capitales des deux états dans lesquels elle étoit pour ainsi dire divisée, on désignoit le peuple par la dénomination de l'une & de l'autre, parce que la division des deux Narbonnoises, & celle des dioceses, n'étoit point encore faite. Nous ne voyons point d'autre maniere d'expliquer comment le territoire d'Arles pouvoit venir jusqu'au *Pagus Lucretus* (1).

VICUS C. PETRONII AD RIPAM DRUENTIÆ. C'est le village de Peyruis qu'on a voulu désigner dans une inscription que Muratori regarde comme apocriphe avec beaucoup de fondement. On peut voir les raisons qu'il en donne, & qui nous ont paru très-solides. D'ailleurs, la maniere dont elle est conçue, la rend suspecte à quiconque est au fait de ces sortes d'antiquités; nous allons la rapporter, afin que le lecteur puisse en juger par lui-même.

Peyruis.

Thes. antiq. p. M. D. CCC. n° 2.

. . . .
. . . . PROH. DOLOR
AEMY. BERE. PRAEF. JLLIRICI
QVI. IMPER. MAGISTRATVS
SICCARIOS. INSECVTVS. JVSTE

(1) En effet, vers l'an 417, l'évêque d'Arles prétendoit encore que la paroisse de S. Jean de Garguier & celle de Ceireste, étoient de son diocese. Ce qui ne pouvoit être fondé que sur ce que les anciennes limites de la domination marseilloise de ce côté-là, ne s'étendoient pas plus loin.

Zozim. pap. ep. 5.

M 2

Chorographie. *I. Partie.*

SEMPER. FVERIT. POST. ADMINISTRATAM
AEGYPT. DVM. JN. GALL. CVM. LIBER
JVSSV. IMP. CONSTANT. . . . PROFICISSERETVR
A. SICCARIIS. ET. JVDEIS. PERVICACISS
NEFANDVM. FACINVS. IN. VICO. C
PETRONII. AD. RIPAM. DRVENTIÆ
PVGIONE. CONFOSSVS. HIC. SITVS. EST
S. L. H. P. M. R. D. O. M. V. F.

Il n'eſt donc pas certain que Peyruis ait été connu du tems des Romains.

Caſtellane.

Salinæ. M. d'Anville, guidé par l'analogie des noms, croit que la poſition de cette ville répond à celle de *Seillans*, ſituée dans la partie ſeptentrionale du dioceſe de Fréjus, où il loge les *Suetri*. On peut lire ce que nous dirons à l'article de ce peuple. On verra que, ſuivant le témoignage de Pline, on ne peut point lui aſſigner d'autre emplacement que ſur les bords de l'Eſteron, dont *Seillans* eſt éloigné de près de dix lieues. Il faut donc placer *Salinæ* dans une poſition qui en ſoit plus voiſine, auprès de *Caſtellane*, par exemple, qui n'eſt qu'à environ trois lieues de la ſource de cette riviere. On peut appuyer ce ſentiment ſur trois raiſons. 1°. On a découvert, près de Caſtellane, des monumens qui prouvent, que du tems des romains, il y avoit une ville; (on n'a rien trouvé de pareil à *Seillans.*) 2°. On lit le nom de CIVITATIS SALIN*enſis* ſur un de ces monumens. 3°. Ptolemée place *Salinæ* dans les Alpes maritimes, & la notice des Gaules, d'accord avec cet auteur, la nomme entre *Digne* & *Senez*; car *civitas Solinenſium* eſt la même que *civitas Salinenſium*, n'y ayant qu'une lettre de changée. Nous ne pouvons donc pas, contre des témoignages ſi authentiques, fixer ſa poſition près de *Fayence*, qui n'eſt point compriſe dans les Alpes, & où l'on ne voit aucuns veſtiges d'antiquités. Telles ſont les raiſons ſur leſquelles je

me décide pour *Castellane*, dont le nom est moderne, comme on le verra ailleurs. Il nous reste à présent à examiner les inscriptions découvertes près de cette ville.

La premiere étoit sur une grosse pierre qu'on déterra dans le dernier siecle, à l'endroit où est Notre-Dame du Plan; cette pierre paroît avoir servi de couvercle à un tombeau, dans lequel *Quartinia-Catullina* fit enfermer les cendres de son pere, de sa mere & de son frere, qui avoit été soldat dans une des quatorze cohortes établies pour la sûreté de Rome. On les nommoit *cohortes urbanæ*, ou *cohortes vigilum*, elles ne servoient point dans les armées; Auguste en fut le premier instituteur.

Bouch. hist. de Prov. t. 1. p. 119. 275 & 345.

T. QVARTINIO
CATVLLINO. ET
LVCILLAE. MATE
RNAE. PARENTIBVS
ET. QVARTINO. MATE
RNO. MIL. COH. XIIII
VRB. FRATRI. QVAR
TINIA CATVLLINA

La seconde inscription se voit dans l'église des Augustins. Elle fut faite par *Helvius-Profuturus*, & par *Helvia-Januaria*, qui étoit vraisemblablement sa femme, en l'honneur d'*Helvia-Paterna*, qui leur avoit donné la liberté. Ils prirent son nom pour le mettre devant le leur, suivant l'usage des affranchis.

La ville de *Salines* avoit des *décurions*; c'est-à-dire un corps de ces magistrats qui composoient le sénat de la cité. Il faut donc qu'elle fût considérable. Voici l'inscription où ils sont nommés :

M. MATVCONI. MARCELLINI. ET
M. MATVCONI MAXIMI. DECC
CIVITATIS SALIN. M. MATVCONIVS
SEVERVS. ET. IVLIA. FVSCINA. FILIIS

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

PIISSIMIS. ET. SIBI. VIVI. FECERVNT.
H. M. H. N. S.

On a trouvé l'urne cineraire de cette *Julia-Fuſcina* avec ſon nom deſſus. En voilà aſſez, je penſe, pour déterminer la poſition de *Salinæ*, & pour prouver que cette ville, du tems des romains, étoit de quelque conſidération dans la province. Elle pourroit bien avoir tiré ſon nom des fontaines ſalées de Caſtellane; cette conjecture vient à l'appui des raiſons que j'ai données.

Stoublon. STABLO, eſt un village du dioceſe de Riez. Paul Diacre & Grégoire de Tours, en parlent au ſujet de l'irruption que les Saxons & les Lombards firent en Provence vers la fin du VIe ſiecle. Il y avoit dans le XIe un couvent de religieux dépendant de l'abbaye de Mont-Major. *Stablo* vient de *ſtabulum*, qui dans le bas empire ſignifioit la même choſe qu'*hoſpitium*, *gîte* pour les voyageurs, *poſte* ou *relais*. Il faut donc que ce village ſe trouvât ſur la route de Riez à Digne.

STOMALIMNA. C'eſt ainſi que Strabon appelle l'ouverture par laquelle l'étang de Berre communique avec la mer. Le nom grec dont cet auteur ſe ſert, & qui ſignifie bouche de l'étang, peut bien avoir donné lieu au mot *bouc*, dont on ſe ſert en parlant de la tour de Bouc, comme ſi l'on diſoit *la tour de la Bouche*. Cette tour eſt en effet près de l'ouverture dont nous venons de parler.

Taraſcon. TARASCO. Strabon place cette ville ſur le chemin de Nîmes à Aix. L'étymologie de ſon nom, qui eſt grec, me fait croire que Taraſcon fut bâti par les marſeillois, quand Pompée leur eut donné les deux bords du Rhône. Le grand nombre de marchandiſes qu'ils faiſoient remonter par le fleuve, leur rendoit cet établiſſement néceſſaire. Ce n'eſt ici qu'une conjecture, mais elle eſt fondée ſur ce que l'hiſtoire nous apprend du commerce & de la politique de cet ancien peuple.

Théoux ou Dromon. Théopolis, eſt le nom d'une ville qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit bâtie ſur le rocher de *Dromon*, appellé auſſi *Théoux*, par

corruption de *Théopolis*. On trouve une preuve de fon exiftence dans les reftes d'anciennes habitations qu'on découvre en cet endroit, tels qu'une tour; un baffin, un chemin taillé dans le roc, des décombres de murailles & d'autres veftiges de cette efpece. Dardane, après avoir été préfet du prétoire aux années 409 & 410, fit fortifier cette ville, dont il étoit feigneur, pour fervir d'afyle aux habitans du voifinage, contre les barbares qui avoient déja ravagé les Gaules jufqu'au Rhône, & fit ouvrir à une demi-lieue de là un chemin à travers un rocher efcarpé, pour faciliter la communication entre cette ville & celles qu'il y avoit du côté de Sifteron. Ce paffage étoit d'ailleurs facile à garder dans le cas d'une invafion de la part des ennemis. Enfin Dardane, voulant conferver le fouvenir de ces ouvrages, fit graver fur le roc une infcription par laquelle on voit qu'il avoit été confulaire, c'eft-à-dire gouverneur de la province Viennoife, maître des requêtes ou chargé de recevoir les placets que les particuliers préfentoient à l'empereur, ayant parmi fes fonctions celle de juger feul, ou avec le préfet du prétoire, des affaires dévolues au prince; enfin il étoit queſteur & préfet du prétoire des Gaules: on y voit auffi le nom de fa femme *Nevia-Galla*, & celui de fon frere *Claudius-Lepidus*, qui avoit été gouverneur de la Germanie premiere, & comte ou intendant général des revenus que le prince retiroit du fifc & du domaine.

A. POSTVMVS. DARDANVS V. JNL. ET
PATRICIAE. DIGNITATIS. EXCONSVLARI
PROVINCIAE. VIENNENSIS. EXMAGISTRO
SCRINI. LIB. EXQVAEST. EXPRAEF. PRAET. GALL.
ET. NEVIA. GALLA. CLAR. ET. JNL. FEM
MATER. FAM. EJVS. LOCO. CVI. NO
MEN. THEOPOLI. EST. VIARVM. VSVM
CAESIS VTRIMQVE. MONTIVM. LATERIB.
PRAESTITERVNT. MVROS. ET. PORTAS

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

DEDERVNT. QVOD. JN. AGRO. PROPRIO
CONSTITVTVM. TVENTIONI. OMNIVM
VOLVERVNT. ESSE. COMMVNE. ADNI
TENTE. ETIAM. V. JNL. COM. AC. FRATRE
MEMORATI. VIRI. CLAR. CL. LEPIDO
EXCONSVLARI. GERMANIAE. PRIMAE
EXMAG. MEMORIAE. EXCOM. RERVM
PRIVAT. VT. ERGA. OMNIVM. SALVTEM
EORVM. STVDIVM. ET. DEVOTIONIS. PVBLICÆ
TITVLVS. POSSET. OSTENDI

Cap de Théoule.

THELE, est un champ où saint Eucher dit que sa fille Tullia fut ensevelie. Il est au pied de la montagne de Cap-roux, près de la *Napoule*, & s'appelle *cap de Théoule.*

Trets.

TRITTIA. Je hazarde ici une conjecture que je ne garantis pas; mais qui me donne occasion de faire connoître une divinité dont on ne trouve peut-être le nom dans aucune autre province des Gaules ; c'est la nymphe *Trittia*, à laquelle un ancien habitant de cette province, fit un vœu conçu en ces termes :

TRITTIAE
M. VIBIVS
LONGVS
V. S. L. M.

Pausanias parle de cette nymphe au sujet de *Trittia*, ville d'Achaïe. Il dit qu'elle étoit fille de Minerve, & qu'ayant été surprise par le dieu Mars, elle accoucha de Menalippe, qui fonda la ville de *Trittia*, où son pere & sa mere furent toujours adorés. Spon, qui rapporte cette inscription d'après M. de Peyresk, conjecture que *M. Vibius-Longus* étoit grec d'origine, & que, quoiqu'il demeurât dans les Gaules, il avoit conservé le culte de cette divinité. Mais les noms de *M. Vibius-Longus*, étant latins, prouvent que celui qui les portoit n'avoit point une origine grecque : car

car il paroît, par beaucoup d'inſcriptions, que les noms patronimiques grecs ſe conſerverent dans les familles libres qui étoient venues du levant. Il eſt plus naturel de dire que le culte de cette divinité fut apporté de la Grece, qu'elle eut des adorateurs parmi les naturels du pays, & peut-être un temple à *Tretz*, d'où eſt venu le nom de *Trittia* donné à ce village, qui, dans les chartes de l'an 1014, eſt déſigné par l'expreſſion *de Trittis*. Ce qui prouveroit que des grecs ont autrefois habité ce pays, c'eſt qu'il y a tout auprès du village de Tretz une montagne appellée l'Olympe, & en provençal, l'Olype. Il n'y a que des grecs qui aient pu lui donner ce nom.

Vaiſon.

VASIO. Vaiſon & Die étoient les deux capitales des *Voconces*. La premiere, ſituée à l'extrêmité ſeptentrionale du comté Venaiſſin, étoit bâtie dans une plaine, ſur les bords de la riviere d'Oueſe, mais elle a été totalement ruinée. On voit encore dans ſon emplacement, qui n'eſt plus qu'un vaſte champ appellé la *Villaſſe*, quantité de débris d'édifices romains, les reſtes d'un amphithéâtre, un pont ſur l'Oueſe, d'une ſeule arcade, bâti de quartiers de pierres d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe; les inondations n'en ont emporté que le parapet. On y découvre auſſi les ruines des bains, qui étoient bâtis ſur le bord de la même riviere, & celles de différens aqueducs, dont les uns élevés hors de terre, conduiſoient les eaux du Grozeau; & les autres ſouterrains ſervoient à porter les immondices de la ville dans la riviere. Enfin, on a trouvé, en divers temps, des colonnes d'une groſſeur extraordinaire, des ſtatues, des urnes ſépulcrales de marbre, de plomb, & de verre, beaucoup de médailles, & quelques inſcriptions dont voici les plus remarquables.

La premiere eſt un vœu au génie qui préſidoit au college des *Centonarii*: car chaque ville, chaque particulier, chaque corps avoit ſon génie tutélaire.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

GENIO. COLLEGII
CENTONARIORVM
VAS. R. S.

Nous avons parlé ailleurs de ces artisans chargés de fabriquer les tentes & de garnir les machines de guerre. Il est difficile d'expliquer les derniers sigles VAS. R. S. qui ont peut-être été mal lus. Tout ce qu'on peut dire, c'est que *VAS* est pour *Vasienses*. Peut-être avoit on écrit *VASIENS* que le temps aura défiguré au point qu'on aura lu VAS. R. S.

D. SALLVSTIO AC
CEPTO. OPIFICES
LAPIDARII
OB. SEPVLTVRAM. EJVS

C'étoit le corps des *tailleurs* de *pierres ;* car il ne paroît pas qu'on doive entendre par *lapidarii* ceux qui travailloient les pierres précieuses, & que nous appellons *lapidaires*.

Q. PASSERIO. TER
TIO. IIIIII. VIR. AVG
Q. PASSERIVS. VA
LENTINVS. ET. Q.
PASSERIVS. FORTV
NATVS. LIBERTI
PATRONO. OPTIMO
EX. TESTAMENTO

Voilà deux affranchis qui prennent, suivant l'usage, le nom du *sextumvir augustal* qui leur avoit donné la liberté. Les cliens prenoient aussi celui des protecteurs auxquels ils étoient redevables de quelque grace, ou du droit de bourgeoisie. C'est ainsi

que les noms romains s'introduisirent dans la province où ils devoient être tous grecs ou gaulois avant la conquête, attendu qu'elle n'étoit habitée que par des personnes de ces deux nations.

A *Vaison* on adoroit un grand nombre de divinités qui nous sont inconnues. Le vœu fait aux nymphes *Percernes* est remarquable par cette épithete dont il est difficile de donner une explication satisfaisante. Etoient-elles ainsi nommées d'une famille romaine de ce nom qui, s'étant établie à *Vaison*, leur auroit rendu un culte particulier? Ou bien, le mot *percernes*, signifie-t-il que ces nymphes étoient celles des montagnes, appellées *Oréades* par les grecs? Car *per*, en celtique, veut dire haut, & *cern*, montagne, colline. Quoi qu'il en soit de cette explication, qui nous paroît plausible, nous laisserons décider la question au lecteur; nous nous contenterons de rapporter l'inscription.

NIMPHIS. AVG.
PERCERNIBVS
T. GENGETIVS
DIONYSIVS
EX. VOTO

On y rendoit aussi un culte aux *Proximis*. C'étoient vraisemblablement les dieux Pénates, ou les génies que les anciens donnoient à chaque homme au moment de sa naissance,

PROXVMIS
SENECA SECVNDI
FIL

au dieu *Dulovius*, qu'on représentoit couronné de palmes, & dont on ignore les attributs.

DVLLOVI
M. LICINIVS

GOAS
V. S. L. M.

Aux *déesses meres*

MATRIBVS
V. S. L. M.
Q. ABVDIVS
FRONTONIS. L. *Libertus*
THEODORVS

On ne trouve gueres ce culte établi, que dans les Gaules & dans la Germanie, où les femmes passoient pour avoir quelque chose de divin; aussi y en eut-il plusieurs qui furent mises au rang des déesses.

Aux grandes, aux saintes nymphes, *nymphis augustis*, aux nymphes vénérables:

NIMPHIS
AVGVSTIS
MATERNVS
V. S. L. M.

On ne peut lire ces inscriptions sans se rappeller le bon mot de Pétrone, qui disoit, en parlant de ce grand nombre de divinités qu'on adoroit dans la province Narbonnoise, qu'il étoit plus facile d'y trouver un dieu qu'un homme.

Vence. VINCIA étoit, selon Ptolemée, capitale des *Nerusi*, peuple des Alpes maritimes. Cette ville paroît avoir été consacrée au dieu Mars, à qui l'on donna peut-être pour cette raison l'épithete de *Vincius* dans l'inscription suivante.

MARTI. VINCIO
M. RVFINVS
SAL. IIIIII. VIR. ET
INCOLA. CEMENEL
EX. VOTO

Aujourd'hui Castellane.

On ne peut point interpréter le figle SAL autrement que par *Salinienfis*. Si cette interprétation eft jufte, il s'enfuit que Marcus-Rufinus, natif de *Sallines*, étoit *fextumvir* & habitant de Cimiez, & qu'on pouvoit être un des premiers magiftrats ailleurs que dans fa patrie. On devoit donc avoir acquis le droit de bourgeoifie dans l'endroit où l'on étoit *fextumvir*, & y être attaché par un mariage ou par des poffeffions ; car autrement c'eût été une tyrannie de la part du gouvernement, que de mettre à la tête de l'adminiftration d'une ville, un homme qui n'avoit aucun intérêt à défendre les droits des citoyens. Je remarque ailleurs, que toutes les fois que le mot de *fextumvir* n'eft pas accompagné de l'épithete *auguftalis*, il doit s'entendre, comme dans cette infcription, d'un des fix officiers municipaux qui étoient à la tête des affaires de la ville.

L'infcription fuivante, trouvée à *Vence*, nous apprend que la déeffe Cybelle y étoit adorée, & que trois particuliers lui offrirent un taurobole. Nous avons parlé, à l'article de Riez, des cérémonies de ce facrifice.

D. M. JDEAE. MATRI
VALERIA. MARCIANA
VALERIA. CARMOSINE. ET
CASSIVS. PATERNVS. SACERDOS
TAVRIPOLIVM
SVO. SVMPTV. CELEBRARVNT

Celle qu'on va lire fut trouvée, dans la même ville, en 1763. Elle eft en l'honneur de *P. Licinius-Cornelius-Saloninus-Valerianus*, fils aîné de l'empereur Gallien, & petit-fils de Valérien. Il eft fimplement nommé dans l'infcription *P. Cornelius-Licinius-Valerianus*, & j'avois d'abord cru que ce pourroit bien être un prince différent de l'autre. Mais comme *P. Licin. Cornel. Salon. Valerianus* porte, fur quelques médailles, les mêmes noms que fur le

marbre, & arrangés de la même maniere, il eſt hors de doute que cette inſcription a été faite en ſon honneur vers l'an 256. Il étoit prince de la jeuneſſe, c'eſt-à-dire, chef général du corps des chevaliers romains, qui, depuis qu'ils furent détachés des légions, ſe diviſoient en ſix turmes ou eſcadrons, dont chacune avoit ſon commandant, qu'on appelloit *ſevir equitum romanorum.* Le prince de la jeuneſſe commandoit à tous les *ſevirs*, & paroiſſoit à la tête du corps deux fois l'année, le 15 de février & le 15 de juillet, lorſque tous les chevaliers, en habit uniforme & en ordre de bataille, paſſoient en revue devant les cenſeurs. Ce titre de prince de la jeuneſſe fut donné, depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, aux enfans des empereurs.

P. CORNELIO
LICINIO. VALE
RIANO. NOBILIS
SIMO. CAES
PRINCIPI. IVVEN
TVTIS
NEPOTI. ET. FILIO
DD. NN. VALERIA
NI. ET. GALLENI
AVGG. ORDO
VINTIENSIVM

La ville de Vence étoit autrefois beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & devoit avoir reçu des marques de protection de la part de quelques empereurs ; elle conſacra ſa reconnoiſſance par des inſcriptions que nous nous diſpenſerons de rapporter pour ne pas trop les multiplier. Il y en a une en l'honneur de l'empereur Decius ; elle eſt de l'année 251 de l'ere vulgaire, puiſqu'il entra, au mois de mars de cette année-là, dans la troiſieme année de la puiſſance du tribunat, étant conſul pour la ſeconde

fois. Afin qu'on puiſſe mieux juger de la date, nous rapporterons l'inſcription en entier.

IMP. CÆS.
C. MESSIO. QVIN
TO. TRAIANO. DEC
IO. PIO. FEL. INVIC
TO. AVG. P. M. TRIB
P. III. COS. II. PROC
P. P.
CIVIT. VINT

VINDALIUM. Tite-Live & Strabon parlent de cette ville ; le premier dit que Domitius-Ænobarbus y défit les allobroges, & l'autre qu'elle eſt ſituée près de l'endroit où la Sorgue ſe mêle aux eaux du Rhône. Si l'on veut prendre à la lettre cette expreſſion de Strabon, il faut que *Vindalium* fût au port de la Traille, ou du moins tout auprès ; mais puiſqu'il y paſſoit une voie militaire, comment l'itinéraire d'Antonin, n'en auroit-il pas fait mention, tandis qu'il nomme *Cypreſſeta*, que les diſtances nous ont obligés de placer au port de la Traille ? Il faut donc que *Vindalium* fût un peu écarté de cette route. Il y en a qui le mettent à *Bedarides* à demi-lieue de l'embouchure de la Sorgue. Mais pourquoi *Vedene*, à une lieue environ du même endroit, ne répondroit-elle pas à la poſition de l'ancien *Vindalium* ? C'eſt le ſentiment de M. d'Anville qui l'appuie ſur l'analogie des noms. Je ſens bien qu'on peut lui objecter l'expreſſion de Strabon, qui met cette ville à la jonction de la Sorgue & du Rhône ; mais un auteur qui écrivoit à Rome manquoit-il à l'exactitude, en diſant qu'une ville étoit près du confluent de ces deux rivieres, quand elle n'en étoit qu'à une lieue. Le κατα οὔνδαλον, dont il ſe ſert, ſignifie tout auprès, & non pas à l'endroit même. A quoi l'on peut ajouter que puiſque

Vedene.

Sulgas.

le même auteur rapporte que Cn. Domitius-Ænobarbus y défit plusieurs milliers de gaulois, il faut nécessairement que cette ville ne fût pas tout-à-fait reculée sur les bords des deux rivieres, où les armées n'auroient pu se déployer. Il faut au contraire qu'elle en fût à une certaine distance & dans une plaine. Or, telle est la position de Vedene ; cette considération, jointe à l'analogie qu'il y a entre son nom & celui de *Vindalium*, justifie, ce me semble, le sentiment de M. d'Anville.

Peuples des Alpes maritimes.

La province des Alpes maritimes étoit comprise dans l'Italie, & s'étendoit d'un côté, depuis Nice jusqu'à Embrun ; & de l'autre, depuis Vence jusqu'au-delà des montagnes dans le Piémont. Ainsi les peuples qui habitoient en-deçà du Var, mais qui relevoient du président des Alpes maritimes, dépendoient de l'Italie, quoiqu'ils fussent situés dans les Gaules. On appelloit Liguriens-Chevelus, selon Pline, *Ligures-Capillati*, les habitans de cette partie des montagnes où sont les diocèses de Nice, de Glandeves & de Senez. La situation avantageuse du pays fut cause qu'ils se maintinrent dans l'indépendance plus long-tems que la plupart des nations gauloises. Le sénat de Rome aima mieux leur laisser la liberté de se gouverner par leurs propres loix, moyennant un tribut, que d'envoyer des troupes dans les défilés des Alpes où elles auroient péri, tandis qu'elles pouvoient faire ailleurs des conquêtes plus faciles. Cette forme de gouvernement dura jusqu'au tems où Auguste se fut rendu maître de l'empire. Alors il les soumit à son obéissance, & réduisit leur pays en province, treize ans avant Jesus-Christ.

Ces montagnards étoient barbares. Diodore de Sicile nous les représente accablés de misere dans un pays stérile, qui ne produisoit ni vin, ni bled, & où l'on n'avoit pour toute nourriture que du gibier & quelques légumes. Ils couchoient sur des peaux ou sur des

des feuilles d'arbre. Un petit nombre habitoit ſous des chaumieres, les autres logeoient dans le creux des rochers, ou dans des cavernes formées par la nature. Cette privation forcée des commodités de la vie, les rendoit robuſtes, agiles, & propres à tous les travaux.

Du tems de Pline le naturaliſte, qui vivoit environ cent ans après Diodore de Sicile, ils étoient moins ſauvages. Le gouvernement & la religion des romains, le commerce de la province, la politeſſe & les arts qui regnoient dans les grandes villes, avoient répandu quelques idées d'humanité parmi des hommes, qui, par la ſituation des lieux, devoient avoir plus d'eſprit que de lumieres, plus de mœurs que d'urbanité, plus de cupidité que de luxe. On trouve les noms de ces différens peuples dans l'inſcription qu'Auguſte fit graver ſur un trophée, dont on voit encore les veſtiges à la Turbie, entre Nice & Monaco. Il eſt eſſentiel de connoître les lieux qu'ils habitoient, afin d'éviter, en liſant les premiers ſiecles de notre hiſtoire, les erreurs où l'on tomberoit infailliblement par l'ignorance de l'ancienne géographie.

On ne peut juger de la poſition de leur territoire, qu'en ſuppoſant que, dans le dénombrement de ces peuples, on a ſuivi l'ordre ſuivant lequel ils étoient placés dans les montagnes, en allant du couchant au levant, & du nord au midi. Cette obſervation eſt d'autant plus juſte, qu'elle nous donne raiſon de l'ordre qu'on a ſuivi dans l'énumération des dioceſes de la province eccléſiaſtique d'Embrun, rangés, dans la notice de l'empire, de la maniere que voici :

Metropolis Civitas Ebredunenſium. Embrun.
Civitas Dinienſium. . . Digne.
Civitas Rigomagenſium. Chorges, dans le Dauphiné.
(1) *Civitas Sollinienſium.* . Salines, ancienne ville qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit tout près de Caſtellane.

(1) Gaſſendi rapporte, dans la notice de l'égliſe de Digne, ch. 9, que dom Polycarpe de la Riviere, chartreux, liſoit d'après d'anciens manuſcrits, *civitas Se-*

CHOROGRAPHIE.
I. Partie.

Civitas Sanitienſium. . Senez.
Civitas Glannatina. . . Glandeves.
Civitas Cemenelenſium. Cimiez.
Civitas Vincienſis. . . Vence.

On voit que, pour la prééminence, on n'a point eu égard à l'ancienneté des ſieges ni à la grandeur des villes; mais au rang qu'elles avoient dans le trophée des Alpes. Voilà pourquoi Vence eſt après Cimiez, & Cimiez après Glandeves & Senez, qui étoient beaucoup moins conſidérables, & leur ſiege moins ancien. Il n'y a que la ville de Digne pour laquelle on s'eſt écarté de cette regle; on l'a miſe tout de ſuite après Embrun, parce que leurs égliſes ſont du même tems, & reconnoiſſent, en quelque façon, le même fondateur.

Cette obſervation, & l'analogie de quelques noms anciens avec les noms modernes, nous ſerviront à éclaircir une matiere ſur laquelle il reſte encore beaucoup de difficultés, quoiqu'elle ait été traitée par de ſavans géographes. La plupart d'entr'eux ne connoiſſant la Provence que par les cartes, & ayant embraſſé dans leur plan les autres provinces du royaume, ne pouvoient pas diſcuter chaque article avec la même exactitude qu'un homme qui écrit ſur les lieux. On déja vu qu'il y a pluſieurs villes dont ils ne parlent point, & qui nous ſont connues par le témoignage des au-

---

denenſium, Seyne. Mais ces manuſcrits avoient peut-être deux cens ans; car nous avons dit, en parlant de *Salinæ*, qu'il ne faut rien changer à cet article de la notice de l'empire, ſi ce n'eſt qu'il faut lire *Sallinenſium*, au lieu de *Sollinenſium*.

Salines & Chorges ſont miſes parmi les villes épiſcopales des Alpes; mais on ne doit pas en conclure que ces deux villes aient eu leur évêque particulier. La diviſion des Gaules, en dix-ſept provinces, fut uniquement faite pour mettre un certain ordre dans le gouvernement civil; & quoique le gouvernement eccléſiaſtique s'y ſoit conformé pour la diſtribution des dioceſes, il ne s'enſuit pas qu'on ait établi un évêché dans chaque ville dont il eſt parlé dans la notice de l'empire. Il eſt certain que Salines & Chorges n'ont jamais eu de ſiege épiſcopal; ou du moins nous ne connoiſſons aucun ancien monument qui en faſſe mention.

teurs romains, ou par les inscriptions. Ainsi notre chorographie sera plus exacte & plus complette que tout ce qu'on a publié jusqu'à présent; & à cet égard elle pourra contribuer aux progrès de la géographie ancienne. Nous allons commencer par le dénombrement des peuples mentionnés dans le trophée des Alpes maritimes, & nous rapporterons leurs noms, tels que Pline nous les a conservés, en supprimant ceux des peuples situés hors de la Provence.

IMP. CAES. DIVI. F. AVGVST. PONT. MAX. IMP. XIII

. . . .

TRIB. POT. XVII. S. P. Q. R. QVOD. EJVS. DVCTV. AVSPI
CIISQVE. GENTES. ALPINAS. OMNES. QVAE. A MARI
SVPERO. AD. INFERVM. PERTINEBANT. SVB. IMPE
RIVM. P. R. REDACTAE. SVNT. TRIVMPILINI. &c.

. . . .

EDENATES. ESVBIANI. VEAMINI. GALLITAE. TRI
VLLATI. ECTINI. VERGVNNI. EGVITVRI. NEMENTV
RI. ORATELLI. NERVSII. VELAVNI. SVETRI

Nous y ajouterons les *Avantici* & les *Bodiontici*, mentionnés dans Pline; les *Beritini*, qui nous sont connus par une inscription; & les *Sentii*, dont parle *Ptolémée*. On négligea peut-être de faire mention de ces peuples dans le trophée, parce que, du tems d'Auguste, ils étoient incorporés à quelqu'un de ceux dont le nom y est rapporté, & qu'ils en furent séparés par ses successeurs. C'est du moins ce que Pline nous fait entendre, quand il dit que Galba détacha les *Avantici* & les *Bodiontici* de la province des Alpes, pour les unir à la Narbonnoise. *Adjecit*, dit-il, *formulæ* (*provinciæ Narbon.*) *Galba imperator ex Inalpinis Avanticos, atque Bodionticos, quorum oppidum Dinia.* Il n'est donc pas possible de les séparer du dénombrement que nous allons faire, & c'est par eux que nous commencerons. Plin. hist. natur. l. 3. c. 4.

AVANTICI. Ces montagnards, ainſi qu'on vient de le voir, étoient voiſins des *Bodiontici* qui occupoient *Digne :* la poſition de ceux-ci nous fait juger de celle des autres; & le nom des *Avantici* feroit croire qu'ils habitoient le terroir d'*Avançon ;* mais ce village n'étant qu'à deux petites lieues de Chorges, capitale des *Caturiges*, il n'eſt pas vraiſemblable que ceux-ci, qui paroiſſent avoir été fort puiſſans, fuſſent ainſi reſſerrés par les autres. Cette réflexion eſt cauſe que M. de Valois & M. d'Anville, répugnent à donner aux *Avantici* le terroir d'*Avançon.* Mais puiſque l'analogie des noms modernes, avec celui des anciens peuples, eſt une preuve de la poſition des lieux qu'ils habitoient, on peut loger les *Avantici* ſur la riviere de *Vançon*, qui ſe jette dans la Durance, au-deſſous de Siſteron, & leur donner la partie méridionale du dioceſe de Gap, qui s'allonge entre la Durance & les limites du dioceſe de Digne, dont nous ſavons qu'ils étoient voiſins.

BODIONTICI. Leur poſition eſt déterminée par ce que nous venons de dire, & par la remarque de Pline, qui leur attribue la ville de Digne. *Quorum oppidum Dinia.*

BERITINI (1). Ce peuple habitoit le terroir de la Penne, dans le dioceſe de Glandeves. Il nous eſt connu par une inſcription qui paroît altérée, & que M. Seguier, de l'académie des belles-lettres, à qui je l'ai communiqué, a rétablie de la maniere que voici :

Copie de l'Inſcription.	*Leçon de M. Seguier.*
DEO	DEO
MARTI. IEVS D	MARTI. IEVSD
RT NO. PAC. BERITI	RINO. PAC*atori* BERITI
NIDES VO. SIBI	NI. DE. SVO. SIBI
POSVERVNT	POSVERVNT

(1) *Beritini* ſignifie habitans d'un lieu élevé & enfermé de murailles. Il vient du celtique *ber*, qui veut dire élevé; & de *tin*, lieu fermé.

Cette inſcription nous apprend que les habitans de la Penne érigerent, à leurs dépens, DE SVO, ce monument en l'honneur de Mars pacificateur. Il paroît d'abord étrange qu'on ait donné cette épithete au dieu de la guerre; mais c'eſt préciſément pour cette raiſon qu'il eſt, en quelque maniere, le modérateur de la paix, & le garant de la tranquillité des empires. IEVSDRINO eſt un nom celtique, vraiſemblablement dérivé de IEVO, qui ſignifie mettre ſous le joug, & de DRI, fortification, rempart; ce qui convient également au dieu Mars (1). Le mot *Béritini* ſe conſerve encore dans le pays; car on appelle les habitans de la Penne, *Leïs Beritins*. Peut-être que la voie militaire, qui commençoit à Nice & paſſoit par Aiglun, où l'on a trouvé un milliaire, ſe détournoit vers la Penne.

Les mots *Ieus* & *Beritini* ont fait naître beaucoup de conjectures. Ils ont rappellé à la mémoire, Berite, ville de Phénicie; & le chananéen Jeus, fils d'Olibama. On s'eſt ſouvenu que les chananéens faiſoient un grand commerce, qu'ils avoient beaucoup de colonies ſur les côtes de la Méditerranée; & qu'après que Joſué les eut chaſſés de leur pays, ils ſe répandirent en Grece, en Afrique, en Eſpagne, & dans la partie méridionale des Gaules. On a cru qu'un petit nombre de ces fugitifs pourroit bien s'être venu établir à la Penne; car la vallée, où ce village eſt bâti, porte le nom de *Chanan :* & parmi les différens quartiers, l'un s'appelle *Manaſſés ;* l'autre, le *pays de Salomon*; un troiſieme, le *champ d'Uriel.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce champ eſt rempli de pierres à fuſil; & que *ur* en chaldéen, ſignifie lumiere, feu; enfin il y a une montagne qui ſe nomme *Adon.* La conformité de ces noms, avec ceux qu'on lit dans l'hiſtoire du peuple de Dieu,

(1) Je ne garantis pas cette étymologie; car il peut bien ſe faire que IEVSDRINO ſoit un nom topique donné au dieu Mars. Je forme le même doute ſur le nom gaulois de quelques autres divinités, dont je parlerai dans la ſuite. Cependant, quand l'étymologie préſente un ſens raiſonnable, on ne doit pas la rejetter.

semble appuyer la conjecture de ceux qui prétendent que des phéniciens vinrent habiter cette vallée. Mais il nous faudroit quelque chose de plus certain pour l'assurer. Ces noms hébreux peuvent bien venir de ce que des juifs, dans le moyen âge, ont possédé les endroits qui les portent.

En lisant les noms des peuples, dont nous allons parler, on ne pourra s'empêcher de croire que la Provence étoit par-tout habitée, du tems des romains, comme elle l'est aujourd'hui. Il n'y auroit pas eu tant de communautés dans les montagnes, & encore ne les connoissons-nous pas toutes, si la partie méridionale n'eût pas été fort peuplée. On peut juger par-là des ravages que firent les barbares, après la chûte de l'empire romain, puisque, dans le VIIIe & IXe siecles, on trouvoit peu de villages, mais beaucoup de bois & de forêts.

SENTII. Ptolémée leur attribue la ville de Digne, qui, selon Pline, appartenoit aux *Bodiontici*. Mais l'erreur de Ptolémée nous prouve que les *Sentii* n'étoient pas éloignés de cette ville. L'analogie de leur nom, avec celui de *civitas Sanitiensium* ou *Sanitium*, comme on l'a écrit quelquefois, nous fait croire qu'ils occupoient le terroir de Senez, où étoit *civitas Sanitiensium*, suivant la notice des Gaules. Cette ville est vraisemblablement la même que *Sanitium* dont parle Ptolémée, qui l'attribue mal-à-propos aux *Vediantii*. Nous avons dit qu'il n'étoit pas mention de ces quatre peuples dans le trophée des Alpes, où nous lisons les noms des treize suivans.

EDENATES. C'est le nom du peuple dont *Seyne*, en latin *Sedena*, dans le diocese d'Embrun, paroît avoir tiré sa dénomination. Il en occupoit le territoire.

ESUBIANI. Ils viennent à la suite des *Edenates*, & l'on croit devoir les placer aux environs d'*Ubaye*. Leur nom paroît s'être conservé dans celui du bourg & dans celui de la riviere, qui est le même, & le long de laquelle ils étoient répandus.

VEAMINI. Ceux-ci habitoient le terroir de *Torame* haute, &

de *Torame* baſſe, entre l'Iſole & le Verdon, dans le dioceſe de Senez. Cette poſition eſt la plus convenable qu'on puiſſe leur donner à la ſuite des peuples dont nous venons de parler, & ſe trouve juſtifiée par la ſignification du nom; car *Veamini*, ſignifie habitans des montagnes rouges, du celtique *vean*, montagne, colline, & de *min*, rouge, d'où vient *Minium*. En effet, à Torame il y a des montagnes dont la terre eſt de cette couleur. Cet endroit eſt appellé dans les chartes *Toramina*, qui veut dire la même choſe que *Veamin;* car *tor*, ſignifie habitation. Cette conformité des noms eſt une preuve de plus en faveur de notre ſentiment.

Gallitæ. Ils occupoient le pays où eſt Alloz. L'analogie des noms, ſur laquelle on peut ſe fonder quelquefois, me fait préférer cette poſition à celle de *Colmars*, que Bouche leur attribue. Au reſte, il ne faut pas croire que chacun de ces peuples n'eût dans ſon territoire qu'un village. Nous leur en aſſignons un de préférence, parce qu'il ſemble que c'étoit le chef-lieu, & qu'ils en portoient ſouvent le nom. Je penſe que les *Gallitæ* étoient répandus depuis *Alloz* juſqu'à *Colmars*, & qu'ils s'avançoient même ſur la rive orientale du Verdon, en remontant vers ſa ſource. Le terroir de Colmars étoit anciennement habité; le nom de *Collis Martis*, vient ſans doute de ce qu'on y adoroit le dieu Mars. Au midi de ce peuple, & en tirant un peu vers l'orient, on trouve les

Triullati, qui devoient s'étendre, depuis d'*Alluis*, juſqu'aux confins des *Vergunni*, dont nous parlerons bientôt, entre le Verdon & le Var. C'eſt l'ordre qu'on a ſuivi dans l'inſcription du trophée des Alpes, en nommant les peuples, & la poſition des *Gallitæ*, qui me déterminent pour celle que je donne aux *Triullati*: car du reſte je ne me fonde pas ſur l'analogie qu'on pourroit trouver entre leur nom & celui d'*Alluis* ou de *Dalluis*; car on dit l'un & l'autre (1).

(1) Nous avons déjà remarqué qu'il y a pluſieurs peuples dont le ſavant M. d'Anville ne fait pas mention. Tels ſont, par exemple, les *Gallitæ*, les *Triullati*,

ECTINI. C'eſt au ſujet de ce peuple que nous réclamons l'analogie. Il eſt plus que vraiſemblable qu'il tiroit ſon nom de celui de la *Tinée*, & qu'il occupoit une aſſez grande étendue de pays entre cette riviere & le Var, depuis la ſource de la premiere, juſqu'au village du Thoët, où le Var reçoit un torrent conſidérable, nommé les *Chans*, qui ſemble devoir ſervir de limites entre deux peuples, comme en effet il ſépare le dioceſe de Glandeves de celui de Nice. Dans cet eſpace de terrein, que nous aſſignons aux *Ectini*, on trouve un bourg qui a conſervé leur nom; c'eſt le *Puget de Teniers*, ſur les bords du Var; il a dû être appellé autrefois *Podietum Ectinorum;* on l'appelle encore en latin, *Pugetum Tinæarum.* L'étymologie eſt la même. On donne auſſi à quelques villages de cette vallée, qui ſont au nord du Puget, l'épithete de *Tinienſis* dans de vieux manuſcrits. Voilà, en faveur de notre opinion, des raiſons auſſi plauſibles qu'on en puiſſe donner ſur une matiere ſi obſcure.

VERGUNNI. Le village de Vergons, à l'extrêmité méridionale du dioceſe de Senez, & au midi des deux peuples dont nous venons de parler, nous indique la véritable poſition des *Vergunni;* leur nom s'eſt conſervé dans celui de ce village. On y voit encore les débris d'un ancien monaſtere dépendant de l'abbaye de Lerins. D'après l'ordre que nous trouvons conſtamment ſuivi dans le dénombrement des peuples du trophée des Alpes, il faut chercher, à l'orient des *Ectini* & des *Vergunni*, les *Eguituri*, qui devoient habiter ſur les bords du Var, depuis la petite riviere des *Chans*, qui ſépare le dioceſe de Glandeves de celui de Nice; juſqu'à la Tinée. Le pays eſt bon, & tout nous fait croire, que dans les tems reculés, il y a eu des habitans.

les *Eguituri*, les *Nementuri*, les *Oratelli*, &c. qui ſont dénommés dans le trophée des Alpes. Il y en a auſſi pluſieurs autres dont il a oublié de parler, ſans compter une vingtaine de lieux qu'il n'a peut-être pas connus. Mais en relevant ces omiſſions, nous reconnoiſſons, avec plaiſir, que ſon ouvrage nous a été d'un grand ſecours pour la matiere que nous traitons.

NEMENTURI.

NEMENTURI. Ceux-ci étoient fur la rive gauche de la Tinée, entre cette riviere & la Vefubie, du côté de *Clans*, où l'on voit une forêt fuperbe qui a plus de huit lieues de tour. On y coupe des bois de conftruction qu'on fait defcendre à la mer par la Tinée & par le Var. Cette forêt nous indique, d'autant plus sûrement, la véritable pofition des *Nementuri*, qu'ils femblent avoir tiré leur dénomination de cette circonftance locale; car *Nementuri* fignifie, en celtique, habitans d'une terre couverte de bois; il vient de *nem*, arbre, forêt; & de *tur*, terre. D'ailleurs nous avons des preuves que ce pays étoit anciennement habité. Car Joffredi rapporte qu'en 1658, lorfqu'il faifoit fes recherches fur les antiquités de Nice & de Cimiez, on trouva dans le terroir de *Marie*, qui touche celui de *Clans*, des médailles d'or de Vefpafien, de Néron, & des empereurs qui les avoient précédés. Au midi de ce peuple, & au confluent de la Tinée & du Var, étoient les Nic. civ. p. 45.

ORATELLI, dont le chef-lieu devoit être au territoire d'un village qui femble avoir tiré fon nom du leur; c'eft *Utel*, en latin *Utellæ*. Cette petite altération eft inévitable dans la langue provençale, qui abrege tous les noms dérivés du latin ou du celtique. Je remarque d'ailleurs qu'*Oratelli* eft compofé des mots *or*, qui fignifie fleuve, riviere; & de *tel*, qui veut dire montagne, élévation. En effet *Utel* eft bâti auprès d'une montagne qu'on voit de fort loin, & fur laquelle eft une chapelle de la fainte Vierge, célebre dans le pays. D'ailleurs le Var. & la Tinée fe joignent en cet endroit, & un peu plus bas la Vefubie fe jette auffi dans le Var. Ainfi la dénomination d'*Oratelli* convenoit parfaitement à un peuple, qui habitoit au pied d'une haute montagne & fur les bords de trois rivieres. Je remarque auffi que le terroir d'*Utel* & celui de *Tourres*, qui eft limitrophe, font affez bons, & qu'ils ont dû être habités préférablement à tant d'autres lieux, où l'hiftoire nous apprend qu'il y avoit des habitans. Depuis la Vefubie jufqu'à la mer, le pays étoit vraifemblablement occupé par les *Vediantii*, dont Cimiez étoit la capitale.

Chorographie.
I. Partie.

Nerusii. Ptolemée leur donne Vence, en-deçà du Var, & nous apprend ainsi leur véritable position. Je conclus de-là que, puisque les peuples des Alpes s'étendoient depuis Embrun jusqu'à Vence, il faut nécessairement qu'il y en eût dans la partie occidentale du diocese de Nice, qui ne laisse pas d'être considérable ; & je ne sais pourquoi nos géographes n'y en placent aucun. Il n'est pas à présumer que, du tems d'Auguste, cette contrée fut déserte, ou que les peuples de Vence & du diocese de Glandeves ayant été soumis, les autres eussent demeuré dans l'indépendance. Ce qui a trompé les géographes, c'est qu'ils ont pris chacun de ces peuples pour des habitans d'un simple bourg, & les ont tous placés dans les dioceses de Senez & de Glandeves, aux mêmes endroits où sont les principaux villages. Les romains n'auroient donc eu que la gloire de soumettre quelques hameaux, & la vanité ridicule de s'en glorifier sur un trophée qui devoit passer à la postérité ? Il est plus raisonnable de convenir que les treize peuples des montagnes de Provence, étoient répandus dans presque tout le pays compris dans les dioceses de Senez, de Glandeves, de Nice & de Vence, qui formerent ensuite la plus grande partie de la province des Alpes maritimes. Je ne vois pas, en effet, pourquoi les deux premiers auroient eu onze ou douze peuples, & que toute la partie occidentale de celui de Nice auroit été inhabitée. Sur une trentaine de villages qu'on y compte, il y en a plus de la moitié qui conserve le nom celtique. Je fais toutes ces réflexions pour ajouter un degré de probabilité de plus à ce que j'ai dit sur la position des *Eguituri*, des *Nementuri*, & des *Oratelli*. Nous avons déja remarqué plusieurs fois que, dans l'inscription du trophée des Alpes, on nomme les peuples limitrophes à la suite les uns des autres, en allant du couchant au levant. Il faut donc mettre les

Velauni dans le voisinage des *Nerusi*, puisqu'ils sont nommés immédiatement après eux, au lieu de rétrograder pour les placer à *Beuil* dans la partie septentrionale du diocese de Glandeves

comme ont fait Bouche & M. d'Anville. L'étymologie de leur nom nous apprend leur véritable position. On appelloit *Velauni* les peuples qui habitoient vers l'embouchure d'une riviere. Car *vel* ou *bel*, en celtique, signifie embouchure, & *aun* ou *aon*, riviere. Ils devoient donc habiter vers l'embouchure du Var, vers Saint-Laurent, par exemple, & tout le long du fleuve jusqu'au confluent de l'Esteron. Cette position leur convient à la suite des *Nerusi* dont ils étoient voisins, & avant les

SUETRI, qui venoient ensuite. Leur emplacement a paru très-difficile à déterminer. Bouche l'a mis dans le val de Sture en Piémont, comme s'il étoit vraisemblable, qu'après avoir fait le dénombrement des peuples, depuis Embrun jusqu'à Saint-Laurent, l'auteur de l'inscription du trophée des Alpes, eût mis immédiatement après les *Velauni*, situés à l'embouchure du Var, un peuple qui auroit habité sur les bords de la *Sture* de l'autre côté des Alpes. Il eût été plus naturel de le nommer avant ceux d'Embrun, dont il n'étoit séparé que par les montagnes, où la *Sture* prend sa source. Bouche s'est laissé tromper par la ressemblance des noms.

M. d'Anville qui a reconnu la méprise de cet auteur, & qui a senti qu'il falloit mettre les *Suetri* en Provence, leur a donné le territoire de *Seillans*, près de Fayence, dans la partie septentrionale du diocese de Fréjus, fondé sur ce que Ptolemée leur attribue la ville de *Salinæ*. Mais l'autorité de Ptolemée n'est pas décisive. Cet auteur n'attribue-t-il pas aux *Sentii* la ville de Digne, qui appartenoit aux *Bodiontici?* celle de Senez aux *Vediantii*, qui habitoient Cimiez? On voit donc que son témoignage seul, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, ne doit point être admis sans critique, s'il n'est appuyé de quelque raison. Ce que nous lisons dans Pline est bien plus propre à fixer nos doutes. Voici ses termes : *Regio Oxybiorum, Ligaunorumque, super quos Suetri, Quariates, Adunciates.* M. d'Anville convient qu'il faut placer la ville des *Oxybiens* près de *Cannes*. Il ne dit rien des *Ligauni*, auxquels on verra bientôt que

nous assignons le territoire de Grasse : or, on ne peut loger les *Suetri* au-dessus de ces deux peuples que tout le long de l'*Esteron*, auquel ils paroissent avoir donné leur nom ; comme si l'on disoit *fluvius Suetrorum*, l'analogie est frappante, & d'ailleurs cette position leur convient à la suite des *Velauni*. Elle peut être encore justifiée par l'erreur de Ptolemée, qui en leur attribuant *Salinæ*, aujourd'hui *Castellane*, fait entendre qu'ils en étoient voisins ; en effet, ils n'en étoient éloignés que d'environ trois lieues, en comptant depuis la source de l'*Esteron*, & de huit, en les plaçant vers son confluent avec le Var.

V. ci dessus l'art. *Salinæ*.

Voilà ce que nous pouvions dire de plus vraisemblable sur une matiere si obscure. L'ordre auquel il paroît qu'on s'est constamment assujetti dans le dénombrement de ces peuples, l'étymologie de leur nom, les circonstances locales, l'analogie des noms modernes avec les anciens, nous ont si bien servi, qu'il nous paroît difficile d'assigner à ces peuples, une position différente de celle que nous leur avons donnée.

Au reste, nous répéterons ce que nous avons dit plus haut, qu'on doit regarder chacun d'eux séparément, comme un corps politique composé de plusieurs hameaux, ou si l'on veut, d'un grand nombre d'habitations isolées ; mais dépendantes d'un chef-lieu, dont le nom servoit à désigner, en général, tous les habitans de la contrée. Cette idée est plus conforme à ce que l'histoire nous apprend de la population des Gaules, & de la difficulté que les romains eurent à soumettre ces montagnards. Elle est enfin justifiée par la conduite d'Auguste, qui n'auroit pas fait graver sur un monument durable ses victoires sur treize peuples, s'il n'eût triomphé que de treize chétives communautés.

Peuples qui habitoient le long des côtes.

Vediantii.	*Verrucini.*
Deciates.	*Suelteri.*
Oxybii.	*Camatullici.*
Ligauni.	*Bormani.*
Suetri.	*Commoni.*
Quariates.	*Avatici.*
Adunicates.	*Anatilii.*

VEDIANTII. Nous venons de dire qu'ils avoient dans leur dépendance la ville de Cimiez, & l'on ne peut rien ajouter au témoignage de Pline qui leur donne cette position. Nous avons parlé de Cimiez dans un autre article.

DECIATES. C'étoit le nom d'un peuple répandu aux environs d'Antibes, colonie marseilloise. Etienne de Byzance & Mela semblent dire que leur ville s'appelloit *Deciatum*; mais nous n'avons aucun monument qui puisse nous indiquer sa position. On ne peut la fixer que d'une maniere vague, entre *Villeneuve* & *Antibes*, près de la riviere du *Loup*, appellée *Apros* du tems des romains.

On doit se rappeller que les *Déciates* étoient resserrés au nord par les *Nerusii* qui occupoient Vence, comme nous l'avons dit ci-dessus.

OXYBII. C'étoit un peuple puissant, qui se signala contre les romains, quand ils entreprirent la conquête des Gaules. Les anciens géographes s'accordent à placer les Oxybiens entre le fleuve d'Argens, & Antibes. L'histoire nous apprend, d'un autre côté, qu'ils s'étoient ligués avec les *Deciates*, pour attaquer les villes de Nice & d'Antibes ; il faut donc qu'ils n'en fussent pas éloignés : &, tout bien considéré, il nous paroît qu'ils habitoient aux environs de *Cannes*, ayant derriere eux les *Nerusi* à Vence, & à la droite les *Suelteri*, dont nous parlerons bientôt. Etienne de Byzance leur attribue une ville qui portoit le nom d'*Oxybium*. Strabon

parle du port *Oxybius*, qui leur appartenoit, & qui étoit vraiſemblablement la ville maritime que Polybe appelle *Ægytna*. Nous avons dit qu'elle devoit être ſur la plage de Cannes, & peut-être à l'endroit qu'on appelle *Goulfe-Jean* ou *Gourjan*.

LIGAUNI. M. d'Anville ne parle point de ce peuple que Pline ne ſépare pas des Oxybiens ; nous allons encore rapporter ſes propres paroles, *fluvius Argenteus, regio Oxybiorum, Ligaunorumque;* puiſque les Oxybiens étoient aux environs de Cannes, nous ne pouvons attribuer aux *Ligauni* que le territoire de Graſſe : cette opinion eſt ſuffiſamment juſtifiée par ce que nous avons dit à l'article des *Suetri ;* car on a vu qu'ils étoient répandus ſur les bords de l'Eſteron, vers ſon confluent avec le Var, au-deſſus des *Ligauni*, ſuivant la remarque de Pline ; cet auteur, après avoir dit *regio Oxybiorum, Ligaunorumque*, ajoute *ſuper quos Suetri, Quariates, Adunicates.* Or on ne peut placer les *Ligauni* au-deſſus des *Oxybii* & au-deſſous des *Suetri*, c'eſt-à-dire entre Cannes & l'Eſteron, que dans le terroir de Graſſe, qui de tout tems a dû être habité, ſoit à cauſe de ſa fertilité, ſoit à cauſe de ſa poſition & de la beauté du climat.

QUARIATES. On ne peut les mettre à la ſuite des *Suetri* que près de *Bargeme*, entre ce village & Auvaye.

ADUNICATES. La poſition de ceux-ci paroît plus difficile à déterminer. On doit la fixer, ce ſemble, à *Audaon* & *Caille*, dans le dioceſe de Graſſe, au nord-eſt des *Quariates*. Audaon eſt appellé, dans l'affouagement de douze cens, *caſtrum Audaone* ; ou ſi l'on aime mieux placer les *Adunicates* à *Bezaudun* dans le même dioceſe, & à l'eſt d'*Audaon*, dont il n'eſt éloigné que d'environ deux lieues, l'analogie paroîtra plus ſenſible entre *Adunicates* & *Bezaudunum* dont la terminaiſon eſt gauloiſe. M. d'Anville ne parle point de ces deux peuples ; mais, ayant eu occaſion de dire un mot en paſſant des *Quariates*, il prétend qu'ils habitoient la vallée de *Queiras* en Piémont; ce qui eſt évidemment contredit par ces paroles

P. 294.

de Pline que nous avons déja rapportées, *fluvius Argenteus*, *regio Oxybiorum*, *Ligaunorumque*, *super quos Suetri*, *Quariates*, *Adunicates :* ces peuples étoient voisins, & quoiqu'ils ne demeurassent pas tous sur les côtes, nous avons cru devoir les mettre de suite, afin de mieux déterminer leur position respective.

VERRUCINI. Puisque nous avons établi que l'analogie des noms est ordinairement une preuve de la position d'un peuple, il faut, d'après Bouche & M. d'Anville, placer les *Verrucini à Verignon.* Ce sentiment est d'ailleurs appuyé du témoignage de Pline qui les met au-dessus des

SUELTRI ou SUELTERI, habitans des environs de Fréjus, & dont le nom s'est conservé dans celui de la montagne de l'*Esterel.* Leur position est prouvée par la ressemblance des noms; & je suis surpris que M. d'Anville ait préféré de les placer entre le *Luc* & *Brignole*, au lieu de leur assigner le territoire de Fréjus, qui devoit être habité. Je remarque, en second lieu, que Pline les nomme à la suite des peuples qui habitoient sur les côtes, & que, par conséquent, on auroit tort de les placer dans un pays qui s'en éloigneroit comme le *Luc* ou *Brignole.* On en jugera mieux en lisant les paroles de cet auteur. *At in orâ*, dit-il, *Massilia Græcorum Phocænsium fœderata*, *Promontorium Zao ; Citharista portus : regio Camatullicorum ; dein Suelteri*, *supraque Verrucini.* On voit que Pline a toujours suivi les côtes jusqu'aux *Verrucini*, & qu'en les nommant, il a soin de nous avertir qu'il s'écartoit dans les terres *supraque*. Cette expression prouve aussi que nous avons eu raison de placer les *Verrucini* à Verignon au nord-ouest de l'Esterel, à l'extrémité méridionale du diocese de Riez, viguerie de Draguignan.

CAMATULLICI. Nous venons de voir que Pline les met entre *Citharista*, qui est *Ceireste*, & les *Suelteri*, que nous avons placés au territoire de Fréjus vers la montagne de l'Esterel; il seroit difficile, dans ce long espace de terrein, de déterminer au juste la position des *Camatullici*, si l'on ne trouvoit, dans l'analogie qu'il y a entre ce

CHOROGRAPHIE. mot & celui de *Ramatuelle*, une raifon de fe décider pour le lieu qui porte ce nom, près du golfe de Grimaud.

BORMANNI. C'eft ainfi qu'il faut lire, fuivant le P. Hardouin, & non pas *Bormannico, Macinna*, comme il y a dans Pline. Mais cette correction ne leve pas toutes les difficultés. Il nous reftera toujours à favoir ce que fignifie *Comacina*, que ce pere laiffe fubfifter avec *Bormanni*, & dont nous ne connoiffons point l'emplacement. Je penfe qu'on doit fubftituer une autre leçon à celle du P. Hardouin, & qu'il faut lire *Bormanni, Comacini*. Cette correction eft d'autant plus naturelle, que nous trouvons dans les *Comacini*, les *Commoni* de Ptolemée. Il y a toute apparence que ces deux auteurs leur donnoient le même nom, & que la différence ne vient que de l'inexactitude des copiftes, qui auront écrit *Commoni* pour *Comacini*. Quoi qu'il en foit de cette conjecture, on ne peut fixer la pofition des *Bormanni* qu'à l'endroit où eft *Bormes*, près de la mer, entre Hieres & Saint-Tropez. La reffemblance du nom de *Bormanni*, avec *Borma* ou *Bormes*, autorife cette opinion, qui eft celle de M. d'Anville, & qui ne peut être appuyée d'aucune autre raifon. Les *Bormanni* & les *Camatullici* étoient fûrement deux peuples compris fous le nom général de *Comacini*, fuivant notre correction, ou de

I. Partie. L. 3. c. 4.

COMMONI, comme les appelle Ptolemée, qui leur attribue *Marfeille, Tauroentum, Ceirefte, Olbie*, le *fleuve d'Argens* & *Fréjus*. M. de Vallois aimeroit mieux que ce géographe eût nommé, à la place des *Commoni*, les *Cenomani*, qui occupoient une partie de ce que renferme le diocefe du Mans. En effet, Caton le cenfeur difoit, au rapport de Pline, que les *Cenomani* s'étoient fixés près de Marfeille. *Cenomanos juxtà Maffiliam habitaffe in Volcis*. L'hiftoire nous apprend que, quand Bellovefe partit des Gaules pour aller en Italie, il paffa par la Provence, & fecourut les marfeillois, à qui les *Salyes* faifoient la guerre. Il peut fe faire qu'un corps de ces gaulois ait quitté le gros de l'armée, & qu'il fe foit arrêté dans le pays que

L. 2. c. 10.

L. 3. c. 19.

Ptolemée

Ptolemée lui attribue. Cette explication me paroît la plus satisfaisante qu'on puisse donner ; & s'il est vrai que les *Commoni* occupoient les côtes, depuis Marseille jusqu'à Fréjus, il faut qu'on ait donné leur nom à tous les gaulois établis dans cette partie maritime de la province. On aura distingué les *Camatullici* & les *Bormanni* comme étant les plus remarquables, & ceux qui s'arrêterent à l'endroit que nous leur avons assigné.

Le bois de *Counioux*, qu'on trouve au nord de la *Ciotat*, en allant de Marseille à Toulon, n'auroit-il pas pris son nom des *Commoni* par corruption ?

AVATICI. Pline leur donne *Maritima*, qui étoit sur l'étang de Berre ; par-là nous connoissons d'abord quel est le territoire qu'ils occupoient

ANATILII. Pour bien juger de leur position, il est nécessaire de rapporter les expressions de Pline : cet auteur, après avoir parlé de *Matitima Avaticorum*, ajoute ce qui suit : *Superque Campi Lapidei, Herculis Prœliorum memoria. Regio Anatiliorum, & intus Desuviatum, Cavarumque.* Il est clair que cet auteur place les *Anatilii* sur la côte après la Crau & au-dessous des *Desuviates*. Il y a donc toute apparence qu'ils s'étendoient depuis l'étang de Berre jusqu'au Rhône, & qu'ils habitoient le long de ce fleuve, depuis son embouchure jusqu'au dessus de la Camargue, occupant même cette île. Car *Anatilii*, en celtique, signifie habitans d'une île, ou d'une terre fertile. L'un & l'autre conviennent à la Camargue. Ce peuple étoit nombreux, & il faut le distinguer de plusieurs autres que nous ne regardons que comme des habitans d'une petite ville.

Peuples de l'intérieur de la Provence.

Desuviates.	*Albicoei.*
Salyes.	*Reii Apollinares.*

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

Vulgientes.	*Memini.*
Vordenses.	*Cavares.*
Caudellenses.	*Vocontii.*

Nous avons été obligés de parler, dans l'article précédent, des *Suetri*, *Quariates*, *Adunicates*, & des *Verrucini*, quoiqu'à ne considérer que leur position, nous eussions dû les mettre dans cet article. Les *Desuviates* étoient au-dessus des *Anatilii*, ainsi que nous venons de le dire, il faut donc les placer entre *Tarascon*, les *Baux* & *Saint-Remi*, & les avancer même jusqu'à la Durance, puisqu'ils avoient, immédiatement au-dessus d'eux, les *Cavares*, qu'on sait avoir occupé les dioceses de Cavaillon & d'Avignon, comme nous le dirons ailleurs.

SALYES, ou SALLUVII. C'est le nom dont les historiens se sont quelquefois servis pour désigner les peuples qui habitoient d'un côté entre le Verdon, la Durance & la mer, & de l'autre entre le Var & le Rhône. Strabon leur attribue toute la plaine, depuis ce dernier fleuve jusqu'à la Durance, plaçant derriere eux au nord les Albiciens, qui occupoient le diocese de Riez, comme nous le dirons dans l'article suivant. Le même auteur assure que les Salyes, avant qu'ils fussent soumis aux romains, étoient divisés en dix cantons, & qu'ils levoient des troupes considérables d'infanterie & de cavalerie. Tout cela prouve qu'ils étoient fort puissans, & que l'on comprenoit, sous leur dénomination, plusieurs autres peuples subalternes. Les Salyes, proprement dits, avoient leur quartier principal aux environs d'Aix, & occupoient au moins une grande partie du pays qui forme le diocese. Leur roi fit aux marseillois une guerre dont nous rapportons les détails dans l'histoire, & fut obligé de se retirer chez les allobroges, lorsque les romains vinrent au secours de Marseille leur alliée.

Strab. l. 4.

ALBICOEI ou ALBICI. Les savans géographes sont d'accord sur la position de ce peuple, qu'ils placent à Riez. Mais leur

ſentiment a éprouvé des contradictions en Provence, où quelques perſonnes ont prétendu qu'*Albici* étoit un nom générique donné à tous les habitans des montagnes ; d'où ils ont conclu que les albiciens, qui défendirent Marſeille, dans le tems que Céſar en faiſoit le ſiege, demeuroient aux pieds des montagnes voiſines de cette ville, c'eſt-à-dire, à Aubagne, Caſſis, Ceireſte, &c.

Pour détruire ce préjugé nous prouverons, 1°. que le mot *Albici* n'eſt pas un nom générique, donné à tous les habitans des montagnes, mais un nom propre. Nous ferons voir, en ſecond lieu, qu'il ne peut convenir aux habitans voiſins de Marſeille ; enfin nous déterminerons par le témoignage des anciens auteurs la poſition du peuple qui l'a porté.

Je dis, en premier lieu, que le mot *Albici* n'eſt point un nom générique donné aux habitans des montagnes ou des Alpes, parce que les anciens auteurs, tels que Pline, Strabon, Tacite & Ptolemée ne l'ont jamais employé, quoiqu'ils aient eu mille fois occaſion de s'en ſervir, ne fût-ce que pour éviter les répétitions fréquentes d'*Alpini* & de *Montani*, que nous trouvons dans leurs ouvrages.

Je remarque, en ſecond lieu, que le mot *Albes*, d'où l'on veut qu'*Albici* ſoit dérivé, n'étoit point uſité dans les beaux ſiecles de Rome ; on ſe ſervoit d'*Alpes*, & encore n'employoit-on ce mot que pour déſigner les hautes montagnes, telles que les Alpes, proprement dites, l'Apennin, les Pyrénées, & non pas des montagnes pareilles à celles qui bordent la mer, depuis Marſeille juſqu'à Antibes. On n'en trouvera des exemples que dans le moyen âge, lorſqu'on abuſoit des termes, parce qu'on ne connoiſſoit plus la langue : mais nous parlons du tems de Céſar, & les exemples doivent être tirés des ouvrages de ſes contemporains. Cependant on n'en trouve aucun ; & l'on peut conclure de-là qu'*Albes* n'eſt point ſynonyme d'*Alpes* ; mais ſuppoſons que le mot fût uſité, on auroit dit *Albini*, comme on diſoit *Alpini* : car, en

général, chez les gaulois les noms des villes, bâties ſur des hauteurs, ſe terminoient en *unum* ou en *inum*, comme celui des habitans en *ni*. De-là, pour ne prendre les exemples que dans notre province, les *Ingauni*, *Velauni*, *Vergunni*, *Veſubiani*, *Beritini*, *Veamini*, *Ectini*, *Verrucini*. *Albicoei* eſt un nom adjectif, formé du nom propre d'une ville, terminé en *ce*; comme de *Phœnice* on fit *Phœnicœi*.

3°. La maniere dont Céſar parle des albiciens ſuffit pour nous faire juger qu'ils n'habitoient point aux environs de Marſeille. Il les appelle *barbaros homines*, *homines aſperi & montani*. Ces épithetes ne conviennent point à un peuple voiſin d'une ville la plus ſavante, la plus riche, la plus civiliſée, & la plus commerçante des Gaules, qui ayant déja tranſmis à des peuples éloignés, quand Céſar en faiſoit le ſiege, les caracteres grecs, pluſieurs de ſes uſages, & les arts, avoit policé ſes propres ſujets, les habitans des villes & des villages voiſins ſoumis à ſa domination, & qui tous les jours éprouvoient l'influence de ſon gouvernement & de ſon commerce (1).

Il faut donc chercher loin de Marſeille ces hommes dont les mœurs n'avoient rien que de rude & de groſſier; ces hommes rompus au métier de la guerre, parce qu'ils la faiſoient quelquefois à leurs voiſins. Céſar dit qu'ils habitoient les montagnes ſituées au-delà de Marſeille. *Maſſilienſes, Albicos, barbaros homines, qui in eorum fide antiquitùs erant, monteſque ſuprà Maſſiliam incolebant, ad ſe vocaverant.* Je dis au-delà de Marſeille, parce que dans ce paſſage la prépoſition *ſuprà* ſignifie au-delà, comme dans ces façons

(1) Je ne réponds pas à ceux qui prétendent que les albiciens demeuroient au plan d'Aups, près de la Sainte-Baume, mauvais pays, qui dans aucun tems, & encore moins du tems de Céſar, n'a pu fournir à l'entretien d'un petit village. Comme l'analogie qu'on croit trouver entre Aups & *Albici*, eſt détruite par une charte du dixieme ſiecle, qui nous apprend que cet endroit s'appelloit alors *Alma*, je n'inſiſterai pas davantage, parce qu'on n'apporte point d'autre raiſon que cette prétendue analogie.

de parler *suprà modum*, *suprà mensuram* (1); Ciceron l'a prise dans le même sens, quand il a dit *à sole exoriente suprà Meotis Paludes;* depuis l'orient jusqu'au-delà du Palus-Méotide. Nous avons conservé cette expression latine dans notre langue, nous disons, par exemple, que *Macon est au-dessus de Lyon;* ainsi *suprà Massiliam*, dans ce passage, signifie au-delà de Marseille. Au reste, la question que nous examinons est une de celles qui doivent être décidées par le témoignage des auteurs voisins du tems de César, tels que Pline & Strabon, qui connoissoient les différens peuples de la Provence. Le premier place la capitale des albiciens dans le diocese de Riez. *Albece Reiorum Apollinarium.* Strabon ne s'explique pas d'une maniere si précise; mais il fait entendre la même chose, quand il dit que les albiciens & les voconces habitoient les montagnes situées au nord des *Salyes*, c'est-à-dire au nord des peuples répandus dans la basse Provence, entre le mont Leberon, qu'il appelle λουεριονα, & la mer, le Rhône & le Var; car cet auteur prend ici le mot *Salyes* dans sa signification la plus étendue. Si les albiciens avoient habité les montagnes de Marseille, il ne les auroit pas placés au nord des *Salyes*, immédiatement avant les voconces; & s'il y en avoit eu d'autres dans le territoire d'Aubagne, différens de ceux-là, Pline & Ptolemée ne les auroient pas omis après la réputation de courage que César leur avoit faite. Disons donc qu'il n'y eut jamais qu'un peuple de ce nom, & que ce peuple étoit au nord & non pas au midi des Salyes, c'est-à-dire au nord du diocese d'Aix, dans celui de Riez, ayant pour ville principale *Albece*, dont on fit *Albici*, ou *Albicoei.*

Strab. l. 4.

A toutes ces preuves réunies, d'où résulte une démonstration complette, on peut ajouter le témoignage des savans modernes,

(1) Gerard Vossius le dérive d'un mot hébreu, qui signifie *trans* & *citrà*. Le mot grec ὑπὲρ, d'où il est formé, signifie aussi, suivant Budé, & la grammaire grecque de Port-Royal, *ultrà*, *trans*, *præter*, *procul à*. On ne doit pas être surpris de la signification que nous lui donnons, & qui est autorisée par l'exemple de Ciceron.

tels que les PP. Sirmond & Hardouin, Nicolas Samſon & M. d'Anville. On dira, peut-être, qu'il eſt hors de toute vraiſemblance, que des hommes du dioceſe de Riez ſoient venus au ſecours de Marſeille. On trouve la réponſe à cette objection dans les commentaires de Céſar, où l'on voit différens peuples des Gaules faire plus de cinquante lieues pour aller au ſecours les uns des autres. Tantôt ce ſont ceux d'Autun qui volent ſur les bords de la Sambre dans le Hainaut; tantôt ceux de Paris, du Perche & du Maine, qui s'allient avec les habitans de Vannes. Les peuples mêmes des montagnes de Provence firent alliance, deux cens vingt-cinq ans avant Jeſus-Chriſt, avec ceux qui habitoient le long du Pô, & paſſerent les Alpes pour les aller joindre. Enfin, par-tout on voit les anciens peuples ſe déplacer, faire plus de cinquante lieues, pour aller au ſecours les uns des autres, dans des tems reculés, dans des pays où l'on ne trouvoit encore aucunes traces de la grandeur & du gouvernement romain; & l'on ne doit pas être ſurpris que, dans une province où les grandes routes étoient déja frayées, où, de l'aveu de Céſar même, le luxe & la politeſſe regnoient déja, où l'on trouvoit toutes les commodités de la vie, des hommes, qui n'avoient que leurs armes à porter, aient pu faire quinze lieues.

Il eſt donc démontré qu'*Albici* n'eſt point un nom générique; mais le nom propre d'un peuple particulier, dont la poſition eſt déterminée par le témoignage des géographes anciens & modernes, qui leur donnent Albioſc pour capitale.

REII APOLLINARES. Ils occupoient le territoire de Riez, & dépendoient d'*Albece*, qui étoit la capitale du canton, avant que les romains y fondaſſent une colonie. De-là vient que, du tems de Céſar, on donnoit le nom d'*Albici* ou d'*Albicoei* aux habitans du pays, tandis que celui de *Reii* étoit particuliérement affecté au peuple du territoire où l'on fonda enſuite la colonie.

VULGIENTES. Pline leur attribue la ville d'Apt, *Apta Julia*;

Vulgientum, & nous apprend ainsi leur véritable position.

VORDENSES. On trouve ce nom dans l'inscription suivante, que Spon dit exister dans l'église cathédrale d'Apt :

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.* Miscell. erud. antiq. p. 154.

C. ALLIO. C. F	*Caio Allio Caii filio*
VOLT. CELERI	*Voltiniâ (tribu) Celeri*
IIII. VIR. FLAM	*Quartum viro, flamini*
AVGVR. COL. I	*Auguri, colonia Julia*
APTA. EX. V. DEC	*Apta ex quinque decuriis*
VORDENSES	*Vordenses*
PAGANI	*Pagani*
PATRONO	*Patrono*

Ce *Caius-Allius* prend le nom de sa tribu, suivant l'usage des romains, qui n'y manquerent jamais, depuis que celles de la ville, où l'on avoit mis presque tous les affranchis, furent devenues moins honorables que les rustiques, le nom de la tribu se mettoit immédiatement après les noms de famille & avant les surnoms. Au reste, de ce que C. Allius étoit d'une tribu romaine, on n'en doit pas conclure qu'il fût romain ou italien; les habitans d'une colonie ou d'un municipe étoient aggrégés à l'une des trente-cinq, dès qu'ils avoient acquis le droit de suffrage ou de citoyens romains.

Ce même C. Allius étoit *augure*, c'est-à-dire un des prêtres chargés de consulter le vol ou les mouvemens des oiseaux, pour connoître la volonté du ciel dans les grandes entreprises. De-là cette autorité sans bornes qu'ils usurperent, puisqu'ils étoient les maîtres de faire expliquer les dieux suivant leurs intérêts. Ils portoient des robes blanches, rayées de jaune, & d'un pourpre plus foncé que n'étoit celui de la robe des magistrats. C. Allius réunissoit, à ces titres, celui de juge d'une des cinq décuries dont nous parlons dans l'histoire.

L 1. art de la municip.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Il eſt inutile d'avertir que le nom de *gordes* vient de *vordenſes*. On a changé l'*v* conſonne en *g*, changement facile à faire dans la prononciation des mots, & dont nous pourrions citer pluſieurs exemples, tels que ceux de *Vapincum* en *Gap*, & de *Vardo* en *Gardon*. Gordes eſt dans le diocèſe de Cavaillon, mais aſſez près de la ville d'Apt.

CAUDELLENSES. Anciens habitans de Cadenet. Le nom de ce peuple devient intéreſſant à cauſe d'une inſcription qui fut trouvée en 1773 au village de Cadenet, & qui devoit orner le frontiſpice d'un petit temple ou *ſacellum*, bâti près de cet endroit.

La voici telle qu'elle m'a été communiquée par M. Calvet, premier profeſſeur en médecine dans l'univerſité d'Avignon. Je rapporterai auſſi l'explication qu'il en donne, & qui paroîtra fort ingénieuſe.

DEXIVAE. ET. CAVDEL
LENSIBVS. C. HELVIVS
PRIMVS. SEDILIA. V. S. L. M

On a trouvé au même endroit, dit M. Calvet, trente-ſept médailles d'argent, dont la plus récente eſt du premier *Maximin*; une eſpece de médaille d'or, portant une tête de femme ſans revers & ſans légende; pluſieurs bijoux, tels qu'un collier de grenats avec des glands d'or, une chaîne, un bracelet, un anneau, deux cercles d'or, & enfin deux petits vaſes d'argent avec un petit bouclier votif du même métal.

La plupart de ces objets peuvent avoir ſervi de parure à la ſtatue de la déeſſe *Dexiva*, à laquelle on avoit dédié le *ſacellum*, ainſi qu'au génie; ou plutôt, comme l'explique M. de Brequigny, aux déeſſes tutelaires des *Caudellenſes*, anciens habitans du lieu de *Cadenet*: car rien n'eſt plus commun dans l'antiquité, que de voir, dans les dédicaces, des divinités jointes aux villes ou au génie des villes. Cela poſé, voici comment M. Calvet explique l'inſcription:

Journ. des ſavans, mois d'Août 1773.

Dexivæ

Dexivæ & *Caudellensibus* (genio Caudellensium) C. *Helvius primus Sedilia* (fecit) *votum solvens libens meritis*. Le mot *sedilia*, dit-il, me paroît ici signifier des sieges, des bancs, des bases de statues, ou si l'on veut, des fondemens pour un lieu de demeure.

Quant à *Dexiva*, c'est la même divinité que la Fortune, comme on peut le prouver par ce vers rapporté dans Ducange, qui explique *Dexia* par *prosperitas :* car les mots *Dexia* & *Dexiva* se prennent souvent l'un pour l'autre.

Non igitur captum dissolvit Dexìa votum.
Frideg. in vitâ S. Wilfridi. c. 15.

Dexia ou *Dexiva* sera donc la même chose que l'Ἀγαθὴ τύχη des grecs : il est impossible de fixer l'âge du monument. Cependant on pourroit dire qu'il est postérieur au troisieme siecle de J. C., si l'on vouloit en juger par les médailles dont plusieurs sont de Maximin ; mais il y a toute apparence que ce dépôt a été mis long-tems après.

S'il étoit vrai, comme on me l'a assuré, qu'entre le mot *primus* & celui de *Sedilia*, il y ait sur le marbre un petit espace qui paroît avoir été rempli par les lettres ET, que le tems a effacées, il s'ensuivroit que *Sedilia* est un nom de femme. C'est le sentiment d'un savant académicien, qui pense d'ailleurs que la conjonction ET n'est pas nécessaire pour déterminer un nom propre ; il s'appuie de l'exemple suivant, tiré de Muratori, p. XI, n° 9. *Libero Patri, sacrum, Lucius-Attilius, Lucii-Libertus, Polyenus, Attilia, Lucii-Liberta, Gemellina, votum solvere libentes merito*, où l'on voit qu'il n'y a point d'ET avant *Attilia*.

Cette explication, qui paroît si naturelle, détruiroit celle de M. Calvet, quelqu'ingénieuse qu'elle soit.

MEMINI. Pline en fait mention, & dit qu'ils possédoient la ville de Carpentras, *Carpentoracte*. M. d'Anville croit qu'elle

CHOROGRAPHIE. I. Partie.

appartenoit aux *Cavares* qui occupoient Orange, Avignon & Cavaillon, & auxquels Strabon donne tout le pays compris entre la Durance, près de Cavaillon, & le confluent de l'Isere. M. d'Anville conclut de-là que les *Memini* ne devoient point être à Carpentras, parce que son territoire étant investi de trois côtés par celui d'*Orange*, d'*Avignon* & de *Cavaillon*, il s'ensuivroit qu'une partie du pays des *Cavares*, qui possédoient ces trois villes & leurs dépendances, auroit été resserrée entre les limites de Carpentras & les bords du Rhône dans l'espace d'une lieue & demie. Cette raison ne me paroît pas devoir l'emporter sur le témoignage de Pline. De ce qu'il arrive tous les jours que le territoire d'une ville se trouve resserré dans l'espace d'une lieue par celui d'une autre ville, on n'en conclut pas, contre le témoignage d'un auteur grave, que la chose n'est pas ainsi. D'ailleurs ne peut-il pas se faire que les *Memini* fussent compris parmi les *Cavares* comme les *Oxybiens*, par exemple, l'étoient parmi les *Salyes?* Cette supposition, fondée sur le témoignage de Strabon, qui nous assure qu'on donnoit le nom de Cavares à tous les barbares leurs voisins, leve la difficulté qui arrête M. d'Anville. Je sçais bien que Ptolemée attribue aux *Memini*, *forum Neronis* qui est *Forcalquier;* mais comme nous avons déja relevé, dans la géographie de cet auteur, plusieurs erreurs de ce genre, on ne se persuadera pas que son autorité doive l'emporter sur celle de Pline, dont on connoît l'exactitude. Nous croyons donc que les *Memini* possédoient Carpentras & tout le diocese, excepté peut-être la partie occidentale qui est entre cette ville & le Rhône, qui appartenoit vraisemblablement aux *Cavares*.

Strab. l. 4.

CAVARES. Nous venons de dire qu'ils occupoient ce qui forme les dioceses de *Cavaillon*, d'*Avignon* & d'*Orange;* les historiens parlent souvent d'eux, & il résulte, de leurs différens témoignages, que les *Cavares* étoient fort puissans. Strabon étend leur territoire jusqu'à la jonction de l'Isere avec le Rhône. Cependant nous sa-

vons positivement que les *Vocontii*, les *Tricastini* & les *Segalauni* occupoient le pays, depuis la partie septentrionale du diocese d'Orange, jusqu'à l'Isere; il faut donc que Strabon comprit les *Tricastini* & les *Segalauni* sous le nom général de *Cavares*.

VOCONTII. Ils possédoient, au rapport de Pline, *Die* & *Vaison*, capitales de dix-neuf villes d'un ordre inférieur, & se gouvernoient par leurs propres loix. Outre le diocese de *Vaison*, on peut encore leur attribuer, en Provence, quelques villages dans la partie occidentale des dioceses de Gap & de Sisteron.

Tels sont les peuples dont il est fait mention dans les auteurs & les géographes qui ont écrit sous les empereurs romains. Ces articles, joints à ce que nous avons dit des villes, forment une chorographie complette de l'ancienne Provence. Il nous reste à parler de son état actuel; & c'est ce que nous allons faire dans la seconde partie.



CHOROGRAPHIE.
II. Partie.

SECONDE PARTIE.

Introduction à la seconde partie de la Chorographie.

I.
Causes de la destruction des anciens lieux.

On vient de voir tout ce que les anciens monumens nous apprennent sur la position & l'état des villes qui existoient en Provence du tems des romains. Il y en avoit beaucoup d'autres qui nous sont entiérement inconnues; car si l'on en juge par le témoignage de quelques auteurs, tels que Pline, cette province étoit presque aussi peuplée qu'elle l'est de nos jours. Il est même étonnant qu'il existe un si grand nombre de villes anciennes, après les attaques & les ravages qu'elles ont essuyés de la part des barbares, dès pirates & des ennemis domestiques. On doit, sans doute, attribuer aux avantages du commerce, la conservation de la plupart d'entr'elles. Arles, Marseille, Fréjus, Antibes & Nice étoient considérables, bien fortifiées, & par-là capables de se défendre contre les sarrazins qui infestoient les mers. Celles au contraire, dont l'industrie & la population étoient moindres, succomberent aux premiers efforts des barbares. Les habitans, qui ne vivoient que du produit de la pêche & de la navigation, abandonnerent leurs demeures, lorsque ces deux ressources vinrent à leur manquer par les incursions des pirates, & se retirerent dans des lieux plus fertiles & moins exposés aux attaques des ennemis. D'ailleurs ces petites villes que les anciens marseillois ou d'autres peuples avoient bâties sur les côtes pour servir d'asyle aux vaisseaux, étant peu fortifiées, cédoient à la premiere attaque, & les ennemis les détruisoient. Il n'en étoit pas de même de celles où les romains avoient mis des colonies : comme ils les avoient entourées de fortes mu-

railles, elles furent en état, durant plusieurs siecles, d'opposer une vigoureuse résistance à ceux qui vouloient s'en emparer.

C'est à ces ouvrages que la plupart des villes, situées dans les terres, telles que Riez, Apt, Aix, Avignon, Carpentras, &c. durent leur salut. D'autres en furent redevables à leur situation avantageuse, & à leur éloignement de la mer & des grandes routes. Les peuples du nord, qui envahirent la Provence, n'alloient pas chercher un riche butin dans les montagnes. Ils n'y auroient trouvé que des barbares comme eux; & si les lombards les ravagerent, leur fureur tomba sur quelques villages, sur les campagnes, sur les bestiaux; mais toutes les villes un peu connues résisterent à ce torrent passager. Riez, Sisteron, Digne, Senez, Glandeves continuerent d'avoir un siege épiscopal comme auparavant, quoiqu'elles eussent souffert quelques dommages.

Le gouvernement arbitraire des empereurs, lorsque l'empire étoit sur le penchant de sa ruine, & les guerres intestines, furent les premieres causes de la dépopulation. Elle augmenta ensuite dans le moyen âge, lorsque la négligence des souverains, la tyrannie des officiers ou des seigneurs, la chute de la marine, la ruine du commerce, la dépravation des mœurs, la décadence entiere des lettres & des arts, eurent diminué les ressources de l'industrie & les agrémens de la société : car en général rien n'est moins nombreux que la postérité d'un peuple misérable. Les visigots, les bourguignons, les sarrazins massacroient, à la vérité, les habitans qui faisoient quelque résistance; mais la misere, l'anarchie ou le despotisme dépeuploient le pays, & couvroient les montagnes de bois & de forêts.

Cette solitude se fait sentir jusques dans l'histoire. On diroit que toutes les connoissances, que l'usage même de l'écriture, avoient disparu devant les barbares. La religion se ressentit aussi de la décadence générale des mœurs; & si elle eut souvent des ministres dignes d'elle, il s'en trouva qui soutinrent mal la sainteté de leur ministere.

CHOROGRAPHIE.
II. Partie.
II.
Qualités des terres. Effets qui en résultent.

La terre qui fournit à notre subsistance, a aussi éprouvé des changemens. Tel endroit est aujourd'hui couvert d'arbres & de moissons, qui, dans les premiers siecles, étoit enseveli sous les eaux. C'est une réflexion que nous aurons souvent occasion de faire, en parlant de nos fossiles, & sur-tout du terrein qui s'étend le long des côtes, depuis Marseille jusqu'au Rhône.

Ce terrein est visiblement formé de débris de corps marins, la plupart encore entiers, preuve certaine qu'il a été abandonné le dernier par la mer. Il est aussi fort bas, & je le crois incliné vers le Languedoc. Cette inclinaison contribue, sans doute, à entretenir le courant qui va du levant au couchant, & qui, ayant entraîné & entraînant encore tous les jours les sables du Rhône vers le Languedoc, a comblé beaucoup de ports & d'étangs qui subsistoient sous l'empire romain. Ceux de Provence, au contraire, sont à-peu-près dans le même état; je dis à-peu-près, parce qu'il s'est fait aussi des attérissemens, quoiqu'infiniment moins considérables, vers la plage de Foz & le Martigues, dont l'étang n'a peut-être pas la vingtieme partie de son ancien bassin, qui s'étendoit vraisemblablement jusqu'à Rognac & Vitroles. Cela vient, ou des attérissemens de la riviere d'Arc, qui se jette dans l'étang; ou du mistral qui fait refluer les eaux du Rhône vers la Provence; ou des bancs de sable qui se sont formés du côté du Languedoc, & qui repoussent les mêmes eaux vers l'orient. Mais le gisement des terres & le courant dont je viens de parler, empêcheront toujours que ces attérissemens ne fassent des progrès rapides vers le Martigues, dont nous présumons que l'étang se comblera pourtant un jour.

La partie orientale des côtes, depuis Marseille jusqu'au Var, offre un coup d'œil tout différent. C'est une bande de terre qui, dans sa longueur, est tantôt schiteuse, tantôt sabloneuse, & tantôt graniteuse; nous la comprendrons sous le nom général de schiteuse; c'est la bande qui contient le plus de minéraux : elle commence à la Ciotat, & peut avoir environ trente lieues de long, sur

ſix de large, dans ſon plus grand éloignement de la mer. Son extrêmité ſeptentrionale paſſe à Ollioules, Souliers, Cuers, au territoire du Puget, à Pignans, Vidauban, Mauvans près Graſſe, & Saint-Paul-lès-Vence.

Entre cette bande il y en a deux autres, qui ſont la calcaire & la marneuſe. Celle-ci eſt au nord de la Provence, & commence un peu au-deſſus de Siſteron, deſcend à Digne, de-là à Senez, Caſtellane, Vergons, Glandeves & le Puget de Theniers. Tout ce qui eſt entre ces deux bandes eſt terre calcaire. Cette diviſion n'empêche pas qu'on ne rencontre, dans chacune d'elles, des terres d'une qualité différente. Mais, en général, celle de la claſſe, ſous laquelle nous les rangeons, y domine (1).

Les montagnes, dont la bande ſchiteuſe eſt hériſſée, ont conſtamment leur direction de l'oueſt à l'eſt. Elles ne ſont pas nues & arides, comme celles de la bande calcaire; la qualité du terrein, qui n'eſt point propre à la production des plantes annuelles, telles que le bled, n'a pas attiré l'attention des cultivateurs. D'ailleurs les anciens habitans, étant preſque tous livrés à la pêche & à la navigation, ne s'occuperent point à les défricher. Elles ſont donc reſtées couvertes de terre & d'arbres. Ces arbres, ainſi que les plantes & les brouſſailles, forment par leurs racines, avec les couches argilleuſes qui les couvrent, une eſpece de rézeau aſſez fort, qui repouſſe les eaux pluviales, les tient également diſtribuées par-tout, & les empêche de ſe raſſembler en torrens; d'où il arrive qu'elles s'écoulent en petits ruiſſeaux, & que celles qui reſtent à la ſurface, ſont bientôt diſſipées par les vents & l'ardeur du ſoleil. Il n'en pénétre donc que très-peu dans l'intérieur de la montagne, dont l'organiſation s'oppoſe à ce qu'il s'y forme de grands

(1) Cette diviſion générale des terres a été obſervée par M. Bernard, de Trans, auteur d'un bon mémoire ſur le figuier, couronné par l'académie de Marſeille. Je lui dois auſſi d'autres obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de Provence.

réservoirs. Aussi voyons-nous qu'il n'en sort aucune source abondante qui dure toute l'année.

On remarque tout le contraire dans la bande calcaire. Comme la qualité des terres est très-propre à la culture des grains, les habitans furent obligés de défricher les montagnes pour avoir dequoi subsister, parce qu'ils étoient privés des secours de la pêche & de la navigation, & des ressources des châtaigniers, qui ne viennent bien que dans le pays schiteux. Mais en remuant la terre ils en diviserent les parties, & la disposerent à être d'autant plus aisément emportée par les eaux pluviales, qu'elle étoit moins forte, moins tenace par sa nature, & située dans des lieux dont la pente rapide facilitoit l'éboulement. Il n'est donc resté sur ces montagnes que des rochers nuds & arides, qui, dans un beau jour d'été, brûlent le voyageur par une forte réverbération, & le menacent d'une mort prochaine dans un tems d'orage, lorsque les eaux, coulant sur la pierre vive, s'accumulent dans des ravins, & forment des torrens à qui rien ne résiste. De là ces vallons profonds qu'on rencontre dans le pays calcaire, & encore plus dans la bande marneuse, appellée en Provence pays de *Roubines*; les eaux y décomposent facilement les rochers qui sont plus tendres, parce qu'ils sont calcinés par le soleil, ou fendus par les glaces ; elles en entraînent au loin les débris, avec un mugissement affreux. On croiroit voir une montagne rouler dans la plaine, au milieu d'une poussiere d'eau, qui s'échappe des vagues écumantes. L'air d'alentour en est si agité, qu'il fait plier les arbres, & souvent même il les renverse. On ne voit que trop souvent disparoître, sous ces monceaux énormes de pierres, des hommes, des animaux, des maisons, des prairies & des campagnes couvertes de vignes & d'oliviers.

C'est pourtant de la bande marneuse & de la calcaire que viennent les sources abondantes & les rivieres qui fertilisent & vivifient la basse Provence. Le noyau de ces montagnes est d'une terre qui

Du Climat.

qui se décompose aisément, telle que la calcaire & le plâtre. Les eaux qui la pénetrent, enlevent successivement tout ce qu'elles trouvent dans les fentes des rochers, s'amassent dans les cavernes que les affaissemens y ont formées, & s'en échappent ensuite par mille canaux souterreins, pour aller porter la fécondité dans les campagnes.

Ce phénomene ne s'opere pas sans produire un effet qui, pour être commun, n'en est pas moins remarquable. Les parties déliées, que les eaux détachent des pierres supérieures de la montagne en les pénétrant, forment le tuf, les stalactites, l'albâtre & la sélénite, suivant la finesse des grains dont ces dépôts sont composés. A Grasse, par exemple, au-dessus des carrieres de marbre, il s'est formé un albâtre superbe, diversement colorié par les substances métalliques qui l'ont pénétré. On en trouve aussi sous les couches de pierre bleue, qui sont communes dans nos hautes montagnes, & presque semblables au marbre par leur finesse & leur dureté. Le gyps forme la sélénité; & la pierre froide, ces concrétions qui prennent tant de formes différentes.

III. Variété du climat.

La variété du climat est l'effet le plus frappant que produisent les montagnes de la haute Provence. En général elles ont leur direction de l'est à l'ouest, & les couches en sont différemment inclinées à l'horison. On en trouve beaucoup qui lui sont perpendiculaires. Le sol s'éleve à mesure qu'on s'éloigne de la partie méridionale. A Barcelonette, qui est pourtant bâtie dans une plaine, il est à plus de six cens toises au-dessus du niveau de la mer. Ce sont des rangs de montagnes entassées les unes sur les autres, & les dernieres vont cacher leur sommet dans les nues. L'air dans cette contrée doit donc être infiniment plus froid que dans des pays de plaine, qui sont situés sous une plus grande latitude; aussi y trouve-t-on les mêmes plantes qui croissent dans la Laponie; telles que le *chamærododendros alpina humifuga*, l'*uva ursi*, & plusieurs especes de saules nains. Il n'est donc pas surprenant que

la récolte y soit extrêmement tardive, & qu'on y seme l'orge en même tems qu'on le moissonne dans la partie méridionale. Celle-ci produit, à quelques differences près, le même fond de plantes que le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Corse & les côtes d'Afrique. En réunissant les extrêmes, c'est-à-dire les Alpes & les côtes, on ne trouveroit pas cinquante plantes qui fussent communes à ces deux régions, m'écrit un sçavant botaniste, qui nous a donné un excellent ouvrage sur les plantes de Provence (1).

La partie méridionale est fort chaude; & ce qu'il y a de pis encore, les chaleurs y durent long-tems; car en général, depuis le commencement de juin jusqu'au 15 septembre, le thermometre, à deux heures après midi, se soutient au-dessus de vingt degrés. Ces chaleurs sont cause que l'hiver commence fort tard dans la basse Provence, parce que les terres, & sur-tout les montagnes voisines de la mer, se refroidissent lentement. Le thermometre, à Marseille, le 6 Août 1774, étoit à trente degrés & demi hors de la ville, dans un endroit élevé, exposé au nord, où il n'y avoit aucune réverbération qui pût agir sur le mercure. Qu'on juge par-là des chaleurs qu'on devoit éprouver dans des lieux bas, situés au midi, & couverts du côté du nord par des bâtimens ou des montagnes qui augmentoient l'action du soleil. On m'a assuré que le thermometre ayant été suspendu pendant une demi-heure dans cette exposition, au bois d'une fenêtre fermée à plus de trente pieds au-dessus de terre, étoit à deux heures environ après midi, à quarante-sept degrés.

Ces chaleurs vinrent de ce que la neige des Alpes avoit été fondue de bonne heure. Quand elle dure jusqu'au mois de juillet, les montagnes conservent pendant tout l'été une humidité froide, dont nous ressentons les effets. L'air qui les presse étant infiniment

(1) C'est M. Gerard de Cotignac, docteur en médecine, de qui je tiens le catalogue des plantes; dont je parlerai bientôt.

Du Climat.

plus denſe que celui de la partie méridionale, s'y précipite, parce qu'il trouve peu de réſiſtance, & y porte cette fraîcheur qui tempere l'ardeur du ſoleil. Mais quand le vent ſe renforce, & qu'il vient des plus hautes montagnes, il refroidit conſidérablement l'air dans les mois de mai & de juin.

Le froid a parmi nous ſes excès comme la chaleur; car le 4 & le 5 janvier 1768, à ſept heures trois quarts du matin, le mercure à Marſeille deſcendit à neuf degrés au-deſſous de la congelation. C'eſt le plus grand froid qu'on ait reſſenti de mémoire d'homme, puiſqu'il n'eſt pas certain que celui de 1709 ait été auſſi fort. Depuis la nuit du 5 au 6, il ne gela plus dans la ville. La liqueur alla toujours en montant. Le 9 à 7 heures du matin, elle étoit à huit degrés au-deſſus de zero, & ne deſcendit jamais avant minuit, plus bas que de ſept au-deſſus du même terme, depuis le 12 juſqu'au 20; auſſi tous les amandiers du terroir étoient en fleurs avant la fin du mois.

IV. Température à Marſeille.

Ces faits prouvent que notre climat eſt fort doux en hiver, lorſqu'il n'eſt point altéré par quelque cauſe étrangere; car à Marſeille on voit rarement de la neige & de la glace; on en voit encore moins à meſure qu'on avance tout le long des côtes juſqu'à Nice, qui eſt l'endroit le plus chaud de la Provence. A Marſeille il eſt rare que le mercure tombe à −6 degrés, qui eſt le terme où les orangers périſſent, & où les oliviers ſouffrent beaucoup. On le voit quelquefois à −4; mais rarement deux jours de ſuite.

Sa variation, dans le courant de décembre & de janvier, juſqu'au 15 Février, eſt, en général

Depuis — 3 juſqu'à 13,	−3	13
Du 15 février à la fin de mars, les deux extrêmes ſont	−1	15
En avril,	2	16
En mai,	8	21
En juin,	11	23

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

En juillet,	15	25
En août,	16	26
En septembre,	13	23
En octobre,	8	17
En novembre,	1	13

Ces variations de treize ou quatorze degrés dans le même mois, se font quelquefois sentir dans un jour; car en 1774 le thermometre qui, le 12 novembre, un peu avant minuit, étoit à treize degrés au-dessus de 0, se trouva au terme de la glace le lendemain à la même heure.

V. Des vents.

Ce sont les vents qui occasionnent ce dérangement dans notre température; car lorsque le tems est calme & serein, on trouve en décembre & en janvier les beaux jours du printems. Mais un vent de nord ou de nord-ouest vient abattre, au moment qu'on s'y attend le moins, cette chaleur douce qui ranime ici la nature, lorsqu'elle languit par-tout ailleurs.

Le nord-est souffle aussi quelquefois; mais l'ouest-nord-ouest & le nord-ouest dominent depuis le mois de novembre jusqu'aux premiers jours d'avril. Ils commencent, & même assez fortement, quand il tombe de la neige sur les montagnes & dans les provinces qui sont au nord ou au couchant de la Provence; ils continuent, quoique foiblement pour l'ordinaire, pendant tout le tems qu'elle couvre la terre, & se renforcent quand elle fond. En avril & en mai, ils soufflent alternativement avec l'est-sud-est & le sud-ouest. Ces deux vents de mer qui moderent les chaleurs de l'été, regnent presque seuls dans les mois de juin, juillet, août, septembre, & octobre; mais vers la fin d'octobre, & quelquefois en septembre, leur force augmente; & comme ils viennent alors de plus loin, ils nous apportent les nuages & la pluie. Un vent bien singulier, quant aux effets, est le sud-sud-est. Il relâche les fibres, abat la vivacité, la bonne humeur, le feu de l'imagination, & répand dans le corps & dans l'esprit, une lassitude qui rend incapable de

travail & d'application. Les oiseaux mêmes se ressentent de cette impression de l'air; on n'entend plus leur gazouillement; un morne silence regne dans la campagne; tous les animaux sont assoupis; les personnes sujettes à des rhumatismes, ou qui ont eu des contusions ou des blessures dans quelque partie du corps, sentent leurs douleurs se réveiller. Il est aisé d'en expliquer les causes, mais il y en a une à laquelle il me paroît qu'on ne fait pas assez d'attention. C'est cette prodigieuse quantité de matiere électrique, dont les vapeurs qui surchargent alors l'atmosphere sont imprégnées, & qui ne donnent point de commotion à la partie sensible des fibres où l'on a reçu la blessure ou la contusion, sans y exciter quelque douleur. Il seroit difficile de donner la raison de toutes ces variations des vents; mais parmi les causes que la nature tient encore cachées, nous pouvons compter, sans doute, l'inégalité de raréfaction dans l'air. Celui des côtes étant plus raréfié depuis le mois de novembre, jusqu'au commencement d'avril, que celui de l'intérieur des terres & des montagnes, celui-ci doit se mouvoir vers la Méditerranée, avec d'autant plus de force, que l'inégalité de raréfaction sera plus grande. Tout le contraire arrivera quand la neige sera fondue, & la terre desséchée. Alors l'action du soleil n'étant plus diminuée par l'humidité du sol, & se trouvant même augmentée par la réverbération, l'air qui presse la terre s'échauffera, & se rarefiera plus que celui de la mer, qui, par cette raison, se précipitera jusqu'à une certaine distance dans les terres, & tempérera les grandes chaleurs.

Il y a de ces vents qui se font quelquefois sentir avec une force extraordinaire. Le plus fréquent & le plus impétueux de tous, est le nord-ouest, connu sous le nom de *mistral;* on appelle aussi de ce nom l'ouest-nord-ouest. Les anciens auteurs parlent souvent de sa violence, & l'on voit par ce qu'ils en disent, qu'il a été le même dans tous les tems. Il regna pendant quatorze mois de suite en 1769 & 1770, sans qu'on puisse expliquer ce phénomene. Tout

ce qu'on peut dire, c'eſt que le miſtral ſouffle conſtamment durant pluſieurs jours, quand il a beaucoup plû dans le Languedoc, & ſur-tout du côté du Vivarais. Peut-être que ſi l'on comparoit les obſervations météorologiques qui ſe font dans cette province, & même en Gaſcogne, avec celles qu'on fait à Marſeille, on viendroit à bout de découvrir la cauſe de ce vent.

L'oueſt-ſud-oueſt, un de ceux qui nous amenent la pluie, eſt quelquefois très-violent. Le 2 du mois de janvier 1768, il ſe fit ſentir depuis les cinq heures du ſoir, juſqu'au lendemain à midi, avec une force dont on n'avoit point encore d'exemple. Le froid étoit fort vif, des maſſes de glace flottoient près du rivage; une bruine épaiſſe couvroit la ſurface de la mer, & la pouſſiere d'eau que le vent emportoit ſur les rochers, les mâts & les cordages des vaiſſeaux s'étant glacée, offrit aux yeux des Marſeillois un ſpectacle auſſi étonnant que nouveau, quand le ſoleil donna deſſus. La lune étoit ce jour-là dans ſa plus grande déclinaiſon boréale, & le 4 elle fut dans ſon dernier quartier. Je fais cette obſervation, par ce qu'on remarque dans un mémoire qui a remporté le prix de la ſociété royale des ſciences de Montpellier en 1774 (1), que le concours de deux ou de trois points lunaires opere ordinairement de grands changemens dans l'atmoſphere. Il n'eſt pas même néceſſaire, pour que le phénomene ait lieu, que ces points concourent au même inſtant; il ſuffit que le concours s'opere dans l'eſpace de pluſieurs jours, comme il arriva en 1766, lorſque les provinces méridionales du royaume éprouverent des pluies & des inondations extraordinaires. Le fort de cette perturbation dans l'at-

(1) Ce mémoire, qui contient d'excellentes vues, roule ſur cette queſtion. Quelle eſt l'influence des météores ſur la végétation? & quelles conſéquences pratiques peut-on tirer des obſervations météorologiques faites juſqu'ici?

Il eſt mention des orages, dont nous allons parler, dans les affiches de Marſeille, où l'on trouve auſſi la quantité de pluie tombée aux années 1770, 1771, 1772 & 1773, telle que nous la rapporterons, & qu'elle a été publiée par M. Piſton.

mofphere, arriva le 14, 15 & 16 novembre. Or la lune étoit pleine le 16 au foir; elle étoit arrivée à fon périgée le 9, & étoit peu éloignée du luniftice.

On peut encore fe rappeller l'ouragan qu'il y eut en Provence le 8 avril 1761; dans l'efpace d'une heure il renverfa dans le terroir, compris entre Aubagne & Roquevaire, dix-huit cens pieds d'arbres fruitiers, & fix mille oliviers dans celui du Bauffet. A Aix & à Marfeille il ébranla ou abattit de gros arbres & les cheminées de plufieurs maifons. La lune avoit été nouvelle le 5, à 7 heures 52 minutes du matin; fa déclinaifon boréale étoit le 8, de vingt degrés vingt-trois minutes; elle fut dans fon périgée le 10, qui étoit le jour de fa plus grande déclinaifon. Voici un autre fait.

Le 20 novembre 1770, elle approchoit de fon apogée, qui ne fut que le 22; elle avoit été nouvelle le 17 à dix heures vingt-fept minutes du matin, & dans fa plus grande déclinaifon auftrale le 19; car elle étoit de vingt degrés cinquante-neuf minutes. Auffi éprouva-t-on un ouragan des plus forts le 20 de ce mois, à onze heures du matin, par un vent de fud-oueft. Les eaux du port furmonterent tous les quais, vinrent jufqu'au premier degré de la loge, & entrerent dans la plupart des boutiques, s'étant élevées à vingt-quatre pouces environ au-deffus de leur état ordinaire. Le barometre étoit alors à vingt-fept degrés, une ligne, trois quarts; & le thermometre, à treize au-deffus de la glace. On lit dans quelques obfervations de M. Pyffonel, que le 29 Juin 1725, les eaux s'éleverent dans le port à la même hauteur. Nous n'avons pas vérifié quels étoient les points lunaires qui concoururent pour produire cet effet; mais nous ne doutons pas que ce concours n'ait eu lieu. La combinaifon des nouvelles & pleines lunes, avec quelqu'autre point, eft celle qui caufe le plus de perturbation dans l'atmofphere. L'auteur du mémoire déja cité, obferve que, quand la lune eft en même tems nouvelle & périgée, il y a trente-trois contre un; & lorfqu'elle eft pleine & périgée, dix contre un à parier

qu'il y aura des orages extraordinaires, ſur une étendue conſidérable du globe. Lorſqu'elle eſt nouvelle & apogée, il y a ſept contre un; pleine & apogée, huit contre un à parier.

Au reſte, ces coups de vent dont je viens de parler, ſont très-rares; car s'ils étoient fréquens, le pays ſeroit déſolé, à cauſe de la poſition des montagnes, au milieu deſquelles le vent s'engouffre, pour ſe déployer enſuite avec plus de fureur dans la plaine.

VI. De la pluie.

La pluie nous offre en ſon genre des ſingularités auſſi ſurprenantes. Il ne tomba depuis le 24 novembre 1769, juſqu'au 13 octobre 1770, qui eſt le tems où regna le *miſtral*, dont nous avons parlé ci-deſſus, que ſix pouces d'eau; ce qui fut d'autant plus nuiſible, que le climat eſt fort chaud, & le ſol naturellement aride. De-là vient que la plus grande partie des ſources & des puits étoit tarie, & que pluſieurs de nos rivieres, qui ne ſont que des torrens, n'avoient point d'eau. Les arbres & les vignes dépériſſoient, & n'auroient pu réſiſter à cette grande ſéchereſſe, ſi les fortes roſées, dans les pays voiſins de la mer, n'avoient réparé durant la nuit les pertes qu'ils faiſoient pendant le jour. Voici les différentes quantités d'eau tombée en ſix ans.

1770. Depuis le 24 novembre 1769, juſqu'au 31 décembre 1771, ... 10 pouces.
Dont ſix ſeulement en dix mois & demi.

1771. Treize pouces trois lignes. . . . 13 pouces 3 lignes.
Dont ſix pouces une ligne en onze mois, & ſept pouces deux lignes en décembre.

1772. Cinquante pouces deux lignes, diſtribués de la maniere ſuivante.

Janvier, . . .	4 pouces . . .	2 lignes.
Février, . . .	1	10.
Mars, ...	2	11.

Avril,

Avril,	1 pouces	5 lignes.
Mai,	2	1.
Juin,	1	7.
Juillet,		11.
Août,		11.
Septembre,	16	8.
Octobre,	2	11.
Novembre,	8	1.
Décembre,	8	8.

Des huit pouces une ligne d'eau, qu'il tomba en novembre, il y en eut vingt-neuf lignes le 17 ; & des seize pouces huit lignes du mois de septembre, il y en eut dix pouces en douze heures le 15, ce qui n'étoit peut-être jamais arrivé. Si le terroir de Marseille étoit disposé de maniere que toutes les eaux vinssent aboutir au même endroit, à la ville, par exemple, ces dix pouces l'auroient submergée. J'avoue que ces sortes de phénomenes sont moins surprenans dans le tems des équinoxes. Mais ne pourroit-on pas rapporter celui-ci à la même cause qui produisit ceux dont nous avons parlé ci-dessus? La lune avoit été pleine le 12, apogée le 13, & le 15 sa déclinaison boréale étoit de dix degrés cinquante-quatre minutes.

En 1773, il tomba 24 pieds 1 l. $\frac{1}{4}$ d'eau dont 4 p. 5 l. en décembre.	24 p. 1 l. $\frac{1}{4}$
1774.	16 p. 8 l. $\frac{3}{4}$
1775.	17 p. 8 l. $\frac{1}{4}$

Ces observations regardent particuliérement la ville de Marseille, & ne sont applicables, qu'avec beaucoup de restrictions, aux autres endroits de la côte, jusqu'au Var. Le thermometre, le 4 janvier 1768, à sept heures du matin, lorsqu'à Marseille il étoit à — 9, ne descendit à Toulon qu'à — 5 & demi, ce fut le terme le plus bas. Je veux que dans l'exposition des deux instrumens, il y ait eu quelque différence qui en ait mis une dans l'a-

CHOROGRAPHIE.
II. Partie.

baiſſement du mercure ; mais elle ne ſera jamais de deux degrés & demi, ſuivant le rapport qu'on m'a fait de l'obſervation. Les montagnes, qui regnent preſque tout le long de la mer, changent la direction du vent, ou en moderent l'effort, & empêchent que le froid ne ſoit par-tout le même, & qu'il ne tombe par-tout la même quantité de pluie. C'eſt ce qu'on remarque particulierement à Toulon, qui, par ſa poſition, eſt à l'abri du nord, & où l'on éprouve le nord-oueſt beaucoup plus foiblement qu'à Marſeille.

Ces différences deviennent encore plus ſenſibles à meſure qu'on avance dans les terres. Les montagnes ſont ſi confuſément entaſſées, que les nuages qui partent de la mer, ſont ordinairement diviſés & diſperſés dans leur courſe avec le vent qui les emporte; car autrement le pays ſeroit continuellement ravagé par les inondations. Mais toutes les fois que les nuages, étant bas, ſont arrêtés par quelque montagne, autour de laquelle ils s'entaſſent, on peut s'attendre à voir, dans moins de deux heures, les torrens furieux dont j'ai parlé ci-deſſus.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît des obſervations aſſidues & bien circonſtanciées ſur les vents, les pluies, les météores, le chaud & le froid de chaque année, de chaque ſaiſon, de chaque jour, dans les trois régions de la Provence, qui ſont la haute, la moyenne & la baſſe. Elles produiroient vraiſemblablement quelque jour, ſuivant la remarque d'un habile phyſicien, une agriculture & une médecine plus parfaites & plus ſures, que tout ce qu'on pourroit eſpérer des ſpéculations les plus ſublimes de la phyſique, dénuées de ce ſecours. Si ces obſervations étoient faites, durant pluſieurs ſiecles, nous verrions que chaque ſiecle donneroit à-peu-près les mêmes réſultats, ou ſi les différences étoient grandes, nous viendrions peut-être à bout d'en découvrir les cauſes, puiſque les pieces de la machine de notre globe, & ſon atmoſphere, ne ſont pas infinies.

M. de Mairan, acad. des ſcienc. an 1743. p. 58. Diſſ. ſur la glace, p. 354.

Une province qui, par la différente ſituation des terres & l'élé-

vation des montagnes, participe de tous les climats ſous leſquels la plus grande partie de l'Europe eſt ſituée, doit être extrêmement variée dans ſes productions. En effet, un naturaliſte qui voudroit décrire les trois regnes avec attention, trouveroit à-peu-près les mêmes eſpeces & les mêmes variétés que dans le reſte du royaume, avec cette différence pourtant, que nous en avons quelques-unes qui ne ſont point dans les autres provinces. Notre plan ne nous permet pas de traiter cette matiere à fond ; mais comme l'hiſtoire d'un pays eſt néceſſairement liée avec celle des productions qu'il renferme, nous indiquerons les plus remarquables, les plus utiles, celles enfin qui méritent le plus notre attention. Du Climat.

Pour remplir cet objet, nous diſtinguerons les productions indigenes ou ſpontanées, d'avec les étrangeres qui ſont cultivées ou naturaliſées, afin qu'on puiſſe reconnoître en même-tems ce qui nous eſt propre, & ce que nous avons acquis. En admettant cette diviſion, on verra 1°, ce que nous avons poſſédé dans tous les tems; 2°, ce que l'art & le commerce nous ont procuré, & quels ont été les progrès de notre induſtrie.

Indication de quelques Plantes remarquables qui croissent naturellement en Provence.

Plantes indigenes.

1. *Gramen dactylon ſcoparium.* De ſa racine compoſée de radicules longues & roides, on fait des broſſes, des vergettes & de petits balais.

2. *Criophorum polyſtachion.* C'eſt une graminée dont la graine eſt entourée d'un duvet, avec lequel on pourroit garnir des couſſins; elle eſt commune dans la haute Provence.

3. *Crocus.* Le Safran ſe trouve ſur les collines & les endroits les plus ſtériles. Il fleurit vers la fin de l'hiver, & ne differe de celui des jardins, que par le défaut de culture.

4. *Lilium.* Le Lis jaune & le martagon, qui en eſt une eſpece,

viennent ſur les hautes montagnes & dans les grandes forêts. Ces plantes méritent d'être citées pour la beauté de leurs fleurs. Il en eſt de même des fritillaires jaunes, pourprées & blanches. Celle qui naît ſur la montagne de Sainte-Victoire, forme une eſpece à part qui eſt très-rare.

5. *Iris*. La Flambe, dont les racines ſont hydragogues, pourroit ſervir à divers uſages économiques. Si l'on en garniſſoit le haut des murailles de pierre ſéche, elle en préviendroit ſouvent l'écroulement, par le moyen de ſes racines, qui fourniſſent un lien naturel à des pierres qui n'en ont point, & pourroit être employée dans la médecine comme l'iris de Florence.

6. *Narciſſus*. Le Narciſſe vient dans les prés. La jonquille, qui en eſt une eſpece, naît ſur les collines les plus arides de la baſſe Provence.

7. *Tulipa Narbonenſis*. La Tulipe jaune, qui eſt une eſpece différente de celle des jardins, ſe trouve dans les endroits les plus incultes de la baſſe Provence, & dans quelques prairies des environs d'Aix.

8. *Colchicum*. Le Colchique fleurit aux mois d'août & de ſeptembre. On n'apperçoit alors que ſa fleur, après quoi ſes feuilles commencent à pouſſer, & ſon fruit n'eſt mûr que l'année d'après, vers les mois de mai & de juin. Cette plante vient dans les prés.

9. *Lilium convallium*. Le Muguet, qui vient dans les pays ſeptentrionaux, mérite d'être cité à cauſe de l'odeur pénétrante & agréable de ſes fleurs.

10. *Aſparagus*, l'Aſperge. Outre l'eſpece ſauvage, il en croît une autre qu'on appelle en patois, *ramo couniou*, dont les pouſſes ſont bonnes à manger, & dont la racine eſt diurétique.

11. *Ariſtolochia*, l'Ariſtoloche. On en compte quatre eſpeces, la ronde, la longue, la clématite & la piſtoloche. Les deux premieres ont des racines en forme de truffe, les deux autres les ont fibreuſes. Ces plantes ſont très-ameres. L'ariſtoloche cléma-

tite, qui fe multiplie quelquefois autour des vignes, caufe par fon odeur, une amertume très-défagréable aux raifins.

12. *Hipociftis*. L'Hipocifte eft une petite plante parafite, adhérente par fa bafe à la tige des différentes efpeces de cifte, & qui ne fe nourrit que du fuc qu'elle puife dans la fubftance de cette racine. Elle differe des autres plantes parafites qui s'attachent indifféremment, en ce qu'elle n'a d'autre attache que celle du cifte.

13. *Scorzonera*. La Scorzonere, qu'on cultive dans les jardins, vient dans les prairies naturelles de la haute Provence. On en trouve auffi une autre efpece remarquable fur les montagnes les plus élevées, appellée par les botaniftes, *fcorzonera humilis latifolia nervofa*.

14. *Abfinthium*, l'Abfynthe. Outre l'abfynthe ordinaire, on en trouve fur les montagnes des Alpes deux ou trois efpeces, qu'on appelle *genepi*, & auxquelles on attribue de grandes propriétés, dont l'effentielle eft d'être un puiffant fudorifique.

15. *Dipfacus*. Le Chardon à bonnetier vient dans les endroits humides. Celui qu'on cultive pour peigner & polir le drap, a les écailles qui féparent fes fleurs, terminées par un crochet.

16. *Rubia tinctorum*. La Garence eft commune le long des haies, des fentiers, & autour des buiffons. On fait que fa racine fournit une teinture rouge, & que cette partie colorante pénetre les os des animaux à qui on en a fait manger. Cette racine eft une des cinq apéritives; & on l'emploie avec fuccès contre les obftructions du bas ventre.

On trouve plufieurs plantes analogues à la garence, telles que le caille-lait, dont les racines fourniroient auffi une teinture rouge. Mais la garence a un avantage fur ces plantes, qui confifte en ce que fes racines font beaucoup plus groffes.

17. *Marum cortufi*. C'eft une efpece de Germandrée qui naît aux îles d'Hyeres. Cette plante a une odeur forte & pénétrante. Les chats ont un penchant à la flairer, & enfuite à s'y vautrer.

18. *Chamædris pomum redolens*. C'eſt une autre germandrée des îles d'Hyeres, remarquable par ſa rareté & par l'odeur agréable qu'elle répand.

19. *Acanthus*. L'Acanthe vient autour de la ville d'Hyeres.

20. *Anchuſa*, l'Orcanete. L'écorce de cette racine donne une couleur rouge. On s'en ſert pour colorer la cire, l'onguent roſat, &c. On pourroit extraire une couleur ſemblable de pluſieurs eſpeces de bugloſſe & de gremil.

21. *Auricula urſi*. L'Oreille d'ours ſe trouve ſur les plus hautes montagnes des Alpes.

22. *Azalea*. Plante rare & alpine.

23. *Gentiana*, la Gentiane. Outre la jaune, il en croît ſur les montagnes de la haute Provence, plus de dix autres eſpeces à fleurs bleues, violettes & pourprées.

24. *Verbaſcum*, le Bouillon blanc. On ne fait pas aſſez uſage de ſes fleurs qui ſont béchiques, adouciſſantes & vulnéraires. On doit recueillir de préférence celles de cette eſpece, dont la tige eſt bordée d'un prolongement de la feuille.

25. *Kali*, la Soude. C'eſt de la cendre de cette plante qui croît ſur le bord de la mer, qu'on retire ce ſel alkali, qu'on emploie dans les verreries.

26. *Alypum*. Le Turbith blanc ou Séné des Provençaux, eſt un ſous-arbriſſeau qu'on rencontre dans le terroir d'Aix, & qu'on ſubſtitue au ſéné. Mais comme c'eſt un purgatif violent, on feroit encore mieux de s'en abſtenir. La bugloſſe à feuille de romarin, eſt un autre ſous-arbriſſeau qu'on recherche à cauſe de ſa rareté, & qui vient dans les mêmes lieux que le précédent.

27. *Jaſminum luteum*. Le Jaſmin jaune eſt commun tout le long des ſentiers de la baſſe Provence.

28. *Camphorata*, la Camphrée. Rien n'eſt ſi commun aux environs d'Aix tout le long des chemins & autour des champs. Elle eſt réſolutive, vulnéraire & céphalique; on l'a préconiſée pour

l'afthme. Malgré ce qu'on en a dit, elle eft fort dénuée des grandes qualités qu'on lui avoit attribuées.

29. *Plumbago*. Cette plante qui vient le long des chemins, eft fi âcre, qu'elle feroit capable de cautérifer la peau, par la feule application de fes feuilles.

30. *Ifatis*, le Paftel. On le trouve dans les champs. Celui qu'on cultive ne differe en rien de celui qui vient fans culture. On fait que cette plante fournit une teinture bleue, dont les teinturiers fe fervent pour donner aux laines la couleur bleu-de-roi, & que les crayons bleus des peintres proviennent des feuilles du paftel qu'on a fait macérer, & qu'on a réduit en maffe.

31. *Hefperis*, la Julienne. L'efpece naturelle croît dans les fentes d'un rocher efcarpé du terroir de Cabaffe. Cette plante y fleurit au commencement du printems.

32. *Leucoium*. La Girofflée jaune vient dans les fentes des vieilles murailles. Celle des jardins, & plufieurs autres efpeces, font très-communes le long des côtes maritimes.

33. *Sinapi*. La Moutarde naît dans les champs, prefque partout.

34. *Nymphæa*. Le Nénuphar eft une plante aquatique, dont les feuilles font étendues fur la furface de l'eau. Il y en a de deux efpeces; l'une à fleur blanche, & l'autre à fleur jaune. Le nénuphar eft un excellent calmant qu'on emploie très-fréquemment, & qui eft d'un ufage journalier.

35. *Viola*, la Violette. On en trouve fur les hautes montagnes une efpece à très-petites feuilles & à grandes fleurs, qui font violettes, rouges, jaunes & blanches. On voit auffi dans les mêmes endroits une autre violette à feuilles rondes & à fleurs jaunes. La penfée, qui eft une efpece de violette, naît dans les champs.

36. *Luteola*. La Gaude fournit une teinture jaune. On s'en fert auffi pour donner une couleur verte aux étoffes qu'on fait tremper auparavant dans la cuve du paftel. Cette plante eft très-commune.

37. *Ruta.* La grande & la petite Rue naiſſent dans les endroits arides, expoſés au ſoleil. La rue eſt antiputride, inciſive & propre pour diſſiper les vapeurs hyſtériques. La vapeur de ſa décoction réſout les taies de la cornée.

38. *Fraxinella*, la Fraxinelle ou Dictam blanc. Ses feuilles, & ſur-tout les calices de ſes fleurs, ſont parſemées d'une infinité de petites glandes, à travers leſquelles exude un ſuc huileux, qui a une odeur de bouc. Ce ſuc, exalté par la chaleur, s'enflamme, ſi l'on approche une bougie allumée.

39. *Poeonia.* La Pivoine, qui a été ſi célébrée par les anciens, eſt fort déchue des qualités merveilleuſes qu'on lui attribuoit, depuis qu'on a banni les amulettes & toutes les ſuperſtitions ridicules qu'on mettoit en uſage, quand on arrachoit cette plante, dont la belle fleur ſera toujours l'ornement des parterres.

40. *Ranunculus.* On trouve plus de vingt eſpeces de Renoncules, parmi leſquelles il y en a deux qui ſont cultivées par les fleuriſtes; l'une à fleur blanche, qui vient ſur les montagnes des Alpes; & l'autre, à fleur jaune; on la trouve dans les prés.

41. *Anemone.* L'Anémone, qu'on rencontre dans les bois de l'abbaye du Thoronet, eſt la plus belle des anémones ſauvages. Sa fleur eſt compoſée de huit à dix feuilles, au-lieu que les autres n'en ont que cinq.

42. *Pulſatilla.* On trouve pluſieurs Coquelourdes ſur les plus hautes montagnes.

43. *Helleborus.* L'Hellebore noir vient preſque par-tout. Celui qui eſt à feuille d'aconit, eſt commun dans les prairies de la haute Provence.

44. *Staphyſagria*, Staphyſaigre. La graine de cette belle plante, qui eſt une eſpece de pied d'alouette, fait mourir les poux de la tête. On en ſaupoudre les cheveux, qu'on aſſujettit avec un bandeau.

45. *Aconithum.* L'Aconit eſt une plante alpine. On en diſtingue trois

trois especes; le napel, dont la fleur est pourprée, l'aconit tue-loup, & l'anthora. Ces deux dernieres ont la fleur jaune. On a cru, pendant long-tems, sans aucun fondement, que l'anthora étoit le contrepoison du thora, espece de renoncule. L'usage de ce prétendu antidote seroit presque aussi pernicieux que celui de l'aconit.

46. *Aquilegia.* L'Ancholie vient sur les montagnes de la haute Provence.

47. *Saponaria.* La Savonniere, ainsi appellée, parce qu'elle enleve les taches des habits, croît le long des ruisseaux. Ses fleurs sont odorantes.

48. *Lychnis coronaria sylvestris*, Passe-fleur sauvage. C'est la plus belle plante des Alpes.

49. *Linum*, le Lin. On en trouve plusieurs especes à fleurs jaunes, blanches & purpurines.

50. *Fragaria sterilis sericœa.* Espece de Fraisier à fleur jaune, qui vient sur la montagne de Sainte-Victoire.

51. *Onobrychis Aquisextiensis.* Ce Sain-foin sauvage naît dans les endroits stériles du terroir d'Aix. Cette espece pourroit être cultivée, au défaut du sain-foin ordinaire. L'aspect du local où elle se trouve, devroit engager les cultivateurs à la multiplier dans des terreins semblables qui ne produisent rien. Ce seroit un moyen bien simple de les mettre en valeur, sans recourir à des essais dispendieux.

52. *Ricinoïdes.* Le Tournesol vient dans les champs qui sont en gueret. Sa graine, qui tombe en automne, ne leve point le printems suivant. Le champ, qui a été ensemencé, & le chaume, la conservent & l'empêchent de germer. Ce n'est que l'année d'après, lorsque les terres ont reçu un labour, & qu'elles reposent, que cette plante se reproduit.

Le tournesol fournit une couleur bleue qu'on acheve d'apprêter en Hollande, & qu'on achete ensuite d'une nation étrangere, quoique nous possédions la matiere première qui reçoit son premier apprêt dans le bas Languedoc.

53. *Rosmarinus*, le Romarin. Tout le monde connoît ce petit arbrisseau, dont on feroit plus de cas, s'il étoit moins commun.

54. *Vitex*, l'Agnus-castus. On l'appelle aussi poivrier; & à la faveur de cette mauvaise dénomination, on croit que la graine est une espece de poivre. Le seul rapport qu'il y a, vient de la ressemblance des graines. On trouve l'agnus-castus dans plusieurs endroits, & principalement vers le golfe de Saint-Tropez.

55. *Nerium*. Le Laurier rose vient à l'Esterel, où il a été observé par M. de M.

56. *Rhus coriaria*. Le Roudou vient entre Figaniere & Seillans. On s'en sert pour teindre en noir, & pour apprêter les cuirs.

57. *Vitis sylvestris labrusca*, la Vigne sauvage. Nous ne croyons pas qu'elle soit originaire de cette contrée; mais on ne sauroit disconvenir qu'elle ne s'y soit naturalisée par le transport, dans un terrein propre, des graines du raisin cultivé, dont les plants abandonnés à eux-mêmes, & dépourvus de cette abondance de séve qui grossit le fruit du raisin, rentrent dans l'état primitif d'où ils étoient sortis.

58. *Vaccinium*, l'Airelle. Son fruit est employé pour teindre les étoffes en violet. Ce petit arbrisseau est une production de la haute Provence, où l'on en rencontre deux autres especes.

59. *Thymelæa foliis candicantibus*. La Tartonraire est un joli sous-arbrisseau qu'on trouve à Marseille vers Montredon.

60. *Laureola mas & fœmina*. La Lauréole mâle & la Lauréole femelle. La premiere est toujours garnie de feuilles, la seconde, s'en dépouille. Ces plantes purgent violemment. La lauréole mâle se trouve dans les forêts de la basse Provence. La femelle, du côté de Barcelonnette. Au surplus, cette dénomination de mâle & de femelle n'a été donnée que sur des rapports qui n'ont aucun fondement.

61. *Thymelæa foliis lini*. Le Garou vient le long des chemins & dans les lieux incultes de la basse Provence. C'est un purgatif dangereux; on l'emploie utilement pour les cauteres.

62. *Thymelæa tomentosa foliis sedi minoris.* Plante maritime que j'indique à cause de sa rareté.

63. *Casia pœtica.* Ce petit sous-arbrisseau est, à cause de sa verdure & de ses baies rouges, d'un très-joli aspect.

64. *Elæagnus.* On trouve cet arbre à Gardane. La ressemblance de ses feuilles, avec celles du saule, la fait appeller en provençal, *sauze muscat.* Ses fleurs ont une odeur agréable, & son fruit a la forme de l'olive.

65. *Myrthus*, le Myrthe. Les côtes maritimes de Saint-Tropez en sont garnies. On le trouve aussi dans plusieurs autres endroits. Il présente quelques variétés, suivant l'exposition dans laquelle il se rencontre. N'oublions pas que le myrthe à fleur double a été une production spontanée de la Provence, & qu'on en est redevable au fameux Peyresk, qui, en réunissant tous les goûts, avoit acquis toutes les connoissances possibles.

66. *Terebinthus*, le Térébinthe.

67. *Lentiscus*, le Lentisque. Celui-ci & le précédent, ne se rencontrent que dans la basse Provence. Le lentisque ne perd point ses feuilles. Le térébinthe s'en dépouille. L'un & l'autre ont leurs fleurs mâles, distinctes des fleurs femelles, sur différens individus; en sorte qu'une plante ne porte que des fleurs mâles, & l'autre des fleurs femelles.

68. (*Tamariscus Narbonensis, tamariscus Germanica*). Le Tamaris de Narbonne, & le Tamaris d'Allemagne. Ces deux especes sont très-distinctes. Elles aiment les endroits aquatiques. La premiere semble être destinée pour la région du midi; la seconde pour celle du nord.

69. *Rhododendron.* Arbrisseau qu'on rencontre à Colmars.

70. (*Arbutus.*) L'Arbousier. Les montagnes de la basse Provence en sont garnies, & entr'autres, celles de l'Esterel & des Maures. Cet arbre se plait dans les endroits ombrageux & humides.

71. (*Uva ursi.*) La Bousserole est une plante originaire des Alpes de la Provence.

72. (*Styrax.*) L'Aligoufier. On le trouve en différens lieux, près de Cuers, à Montrieux.

73. *Anagyris*. Le Bois-puant, vient à Arles.

74. (*Rhamnus catarticus minor.*) La graine d'Avignon ne differe du nerprum, production de nos montagnes, qu'en ce que fa feuille & fa tige font plus petites. Leurs baies font purgatives. On recueille, avec plus de foin, celles-ci, qui fervent à teindre en jaune.

75. (*Alaternus.*) L'Alaterne. On la nomme auffi *filaria*; & en appliquant à deux plantes, la même dénomination, on confond deux efpeces très-diftinctes; dont l'une, favoir, l'alaterne a les feuilles placées alternativement, tandis que le *filaria* les a oppofées.

76. *Paliurus*, le Paliure, en provençal, *arnavéou*. Rien n'eft fi commun dans toute la baffe Provence.

77. *Cerafus mahales*, le Mahalès, efpece de cerifier. On emploie fon bois, qui prend un affez beau poli, à divers ufages de tableterie; & on lui donne le nom de bois de Sainte-Lucie.

78. *Mefpilus folio rotundiore fructu nigro*. L'Amélanchier eft un arbriffeau qu'on trouve fur les collines & dans les bois.

79. *Mefpilus folio rotundiore fructu rubro*, l'Amélanchier des Alpes. Ses feuilles font cotonneufes.

80. *Cotonafter folio oblongo ferrato*, l'Amélanchier liffe. Celui-ci & le précédent ne fe trouvent qu'aux Alpes.

81. *Pyracantha*, le Buiffon ardent. C'eft avec cet arbriffeau qu'on forme ces haies vives qui font fi éclatantes, quand fon fruit eft parvenu à fa maturité.

82. *Geniſta juncea*, le Genêt d'Efpagne, eft une production de la baffe Provence.

83. *Geniſta five fpartium purgans*, le Genêt purgatif. On trouve encore plufieurs autres efpeces de genêt, celle entr'autres qui fert à teindre en jaune.

PLANTES INDIGENES.

84. Le Cytise. On en trouve plusieurs especes; savoir, 1°. le cytise épineux, *cytisus spinosus*, commun dans toute la basse Provence; 2°. celui de Montpellier, *cytisus glaber siliquâ latâ;* 3°. celui des îles d'Hyeres, *cytisus insularum Stœcadum;* 4°. le velu, *cytisus hirsutus;* 5°. l'argènté, *cytisus argenteus;* 6°. enfin le cytise des Alpes, *cytisus Alpinus*, beau cytise, plus connu des cultivateurs, que des habitans chez lesquels on le rencontre.

85. Le *barba jovis*, très-belle plante à feuille argentée, qui se trouve vers le bord de la mer.

86. *Colutea vesicaria*. Le Baguenaudier, vient dans les bois, sur les montagnes.

87. L'*emerus*, petit arbrisseau des montagnes.

88. *Cellis*. Le Micoucoulier se plaît dans les climats tempérés. C'est un très-bel arbre. On se sert de ses branches pour en faire des fourches.

89. *Salix*, le Saule. Outre l'osier & le marceau, on a trouvé douze especes de saules, dont la plupart naissent aux Alpes.

90. *Suber*, le Liege. C'est une espece de chêne verd répandu dans les Maures.

91. *Ilex*. Le Chêne verd est la production la plus commune de la basse Provence.

92. *Ilex aculeata cocciglandifera*, est un autre Chêne verd, qui n'est qu'arbrisseau, & dont les feuilles sont vertes de chaque côté. La graine d'écarlate ou kermès, est due aux œufs de l'insecte répandu sur ses feuilles & ses jeunes branches. Quoique cet arbuste soit commun dans les endroits chauds & stériles, il n'est pas également chargé de kermès, qu'on récolte abondamment aux environs d'Aix. On sait que le kermès fournit une belle teinture rouge.

93. *Betula*. Le Bouleau, à la vallée de Barcelonnette.

94. *Rhus*. Le Sumach naît dans la basse Provence. On se sert de ses feuilles & de son fruit, qui sont très-astringens, pour tanner les cuirs.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

95. *Cotinus*, le Fuſter. Son bois ſert à teindre en jaune, & ſes feuilles, aux mêmes uſages que le précédent.

96. *Juniperus major baccâ ruſeſcente*, le Cade. Ses baies ſont plus groſſes que celles du geniévre, & d'une couleur jaunâtre. Rien n'eſt ſi commun dans toure la baſſe Provence que cet arbre, qui s'accommode de toutes ſortes de terreins, & qui n'eſt bon qu'à être brûlé.

97. *Juniperus.* Le Genevrier eſt auſſi commun que le précédent, dans la moyenne & la haute Provence.

98. *Sabina*, la Sabine.

99. *Cedrus folio cuperſſi fructu flaveſcente.* On l'appelle, en provençal, *cade mourvene.*

100. *Larix.* Le Meleze vient ſur les montagnes de la haute Provence. On ſait que la manne de Briançon ſe recueille ſur le meleze. Le cédre du Liban a beaucoup de rapport avec cet arbre. La plus grande différence qu'on y trouve, c'eſt que le cédre ne perd point ſes feuilles.

On auroit pu augmenter ce catalogue, ſi l'on n'avoit craint de paſſer les bornes où l'on croit devoir ſe renfermer dans une hiſtoire.

PLANTES EXOTIQUES.

Plantes Exotiques.

De toutes les productions, dont l'Europe jouit, les plus précieuſes, ſans contredit, ſont les fruits, les graines & les légumes qui s'y ſont naturaliſés. Nous en devons une partie aux expéditions militaires des Romains, les ſeuls, peut-être, qui aient ſu tirer parti de leurs conquêtes, tant qu'ils furent libres. Ils profitoient des découvertes & des arts des vaincus pour s'inſtruire, & prenoient, dans chaque pays, tout ce qui pouvoit enrichir le leur. Ils cultiverent beaucoup de plantes, d'arbres & d'arbuſtes étrangers, long-tems avant qu'on les connût en-deçà des Alpes.

Les peuples des Gaules, renfermés dans leur pays, par les mon-

tagnes & la mer, séparés les uns des autres par de grands fleuves, ne connoissoient que la terre qu'ils habitoient; car on ne doit compter pour rien, les émigrations qu'ils firent au-delà des Alpes, puisque les peuplades qui s'y établirent, ne conserverent aucunes liaisons avec la métropole. Ils n'avoient donc que des arbres indigenes, dont le fruit mûrissoit à peine, dans un pays couvert de bois & de marais. Ainsi l'agriculture, chez ces peuples, ne date, à proprement parler, que de la fondation de Marseille. Le commerce de cette ville, en excitant leur industrie, & en leur donnant des besoins, leur donna aussi des rapports avec la Grece, l'Afrique & l'Italie, d'où sont venues successivement les plantes étrangeres, qui font la richesse & l'ornement de nos jardins.

PLANTES EXOTIQUES.

Elles furent d'abord cultivées dans le terroir de Marseille & de ses colonies, ensuite dans toute la Provence, lorsque les Romains en eurent fait la conquête. La conformité de notre climat avec le leur, seconda heureusement l'envie qu'ils avoient de faire, de cette province, une autre Italie. De-là ces productions se répandirent dans le reste des Gaules, lorsque la rigueur du climat, adoucie par le desséchement & les défrichemens, permit de les cultiver. La plupart étoient déja connues en Provence, avant la chûte de l'empire romain. On lit dans un édit de l'empereur Honorius, de l'an 418, qu'il croissoit dans cette province les fruits les plus renommés des autres pays, & qu'on y trouvoit les parfums de l'Arabie, les richesses de l'Orient, de l'Espagne & de l'Afrique. On peut inférer de-là, que les productions qui s'y sont naturalisées, étoient à-peu-près les mêmes alors qu'aujourd'hui. Celles qu'on n'avoit point encore, on les a peut-être tirées de l'Italie, de la Sicile ou de l'Espagne, depuis qu'elles y ont été transplantées par les Arabes ou par le commerce. Mais il est certain que les plantes qui viennent originairement de l'Afrique ou de l'Asie, ont pénétré dans les Gaules par la Provence, excepté un petit nombre qui, n'étant connues que depuis deux siecles, sont dues au commerce de l'Océan.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

1. L'Oranger, le Citronier & le Limonier, originaires d'Afrique, étoient connus des grecs, & l'on a dû les transplanter en Provence, quelque tems après l'établissement des Phocéens. Les liaisons que cette colonie eut avec la Grece, me font croire qu'elle ne tarda pas à se procurer des arbres aussi précieux. Quoiqu'ils soient répandus dans toutes les contrées de l'Asie méridionale, & qu'ils soient cultivés à la Chine de tems immémorial, la fable d'Hercule, qui apporta des jardins des Hespérides, dans la Grece, des plants d'orangers, prouve que les grecs étoient persuadés que cet arbre leur étoit venu d'Afrique; car on convient généralement que c'est dans cette partie du monde qu'il faut placer les Hespérides. Quelques-uns, mais ce n'est pas le grand nombre, les mettent, dans la Lybie; & d'autres à Lixe, en Mauritanie: un moderne se décide pour les Canaries, fondé sur ce qu'Hésiode dit, que ces jardins étoient au-delà de l'Océan, vis-à-vis le Mont-Atlas, & sur ce qu'il les appelle λιγυφωνοι, à cause de ces oiseaux, si communs aujourd'hui parmi nous, & dont le chant nous amuse si agréablement. Il s'ensuivra toujours, de ces différentes opinions, que les grecs croyoient l'oranger originaire d'Afrique. C'est peut-être aux Phéniciens, grands navigateurs, qu'ils en furent redevables. Un missionnaire, cité par Ferrari, dans son ouvrage intitulé, *Hespérides*, prétend que cet arbre naît sans culture dans l'Ethiopie.

Acad. des inscrip. l. 3. m. p. 31 & seq.

T. 18. mém. p. 55 & 56.

Le grand nombre de variétés, la plupart très-remarquables, ne proviennent cependant que de deux especes, qui sont l'oranger & le citronier. Celle de l'oranger est divisée en deux. La premiere division, qui est à la base, est en forme de cœur; la seconde est oblongue & finit en pointe. C'est du citronier qu'est issu le limonier. Les autres différences sont autant le produit du climat, que d'une fécondation opérée par la poussiere séminale de deux variétés rapprochées, desquelles résultent des fruits qui participent de l'une & de l'autre.

2.

PLANTES EXOTIQUES.

2. L'Olivier (*olea*) vient naturellement dans la Syrie, la Palestine, & les îles de l'Archipel. Nous devons cet arbre aux anciens marseillois qui le transporterent de la Grece. L'olivier sauvage, duquel sont dérivées tant de variétés, se rencontre dans les lieux devenus incultes, & où ces arbres abandonnés à eux-mêmes ont poussé des rejettons au-dessous de la greffe, lesquels, en grandissant, l'ont épuisée.

On ne cultive l'olivier que dans la basse Provence, & dans une partie de la moyenne, parce que cet arbre ne peut endurer un trop grand froid. L'hiver de 1709, les ayant fait périr jusqu'à la racine, on laissa croître les rejettons ; on en transplanta, on greffa les sauvageons, & par ce moyen on les renouvella. Cet arbre est d'une très-longue durée. Comme son accroissement est très-lent, on présume qu'il peut subsister plus de 300 ans. Rien ne montre mieux l'utilité de l'olivier, que le soin avec lequel on le cultive. De toutes les découvertes, dont l'agriculture s'est enrichie, la plus importante est celle qu'on a faite depuis quelques années : elle consiste à émonder l'arbre de trois en trois ans, & à retrancher tout le bois mort ou inutile. Depuis que cet usage s'est introduit, les récoltes sont devenues infiniment plus abondantes. La graine ne leve que très-difficilement. Aussi a-t-on renoncé à ce moyen de s'en procurer des plants.

3. L'Aloès (*aloe folio in oblongum aculeum abeunte*), *Cas. Bauh. Pin.* Garidel s'est trompé lorsqu'il a rapporté cet aloès à l'*aloe vulgaris* de Cas. Bauhin. On emploie celui-ci en médecine; l'autre sert à divers usages économiques.

Notre aloès est naturalisé depuis long-tems en Provence. On le trouvoit aux îles d'Hyeres il y a plus de deux cens ans.

Sa fleuraison excite l'admiration du public; & comme il est assez rare de lui voir pousser des fleurs, on a regardé, comme un phénomene, le développement de sa tige, qui, en peu de tems, s'éleve jusqu'à vingt-cinq pieds, & jette divers rameaux qui sont

terminés par un grand nombre de fleurs. Il ne feroit pas difficile de donner, de ce développement, une explication plus satisfaisante que celle de Garidel. Il est certain qu'il est dû à une abondance de seve ; mais elle ne doit avoir lieu que quand toutes les parties sont parvenues à leur parfait accroissement, parce que les feuilles précédent la tige. Ainsi, lorsque les racines & les feuilles auront acquis cette plénitude dans leur façon d'être, la végétation s'exécutera dans une autre partie, par le moyen d'une seve qui deviendroit superflue, si elle n'alloit développer des organes reproductifs. Si l'on compare ce prompt accroissement avec celui des autres plantes, & notamment des liliacées, qui ont plus de rapport avec l'aloès, on trouvera la même uniformité, proportion gardée. Il faut encore observer que tout ce qu'on rapporte du prétendu bruit, qui précede la naissance de la tige, est destitué de fondement.

4. Le Coignassier (*cydonia*) sorti originairement de l'île de Crete, ou du territoire de Cydon qui en étoit la capitale, naît aussi sur les collines qui bordent les rives pierreuses du Danube. On le rencontre assez fréquemment le long des haies, dans les endroits humides. La facilité avec laquelle il prend racine, par le moyen des boutures, a dû beaucoup contribuer à sa propagation. Parmi les variétés qu'on cultive, celle qui nous vient de Portugal mérite la préférence par la grosseur de ses coins qui pesent jusqu'à deux livres.

5. Le Prunier (*prunus*). Je n'ai pu découvrir quel est son lieu natal. Il faut pourtant que ce lieu ait beaucoup d'affinité avec notre climat. Cet arbre étoit cultivé dans la Grece, avant qu'il fut répandu en Italie.

Les prunes séches sont un objet de commerce pour la Provence. Celles de Brignole tiennent le premier rang. On en recueille aussi beaucoup à Digne & à Castellane.

6. Le Poirier (*pyrus*). L'espece sauvage, de laquelle dérivent

tant de variétés, naît par-tout. L'âpreté, la sécheresse de ce fruit, comparées avec la délicatesse d'une excellente poire, nous montrent jusqu'à quel point l'homme exerce son empire sur les végétaux, & combien la culture contribue à leur amélioration. C'est par elle en effet que les plantes prennent un nouvel aspect, & se dépouillent de la rudesse qu'elles contractent dans les endroits stériles & sauvages.

7. Le Pommier (*malus*) a la même origine que le poirier. Les variétés des pommes sont aussi nombreuses que celles des poires. J. Bauhin en comptoit soixante, & depuis ce tems-là elles sont encore plus multipliées. Cet arbre est plus commun dans la haute Provence que dans la basse. Il a, sur les autres arbres fruitiers répandus en Europe, une primauté d'origine incontestable, & quoique le poirier y vienne aussi naturellement, il n'est pas douteux qu'on a fait usage des pommes plutôt que des poires; car le fruit du pommier sauvage pouvoit se manger, au lieu qu'il a fallu, pour se procurer de bonnes poires, une culture assidue, qui a dû exiger un long espace de tems. Il y a bien moins de différence entre le fruit du pommier sauvage & la plus excellente pomme, qu'entre celui du poirier sauvage & une poire beurrée.

Le nom du pommier, en latin *malus*, est encore une preuve de cette primauté d'origine, puisqu'il a été donné comme terme générique à la plupart des arbres fruitiers; ce qui ne seroit point arrivé si les nations européennes n'eussent pas d'abord connu la pomme avant les autres fruits qui pouvoient lui ressembler, & qui, à cause de cette ressemblance, emprunterent son nom, auquel on en ajouta un autre pour les caractériser. Ainsi l'on appella le coignassier *malus cydonia*, le grenadier, *malus punica*, &c. Tous les arbres, auxquels les anciens ont donné le nom de *malus* avec quelqu'épithete, n'ont donc été connus en Europe qu'après le pommier.

8. L'Abricotier (*armeniaca*) est ainsi appellé, parce que les

premiers plants font venus de l'Arménie, d'où on les tranfplanta en Grece, & de-là en Italie. L'abricotier eft commun en Provence, & fujet à moins de variétés que les autres arbres dont nous venons de parler. Quant à fon lieu natal, tout ce qu'on peut conjecturer, c'eft qu'il naît dans l'Afie feptentrionale, parce qu'on en a découvert une efpece dans la Sibérie, avec laquelle il a beaucoup de rapport.

9. Le Pêcher (*perfica*) : fon nom indique le pays où il naît, ou bien d'où il a été tranfporté ; car il n'eft pas décidé qu'il vienne naturellement dans la Perfe. Cet arbre, dont les variétés font très-nombreufes, & qu'on cultive par-tout, à caufe de l'excellence de fon fruit, eft d'une courte durée dans les terreins aquatiques, & fujet à périr lorfqu'il eft adoffé contre un mur trop expofé à l'ardeur du foleil.

10. Le Figuier (*ficus*) s'eft naturalifé en Provence, puifqu'il naît dans les fentes des rochers où il n'a pas été planté, s'étant ainfi multiplié par le moyen de fes graines. On doit vraifemblablement cet arbre, ainfi que ceux dont nous venons de parler, aux anciens marfeillois, qui ont dû l'apporter du Levant, où il croît naturellement, & où il a été connu de tems immémorial. Il y a plufieurs efpeces de figuier, qui, à l'exception du nôtre, naiffent dans des climats plus chauds ; mais dont les figues ne font pas mangeables. Celui que nous cultivons, préfente un grand nombre de variétés auffi remarquables que conftantes.

La fructification du figuier eft unique en fon efpece. La figue n'eft pas, à proprement parler, le fruit du figuier. C'eft un affemblage de fleurs renfermées dans une enveloppe commune qui les recouvre de par-tout, & qui eft percée à fon fommet ; mais ce trou eft environné de petites écailles qui le ferment. Ainfi les fleurs font intérieures, & pour les appercevoir, il faut ouvrir l'enveloppe.

Depuis que nous nous fommes appropriés le figuier, nous jouif-

ſons d'une des plus précieuſes productions de la nature, & nous avons, ſur les pays qui nous l'ont tranſmis, l'avantage de recueillir les meilleures figues. Celles qu'on ſéche, & dont le tranſport forme une branche de commerce, ſont extrêmement recherchées. C'eſt au climat que nous ſommes redevables de l'excellence de nos figues. Envain on a tenté de s'approprier ce bienfait de la nature, en envoyant chercher les meilleurs plants, & en leur procurant l'expoſition la plus favorable. Ces tentatives, exécutées ſous un ciel moins tempéré, n'ont produit que des figues fades & douceâtres, qu'on ne pourroit aſſimiler qu'à celles qui, chez nous, ſont de la derniere qualité.

11. Le Piſtachier (*piſtacia*) originaire du Levant, ſe greffe ſur le térébinthe & le lentiſque, qui ſont du même genre que le piſtachier. Son fruit meurit aſſez bien dans toute la baſſe Provence. On doit obſerver, à ce ſujet, que les fleurs mâles ſont diſtinctes d[illegible] fleurs femelles, & que l'individu, qui n'a que des mâles, n'a point de fleurs femelles, & *vice verſâ.* De cette obſervation il s'enſuit que ſi l'on retranchoit tous les individus mâles, ſous prétexte qu'ils ne portent aucun fruit, les individus femelles ne pourroient être fécondés; car pour qu'une ſemence produiſe une plante, il faut le concours des organes mâles & femelles, ſans leſquels la graine d'une plante peut être aſſimilée à un œuf ſans germe. Le piſtachier n'a aucun rapport avec l'amandier.

12. Le Jujubier (*ziziphus*) nous eſt venu de l'Afrique & du Levant. Cet arbre n'exige aucune culture; il ſe multiplie de lui-même par le moyen de ſon fruit, & par ſes racines qui pouſſent de nouveaux jets: car on voit autour d'un jujubier, dont le terrein n'a pas été labouré, beaucoup de jeunes plants venus de graine, ce qui prouve que ce climat lui eſt aſſorti.

13. L'Amandier (*amygdalus*) a été obſervé dans pluſieurs contrées de l'Afrique, à Alep, à Tripoli, &c. Cet arbre n'exige point de culture, & s'accommode de toutes ſortes de terreins, pourvu

qu'ils ne soient pas trop humides. On en retireroit un meilleur produit, s'il étoit possible de retarder sa fleuraison. Quand l'hiver est doux, l'amandier fleurit en janvier & février. S'il survient ensuite de grands froids, son fruit gele & se détache. On est sujet à cet inconvénient dans les endroits sur-tout, où le climat est plus tempéré, & où les chaleurs sont plus précoces. Aussi les complantations d'amandiers sont plus nombreuses dans la haute Provence que par-tout ailleurs.

14. Le Cerisier (*cerasus*). Les premiers plants furent apportés par Lucullus au retour de cette expédition mémorable, qui fut suivie de la conquête des états de Mithridate. Ce fut à Cerasonte, ville principale du Pont, qu'on trouva cet arbre, qui conserva le nom du lieu, d'où on l'avoit tiré.

Le cerisier s'est presque naturalisé, puisqu'il se multiplie de graine, sans aucune culture. Ce que nous appellons aigriotte, est la cerise de Paris; & comme c'est de toutes les variétés du cerisier la plus estimée, on la greffe sur toute autre, quand on veut se procurer le meilleur fruit.

15. Le Grenadier (*punica*). Je crois qu'on a donné deux étymologies fausses au sujet du *malum punicum*, & du *malum granatum*. Le récit de Pline, qui a le premier donné le nom de *malum punicum* au grenadier, servira à les rectifier ; voici le passage : *Sed & circà Carthaginem punicum malum cognomen sibi vindicat; aliqui granatum appellant.* Le grenadier, selon cet auteur, est une espece de *malus* qui croît à Carthage, & à qui on a donné le surnom de *punicus*, dérivé du lieu où il naît, ou de *granatus*, à cause des grains que son fruit renferme. Selon cette explication, conforme au sens littéral, il faut dériver le mot *punica* du pays où le grenadier se trouvoit, & *granatum* de la conformation de son fruit. On veut cependant que cet arbre ait été ainsi appellé, parce que l'intérieur de la grenade est rouge, & que le mot *granatum* désigne le lieu d'où il nous vient, qui est la Grenade. Mais si la couleur avoit

donné lieu à cette dénomination, Pline se seroit servi du terme propre, & au lieu de *punicum* il auroit employé celui de *puniceum*, qui ne se trouve dans aucun manuscrit. Il est donc plus que vraisemblable que cet auteur n'a appellé le grenadier *malus punica*, qu'à cause du lieu natal, & *granatum* à raison de ses graines.

16. Le Laurier cerise (*lauro cerasus*) est un arbre toujours verd, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du laurier, & le fruit a beaucoup de rapport avec la cerise. Pierre Belon, naturaliste français, l'observa à Trébizonde en 1546. Trente ans après, Clusius en reçut un plant qu'il cultiva avec succès, & depuis ce tems-là, il est employé à garnir les allées, & à décorer les parterres, que son feuillage, toujours verd, embellit & vivifie.

17. Le Laurier (*laurus*) est un grand arbre toujours verd, natif de la Grece & des contrées orientales qui l'avoisinent. On sait quelle étoit la vénération des anciens pour le laurier. L'usage qu'on en fait à présent se réduit à quelques compositions médicinales, à des assaisonnemens de cuisine, & à une teinture grossiere. On pourroit multiplier le laurier en semant ses baies qui levent facilement. La cannelle, le cinnamome, le camphre, le benjoin, & le sassafras, sont le produit de tout autant d'especes de laurier.

18. Le Marronnier d'inde (*hypocastanum*) n'est connu en Europe que depuis 220 ans. Il est originaire de l'Asie septentrionale.

Le port de cet arbre, la hauteur de sa tige, l'étendue & la beauté de son feuillage, ses fleurs en grappe, son prompt accroissement, son aspect sous quelque point de vue qu'il se présente, lui ont acquis une préférence fondée sur la réunion de tant de qualités. De tous les arbres uniquement destinés à orner des allées, des avenues, à donner de l'ombrage, le marronnier est sans contredit, celui dont on retire le plus d'agrément. Il seroit à souhaiter qu'on en pût retirer autant d'utilité que de plaisir.

19. Le Platane ou plane (*platanus*). On en connoît deux especes. Le platane oriental & le platane occidental. La premiere, célébre

par les grecs & les romains, naît dans la Grece, les îles de l'Archipel & l'Asie mineure ; la seconde vient dans l'Amérique septentrionale. On désigne assez communément, sous le nom de platane, une espece d'érable qui ne lui ressemble que par les feuilles, & qu'on doit nommer érable plane. Il en est de même d'un autre érable qui croît sur nos montagnes, & qu'on appelle sycomore. Le vrai sycomore est une espece de figuier qui vient en Egypte & dans la Palestine.

Le platane est un très-bel arbre qui sert aux mêmes usages que le marronnier. Le premier, qui ait été connu en France, a été planté dans le terroir de Marseille. On les y a beaucoup multipliés.

20. Le Noyer (*juglans*) est un arbre depuis long-tems naturalisé en Europe, & qui nous est parvenu de l'Asie septentrionale. Les propriétés économiques & médicinales du noyer sont connues de tout le monde. On en rencontre plus fréquemment vers la haute Provence, où l'on trouve, en divers endroits, la variété la plus remarquable par la grosseur de ses noix. Depuis la découverte de l'Amérique, on a observé plusieurs autres especes de noyer dans la Virginie, la Caroline, la Jamaïque, &c. Le bois de noyer si généralement estimé, le devient encore davantage lorsque cet arbre est venu sur un sol sec & stérile, qu'il y a vieilli, & qu'il s'y est rabougri. Son bois en est plus compacte, plus brun, plus veiné, & plus susceptible d'un beau poli.

21. Azedarach : c'est un nom arabe donné à un arbre qui se trouve dans la Syrie, & dont on rencontre quelques plants dans la Provence méridionale. Son feuillage est disposé comme celui du frêne. On fait des chapelets avec ses noyaux.

22. La Vigne (*vitis*) : on voit assez fréquemment, le long des rivieres & des sentiers humides & ombrageux, des ceps de vigne en échalas venus de graine, dont la fleur répand une odeur agréable, & dont le raisin est infiniment plus petit que celui de la vigne

cultivée.

cultivée. C'est la lambrusque, ainsi appellée, parce qu'elle naît au bord des terres *in marginibus seu labris.*

Dans tous les lieux, où la vigne ne croît pas naturellement, la lambrusque est le produit de la vigne cultivée. Elle ne differe qu'à cet égard de la vigne sauvage, qui naît dans les quatre parties du monde, sous un ciel tempéré. Il seroit difficile de décider si la vigne est indigene en Provence. La facilité avec laquelle on en peut transporter des plants, sans craindre leur dépérissement, doit faire présumer que le premier soin des peuples policés a été de s'en approprier & de la tailler. Les phocéens, dit Justin, apprirent aux gaulois à tailler la vigne. On peut rapporter son origine à cette époque, parce que l'opération la plus essentielle consiste dans la taille.

C'est à la faveur de cette opération que la vigne inculte a été bientôt susceptible d'une amélioration beaucoup plus prompte que celle des autres fruits. La raison en est sensible. En retranchant les sarmens, & en bornant leur reproduction, la grappe reçoit une seve plus abondante, d'où résulte l'accroissement du raisin qui parvient plutôt à sa maturité, parce qu'il est dégagé des sarmens superflus qui l'auroient couvert de leur ombre.

La vigne a donc dû passer bientôt, de l'état agreste, à celui dans lequel nous la voyons. Ce changement a été l'effet des labours, & encore plus celui de la taille. Aussi remarque-t-on que, faute d'être taillée, elle dégénere en peu de tems, sur-tout si le terrein où elle est plantée est stérile.

C'est à la situation & à la nature d'un sol maigre, sec & pierreux, plus favorable à la vigne qu'aux autres productions, qu'il faut attribuer la propagation de cette plante. Elle s'est extrêmement accrue en Provence, malgré les réglemens généraux, dont l'application ne pouvoit concerner une province qui ne peut subsister du produit de ses grains, à cause de la nature du sol; & qui ne s'en procure, que par le produit de la vigne,

de l'olivier, & des autres productions qui lui sont particulieres.

23. Le faux Acacia (*pseudo acacia*) vient de l'Amérique septentrionale. On le connoît depuis le commencement du dernier siecle. Ses fleurs légumineuses, & disposées en grappes, répandent une odeur très-agréable. Ses graines levent facilement. Le prompt accroissement des plants qui n'exigent aucune culture particuliere, & qui ont trouvé en Europe à peu-près la même température, que celle dont ils jouissent en Amérique, a contribué à les multiplier. Toutes les plantes légumineuses fournissent un bon fourrage, & la feuille du faux acacia est dans le même cas. On ne doit excepter de cette regle, que celles dont les feuilles sont entourées de piquants qui en écartent le bétail. C'est par cette raison que l'arrête-bœuf est le fléau des prés, quoique la feuille en soit très-bonne, sur-tout quand la plante ne fait que de naître, & que ses épines sont sans consistance.

24. Le Cassier (*acacia indica farnesiana*) : on le cultive dans les endroits bien exposés à cause de sa fleur, qui répand une bonne odeur. Les parfumeurs l'emploient dans leurs essences & pommades. Il vient de graine & croît aisément, mais il craint le froid. Le cassier vient de Saint-Domingue ; on ne doit pas le confondre avec l'arbre qui produit la casse.

25. Le Cyprès (*cupressus*), grand arbre toujours verd, natif de l'Asie mineure, & des îles de l'Archipel; symbole funebre des grecs & des romains, si souvent célébré par leurs poëtes, qui, en nous transmettant leurs idées, nous ont inspiré pour cet arbre une aversion fondée sur des usages anciens, inséparables de la tristesse. Le port du cyprès, sa verdure perpétuelle, sa longue durée, son bois presqu'incorruptible, sont des avantages dont la réunion auroit dû effacer un préjugé trop adopté. Le moyen peut-être le plus efficace de se garantir des punaises, seroit d'avoir des lits faits de bois de cyprès. L'odeur résineuse, qui s'en exhale continuellement, ne leur permettroit pas de s'y fixer.

PLANTES EXOTIQUES.

26. Le Mûrier (*morus*) : on fait qu'il y en a deux efpeces, dans ce pays, qu'on éleve avec beaucoup de facilité, le mûrier noir & le mûrier blanc, qui eft infiniment plus répandu que l'autre. Le mûrier noir produit des mûres bonnes à manger, avec lefquelles on compofe des fyrops & des gargarifmes.

De tous les arbres étrangers, le mûrier blanc eft celui qui s'eft le plus aifément familiarifé avec notre climat, & l'on pourroit le regarder comme une production indigene, s'il fuffifoit d'accorder cette qualité à celles, dont la confervation eft due à la nature plutôt qu'à l'art.

Le Mûrier blanc, originaire de la Chine, eft parvenu en Europe fans avoir éprouvé aucune altération, & fes qualités, bien loin de dégénérer, fe font plutôt renforcées. Quel autre arbre pourroit-on lui comparer, qui fût fufceptible d'une auffi prompte reproduction dans fes feuilles, & dans fes branches qu'on mutile réguliérement toutes les années ? Cet attribut n'eft pas le feul dont il foit en poffeffion. Dans tous les pays où il a été tranfplanté, & hors de fon lieu natal, foumis à des épreuves qu'on eft difpenfé de lui faire fubir dans fa patrie, il les furmonte fans en être endommagé. Par-tout ou le mûrier vient naturellement, le ver à foie, qui eft fa chenille, s'y attache, y vit, & s'y métamorphofe, fans aide & fans foin. Mais, dès qu'il quitte fon lieu natal, fa chenille l'abandonne. Dans cet état il faut, pour gouverner cette chenille, que l'art fupplée à la nature, & que le mûrier, dont on arrache la feuille avec violence, ne foit pas plus affecté de ce retranchement que celui qui, fervant de domicile aux vers à foie, leur fournit la nourriture dont ils ont befoin, & qu'ils puifent fans meurtrir les parties de l'arbre, qui ne peuvent leur fervir d'aliment.

Les complantations du mûrier fe font exceffivement accrues. Il paroît qu'on devroit les reftreindre, & fe contenter d'en garantir les bords des chemins, des foffés, des prairies. On s'eft enfin apperçu des préjudices qu'ils caufent aux terres deftinées à être

ensemencées; & l'on s'est déterminé à arracher ceux qu'on avoit plantés dans les meilleurs terreins, parce qu'on a éprouvé que leur produit étoit inférieur au dommage qu'ils causoient.

Cet arbre étoit connu en Provence du tems des empereurs romains, puisqu'on dit que saint Geniès, qui souffrit le martyre à Arles, vers l'an 300, eut la tête tranchée au pied d'un mûrier. *Greg. Turon. de glor. mart. c. 68.*

27. Le Rosier. Quoique son nom soit dérivé du latin, comme le latin est dérivé du grec ῥόδη; cette homonymie n'est point une preuve exclusive en faveur de la Grece; car rien n'est plus commun que le rosier sauvage. Il paroît vraisemblable que tous les rosiers, tant sauvages que cultivés, ne viennent que d'une espece, & que cette espece a subi, à la longue, tous les changemens qu'on remarque dans cette prodigieuse variété de rosiers. Les raisons qu'on pourroit donner de ces changemens, se déduiroient de la difficulté qu'on a éprouvée, quand on a voulu fixer ces différences. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que cette question est problématique. Mais je citerai, pour autoriser mon idée, un passage du plus ancien de tous les modernes, qui dit que le rosier qu'on abandonne à lui-même, dégénére; & que si l'on cultive celui qui est sauvage, il devient tel qu'il est dans nos jardins. *Hortensem rosam si inculta manserit & à superfluis non purgata, degenerare in sylvestrem; rosam vero agrestem diligenti ac frequenti mutatione & culturâ veram rosam effici.* Bartholomæus anglicus, *lib.* 17, *de proprietatibus rerum.*

28. La Tubéreuse. (*Hyacinthus indicus tuberosa radice. Clusii hist. plant.*) Simon de Tovar, médecin espagnol, en eut la premiere griffe, qu'on lui envoya des Indes orientales. Il en fit part à Bernard Paludanus, qui doit en avoir fait mention dans l'itinéraire de l'Inschot, & qui en communiqua un échantillon à Charles de l'Ecluse, connu sous le nom de Clusius, lequel en donna la figure dans son histoire des plantes, imprimées à Anvers en 1601,

avec la description de Simon de Tovar, qui dès-lors avoit envoyé à ce botaniste plusieurs oignons de tubéreuse.

Cette plante a été apportée, en Europe, avant l'année 1594; & depuis la publication de l'histoire des plantes de Clusius, elle s'est répandue par-tout, avec cette différence, qu'on est obligé de la tenir dans des serres, dans les climats qui sont moins tempérés que le nôtre.

29. Le Jasmin (*jasminum vulgare*) est originaire des Indes, & connu de tout le monde.

30. Le Jasmin d'Espagne (*jasminum catalonicum*), ainsi nommé, parce qu'il fut d'abord apporté en Espagne, vient naturellement dans le Malabar. Il est cultivé en Europe, depuis plus de deux cens ans.

31. Le Jasmin jaune odorant (*jasminum indicum flavum odoratissimum*), est dû au fameux Peiresk, qui, au rapport de son historien, le reçut de la Chine. Ce savant, dont les talens s'étendoient sur tous les objets, cultivoit dans son jardin de Beaugencier, les plantes les plus rares. Il fit part de celle-ci à Gui de la Brosse, démonstrateur des plantes du jardin du roi de Paris, & depuis ce tems-là ce jasmin n'a cessé d'être cultivé, excepté en Provence où il n'existe plus.

32. Le Jasmin d'Arabie (*nyctanthes*) a été transporté d'Egypte depuis près de deux cens ans. Comme il étoit répandu dans les contrées voisines, & sur-tout dans l'Arabie, il en a conservé le nom, comme le jasmin d'Espagne, quoiqu'il ne vienne naturellement que dans les Indes orientales.

33. Le Lilas, dont on cultive trois especes, vient de la Perse. La plus commune a des feuilles larges & entieres. L'autre, qui est plus recherchée, les a étroites & découpées; & la troisieme a les feuilles étroites & non découpées.

Ces arbrisseaux ne sont recherchés qu'à cause de l'agrément qu'on retire de leurs fleurs, qui sont odorantes & printannieres. Leur disposition en grappe, forme un coup d'œil agréable.

34. Le Syringa eſt employé aux mêmes uſages que le lilas ; & comme on l'éleve avec beaucoup de facilité, on le trouve preſque par-tout. Celui qui eſt à fleur double, eſt aſſez rare, & plus odorant que l'autre.

35. Le Palmier (*palma major*) : on en voit d'aſſez beaux dans les contrées méridionales, qui fructifient, & dont les fruits parviendroient à leur maturité, s'ils étoient fécondés par un individu mâle. J'en ai vu un à Cavalaire, dont les dattes étoient ſans noyau. Ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, parce qu'il n'y avoit point de palmier mâle dans le voiſinage, & qu'il faut le concours des deux ſexes pour féconder le fruit.

36. Le Caprier (*capparis*) naît en Sicile, dans la Grece, dans l'Egypte, &c. Il eſt cultivé en Provence de tems immémorial ; car ſon fruit conſerve encore le nom grec dans le mot provençal *tapenos*, qui ſignifie rampant. En effet, cet arbriſſeau rampe à terre ou le long des murailles, où il croît. On le plante en pleine terre, dans les endroits où le climat eſt plus chaud ; & ailleurs au pied d'un mur. Les capres ſont les boutons de la fleur qui n'eſt pas encore épanouie.

Voilà ce que nous avions à dire des plantes. Les autres parties de l'hiſtoire naturelle ouvriroient un vaſte champ aux recherches d'un phyſicien. M. Lieutaud, de l'académie des ſciences, premier médecin du roi, s'en étoit occupé : comme il portoit dans cette étude, avec les talens d'un bon obſervateur, le zele d'un citoyen qui ne cherche qu'à ſe rendre utile, il a traité d'une maniere intéreſſante des foſſiles, des poiſſons & des oiſeaux de Provence. Nous avons pris dans ſes manuſcrits l'extrait que nous allons donner des poiſſons & des oiſeaux. Nous l'aurions même étendu, ſi les bornes de notre ſujet nous euſſent permis de rapporter chaque article avec les deſcriptions exactes que M. Lieutaud en donne. Mais dans l'hiſtoire générale d'une Province, c'eſt aſſez d'indiquer les principaux objets de l'hiſtoire naturelle.

Des Poissons.

Le Poiſſon Royal, en provençal, *peis reï*, ainſi nommé à cauſe de ſa délicateſſe.

Le Rouchau, *ſcarus varius*, ſi eſtimé des grecs, n'eſt pas commun dans la Méditerranée; on le pêche à Marſeille & à Antibes. Il eſt très-délicat.

Le Gerres, *ſmaris*, dont les anciens faiſoient leur véritable *garrum*.

Le Serran, *hiatula*, n'eſt pas commun; on le pêche quelquefois du côté du Martigues.

La Perche de mer, la Dorade, la Denti, la Bogue raveo, remarquables, ſur-tout les deux derniers, dans l'eſpece des poiſſons connus ſous le nom de *ſparus*.

Les Anchois; les meilleurs ſe pêchent dans la mer de Fréjus, où ils ſont plus abondans qu'aux environs de Marſeille.

Les Sardines; celles de Provence ſont très-bonnes, quoique moins groſſes que celles de l'Océan.

Le Mulet, en provençal *mujou*. Il y en a de cinq eſpeces, toutes fort communes dans la mer & l'étang du Martigues. La plus ſinguliere eſt celle du mulet aîlé. C'eſt avec les œufs du mulet & du loup, autre poiſſon commun en Provence, qu'on fait la poutargue au Martigues. La poutargue eſt un mets que les anciens grecs aimoient beaucoup; & il paroît que l'uſage s'en eſt toujours conſervé en Provence.

Le Rouget, poiſſon très-délicat, en hiver ſur-tout, qu'il a la chair plus ferme.

Le Malarmat, *lyra cornuta*. Le Merlan; bon poiſſon, & fort commun.

Deux ſortes de Soles, dont l'une eſt l'*oculata* de Rondelet.

La Vive, dont la chair eſt très-bonne, & de facile digeſtion, a des arrêtes fort piquantes; on les croit même venimeuſes.

La Vergadelle, ainſi nommée en Provence, à cauſe de l'agréable variété de ſes couleurs. On l'appelle en latin *ſalpa*. Ce poiſſon n'eſt pas rare dans l'étang du Martigues.

Le Turbot, bon poiſſon, qui abonde vers l'embouchure du Rhône.

Le Fanfre, que je nomme à cauſe de ſa rareté. On l'appelle en latin, *gaſteroſteus ductor*.

Le Pageau; le Tourdre, en latin, *turdus*, remarquable par la variété de ſes couleurs, mais peu eſtimé. On en compte juſqu'à onze eſpeces.

L'Eſturgeon, remonte dans le Rhône, où l'on en trouve d'aſſez gros.

La Pelamyde, l'Orcynus, le Thon: on prétend que les deux premiers ſont des eſpeces de thon, & qu'ils ne different de celui-ci que par l'âge, l'orcynus étant un vieux thon, & la pelamyde un jeune thon. La chair de celle-ci eſt délicate. Les anciens faiſoient la pêche du thon, à-peu-près de la même maniere que nos pêcheurs d'aujourd'hui. Le thon a cinq ou ſix pieds de long; on le pêche dans le mois d'août & de ſeptembre; on en a quelquefois pris, en un ſeul jour, juſqu'à deux mille. Il eſt devenu rare depuis le tremblement de terre arrivé à Liſbonne en 1755. On prétend que ce poiſſon fuit quand il voit du blanc dans la mer. Le tremblement de terre auroit-il occaſionné, dans le détroit de Gibraltar, quelqu'éboulement de terre crétacée, ou d'une autre matiere blanche, qui le faſſe reculer; car on ſait qu'il vient de l'Amérique dans la Méditerranée.

Si cette conjecture eſt fondée, le thon ne doit paſſer le détroit, qu'à meſure que le fond de l'eau reprend ſa couleur ordinaire. En effet, ce poiſſon eſt aujourd'hui moins rare, qu'il ne l'étoit il y a ſix ans.

L'Empereur, ou poiſſon épée, eſt meilleur que le thon. Il a au-devant de la tête, un os, en forme d'épée, plat & pointu, long, quelquefois,

quelquefois, de quatre à cinq pieds, avec lequel il se défend & coupe les filets. Oppien parle de la pêche qu'on faisoit, de ce poisson, auprès de Marseille.

DES POISSONS.

Le Veau marin. Rondelet a fait dessiner, dans son ouvrage, celui qu'on prit, de son tems, aux îles de Lerins. Il vécut quelque tems dans le monastere, où il se trainoit, sans faire aucun mal, sans avoir peur des hommes, & montoit les degrés en rampant. Ce poisson fait, en dormant, un bruit semblable au meuglement des veaux; c'est de-là que lui est venu son nom. Aux îles de Lerins, on en voit qui s'endorment au soleil, sur les bords de la mer; & quand le bruit les réveille, ils poussent un mugissement, & se culbutent dans l'eau.

Le Dauphin. De tous les poissons, c'est peut-être celui qui nage avec le plus de rapidité. Dans les beaux jours d'été, on le voit bondir sur l'eau, dans la rade de Marseille. On fait tout ce que les anciens ont débité sur la prétendue amitié du dauphins pour l'homme. Ils prenoient, pour amitié, cette voracité qui le fait courir après les vaisseaux, pour atteindre sa proie.

Le Requin. Je ne nommerai plus que celui-ci, parmi les gros poissons de la Méditerranée. C'est un des plus voraces. Il a six rangs de dents en forme de dard crénelé, trois à chaque mâchoire. Comme la mâchoire supérieure avance beaucoup sur l'inférieure, il se renverse sur le dos, pour attraper sa proie; il fait ce mouvement avec tant de rapidité, qu'elle ne sauroit lui échapper. On en prit un, près de la Ciotat, il y a environ trente ans, qui avoit au moins vingt pieds de long. On lui trouva deux thons dans le ventre, & un homme tout entier avec ses habits.

V. Ichtyologia Massil. p. 6.

Nous pouvons encore nommer, parmi les poissons singuliers, le Marteau, le Serpent de mer, qui est bon à manger, & qu'on rejette à cause de sa forme; la Morene, espece de serpent de mer, que l'on confond, mal-à-propos, avec la lamproie. Le Poisson-volant, que nos vaisseaux rencontrent, après avoir passé le détroit

pour aller aux Canaries, se voit quelquefois dans les mers de Provence. Rondelet assure, que de son tems, on en pêcha vers l'embouchure du Rhône. Le Silat, en françois le *congre*, est un poisson de mer & de riviere, qui ressemble à l'anguille. Le Spondile se pêche dans la mer du Martigues, & quelquefois dans le Rhône. Il y a, dans le même fleuve, des Brochets, des Aloses, des Cops, des Barbeaux qui pesent jusqu'à dix livres, des Perches excellentes; enfin on trouve en Provence, des Tanches, des Carpes & des Truites fort délicates.

DES OISEAUX.

Des Oiseaux.

Parmi les oiseaux, nous remarquerons le Faisan, assez commun dans les montagnes de la haute Provence. On en voit aussi dans celle des îles d'Hyeres, qu'on appelle Porqueirolles, où Louis XIV en fit transporter pour les y perpétuer.

La Grandoule, *attagen seu perdix asclepica Herculei campi;* oiseau très-délicat, un peu moins gros que la perdrix, avec laquelle il a beaucoup de ressemblance. On ne le trouve que dans la crau d'Arles, où l'on assure qu'il niche.

Le *Garrulus argentoratensis*, & le *Loxia curvirostra.* Deux oiseaux curieux, mais qui ne sont que passagers.

L'Outarde. On en a trouvé qui pesoient plus de trente livres.

Le Fenouillet, *regulus non cristatus*, plus petit que le roitelet, car il ne pese pas deux dragmes; ainsi la nature rassemble, dans la même province, le plus gros & le plus petit oiseau qu'on voie dans nos climats: ils sont, l'un & l'autre, passagers.

Le Moineau solitaire, comparable au rossignol, par la douceur de ses accens.

Le Chardonneret, dont le chant est si agréable, & que je nomme, pour avoir occasion de rapporter, sur le témoignage d'un savant digne de foi, que cet oiseau, qui vit jusqu'à vingt-trois ans, est sujet à mourir d'apoplexie ou d'épilepsie. On connoît en Provence

un autre chardonneret, plus gros que le précédent & moins beau; mais il est étranger.

Le Tarin, *citrinella*, est aussi un oiseau de passage, qui n'a pas le chant aussi agréable qu'on le prétend.

Le Lucre, *spinus* ou *ligurunus*, est un oiseau de passage qui se trouve quelquefois en Provence, quoiqu'Aldrovande assure qu'on n'en voit point, ou que du moins on en voit très-rarement en France & en Allemagne : il a un chant agréable, quoique foible.

L'Impériale, *carduelli congener*, ressemble au chardonneret, quoiqu'il en differe un peu par la grosseur & par deux taches purpurines qu'il a sur les côtés de la tête, & qui, à cause de leur situation, sont appellées petites oreilles par les oiseleurs.

Deux especes de Chic, *cirlus;* le jaune & le gris.

La Pétronelle des italiens.

La Bousqualle, *cannevarola Bononiensium*, dont le chant est assez mélodieux.

Le Pendulino. Il en est parlé, ainsi que de son nid, dans le journal de physique du mois de décembre 1774. Cet oiseau niche aux environs du Rhône.

Je ne parle pas des oiseaux de proie, des Pics, dont on compte jusqu'à cinq especes, ni d'une infinité d'autres oiseaux qu'on voit en Provence, mais qui se trouvent aussi dans le reste du royaume; ces détails nous meneroient trop loin. Quant à ceux qui sont recherchés pour la délicatesse de la table, les personnes occupées de ce soin, doivent s'applaudir des ressources que la Provence leur offre. Je dois remarquer, en finissant cet article, que M. de Chasteuil, qui s'étoit fort occupé de l'histoire de son pays, prétendoit que la perdrix rouge avoit été apportée de Sicile, dans cette province, par le roi Robert, comte de Provence.

Les oiseaux aquatiques, dont les marais d'Arles sont remplis, offrent des variétés pour le moins aussi remarquables. Nous nous bornerons à nommer,

Le Fuma, gros comme une pie, ayant ſur la tête quatre plumes en forme d'aigrette.

Le Rei de faucre, dont le corps eſt noir, & du poids de deux livres & demie. Sa tête reſſemble à celle d'une macreuſe. Il a ſous le goſier deux pendans comme les coqs; les yeux ſont rouges, les jambes & les pieds bleus & garnis d'écailles.

L'Aiſſadelle, du poids de quatre livres. Cet oiſeau eſt blanc, excepté le bec & les doigts du pied, qui ſont noirs & ſéparés, comme ceux d'une poule.

La Gallineſegue, groſſe comme un pigeon, ayant le devant de la tête, le bec & les yeux rouges; le col, les aîles & la queue noires, les pieds & les jambes jaunes.

La Galligaſtre, de la groſſeur d'un gros canard & du poids de trois livres, pond juſqu'à trente œufs dans les trous des lapins.

L'Œil de verre, qui peſe environ deux livres, eſt ainſi nommé à cauſe de ſa vue perçante. On aſſure qu'auſſi-tôt que le feu prend au baſſinet du fuſil, cet oiſeau plonge dans l'eau, & évite le coup.

Le Babiloni, gros comme un canard, a la tête, le bec & le col rouges, & le rêſte du corps, d'un blanc pâle.

Le Ganté peſe juſqu'à neuf livres. Son bec, en forme de raſoir, a environ neuf pouces de long.

Le Cueilleras, qui peſe près de deux livres, tire ſon nom de la forme de ſon bec, qui reſſemble à celui d'une cuillier.

Le Moa eſt un des oiſeaux les plus remarquables, ſi ce que les gens du pays aſſurent eſt vrai; ſavoir, qu'il a ſept fiels, un dans le corps, un à chaque aîle, deux à chaque cuiſſe.

Le Flammant ou Phœnicoptere, gros comme un coq-d'inde, & remarquable par la beauté de ſes plumes. Celles de ſon corps tirent ſur l'aurore; celles des aîles, ſont d'un rouge éclatant dans la partie ſupérieure, & d'un très-beau noir à l'extrêmité. Cet oiſeau niche vers l'étang de Berre, & ne fait qu'un ou deux œufs fort gros.

Des Oiseaux.

On dit que les Romains, les plus recherchés pour la délicatesse de la table, se faisoient servir des langues de cet oiseau, comme un mets exquis. Cependant Gassendi rapporte, qu'étant malade, son ami, M. de Peyresk, lui en fit servir, & qu'il ne les trouva rien moins qu'excellentes; mais sur cette matiere, on peut bien ne pas s'en rapporter à un homme malade & dégoûté. On voit aussi, en Provence, du côté d'Arles, la Cicogne, quoique rarement; la Grue, plusieurs especes de Hérons. Le héron se bat quelquefois avec l'épervier, pendant près d'une heure, avec un acharnement qui étonne. On peut encore nommer,

Le Cormarin, gros comme une poule; il fait un bruit semblable au mugissement d'un bœuf. La chair de cet oiseau est excellente.

Deux sortes de Pluvier, le verd & le doré.

Le Cygne sauvage, pesant ordinairement vingt-cinq livres. Rien ne feroit plus étonnant que la longue vie de cet oiseau, si ce qu'on dit est vrai, qu'un cygne avoit vécu trois cens ans.

Trois sortes de Méjan. La Sarcelle, un peu différente de celle que l'on connoît ailleurs, & dont la chair est d'un goût exquis.

Le Siffleur, pesant environ deux livres. Il a un fort joli plumage.

Plusieurs especes de Canards.

Le Cormoran, gros comme une oie domestique, quoiqu'il ait beaucoup moins de chair. Les provençaux l'appellent Gabian.

Enfin on voit quelquefois l'Onocrotale dans les marais formés par le Rhône. Les consuls d'Arles firent exposer, à l'hôtel-de-ville, celui qu'on tua au mois de juin 1722; on l'y voit encore. On prétend que cet oiseau vit quatre-vingt ans.

Insectes.

Si l'on vouloit parler des insectes, on en trouveroit de beaucoup plus d'especes que dans les autres provinces du royaume. Pour nous, c'est assez de nommer la mouche luisante, les mouches à dard, qui piquent les olives, dont se nourrissent les vers qu'elles y déposent; la cigale, le scorpion, cet animal cruel à

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Acad. des sc. an. 1731. p. 223.

l'égard même de ses petits, que la mere dévore presque tous, à mesure qu'ils naissent. Les scorpions, dit un moderne, n'observent pas mieux les loix de la société entr'eux, que les sentimens de la nature; car ils se mangent les uns les autres. Leur piqûre est rarement mortelle. Plusieurs circonstances concourent ou s'opposent à ses effets, comme la qualité des vaisseaux que l'aiguillon rencontre, les alimens qu'aura mangé l'insecte, une trop grande diete qu'il aura soufferte; peut-être aussi que la liqueur empoisonnée ne découle pas toutes les fois qu'il pique. On pourroit encore parler de plusieurs especes de sauterelles & de papillons, du lézard allongé, qui ne differe de l'orvet que par ses quatre pates courtes, dont il se sert pour sortir des tas de pierres où il vit, & du lézard moyen, connu sous le nom de Tarente de Marseille, un peu plus grand que le petit lézard gris, & moins que le lézard jaune & verd : il est d'un blanc sale, & n'a aucune des mauvaises qualités que le peuple lui attribue.

ANIMAUX.

Nous laissons aux naturalistes, le soin de parcourir la classe des animaux, parmi lesquels on remarque le castor du Rhône, peu différent de ceux du Canada ; les loutres du même fleuve. Dans la haute Provence, on voit le jumerre, qui naît de l'accouplement de l'ânesse & du cheval; c'est une bête de somme dont on se sert dans la vallée de Barcelonette; le chevreuil, le cerf, le sanglier, le loup-cervier, qui paroît habiter les Alpes; il y en eut un qui fit beaucoup de ravages, aux environs de Grasse en 1712. Deux sortes de bléreau, dont l'un a quelque rapport avec le cochon, & l'autre avec le chien. Les ours paroissent quelquefois dans les hautes montagnes : on en tua un fort gros à Saint-Vincent en 1776.

Ces objets, ainsi que tous ceux qui entrent dans l'histoire naturelle, deviendroient le sujet d'un ouvrage fort utile, si on l'envisageoit relativement à nos besoins, aux arts, au commerce, à l'agriculture. Il faut espérer que le public en jouira quelque jour.

Diocese d'Aix.

La ville d'Aix eſt la plus ancienne ville que les Romains aient eue dans les Gaules: mais ce n'étoit, dans l'origine, qu'un camp fortifié pour contenir les barbares qu'ils venoient de ſoumettre. Les ſoldats y logeoient d'abord, ſous des eſpeces de cabanes faites de bois, auxquelles ils ſubſtituerent enſuite des maiſons, & la ville étoit déja formée, quand Céſar y envoya une colonie, quoiqu'à cette époque elle reçut un nouvel accroiſſement. Ce ne fut point au haſard que les Romains choiſirent cet emplacement. Les eaux thermales qu'ils y trouverent, & que la rigueur du climat leur rendoit néceſſaires, ſur-tout depuis que l'uſage des bains chauds s'étoit introduit parmi eux, déciderent de leur choix. Peut-être auſſi eurent-ils égard au voiſinage de Marſeille. Comme ils avoient paſſé les Alpes, pour la défenſe de cette république, ils vouloient être à portée de la ſecourir, en cas de beſoin, & même d'en tirer les proviſions de toute eſpece, que les difficultés des chemins, dans un pays couvert de bois, ne leur permettoient pas de recevoir de l'Italie. Tels furent, ſans doute, les motifs qui les déterminerent, dans le choix du local. Rien ne paroiſſoit indifférent à un peuple, dont la politique réfléchie, combinoit toutes les opérations, tant qu'il fut libre.

La ville d'Aix, à cinq lieues au nord de Marſeille, eſt une des plus jolies du royaume, parmi celles du ſecond ordre, & réunit tous les avantages qui diſtinguent une capitale. On verra, dans l'hiſtoire, les différentes révolutions qu'elle a éprouvées. Elle n'eſt pas grande, & ne l'a jamais été, parce que le peuple n'eſt nombreux que dans les villes de commerce, où l'induſtrie appelle tous ceux qui ont des bras à lui offrir.

Cette ville eſt le ſiege d'un parlement, établi par Louis XII, en 1501; d'une chambre des comptes, à laquelle Henri II unit en 1555, la cour des aides qu'il créa cette année-là. L'univerſité,

fondée par Louis II, comte de Provence, fut confirmée par Alexandre V, en 1409, & a reçu, en différens tems, des marques de protection, de la part des souverains. Le bureau des finances est composé de vingt-trois trésoriers généraux, dont le doyen est président, d'un avocat, d'un procureur du roi, & de deux greffiers, l'un pour la finance, & l'autre pour le domaine; je ne parle ni de la sénéchaussée, ni de l'hôtel des monnoies, parce qu'ils n'offrent aucune particularité remarquable. Les consuls d'Aix, sont procureurs-nés du pays, & l'archevêque, président-né de l'assemblée des trois états. Il l'est aussi de la chambre souveraine ecclésiastique, établie dans cette ville par Henri III, en 1580.

On verra dans l'histoire, en quel tems la religion fut apportée en Provence. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer l'époque où l'on commença de la connoître dans chaque diocèse.

La situation des lieux, le commerce qu'on y faisoit, & mille autres circonstances, peuvent y avoir attiré des chrétiens, avant qu'il y eût des évêques. Plusieurs mêmes de ces évêques nous sont inconnus; & d'autres ne doivent leur existence qu'à une pieuse crédulité. En respectant la tradition populaire, sur laquelle est fondée la vénération qu'on a pour eux, nous les retrancherons de notre catalogue, où l'on ne trouvera que ceux, dont l'épiscopat est appuyé sur de bonnes preuves.

Le siege d'Aix subsistoit, au milieu du quatrieme siecle, & peut-être avant. C'est une idée, à laquelle on ne peut se refuser, quand on connoît l'histoire générale de la province. Mais l'évêque ne jouissoit pas alors des droits de métropolitain, qui ne commencerent, qu'après l'érection des villes en métropoles civiles. Or, celle d'Aix n'eut ce titre que vers l'an 370. Proculus, évêque de Marseille, s'étoit arrogé, avant l'an 401, une certaine jurisdiction sur les prélats de la Narbonnoise seconde, qui en porterent des plaintes au concile de Turin, mais sans dire qu'ils avoient pour métropolitain, l'évêque d'Aix; d'où l'on peut inférer qu'il ne l'étoit

toit pas encore; & quand il voulut faire usage de ses prérogatives, au milieu du cinquieme siecle, il trouva des oppositions de la part de l'évêque d'Arles, qui tenoit dans sa dépendance, presque toutes les églises des deux Narbonnoises, & de la Viennoise, par son crédit auprès des empereurs, & par les privileges, sans bornes, que les papes avoient attachés à son siege.

Aucun de nos évêques n'avoit le courage de réclamer. Enfin celui d'Aix, connoissant ses véritables intérêts, secoua insensiblement le joug; & dès le huitieme siecle il fit valoir ses droits, comme il paroît, par le concile de Francfort, tenu en 794. Il est vrai que le pape essaya de l'assujettir, de nouveau, à l'église d'Arles; & que l'on trouve encore des traces de cette dépendance, jusques vers le milieu du onzieme siecle. Mais enfin, le droit commun a prévalu, & le siege d'Aix jouit paisiblement de ses prérogatives. Outre les cinq églises qui en relevent, & qui sont Apt, Riez, Fréjus, Gap & Sisteron; il y avoit celle d'Antibes, qui, vers le milieu du douzieme siecle, fut réunie à la province ecclésiastique d'Embrun.

La métropole est dédiée sous le titre de saint Sauveur. On y remarque un superbe baptistaire, dont le dôme est soutenu par huit grandes colonnes d'ordre corinthien, qui paroissent avoir anciennement servi à un temple de païens; il y en a six de marbre, & deux de granite. Le chapitre étoit autrefois de l'ordre de saint Augustin: il est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un capiscol, de seize autres chanoines, & de vingt bénéficiers; quarante chapelains, & un corps de musique, forment le bas chœur. On compte, dans la ville, trois paroisses, & une dans le fauxbourg, qui est desservie par les doctrinaires; dix-huit communautés d'hommes, dont quatorze de religieux; savoir, les dominicains, en 1218; les cordeliers, la même année; les grands carmes, 1257; les grands augustins 1270; les observantins, 1466; les minimes, 1555; les capucins, 1585; les récollets, 1615; les augustins réformés, 1616; les trinitaires, 1621; les chartreux,

1623 ; les carmes déchaussés, 1636 ; les feuillans, 1649 ; les picpus, 1666.

Quatre communautés séculieres, qui sont, les prêtres de l'oratoire, ceux de la doctrine chrétienne, qui ont deux maisons, & les freres des écoles chrétiennes. Les premiers furent fondés par le P. Romillon, & approuvés par une bulle du pape, le 13 novembre 1615. Ils suivirent d'abord la regle de saint Philippe de Néri ; & se réunirent ensuite à la congrégation de l'oratoire de France, en 1619. Les deux établissemens des prêtres de la doctrine chrétienne sont, la paroisse de saint Jean-Baptiste, & le college qui leur a été donné à la fin de l'année 1773. Les freres des écoles chrétiennes furent établis à Aix, sous l'épiscopat de M. de Brancas.

Les différens ordres de religieuses ont aussi des couvens à Aix. Outre les dominicaines, qui furent d'abord fondées hors de la ville, en 1290, on y voit encore des clairistes, fondées en 1310 ; les ursulines y ont deux couvens, l'un est de 1600, & l'autre de 1666 ; les religieuses de la visitation y en ont deux aussi, le premier est de l'année 1624, & le second de 1632 ; les carmelites s'établirent à Aix, en 1625 ; les dames de la miséricorde, en 1628 : les filles pénitentes du bon pasteur, en 1629 ; les bernardines, en 1639 ; les bénédictines, en 1659. Elles étoient auparavant à l'abbaye de la Celle, ainsi que nous le dirons plus bas. Le séminaire est gouverné par des prêtres séculiers.

Dans le catalogue que nous allons donner des évêques & archevêques de Provence, nous suivrons, à bien des égards, le *gallia christiana*, de la derniere édition, qui est un bon ouvrage. Mais il y a des erreurs & des omissions, défauts qu'il étoit impossible d'éviter, dans un genre de travail qui demande tant de recherches ; nous avons tâché de corriger les unes, & de suppléer aux autres ; &, si nous n'avons pas éclairci toutes les difficultés, nous espérons du moins donner une liste des évêques de Provence, plus exacte & plus complette, que celles qu'on a publiées jusqu'à ce jour.

Mais on ne doit pas s'attendre à des détails minutieux dans un abrégé, tel qu'on se propose de le donner ici, pour servir de supplément à l'histoire.

EVÊQUES D'AIX.

Lazare, dont l'épiscopat est du commencement du cinquieme siecle, est le premier évêque qu'on sache sûrement avoir gouverné l'église d'Aix. Il s'empara du siege, malgré le peuple & le clergé, si l'on en doit croire le pape Zozime, qui se laissa prévenir contre cet évêque, par Célestius, disciple & compagnon de Pélage; mais cette accusation, toute fausse qu'elle est, prouve que le siege d'Aix subsistoit avant Lazare; & peut-être, parmi ses prédécesseurs, y en eut-il deux qui s'appelloient, l'un Maximin, & l'autre Sidoine. On pourroit les admettre, en rejettant tout ce qui ne s'accorde pas avec la vérité de l'histoire, & qu'un homme éclairé démêle aisément. 400.

Lazare s'étant déclaré pour le tyran Constantin, qui s'étoit fait reconnoître empereur en-deçà des Alpes, fut obligé de se démettre en 412, & passa en Palestine avec Heros, évêque d'Arles, qui avoit eu le même sort. Ils poursuivirent l'erreur de Pélage & de Célestius, qu'ils déférerent au concile de Diospolis en 415; ils écrivirent pour le même sujet aux évêques d'Afrique, assemblés à Carthage en 416, & n'oublierent rien pour faire connoître & condamner ces deux hérétiques dans toute la chrétienté. Le P. Pagi croit que Lazare étoit de retour à Aix en 417, où il mourut, on ne sait pas en quelle année, ayant mérité, par sa conduite, les éloges de la postérité.

Saint *Armentaire* est vraisemblablement celui qui souscrivit la lettre synodique, écrite par les évêques des Gaules, à saint Léon, en 451: on y trouve les noms de quatre de ses suffragans. Cette conjecture seroit insuffisante, pour nous faire admettre l'épiscopat de cet évêque, si elle n'étoit appuyée d'une inscription, dont Pi- 450.

thon parle, & qui fut trouvée dans la sacristie de l'église d'Aix. Il y est aussi mention de saint Ménelfale, qui peut-être lui succéda. Nos églises ont été si souvent pillées, avant le douzieme siecle, qu'on ne peut écrire l'histoire des premiers évêques, sans être arrêté, à chaque instant, par quelque difficulté.

472. Saint *Bazile* n'étoit que prêtre en 449, lorsqu'il assista aux obséques de saint Hilaire, évêque d'Arles. Il fut placé sur le siege d'Aix en 472, puisque sous le consulat de *Turcius-Rufius-Apronianus-Asterius*, l'an de J. C. 494, il comptoit la vingt-troisieme année de son épiscopat. C'est un fait prouvé par l'inscription suivante, que nous n'avons pas en entier. On en voit le marbre chez M. le président de Saint-Vincent, à Aix. Voici ce qu'on y lit encore.

: . . . . I : : . NOIAR
. . . . BASILIO EPO
. . ANN. XXIII
. . . VIII. DI. II. T
. . . NO. OCTB
: : . TVRCIO. ASTERIO. CONS.

Bazile fut un des évêques qui négocierent la paix en 474, avec Euric, roi des Visigots, comme on le verra dans l'histoire. L'année de sa mort nous est inconnue.

524. *Maxime* ne lui succéda pas immédiatement; car la premiere fois qu'il est mention de lui, c'est aux conciles d'Orange & de Vaison, en 524; il fut présent à celui d'Orléans, en 541.

549. *Avolus*, son successeur, souscrivit au cinquieme concile qui se tint dans la même ville en 549, & à trois autres, dont le dernier est celui de Paris, en l'année 555.

563. *Francon* fut mis à sa place, on ne sait pas en quelle année. Il n'est connu que par un trait rapporté dans Grégoire de Tours. L'église d'Aix possédoit une maison de campagne, dont Childeric,

un des principaux officiers du roi Sigebert s'empara, sous prétexte qu'elle appartenoit au fisc. Francon n'ayant pu la recouvrer par voie de justice, mit la chapelle de saint Mitre en interdit, & se prosterna sur le tombeau du saint, en lui disant que, s'il ne vengeoit pas ses serviteurs, on ne chanteroit plus de pseaumes, & l'on re feroit plus brûler de lampe en son honneur. La priere de Francon fut exaucée, & les biens furent restitués à son église en 566.

Pientius remplissoit le siege d'Aix en 581, qui est le tems où Théodore, évêque de Marseille, fut persécuté par Dyname, gouverneur de la province, & par son clergé. Pientius envoya un député au second concile de Macon, en 585. 581.

Protais étoit vidame de l'église d'Arles, quand il fut placé sur le siege d'Aix, vers l'an 595; nous ignorons combien de tems il l'occupa. Le pape saint Grégoire le grand, donna des éloges à son zele pour la religion & pour les intérêts de l'église de Rome, qu'il lui recommandoit, en le priant de lui faire payer, par Virgile, évêque d'Arles, les revenus que le saint siege avoit en Provence, & & qui n'avoient pas été comptés depuis plusieurs années. Ces revenus provenoient des donations faites au saint siege par des particuliers, & formoient, ce qu'on appelloit en Provence, le patrimoine de saint Pierre. Après l'épiscopat de Protais, on trouve un vuide de plus de deux cens ans, que Bouche a tâché de remplir, avec les noms de quelques évêques imaginaires. Nous ne connoissons même pas celui qui, après cet intervalle de tems, paroît le premier dans l'histoire. Il demanda au concile de Francfort, tenu en 794, d'être rétabli dans les droits de métropolitain; mais son nom & ses actions sont restés ensevelis dans l'oubli. 595.

Benoît fut un des métropolitains qui assisterent en 828, par ordre de Louis le débonnaire, au concile de Lyon. Louvet place, après lui, deux évêques, Honoré en 850, & Sylvestre en 866. On n'a aucune preuve certaine de leur épiscopat. 828.

Robert n'est connu que depuis l'an 879, quoiqu'il soit vraisem- 879.

blable qu'il ſiégeoit déja pluſieurs années auparavant. Il fut un des lecteurs de Bozon, au concile de Mantaille. Il eſt le premier qui ait eu le nom d'archevêque. On croit qu'il mourut en 885.

886. *Matefroid* aſſiſta au concile du Port, diocèſe de Nîmes, en 886.

928. *Odoric* eſt ſeulement connu par le témoignage de Flodoard. Herbert, duc de Vermandois, le pria en 928, de faire les fonctions épiſcopales dans l'égliſe de Reims, à la place d'Hugues, ſon fils, qui étoit, quoiqu'âgé ſeulement de cinq ans, archevêque de cette ville. La crainte des ſarrazins, qui ravageoient la Provence, avoit obligé Odoric de s'enfuir. Il abdiqua quelque tems après, & eut pour ſucceſſeur,

948. *Iſraël*, nommé dans une charte de l'an 948.

966. *Silveſtre*, auſſi peu connu que le précédent, vivoit en 966.

991. *Amalric* I, depuis 991 juſqu'en 1013.

1014. *Enguerran*, que l'on croit avoir été ſon ſucceſſeur, & qui avoit d'abord été chanoine de ſaint Sauveur d'Aix, puis évêque de Cavaillon, ne peut avoir été transféré au ſiege d'Aix qu'en 1014; ſuppoſé même qu'il l'ait été, car rien n'eſt plus incertain. Il étoit marié, quand il gouvernoit l'égliſe de Cavaillon.

1019. *Pons* I a eu le ſort de la plupart de ſes contemporains. On voit leur nom dans des chartes, mais on ne ſçait aucune particularité de leur vie. On trouve le ſien en 1019.

1032. *Amauri* II nous ſeroit inconnu, s'il n'avoit approuvé quelques donations faites aux religieux de ſaint Victor, dont on a conſervé les actes.

1038. *Pierre* I, entraîné par l'eſprit de ſon ſiecle, où l'on faiſoit conſiſter la religion à enrichir les égliſes & les monaſteres, donna pluſieurs marques de piété, dans ce genre, depuis l'an 1038, juſqu'en 1048, qui eſt l'année de ſa mort.

1049. *Pons* II, qui le remplaça, étoit de l'ancienne maiſon de Château-Renard, déja diſtinguée en Provence, par les biens conſidérables qu'elle y poſſédoit. Il préſida, avec Raimbaud, archevê-

que d'Arles, en qualité de député du saint siege, au concile assemblé à Toulouse, pour la réformation de la discipline & des mœurs, en 1056. La même année il fit la consécration de l'église de Brignolle, ou pour mieux dire, il la fit faire par l'évêque de Toulon, quoique les monumens ne soient pas d'accord sur ce point. Il mourut, pour le plus tard, en 1060, ayant eu, pour successeur,

Rostan de Foz (& non pas d'*Hyeres*) comme on le prétend; 1060.
car ses freres ont, dans les chartes, le surnom de Foz, & leurs ancêtres avoient fondé, dans le territoire de ce nom, l'abbaye de saint Gervais, en 989. Ils avoient aussi des biens à Hyeres; l'archevêque Rostan, & son frere Amiel de Foz, donnerent à l'abbaye de saint Victor, en 1075, deux salines qu'ils y possédoient. Cette ancienne maison étoit une branche de celle de Marseille. Le siege d'Aix fut vacant au commencement de l'année 1085, & rempli, quelques jours après, par

Pierre II, *Goffredi*, des vicomtes de Marseille, religieux de saint 1085.
Victor, mort vers la fin de l'année 1102. Il avoit assisté au concile de Plaisance, & à celui de Clermont en Auvergne, en 1095, & mourut en 1103.

Pierre III, son successeur, reçut le pallium en 1104, & fit la 1103.
consécration de la nouvelle église de saint Sauveur, en 1110. On ignore les autres particularités de sa vie.

Fouques est nommé, avec le titre d'archevêque d'Aix, dans des 1118.
monumens de 1118 & 1119. Il fut déposé, on ne sait ni pourquoi, ni en quelle année. On croit qu'il mourut en 1132. Sous son pontificat, vivoit Albert, chanoine de l'église de saint Sauveur d'Aix, auteur d'une histoire de la premiere croisade, depuis l'an 1095, jusqu'en 1120.

Pierre IV. On ne peut se refuser aux preuves que l'auteur des 1140.
annales de l'église d'Aix rapporte, de l'épiscopat de cet évêque. Les deux chartes, qu'il cite, sont de l'an 1153; mais il faut qu'elles soient du commencement de l'année, & que celles, où il est

mention du ſuivant, ſoient de la fin. Si le nom de *Pierre* ne ſe trouvoit pas tout du long, dans une de ces chartes, nous ne l'aurions pas diſtingué de *Pons*, dont nous allons parler; & nous aurions cru que ceux qui avoient fait la diſtinction, s'étoient laiſſés tromper par la lettre initiale P, qui eſt la même dans les deux noms.

1153. *Pons de Lubieres (de Luperiis)*, étoit archevêque d'Aix en 1153, mais il ne fut pas ſucceſſeur immédiat de Fouques; avant lui, il y en avoit un autre, dont le nom commençoit par un D. L'hiſtoire de ce ſiecle eſt ſi embrouillée, que nous ignorons comment il ſe nommoit, & combien de tems il vécut. Quant à Pons, il n'eſt plus fait mention de lui après l'année 1158.

1162. *Pierre* V fut un des peres du concile de Montpellier, en 1162. Il ne ſiégea que juſqu'au mois d'avril 1165; car on croit que

1165. *Guillaume* gouvernoit déja le dioceſe au mois de mai de la même année; mais il pourroit bien ſe faire que ce prélat fût archevêque d'Auch, & non pas d'Aix.

1166. *Hugues de Monlaur*, en 1166. Sa famille étoit de Languedoc, & fort illuſtre dans le douzieme ſiecle.

1178. *Bertrand de Roquevaire*, en 1178. Il aſſiſta au troiſieme concile de Latran, tenu en 1179, & mourut bientôt après.

1180. *Henri*, d'abord prévôt de l'égliſe d'Aix, & enſuite évêque de Riez, ſuccéda à Bertrand, en 1180.

1188. *Gui de Foz*, à Henri, en 1188. Les libéralités des fideles envers les égliſes, les diſputes que les monaſteres eurent entr'eux, ou avec des ſeigneurs, au ſujet de leurs biens, furent cauſe que le nom de cet archevêque, qui prit beaucoup de part aux affaires des religieux, ſe trouve ſouvent dans les chartes, depuis l'année de ſon élection, juſqu'au mois de mars 1212.

1212. *Bermond Cornuti*, prévôt de l'égliſe de ſaint Sauveur, puis évêque de Fréjus, & enfin archevêque d'Aix en 1212, y appella les cordeliers, en 1218, & mourut au mois d'avril 1223.

Raimond

Diocese d'Aix.
Archevêques.

Raimond Audiberti siégea depuis l'an 1224 jusques vers l'an 1247. Il avoit gagné l'estime de Raimond Berenger, comte de Provence, qui le nomma son exécuteur testamentaire. 1224.

Jean I assista, en 1248, au concile de Valence, où l'on renouvella l'excommunication contre l'empereur Frédéric & ses fauteurs. 1248.

Philippe I, dont l'épiscopat commence en l'année 1251, finit sa carriere au mois de février 1256. Il paroît, par les affaires dont il se mêla, qu'il avoit du crédit dans la province. 1251.

Guillaume de Vicedominis, neveu, par sa mere, de Grégoire X, naquit à Plaisance d'une famille illustre. Il fut fait archevêque d'Aix en 1257, à la place d'Hugues II, qui fut élu, sans être sacré, le comte de Provence s'étant opposé à son élection. Le zele de Guillaume, pour les mœurs & la discipline, lui fit assembler un concile provincial, où l'on dressa quelques statuts relatifs à ces deux objets, & sa conduite lui attira la confiance des comtes, des seigneurs, & des évêques du pays, qui, dans plusieurs occasions, le prirent pour arbitre de leurs différens. Grégoire X voulant lui donner une preuve de son affection, le créa cardinal-évêque de Palestrine, en 1272. On lit dans un nécrologe, qu'il fut élevé au souverain pontificat le 6 septembre 1276, & qu'il mourut le jour même; cependant, il paroît certain, qu'il mourut le six avril de la même année. 1257.

Grimerius de Vicedominis, suivant une charte de saint Victor, chanoine & official de l'église d'Aix, succéda à Guillaume en 1272, quoique le prévôt & le chapitre eussent demandé Alain, évêque de Sisteron. Mais l'ascendant que les souverains pontifes avoient alors sur les comtes de Provence, à cause du royaume de Sicile, les rendoit maîtres de disposer des honneurs ecclésiastiques, sans avoir à craindre aucune opposition. Grimerius mourut, suivant le nécrologe de l'église d'Aix, le 28 novembre 1282. 1272.

Rostan de Noves, religieux de saint François ou de saint Domi- 1283.

nique (on n'eſt pas d'accord ſur ce point), eut à peine pris poſſeſſion de l'archevêché, qu'il donna des preuves de ſon zele pour la religion & les bonnes mœurs. Il tint à Riez, au mois de février 1285, un concile provincial, qui n'eſt point dans la grande collection du P. Labbe. On y fit vingt-deux canons; le dernier prononçoit anathême, contre quiconque empêcheroit les appels au métropolitain. Les religieuſes dominicaines, fondées à Marſeille, dès l'an 1286, furent établies au quartier de la Duranne, près d'Aix, en 1290, par Charles II, roi de Sicile, qui avoit une eſtime particuliere pour cet ordre. Deux ans après, le 20 du mois de juillet, il les mit près de la ville, au monaſtere de ſainte Marie de Nazareth. Elles devoient être au nombre de cent, dont dix ſœurs converſes. Roſtan mourut à Aix, au mois de février 1310; il étoit de la même famille que la belle Laure, & vraiſemblablement ſon oncle.

1311. *Guillaume de Mandagot*, d'une famille noble de Lodeve, fut transféré de l'archevêché d'Embrun à celui d'Aix, en 1311. Mais ayant été fait cardinal & évêque de Paleſtrine, l'année d'après, il ſe démit de l'archevêché.

1313. *Robert de Mauvoiſin* (de Malo Vicino), fut élu au commencement de l'année 1313, & mourut en 1318.

1318. *Pierre Deſprés*, natif de Cahors, étoit évêque de Riez, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, en 1318. Il regarda la pourpre, dont il fut revêtu en 1320, comme un lien de plus qui l'attachoit à l'égliſe, & redoubla de zele pour la ſervir utilement le reſte de ſes jours. Il mourut de la peſte, à Villeneuve près d'Avignon, le 13 mai 1321.

1321. *Pierre Aureoli*, du dioceſe de Soiſſons, remplit le ſiege d'Aix en 1321, peu de tems après qu'il fut devenu vacant, par la promotion de ſon prédéceſſeur, au cardinalat, & ne le garda que juſqu'à la fin de l'année ſuivante. Il avoit été religieux de l'ordre de ſaint François, & profeſſeur de théologie en l'univerſité de Paris.

Il fit quelques ouvrages, estimés de son tems, mais condamnés à l'oubli depuis que les ténebres de l'ignorance ont commencé de se dissiper.

Jacques de Concoz, de la famille de Cabrairez, dans le Quercy, religieux dominicain, ensuite évêque de Lodeve, & enfin archevêque d'Aix, le 10 juillet 1322, assista au concile d'Avignon, le 18 juin 1326, & mourut le premier mai 1329. 1322.

Arnaud I, prêta serment de fidélité au sénéchal de Provence, qui le reçut, au nom du comte, le 25 avril 1331. Il mourut à Perricard, on ne sait pas en quelle année, mais vraisemblablement au commencement de 1337. 1331.

Armand de Barcès ou *Narcès*, gouvernoit déja le diocese, le 3 septembre de la même année, ayant assisté ce jour-là au concile d'Avignon, tenu par trois archevêques, du nombre desquels il étoit, & par dix-sept évêques. Le talent qu'il avoit pour les négociations, le fit choisir, par Benoît XII, pour aller déterminer Jacques, roi de Majorque, & Pierre, roi d'Arragon, qui étoient en guerre, à remettre leurs différens au jugement du saint pere. Après la mort de Benoît XII, il fut encore chargé de la même commission, par Clément VI, & s'en acquitta avec honneur. Il mourut au mois d'avril 1348. 1337.

Arnaud II, *Bernardi du Piret* (de Pireto), élu la même année, est peu connu, parce qu'il demeura presque toujours dans la ville d'Avignon, que le pape venoit d'acquérir de la reine Jeanne; il se démit de l'archevêché d'Aix en 1361, s'il faut s'en rapporter à Baluze, pour aller occuper le siege de Montauban, où il étoit né. Mais rien ne paroît plus douteux que ce fait. 1348.

Jean Pyscis ou *Peissoni*, transféré de Digne à Aix en 1362, fut un des commissaires nommés, pour informer de la vie & des miracles de sainte Delphine, femme de saint Elzéar de Sabran. Il mourut le 10 octobre 1368. 1362.

Gerard de Posilhac, a eu le sort des personnes qui, occupant 1369.

les premieres places d'une province, ne font rien pour l'utilité publique; il est resté dans l'oubli. L'on sait qu'il mourut au mois de mai 1378; & que sous son épiscopat, les religieuses de saint Dominique furent transférées, du couvent de Nazareth, à celui qu'on leur bâtit, près de l'église de saint Sulpice, le 22 juin 1377.

1379. *Jean d'Agoult*, qui le remplaça un an après, est plus connu par l'ancienneté de sa noblesse, que par ses actions. Il étoit fils de Fouques, grand sénéchal de Provence, & d'Alix de Baux. Les auteurs ne parlent que de son élection & de sa mort, arrivée en 1394. Jean Fabri, chanoine de l'église d'Aix, & prévôt de Fréjus, ayant été nommé par le chapitre, le pape lui refusa les bulles, & le bâton pastoral fut donné en 1395, à

1395. *Pierre d'Agoult*, cousin de Jean, & dont on connoît à peine l'existence, n'ayant vécu que peu de tems.

1397. *Thomas de Puppio*, né à Aix, obtint l'archevêché en 1397, ou, selon quelques auteurs, en 1399. Il fut délégué du saint siege au mois de décembre 1407, pour unir l'abbaye des religieuses de Saint-Pons de Gemenos, à celle de Lamanarre, près d'Hieres, diocese de Toulon. C'est la seule action de sa vie qui soit parvenue jusqu'à nous, quoiqu'il ait gouverné le diocese pendant plus de vingt ans, n'étant mort qu'au mois de février 1420. On lui attribue quelques ouvrages qui sont demeurés dans l'obscurité, comme presque tous ceux que le quatorzieme siecle a vu naître. Sous son épiscopat, l'université d'Aix fut établie & confirmée par Alexandre V, en 1409.

1421. *Guillaume Fillastre*, d'une famille honnête du Maine, étoit docteur en l'un & l'autre droit, & savant dans la langue grecque & les mathématiques, c'est-à-dire, qu'il connoissoit les élémens de cette science, qui étoit encore à son berceau. Le pape Jean XXIII, charmé de son mérite, le fit cardinal, & lui accorda successivement plusieurs dignités dans l'église de Rome. Il ne fut nommé à l'archevêché d'Aix qu'au mois de janvier 1421. Mar-

tin V, successeur de Jean, l'ayant envoyé en France, en qualité de légat *à latere*, avec le cardinal des Ursins, il déclama avec si peu de ménagement, contre les libertés de l'église gallicane, en présence de Charles VI, que ce prince en fut indigné, & l'obligea de sortir du royaume. Il paroît cependant qu'il lui rendit ensuite ses bonnes graces, puisque ce cardinal revint en France avec le titre de légat. Il mourut à Rome le 6 du mois de novembre 1428, âgé de quatre-vingts ans.

Aimon de Nicolaï, religieux dominicain, d'abord évêque de Senez, puis de Saint-Pons, & enfin archevêque d'Aix en 1429, se démit en 1437, parce que l'affection que Louis III, roi de Naples & comte de Provence, lui portoit, l'empêchoit de résider dans son diocese; ce qui prouve qu'il méritoit de le gouverner. 1429.

Robert Damiani, son successeur, natif de Bourges, eut la confiance d'Eugene IV & de Nicolas V, qui le firent nonce apostolique, & le chargerent de plusieurs commissions importantes. On ignore l'année de sa mort, qui doit être arrivée vers l'an 1468. Il étoit de l'ordre des freres mineurs; on l'appelle dans un acte reçu en 1449, par Rohard, notaire d'Arles, Robert de Saint-Marc. 1437.

Olivier de Pennart, chanoine de l'église d'Aix, chancelier de l'université de cette ville, coadjuteur de Robert, & son successeur, fut un des principaux bienfaiteurs de la métropole, ayant consacré la plus grande partie de ses revenus à y faire des réparations. Il étoit né dans le Maine, & mourut à la fin de janvier 1484. 1468.

Philippe-Hebert d'Aussonvilliers, parisien, est le premier qui ait eu l'archevêché d'Aix, par la protection des rois de France, puisqu'il fut nommé au mois de février 1484, & que la province n'étoit réunie à la couronne, que depuis le mois de décembre 1481. Ayant présidé aux états, assemblés à Aix en 1487, il 1484.

fit un discours sur les avantages de cette réunion, & sur la fidélité que les provençaux devoient à leurs nouveaux maîtres. Il mourut en 1499, ou en 1500, pour le plus tard.

1500. *Christophe de Brillac*, à qui la cour donna l'archevêché, permuta, sur la fin de l'année 1502, avec

1502. *François de Brillac*, son neveu, qui lui céda l'évêché d'Orléans, après l'avoir possédé trente ans. Ces deux prélats étoient nés à Bourges. François ne garda pas long-tems l'archevêché d'Aix, puisqu'en 1505, il avoit pour successeur,

1505. *Pierre Filleul*, dont nous parlerons à l'article des évêques de Sisteron. Il étoit né à Gannat, dans le Bourbonnois. La part qu'il prit au gouvernement du royaume, ne lui ayant pas permis de veiller sur son diocese, sur-tout après l'an 1515; il en confia l'administration à des vicaires généraux, & se fit donner, pour coadjuteur, en 1530, Antoine Imberti, son neveu. Pierre étoit lieutenant de Charles, duc de Bourbon, dans le Languedoc; & François I le fit son lieutenant-général au gouvernement de Paris & de l'île de France. Pierre mourut dans cette ville, le 22 janvier 1540, âgé de cent deux ans, après avoir été archevêque d'Aix trente-quatre ans trois mois & quatorze jours. Il avoit été fait premier conseiller d'église au parlement d'Aix, le 9 avril 1509.

1541. *Antoine Imberti*, né au Luc ou à Fréjus, en Provence, prit possession de l'archevêché d'Aix, le 28 août 1541. Il assista au concile de Trente, en 1545, & s'y distingua par son zele & ses lumieres. On prétend même qu'il avoit recueilli les actes des premieres sessions de ce concile, qui se tenoit alors à Mantoue, & qu'il les auroit fait imprimer, si la mort ne l'eût surpris le 2 décembre 1550.

1558. *Jean de Saint-Romain*, fils de Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, & de Jeanne de la Tour, succéda à sa dignité, mais non pas à ses vertus. Il fut accusé d'avoir embrassé le calvinisme, avec plusieurs autres prélats du royaume. Le pape Pie IV,

emporté par ſon zele, ordonna, aux cardinaux inquiſiteurs, de citer, à Rome, toutes les perſonnes ſuſpectes d'héréſie, de quelque rang & condition qu'elles fuſſent, & de faire exécuter, contr'elles, la ſentence qu'il prononceroit dans un conſiſtoire ſecret, ſi elles refuſoient de comparoître. Ses ordres furent exécutés, & les cardinaux citerent, à leur tribunal, pluſieurs évêques & archevêques, du nombre deſquels étoit Saint-Romain. Ce procédé, contraire aux libertés de l'égliſe gallicane, excita, de la part de la France, des réclamations dont on peut voir les ſuites dans M. de Thou. On dit que Saint-Romain, fatigué de ces pourſuites, monta en chaire, le jour de Noël, qu'il déclama contre la foi de ſes peres & contre le pape, & quitta les habits pontificaux, pour embraſſer la profeſſion des armes, où régnoit alors une licence, qu'il n'auroit pas préférée à la ſainteté de ſon miniſtere, ſi les paſſions ne lui en euſſent pas fait ſentir le poids. On lit, dans le *gallia chriſtiana*, qu'il ſe démit en faveur d'André Eſtienne, chanoine de ſaint Sauveur, à qui le roi accorda ſon agrément, en 1567, mais que le pape lui refuſa les bulles. Il y a des auteurs qui prétendent que Jean, s'étant retiré à Geneve, s'y maria, & qu'il fut obligé de porter de l'eau, pour gagner ſa vie. On ne peut admettre ce fait ſans de fortes preuves.

Laurent Strozzi, florentin, neveu de Leon X, & de Catherine de Médicis, reine de France, fut nommé à l'archevêché d'Aix: il avoit d'abord embraſſé le parti des armes, & s'y étoit fait un nom par ſa bravoure & ſes actions. Étant enſuite entré dans l'état eccléſiaſtique, il accumula, ſur ſa tête, tous les bénéfices que l'ambition peut ſe procurer, quand elle eſt ſoutenue par le crédit. Poſſeſſeur de pluſieurs abbayes, évêque de Béziers, cardinal, enſuite archevêque d'Albi, & enfin archevêque d'Aix, en 1566, il fit ſon entrée ſolemnelle, dans cette ville, le 14 août 1568, & mourut à Avignon, au mois de décembre 1571. 1566.

Julien de Médicis, frere du fameux Laurent, profita du crédit 1572.

que sa famille avoit en France, pour s'élever aux honneurs ecclésiastiques. Après avoir rempli successivement les mêmes sieges, que son cousin Strozzi, se voyant accablé d'infirmités, il quitta celui d'Aix, en 1575, à condition qu'on le donneroit à son cousin germain

1575. *Alexandre Canigiani*, qui fit son entrée solemnelle le 16 septembre 1576. Il assista à l'assemblée du clergé de 1580, aux états de Blois en 1588, & tint, en 1585, un concile provincial, où l'on fit plusieurs décisions sur le dogme, & des réglemens pour la réformation des mœurs & de la discipline. C'étoit un homme pacifique & régulier, qui, voyant avec douleur les divisions qui déchiroient la France, se retira à Rome, pour y finir tranquillement ses jours, qu'il termina le 21 mars 1591. Sixte V l'avoit envoyé, peu de tems auparavant, en-deça des Alpes, avec plusieurs autres prélats, pour pacifier les troubles du royaume.

1591. *Gilbert Génébrard*, natif de Riom, en Auvergne, fut nommé à l'archevêché d'Aix, par Grégoire XIV, au mois de mai 1591, & vint se faire installer au mois de septembre 1593. Personne ne mérita cette dignité, à plus de titres, que ce savant bénédictin, si l'on ne considere que la science & la régularité des mœurs. Il rendit son nom célebre par beaucoup d'ouvrages sortis de sa plume, & marqués au coin de l'érudition. Mais on le trouve aussi à la tête de quelques écrits séditieux, qui respirent cet esprit de faction, dont les hommes, les plus estimables, ne purent se garentir à la fin du seizieme siecle. Henri IV fut à peine monté sur le trône, qu'on accusa Génébrard du crime de leze-majesté, d'avoir détourné les peuples de l'obéissance du souverain, & d'avoir obtenu son archevêché, contre les loix du royaume, puisque c'étoit le pape, & non pas le roi, qui le lui avoit donné. Ces raisons furent cause que le parlement d'Aix l'en priva, par arrêt du 26 janvier 1596. Henri le grand avoit déja nommé à sa place, en 1595,

Paul

Paul Hurault de Lhôpital, petit-fils, par sa mere, du chancelier de ce nom, homme de mérite, mais trop entêté des prérogatives de son rang. Il mourut au mois de septembre 1624, ayant été remplacé par 1595.

Gui Hurault de Lhôpital, son neveu & son coadjuteur, décédé à Paris le 3 décembre 1625. 1624.

Armand-Louis Duplessis de Richelieu, frere du cardinal, étoit chartreux, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, le 6 décembre de la même année, trois jours après la mort de son prédécesseur. Il passa à celui de Lyon, en 1629, après avoir été décoré de la pourpre, par Urbain VIII, qui donnoit de grands éloges à son mérite, tandis que le roi le récompensoit par ses bienfaits. 1625.

Louis de Bretel, abbé commendataire de deux abbayes, doyen du chapitre de Rouen, conseiller-clerc au parlement de Normandie, & fils du président de Bretel de Gremonville, ne reçut l'onction épiscopale, que le 2 janvier 1632, quoiqu'il eût été nommé en 1630. Il finit sa carriere le 26 mars 1644. 1630.

Michel Mazarin, frere du cardinal de ce nom, prit l'habit des dominicains à Rome, sa patrie; & après avoir été professeur de théologie, prieur & provincial de son ordre, il obtint, par le crédit de son frere, l'archevêché d'Aix, dont il prit possession le 30 octobre 1645. Etant retourné en Italie, peu de tems après, il fut créé cardinal, du titre de sainte Cecile, & enfin, vice-roi de Catalogne, à la place de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il alla faire, pendant quelque tems, les fonctions de sa charge dans cette province; mais entraîné par le desir de retourner dans sa patrie, il repassa les monts, & mourut à Rome le premier septembre 1648, âgé de quarante-un ans, ne laissant dans son diocese que le souvenir de ses titres. 1645.

Jerôme de Grimaldi fut nommé le 20 de septembre 1648; mais n'ayant pu obtenir ses bulles, que sept ans après, le siege demeura vacant pendant tout ce tems-là. Il avoit été nonce en 1648.

France, & avoit eu, en cour de Rome, des places distinguées, dont on ne doit pas lui faire un mérite, puisqu'il en possédoit un plus réel, qui est celui d'avoir rempli les devoirs de l'épiscopat, avec un zele qu'on peut citer pour exemple. Il remit en vigueur la discipline & les bonnes mœurs parmi le clergé; fit instruire les ecclésiastiques, & soulagea les pauvres, auxquels il distribua ses revenus. Il mourut en 1685, plein d'années & de bonnes œuvres, dans la quatre-vingt-dixieme année de son âge, le jour de saint Charles Borromée, qu'il s'étoit proposé pour modele.

1685. *Charles Legoux de la Berchere*, fils du premier président du parlement de Bourgogne, dut, plutôt à ses talens qu'à sa naissance & à la protection, l'archevêché d'Aix, auquel il fut nommé au mois de novembre 1685, après avoir été dix ans & quelques mois évêque de Lavaur. Mais ayant été nommé à l'archevêché d'Albi, en 1687, avant qu'il eût pris possession de celui d'Aix; la Provence fut privée des avantages qu'elle auroit pu retirer de ses lumieres & de ses vertus.

1687. *Daniel de Cosnac*, né dans le Limousin, porta sur le siege d'Aix un nom illustre, étant fils de François de Cosnac & d'Eléonore de Talairan, fille du prince de Chalais & de Françoise de Monluc. Il étoit évêque de Valence & de Die, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, au mois de janvier 1687. Mais n'ayant pu obtenir alors ses bulles, à cause des différens survenus entre la cour de France & celle de Rome, il ne fut proclamé que le 26 octobre 1693. Il mourut au mois de juin 1708, âgé de plus quatre-vingts ans, étant alors doyen des évêques de France. On lui fit cette épitaphe ironique, *requiescat ut requievit*. Il avoit été fait commandeur des ordres du Saint-Esprit, le 19 avril 1701.

1708. *Charles-Gaspar-Guillaume de Vintimille du Luc*, sacré évêque de Marseille en 1692, fut transféré à Aix en 1708, & prit possession au mois de novembre de la même année. Il devint archevêque de Paris le 12 mai 1729.

Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, né dans le diocese de Carpentras, sacré évêque de la Rochelle, le 21 octobre 1725, nommé archevêque d'Aix en 1729, abbé de Montmorel & de saint Pierre de Melun, mourut en 1770, particuliérement regretté des pauvres & des ecclésiastiques, qui s'étoient ressentis de ses bienfaits.

DIOCESE D'AIX. ARCHEVÊQUES. 1729. 1770.

Jean-de-Dieu-Raimond de Boisgelin de Cucé, né dans le diocese de Rennes, ancien prieur de Sorbonne, vicaire général de Rouen; sacré évêque de Lavaur, le 28 avril 1765, & transféré à Aix en 1770, a prêché, devant sa majesté, le jour de la cérémonie du sacre, le 11 juin 1775. Il étoit tout naturel que le même prélat, qui avoit déja peint, avec éloquence, le caractere bienfaisant de Stanislas, la piété de la Dauphine, & la sagesse du Dauphin (1), remît, sous les yeux de leur auguste fils, les grandes maximes qu'ils avoient suivies, & qui, en lui apprenant à réunir avec ce fonds de justice qui le distingue, la bienfaisance de l'un, & les vertus des deux autres, le rendront le pere de son peuple, & le modele des bons rois. M. l'archevêque d'Aix a été reçu de l'académie françoise, le 28 février 1776.

ANCIENNES ABBAYES.

Quoique l'ordre monastique soit très-ancien en Provence, puisqu'il y fleurissoit au commencement du Ve siecle, il n'y a point eu de monastere, dans le diocese d'Aix, avant le XIe; c'est peut-être parce que le siege de cette église, n'avoit été rempli par aucun religieux: car la plupart de nos anciens monasteres ont été fondés, ou par des moines, devenus évêques, ou par des évêques élevés chez les moines. L'abbaye de la *Celle*, près de Brignoles, est la plus ancienne du diocese, & remonte à l'an 1011. On trouve, parmi ses fondateurs, Enguerran ou Ingilran, évêque de Cavaillon, qui donna, aux religieux de saint Victor, en pré-

(1) M. l'archevêque d'Aix a fait l'oraison funebre du roi Stanislas, de madame la Dauphine, & de monseigneur le Dauphin. Les deux premieres sont imprimées; & l'autre, qui fut prononcée devant les états de Languedoc, n'a point vu le jour.

fence de fa femme, & au nom de fes enfans, la vallée d'Avolennazo, aujourd'hui la *Celle*, & l'églife de fainte Perpetue; il s'y établit, peu de tems après, des religieufes, qui furent dirigées par un religieux de la même abbaye, auquel on donnoit le nom de prieur. Rien n'étoit plus ordinaire, dans ce fiecle, que de voir des perfonnes du fexe, embraffer la regle de faint Benoît, ou de faint Auguftin, fous la direction des moines du même ordre, qui avoient pourtant leur demeure & leurs biens à part. Le relâchement s'étant introduit dans le monaftere de la *Celle*, les religieufes furent transférées à Aix en 1659, où elles ont fait revivre l'efprit de leur ancien inftitut.

L'abbaye de Sylvacane, ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, fondée en 1147, par Raymond des Baux, fut unie au chapitre d'Aix, par une bulle d'Eugene IV, datée du 12 des calendes de janvier 1440, après que les débordemens de la Durance en eurent détruit les bâtimens. Il eft dit, dans cette bulle, que les revenus du monaftere étoient à peine fuffifans, pour nourrir trois religieux.

Nous ne parlons point du monaftere de faint Maximin, que le P. Guefnai fait remonter, fans aucune preuve, au neuvieme fiecle. Le filence du P. Mabillon, qui n'en a trouvé aucunes traces dans les anciens monumens de l'ordre de faint Benoît, ne permet pas d'adopter l'opinion du P. Guefnai, dont on connoît d'ailleurs le peu d'exactitude. Il eft vrai que l'abbaye de faint Victor poffédoit anciennement, & peut-être dès le VIe fiecle, des biens à Saint-Maximin, mais les moines n'établiffoient pas des monafteres par-tout où ils avoient des poffeffions; il paroît feulement que dans le XIe fiecle, ils en bâtirent un dans cette ville. Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, le donna, en 1295, aux freres prêcheurs, qui ont juftifié fon choix, par les vertus qu'ils ont pratiquées.

Diocese d'Aix.

Histoire naturelle.

La campagne d'Aix est fort belle, & produit les mêmes fruits que les autres endroits de la Provence, excepté des oranges. On y trouve des dépôts de la mer, tels que des empreintes de poissons, des ostracites, des cochlites & des néritites. Les fossiles les plus remarquables, sont ceux qu'on découvrit, le 28 janvier 1760, à cent cinquante toises de la ville, & à cent soixante, au-dessus des eaux minérales. On les trouva à cinq pieds de profondeur, dans le cœur d'un rocher, de la nature du marbre le plus dur, mêlé de veines jaspées & transparentes. Il étoit en forme de cailloutage, rempli de cavités, parsemé de limaçons ordinaires, & si dur, qu'il fallut employer la poudre pour le faire sauter; d'où l'on peut conclure qu'il étoit dans son état primitif, quand il fut ouvert. Le gravier & les cailloux roulés qu'il contenoit, ressembloient au gravier & aux cailloux roulés par la mer. Cette circonstance nous porte à croire, que ces fossiles, qu'on a pris pour des têtes & des os de bras & de jambes humains, ne sont que des especes de nautiles, des cornes d'ammon, & des côtes de gros poissons pétrifiés. On trouve de l'ardoise au quartier nommé *lou prignon*, sur le chemin de *Rians*, & des *pierres* arborisées au *devens*. Je ne dis rien des eaux minérales de cette ville, qui, du tems de Strabon, avoient déja perdu presque toute leur vertu, par le mêlange des eaux douces, ou par quelqu'autre cause qui nous est inconnue. Les anciens les employoient dans les maladies de l'urètre, s'il faut en juger par un monument découvert il y a environ soixante ans. C'étoit le symbole du dieu des jardins, offert au dieu de la source, pour désigner le genre de maladie dont on avoit été guéri.

Acad. des scienc. an. 1760. m. p. 209.

La breche du terroir mérite un peu plus d'attention. Celle du Tolonet, à une lieue de la ville, est fort belle; c'est un fond jaune, mêlé de taches brunes & noires, qui font un joli effet. Celle de Beaurecueil paroît plus jaune, plus barriolée, plus belle; mais en général, on peut dire qu'elle est de la même qualité. La

breche eſt un amas de cailloux irréguliers, collés les uns aux autres, d'une maniere ſi unie, que les maſſes qui s'en forment ne ſont pas veinées comme les marbres ordinaires, mais marquées de taches circonſcrites & diſtinctes, qui laiſſent appercevoir la différence des cailloux; au lieu que dans les marbres ordinaires, les veines ſe confondent, & empiétent, pour ainſi dire, les unes ſur les autres.

Cette eſpece de marbre eſt aſſez commune dans le dioceſe d'Aix, qui eſt tout compris dans la bande calcaire. Il y en a de verd, à une lieue de cette ville, ſur la montagne où eſt la keirie. On en trouve dans le terroir de *Lambeſc*, dont le fond eſt rouge, avec des taches jaunes & noires. Celui de *Rouſſet*, tantôt rouge, & tantôt blanc, vaut beaucoup moins que celui de *Tretz*, qui a le fond jaune, mêlé de blanc, & coupé de lignes rouges. Il prend un aſſez beau poli, ainſi que celui de *Candelon*, au terroir de Brignoles. On en trouveroit d'aſſez beau, près de *Tourves*, ſi l'on vouloit ſe donner la peine de creuſer à une certaine profondeur. C'eſt une eſpece de brocatelle, variée de différentes couleurs, parmi leſquelles le rouge, le jaune & le blanc dominent. La couleur rouge qu'on apperçoit, dans tous les marbres de ce pays-là, vient du fer répandu dans la terre.

A la Sainte-Baume on en voit de petits morceaux dans la pierre même. La partie de la montagne, où l'on a creuſé la grotte de la Magdeleine, eſt toute de marbre. Celui qu'on avoit commencé d'exploiter au *Plan-d'Aups*, au-deſſous de cette montagne, eſt d'un fond rouge, mêlé de taches jaunes & blanches, qui font un joli effet. J'ai trouvé, dans cette même plaine, qui eſt à trois cent toiſes au-deſſus du niveau de la mer, des pierres à fuſil, des balanites, des fungites, & l'huitre, appellée pié-d'âne, de la plus belle conſervation. Le marbre eſt très-commun à *Nans*, & dans tout le voiſinage; mais il eſt fort groſſier dans le terroir de *Saint-Maximin*. On dit que les belles colonnes de Port-or, d'un noir & d'un jaune fort vif, qui parent le maître-autel de l'égliſe de

Saint-Maximin, ont été tirées d'une carriere qui ſe trouve au quartier nommé l'*eſtendar*. Je puis aſſurer n'avoir rien vu de ſemblable, quoique j'aie parcouru, avec beaucoup de ſoin, un endroit ainſi nommé dans le terroir de cette ville. Il faut qu'il y ait un autre quartier du même nom, qui m'eſt inconnu, & où cette carriere ſe trouve. Au reſte, le marbre abonde en Provence; & ſi l'on vouloit s'en occuper, on en trouveroit qui orneroit nos maiſons & nos égliſes, auſſi-bien, & avec moins de frais, que celui qui nous vient de l'étranger; ce feroit un avantage de plus pour le pays.

Nous avons auſſi beaucoup de granite, autre eſpece de pierre, d'une nature tout-à-fait différente de celle du marbre, & dont les anciens faiſoient un ſi grand uſage pour les colonnades des temples & des autres édifices publics. Il y en a de différentes couleurs dans la vallée de *Vitroles*. Le plus ſingulier eſt couleur de roſe & verd, avec une baſe cryſtaline, mêlée de quartz. Mais, dans aucun dioceſe, cette pierre n'eſt auſſi abondante que dans celui de Fréjus, comme nous le dirons en ſon lieu.

Quant aux métaux, ils ſont communs dans la bande ſchiteuſe, & rares dans la calcaire. Cependant on prétend qu'il y a une mine de fer à *Grambois*, ſur les côteaux; à *Peyrolles* & à la montagne de *Candelon*, près de Brignoles. On voit des indices de mine de plomb à Puypin, & d'autres indices de mine d'argent ſur la montagne de Sainte-Victoire, tout près d'une mine d'ocre. On trouve, dans cette même bande, beaucoup de charbon de terre, appellé *houille* dans les provinces ſeptentrionales du royaume. C'eſt une matiere foſſile, noire, bitumineuſe, & par conſéquent combuſtible, & propre aux forges & aux fabriques où le feu eſt néceſſaire. Cela ſeul doit rendre le charbon de terre précieux dans notre province, où le bois eſt rare, & où il en faudroit beaucoup pour les fabriques de ſavon, les verreries, la filature des ſoies, la diſtillation des vins, & les moulins à huile, ſans compter la con-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

fommation qu'il s'en fait dans les fours à chaux. On croit d'ailleurs que les cendres de charbon de terre peuvent fervir d'engrais; c'eft une expérience à faire. Il eft certain que dans le Languedoc, elles en fourniffent un excellent, quand elles font mêlées avec la chaux vive. Ce mêlange peut encore fervir à former un bon ciment, qui a la propriété de fe confolider dans l'eau, & de devenir, en peu d'années, plus dur que les pierres, auxquelles il fert de liaifon. Ces avantages méritent qu'on cherche ce foffile, qui n'eft pas rare en Provence. On en trouve en plufieurs endroits du diocefe d'Aix, à *Mimet*, *Fuveau*, *Greafque*, *Puipin*, *Auriol*, *Belcodenes*, *Saint-Zacharie*, & dans tous les environs; car le filon s'étend fort loin. Comme le jais eft un bitume foffile, qui tient de la nature du charbon de terre, on en découvre tout auprès de celui-ci; à *Peynier*, par exemple, à *Mazaugues*, & à *Candelon*, quartier de Brignoles, dont nous avons déja parlé deux fois. Ces indications ne difpenfent pas des expériences que ces foffiles exigent pour connoître les avantages qu'on en peut retirer.

Le même diocefe offre beaucoup de coquillages foffiles; il nous fuffira de nommer les peignes & les huitres du terroir de *Cadenet*; les gloffopêtres, & autres coquilles, du terroir de *Pertuis*, près de *Joannis*; les cornes d'ammon, les groffes & longues bélemnites à queue, & de couleur noire, qu'on voit à *Vauvernagues*, près de la montagne de *Sainte-Victoire*, qu'on dit être élevée de cinq cens trente-deux toifes au-deffus du niveau de la mer. Il feroit à fouhaiter qu'on fît des obfervations météorologiques fur nos montagnes, & qu'on déterminât, au jufte, leur élévation. Ce qu'on a publié, en dernier lieu, fur la hauteur de la *Sainte-Baume* (1), du *Saint-Pilon*, & de la pointe des *Béguines*;

Oryct. de Prov.

Elevation de la Sainte-Baume, &c.

(1) La Sainte-Baume & Nans, font du diocefe de Marfeille. Je n'ai pourtant pas cru devoir les féparer des villages voifins dont j'ai eu occafion de parler, & qui font du diocefe d'Aix, comme la Sainte-Baume l'étoit anciennement.

n'eft

n'eſt point conforme à ce que le P. Laval fit imprimer, dans les mémoires de l'académie des ſciences, en 1708, p. 456 & ſuiv. Suivant ſes obſervations,

La pointe des Beguines a, au-deſſus du niveau de la mer, ...	559 toiſes 1 pied.
La montagne du Saint-Pilon, ...	481
La Sainte-Baume, ...	$415\frac{1}{2}$
Suivant des obſervations faites, depuis quelques années, avec le barometre, la pointe des Beguines eſt élevée de .	604
Le Saint-Pilon, de	504
Et la Sainte-Baume, de	469

Cette différence peut venir, 1°. de celle qu'il y avoit dans l'atmoſphere, lorſqu'on mit le barometre en expérience; car la peſanteur ſpécifique de l'air eſt rarement la même dans les mêmes mois de l'année, quoique le tems paroiſſe également ſerein; 2°. elle vient auſſi de la différence des méthodes que les obſervateurs ont ſuivies, en évaluant la hauteur de l'air, relativement à celle du barometre. On évalua les obſervations du P. Laval, d'après la table de M. Caſſini, le fils, ſuivant laquelle le premier pouce d'abaiſſement du mercure, répond à une élévation de 133 toiſes dans l'atmoſphere, ... 133 toiſes.

Acad. des ſcienc. an. 1733. mém. p. 46.

Deux pouces répondent à 290, ... 290

à cauſe de la progreſſion qu'il y a dans la raréfaction de l'air, à meſure qu'on s'éleve. Mais cette eſtimation fut enſuite jugée trop forte, par M. Caſſini lui-même, qui trouva que la hauteur de l'air, qui répond à un pouce d'abaiſſement, n'eſt que de 130 toiſes, ... 130 toiſes.

& celle qui répond à deux, de 269, . . . 269.

Il ſemble qu'on doit conclure de-là, que la Sainte-Baume, le Saint-Pilon & la pointe des Beguines, n'ont pas même l'élévation qu'on leur donnoit en 1708. Mais on convient que l'eſ-

timation de M. Caſſini n'eſt pas aſſez forte. D'ailleurs, au commencement du ſiécle, les inſtrumens n'étoient point auſſi parfaits qu'ils le ſont aujourd'hui; & l'on n'apportoit pas, dans les obſervations de cette nature, toutes les qualités & les précautions que l'expérience & les connoiſſances acquiſes ont fait juger néceſſaires. Ces raiſons me portent à croire que la derniere eſtimation, de la hauteur de la Sainte-Baume, que j'ai rapportée ci-deſſus, & qui eſt faite d'après l'abaiſſement du mercure, approche plus de la vérité; quoique, à dire le vrai, il faut tant de choſes, pour que ces obſervations ſoient exactes; les tables des hauteurs de l'atmoſphere, correſpondantes à celle du mercure, dans le barometre, ſont ſi différentes entr'elles, qu'on eſt tenté de croire qu'il eſt impoſſible de connoître exactement la hauteur des lieux par cette méthode. Suivant le P. Laval, l'abaiſſement du mercure, à la Sainte-Baume, étoit, à la fin de juin 1708, de . . . . 2 pouces 8 lignes $\frac{23}{48}$.

Au Saint-Pilon, de . . . . . 3 0 $\frac{28}{45}$.

A la pointe des Beguines, . . 3 5 $\frac{1}{5}$.

Entre cette pointe & le Saint-Pilon, on voit des traces de volcan au midi de la montagne. L'action du feu a ſoulevé, déchiré, briſé les rochers, dont les débris ſont entaſſés confuſément dans les endroits où l'exploſion a été la plus forte. Les pierres ſont fort caſſantes, & généralement criblées de petits trous, ſemblables à ceux qu'on voit à l'extrêmité des os calcinés. On voit auſſi un volcan éteint à Beaulieu; & l'on en trouveroit ſur la plupart de nos montagnes, ſi on les parcouroit avec attention.

La pointe des Beguines, qu'on appelle auſſi la montagne de Saint-Caſſien, eſt appuyée ſur une grotte qui va du nord au midi, dans un eſpace d'environ cinquante pieds, depuis l'entrée juſqu'au fond, & de trente dans ſa plus grande élévation; c'eſt, du moins, ainſi que j'en ai jugé, à la vue ſimple. La matiere ſpatheuſe, d'un

grain très-fin, a coulé en forme de lave du côté du nord-est; on en distingue plusieurs couches l'une sur l'autre, qui sont une masse d'environ trois pieds d'épaisseur. Celle qui a coulé du côté de l'ouest-sud-ouest, forme, en général, de petites colonnes de différentes grosseurs. Vers l'autre bout de la montagne, à l'ouest, on trouve la grotte des œufs, dont les congellations sont plus belles & plus diversifiées.

Diocese d'Aix. Histoire naturelle.

La chapelle de la Sainte-Baume n'est qu'une grotte fort grande, où l'on a bâti un autel, derriere lequel est la statue de la Magdeleine. Cette statue, la grotte & le tombeau du Sauveur, sont dignes de l'attention du voyageur. L'eau y est excellente; il n'y a point d'endroit, dans la basse Provence, où elle soit aussi belle & aussi bonne. Il faut l'attribuer à la qualité de la pierre, d'un grain très-fin, à travers laquelle elle filtre, & à l'élévation de la montagne, qui est cause que la pluie qui tombe à cette hauteur, est moins chargée d'exhalaisons, que dans la région inférieure.

Remarques historiques.

On voit dans la plaine, qui est au nord, & au-dessous de la montagne de Saint-Cassien, les vestiges d'un ancien monastere de religieuses, qu'on appelle encore la *bastide dei Beguinos*. Il étoit sous la direction des religieux de Saint-Victor, qui, dès le XI[e] siecle, desservoient le prieuré de Saint-Maximin. Les religieuses furent ensuite transférées à Saint-Zacharie, comme nous le dirons ailleurs.

Saint-Maximin.

On croit que la ville de Saint-Maximin s'appelloit anciennement *Villa lata*, & que ce nom étoit dérivé de *Tegulata*, petite ville, qu'on prétend avoir été bâtie en cet endroit; mais on a vu, dans la premiere partie de la chorographie, que les distances marquées dans l'itinéraire & dans la table, détruisent cette opinion. L'église, qu'on doit regarder comme un des beaux monumens d'architecture du XIII[e] siecle, fut rebâtie par les libéralités de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, qui avoit une estime particuliere pour l'ordre de saint Dominique. Le tré-

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

ſor, qui eſt rare & digne de la vénération des fideles, offre d'autres preuves de la pieuſe générosité de ce prince & de ſes ſucceſſeurs. Outre le couvent des dominicains, il y a dans la même ville, des religieuſes de leur ordre, fondées en 1644, & des capucins en 1622.

Tourves.

La voie *Aurelia* paſſoit à Saint-Maximin & à Tourves. On a découvert, dans le terroir de ce village, du côté de Brignoles, une pierre milliaire, dont voici l'inſcription :

NERO. CLAVDIVS
DIVI. CLAVDI. F
GERMANICI. CAESAR
NEP. TI. CAESARIS. AVG
PRON. DIVI. AVG. ABNEP
CAESAR. AVG. GERMANICVS
PONTIF. MAX. TRIB. POT. IIII
IMP. IIII. COS. III. P. P.
RESTITVIT.

Les dernieres lignes ne ſont point exactes; il n'eſt pas certain que l'empereur Néron ait jamais eu le titre d'IMP. IIII, puiſque la derniere année de ſa vie, qui eſt la ſoixante-huitieme de notre ere, on ne lui donnoit encore que celui d'IMP. III. Mais ſuppoſons qu'il fût IMP. IIII, quand il mourut, on n'auroit ſûrement pas mis, dans l'inſcription, TRIB. POT. IIII, mais TR. POT. XIV, parce qu'il étoit, en effet, dans la quatorzieme année de la puiſſance du tribunat. Voilà donc une erreur palpable, qui nous fait croire que les dernieres lignes, de cette inſcription, ont été mal lues. Il faut néceſſairement lire IMP. ITER. Ce titre s'accorde avec la quatrieme année de la puiſſance du tribunat, TRIB. POT. IIII. Cette correction eſt d'ailleurs juſtifiée par un milliaire, trouvé au *Luc*, & dont l'inſcription, rapportée

par Bergier, Spon, Bouche & Muratori, est parfaitement conforme, en tout le reste, au milliaire de Tourves, excepté qu'on lit, dans celle-là : IMP. ITER.

L'empereur Néron ayant, sans doute, fait réparer le chemin du Luc & de Tourves, la même année, qui est la cinquante-huitieme de l'ere chrétienne, on dut mettre la même date sur les deux milliaires ; & s'il y a quelque différence, elle vient de ce que le tems ayant dégradé les deux dernieres lignes de l'inscription, que nous rapportons, elles auront été rétablies, dans les derniers siecles, par quelqu'ignorant qui aura lu : IMP. IIII, au lieu d'IMP. ITER. Cette méprise est aisée à faire. M. le comte de Valbelle a fait transporter ce milliaire au bas d'une rampe, dans le parc de son château, dont on cherchera un jour les vestiges, comme on cherche les débris des beaux monumens romains. La terre de Tourves est considérable. Elle fut inféodée par la reine Jeanne, à Jacques d'Arcussia, le 18 octobre 1375. Anne d'Arcussia, unique héritiere de sa branche, ayant épousé Gaspar de Vintimille, en 1518, lui porta cette terre, qui fut donnée en dot, en 1540, à Magdelon de Vintimille, épouse de Jean-Baptiste de Valbelle, chevalier, seigneur de Saint-Simforien, &c. en faveur duquel elle fut érigée en marquisat, au mois de juin 1678.

Brignoles.

En allant de Tourves à Fréjus, on rencontre la petite ville de Brignoles, dont on prétend que le nom est composé de deux mots celtiques, *brin*, prune, & *on*, bonne, dont on a fait le mot latin *Brinonia*. On n'a pas besoin de cette étymologie, pour croire que le terroir de cette ville étoit habité du tems des gaulois, & encore mieux du tems des romains. Il n'y a point de pays fertile, lorsque d'ailleurs le climat en est beau, qui ne soit peuplé & cultivé, sous un gouvernement sage & policé, tel qu'étoit celui des romains, quand ils commencerent la conquête des Gaules. Qu'auroit été le reste de la province, si le terroir de Brignoles

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

n'avoit point eu d'habitans? Comment Pline auroit-il fait l'éloge de la politesse des provençaux, de leurs richesses, de la maniere dont ils cultivoient les terres, si celles de Brignoles avoient été couvertes de bruyeres? Cependant on n'y a découvert d'autres vestiges d'antiquité, qu'une urne cinéraire, avec une inscription peu intéressante. Il n'est d'ailleurs mention de cette ville dans aucun auteur ancien. Mais ce silence, de tous les anciens monumens, ne détruit point notre conjecture, qui est fondée sur l'idée que l'histoire ancienne de la province nous donne de la population.

Les cordeliers sont les plus anciens religieux de Brignoles. Ils prétendent avoir été fondés vers l'an 1218; mais on ne trouve point de preuve de leur existence avant l'année 1292. Les augustins s'y établirent en 1319; les capucins en 1599; les trinitaires en 1652; les prêtres du saint-sacrement en 1735; & les ursulines en 1632. Les comtes de Provence, & sur-tout Charles II, roi de Sicile, se plaisoient à Brignoles, où ils passoient quelquefois une partie de l'année. Saint Louis, évêque de Toulouse, & fils de ce prince, y vint au monde en 1274.

Lambesc.

Ce que nous venons de dire du terroir de Brignoles, relativement à son état, sous l'empire romain, peut s'appliquer à la petite ville de Lambesc, située à trois lieues nord-ouest de celle d'Aix. Je ne connois aucun auteur ancien qui en parle. Cependant Raymond de Soliers prétend y avoir trouvé un tombeau païen. Quant aux deux inscriptions qu'il rapporte, & qu'on lit dans Bouche, tome 1, p. 209, je ne crois pas qu'on doive les adopter. La premiere a sûrement été mal lue, & la seconde est fausse.

On ne peut donc tirer, de ces inscriptions, aucune preuve en faveur de l'ancienneté de Lambesc. Cette ville, dont la seigneurie appartient à la maison de Lorraine-Brionne, a le titre de principauté. Les communautés de la province y tiennent, tous les

Remarques historiques.

ans, leurs assemblées. Les chanoines réguliers de la sainte Trinité y ont un couvent depuis l'an 1513.

Pertuis.

Pertuis nous est connu depuis le dixieme siecle; mais son origine remonte à des tems beaucoup plus reculés. Dans le onzieme, cette petite ville appartenoit au monastere de Mont-Major. Les comtes de Forcalquier en eurent ensuite la moitié, à condition qu'ils en feroient hommage à l'abbé. Ils étoient même obligés de le défrayer, avec douze gentilshommes de sa suite, quand il alloit à Pertuis. Bouche rapporte que, pendant son séjour, on élevoit un capuchon de moine sur le château, pour marquer que le haut domaine appartenoit à l'abbaye. Tous ces privileges furent supprimés, par le roi Robert, en 1335. L'abbé ne conserva que le droit d'être défrayé, suivant l'usage, quand il iroit à Pertuis, & une pension en argent & en bled, qui lui avoit été accordée par sentence arbitrale, en 1242. On voit à Pertuis, des peres carmes, fondés par lettres-patentes du 30 décembre 1501; des capucins, en 1504; des prêtres de l'oratoire, en 1620; des religieuses de sainte Ursule, en 1528; & de sainte Claire, en 1635.

Tour d'Aigues.

La terre de la Tour d'Aigues fut comprise dans le domaine des comtes de Forcalquier, lorsque les descendans de Bozon II, comte de Provence, se partagerent les états de leurs peres en 1054. Comme la maison de Sabran s'allia deux fois à celle de Forcalquier, la premiere, vers l'an 1145, & la seconde, vers l'an 1183, par le mariage de Raynier de Sabran-Castellar avec Garsende, fille unique de Guillaume IV, comte de Forcalquier, la terre de la Tour d'Aigues fut possédée, à la faveur de ces alliances, par une branche de cette maison, d'où elle passa dans celle d'Agoult, en 1410, & y demeura jusqu'en 1505; car Raymond d'Agoult, dernier du nom, en Provence, de la branche des seigneurs de Sault, étant mort sans enfans, ses deux sœurs se partagerent la succession, qui consistoit en soixante-cinq terres nobles. Louise d'Agoult,

veuve de Claude de Montauban, seigneur de Saint-André de Beauchêne, eut la baronie de Sault, &c.

Jeanne, sa sœur, épouse d'Antoine-René de Bouliers, Vicomte de Reillane, obtint la baronie de la Tour d'Aigues, & plusieurs autres terres. Mais les deux branches de la maison de Bouliers, qui la possederent successivement, ayant fini vers l'an 1584, elle passa, en vertu d'une substitution faite en 1533, à François-Louis de Montauban, Baron de Sault, descendant de Louise d'Agoult, & mari de Catherine d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui. Cette dame eut, de ce second mariage, deux fils, qui, étant morts sans postérité, la firent leur héritiere. Elle transmit cet héritage, à Charles de Créqui, son fils du premier lit, le même qui fut depuis maréchal de France, duc de Lesdiguieres, &c. Charles eut, entr'autres enfans, une fille, nommée Magdeleine, qui, ayant épousé, en 1617, Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair & maréchal de France, lui porta des droits, en vertu desquels la baronie de la Tour d'Aigues passa dans cette maison en 1704, après la mort du marquis de Créqui, duc de Lesdiguieres, tué à la bataille de Luzara en 1702. C'est des ducs de Villeroi, que M. Jean-Baptiste Bruny, seigneur de Saint-Cannat, acquit cette baronie. Les embellissemens que ses successeurs ont faits au château, qui est très-beau, effacent tous ceux qui sont dus à la magnificence des trois puissantes maisons qui l'avoient possédé.

On prétend qu'Antoine-René de Bouliers en jetta les fondemens au commencement du seizieme siecle; & qu'après lui, Antoine & Jean-Louis-Nicolas, baron de Cental, ses fils & petits-fils, continuerent l'ouvrage. On assure même que presque tout l'édifice est dû à la galanterie de Jean-Louis-Nicolas, qui voulut le rendre digne de recevoir la reine Marguerite de Valois, dont il étoit amoureux. Si le fait est vrai, le baron de Cental ne pouvoit pas laisser un plus beau monument de sa folie. Mais on ne trouve rien

rien dans les archives de la Tour d'Aigues, qui confirme cette tradition, que nous croyons fabuleuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la reine Catherine de Médicis alla à la Tour d'Aigues, le 6 juillet 1579, & qu'elle ſéjourna au château juſqu'au lendemain au ſoir, accompagnée du cardinal de Bourbon, du maréchal de Montmorency, du grand prieur de France, du prince de Condé, de la princeſſe de Lorraine, ſa petite-fille, de la princeſſe de Condé, &c. &c. C'eſt ſans doute à cette occaſion, que le baron de Cental, âgé pour lors de près de quatre-vingts ans, fit graver, en mille endroits du château, *ſatiabor cum apparuerit*, expreſſion honnête, mais bien naïve, de la joie qu'éprouve un vieillard, qui reçoit chez lui ſa ſouveraine.

DIOCESE D'AIX. REMARQUES HISTORIQUES.

Le château eſt bâti à l'endroit où l'on voyoit autrefois une tour, appellée la tour des romains. Nous préſumons, en effet, que de leur tems il y avoit une viile, quoiqu'il n'en ſoit parlé dans aucun ancien auteur. Le ſeul monument qu'on y ait trouvé, eſt une inſcription en l'honneur du dieu Mars, ſurnommé *Belladoni*, mot gaulois, qui ſignifie *guerrier*, ou qui eſt peut-être un nom topique.

Cucuron.

On découvrit, il y a plus de deux cens ans, dans le terroir de Cucuron, deux inſcriptions, dont l'une ne contient que les noms d'une famille, & l'autre celui d'un *ſextumvir*, officier municipal, dont nous avons parlé dans la premiere partie de la chorographie.

Reillane.

Mais cette inſcription n'a-t-elle point été apportée d'ailleurs? Nous formerions le même doute ſur la ſuivante, ſi nous ne craignions de paroître vouloir infirmer ces témoignages de l'hiſtoire ancienne. Nous pouvons dire, en général, qu'à moins qu'on ne les trouve ſur des monumens, qui n'ont pu être tranſportés, ou dans un endroit qui renferme d'autres antiquités, on ne peut pas toujours en conclure qu'elles ont été faites par les anciens habitans du lieu, à moins que la ville n'y ſoit nommée, ce qui feroit

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

une marque infaillible de ſon ancienneté. Une autre preuve que les inſcriptions ont été faites ſur les lieux, c'eſt quand on les trouve dans un endroit, ou près d'un endroit où nous ſavons qu'il y avoit une ville du tems des romains. C'eſt préciſément ce qui arrive ici. Car la ſuivante a été découverte dans le terroir de Reillane, qui confine avec celui de Ceireſte, où nous avons placé l'ancienne *Catuiaca*. Elle regarde deux freres, qui étoient *ſextumvir*, c'eſt-à-dire, du nombre des ſix magiſtrats de l'endroit; car je ne crois pas qu'il y en eût davantage dans les petites villes.

V. ce mot, premiere partie.

C. COELIO
C. LIB
TERTIO
C. COELIO. C. F. FELICI
VI. VIR
C. COELIVS. C. F. FAVSTVS
VI. VIR. FRATER. FECIT

Il ſeroit difficile, & peut-être impoſſible, de nommer les différentes familles auxquelles les villages, dont nous parlons, ont appartenu. Celui de Mayrargues eſt un de ceux qui ont le plus ſouvent changé de ſeigneurs. Poſſédé par la maiſon des Baux, juſqu'en 1291, cédé alors à Charles II, roi de Sicile & comte de Provence; & en 1315, à Charles, duc de Calabre, fils du roi Robert; il revint ſous la dépendance de la maiſon des Baux, en 1374. Le maréchal de Bouſſicaud l'obtint en 1400; le fameux Raymond de Turenne, en 1413; enfin il fut donné à la famille d'Alagonia, qui le poſſéda depuis 1442, juſqu'en 1620, que MM. de Valbelle de Marſeille en firent l'acquiſition.

Mayrargues.

Ce village étoit défendu par un château, qui, dans les tems de trouble, devenoit le refuge des mécontens. Les ſouverains en dépouillerent quelquefois les propriétaires, en punition de leur

révolte, & le réunirent au domaine comtal. Voilà ce qui le fit perdre à Boufficaud, à Turenne & à Louis d'Alagonia.

Diocese d'Aix. Remarques historiques. Notre-Dame des Anges.

En parlant de la grotte de la Sainte-Baume, nous avons oublié de dire qu'on en voit une autre fur une montagne fituée au nord-eft de Marfeille, à une égale diftance de cette ville & de celle d'Aix. Cet endroit, élevé d'environ deux cens foixante-huit toifes au-deffus du niveau de la mer, femble avoir été deftiné pour être habité par des perfonnes pieufes, qui fe dévouent aux rigueurs de la retraite & de la pénitence. La grotte, qui étoit fort grande par elle-même, fut confidérablement augmentée par les excavations & les ouvertures qu'y firent des hermites, que l'amour de la folitude y conduifit en 1220. Ils furent remplacés en 1604, par des camaldules venus d'Italie, qui n'y demeurerent pas long-tems; & l'on donna l'églife & fes dépendances à des prêtres de l'oratoire, qui la poffedent encore. Elle eft fous l'invocation de Notre-Dame des Anges.

Diocese d'Apt.

Diocese d'Apt.

On a cru que la ville d'Apt, dont nous avons déjà parlé comme d'une colonie floriffante du tems des romains, étoit anciennement capitale de trois peuples à qui l'on a donné le nom de *Vulgientes*, *Albeces*, & *Apollinaires*. Cette erreur eft fondée fur un paffage de Pline, que les PP. Sirmond & Hardouin ont rétabli. Tout le monde aujourd'hui convient qu'il faut lire *Apta Julia Vulgientium*, *Alebece Reiorum Apollinarium*. La ville d'Apt n'étoit capitale que des *Vulgientes*.

La charte que M. de Remerville rapporte, pour prouver que les albiciens en dépendoient auffi, a été mal expliquée; *pagus albionenfis in comitatu Aptenfi*, fignifie le *village* d'*Aubenas*, & non pas la ville des *albiciens*. Celle d'Apt a des titres affez honorables de fon ancienne grandeur, pour n'avoir pas befoin de recourir

aux fables qui deshonorent l'hiſtoire. Elle fut dévaſtée par les lombards ; & à peine commençoit-elle à ſe repeupler, que les ſarraſins la ravagerent. Ces malheurs ayant ceſſé vers la fin du Xe ſiecle, elle ſe releva peu-à-peu de ſes ruines, & ſe forma un plan d'adminiſtration particuliere, quand l'abſence, ou la foibleſſe des comtes eut permis à nos principales villes de ſe tirer de leur dépendance, à certains égards. Malgré ces petits avantages qui lui étoient communs avec Arles & Marſeille, Apt n'a pu devenir conſidérable. Son éloignement de la mer ne lui permet pas de profiter du commerce, qui eſt l'unique ſource de la grandeur & de l'opulence des villes. L'évêque avoit autrefois le titre de prince. Il ne le devoit qu'à la politique des empereurs ; car du reſte il n'avoit que la ſeigneurie du bourg, tandis que la maiſon de Simiane avoit celle de la ville au commencement du XIe ſiecle. Elle réunit enſuite l'une & l'autre, & les vendit ſucceſſivement aux comtes de Provence de la maiſon d'Anjou.

L'égliſe cathédrale, dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge, eſt la ſeule paroiſſe de la ville & du territoire. Le chapitre eſt compoſé d'un prévot, qui eſt ſeul dignitaire ; d'un archidiacre, d'un théologal, d'un capiſcol, d'un ſacriſtain, d'un ouvrier, qui ſont perſonnats, & de ſix autres chanoines. Il y a treize bénéficiers. La ville avoit autrefois un bailliage, qui fut ſupprimé en 1558. Elle eſt chef-lieu d'une viguerie de quarante-quatre communautés. Les cordeliers y furent introduits, à ce que l'on croit, en 1213 ; les carmes, en 1296 ; les capucins, en 1612 ; les récolets, en 1634 ; les freres des écoles chrétiennes, en 1738 ; les religieuſes de la viſitation, en 1631 ; & les urſulines, en 1636.

Evêques.

380. Il paroît, par une charte du XIe ſiecle, que le premier évêque d'Apt eſt ſaint *Auſpice*. Les plus anciens monumens qui en faſſent

mention, ne remontent pas au-delà du Xe, ou, si l'on veut, du IXe siecle. On ne peut donc ajouter foi à ce que l'on rapporte de sa naissance, & des premieres années de sa vie. Quant à ce qu'on dit, qu'il occupoit le siege d'Apt en l'année quatre-vingt-dix-sept de l'ere chrétienne, cela est encore bien plus destitué de fondement. Je ne crois pas qu'on puisse mettre son épiscopat, avant la fin du IVe siecle, qui est le tems, à-peu-près, où la plupart des évêchés de Provence furent établis.

Saint Leonius est compté parmi les évêques d'Apt, sur le témoignage d'un ancien manuscrit de l'église d'Avignon, dans lequel on lit qu'il souffrit le martyre avec Privat, évêque du Gevaudan, & plusieurs autres, lorsque Crocus, chef des Vandales, fit une invasion dans la Narbonnoise seconde; mais ce Crocus est le même qui fut pris & mis à mort par Marius, général romain, en l'année 408, & il faut rapporter, à ce tems-là, l'épiscopat de ces saints évêques. Or les sieges, qu'on attribue à la plupart d'entr'eux, étoient alors occupés par d'autres prélats. Ce fait détruit l'autorité qu'on voudroit donner au manuscrit dont on s'appuie. Il faut donc effacer saint Leonius du catalogue des évêques, parce qu'en 408, l'église d'Apt étoit gouvernée par

Saint Quintin. On croit même qu'il commença de sieger en 400. 400.

Saint Castor, son successeur, fonda le monastere de saint Faustin, à Menerbe, dans le diocese de Cavaillon. Il fut placé sur le siege d'Apt, vers l'an 419, & l'honora par des vertus qui le firent mettre au rang des saints. C'est à sa priere, & pour l'usage des religieux de Menerbe, que le fameux Cassien composa ses institutions monastiques. Saint Castor étoit déja mort en 426. 419.

Sillucius nous est connu par la lettre que le pape saint Célestin écrivit, en 431, aux évêques des Gaules, pour les exhorter à réprimerl a témérité des prêtres de Marseille, qui condamnoient les ouvrages de saint Augustin & de saint Prosper, contre les pélagiens. 427.

436. *Auxanius* fut présent, en 436, à la dédicace de l'église d'Avignon, que Debon, évêque de cette ville, fit rétablir, après qu'elle eut été détruite par les Vandales.

439. *Asclepias* assista au concile de Riez en 439, & au troisieme d'Arles, 455.

Leonce est mis au nombre des évêques d'Apt, sur le témoignage de dom Polycarpe de la Riviere, qui disoit avoir lu, dans un ancien manuscrit, que le roi des gots, s'étant rendu maître de la ville d'Apt en 474, envoya l'évêque Léonce en exil. Mais les visigots ne s'emparerent de la Provence qu'en 480; pour le plutôt; & l'on convient que ce prélat étoit déja mort en 475. Un auteur, bien plus moderne, croit que ce Léonce est le même dont il est souvent parlé dans les lettres de saint Hilaire. Mais il est démontré que celui à qui ce pape écrivoit, remplissoit le siege d'Arles; on n'a donc aucune preuve que l'église d'Apt ait été gouvernée par un évêque, nommé Léonce, dans le Ve siecle.

On lui donne, pour successeur, *Prétextat*, en 475. Ce prélat, dit-on, assista au concile d'Arles, tenu la même année; & il est nommé, parmi les trente évêques, auxquels le prêtre Lucide écrivit. Le premier fait est avancé sans preuve; car le nom de Prétextat ne se trouve point parmi les souscriptions de ce concile, de l'édition de Labbe: 2°. de ce que cet évêque est nommé, avec vingt-neuf autres, dans la lettre de Lucide, il ne s'ensuit pas qu'il ait gouverné l'église d'Apt. L'histoire veut être appuyée sur des témoignages plus authentiques. Le siege étoit occupé, en 517, par un évêque nommé Prétextat, qui assista au concile d'Epaone, tenu la même année, & au quatrieme d'Arles, en 524. Il vivoit encore en 542. Mais il n'est pas vraisemblable qu'il eût commencé de siéger en 475. Son épiscopat auroit duré soixante-sept ans. Cette difficulté qu'on a sentie, a été cause qu'on a mis successivement deux Prétextat sur le siege de l'église d'Apt, depuis l'an 475, jusqu'en 546. Cependant il n'y a point de preuve qu'il ait

été rempli par un évêque de ce nom, avant l'année 516. Peut-être demeura-t-il vacant jusqu'alors, ou bien on ne connoît pas le nom de celui qui l'occupoit. Il faut donc mettre Prétextat depuis l'année 516, jusqu'en 546.

Mais on peut faire là-dessus une autre difficulté. Le pape Vigile, dira-t-on, écrivit à l'évêque d'Arles en 545, pour déposer *Prétextat, évêque d'Apt, intrus dans son siege*. Or, un évêque qui avoit siégé depuis 516, jusqu'en 545, & qui avoit assisté à quatre conciles, où il avoit été admis à la communion des autres églises, ne pouvoit pas être regardé comme *intrus*. Il faut donc que le premier Prétextat fût mort en 542, après la tenue du concile d'Orléans, auquel il assista; & qu'un prêtre du même nom, se fût emparé du siege, contre les regles canoniques. Mais ce raisonnement est fondé sur un faux principe; car le Prétextat, dont il est parlé dans la lettre du pape, étoit évêque de Cavaillon, & non pas d'Apt, suivant le P. le Cointe, & il n'est point dit qu'il fût intrus. Il paroît même que les plaintes du pape tomboient sur ce que ce prélat avoit ordonné prêtre un laïque, sans lui avoir fait garder les interstices ordonnés par les canons. Ainsi l'objection tombe d'elle-même, & nous n'admettrons qu'un seul évêque de ce nom, qui commença son épiscopat en 516, & vécut jusques vers l'an 546; c'est ce qui nous a paru de plus vraisemblable sur une matiere si embrouillée.

Prétextat, depuis l'année 516, jusqu'en 546. 516.

Saint Eusebe lui succéda la même année. C'est de lui que l'ab- 546.
baye de saint Eusebe a pris son nom.

Clementin le remplaça, pour le plus tard, en 549. On trouve 549.
son nom parmi les souscriptions du cinquieme concile d'Orléans, tenu cette année-là; il assista à plusieurs autres, dont le dernier est le quatrieme de Paris, de l'année 573.

Pappus fut présent au premier de Macon, assemblé en 582, 581.
& vivoit encore en 585.

590. *Pierre* eſt connu par un acte d'échange fait en 1291, entre Raymond Bot, évêque d'Apt, & l'abbé de ſaint Victor de Marſeille. L'auteur du clergé de France, croit qu'on peut le mettre dans l'intervalle du tems qui s'eſt écoulé depuis l'année 585, juſqu'en 788, pendant lequel on ne trouve le nom d'aucun évêque d'Apt. Il faut attribuer cette vacance du ſiege, aux cruautés que les lombards & les ſaxons commirent dans cette ville. On ceſſa, peut-être, de nommer des évêques, juſqu'à ce qu'on eût réparé tous les maux que ces barbares y avoient faits; ce qui ſuppoſe qu'elle fut preſque abandonnée pendant l'eſpace de plus de deux cens ans.

788. *Magneric* ſiégeoit en 788. On trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions du concile de Narbonne, tenu en 791, contre Felix, évêque d'Urgel.

796. *Gerard* ou *Geraudon*, en 796.

833. *Sondard*, en 833, fit donner à ſon égliſe l'abbaye de ſaint Martin, par Milon Montanus (1).

852. *Paul* I paroît avoir été le premier évêque d'Apt, qui ait reconnu l'archevêque d'Aix pour ſon métropolitain, en 852.

857. *Teutbert* ſiégeoit en 857.

879. *Richard* aſſiſta au concile de Mantaille en 879. Quelques hiſtoriens ont cru, mal-à-propos, qu'il étoit évêque d'Agde, parce que parmi les ſouſcriptions de ce concile, on avoit mis, par erreur,

(1) La charte où ce fait ſe trouve, & qui eſt rapportée dans le *Gall. Chriſt.* t. 1. p. 74. *Inſtr.* me paroît ſuſpecte; 1°. Parce que l'indiction XI ne s'accorde point avec l'année 835, écrite tout du long dans cette piece. 2°. Parce que cette façon de parler, *Milone pranomine montano comite nobiliſſimo*, n'étoit pas uſitée au milieu du IXe ſiecle, où l'on ne connoiſſoit pas les ſurnoms en Provence. 3°. Parce qu'il y eſt parlé de chevaliers d'une condition preſque ſervile, *cum manſis equitum & pagenſium*, à moins que, par ce mot, on n'entende les chevaux, ce qui ne paroît pas naturel. 4°. Ce qu'on dit de Symmaque, préfet de Rome, & le ſtyle de cette charte, donnent des ſoupçons ſur ſon authenticité.

Richardus Agathensis, au-lieu d'*Aptensis*; l'évêque d'Agde avoit un autre nom, & n'assista pas à ce concile.

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Paul II étoit à celui du Port, en 887. 887.

Vernier siégeoit en 894. 894.

Uldoric nous est connu par une charte, datée du mois de mars 946. 946.

Rostan, en 950. 950.

Arnoul, en 960. 960.

Nartold, depuis l'an 967, jusqu'en 978. 967.

Etienne I, en 979. Nous le mettons, d'après le témoignage de M. de Marca, qui dit avoir lu son nom, parmi les signatures d'une bulle, que Benoît VII donna sur la fin de l'année 979. 979.

Nartold II, en 982. 982.

Teuderic siégeoit en 990, & fonda douze canonicats dans son église, l'année d'après. 991.

Ilbogus est mentionné dans deux chartes, l'une datée de la sixieme année du regne de Rodolfe, & l'autre de la vingtieme; ce qui revient aux années 999 & 1013. Ce Rodolfe est le troisieme du nom; car Rodolfe II ne regna que sept ans sur la Provence. 999.

Etienne, qui lui succéda, mourut en odeur de sainteté, le 6 Novembre 1046, âgé de soixante-onze ans. Il étoit natif d'Agde, en Languedoc. 1014.

Laugier fut élu, tout de suite, après la mort d'Etienne; mais il n'exerça son ministere qu'environ un mois, étant mort le 21 décembre de l'année 1046. On croit qu'il étoit issu des comtes d'Orange. 1046.

Elisant, frere de Guillaume & de Rostan, comtes d'Apt, évêque en 1048, rétablit la cathédrale à ses frais, & augmenta considérablement les revenus du chapitre, par ses bienfaits. Il vivoit encore en 1068. 1048.

Isoard siégeoit en 1095, s'il faut s'en rapporter aux mémoires de dom Polycarpe de la Riviere. 1095.

Bertrand I est connu par un acte de l'année 1102.

1102. *Laugier d'Agoult*, qui joignoit à l'éclat de la naissance, les vertus de son état, doit être regardé comme un des bienfaiteurs
1108. de son église. Son épiscopat n'est connu que depuis l'année 1108, jusqu'en 1122, quoiqu'il y ait apparence qu'il avoit commencé plutôt.

1145. *Raymond* I dut être élu, tout de suite, après la mort de Laugier. Cependant on ne trouve son nom, pour la premiere fois, qu'en 1145; on le trouve encore à 1152.

1158. *Guillaume Astra*, en 1158. Il établit la fête de saint Victor; & mourut au mois de décembre 1160 ou 1161.

1162. *Pierre de Saint-Paul*, en 1162. Il se qualifie chanoine de Sisteron & de Forcalquier, dans une transaction passée entre Bernard, évèque de Sisteron, & les templiers, en 1174.

1190. *Guirand*, fils d'Imbert de Viens, de la maison de Simiane, qui possédoit une partie de la ville d'Apt, reçut l'investiture de son évêché, de l'empereur Frédéric I. Henri VI lui accorda les droits régaliens en 1190. Guirand mourut au mois d'octobre 1208.

1202. *Pierre* II *de Saint-Paul*, prévôt d'Apt, paroît avoir été évêque de cette ville, dès l'an 1202, par la démission de Guirand, qui néanmoins en conserva le titre.

1211. *Geoffroy* I, d'Apt, prévôt de cette église, en occupoit le siege en 1211.

1229. *Geoffroy* II, d'Apt, en 1229, & mourut en 1243.

1244. *Guillaume* II, surnommé *Centulio*, lui succéda en 1244, & mourut le 26 janvier 1246.

1247. *Guillaume* III, d'une famille de Marseille, appellée Dalmatii ou Dalmas, excommunia Raimbaud de Simiane, pour quelques différens survenus au sujet de la terre de Saint-Martin; il se réconcilia, quelque tems après, avec ce seigneur, en la lui donnant en fief, ainsi que les lods de la cité, sous une redevance annuelle. Il mourut à Marseille le 28 août 1256.

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Pierre Bayle, prévôt d'Apt, élu évêque le 11 novembre 1256, finit sa carriere à Marseille, le 30 mai 1268. 1256.

Ripert de Viens lui succéda en 1268, & mourut le premier février de l'année suivante, n'ayant siégé que huit mois. Il avoit 1268.
été aussi prévôt de son église. Sous son épiscopat, le couvent des freres mineurs fut bâti, par les libéralités des seigneurs de Simiane.

Raymond II, *Centulio*, chanoine, fut élevé à l'épiscopat au mois 1271.
de juin 1271. Il institua la fête de l'invention de la sainte Croix, en 1275, & mourut le 10 juillet de la même année.

Raymond III, *Bot* ou *Botti*, fils de Bertrand, seigneur de 1275.
Roche-Saliere, & de Thibaude Isoard, étoit chanoine & archidiacre d'Apt, lorsqu'il reçut l'onction épiscopale, le 5 septembre 1275. Il admit les carmes dans la ville, le 8 octobre 1296, & mourut le 22 août 1303.

Hugues Bot, frere du précédent, sacré au mois de novembre 1303.
1303, ne vécut que jusqu'en 1318. Il fit achever à ses dépens la nef de l'église, qui est du côté du nord.

Raymond IV, *Bot*, neveu des deux précédens, élu en 1318, 1318.
mourut à la fin de janvier 1330. Il avoit été, ainsi qu'Hugues, ouvrier de l'église d'Apt.

Gerard ou *Geraud de Corbieres*, nommé à l'évêché en 1330, 1330.
fut transféré, peu de mois après, à Périgueux.

Bertrand Acciajoli ou *Alberti*, noble florentin, frere du car- 1331.
dinal du même nom, élu le 7 juillet 1331, fut transféré peu de tems après, à Boulogne, & de-là à Nevers.

Guillaume Astier, *Asterius*, de l'ordre des freres mineurs, nom- 1332.
mé évêque d'Apt par Jean XXII, le 12 juillet 1332, fut transféré à Périgueux, en 1340, par Benoît XII.

Guillaume Audebert, de Chartres, religieux du même ordre, 1340.
est peut-être le même que le précédent, quoiqu'on les distingue.

Guillaume Amici ou *l'Ami*, limousin, élu évêque d'Apt en 1342.

1342, passa au siege de Chartres, peu de tems après, devint patriarche de Jérusalem, & administrateur perpétuel de l'église de Fréjus.

1343. *Arnaud*, son successeur, fit le voyage de Naples, & n'oublia rien pour gagner la protection de la reine Jeanne.

1348. *Bertrand* III occupoit le siege en 1348; il fit hommage à la reine Jeanne, entre les mains de Raymond d'Agoult, sénéchal de Provence.

1351. *Bernard* lui succéda en 1351. Sous son épiscopat, Guirand de Simiane, seigneur d'Apt, en partie, fut député, par les états de Provence, pour aller demander au pape, Clément VI, qui demeuroit à Avignon, la canonisation d'Elzéar de Sabran.

1353. *Bertrand* IV *de Messenier*, que sa sagesse & ses vertus firent élever à l'épiscopat en 1353, étoit religieux franciscain. Innocent VI, l'ayant chargé d'une commission auprès de la reine Jeanne, il s'attira l'estime de cette princesse, qui le nomma archevêque de Naples en 1357. Il mourut en 1368.

1357. *Elzéar de Pontevès*, passa du cloître au siege d'Apt, le 27 juin 1357. Il célébra les obséques de la bienheureuse Delphine de Signe, femme de saint Elzéar de Sabran. Philippe de Cabassoles, patriarche de Jérusalem, prononça l'oraison funebre. Elzéar mourut au mois de décembre 1361.

1362. *Raymond* V, *Bot*, nommé en 1362, présenta une requête au pape Urbain V, dont il étoit parent, pour la canonisation de la bienheureuse Delphine. On tint dans la ville d'Apt, en 1365, un concile, composé des provinces d'Aix, d'Arles & d'Embrun, auquel présida Guillaume de la Garde, archevêque d'Arles, & ensuite patriarche de Jérusalem. Raymond mourut le 13 avril 1382.

1382. *Raymond* VI de Savine, *Savini*, prévôt d'Apt, ne siégea pas deux ans.

1384. *Gerard* III, élu en 1384, mourut au mois de novembre

1390, après avoir assisté aux états de Provence, qui se tinrent la même année.

Jean Filleti, du diocese de Clermont, fut mis à la tête de celui d'Apt, le 2 janvier 1391, & le gouverna jusqu'au mois de juin 1410, qui est le jour de sa mort. 1391.

Pierre Pricaudi, dominicain d'Angers, lui succéda la même année, mais il ne vécut pas long-tems, puisque 1410.

Peregrin, qui fut nommé après lui à l'évêché d'Apt, mourut au mois de novembre 1412, avant d'avoir pris possession. Les auteurs du *gallia christiana* donnent, pour successeur à Peregrin, Nicolas, qui étoit évêque d'Acqs, & non pas d'Apt. 1412.

Constantin de la Treille de Pergula, collecteur des deniers apostoliques, en Provence, référendaire de la cour de Rome, abbé de saint Eusebe, &c. & enfin évêque d'Apt en 1416; fut envoyé auprès du duc de Savoie, par la reine Yolande, avec le cardinal de Saint-Marc, & Pierre d'Accigné, fénéchal de Provence, pour faire la cession du comté de Nice. Il mourut au mois d'octobre 1430. Sous son épiscopat, les carmes s'établirent à Apt, dans le palais qui leur fut donné par les seigneurs de la Voulte. 1416.

Etienne III, confesseur de Louis III, roi de Sicile, & comte de Provence, fut élu le 17 juillet 1431, & mourut le 25 novembre 1437. On lui donna le même jour pour successeur 1431.

Pierre V *Nazondi*, né à *Séez*, en Normandie, & chanoine de l'église d'Apt. 1437.

Pierre VI *Nazondi*, vicaire général du précédent, & vraisemblablement son neveu, fut élu en 1448, & mourut le premier juillet 1467, après avoir légué tout son bien à son église. 1448.

Jean II Ortigue, *Urtica*, passa de la dignité de prévôt, à l'épiscopat, le 6 septembre 1467, & mourut en 1482. 1467.

Agricole de Panisse, *Panissa*, de Lucques, docteur en droit & lecteur ordinaire en l'université d'Avignon, fut élu le 18 juillet 1482, & mourut le 5 février 1490. 1482.

1490. *Jean* III de Chabroles, *de Chabrolis*, chanoine-facriftain & vicaire général de Valence, fut élu au mois de mars 1490, & transféré à l'évêché de Valence au mois de novembre 1491. Il avoit été maître des requêtes fous Charles VIII, & s'étoit rendu fort habile dans les affaires. On croit qu'il conferva l'évêché d'Apt, dont il confia le gouvernement à Elzéar d'Autric, fon grand vicaire, & qu'il ne fut qu'adminiftrateur de ceux de Die & de Valence.

1494. *Jean* IV, de la maifon de *Montaigu*, né dans le Vivarais, fut élu le 6 août 1494, & mourut le 10 feptembre 1527. Il avoit été, pendant trois ans, gouverneur du comtat Venaiffin.

1527. *Jean* V *de Nicolaï*, qui avoit été nommé adminiftrateur de l'évêché d'Apt, en 1520, du vivant de Montaigu, lui fuccéda en 1527. Il fit imprimer un nouveau bréviaire, en 1532, & mourut au mois de mars de l'année fuivante, fort regretté des favans, parce qu'il l'étoit lui-même. Il avoit été vice-légat d'Avignon.

1533. *Céfar Trivulce*, d'une illuftre maifon de Milan, nommé à l'évêché d'Apt en 1533, le garda jufqu'en 1541, quoiqu'il eût été pourvu de celui de Côme, en 1539.

1541. *Pierre* VII, de Forli, *de Forlivio*, nommé au mois de décembre 1541, fe démit en 1557.

1560. J. B. *Raimbaud de Simiane*, fils de Bertrand, baron de Gordes, & de Perrete de Pontevès, fut transféré en 1560 de Valence à Apt. Il embraffa la religion des proteftans en 1571 & mourut au château de Gordes, le 23 feptembre 1584.

1571. *François de Simiane de Cafeneuve*, frere du précédent, élu en 1571, fit oublier, par fes vertus, le fcandale que fon frere avoit donné à l'églife, par fon apoftafie. Il mourut le 15 mars 1587.

1587. *Pompée de Pérille*, originaire de Suze, en Piémont, religieux de l'ordre des freres mineurs, théologien, célebre prédicateur de fon tems, difciple de Sixte V, &c. fut nommé en 1587, à l'évêché d'Apt, par Henri III. Il perdit la vue en 1604, & prit pour

coadjuteur, en 1605, Jean Peliſſier, natif & prieur de Simiane, qui lui ſuccéda le 28 janvier 1607. DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Jean VI, *Peliſſier*, fit ſon entrée ſolemnelle le premier novembre de la même année, & mourut le 28 novembre 1629. De ſon tems la ville d'Apt reçut les récollets & les capucins. 1607.

Modeſte de Villeneuve des Arcs, avoit abandonné le monde, pour prendre l'habit de récollet. Il fut nommé à l'évêché le 28 février 1629, & mourut le 7 janvier 1670. Sous ſon épiſcopat, les urſulines & les religieuſes de la viſitation s'établirent dans la ville d'Apt. 1629.

Jean VII, *de Gaillard*, d'Aix, fils de Pierre & de Marguerite de Village de la Salle, fut nommé le premier janvier 1671. Il conçut le projet du dictionnaire hiſtorique-univerſel, dont il confia l'exécution à l'abbé Moreri, ſon aumônier, qui a donné ſon nom à l'ouvrage. Ce prélat mourut le 28 janvier 1695. Il avoit été chanoine-théologal de Coutance. 1671.

Joſeph-Ignace de Foreſta, de Colongue, prévôt & grand vicaire de Marſeille, fut évêque d'Apt depuis le 7 ſeptembre 1695, juſqu'en 1722, qu'il donna ſa démiſſion, ſous la réſerve d'une penſion annuelle de quatre mille livres. Il mourut à Marſeille en 1736. On lui eſt redevable de l'établiſſement du ſéminaire, qui ayant été gouverné par les jéſuites, juſqu'en 1762, a été confié aux prêtres du bon paſteur. 1695.

Jean-Baptiſte de Vaccon, ſon grand vicaire & ſon neveu, lui ſuccéda en 1722, & remplit le ſiege juſqu'au 7 décembre 1751, qui eſt le jour de ſa mort. La maiſon de la providence d'Apt, doit ſon établiſſement à ce prélat, dont le déſintéreſſement & la charité méritent des éloges. 1722.

Félicien Bocon de la Merliere, né dans le dioceſe de Vienne, en Dauphiné, a été nommé à l'évêché d'Apt, le 6 janvier 1753. 1752.

On trouve, dans le dioceſe, beaucoup d'anciens monumens de l'ordre monaſtique. Il y avoit, dans le quartier de *Carluec*, ANCIENNES ABBAYES.

lieu habité du tems des romains, un monastere dédié à Notre-Dame, dont nous avons parlé dans la premiere partie, au mot *Catuiaca*. Il fut vraisemblablement détruit par les sarrazins; & ce n'est plus, aujourd'hui, qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Mont-Major, près d'Arles.

L'abbaye de S. Eusebe, ordre de S. Benoît, fut fondée vers la fin du huitieme siecle, par S. Marcien, dans le territoire de Saignon, détruite par les sarrazins, environ cinquante ans après, & rétablie vers l'an 1004, qui étoit le tems, où les monasteres obtenoient tout ce qu'ils vouloient de la piété des fidéles, & de l'indulgence des souverains pontifes. Anastase IV, imitant le zele de ses prédécesseurs, accorda, au moisde mai 1154, à l'abbé & aux religieux de S. Eusebe, le privilege de ne pouvoir être, ni excommuniés, ni interdits par l'évêque d'Apt; comme si un évêque pouvoit perdre un des principaux droits de la jurisdiction épiscopale: aussi Raymond Bot en fit-il usage, quoique dans une occasion où il ne l'auroit pas dû; car il excommunia, en 1307, l'abbé de S. Eusebe, pour avoir refusé de lui faire un présent à son joyeux avénement.

L'abbaye de Val-Sainte, ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, reçut, en 1188, une fondation faite par Bertrand Rambaud, seigneur de Simiane, en présence de l'abbé, du prieur & des autres religieux de Sylvacane, ce qui me fait croire que le monastere de Val-Sainte étoit sous la dépendance de cet abbé. Il eut ses abbés particuliers en 1191, & subsista jusqu'au commencement du quinzieme siecle, que les guerres civiles forcerent les religieux de se retirer à l'abbaye de Sylvacane, à laquelle tous les revenus de Val-Sainte furent unis par un décret du chapitre général de l'ordre de Citeaux, en 1425. Cette union dura peu. Le monastere de Sylvacane ayant été détruit, par une inondation arrivée en 1440, les abbés de Val-Sainte furent rétablis, sans qu'on sache de quelle maniere. Il paroît seulement qu'en 1500, il y avoit un prieur & deux religieux, à qui l'abbé faisoit une pension.

ſion. La terre & la ſeigneurie de Val-Sainte, leur étant enſuite échues en partage, par arrêt du parlement de 1657, après pluſieurs conteſtations qu'ils avoient eues avec l'abbé commendataire, ils transférérent leur domicile dans l'ancien château, bâti au quartier de Bolinette. Diocese d'Apt. Anciennes abbayes.

L'abbaye des religieuſes de Sainte-Croix, ordre de Cîteaux, doit ſa fondation à une dame de la maiſon de Simiane, qui voulant vivre éloignée du monde, bâtit un monaſtere dans le territoire de Rouſſillon, près d'une égliſe qui lui fut donnée par l'abbé de ſaint André de Villeneuve-lès-Avignon, au mois d'août 1234. Mais ce monaſtere ayant été détruit, par des factieux, en 1361, les religieuſes ſe retirerent dans la ville d'Apt, où elles ſont encore. On a uni à cette abbaye, en 1435, celle de Moleges, même ordre, dans le dioceſe d'Arles. On lui a donné, en 1750, les biens de l'abbaye de ſaint Pierre du Puy, ſupprimée la même année, & fondée dans la ville d'Orange.

L'abbaye de chanoineſſes, ſous le titre de ſainte Catherine, ordre de ſaint Auguſtin, ſupprimée le 15 juillet 1748, avoit été fondée en 1299. Il eſt inutile de parler des abbayes de ſaint Pierre de Tourretes & de ſaint Martin, qui paroiſſent avoir ſubſiſté dans le neuvieme ſiecle. Ce ne ſont aujourd'hui que des prieurés, & peut-être n'étoient-ils originairement que des domaines dépendans des abbayes de Lerins, ou de ſaint Victor, qui y avoient quelques religieux, pour en avoir ſoin.

On trouve à Vaugine, près d'Apt, un rocher tout rempli de gloſſopêtres, de pétuncles, de grandes huîtres ſingulieres, & de pelures d'oignon. L'ocre de Viens & de la plaine de Perrate eſt eſtimée, ainſi que la craie ou marne argilleuſe, dont on ſe ſert pour la faïance: on l'appelle blanc d'Apt. Les cornes d'ammon, du terroir de Lioux, ſont aſſez belles. On trouve auſſi dans le terroir de *Viens*, & dans la vallée de l'Argentiere, qui eſt voiſine, des mines de vitriol. A Viens il y en a d'alun & d'argent. Histoire naturelle. Oryct. de Prov.

DIOCESE DE RIEZ.

Riez, *civitas Reiensium*, n'offre aujourd'hui rien de remarquable, que les monumens de son ancienneté. Mais ce qui vaut infiniment mieux, l'air y est très-pur, & le terrein fertile; il couvre un pondingue semblable à celui qu'on voit dans la campagne de Marseille & sur les bords de la mer. Le terroir de Trigance, qui n'en est pas éloigné, renferme des ostracites & des cornes d'ammon; celui de la Palu, des pyrites quarrées, des huîtres à rateau, & d'autres fossiles.

La ville de Riez occupe le second rang sous la métropole d'Aix. Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un capiscol & de huit autres chanoines, dont l'un est théologal; quinze bénéficiers & deux officiers, forment le bas-chœur. Il y a dans la ville, des cordeliers fondés en 1255; des capucins, en 1607; & des ursulines, en 1623. La partie de la seigneurie, qui appartenoit anciennement à la maison de Riez, fut portée par Agnès de Spata, qui en étoit l'unique héritiere, dans la maison de Castellane, vers l'an 1200.

ÉVÊQUES.

On ne connoît point d'évêques de Riez avant saint Maxime. Cependant il est certain qu'il y en eut; mais on ne doit pas mettre du nombre, saint Prosper d'Aquitaine, dont saint Augustin & Gennade parlent comme d'un laïc. Il faut donc commencer le catalogue des prélats de cette église par

433. *Saint Maxime*, d'abord moine, ensuite abbé de Lerins, après saint Honorat, dont il avoit été le disciple. Il commença son épiscopat en 433, ou en 434, & le finit avec la vie, en 460. Saint Maxime étoit né à Riez, suivant M. de Tillemont; ou à Château-

Redon, dans le diocefe de Digne, fuivant M. Baillet. Cet endroit s'appelloit anciennement des *Cormettes*.

Diocese de Riez. Evêques.

Faufte, né dans la Grande-Bretagne, ou dans la province de France du même nom, fut le fucceffeur de faint Maxime, à l'abbaye de Lerins, en 434, & à l'évêché de Riez, car il fiégeoit en 462. Il eft auteur de plufieurs ouvrages, où il montre, avec beaucoup d'érudition & de talens, des fentimens qui l'ont fait regarder, avec raifon, comme chef des femi-pélagiens. Mais l'églife ne s'étoit point encore expliquée fur cette matiere, & l'on doit croire qu'il foutenoit, de bonne foi, des opinions qu'il auroit abandonnées, s'il en avoit connu l'erreur. Il fut exilé dans le Limoufin, vers l'an 481, jufqu'en 484, pour avoir écrit contre l'arianifme. On croit qu'il mourut vers l'an 485. Bartel lui donne Dydime pour fucceffeur immédiat; mais il n'apporte aucune preuve de fon fentiment. 462.

Contumeliofus étoit évêque de Riez en 524. Ayant été accufé de crimes fort graves, il fut interdit de fes fonctions par le pape Jean II, qui écrivit à Cefaire, évêque d'Arles, de le faire enfermer dans un monaftere. Après la mort de Jean, Contumeliofus appella au pape Agapit du jugement rendu contre lui. Mais on ne fait pas ce que devint cette affaire, qui n'étoit pas encore terminée en 536. Cette époque, & les crimes dont Contumeliofus fut accufé, prouvent qu'il n'étoit pas encore bien âgé en 524, qui eft le tems où il commence de nous être connu. Il ne fuccéda donc point immédiatement à faint Maxime, qui mourut vers l'an 485, ou fi l'on veut, en 490. 524.

Faufte II affifta au cinquieme concile d'Orléans, en 549. 549.

Emeterius, en 554. 554.

Claudien, en 573. 573.

Urbicus, en 584, ou pour mieux dire, vers l'an 580. Le patrice Dyname, dont nous parlerons dans l'hiftoire, lui dédia la vie de faint Maxime, qu'il avoit compofée. 584.

Claude n'eſt point connu avant le concile de Reims, auquel il
625. aſſiſta en 625. Il vivoit encore en 650. Thomas, qu'on lui donne pour ſucceſſeur, paroît avoir été évêque de Regio.

660. *Archinricus*, dont on ne connoît que le nom, ſuccéda, dit-on, à Claude. Son épiſcopat eſt fort incertain.

690. *Abſalon* fut élu après lui; mais il eſt impoſſible de dire en quelle année. On croit pourtant qu'il ſiégeoit à la fin du ſeptieme ſiecle. On prétend qu'*Anthimius* gouverna l'égliſe de Riez ſous le regne de Pepin, *Riculfe*, ſous Charlemagne, & *Roſtan*, ſous Louis le Débonnaire. On n'en a aucune preuve. Il eſt même à préſumer que cette égliſe eut le ſort de pluſieurs autres, dont le ſiege demeura long-tems vacant, à cauſe des ravages & du ſéjour que les ſarrazins firent en Provence. On croit pourtant que

813. *Norbert* ſiégeoit en 813, & qu'il fut envoyé en ambaſſade, par Louis le Débonnaire, auprès de Léon l'arménien, empereur de Conſtantinople. Ce Norbert pourroit bien avoir été évêque de Regio.

Bernaire étoit parent de Charlemagne, ſuivant le pere le Cointe. Mais ſon épiſcopat eſt auſſi douteux que celui d'un certain Rodolfe, mis parmi les évêques de Riez, par l'hiſtorien de cette égliſe.

879. *Edold* aſſiſta au concile de Mantaille en 879.

936. *Geraud* ſiégeoit en 936.

966. *N.* en 966. On lit, dans un manuſcrit authentique du chapitre d'Arles, le nom de Silveſtre, archevêque d'Aix, & de ſes ſuffragans, ſans déſigner leur ſiege. Il eſt donc impoſſible de ſavoir par lequel de ces évêques, celui de Riez étoit rempli en 966.

990. *Almerand* ſiégeoit, depuis environ l'an 990, juſqu'en 1031. Il fonda le monaſtere de Valenſole, qu'il donna à Cluni.

1032. *Ermengaud*, en 1032.

1040. *Bertrand* en 1040. Il donna le lieu de Mouſtiers, aux religieux de Lerins, en 1052, & vivoit encore en 1056.

DIOCESE DE RIEZ.

EVÊQUES.

Bertrand II, fils d'Albert, seigneur de Barjols, succéda, dit-on, à Bertrand I, assista au concile de Vienne en 1060, & siégeoit encore en 1066. Ne seroit-ce point le même évêque qui gouvernoit l'an 1040? Il fit du bien à l'église des chanoines réguliers de Notre-Dame de Barjols, avec Albert, son frere, Foulques de Pontevès, & Augier de Blanqueria, ou peut-être de Blaccas.

Algeric ou *Augier*, est placé, par Bouche, dans la succession des évêques de Riez, entre deux autres, qu'il appelle *Guillaume* & *Amaury*. Mais on ne sait rien de certain sur leur épiscopat; & même il n'y a point d'apparence qu'ils aient siégé.

Augier fut évêque de Riez, depuis l'an 1069 jusqu'en 1124. 1069.

Foulques, élu en 1125, mourut le 15 avril 1138. Il étoit fils de Boniface de Castellane, seigneur de Salerne. 1125.

Pierre Giraud lui succéda la même année, & gouverna son église jusqu'au 29 janvier 1160, qui est le jour de sa mort. 1138.

Hugues de Monlaur, qu'on croit avoir été archidiacre d'Aix, est mis parmi les évêques de Riez, en 1161. Il fut transféré à Aix en 1165. 1161.

Henri, prévôt d'Aix, puis évêque de Riez en 1165, assista au troisieme concile de Latran, tenu au mois de mars 1179, & passa, peu de tems après, à l'archevêché d'Aix. 1165.

Adelbert de Gaubert le remplaça la même année, & se démit, ou fut déposé, au commencement de 1188. 1179.

Bertrand Garcin, ou *Garcini*, prévôt d'Aix, fut élu évêque de Riez en 1189, & ne prit point possession. 1189.

Imbert, moine de Lure, gouverna le diocese pendant neuf ans, & retourna ensuite à son monastere, où il mourut peu de tems après, le 19 mai 1199. 1190.

Hugues Raymundi, ou *Raymond*, fidele coopérateur de Simon de Montfort, & légat du saint-siege, dans la guerre des albigeois, 1199.

est nommé, dans un accord fait en 1202, entre le comte de Forcalquier, d'un côté, les seigneurs de Baux, de Simiane, & de Reillane, de l'autre. Il assembla, en 1209, un concile à Avignon avec Milon, légat du saint-siege, comme lui, & en tint un autre à Saint-Gilles, où Raymond, comte de Toulouse, fut excommunié pour la seconde fois. Hugues étoit un habile politique, & mériteroit de grands éloges, s'il eût fait de ses talens un usage plus digne de la sainteté de son ministere. On croit qu'il avoit été abbé de Lerins. Il mourut en 1223.

1223. *Rostaing de Sabran* remplit mieux l'esprit de son état, par les bonnes œuvres qu'il fit dans son diocese. Il fut élu en 1223, & mourut le 9 août 1240. Il étoit un des exécuteurs testamentaires de Raymond Bérenger, comte de Provence.

1240. *Foulques de Cailla*, né à Brignolles, fut élu à la fin de l'année 1240, & nommé en 1265 exécuteur testamentaire de Béatrix, épouse de Charles I, roi de Sicile & comte de Provence. Il doit être regardé comme un des bienfaiteurs de son église. Sa mort arriva le 27 juin 1273.

1273. *Matthieu de Puppio*, nommé en 1273, assista au concile provincial de Riez, en 1286. On y ordonna des prieres publiques, pour la délivrance du prince de Salerne, fils de Charles I. Matthieu mourut vers le mois de juin 1288.

1288. *Pierre Negrel*, élu tout de suite, après la mort de Matthieu, finit l'épiscopat avec la vie, le 5 juin 1306. On l'a mal-à-propos nommé Pierre de Millia.

1306. *Pierre Gantelmi* fut élu le 13 juillet 1306. C'est le même que dom Denis de Sainte-Marthe appelle, Pierre Montamont, d'un seul évêque en ayant fait deux. Pierre mourut le 13 août 1316. Il avoit été chanoine de Riez, & prévôt de Forcalquier.

1316. *Gaillard Saumate* fut transféré de l'évêché de Riez, à celui de Maguelone, en 1317, & peu de tems après, à l'archevêché d'Arles.

Diocese de Riez.

Evêques.

Pierre Desprez, francifcain, évêque de Riez en 1318, obligea les religieux de fon ordre, à lui demander la permiffion de faire porter la croix aux enterremens. Il devint enfuite archevêque d'Aix, & cardinal-évêque de Paleftrine. 1318.

Roffolin, de la maifon des Baux, felon quelques-uns, nommé à l'évêché de Riez en 1319, par Jean XXII, mourut dix ans après. 1319.

Arnaud Sabathier, facré en 1322 évêque de Bologne, en Italie, où il étoit né, fut transféré à Riez en 1329, & mourut le 5 août 1334. 1329.

Geoffroy Rebety, évêque en 1336, affifta au concile d'Avignon en 1337, & mourut dans cette ville, le 26 juillet 1348. 1336.

Jean Joffevry, élu le 14 août 1348, n'occupa le fiege que jufqu'au mois de mars 1352, ayant été transféré fucceffivement à plufieurs évêchés. 1348.

Pierre Fabry, limoufin, évêque de Riez, en 1352, mourut au mois de décembre 1369. 1352.

Jean de Maillat, de l'ordre des freres-mineurs, rétablit, dit-on, & aggrandit la ville de Riez, qui avoit été brûlée & faccagée par Raymond de Turenne. Il gouverna le diocefe depuis l'an 1370, jufqu'en 1399. 1370.

Guillaume de Fabre, prévôt de Riez, en devint évêque en 1400, & mourut le 30 ou 31 décembre 1413. Il affifta, par procureur, au concile de Pife en 1409. 1400.

Pierre de Fabre, parent de Guillaume, dont la famille s'établit à Riez, & fon fucceffeur à la prévôté, lui fuccéda auffi à l'évêché en 1413. Il fut attaqué de la pefte, qui fit des ravages affreux en Provence, & mourut vers la fin de l'année 1415. 1413.

Michel de Boulliers, religieux dominicain, iffu des feigneurs de Cental, en Piémont, étoit évêque de Riez, au mois de mai 1416, & mourut le 29 feptembre 1441. 1416.

Michel II *de Boulliers*, parent du précédent, lui fuccéda vers la fin de l'année 1441, & mourut le 11 février 1449. 1441.

Robert monta fur le fiege de Riez à la fin de février 1449, & mourut l'année d'après.

1449. 1450. *Jean Facci*, nommé en 1450, affifta au concile d'Avignon en 1457, & mourut vers la fin de l'année 1462. Il avoit été carme, & général de fon ordre, en 1439.

1466. *Matthieu* mourut en 1466, felon MM. de Sainte-Marthe; fur le témoignage defquels nous admettons cet évêque, n'ayant point d'ailleurs d'autres preuves de fon épifcopat.

1466. *Marc de Lafcaris*, des comtes de Tende & de Vintimille, fils d'Antoine & de Françoife de Boulliers, fut fait évêque de Riez en 1466. Le roi René, comte de Provence, lui accorda des droits confidérables dans les terres de fon évêché, le 18 octobre 1472. Ce prélat fe démit en 1490.

1490. *Antoine*, fon neveu, fils de Thomas de Lafcaris & de Simonete d'Adorno, fut élu, fur fa démiffion, au mois de feptembre de la même année. Il acheva la nouvelle cathédrale, dont fon oncle avoit jetté les premiers fondemens, l'ancienne ayant été brûlée durant les guerres civiles. Antoine fut fait lieutenant, pour le roi, au gouvernement de Provence, & transféré à l'évêché de Beauvais en 1523.

1523. *Thomas-Innocent de Lafcaris* de Tedde, fils naturel de Marc; dont nous venons de parler, fut d'abord prévôt de Riez, & enfuite évêque en 1523 : il mourut le 11 avril 1526. Il avoit obligé Pierre Fabre de Mazan, & Maximin de Caftelanne, co-feigneurs de Riez, à lui faire hommage.

1527. *François de Dinteville*, noble champenois, doyen d'Auxerre; nommé à l'évêché de Riez en 1527, fut transféré à celui d'Auxerre en 1530.

1530. *Robert Cenalis*, parifien, docteur de Sorbonne, paffa de Vence à Riez le 7 mai 1530. C'étoit un prélat fort zélé, qui fit plufieurs réglemens utiles pour fon diocefe, mais qui fut obligé de l'abandonner, parce que fes chanoines, las de fes fréquens fermons,

mons, ne pouvoient le souffrir. On lui donna l'évêché d'Avranches en 1532.

Antoine Lascaris de Tedde, le même dont nous avons parlé plus haut, après avoir gouverné successivement les églises de Beauvais & de Limoges, revint au siege de Riez, au mois de novembre 1532, & mourut à Barbantanne le 25 juillet 1546. 1532.

Jean-Louis de Boulliers, abbé de Villars & de Notre-Dame de Stapharde en Piémont, avoit pris le parti des armes dans sa jeunesse, & s'étoit distingué à la bataille de Cérisolles. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu de l'évêché de Riez après la mort d'Antoine Lascaris, mais il ne fut pas sacré. Il mourut de poison, à ce qu'on croit, vers l'an 1550, ayant pour coadjuteur Honoré de Villeneuve, qui mourut subitement avant lui.

Lancelot de Carle, fils de Jean, président au parlement de Bordeaux, & de Jaquette Constantin, prit possession, par procureur, en 1551. Il assista à l'assemblée du clergé en 1557, & au colloque de Poissy en 1561. Sa mort arriva, au mois de juillet 1568. Il avoit du talent pour la poésie, & joignoit aux agrémens de l'esprit, le mérite que donnent la science & la vertu. Il établit, en 1558, un chanoine théologal dans le chapitre de son église. 1551.

Nicolas Ebrard de Saint-Sulpice, étoit désigné évêque de Riez le 29 août 1568; mais on ne croit pas qu'il ait pris possession.

André d'Oraison, fils d'Antoine, vicomte de Cadenet, fut nommé à l'évêché de Riez en 1570, & prit possession, par procureur, le 7 janvier 1573. Mais, au lieu de se faire sacrer, il quitta son état, se jetta dans le parti des huguenots, & se maria. 1570.

Elzear de Rastelles, *de Rastellis*, abbé de Synanque & de la Ferté-sur-Grône, prieur du Pont-Saint-Esprit, fut nommé évê- 1577.

que de Riez le 4 ſeptembre 1577. C'étoit un ligueur fort zélé; il mourut à Cavaillon, ſa patrie, le 28 octobre 1597. De ſon tems la peſte affligea la ville de Riez, depuis le 16 octobre 1586, juſqu'à la fin du mois d'avril ſuivant.

1599. *Charles de Saint-Sixt*, aumônier ordinaire du roi, neveu & coadjuteur du précédent, prit poſſeſſion de l'évêché le 22 novembre 1599, & préſida aux états de Provence en 1603, par ordre d'Henri-le-grand. Député pluſieurs fois à la cour de France, auteur de quelques poéſies & d'ouvrages d'érudition, fondateur du couvent des capucins, & reſtaurateur de l'hôpital de Riez, il mourut le 13 avril 1614; laiſſant après lui, la réputation d'avoir été un des évêques les plus diſtingués de la province, par ſes talens & par ſon zele, pour le ſalut des ames.

1615. *Guillaume Alleaume*, conſeiller au parlement de Paris, neveu de Guillaume du Vair, garde des ſceaux, fut nommé en 1615, évêque de Riez, & paſſa au ſiege de Lizieux en 1621.

1622. *Gui Bentivoglio de Ferrare*, d'une ancienne maiſon originaire de Bologne, nonce en Flandres, & enſuite en France, créé cardinal en 1621, par Paul V, dont il étoit référendaire, prit poſſeſſion de l'évêché de Riez, par procureur, le 24 octobre 1622, & ſe démit, ſous la réſerve d'une penſion, le 15 ſeptembre 1625.

1625. *François de la Fare Lopis*, de Carpentras, religieux minime, théologien & prédicateur, fut nommé, ſur la démiſſion du cardinal Bentivoglio, qui le déſigna pour ſon ſucceſſeur. Il mourut le 28 ſeptembre 1628, en revenant de l'aſſemblée du clergé, tenue à Fontenay.

1628. *Louis Doni d'Attichy*, d'une maiſon illuſtre, qui a donné à Florence pluſieurs gonfaloniers, fils d'Octavien d'Attichy & de Valence de Marillac, ſœur du maréchal & du garde des ſceaux du même nom, entra chez les minimes, & ſe fit connoître de bonne heure par ſes talens. Il étoit provincial de ſon ordre,

quand il fut nommé à l'évêché de Riez, le 5 octobre 1628, & donna des preuves de son zele pour le maintien des bonnes mœurs, & les droits de son siege. On a de lui plusieurs ouvrages, qui sont une preuve de son amour pour l'étude & pour la religion. Il fut transféré à Autun, en 1652. Son pere avoit reçu des marques particulieres de bonté de la part d'Henri III & d'Henri IV, ayant l'honneur d'être très-proche parent de Catherine & de Marie de Médicis.

DIOCESE DE RIEZ. EVÊQUES.

Nicolas de Valavoire, fils de Pierre & de Gabrielle de Forbin de Soliers, fut nommé le 10 mai 1652, assista à l'assemblée du clergé en 1655, & mourut le 28 avril 1685. 1652.

Jacques Desmaretz, docteur de Sorbonne, neveu de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'état, ayant été nommé à l'évêché de Riez, au mois d'août 1685, assista à l'assemblée du clergé en 1711, & passa au siege d'Auch en 1713. 1685.

Louis-Balthasar Phelippeaux d'Herbault, fils de François, conseiller au parlement de Paris, & d'Anne Loisel, étoit docteur de Sorbonne, abbé du Toronet & chanoine de Paris, quand le roi lui donna l'évêché de Riez, le 15 août 1713. Il mourut au mois de septembre 1751. L'hôpital, le séminaire, & le college de Riez, dont il est fondateur, sont des monumens de son zele pour le bien public & pour la religion, qu'il fit respecter, par la régularité de sa conduite. 1713.

Lucrece-Henri-François de la Tour-du-Pin de Gouvernet de la Chaux-Montauban, sacré le 25 janvier 1752, est mort en 1772. 1752.

François de Clugny, aumônier du roi, a été sacré le 12 juin 1772. 1772.

REMARQUES HISTORIQUES.

Il n'y a point d'anciennes abbayes dans le diocese de Riez: c'est d'autant plus extraordinaire, que les deux premiers évêques, je parle de ceux qui nous sont connus, avoient été abbés de Lerins. Quand je dis qu'il n'y a point eu d'ancienne abbaye dans ce dio-

cese, je ne parle pas de sainte Catherine de Sorps, ordre de saint Augustin; parce que son établissement est moderne, ne remontant pas au-delà de l'année 1255. Foulques de Caille, qui le fonda, lui donna la jurisdiction & les domaines qu'il avoit aux lieux de Bauduen, de Sainte-Croix, de Montpezat, & d'autres biens qu'il détacha de la mense épiscopale. Les religieuses, au nombre de cent, furent soumises à la regle de saint Augustin, & dirigées par huit chanoines du même ordre, auxquels le même prélat fit bâtir une maison tout au près. Les maladies, occasionnées par le mauvais air, ayant enlevé beaucoup de religieuses, & empêché les jeunes personnes du sexe d'aller prendre l'habit dans ce couvent; il n'en restoit plus que quatre en 1435. Les chanoines, excepté ceux dont la présence étoit nécessaire pour le service de l'église, s'étoient déja retirés à Saint-Juers avec le prévôt, & furent sécularisés vers l'an 1445, sous l'épiscopat de Michel de Bouliers.

Aiguine & la Sueille, près de Mezel, avoient le titre de *Cella* dans le onzieme siecle; c'étoient des hospices pour des religieux.

Moustiers.

Le bourg de Moustiers, en latin *Monasterium*, fut ainsi appellé, à cause d'un couvent que les religieux de Lerins y firent bâtir dans le commencement du onzieme siecle. On y trouva une inscription, rapportée par Bouche, & gravée sur un monument dressé par la piété filiale; mais elle ne contient rien d'intéressant. Elle prouve, tout au plus, que le terroir de Moustiers étoit anciennement habité, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans les géographes romains. Ces auteurs, uniquement attachés à nommer les colonies & les principales villes bâties près des grandes routes, ou sur les côtes, ne disent rien de celles qui étoient écartées dans les terres. Aussi nous sont-elles presque toutes inconnues. La plupart même ont changé de local, & quitté leur ancien nom pour en prendre un moderne, tiré de quelque circonstance particuliere, comme Moustiers.

La chapelle de Notre-Dame de Beauvezer, située entre deux

montagnes fort hautes, fort escarpées, & séparées par un espace d'environ deux cens cinquante pieds, est ancienne & fameuse par les pélérinages qu'on y faisoit dans les siecles passés. Ces montagnes soutiennent une chaîne de fer, qui s'étend d'un sommet à l'autre, ayant au milieu une grande étoile à cinq raies, au sujet de laquelle on a débité beaucoup de fables. Le lecteur éclairé n'y verra qu'un de ces vœux ordinaires dans les siecles de la chevalerie.

Diocese de Riez.

Remarques historiques.

Nos preux chevaliers, qui faisoient des entreprises d'armes, se préparoient presque toujours à les exécuter, par des actes de piété, dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer, à leur retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, & tantôt celles qu'ils avoient remportées sur les ennemis. Souvent ils promettoient des choses aussi bizarres que le caprice qui les dictoit. Nous pourrions en citer plusieurs exemples, si notre intention n'étoit pas d'abréger. Mais la promesse d'enchaîner deux montagnes, peut-elle même servir de preuve de la dévotion étrange de nos bons aïeux; car il n'y a pas de doute que ce ne soit ici un vœu dicté par la valeur, & fait par quelqu'ancien chevalier à Notre-Dame de Beauvezer. Il est difficile de dire à quelle occasion; mais il suffit de connoître l'histoire de l'ancienne chevalerie, pour juger que ce dût être au sujet de quelqu'entreprise d'armes, soit courtoise, soit à outrance. L'étoile suspendue à la chaîne, n'est autre chose que les armes du chevalier qui fit le vœu. Salomé a cru que c'étoient celles de la maison de Blaccas, qui porte d'argent à l'étoile à seize raies de gueules. Si cela étoit, le Blaccas, qui l'auroit mise, seroit vraisemblablement le même dont nous aurons occasion de parler dans l'histoire, & qui se rendit célebre par son courage, par les agrémens de l'esprit & les qualités du cœur. Il mourut en 1230. Ainsi cette chaîne auroit été mise au commencement du treizieme siecle.

Verignon.

Nous avons dit, dans la premiere partie de cet ouvrage, que

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

la voie militaire, qui alloit de Fréjus à Riez, après avoir traversé le terroir de Draguignan & d'Empus, passoit par celui de Vérignon, où l'on a trouvé des pierres milliaires, ainsi que dans celui de Beaudun. Nous n'avons aucune preuve que ce dernier village soit ancien; mais il y avoit sûrement des habitations du tems des romains, puisqu'on y a découvert plusieurs inscriptions, dont l'une nous apprend le nom d'un édile, c'est-à-dire d'un de ces officiers chargés de la police des marchés, de l'entretien des chemins & des ouvrages publics; ce qui suppose que la ville qu'il habitoit, & que nous croyons avoir existé dans le terroir de Beaudun, n'étoit pas un simple village. On trouva la suivante à Montpezat:

Beaudun.

A. IVLIVS. SATVRNINVS
SIGNIFER. LEG. X
GEM. P. F. IIII. VIR. CI
A. VIVVS. FECIT
SIBI. ET. SVIS

Montpezat.

Ce *quartumvir*, un des premiers magistrats de la ville, avoit été porte-étendard dans la dixieme légion, & s'étoit retiré du service; car nous ne croyons pas que le même homme pût réunir, tout-à-la-fois, deux emplois qui nous paroissent incompatibles par la nature de leurs fonctions. On donne à la dixieme légion, l'épithete de *gemellæ*, pour nous apprendre qu'elle étoit composée de deux, qu'on avoit réunies en un même corps.

Esparron.

Le marbre découvert au terroir d'Esparron, étoit en l'honneur d'un citoyen d'Arles, de la tribu *Terentina*, lequel avoit passé par toutes les charges de sa patrie, ce qui lui donnoit le premier rang, parmi ceux qui avoient, dans leur pays, les prérogatives de la noblesse, & qu'on appelloit *domi nobiles*. Voici l'inscription:

T. DOMITIO. L. F. TER. PERDVLLO
ARELATENSI. OMNIBVS
HONORIBVS. IN. COLONIA
SVA. FVNCTO. EVTYCHON. LIBERTVS

Cet affranchi, qui ne prend point le nom de ſon maître, contre l'uſage, étoit grec d'origine, s'il faut en juger par le ſien. Il y avoit à Eſparron, dans le onzieme ſiecle, un monaſtere dépendant de l'abbaye de ſaint Victor.

Les autres endroits du dioceſe ne nous offrent rien d'intéreſſant. Puimoiſſon eſt particuliérement connu par la commanderie de Malte, fondée en 1150, & pour avoir donné naiſſance à Guillaume Durand, l'un des plus célebres juriſconſultes du treizieme ſiecle. Nous aurons occaſion d'en parler ailleurs. Puimoiſſon.

Valenſole vit naître ſaint Mayeul, mort abbé de Cluny, en 994. Dès ce tems-là, des religieux de cet ordre s'y établirent, voulant avoir un monaſtere dans la patrie de leur pieux abbé. Les carmes furent reçus à Trevans, en 1270; c'étoit le ſecond couvent de leur ordre en France. Le comte de Carces le fit démolir en 1575. On prétend qu'il avoit été fondé par Jacques d'Apericoul, ſeigneur de Gaubert. Valenſole. Trevans.

On trouve, à Lagneres, une mine de fer que les ſarrazins avoient travaillée; des huîtres à rateau, & d'autres coquillages foſſiles..... *Oryctol. de Prov.*

Diocese de Fréjus.

Si la poſition avantageuſe des villes, ſuffiſoit pour décider de leur opulence & de leur grandeur, il y en auroit peu d'auſſi floriſſantes que celle de Fréjus, ſituée dans une plaine fertile, près de la mer, & ſous le climat le plus tempéré de la Provence. Cependant elle eſt fort médiocre; & quand on connoît le peu

de ſalubrité de l'air, on a de la peine à concevoir comment elle étoit devenue conſidérable du tems des romains. C'eſt une ſuite des changemens arrivés dans le local. Cette ville ayant été ravagée, ou preſque détruite, pendant que les ſarrazins occupoient les montagnes des Maures, ou que d'autres barbares infeſtoient les mers, le terroir fut abandonné aux révolutions de la nature ; il s'y forma des cavités & des attériſſemens qui s'oppoſent aux écoulemens des eaux. Elles y ſéjournent preſque toute l'année, & quand l'hiver eſt pluvieux, elles entretiennent dans l'air cette malignité qui détruit les habitans. Il n'eſt donc pas poſſible que cette ville ſoit jamais fort peuplée & commerçante ; l'activité des exhalaiſons, jointe au genre de vie que les arts de luxe exigent, emporteroit les ouvriers, & détruiroit le commerce dans ſon principe (1).

Du tems des romains ce n'étoit pas la même choſe ; le terrein, nouvellement défriché, n'avoit point encore eſſuyé de dégradation. D'ailleurs un peuple qui, pour avoir de bonnes eaux, conduiſit celles de la Siagne, dans un eſpace d'environ ſept lieues, par un aqueduc ſuperbe, ſavoit bien ſe garantir des influences malignes des marais. Il faut dire auſſi que la riviere d'Argens n'avoit point encore accumulé les ſables, qui ont fait reculer la mer d'environ cinq cens toiſes du côté du port. Les grands attériſſemens, ſont l'ouvrage des ſiecles ; & l'induſtrie humaine ne peut leur oppoſer que des efforts impuiſſans. Le terrein, que la mer a laiſſé à découvert, n'eſt plus qu'un marécage, la plus grande partie de l'année, & contribue, avec les eaux qui croupiſſent ailleurs, à l'altération du climat.

(1) Nous avons des hiſtoriens, qui, trompés par la reſſemblance des noms, ont attribué au climat de Fréjus, ce que Pline dit de celui du Frioul. *Veteris infirmitatis tuſſiculâ admonitus rurſus ſanguinem reddidit Zozimus : quâ ex causâ deſtinavi eum mittere in prædia tua quæ Foro Julii poſſides. Audivi enim te ſapè referentem, eſſe ibi & aerem ſalubrem & lac hujus modi curationibus accomodatiſſimum.* Jamais Fréjus n'a été renommé pour les pâturages, ni par conſéquent pour le lait de vache ou de brebis.

L'égliſe

L'églife cathédrale de Fréjus, dédiée fous le titre de l'Affomption, reconnoît faint Léonce pour fecond patron. C'eft un édifice dont on jetta les premiers fondemens, à la fin du dixieme fiecle. Le chapitre eft compofé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un facriftain, d'un capifcol, & de huit autres chanoines, dont l'un a le titre de théologal: douze femi-prébendés, deux curés & fix chapelains, forment le bas-chœur. Diocese de Fréjus.

Il y a, dans cette ville, des cordeliers, qui fuccéderent aux minimes, vers l'an 1553; des dominicains, des dominicaines; celles-ci, depuis l'an 1633, & des bernardines, fondées en 1647; le féminaire eft gouverné par des prêtres féculiers.

Evêques.

Evêques.

Acceptus fut proclamé évêque par le peuple & le clergé, vers l'an 374. Mais fon humilité l'éloigna de l'épifcopat; & nous ne parlons de lui que pour montrer que le fiege de Fréjus eft antérieur à fa nomination, puifque les peuples n'ont pas droit de l'établir. Dans le quatrieme fiecle, la ville de Fréjus étoit encore une des plus belles & des plus confidérables de la province, & la plus renommée pour fon port. Les romains y avoient long-tems entretenu une flotte, & les vaiffeaux qui venoient de la Grece & de l'Italie, y abordoient encore. Il eft donc vraifemblable qu'elle avoit déja reçu la religion chrétienne. Nous croyons qu'elle eut des évêques vers la fin du troifieme fiecle, quoique leur nom foit inconnu.

Saint Quillinius eft le premier dont on parle. On tire la preuve de fon épifcopat, d'une lettre que le prêtre Leporius écrivit à Proculus & Quillinius, l'un & l'autre évêques des Gaules, fans nommer le fiege qu'ils occupoient. On a cru que Quillinius rempliffoit celui de Fréjus; mais la lettre de Leporius eft de l'an 427 ou environ, & faint Léonce gouvernoit alors cette églife, depuis le

commencement du cinquieme siecle. Quillinius étoit donc évêque de quelqu'autre église de Provence; nous n'avons aucun indice pour la connoître. Nous commencerons donc la liste des évêques de Fréjus par le suivant.

410. *Saint Léonce*, frere de saint Castor, évêque d'Apt, siégeoit avant 405, puisqu'il engagea saint Honorat, son ami, à se fixer dans l'île de Lerins pour y établir un monastere, dont la fondation paroît être de cette année-là. Cassien a dédié à saint Léonce ses dix premieres conférences. Les deux fondateurs de l'ordre monastique, dans les Gaules, sont donc contemporains, & il est difficile de décider quel est le premier qui commença son ouvrage. On croit communément que ce fut saint Honorat. Saint Léonce mourut de la mort des justes, en l'année 432 ou 433, pour le plus tard.

433. *Théodore*, abbé des îles Stœcades ou d'Hyeres, ayant été élu vers l'an 433, évêque de Fréjus, eut quelque différent avec l'abbé de Lerins, au sujet de la jurisdiction qu'il prétendoit sur les religieux; car cette abbaye dépendoit alors de l'évêché de Fréjus. Ce différend fut terminé dans un concile d'Arles, qui borna la jurisdiction de l'évêque, dans l'île, au droit exclusif d'ordonner, de confirmer, de donner le saint chrême, & d'admettre, au ministere de l'autel, les clers étrangers. Théodore vivoit encore en 455.

460. *Saint Léonce* II dut commencer son épiscopat vers l'an 460. Il étoit vraisemblablement abbé des Stœcades, quand il fut contraint de faire servir, au bien général du diocese, des vertus qu'il vouloit tenir cachées dans la retraite. Il passa en Allemagne pour y porter la lumiere de l'évangile; mais ayant appris que les visigots étoient entrés en Provence, il vint au secours de son troupeau, & tomba entre les mains de ces barbares, qui l'envoyerent prisonnier en Afrique, où il mourut vers la fin de l'année 481.

Saint Aufile, né en Provence, fut tiré de l'abbaye de Lerins, pour être placé fur le fiege de Fréjus, immédiatement après faint Léonce. On croit qu'il reçut la couronne du martyre, de la main des ariens, le 26 janvier 483. Il n'y a rien de plus obfcur, & peut-être de moins certain, que l'épifcopat de ces deux évêques, qui n'eft fondé que fur les bréviaires & le miffel de l'églife de Fréjus. Il eft à préfumer que le monaftere des îles Stœcades, ou d'Hyeres, devoit fon origine à l'abbaye de Lerins. 481.

Victorin fut repréfenté au concile d'Agde, en 506, par le prêtre Jean, qui foufcrivit pour lui, & qui lui fuccéda, fuivant un moderne. Cet auteur prétend que Jean députa en 521, (il faut 524) au quatrieme concile d'Arles, le prêtre Didier, qui figna pour lui. Mais le fiege de ce prélat n'eft point nommé dans la foufcription; il n'y a donc aucune preuve que ce fût celui de Fréjus. 506.

Lupercien eft mis auffi parmi les évêques de cette ville, aux années 527 & 529, parce qu'on trouve fon nom parmi les foufcriptions du concile de Carpentras, & du fecond d'Orange, tenus ces années-là. Mais le nom du fiege n'y eft pas, & les conjectures font infuffifantes pour appuyer les faits hiftoriques.

Didier, dont l'épifcopat ne nous eft fûrement connu que depuis l'année 536, fiégeoit encore en 541, fuivant le pere le Cointe. 536.

Expectat envoya au cinquieme concile d'Orléans, en 549, le prêtre Epiphane; il affifta au cinquieme d'Arles en 554, & au fecond de Paris en 552. Le pere le Cointe rapporte, dans fes annales, les noms des évêques fuivans, fans date, excepté celui d'Epiphane, & fans faits; les ravages auxquels cette ville a été long-tems expofée, ont détruit quatre fiecles de fon hiftoire. 549.

Epiphane étoit évêque de Fréjus, lorfque les lombards vinrent en Provence, en 574. La crainte de ces barbares fut caufe qu'il fe retira à Marfeille, où il avoit moins à craindre, parce que la ville étoit fortifiée. Il s'y trouvoit encore en 582, dans le 574.

tems que Gontrand Bozon, le patrice Mummol, & le général Deidier, attirerent en France le fameux Gondebaud, qui vivoit à Conftantinople, & dont ils vouloient faire un roi. Epiphane & Théodore, évêques de Marfeille, furent accufés d'avoir trempé dans cette intrigue, & conduits comme des criminels à la cour de Gontrand, roi de Bourgogne, qui les fit mettre en prifon, où Epiphane mourut en 583. Les autres évêques, dont parle le pere le Cointe, font, Aftier, Ruftique, Auger, Jacques I, Barthelemi I, Bérenger I, & Romain. Les catalogues de l'églife de Fréjus en font auffi mention.

909. *Benoît* foufcrivit au concile de Jonquieres près Maguelone en 909.

946. *Gonthier* fiégeoit en 946. Il avoit été prévôt d'Arles. Nous avons déja obfervé ailleurs, que dans un titre authentique de cette églife, il eft mention, en 966, des fix fuffragans de l'évêque d'Aix (celui d'Antibes étoit alors du nombre); mais leur églife n'y eft point nommée, & nous fommes fort embarraffés pour favoir à qui l'on doit attribuer le fiege de Fréjus. Ces évêques font Landri, Théodoric (évêque d'Apt), Œrard, Honoré, Pons, & Humbert, cela fuffit pour s'affurer qu'aucun des fix évêchés n'étoit vacant en 966.

974. *Riculfe*, né en Provence, de parens diftingués, abbé de Mont-Major, puis évêque de Fréjus en 974, fut le reftaurateur de cette ville, ruinée par les farrazins, & fit auffi rebâtir l'églife cathédrale. Guillaume I, comte de Provence, récompenfa de fi importans fervices, par des conceffions auffi utiles qu'honorables. Un moderne dit qu'Almeraud fut fucceffeur de Riculfe en 990. C'eft une erreur; Almeraud étoit évêque de Riez, cette année-là, comme l'a remarqué l'auteur du *Gall. Chrift.*

1000. *Pierre* I. fiégeoit en l'an 1000.

1015. *Bérenger* I depuis environ l'an 1015 jufqu'en 1029.

1038. *Gaucelme* ou *Gauffelin* en 1038.

1044. *Bertrand* en 1044. Un moderne a cru qu'il y avoit eu un

évêque du même nom avant Gauſſelin; mais il n'apporte aucune preuve de ſon opinion. On trouve encore le nom de Bertrand, évêque de Fréjus, en 1085. Ce qui feroit croire qu'il y en a eu deux qui ſe ſont ſuccédés ſur le ſiege épiſcopal de cette ville.

Bérenger II, des vicomtes de Marſeille, eſt nommé dans plu- 1094.
ſieurs chartes, depuis l'année 1094, juſqu'en 1131.

Bertrand II ſiégea depuis l'année 1131, juſques vers l'an 1149. 1131.
Cette époque détruit le ſentiment de ceux qui prétendent que ce prélat étoit frere de Boniface de Caſtellane, qui refuſa de prêter hommage au comte de Provence, roi d'Arragon, en 1189. Quand même il feroit prouvé que Bertrand étoit de la maiſon de Caſtellane, il ne pourroit être frere que de Boniface II, qui prêta hommage, avec les autres ſeigneurs de la province, à Raimond Bérenger II, en 1146. On a fort embrouillé la ſucceſſion des évêques de Fréjus, depuis le commencement du onzieme ſiecle, juſqu'au milieu du douzieme. Bertrand aſſiſta, comme témoin, à une reſtitution faite à l'abbaye de Lerins, en 1131, par Foulques & Guillaume de Graſſe, Guillaume & Geoffroy de Reillane.

Guillaume I eſt mis, par l'hiſtorien de Fréjus, en l'année 1150.
1150.

Pierre II en 1153. Il étoit *dapifer* du comte de Provence. Les 1153.
fonctions de cette charge conſiſtoient, ſuivant ſaint Bernard, à ſervir le ſouverain à table, & à commander l'armée. Pierre dut ſiéger juſques vers l'an 1173. Il eut pour ſucceſſeur immédiat

Bertrand III qui donna, à l'abbaye de Lerins, l'égliſe de ſaint 1173.
Raphaël, en 1173. Il faut donc effacer du catalogue des évêques de Fréjus, Fredole I, qu'on dit avoir ſiégé en 1164; car il eſt prouvé, par une charte rapportée dans le *Gall. Chriſt.* que Fredole étoit encore abbé de ſaint Victor en 1166. On lit auſſi dans le grand cartulaire de la même abbaye, qu'il mourut après l'avoir gouverné pendant trois ans.

1179. *Fredole* ou *Fredolon*, différent du précédent, fut sûrement évêque de Fréjus, depuis l'année 1179 jusqu'en 1190, comme on le prouve dans le *Gall. Christ.*

1194. *Bérenger* III souscrivit à une donation faite, au monastere de Lerins, en 1194.

1195. *Guillaume Dupont* est connu depuis l'année 1195, jusqu'en 1202. On croit qu'il se démit, du consentement d'Innocent III, entre les mains de l'archevêque d'Aix.

1203. *Raimond* I, confesseur d'Alphonse II, comte de Provence, fut tiré du cloître, pour être placé sur le siege de Fréjus, en 1203.

1206. *Bermond Cornuti*, archidiacre de Fréjus & prévôt d'Aix, devint évêque de la premiere de ces deux villes en 1206. On croit qu'il passa au siege de l'autre en 1212, ou peut-être en 1211; car il fut vacant au mois de mars de cette année-là. Bermond gouverna-t-il jusqu'alors l'église de Fréjus? On est porté à le croire; cependant celui qui étoit évêque en 1208, s'appelloit Bertrand. Cette difficulté n'est pas facile à résoudre, à moins qu'on ne dise que Bertrand étoit coadjuteur de Bermond; mais il n'y en a aucune preuve. Quoi qu'il en soit, nous fixerons le commencement de son épiscopat, à l'année 1208.

1208. *Bertrand de Saint-Laurent*, appellé *de Camaret* dans le *Gall. Christ.* siégea depuis l'année 1208 jusqu'en 1233.

1234. *Olivier*, chartreux de la Verne, mourut en 1234, après une année d'épiscopat.

1235. *Raymond* II, élu en 1235, mourut en 1247. Il avoit pour coadjuteur R***, sacriste d'Arles.

1248. *Bérenger* IV assista au concile de Valence en 1248. Il divisa les prébendes du chapitre, en assignant une dixme & un certain droit, à chaque chanoine.

1256. *Bertrand* V siégeoit en 1256 & 1263; mais nous ignorons s'il poussa sa carriere plus loin. On lui donne pour successeur

Guillaume de Sulli qui mourut, dit-on, en Italie, au mois de novembre 1265, étant à la suite du comte de Provence. DIOCESE DE FRÉJUS. EVÊQUES. 1264.

Pierre III *de Camaret* ne siégea qu'un an & un jour. Il mourut le 24 décembre 1266. 1265.

Guillaume IV est connu dès l'an 1269, mais il y a toute apparence qu'il fut élu à la fin de l'année 1266. On tint, en 1276, un synode, dont il nous reste un réglement, sur la maniere de percevoir la dixme sur les bêtes à laine. 1266.

Bertrand VI assista au concile de Riez, du 14 février 1286, & mourut au mois de décembre. On ne sait pas en quelle année: ce fut peut-être en 1299. 1286.

Jacques d'Euse, communément appellé d*Offat*, fils, à ce qu'on croit, d'un pauvre cordonnier de Cahors, fut précepteur des enfans de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence. Ce prince, qui l'avoit employé dans des affaires très-importantes, voulant lui témoigner le cas qu'il faisoit de son mérite, & combien il étoit satisfait de ses services, le fit élire évêque de Fréjus en 1300. Ce prélat fut transféré à l'évêché d'Avignon en 1310, créé cardinal-évêque de Porto en 1312, & élu pape le 7 août 1316. Il étoit de petite taille, mais d'un grand génie, & fort versé dans la jurisprudence civile & canonique. Il prit le nom de Jean XXII. Sous son pontificat, les cordeliers agiterent cette fameuse question, qui fit tant de bruit dans le monde, & qu'on auroit méprisé dans un siecle moins ignorant. Il s'agissoit de savoir si les choses qu'on leur donnoit leur appartenoient, dans le tems même qu'ils en faisoient usage; la portion, par exemple, quand ils la mangeoient. 1300.

Barthelemi de Grassi, chanoine de Fréjus, sa patrie, assista à deux conciles d'Avignon, l'un en 1326, & l'autre en 1337. Il publia les statuts qu'on observe encore, & qui sont appellés *statuta antiqua*. On croit qu'il mourut au mois de mars 1341. 1310.

Guillaume d'Aubussac, qui avoit été successivement dignitaire 1343.

en plusieurs chapitres, ne siégea que quelques mois; il fut élu, au mois de juin 1343, & il avoit déja, pour successeur, au mois de novembre de la même année,

1343. *Jean d'Arpatelle*, qui légua, à son église, quantité de vases sacrés d'or & d'argent, des pierreries & des joyaux; ce qui suppose un très-grand luxe dans ce tems-là. On ne sait pas combien de tems il gouverna le diocese.

1359. *Pierre* IV *Alleman*, de Clermont, mourut évêque de Fréjus, en 1359.

1359. *Guillaume Amici*, évêque d'Apt, patriarche de Jérusalem, ne gouverna le diocese de Fréjus, en qualité d'administrateur, qu'environ un an; c'est-à-dire, depuis la mort de Pierre, jusqu'au mois de juin 1360.

1360. *Pierre* V, qui lui succéda tout de suite après, mourut vers le mois d'août 1361.

1361. *Guillaume de Ruffec* ou de *Sosilhac*, siégea depuis le mois de septembre 1361, ou environ, jusqu'au même mois 1364.

1364. *Raymond Daron* ou *Dracon*, religieux augustin, fut transféré du siege de Toulon à celui de Fréjus, au mois de novembre de cette année-là. On croit que sa mort arriva en 1368.

1368. *Guillaume de la Font* est mis, on ne sait pas sur quel fondement, parmi les évêques de Fréjus, depuis la fin de l'année 1368, jusqu'en 1372.

1373. *Bertrand de Villemurs* commence à être connu en l'année 1373, & mourut le 30 de mai 1385. Il donna cent livres pour la rançon de son frere Jean, que les anglois avoient fait prisonnier.

1385. *Louis de Bolhiac*, religieux augustin, fut nommé par Clément VII, au mois d'août de l'année 1385, & finit ses jours le 13 avril 1405.

1406. *Gilles le Jeune*, chantre de l'église de Reims, conseiller des rois de France & de Sicile, maître des requêtes de leur hôtel, fut envoyé en ambassade, à la cour de France, par la reine Yolande, il

il aſſiſta au concile de Piſe, fonda une collégiale à Lorgues en 1429, & mourut la même année.

Jean de Billard, doyen du Mans, conſeiller d'Iſabelle, reine de Sicile, & de Charles VII, roi de France, fut élu 26 jours après 1421.
la mort du précédent, & aſſiſta au concile de Bâle comme ambaſſadeur de Louis III. Il ſiégeoit encore en 1445.

Jacques Juvenal des Urſins, archevêque de Reims, ſe trou- 1449.
vant en Provence, ſe démit de ſon archevêché pour accepter l'évêché de Fréjus, qui lui fut offert par les députés du chapitre en 1449.

Jacques Seguin, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, 1452.
ſe diſoit élu évêque de Fréjus en 1452. Il eut pour compétiteur Guillaume Huyn, cardinal du titre de ſainte Sabine, nommé à l'évêché de Fréjus par Nicolas V. Mais il paroît que Jacques Seguin demeura paiſible poſſeſſeur.

Jean du Bellay, d'une ancienne maiſon d'Anjou, fils d'Hugues, 1455.
& d'Elizabeth de Montigny, abbé de Saint-Florent, lui ſuccéda le 7 novembre 1455, & permuta avec Léon Guerinet, pour l'évêché de Poitiers, en 1461.

Léon Guerinet ſe démit de celui de Fréjus en 1473. Il avoit 1461.
été conſeiller au parlement de Paris, & doyen de Poitiers ſa patrie.

Urbain de Fieſque, noble génois, ſecrétaire de Sixte IV, fut 1473.
placé par ce pontife ſur le ſiege de Fréjus en 1473, ſans le conſentement du chapitre & du roi René, comte de Provence, qui ne voulurent pas le reconnoître. Le pape, irrité, jetta l'interdit ſur cette égliſe, & excommunia les chanoines; ce qui obligea les habitans d'aller faire les exercices de la religion, dans les paroiſſes voiſines, pendant trois ou quatre ans que dura l'interdit. Les pyrates, qui infeſtoient les mers de Provence, ayant ſçu ce qui ſe paſſoit à Fréjus, profiterent, pendant la ſemaine ſainte, de l'abſence des habitans, pour faire une deſcente dans

la ville. Ils la pillerent, massacrerent tous ceux qui firent quelque résistance, & s'en retournerent chargés de butin, emmenant avec eux plusieurs esclaves de l'un & de l'autre sexe. Cet accident obligea les chanoines de faire un accommodement avec le pape. Urbain fut reconnu & prit possession en 1477. Il mourut à Rome en 1485.

1486. *Robert de Briçonnet*, frere du cardinal Guillaume, ministre sous Charles VIII, fut élu en 1486, à la recommandation de ce roi. Il se démit vers l'an 1487, pour passer à l'archevêché de Reims.

1488. *Raymond d'Ancezune de Caderousse*, fut nommé en 1488, & refusa l'évêché.

1489. *Rostan d'Ancezune*, son parent, l'accepta en 1489; il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, vers l'an 1495.

1496. *Nicolas de Fiesque*, fils de Jacques, comte de Lavagne, & frere de sainte Catherine de Genes, dont il imita les vertus, fut fait évêque de Fréjus en 1496, & ensuite cardinal par Alexandre VI. Il avoit eu l'administration de l'évêché de Toulon, & mourut doyen du sacré college, en 1524.

1512. *Urbain de Fiesque*, son neveu & son coadjuteur, lui succéda à l'évêché de Fréjus en 1512. Il mourut le 22 mai 1516.

1517. *François des Ursins*, décoré de la pourpre par Léon X, avant qu'il fut tonsuré, nommé à l'évêché de Fréjus, par Clément VII son parent, en 1517, n'ayant pu venir dans son diocese, parce que ses emplois l'attachoient à Rome, le fit gouverner par son neveu Léon, qu'il se fit donner pour coadjuteur, & mourut au mois de janvier 1533.

1533. *Léon des Ursins* siégea depuis 1533, jusqu'au mois de mai 1564.

1565. *Bertrand de Romans*, chanoine de saint Sauveur, & conseiller au parlement d'Aix, occupa le siege de Fréjus depuis l'an 1565 jusqu'en 1579. Il se départit, envers la communauté de Fréjus, des droits seigneuriaux, à l'exception de la justice, moyennant une pension féodale.

Diocese de Fréjus. Evêques.

François de Bouliers, fils de Philibert de Cental, seigneur de Mannes, & vicomte de Reillane, originaire de Piémont, fut abbé de Lérins & de Bonport, ensuite évêque de Fréjus en 1579 ; il mourut à Sisteron, en revenant de Paris, en 1587. 1579.

Geraud Bellanger, évêque de Fréjus sa patrie, en 1587, fut député par les seigneurs de Provence, à l'assemblée convoquée à Paris par le duc de Mayenne en 1693. Henri IV, pour le punir de son attachement à la ligue, dont il étoit un des plus zélés partisans, fit saisir son temporel, & le parlement d'Aix le condamna à un bannissement perpétuel. 1587.

Barthelemi de Camelin, né à Fréjus, ne dut qu'à son propre mérite son élévation à l'épiscopat. Quoiqu'il fut élu par Henri IV en 1594, il ne reçut ses bulles qu'en 1599. On doit le regarder comme le restaurateur de la discipline dans son diocese, & des privileges de son église. Il mourut le 12 juin 1637. 1594.

Pierre de Camelin, neveu du précédent, & son coadjuteur depuis 1621, lui succéda à la fin de juin 1637, & termina sa carriere au mois de janvier 1654, âgé de 75 ans. 1637.

Joseph Zongo Ondedei, d'une famille noble de Pezaro en Italie, après avoir été successivement revêtu de plusieurs emplois en cour de Rome, fut placé sur le siege de Fréjus en 1654, à la recommandation du cardinal Mazarin son ami. Ce prélat, recommandable par sa charité envers les pauvres, disposa de tous ses biens en leur faveur, & en faveur de son église; il mourut en 1674. Michel Poncet, nommé pour lui succéder, devint archevêque de Bourges avant d'avoir reçu ses bulles. 1654.

Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre-Crusy, docteur de la maison de Navarre, fut nommé à l'évêché de Fréjus le 22 novembre 1674. La régularité de sa conduite lui attira de justes éloges, mais elle ne put le mettre à l'abri de quelques chagrins qui lui couterent la vie. Il mourut, au mois d'août 1678, dans la trente-cinquieme année de son âge. 1674.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Louis d'Anglure de Bourlemont, & *Jacques Potier de Novion*, évêques de Sisteron, furent successivement nommés à l'évêché de Fréjus ; mais ils passerent à d'autres sieges avant d'avoir pris possession.

1680. *Luc d'Aquin*, d'Avignon, frere d'Antoine, premier médecin du roi, fut transféré de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à celui de Fréjus en 1680. Son avarice & sa mauvaise conduite, lui firent tant d'ennemis, que la cour le força de se démettre en 1697. Mais à peine y eut-il consenti, qu'il voulut revenir par la voie du regrès, & n'oublia rien pour empêcher que son successeur ne fût sacré. Exilé en basse Bretagne, & ensuite rappellé à Paris, il y mourut en 1717, avec le regret de n'avoir pu remonter sur le siege de son église.

1697. *Louis d'Aquin*, son neveu, de la maison & société de Sorbonne, agent du clergé, abbé des saints Serge & Bacque, fut pourvu de l'évêché de Fréjus le 2 janvier 1697. Il passa au siege de Séez le premier novembre de l'année suivante.

1698. *André-Hercule de Fleury*, naquit à Lodeve, de Jean de Fleury & de Diane de la Treille de Fosieres. Ce n'est point comme ministre d'état que nous devons l'envisager. Ce titre le rend étranger à notre histoire. Les talens par lesquels on gouverne un grand royaume, sont bien différens de ceux dont on a besoin pour la conduite d'un diocese. Ici avec de la prudence, la connoissance de la religion, & des vertus paisibles, on peut faire beaucoup de bien : mais là il faut de l'élévation & de la fermeté dans le caractere ; de l'étendue & des ressources dans l'esprit ; du mystere & du courage dans les entreprises ; il faut embrasser d'un coup d'œil les différentes parties du gouvernement & les lier ensemble ; être présent dans toutes les cours, par l'influence de son génie, en pénétrer les desseins, en démêler les intrigues, & souvent même en diriger les ressorts. Nous laissons décider aux politiques si M. de Fleury eût les talens qui font les grands

miniſtres ; il eſt sûr du moins qu'ils applaudiront avec toute la France, aux qualités qui l'ont rendu un des plus utiles. La ſoupleſſe & l'aménité de ſon caractere lui ſervirent beaucoup auprès du duc de Savoie, lorſque ce prince fit une invaſion en Provence en 1707. M. de Fleury gagna l'eſtime de ſon Alteſſe Royale, qui, à ſa conſidération, traita favorablement la ville de Fréjus. Il fut nommé à l'évêché le premier novembre 1698, & donna ſa démiſſion en 1715, quand le roi, par le codicile de ſon teſtament, l'eut déſigné précepteur de Louis XV. Il fut créé cardinal au mois de ſeptembre 1726, & mourut à Iſſy le 29 janvier 1743, âgé de 89 ans 6 mois.

DIOCESE DE FRÉJUS. EVÊQUES.

Joſeph-Pierre de Caſtellane, vicaire-général d'Aix, fut nommé le 18 juin 1715, ſur la démiſſion de M. de Fleury. 1715.

Martin de Bellei, né dans le dioceſe d'Orléans, fut ſacré le 13 décembre 1739, & donna ſa démiſſion en 1766. 1739.

Emmanuel-François de Bauſſet de Roquefort, né à Marſeille, ci-devant agent du clergé, chanoine & comte de ſaint Victor, a été ſacré le 31 août 1766. 1766.

ANCIENS MONASTERES.

Il y avoit anciennement dans ce dioceſe, quatre monaſteres, dont un ſeul ſubſiſte; ſavoir, celui de Notre-Dame de Correns, fondé pour le plus tard au commencement du dixieme ſiecle. Mathilde de Château-Renard lui fit une donation en 972.

2°. Le monaſtere de Villecroſe, dépendant de l'abbaye de ſaint Victor, eſt mentionné dans une bulle de Paſcal II, au commencement du douzieme ſiecle.

3°. L'abbaye du Toronet, ordre de Cîteaux, fondée en 1136, ſubſiſte encore, ainſi que la chartreuſe de Laverne, qui eſt de l'an 1170. Frédole, évêque de Fréjus, & Pierre Iſnard, évêque de Toulon, en furent les principaux fondateurs.

HISTOIRE NATURELLE.

Nous n'avons point de dioceſe en Provence, dont l'hiſtoire naturelle ſoit plus variée & plus intéreſſante. Le porphyre y eſt commun à l'Eſterel ſur-tout, & dans le terroir de *Roquebrune*.

En allant de ce village au *Muy*, on rencontre une montagne qui en contient des masses de plus de soixante pieds de haut, sur une largeur considérable. On pourroit en tirer des colonnes semblables à celles qu'on tiroit autrefois de la haute Egypte, & peut-être les romains y taillerent-ils la plupart de celles que nous voyons en quelques villes de Provence ; car la carriere paroît avoir été anciennement exploitée.

Dans certains endroits cette pierre est fort dure, & dans d'autres elle l'est beaucoup moins. J'en ai exposé de cette derniere qualité à un feu de porcelaine modéré. Elle a bouilli dans le vase, & la superficie est devenue poreuse. Les seules parties blanches, celles qu'on apperçoit comme des points à l'extérieur, ont coulé comme le verre, parce qu'elles sont de même nature. Je suis persuadé que ce porphyre, poussé à un plus grand feu, deviendroit poreux. Celui qu'on trouve dans les collines voisines de *Vidauban*, est d'un gris de lin fort joli. On y distingue du feldt-spath opaque blanc, du jaune, & des cristaux transparens.

Le terroir de *Roquebrune* fournit encore du plomb propre à dessiner, appellé *plumbago*. On croit qu'il y a aux environs une mine d'étain. Le *Revest* est remarquable par les agathes blanches. Outre le porphyre, la montagne de *l'Esterel* offre encore du jaspe sanguin, entierement réfractaire, & qui n'acquiert au feu de porcelaine, qu'une couleur plus vive. On voit au même endroit du quartz cristallin, & des améthistes. Les *Maures* sont fameuses par les mines qu'elles renferment. Il y en a de plomb tenant argent, d'orpiment, d'alun & de soufre rouge. Le cuivre est à la *Garde-frainet*, où l'on voit aussi un filon de fer.

La chartreuse de *Laverne* est dans un pays intéressant pour un naturaliste. Elle est bâtie de trois sortes de pierres qu'on tire des environs. La premiere est un schite compact ; la seconde, une pierre ollaire dure, grasse au toucher, entremêlée de petites parties de talc & de mica, & assez semblable extérieurement au

plâtre gris. Elle eſt comme marbrée en gris & noir, & n'eſt pas ſuſceptible de recevoir le poli. La troiſieme eſt une ſerpentine talqueuſe, qu'on trouve ſur le chemin de *Cogolin*. Elle eſt ſolide, opaque, d'un verd foncé, mouchetée de taches, tantôt verdâtres & tantôt noires, & prend un aſſez beau poli. Elle ne fermente point avec l'eau forte ; mais elle eſt ſujette à ſe fendre dans les endroits où eſt le talc. Quoiqu'elle durciſſe & blanchiſſe au feu, j'ai conſtamment obſervé qu'elle ſe dégrade & ſe carie à l'air dans les lieux voiſins de la mer, à Saint-Tropez, par exemple, où l'on s'en eſt ſervi pour les portes & les fenêtres.

Cette carriere eſt à une demi-lieue de la montagne de la Magdeleine, où l'on découvre des traces d'un ancien volcan. Les pierres en ſont noires & pleines de ſoufflures. Les habitans de *Cogolin* en ont beaucoup employé à la bâtiſſe de leurs maiſons, parce qu'elles prennent aiſément la chaux. On trouve encore, près de la chartreuſe, de l'asbeſte, du verre de Moſcovie qui ſe ſépare en lames flexibles extrêmement minces & tranſparentes, du liege foſſile, *ſuber montanum*, eſpece de pierre légere qui reſſemble à des oſſemens en partie décompoſés. Expoſé au feu de porcelaine, il acquiert une couleur martiale & devient poreux ; les parties filamenteuſes qui le compoſent, & qui paroiſſent talqueuſes, étant réfractaires réſiſtent, & les autres ſe diſſipent.

On voit au même endroit des bancs de talc blanc & de talc jaune, ſéparé en petites lames. Celles de la premiere eſpece ſont graſſes au toucher, demi-tranſparentes & fort flexibles : les autres, quoique graſſes au toucher, ſont opaques & caſſantes. Au reſte le mica blanc eſt commun dans ces quartiers, & preſque par-tout mêlé avec un ſchite réfractaire ; car au feu de porcelaine il n'a reçu qu'une légere fuſion, qui l'attachoit à peine au fond du vaſe. Comme ce ſchite ſe décompoſe aiſément, le chemin qui va d'*Hyeres* à *Cogolin* eſt tout couvert de paillettes brillantes, mêlées avec un ſable fin. On voit près de *Collobrieres*, une mine de plomb

qu'on n'exploite plus ; une autre également abandonnée dans le terroir de *Bormette ;* on en a tiré beaucoup de criſtaux de roche, attachés au quartz où ils s'étoient formés. En allant de Collobrieres à Pierrefeu, on rencontre de la pierre arménienne & des rochers de jaſpe brun, de la même qualité que celui de l'Eſterel ; à Pierrefeu, on voit un porphyre de couleur de lie de vin. En parlant des mines, nous avons oublié de dire qu'on découvre un filon de fer à *Mon-Ferrat*, aux *Salettes*, au *Perret*, au *Canet*, à *l'Eſperel*, à *Trans*, aux *Arcs*, à *Barbentane*. On exploite au *Canet* des mines de cuivre, & de plomb tenant argent. Celles d'*Agaï* & de la *Maure-du-Luc* ſont abandonnées. On prétend qu'il y en a deux dans le terroir de *Pugeton*, l'une d'or & l'autre d'alun.

On voit un filon de fer de bonne qualité, donnant environ quarante pour cent, au territoire de *Château-Double*, quartier de *Rebouillon*, au terroir de *Draguignan*. Les pierres du terroir de *Pennafort* ſont colorées & approchantes du jaſpe ; les unes ſont blanches & rouges ; les autres blanches & violettes. Il y a auſſi une mine de fer & d'aſſez beau granit. Cette eſpece de pierre eſt ſi commune dans le dioceſe de Fréjus, que ce n'eſt pas la peine de marquer les lieux où on la trouve. Il y en a des montagnes entieres (1). On a trouvé des amétiſtes dans le *Rairan*.

Voilà les principales variétés que nous offre, en fait de minéralogie, la bande ſablonneuſe du dioceſe. La calcaire nous préſente, dans le terroir de *Comps*, des cames, des peignes, des cornes d'ammon, & des grifites, eſpece de coquillage, dont on ne connoît point l'analogue ; à *Brenon*, une mine de charbon de terre ; à *Villecroze*, une grotte ſituée preſqu'au haut d'une colline, où l'on

(1) Le granit groſſier des environs de Fréjus, car il y en a de plus compact & de plus fin ſur les montagnes, coule au feu de porcelaine. Les corps blancs qu'on y diſtingue, quoiqu'ils fuſent, ſont plus réfractaires que le reſte. Les parties métalliques lui donnent au creuſet une couleur pâle, dont on pourroit peut-être tirer parti pour les arts.

n'aborde

Diocese de Fréjus.

Histoire naturelle.

n'aborde que difficilement. L'entrée en est assez étroite; mais le dedans est vaste & spacieux. Il y a une vingtaine de colonnes de différentes figures, formées par les dépôts de l'eau qui suinte à travers le rocher. Les unes pendent du haut de la voûte jusqu'à terre; les autres en descendent, mais ne touchent pas le sol. Elles en sont plus ou moins éloignées de quelques pieds. Ces stalactites sont brunes, & dans quelques endroits noirâtres, apparemment à cause du sable que les eaux entraînent. La grotte renferme une très-belle source. La terre rouge & martiale qui s'y trouve est propre à colorer les ouvrages des potiers.

Remarques historiques. Lorgues.

On voit dans le terroir de *Lorgues*, un marbre qui prend un assez beau poli. Cette petite ville a une église collégiale fondée en 1421, sous l'invocation de saint Martin. Le chapitre est composé d'un doyen, d'un sacristain-curé, d'un capiscol, d'un théologal, de deux autres chanoines, & de quatre bénéficiers. Les trinitaires, les ursulines, & les bernardines y ont un couvent. Celui des ursulines est de l'an 1639. Les capucins y sont établis depuis l'an 1667.

Aups.

Il y a quatre autres chapitres dans ce diocese. Celui d'*Aups*, fondé par les seigneurs de cette ville, de la maison de Blaccas, étoit autrefois à Valmoissine. Les chanoines devoient être nobles, & avoir assez de revenus pour entretenir un domestique, un cheval, un chien, & un faucon: il étoit de l'essence de la noblesse d'avoir tous ces animaux. Ce chapitre fut transféré à Aups en 1499. Il est composé d'un prévôt, d'un sacristain, de six chanoines, & de six bénéficiers. Il y a des augustins dans cette ville, & des ursulines établies en 1636.

Pignans.

La fondation du chapitre de *Pignans* remonte au sixieme siecle. Il étoit autrefois de l'ordre de saint Augustin; mais il fut sécularisé par une bulle de Clément IX, du 4 septembre 1668. Il y a un prévôt, un doyen, un sacristain-curé, un camérier, un primicier, un capiscol, & douze chanoines. Les cordeliers & les ursu-

lines ont un couvent à Pignans ; celles-ci depuis l'an 1624. La montagne de Notre-Dame des Anges a trois cens vingt toises au-dessus du niveau de la mer.

Barjols. La petite ville de *Barjols* a aussi une collégiale fondée en 1060, par Raymbaud, archevêque d'Arles. Un prévôt, un capiscol, un sacristain & huit chanoines, dont l'un est théologal, composent le chapitre, & dix bénéficiers le bas-chœur. Les carmes, les augustins & les ursulines y ont un établissement. Le siege de la justice royale fut établi en 1322, par Robert, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence, qui conserva toujours beaucoup d'affection pour cette ville, où il avoit été élevé : elle est située dans une contrée agréable, à deux tiers de lieue de la riviere d'Argens.

On voit chez les PP. carmes, des grottes goutieres, toutes contiguës les unes aux autres ; mais moins élevées que celles de Villecroze. Les stalactites en sont plus singulieres par les formes bizarres qu'on leur a données ; car on prétend qu'un religieux s'étoit amusé à recevoir la filtration de ces grottes, dans des creux empreints de ces figures, ou d'autres objets semblables, & que les dépôts pierreux prenoient dans ces moules la forme qu'il desiroit. Ces stalactites sont d'un beau blanc. Les carmes en conservent dans leur bibliotheque, qui sont d'une délicatesse & d'un travail surprenant.

Acad. des sc. an. 1754. p. 132.

Draguignan. La situation de *Draguignan* a ses avantages comme celle de Barjols; cette ville, d'ailleurs, est celle du diocese dont le séjour est certainement le plus gracieux. Son église, unie sous le titre de vicairie perpétuelle, à l'archidiaconé d'Aix, à la fin de l'année 1409, par Alexandre V, & par Jean XXIII, qui confirma cette union au mois de mars 1411, fut érigée en collégiale, en 1570, à la requisition de Jean de Rascas, archidiacre de la métropole, & conseiller au parlement, à condition qu'il conféreroit les bénéfices du chapitre, & qu'il jouiroit des trois quarts de la grosse dîme, laissant aux chanoines la quatrieme partie, les menues dîmes &

le casuel. Cette condition ayant paru trop onéreuse au chapitre, on fixa par une transaction, le revenu de l'archidiacre, à une pension de 1200 livres. Mais l'union fut ensuite cassée par le parlement de Bourgogne, en 1642, à la poursuite d'un ecclésiastique qui avoit impétré la vicairie perpétuelle de Draguignan; enfin l'état du chapitre, après plusieurs procès, fut réduit, par arrêt du conseil du 20 décembre 1691, à la forme où nous le voyons, étant affranchi de la jurisdiction de l'archidiacre d'Aix, & soumis à l'évêque diocésain. Il est composé d'un chef, curé primitif, qui a le titre de sacristain, & de cinq autres chanoines, dont l'un est capiscol. On voit à Draguignan plusieurs monasteres; savoir, des cordeliers, fondés avant l'an 1299; des dominicains, en 1304; des augustins, en 1380; des observantins, en 1489; des capucins, en 1699; des minimes, & des religieuses de la visitation, en 1633. Les PP. de la doctrine chrétienne y ont le college.

DIOCESE DE FRÉJUS. REMARQUES HISTORIQUES.

Bouch. t. 1. p. 254 & 255.

On trouve beaucoup de plâtre dans le terroir de cette ville, & des eaux qui ne dissolvent point le savon, & ne sont pas propres à faire cuire les légumes. Elles font périr les haricots blancs, lorsqu'on en arrose les plantes plus d'une fois, sont ameres & un peu salées. Elles mériteroient d'être analysées par un chymiste.

On voit dans le terroir de *Trans*, qui est voisin, une mine de fer & un peu de manganaise. Ce fief fut érigé en marquisat, par Louis XII, en 1505, en faveur de Louis de Villeneuve, seigneur de Serenon; grace qui fut la premiere accordée, en ce royaume, dit le continuateur de Moreri, du moins par lettres-patentes & enregistrées; celui de Nesle, qui étoit dans la maison de Sainte-Maure, n'ayant été érigé qu'en 1545, & enregistré en 1548.

Trans.

Edit. de 1749.

Le bourg de *Cotignac*, situé dans une contrée montagneuse, mais fertile en excellens fruits, avoit le titre de baronie dès le milieu du quinzieme siecle. Il y a dans le terroir, l'église de Notre-Dame de Grace, qui a été long-tems fameuse par la dévotion des fideles. Le roi Louis XIV, & sa mere Anne d'Autriche, vinrent

Cotignac.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

la visiter en 1660. Cette chapelle, fondée au mois de septembre 1519, étoit, à la fin du même siecle, sous la direction de M. Rollin-Ferrier, prieur-curé de Cotignac. Ce pieux ecclésiastique, voulant entretenir la dévotion des peuples, assembla à Notre-Dame de Grace quelques ecclésiastiques, la plupart docteurs, chanoines & théologaux des églises de Marseille & de Grasse, avec lesquels il forma une communauté, qui adopta les réglemens que saint Philippe de Néri avoit donnés à sa congrégation. Clément VIII approuva l'érection de cette communauté, en 1599. Mais André Tod, qui en étoit sous-supérieur, quelques années après, ayant connu M. de Berulle, dans un voyage qu'il fit à Paris, engagea ses confreres à se réunir à l'oratoire de France, ce qui fut exécuté le 14 janvier 1615, & confirmé par une bulle d'Urbain VIII, du 3 août 1628, enregistrée au parlement de Provence.

Nous ne devons pas oublier de dire, que dans le terroir des *Arcs*, dont la seigneurie a appartenu, pendant plusieurs siecles, à la maison de Villeneuve, il y avoit autrefois un couvent de l'ordre de Cîteaux, fondé vers l'an 1306, & appellé *monasterium de cella Robaudi*, dans lequel sainte Rossoline, de Villeneuve, avoit pris l'habit. On conserve encore son corps dans l'église de ce monastere, qui appartient aujourd'hui aux religieux observantins.

Les inscriptions qu'on trouve en plusieurs endroits, & le nombre des villes, dont il est parlé dans les anciens auteurs, prouvent que le diocese de Fréjus étoit fort peuplé du tems des romains. Les pays maritimes sont toujours les mieux habités, ainsi que ceux où l'on a ouvert de grandes routes. Il y en avoit, dans le diocese de Fréjus, qui nous sont connues; l'une alloit à Aix, par Tourves, & l'autre à Riez, par le terroir de *Draguignan*, d'*Empus* & de *Beaudun*.

Barjemon.

Le terroir de *Barjemon*, voisin de cette voie militaire, renferme quelques restes d'antiquités. On y découvrit, sur la fin du dix-septieme siecle, trois urnes cinéraires d'un verre bleu céleste, renfermées chacune dans une urne de grès de forme ovale,

avec un couvercle rond de la même pierre. Elles étoient ſous une maſſe de tuf, formée par les ſédimens des eaux. On conſerve, dans le château, d'autres monumens antiques trouvés au même endroit.

DIOCESE DE FRÉJUS. REMARQUES HISTORIQUES.

L'affouagement de 1200, fait mention de pluſieurs villages qui ne ſubſiſtent plus, ce qui vient, ſans doute, de ce que les habitans, forcés anciennement de ſe retirer dans des lieux avantageuſement ſitués, pour ſe défendre contre les ſarrazins, & d'autres pyrates, les abandonnerent enſuite, lorſqu'il y eut plus de ſûreté dans la plaine, où ils bâtirent d'autres villages, qui ne ſont pas nommés dans cet affouagement. Il eſt certain auſſi que la plupart de ceux qui exiſtoient en 1200, furent détruits durant les guerres civiles du quatorzieme ſiecle.

Mons & Eſcragnole.

Les villages de *Mons* & d'*Eſcragnole*, offrent une ſingularité remarquable. Les habitans parlent une langue qu'on n'entend point dans le reſte de la Provence. On croit communément que c'eſt l'idiôme des ſarrazins, on ſe trompe; c'eſt l'ancien patois de Gênes, qui s'eſt conſervé dans ces villages, depuis que des peuplades de génois vinrent s'y établir, il y a pluſieurs ſiecles. J'ai voulu me procurer une chanſon pour conſtater le fait; car les vaudevilles ſont, en matiere de langage, ce que les inſcriptions ſont en fait d'antiquités. Voici quelques vers qui décident la queſtion:

Grigueur guignon; a lagna,
Ou dije, che l'avea de lou ben a la campagna;
I m'an pilla ou ca mea;
I nou m'an l'aſchaou pa un choun.
Mi ſoun entra miſero.
Sa poſſo, me racatero
La ca, lou ben, & la terro, &c. (1)

(1) *Grigueur guignon;* je ſuis triſte. J'avois du bien à la campagne, on m'a pillé ma maiſon; on n'y a pas laiſſé un clou. Je ſuis dans la miſere. Si je puis, je racheterai le bien, la maiſon & la terre.

Ce patois se conserve depuis environ cinq cens ans, quoique ceux qui le parlent, soient environnés de gens qui ne parlent que provençal, preuve sensible de ce que je dis ailleurs, que rien ne se perpétue davantage que la langue maternelle. Ce qui empêche les provençaux d'entendre ce patois, c'est principalement l'accent, qui est très-fort, quand on le parle.

Diocese de Sisteron.

La ville de Sisteron n'a jamais été considérable dans aucun tems. C'est de leur position avantageuse, & non pas de la fertilité du terroir, que dépend le sort des villes. On en voit de très-grandes dans des pays qui fournissent à peine de quoi nourrir le quart des habitans, parce qu'elles deviennent, par leur situation, un lien de communication entre des provinces & des royaumes entiers. Mais dans les lieux écartés de la mer, des grandes routes & des rivieres navigables, l'industrie & la population languissent, les villes sont à peu près toujours les mêmes; leur sort le plus heureux est de ne pas déchoir.

Celle de Sisteron remonte aux siecles les plus reculés; elle subsistoit du tems des gaulois, comme il paroît par son nom celtique, *Segustero*, qui signifie, lieu où la riviere est resserrée, du mot *ceg*, gorge, & de *stoer*, riviere. En effet, à Sisteron, la Durance est resserrée entre deux rochers.

Cette ville a le titre de comté, dans des chartes du dixieme & même du neuvieme siecle. Les dioceses étant de petits gouvernemens, soumis à un comte, on se servoit indifféremment, dans la basse latinité, des mots de *comitatûs* ou d'*episcopatûs*, pour signifier un diocese. Elle est défendue par une citadelle, & a un chapitre composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un capiscol, d'un sacristain, & de huit autres chanoines, dont l'un est théologal; il y a aussi douze bénéficiers, dont deux sont les fonctions

DIOCESE DE SISTERON.

de curés. On dit que Charlemagne, passant par la Provence, fit bâtir la cathédrale, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. On donne la même origine à la plupart de nos églises; mais il est bon d'observer qu'il n'y en a point qui remonte à des tems si reculés, & que Charlemagne n'est jamais venu en Provence. Celle de Sisteron n'a pas toujours subsisté sans interruption. Il y avoit long-tems que les barbares l'avoient détruite, lorsque l'évêque Frondon forma le dessein de la rebâtir, au commencement du onzieme siecle. Il y établit, ainsi qu'à Forcalquier, seize chanoines, qui ne faisoient qu'un seul & même corps, & desservoient alternativement les deux églises; mais Gerard II les ayant séparées, celle de Forcalquier prit le titre de co-cathédrale, confirmé par Adrien IV & Alexandre III. Un prévôt, un sacristain, un capiscol & dix chanoines, dont l'un est théologal, forment le chapitre; neuf bénéficiers, le bas-chœur. Il y a deux curés. Les cordeliers & les capucins ont un couvent de leur ordre, hors de l'enceinte de Sisteron. Les premiers, depuis l'an 1238, & les autres, depuis l'an 1614. Il y a, dans la ville, des ursulines, depuis l'an 1642, & des religieuses de la visitation. On voit dans le fauxbourg, qui dépend du diocese de Gap, des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, & des dominicains, fondés en 1247. Les prêtres de la mission ont la direction du séminaire à Manosque & à Lurs.

Evêques.

EVÊQUES.

Crysaphius siégeoit en 451, suivant le témoignage de Columbi, qui dit avoir vu son nom dans le recueil manuscrit d'un concile d'Arles, tenu sous Ravennius; il est d'ailleurs nommé dans la lettre synodique des évêques des Gaules, écrite à saint Léon en 451. Nous avons bien de la peine à croire que Chrysaphius soit le premier évêque de Sisteron. La religion chrétienne étoit généralement répandue dans toute la Provence, au commencement du 451.

cinquieme fiecle, & Sifteron tenoit alors le cinquieme rang parmi les villes dépendantes de la métropole d'Aix. Nous croyons donc qu'elle avoit alors un évêque, puifque tous les autres fieges de la feconde narbonnoife étoient érigés dans ce tems-là. Mais on ne doit pas donner, à celui de Sifteron, une antiquité plus grande que la fin du quatrieme fiecle.

500. Jean premier confirma l'élection de *Marius*, abbé de Beuvons, faite du confentement de Gondebaud, roi de Bourgogne. Ce prince commença de régner en 491, & mourut en 516. On peut donc mettre l'élection de Marius en l'année 500 ou environ. On croit que Jean étoit d'une famille fénatorienne.

517. *Valere* foufcrivit au concile d'Epaone, ou d'Albon, au diocefe de Vienne, en 517.

541. *Avole* fut préfent au quatrieme concile d'Orléans, de l'année 541, & repréfenté par le prêtre Agecius, à celui qui fe tint, dans la même ville, en 549.

573. *Geniez* étoit au quatrieme concile de Paris, en 573.

584. *Polychronius* eft du nombre des prélats qui affifterent au deuxieme concile de Valence, tenu en 585. Dom Denis de Sainte-Marthe, prétend que l'épifcopat des évêques fuivans, jufqu'au dixieme fiecle, n'a pas toute la certitude que l'hiftoire demande. Nous nous conformerons à la lifte qu'il en donne, n'ayant rien de mieux à propofer.

619. *Secundin* fiégea depuis l'année 619 jufqu'en 657.

657. *Magnibert* depuis 657 jufqu'en 718, ce qui fait foixante-un ans d'épifcopat, & paroît d'autant plus difficile à croire, que l'élection, dans ce tems-là, tomboit ordinairement fur des perfonnes d'un âge mur, dont les jours étoient encore abrégés par les travaux du miniftere.

718. *Amant* depuis 718 jufqu'en 729 ou 730.

730. *Virmagnus* gouverna fon églife, à ce qu'on prétend, depuis l'année 730, jufqu'en 750.

Bon

Bon I, depuis 750 jusqu'en 805 : nous disons de ce long épiscopat ce que nous avons dit de celui de Magnibert. DIOCESE DE SISTERON. EVÊQUES. 750.

Jean II fonda à Volz, dans son diocese, un monastere composé de douze religieux, à la tête desquels il mit Adémar. Cette fondation est de l'an 812. 812. Quelques années auparavant, Charlemagne avoit donné la terre de Lurs à l'église de Sisteron. On croit que Jean rétablit l'abbaye de Beuvons, qui avoit été vraisemblablement détruite par les lombards. Il étoit riche, & légua tout à son église.

Bon II est connu par un acte d'échange qu'il fit avec Paul, 852. évêque d'Apt, la huitieme année du regne de Lothaire, indiction quinzieme. On a cru qu'il s'agissoit ici de Lothaire, fils de l'empereur de ce nom; mais ce prince, après la mort de son pere, ne regna que sur la Lorraine & les deux Bourgognes. Il n'auroit donc pu avoir la Provence qu'après la mort de Charles, son frere, décédé sans postérité en 863. Mais 1°. cette province, & par conséquent la ville de Sisteron, passa toute entiere sous la domination de son frere Louis, roi d'Italie. 2°. Quand même il auroit eu la ville de Sisteron dans son partage, ce qui est contre toute vraisemblance, ce n'eut été qu'en 863, & par conséquent on n'auroit commencé de compter les années de son regne que cette année-là. Or la huitieme ne tomboit qu[illegible]71, ce qui ne s'accorde ni avec l'indiction quinzieme, qui répond à l'année 867, ni avec l'histoire, puisque ce prince mourut au mois d'août 869. C'est donc de l'empereur Lothaire, roi d'Italie, qu'il faut entendre l'inscription. Il eut la Provence en partage au mois d'août de l'année 843; on comptoit donc dans cette province, la huitieme année de son regne, au mois de septembre 851. Ces erreurs, que deux modernes, qui ont écrit sur les évêques de Sisteron, n'ont point apperçues, sont cause qu'ils ont transposé l'épiscopat de Bon. Il faut le mettre en l'année 852, & avant celui de

Campanus qui siégeoit en 856, suivant une inscription datée 856.

de la douzieme année du regne de l'empereur Lothaire en Provence. Il vivoit encore en 859; mais on ignore l'année de sa mort.

870. *Vivence* ou *Vincent*, mourut, dit-on, en 881, après onze ans d'épiscopat. Cet évêque, Amant, Secundin & Virmagnus, sont placés immédiatement après Jean II dans tous les catalogues, & ils souscrivirent, dans le même ordre, la charte de fondation du monastere de Volz; d'où il paroît naturel de conclurre, que nous devrions mettre les trois derniers après Jean II, & non pas avant, comme nous avons fait : mais nous avons suivi le sentiment de Columbi & de le Cointe, qui, trouvant depuis Polycronius jusqu'à Jean, c'est-à-dire depuis l'an 584 jusqu'en 800, un vuide de 216 ans, ont cru devoir le remplir, en mettant l'épiscopat d'Amant, de Secundin & de Virmagnus dans cet intervalle de tems. Il faut pourtant convenir que l'histoire est bien peu digne de foi, quand elle est fondée sur de pareilles raisons.

881. *Eustorge* siégea quarante-quatre ans, suivant Bureau. L'on peut juger de la critique de cet auteur par le fait qu'il avance; savoir, que les gots & les vandales ariens persécuterent les catholiques de Provence sous l'épiscopat d'Eustorge; car il y avoit déja plusieurs siecles qu'il n'étoit plus question des gots ni des vandales dans les Gaules.

925. *Arnoul* gouverna l'église de Sisteron pendant quarante-un ans, à ce qu'on prétend. On ajoute que durant son épiscopat, on transféra le corps de saint Marius, de Beuvons à Forcalquier, pour le dérober à la fureur des hongrois, qui se répandirent en Provence, par les dioceses de Sisteron & d'Apt. L'invasion de ces barbares doit donc être de l'année 925 ou 926; c'est-à-dire, de la premiere année de l'épiscopat d'Arnoul, si le calcul de Bureau, dont nous venons de parler, est exact.

964. *Ursus* obtint, pour son église, de l'empereur Conrad, la vingt-septieme année du regne de ce prince, & l'an 967 de l'ere vul-

gaire, un privilege qui se trouve dans le livre verd; mais il y a erreur dans les dates. Conrad succéda à Rodolfe II en 937, & par conséquent, la vingt-septieme année de son regne étoit en 964.

Umbert siégeoit en 966. On croit que c'est le même dont il est parlé dans le manuscrit du chapitre d'Arles, que nous avons déja cité ailleurs. 966.

Rodolfe ou *Raoul* I en 981. 981.

Frondon est le même qui érigea le chapitre de Forcalquier, & y établit seize chanoines comme à Sisteron. Columbi croit qu'il siégeoit déja en l'an 1013. 1015.

Durand est mis parmi les évêques de Sisteron d'après une charte de l'an 1030, dans laquelle il est nommé avec Frondon, sans qu'on fasse entendre que celui-ci étoit déja mort. Je croirois volontiers que ce Durand est le même que l'évêque de Vence, qui siégeoit en ce tems-là. *Gall. Christ.* tom. 1, p. 481.

Pierre I est nommé, dans plusieurs chartes, depuis l'an 1030, jusqu'en 1040. On dit qu'il étoit petit-fils, par sa mere Odile, de Guillaume I, comte de Provence. Mais Guillaume n'eut qu'une fille appellée Constance. Pierre assista à la consécration de l'église de saint Victor en 1040. 1030.

Geraud prenoit la qualité d'évêque de Sisteron, dès l'an 1031, lorsque Pierre I en occupoit le siege. Il paroît même qu'il étoit reconnu par les comtes de Forcalquier, dont il signa quelques actes, & par d'autres évêques, avec lesquels il eut occasion de communiquer; mais Pierre le fut aussi par le pape Benoît IX, & par les évêques qui assisterent à la consécration de l'église de saint Victor. Il siégeoit à Sisteron, & Geraud à Forcalquier. Je présume que celui-ci fut élu par la cabale, & soutenu par les comtes; il y en a même qui croient qu'il étoit marié. 1031.

Pierre II, neveu de Pierre I, fut placé sur le siege par les intrigues de son pere Raimbaud, qui acheta l'évêché en l'an 1045, ou environ, & s'empara de la maison épiscopale à main

armée, avec le fecours de la comteffe Adélaïde. Il femble que cette fcene fcandaleufe fe paffa à Forcalquier, dont les habitans, qui vouloient avoir un fiegê épifcopal dans leur ville, fouffroient impatiemment qu'on détruisît la maifon épifcopale. L'élection de Pierre II, ayant été fimoniaque, on ne l'a point mis au nombre des évêques de Sifteron, & l'on convient qu'il y eut un interregne de dix-fept ans. Pierre, qui étoit encore enfant, lorfque fon pere acheta l'évêché de Sifteron, fut nommé à celui de Vaifon, quand il eut l'âge compétent.

1061. *Geraud* II, furnommé *Caprerius*, ou plutôt *Cagnerius*, naquit à Oulx, bourg autrefois dépendant du Dauphiné, & aujourd'hui du Piémont, dans le diocefe de Pignerol; il fut élu en 1061, par Hugues, abbé de Cluni, dans un concile d'Avignon, dont on n'a point les actes, & facré par le pape Nicolas II. Les habitans de Sifteron ayant refufé de le recevoir dans leur ville, il fe retira à Forcalquier, où il fut reçu avec beaucoup de démonftrations de joie. De-là fon affection pour le chapitre de cette ville, qu'il défunit de celui de Sifteron afin d'ériger l'églife en concathédrale. Les habitans de Sifteron étant rentrés dans le devoir, Pierre, Roftan & Pons, freres & feigneurs de cette ville, lui firent hommage, & lui donnerent fatisfaction. Cet évêque releva de fes ruines, l'églife de faint Laurent de *Plebe Martyrum*, & y établit une célebre communauté de chanoines réguliers. Il vivoit encore en 1074.

1080. *Charles* eft compté, parmi les évêques de Sifteron, dans un ancien manufcrit que nous rapportons en note (1). La date de fon

(1) Voici une copie de cette piece, telle qu'on la lit dans l'hiftoire manufcrite du prieuré de Saint-Gilles, t. 2. p. 110.

Charta Bertrandi Siftaricenfis epifcopi pro Ecclefiâ Forcalquerenfi, in quâ afferit bonæ memoriæ Petrum de Sabrano prædeceſſorem fuum 26 annis, & 2 menfibus fediffe. Ita quòd antea Siftaricenfis & Forcalquerienfis fuerint una & eadem ecclefia; quòd Geraldus Cagnerius epifcopus divifit dignitates inter utramque ecclefiam; quòd ante eum quidam Raimbau-

épiſcopat n'y eſt point marquée, & ne nous eſt connue par aucun autre monument. Nous croyons pourtant qu'il ſiégeoit en l'an 1080.

Bertrand II, en 1102 & 1105. 1102.

Geraud III recouvra, en 1110, la terre de Lurs, qui lui fut rendue par Adélaïde, comteſſe de Forcalquier. Il aſſiſta au concile de Vienne en 1124. 1110.

Rambaud, prieur de Ganagobie, fut fait évêque de Siſteron, on ne ſait pas en quelle année, mais nous croyons que ce fut en 1126. Il acheta, pour la ſomme de cinq mille ſols, tous les droits que Tiburge, comteſſe d'Orange, avoit à Lurs, & un domaine qu'elle poſſédoit à Pierre-Rue. Rambaud vivoit encore en 1143. 1126.

Pierre de Sabran, qui joignoit l'éclat de la vertu à celui d'une naiſſance illuſtre, commença ſon épiſcopat en 1143, & le finit en 1169. Il fit, par dévotion, le voyage de la Terre-Sainte, & enrichit ſon égliſe des reliques qu'il en apporta. 1143.

Bertrand II paſſa de la chartreuſe de Durbon, dont il étoit prieur, au ſiege de Siſteron, en 1169. Il mourut en 1174, après s'être rendu recommandable par ſa piété. 1169.

Bermond d'Anduſe, d'une maiſon illuſtre du Languedoc, fut élu le 2 novembre 1174. Il aſſiſta au concile de Latran en 1179, & confirma en 1183, la réunion de l'abbaye de Lure, à celle de Boſcaudun. 1174.

Pons de Sabran ſiégeoit avant l'an 1207. 1203.

---

dus nomine emit epiſcopatum pro parvulo ſuo, qui fuit poſteà epiſcopus Vaſionenſis; quòd poſteà Siſtaricenſis eccleſia fuit, 17 annis, ſine epiſcopo; quod poſteà Dominus Geraldus epiſcopus electus in concilio A[illegible]onenſi, quòd à papa Nicolao conſecratus eſt Geraldus; quòd Geraldo ſucceſſerunt Carolus, Bertrandus, Geraldus, Raymbaldus & Petrus; his conſideratis Bertrandus, epiſcopus, varia conceſſit privilegia dicta eccleſia Forcalq. &c. Actum 1173, menſe aprilis, Alexandro ſummo Pontifice. 1°. Anno pontificatus Domini Bertrandi jam expleto.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

1216. *Raoul* II, moine & abbé du Toronet, siégea depuis l'an 1216, jusqu'en 1241, n'ayant cessé, pendant tout ce tems-là, de donner des preuves de son amour pour la religion & pour la paix. Une tradition fabuleuse porte, qu'il chassa, de dessous le pont de la Durance, un démon qui faisoit périr les bateaux, ou plutôt les radeaux.

1241. *Henri* de Barthelemi, *de Bartholomæis*, étoit natif de Suze, savant canoniste, & archiprêtre d'Embrun. Il fut fait évêque de Sisteron en 1241, archevêque d'Embrun en 1250, & cardinal-évêque d'Ostie en 1263. Il mérita, par son habileté, le surnom de *source & de splendeur du droit*. Sous son épiscopat, la comtesse Béatrix de Savoie, veuve de Raymond Bérenger, fonda un couvent de dominicains au fauxbourg de Sisteron, nommé la Baume, en 1249.

1250. *Humbert* II, ou *Imbert*, dominicain, élu en 1251, obtint cette année-là, de Guillaume, roi des romains, la confirmation de ses privileges, & sur-tout des droits qu'il avoit, depuis un tems immémorial, sur le château de Lurs & de Laincel. Mais il fut ensuite forcé d'en faire hommage au comte de Provence. Il en eut tant de chagrin, qu'il donna sa démission en 1257, & se retira à Lyon, où il mourut dans le couvent de son ordre.

1257. *Alain* ou *Jean Alain*, né à Paris, étoit évêque de Sisteron à la fin de l'année 1257. Le prévôt & le chapitre d'Aix le demanderent pour archevêque à Grégoire IX qui le refusa. On doit le regarder comme un des bienfaiteurs du chapitre de Sisteron, & de celui de Forcalquier. Béatrix, femme de Charles d'Anjou, roi de Sicile & comte de Provence, le nomma son exécuteur testamentaire, le 30 août 1275. Il acheta à Aix, une maison avec un jardin, pour les évêques de Sisteron. Sa mort arriva en 1277.

1277. *Pierre Giraud de Puymichel*, prévôt de Riez, élu évêque de Sisteron, le 29 août 1277, fit bâtir & fortifier le château de Lurs, & acheta les fonds que quelques seigneurs possédoient dans le voisinage, & entr'autres ceux de Guillaume Cornuti, damoiseau de

Forcalquier. Il fit ces acquisitions, & plusieurs autres, au profit de son église, dont il augmenta les revenus. Il mourut en 1291.

DIOCESE DE SISTERON. EVÊQUES.

Pierre d'Alamanon, d'une famille noble de Provence, porta, sur le siege de Sisteron, toutes les vertus qui peuvent rendre un prélat respectable, la piété, la charité envers les pauvres, & le zele pour le bien public. Il étoit religieux dominicain. Son attachement pour Charles, fils de Charles I, roi de Sicile & comte de Provence, qu'il avoit suivi dans sa captivité, ne contribua pas peu à le faire nommer évêque. Son élection est de l'année 1292. Il établit les dominicains à la Sainte-Baume, par ordre de Boniface VIII, en 1295. Bernard Guidonis, évêque de Lodeve, fait mention d'un Pierre de Roy, évêque de Sisteron, en 1298; mais nous ne croyons pas qu'il soit différent de Pierre d'Alamanon. Ce prélat mourut à la fin de l'année 1303. 1292.

Jacques Gantelmi, qui lui succéda en 1303, montra des qualités moins conformes à la sainteté de son ministere. Il exigea, des habitans de Manosque, six mille sols tournois d'argent pour lever des troupes, à la tête desquelles il voulut accompagner le roi Robert à la conquête de la Sicile. En effet, il se mit en marche à la suite de ce prince, avec seize cavaliers & beaucoup de gens de pied, mais la mort le surprit dans la ville d'Albe en 1309. 1303.

Rostan I ne siégea qu'un an. 1309.

Raimond d'Oppede, élu par les chanoines de Sisteron & de Forcalquier, le 2 août 1310, accompagna l'archevêque d'Aix au concile d'Avignon, tenu le 18 juin 1326. 1310.

Rostan II ne commence d'être connu que depuis l'an 1330, quoiqu'il y ait toute apparence qu'il fût élu à la fin de l'année 1326. Il fut un des peres du concile d'Avignon, assemblé le 13 septembre 1337. Il étoit abbé de Cruys, & vivoit encore en 1345. 1330.

Pierre Avogrado, dominicain, né à Verceil, d'une famille noble, fut transféré d'Albe à Sisteron, en 1349, & peut bien avoir gouverné cette église jusqu'en 1360, ou environ. 1349.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Geraud IV fut commis par Urbain V, avec l'archevêque d'Aix & l'évêque de Vaison, pour informer de la vie & des miracles de la
1363. bienheureuse Delphine, en 1363. Il refusa la commission, à cause de ses occupations continuelles pour la réforme de son diocese; car il disoit que l'absence de ses prédécesseurs avoit introduit le relâchement dans les mœurs & la discipline, & qu'il craignoit, s'il interrompoit son entreprise, de perdre le fruit de ses premiers travaux.

1364. *Pierre* VII est nommé dans des chartes de l'année 1364.

1365. *Bertold* l'est dans la bulle d'or de Charles IV, en l'année 1365; il y est qualifié de chancelier de la cour impériale à la place de l'archevêque de Treves. J'avoue que ces deux évêques, qui n'ont pas siégé un an entier chacun, me paroissent fort suspects, d'autant mieux qu'on trouve encore après eux, en 1365,

1365. *Geraud* V, qui assista au concile assemblé, cette année-là, dans la ville d'Apt, & que nous croyons être le même qui s'occupoit de la réforme de son diocese en 1363. Pierre & Bertold ne furent vraisemblablement évêques que de nom, car on ne connoît aucun acte de jurisdiction fait de leur part. Geraud mourut en 1367.

1367. *Renoul de Gorze de Monteruc* ou *de Montirac*, limousin, neveu d'Innocent VI, nommé à l'évêché de Sisteron en 1367, fut créé cardinal, du titre de sainte Pudentiane, en 1378 par Urbain VI. Il mourut le 15 août 1382.

1382. *Artaud*, surnommé *de Mezellen*, est connu depuis l'an 1382 jusqu'en 1389, quoiqu'il y ait toute apparence qu'il siégea jusqu'en 1400, puisqu'on ne lui connoît point de successeur avant cette année-là.

1400. *Robert Dufour*, né à Croupiere en Auvergne, siégea depuis l'année 1400 jusqu'en 1436 au moins; car il est encore mention de lui dans des chartes de la même année. L'archevêque d'Aix & l'évêque de Digne, réformerent le chapitre de Sisteron en 1431; ce qu'ils firent, sans doute, par commission, dans un siecle où les évêques connoissoient si peu leurs droits.

Mitre

Mitre I, surnommé *Gastinelli* par d'Haize, succéda immédiatement à Robert, quoique Saurin prétende qu'après la mort de celui-ci, Raymond Talon, prévôt de Forcalquier, fut élu évêque par son chapitre & par celui de Sisteron. Cette élection, si elle 1437. fût faite, n'eut point d'effet, puisque Talon étoit encore prévôt en 1438. Mitre fut envoyé en embassade, cette année-là, au concile de Ferrare, par René, roi de Jérusalem & de Sicile, & comte de Provence.

Gaucher de Forcalquier, fils de Raymond de Cereste, suivant un 1441. moderne, & d'Angélique de Brancas, protonotaire apostolique, & référendaire du pape, ayant été nommé à l'évêché de Sisteron, par les partisans du concile de Bâle, tandis que Mitre Gastinelli, créature d'Eugene IV, siégeoit encore, en prit possession en 1441; mais son droit ne prévalut pas, & il fut transféré à l'évêché de Gap.

Raymond Talon ayant été nommé, après la mort ou la dé- 1442. mission de Gastinelli, par le roi René & le pape Eugene IV, se trouva au concile de Basle en 1442. Il y protesta, au nom du roi, contre le titre de duc de Calabre, donné à Ferdinand, fils du roi d'Arragon, par son propre envoyé.

Charles de Bornas, évêque en 1446 & 1448, donna deux prê- 1446. tres de plus aux habitans de Manosque, qui refusoient de payer la dixme au chapitre de Forcalquier, sous prétexte qu'il n'entretenoit pas assez de monde dans leur église, pour y faire le service divin.

Mitre II, *Gastinelli*, né à Aix, fut le successeur immédiat de Charles de Bornas, suivant Bureau, qui nous apprend que son épiscopat fut fort court. Mais nous avons déja dit que le témoignage de cet auteur ne devoit pas être d'un grand poids; ce qu'il y a de certain, c'est que le siege étoit vacant en 1456.

Jacques Dupont, né en Lorraine, écolâtre de Toul, fut 1457. placé en 1457 sur le siege de Sisteron, par la protection du roi René, comte de Provence, qui, par son mariage avec Isabelle de Lorraine, avoit des droits sur ce duché, & en traitoit les

habitans comme ses sujets. Jacques siégeoit encore en 1461.

1477. *André de Place* ou *Fontana*, car on n'est pas d'accord sur son nom, piémontois, abbé de Lerins, évêque de Sisteron en 1464, donna sa démission avant l'année 1477.

1464. *Jean d'Esquenart*, né au Mans, docteur en médecine, fut nommé à l'évêché en 1477, par la protection du roi René. Il fit des augmentations considérables au palais épiscopal de Sisteron, au château de Lurs, & à l'abbaye de Cruys, & fut, par sa vie exemplaire, un sujet d'édification pour son diocese. Il mourut au Mans, vers l'an 1492.

1492. *Thibaud de la Tour*, fils naturel du comte d'Auvergne & de Boulogne, élu par le chapitre de Sisteron en 1492, essuya d'abord des oppositions de la part des chanoines de Forcalquier, qui n'avoient pas été appellés à l'élection, mais ils donnerent ensuite leur consentement. Il mourut au mois de juillet 1499.

1499. *Laurent Bureau*, carme, né à Dijon, de parens obscurs, docteur de Paris, & habile prédicateur, confesseur de Charles VIII & de Louis XII, étoit provincial de la province de Narbonne lorsqu'il fut élu évêque de Sisteron, le 11 juin 1499. Alexandre VI & Louis XII le commirent en 1501, avec Thomas Pascal, official d'Orléans, pour aller prendre des informations sur les opinions, la vie & les mœurs des vaudois du Dauphiné. Le 31 mars 1502, il se déchargea du gouvernement de son diocese, sur l'évêque de Digne, attendu que sa présence étoit nécessaire à la cour. En 1504, il fut envoyé par le pape, en qualité de nonce, auprès de l'empereur Maximilien. C'est lui qui fit rédiger toutes les chartes de son église en un volume, appellé le livre verd, à la tête duquel il mit une liste chronologique de tous les évêques de Sisteron. On a de sa composition, un poëme sur Elie, & un ouvrage sur les hommes illustres de son ordre. Il mourut à Blois le 5 juillet 1504.

1504. *Pierre Filholi* ou *Filleul*, natif de Gannat, comme nous l'avons

dit à l'article des archevêques d'Aix, étoit évêque de Sisteron au mois de septembre 1504; car il assista alors en qualité de légat du pape, avec Charles de Carreto, marquis de Final, au traité passé à Blois entre Louis XII & l'empereur Maximilien I.

DIOCESE DE SISTERON. EVIQUES.

1508. *François d'Inteville*, noble champenois, fils de Claude & de Jeanne de la Beaume de Mont-Revel, évêque de Sisteron au mois de juillet 1508, fut transféré à Auxerre en 1514.

1514. *Claude Louvains*, de Soissons, vicomte de Berzi, nommé successeur de d'Inteville en 1514, mourut cinq ans après.

1519. *Michel de Savoie*, élu par Léon X en 1519, mourut au mois de décembre 1522.

1522. *Claude d'Aussonville*, noble lorrain, religieux de l'ordre de saint Benoît, élu par les chapitres de Sisteron & de Forcalquier, le 31 décembre 1522, mourut à Lyon au mois d'août 1531. Chérubin d'Orsiere, aumônier de la reine, fut élu unanimement le 4 septembre de la même année; mais le roi nomma, en vertu du concordat,

1531. *Antoine de Narbonne*, vicaire général du cardinal de Lorraine, transféré de Sisteron à Macon, en 1541.

1543. *Aubin de Rochechouart*, fils d'Aimeric de Mortemar & de Jeanne de Rochechouart, de la Branche de Tonnay-Charente, évêque de Sisteron le 23 décembre 1543, est plus connu par le lustre de sa naissance, que par ses actions, n'étant jamais venu dans son diocese.

1573. *Aimeric de Rochechouart*, abbé de saint Savin, frere ou neveu du précédent, fit rétablir le monastere des religieuses de Manne que les huguenots avoient détruit. Ces hérétiques firent, de son tems, beaucoup de mal dans le diocese de Sisteron, détruisirent plusieurs autels, brûlerent ou déchirerent les chartes de l'église, & un grand nombre de livres, tant manuscrits qu'imprimés. Il n'est point mention de cet évêque avant l'an 1573, ce qui me fait croire qu'Aubin de Rochechouart demeura en possession jusqu'alors.

1584. *Antoine de Cuppis*, natif d'Asti en Piémont, aumônier de Louise

de Vaudemont, femme d'Henri III, fut nommé en 1584, & assista au concile d'Aix le 24 février 1585. Il se laissa malheureusement entraîner dans le parti de la ligue, & s'enferma dans le château de Lurs avec des troupes, croyant défendre la religion de ses peres par des moyens qu'elle condamne. Ayant donné sa démission en 1606, il s'en retourna à Turin, où il consacra le reste de sa vie au service des pauvres, pour expier sans doute, sa révolte, & mourut dans ces exercices de charité, le 24 août 1609.

1606. *Toussaint de Glandevès de Cujes*, né à Marseille, fut fait évêque en 1606 à l'âge de vingt-deux ans. Il reçut les capucins à Manosque le 15 avril 1609, les minimes à Manne en 1615, assista au concile d'Aix en 1612, aux états généraux en 1614, & aux assemblées du clergé de 1625 & 1641. Il mourut le 17 janvier 1648, singuliérement regretté dans son diocese, où il s'étoit rendu recommandable, ainsi qu'on le dit dans son épitaphe, par ses vertus & par des talens rares.

1648. *Antoine d'Arbaud de Matheron*, seigneur de Bargemon, fils de Jean, seigneur de Peinier & d'Anne de Rochas, prévôt, grand vicaire & official d'Aix, nommé évêque de Sisteron le 17 juillet 1648, assista aux assemblées du clergé de 1650 & 1655, & mourut le 26 mai 1666, ayant eu l'avantage de réunir la science & les talens au mérite de la vertu. On lui doit aussi des éloges, pour avoir généreusement fourni des secours à Jean Columbi, qui a écrit l'histoire des évêques de Sisteron. Il fut inhumé dans un endroit de son diocese, où il avoit bâti un couvent de récollets.

1667. *Michel Poncet*, d'une famille distinguée dans la robe, docteur de Sorbonne, abbé d'Airvaux, aumônier du roi, nommé au mois de mai 1667, fut transféré à Bourges en 1674.

1674. *Jacques Poitiers de Novion*, fils d'un président au parlement de Paris, nommé au mois de novembre 1674, prit possession en 1677, fut fait évêque de Fréjus en 1680, & passa au siege d'Evreux avant d'avoir reçu ses bulles.

Diocese de Sisteron. Evêques.

Louis de Thomassin étoit coadjuteur d'Antoine Godeau, évêque de Vence, quand il fut nommé à l'évêché de Sisteron en 1680. Il fonda les séminaires de Manosque & de Lurs, & établit les prêtres de la mission dans sa ville épiscopale, sous le titre de sainte Croix. Ce vertueux prélat mourut le 13 juillet 1718. 1680.

Pierre-François Lafitau, né à Bordeaux, entra chez les jésuites, & s'y distingua par ses talens. Il prêcha pendant quelque tems, avec succès, & fut ensuite employé à Rome pour les affaires du roi, pendant la minorité. Sacré évêque de Sisteron, le 10 mars 1720, pourvu de l'abbaye de Corneville en 1731, il mourut le 5 avril 1764, dégoûté sur la fin de ses jours, de toutes les disputes qui avoient agité une partie de sa vie. On a de lui trois volumes de sermons, écrits avec plus d'esprit que de goût & de solidité, & quelques autres ouvrages, dont le principal mérite étoit attaché à des circonstances qui ne subsistent plus. 1720.

Louis-Jerôme de Suffren de Saint-Tropez, prévôt de la collégiale de saint Victor-lès-Marseille, a été sacré le 30 septembre 1764, & député à l'assemblée générale du clergé en 1775. 1764.

Anciennes abbayes.

L'abbaye de Notre-Dame de Lure, ordre de saint Benoît, à deux lieues ouest de Sisteron, fut fondée par saint Donat, qui ayant quitté la ville d'Orléans, sa patrie, vint embrasser la vie monastique, sous la direction de saint Marius. Il se retira ensuite aux pieds de la montagne de Lure, avec quelques solitaires, qui concoururent à l'exécution de ses pieux desseins. Le monastere qu'ils bâtirent, ayant été détruit par les guerres, Foulques d'Ansouis (*de Alsonicis*), & plusieurs autres seigneurs, Bertrand de Graveson, Guillaume de Monlaur, &c. le rétablirent avant l'an 1170, & en firent don à Guigues, abbé de Boscaudun, entre les mains de Pierre de Sabran, évêque de Sisteron. Cette abbaye fut ensuite donnée, sous certaines conditions, au chapitre d'Avignon en 1318, par Jean XXII.

Celle de Volz, dont Jean, évêque de Sisteron, jetta les fondemens dans le neuvieme siecle, a été réunie à celle de Psalmodi;

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

c'eſt tout ce que nous en ſavons. Nous ſommes un peu plus inſtruits ſur le monaſtere de Ganagobie, *Conoquorienſe*, auquel Columbi prétend qu'on fit une donation en 1013; il ſubſiſte encore, & dépend de l'ordre de Cluny.

L'origine de celle de Cruys eſt plus incertaine. Grégoire VII diſoit dans une lettre écrite en 1074, à Giraud, évêque de Siſteron, que les chanoines qui deſſervoient l'égliſe de Cruys étoient exemts de la juriſdiction de l'ordinaire; mais cela ne prouve pas qu'ils fuſſent réguliers, & rien n'empêche de croire, avec Bouche, que ce chapitre fut érigé en abbaye par Raymond Bérenger, vers le milieu du douzieme ſiecle. La manſe en fut réunie à l'évêché de Siſteron, du tems de Mitre Gaſtinelli, en 1456.

Le monaſtere de ſainte Claire de Siſteron, établi en 1285, hors de la ville, par Geraude de Sabran, abbeſſe d'un monaſtere de ſon ordre à Avignon, fut transféré dans l'enceinte en 1360, à cauſe des inondations de la Durance. M. Lafitau l'ayant ſupprimé, en partagea les revenus entre les dames de ſaint Bernard de Manoſque & les urſulines de Siſteron. On avoit uni, à cette abbaye en 1464, celle de ſaint Pierre de Souribe, ordre de ſaint Benoît, dioceſe de Gap; Jeanne de Mévoillon, *de Medullione*, étant alors abbeſſe de Siſteron.

HISTOIRE NATURELLE.

Les terres de ce dioceſe ſont mêlées. La bande marneuſe commence, à proprement parler, au-deſſus de Siſteron, & occupe la partie ſeptentrionale du dioceſe. On trouve dans le reſte, quoique la pierre calcaire y domine, de la craie, de la marne, du grès & de l'argile, dont on pourroit faire un bon engrais, ſi on les mêloit enſemble dans une proportion convenable. C'eſt un des objets les plus intéreſſans, dont un naturaliſte puiſſe s'occuper, parce que l'utilité de ces ſortes de recherches eſt générale. Les foſſiles mériteroient auſſi l'attention d'un curieux. On voit à *Curban*, près de Siſteron, une mine de cuivre aſſez eſtimée. Sous M. le Régent, on avoit commencé d'exploiter, à Ongles, un minéral d'argent, ré-

Oryctol. de Provence.

pandu par mouches, dans une pierre grise; mais comme ces mouches sont rares, on l'abandonna. On trouve, au quartier *du Plan*, terroir d'*Aubenas*, dans un ravin près d'une chapelle, un filon de soufre très-pur. Ce même minéral se voit sur des pyrites dans le terroir de *Saint-Martin* de *Renacas*, & du *Revest*; l'ocre, le vitriol & le plomb, sont dans le terroir de *Dromon*, diocese de Gap, bailliage de Sisteron. Le plomb se voit encore à Puypin, sur la montagne de Léberon. Les villages de *Dauphin*, & de *Saint-Maime*, qui offrent des cristaux assez parfaits, ont, ainsi que *Manosque*, des mines de charbon de terre, dont on tire peu de parti. On néglige également le succin ou ambre jaune de *Salignac* & de la tour de *Beuvons*. C'est une espece de bitume, qui doit être accompagné de quelqu'autre substance analogue, telle que le jayet & le pétrole, &c. On le trouve dans les fentes des rochers de Provence, les plus dépouillés & les plus stériles; mais il n'y a pas d'apparence qu'on en pût faire des bijoux recherchés, comme on a fait de celui de Prusse. Peut-être que les anciens marseillois, qui travailloient le succin, négligeoient moins que nous, celui qui se trouve en Provence.

La colline de Sigoyer abonde en cristaux assez fins, mais tous remplis de glaces (1). Les naturalistes, curieux des coquillages fossiles, verront une grande quantité de peignes dans les vignobles de *Forcalquier;* des bélemnites & des cornes d'ammon ferrugineuses, dont plusieurs sont striées, & d'autres lisses & ramifiées dans des marnes nommées roubines, au terroir de *Saint-Vincent*, sur la montagne de Lure, d'où l'on a tiré d'assez beaux cristaux de roche. On rencontre, en d'autres endroits de ce diocese, des coquillages fossiles, ainsi que des fontaines salées, qui viennent, les unes du sel fossile qu'elles détachent en passant, & les autres des

(1) Sigoyer est du diocese de Gap, ainsi que quelques autres villages que nous avons nommés. Mais dans ces sortes de descriptions, il est difficile de ne pas rapprocher des endroits, qui sont de dioceses voisins.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

plâtrieres qu'elles traverſent. La montagne de Léberon contient beaucoup de bitume. Il eſt liquide en certains endroits.

REMARQUES HISTORIQUES. Forcalquier.

La ville de Forcalquier, dont nous venons de parler, eſt, ou la même que le *forum Neronis* des romains, ou voiſine de l'emplacement de celle-ci, dont on ne voit pourtant aucunes traces. Ce peuple n'élevoit, que dans les colonies, des édifices faits pour ſervir de monumens à tous les ſiecles. Combien n'y a-t-il pas eu d'autres villes en Provence, de l'exiſtence deſquelles on ne peut pas douter, & dont il ne reſte cependant aucuns veſtiges par la même raiſon? Le *forum Neronis* aura donc eu le même ſort, ſuppoſé qu'il ne fût pas bâti à l'endroit où eſt Forcalquier, ce que nous avons de la peine à croire. Son nom même s'altéra dans le moyen âge; car tantôt on a dit *Fons Calquerius*, tantôt *furnus Calquerius*, & enfin *forum Calquerium*, ſans qu'on puiſſe aſſigner d'autres cauſes de ces changemens, que l'ignorance ou le caprice des notaires. Cette ville donna ſon nom au comté, qui fut érigé en faveur de la branche cadette des comtes de Provence, quand ils ſe partagerent le domaine de leurs aïeuls. Nous avons parlé ci-deſſus de ſon chapitre. Les communautés religieuſes ſont, les cordeliers, les récollets & la viſitation.

Manoſque.

On prétend que Manoſque, qui en eſt à trois lieues, fut bâtie par les habitans de quatre hameaux, qui abandonnerent leurs demeures pour ſe retirer dans la ville, dont ils venoient de jetter les fondemens. L'exiſtence de ces hameaux ſeroit auſſi difficile à prouver, dans ces tems reculés, que celle de Manoſque. Ce que nous ſavons de poſitif, c'eſt que Guillaume I, comte de Provence, y tint un plaids vers la fin du dixieme ſiecle, & que les comtes de Forcalquier y firent enſuite bâtir un château, qu'ils donnerent aux hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéruſalem, avec le domaine temporel de cette ville, comme on le verra dans l'hiſtoire. Manoſque eſt ſituée dans une contrée fort agréable, arroſée de pluſieurs belles ſources; elle a deux paroiſſes & trois couvens de religieux; ſavoir, des carmes,

mes, des cordeliers & des capucins, & deux de monasteres de religieuses, qui sont les clairistes & les bernardines.

Diocese de Sisteron.

Remarques historiques.

La maison de Forbin Janson a fondé, dans le village de Manne, un couvent de minimes, qui, par sa situation & ses agrémens, est un des plus remarquables que l'ordre ait en France. Le cardinal de Janson lui légua sa bibliothéque. L'église est décorée de grands pilastres, & ornée de copies des tableaux des plus grands peintres.

Lurs.

Nous ne parlerons de *Lurs*, que pour rappeller un événement funeste arrivé dans ce village, le 17 août 1770, sur les six heures & demie du matin. Une grande partie des paroissiens s'étant retirée dans l'église, pendant un orage violent, le tonnerre y tomba, tua le curé qui allumoit un cierge à la lampe, & renversa six autres personnes. L'église parut, un instant après, tout en feu, & l'on éprouva un autre coup de tonnerre, qui renversa quatre-vingt personnes. Les circonstances de cet événement sont remarquables, par les effets singuliers du tonnerre. Un homme qui sonnoit la cloche, & qui avoit laissé son chapeau à dix pas de lui, le trouva entre ses bras; un autre se vit enlever les souliers de ses pieds, qui étoient, sans doute fort larges, comme le sont les souliers des paysans; ils furent emportés à une petite distance, sans avoir été brûlés & sans que les boucles eussent reçu aucune altération. Un rideau qui couvroit un retable, fut enlevé de la tringle qu'on trouva dans les pitons, comme si elle n'avoit pas remué; il faut qu'elle y fût retombée après avoir été soulevée par l'action du tonnerre, qui dans le même instant, fit glisser les anneaux du rideau, avec la force & la rapidité que tout le monde connoît à ce météore.

Cruys.

On voit, près de *Cruys*, un abîme profond, d'où l'on assure qu'il sort un vent continuel. Ce fait n'est pas énoncé d'une maniere exacte; car le vent qui sort du fond des cavernes un peu profondes, est sujet à des variations proportionnées au plus ou moins de vapeurs qui s'y forment, & aux différens degrés de raréfaction dans l'air extérieur. C'est particuliérement de cette derniere cause que

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

dépend la violence des vents souterrains ou leur interruption. Mais avant d'en faire l'application à celui qui s'échappe de la caverne de Cruys, il faudroit avoir constaté les changemens qu'il éprouve, suivant la différence des saisons, & les divers degrés de chaleur de l'air extérieur.

Un prêtre s'étant fait descendre dans cet abîme, par le moyen d'une corde, il y a plus de deux cens ans, paya cher sa curiosité. Il ne vit, dans les hiboux & les autres oiseaux nocturnes, que le bruit chassoit, & qui voltigeoient autour de lui, que des spectres affreux; ce qui étoit immanquable, dans un siecle où l'imagination étoit continuellement échauffée, par les contes absurdes de sorciers & de revenans. L'illusion fut si forte, que ce bon prêtre en perdit l'esprit, & resta fou toute sa vie.

Dromon. Quoique *Dromon* soit dans le diocese de Gap, c'est pourtant un des endroits de la Provence qui mérite un article séparé. Dromon est un rocher sur lequel il y avoit autrefois un village qui ne subsiste plus. On l'appelle aussi *Théoux*, par corruption de *Théopolis*. L'autre dénomination, qui signifie pierre taillée, vient du celtique *dro*, couper, & de *mon*, pierre. Elle lui fut donnée, parce qu'en effet on avoit taillé dans le roc un chemin pour arriver à la ville de Théopolis, bâtie sur la montagne. Nous en avons parlé dans la premiere partie de la chorographie. Il feroit inutile de vouloir chercher la raison qui la fit nommer *ville divine* ou *ville de Dieu*; car *Théopolis* signifie l'un & l'autre. Cette dénomination remonte au tems du paganisme, & vient peut-être de quelque divinité particuliérement adorée dans ce canton. Il est surprenant que ce nom grec ait été donné à une ville située dans les montagnes & éloignée de toutes les colonies grecques. Dardane, préfet du prétoire, qui en étoit seigneur, la fit fortifier vers l'an 409 ou 410, pour servir de retraite aux habitans du voisinage contre les barbares, qui menaçoient déja la Provence. Dromon est dépendant de la paroisse de Saint-Geniez, ainsi que le hameau de *Chardavon*, qui a donné son

P. 95.

nom à la prévôté des chanoines réguliers de saint Augustin, transférés à l'église de saint Marcel, bâtie dans le fauxbourg de Sisteron.

Diocese d'Arles

Diocese d'Arles.

La ville d'Arles est une de celles dont nous aurons plus souvent occasion de parler dans l'histoire. Son nom paroît tiré de deux mots celtiques, *ar lait*, qui signifient près des marais, & semblent prouver qu'elle subsistoit avant que les romains s'y établissent (1). Mais sa véritable existence ne date que du tems où ils y envoyerent une colonie. Depuis cette époque, elle devint toujours plus florissante, & mérita enfin le titre de métropole des Gaules, lorsque le préfet du prétoire & les principaux officiers de l'empire y eurent transféré leur siege.

En faisant réflexion aux établissemens en tout genre, que les empereurs firent dans cette ville, on ne peut s'empêcher de croire que l'air y étoit plus sain qu'aujourd'hui; jamais ils n'en auroient fait la capitale de la Gaule romaine, ni la demeure des principaux officiers, si les exhalaisons infectes des marais, y eussent entretenu pendant trois mois de l'année, ces maladies qui dévorent les habitans; il faut donc que tout le vaste terrein où les eaux croupissent fût labourable. Ce que nous avons dit de la maniere dont les marais se sont formés à Fréjus, peut s'appliquer au terroir d'Arles. Nous trouvons dans les débordemens du Rhône, une cause de marécage qui n'existe point à Fréjus: les sables qu'il dépose sur les bords, jusqu'à une certaine distance, ont

(1) Quoique Marius paroisse avoir fortifié son camp, près de l'endroit où cette ville est bâtie, les historiens n'en font pas mention; ils n'en disent rien non plus en parlant du passage d'Annibal, & du débarquement de Scipion, vers l'embouchure du Rhône. Ce silence ne prouveroit-il point que la ville d'Arles n'existoit pas encore, & qu'elle ne fut bâtie que dans l'espace de tems qui s'écoula depuis Marius, c'est-à-dire, depuis l'an 104 avant Jesus-Christ, jusqu'au siege de Marseille?

élevé considérablement le terrein depuis plusieurs siecles, & empêchent l'écoulement des eaux qui, en séjournant trop long-tems au même endroit y affaissent la terre, & forment des cavités. Ajoutez à cela que le terrein, depuis Arles jusqu'à la mer, n'a qu'environ six toises de pente. Ainsi les changemens arrivés dans le local, ont nécessairement occasionné dans le climat, des altérations qui en détruisent la salubrité. Sans cet inconvénient, il n'y auroit peut-être pas de ville plus agréable que celle d'Arles: bâtie sur un grand fleuve, à sept lieues de la mer, & dans une plaine immense, elle réuniroit à la température du climat, les agrémens de la campagne, les avantages du commerce & toutes les commodités de la vie. Son terroir est très-fertile, & tout ce qu'on y recueille, excellent. La crau même, dans les endroits où l'on trouve la terre végétale, produit beaucoup ; mais sa principale richesse consiste dans les herbes fines & savoureuses dont elle abonde: les moutons qui s'en nourrissent, en écartant les pierres, ont un degré de bonté qui les rend supérieurs à tous les autres.

L'île de la Camargue, formée par les deux bras du Rhône, ne contient, à deux pieds de profondeur, qu'un terrein extrêmement chargé de sel que la mer y a déposé. Les pâturages y sont fort gras & en abondance. On y laisse paître hiver & été une quantité prodigieuse de chevaux & de bœufs. Les premiers sont très-légers à la course, & beaucoup plus infatigables que les autres chevaux du royaume ; mais ils sont sauvages & ombrageux.

Les taureaux le sont encore davantage. Livrés à eux-mêmes, depuis leur naissance, ils acquierent au milieu des marais, une férocité qui, jointe à leur force naturelle, les rend presqu'indomptables. Ce sont ces mêmes animaux qu'on mettoit aux prises avec des hommes, lorsqu'on donnoit au peuple le combat des taureaux. Mais cet usage barbare qui subsiste encore, s'abolira peu à peu, & de tous les spectacles usités chez les romains, on ne conservera que les jeux propres à augmenter l'adresse & la force humaines.

Nous prouvons dans l'hiſtoire, que l'égliſe d'Arles étoit la plus ancienne des Gaules; l'état floriſſant de cette ville, la ſupériorité, l'influence même que ſes privileges lui donnoient ſur les autres, les rapports qu'elle avoit par ſon commerce avec la Grece & l'Italie, tout concouroit à y attirer les premiers chrétiens qui aborderent dans nos provinces méridionales. De-là les prétentions de l'évêque à la primatie, & les conteſtations qu'il eut avec celui de Vienne. C'eſt une queſtion importante, qu'on verra traitée aſſez au long dans l'hiſtoire, où nous parlerons auſſi des commencemens & des progrès de la religion. Le chapitre de la cathédrale a été ſous la regle de ſaint Auguſtin, depuis l'an 1187 ou environ, juſqu'en 1493. Il eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain & d'un archiprêtre, dont les dignités furent érigées en 1225; d'un capiſcol, d'un primicier, d'un tréſorier, qui ne ſont que des perſonnats, & de treize autres chanoines, dont l'un eſt théologal. Il y a de plus vingt bénéficiers, & douze officiers pour la célébration de l'office divin. La métropole a pour ſuffragans Marſeille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon & Orange; elle avoit anciennement Avignon & les évêchés qui en dépendent. Nous parlerons ailleurs des privileges que les empereurs accorderent aux archevêques d'Arles, parmi leſquels étoit celui de faire battre monnoie, & de donner des lettres de nobleſſe à leurs vaſſaux.

Cette ville eut des hôpitaux dès l'an 1201, & fut des premieres à recevoir les différens ordres religieux que l'égliſe a vu naître dans ſon ſein. Celui de Saint-Jean de Jéruſalem s'y établit en 1116; celui du Temple en 1152; les trinitaires en 1203 : c'eſt le premier couvent que les ordres mendians aient eu en Provence; les cordeliers en 1218; les dominicains en 1231; les grands-auguſtins vers l'an 1258; les grands-carmes en 1235; les capucins en 1584: le pere Ange de Joyeuſe en a été le premier gardien; les minimes en 1615; les auguſtins réformés en 1634; les carmes déchauſſés en 1649. Les prêtres de l'oratoire y furent appellés en 1616. Les anto-

nins, fondés en 1246, ont subsisté jusqu'en 1413. Quant aux religieuses, outre celles du refuge & les carmélites, il y a encore des ursulines depuis l'an 1602, & un couvent de la visitation depuis l'an 1629. En parlant des anciennes abbayes, nous n'oublierons pas celle de sainte Césaire. Le séminaire est gouverné par les lazaristes.

Évêques et Archevêques d'Arles.

155. *Saint Trophime* étoit regardé du tems du pape Zozime, & du pape saint Léon, comme le fondateur de la religion dans les Gaules. On peut voir dans l'histoire, les raisons qui nous déterminent à mettre le commencement de son épiscopat, vers le milieu du second siecle.

190. *Saint Regulus* est le second qui nous soit connu. Tous les auteurs s'accordent à le regarder comme évêque d'Arles; mais il est difficile, pour ne pas dire impossible, de décider s'il succéda immédiatement ou non à saint Trophime.

Nous croyons cependant qu'il siégeoit vers la fin du second siecle. On n'est pas non plus d'accord sur son successeur immédiat; quelques auteurs croient qu'il fut remplacé par Felix ou Felissime. Mais l'existence de cet évêque est aussi douteuse que celle de ceux que Saxi met après lui & avant Marcien. On est souvent trompé sur cette matiere par les diptyques des églises, dont l'autorité a besoin d'être appuyée de celle des autres monumens.

Les diptyques furent inventés par les romains, dans le troisieme ou quatrieme siecle; & quand les chrétiens les eurent adoptés, ils les consacrerent à marquer les noms des évêques, des souverains pontifes, des fondateurs d'églises ou de monasteres, des martyrs, des confesseurs, & des autres évêques avec lesquels on étoit en communion. Dans le grand nombre des saints personnages qui sont nommés en même-tems, comment discerner les évêques de chaque église, puisqu'on ne mettoit pas le nom de leur siege? Je

remarque en second lieu, que les diptyques n'ayant été adoptés par les chrétiens, que quelques tems après leur invention, ils ne peuvent pas avoir, pour les faits antérieurs, au quatrieme & même au cinquieme siecle, toute la certitude qu'on desireroit. Il n'est donc pas surprenant que nous soyons souvent embarrassés pour la succession des premiers évêques de chaque église.

Marcien gouvernoit celle d'Arles du tems de l'anti-pape Novatien en 252. Mais nous croyons qu'on doit mettre le commencement de son épiscopat en l'année 240 ou environ. Ce prélat ayant embrassé le parti de Novatien, saint Cyprien en écrivit au pape Etienne, pour le prier de le faire déposer, à cause du danger qu'il y avoit pour l'église des Gaules à le laisser plus long-tems en place. La fin de la lettre est remarquable : «*Apprenez-nous*, lui disoit-il, *quel est le successeur de Marcien, afin que nous sachions à qui nous devons adresser nos freres & nos lettres de communion;* d'où quelques auteurs ont conclu que l'évêque d'Arles étoit alors primat, parce qu'il n'auroit pas été besoin de lui écrire préférablement aux autres, pour conserver la communion entre l'église d'Afrique & celle des Gaules, s'il n'avoit pas eu cette prérogative ; mais ce raisonnement est plus spécieux que solide, & ne suffit pas pour établir la primatie des évêques d'Arles.

240.

Ep. 68.

Les auteurs du *Gallia christiana*, donnent pour successeur à Marcien saint Victor, qu'ils prétendent avoir souffert le martyre dans le même-tems que saint Privat, évêque de Gévaudan, lorsque Crocus, chef des Vandales, vint en Provence. Ils ajoutent que ce barbare est le même qui fut pris & mis à mort par Marius, général romain. Nous avons déja relevé ailleurs l'anacronisme de ce récit. Nous avons dit que saint Privat ne souffrit le martyre qu'au commencement du cinquieme siecle, qui est le tems où Marius commandoit en Provence; d'où il s'ensuit qu'il faut réformer la chronologie de tous les évêques dont ces auteurs rapportent l'épiscopat à la même année. On ne connoît pas le successeur immédiat de Marcien.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

313. *Marin*, l'un des juges des donatistes nommés par Constantin, se trouva au mois d'octobre 313, au concile de Rome, où ils furent condamnés. Mais ayant demandé d'être jugés dans un concile plus nombreux, Constantin assembla l'année suivante celui d'Arles, composé de six cens évêques, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'Adon de Vienne; ce qui fit dire à saint Augustin, que ce concile étoit *plenarium* & *universale*. On ne sait pas en quel année Marin finit ses jours.

347. *Valentin* souscrivit au concile de Sardique en 347.

353. *Saturnin* fut un des zélés partisans de l'arianisme. Il joignoit à une ambition effrénée, & à des talens peu communs, toute la souplesse d'un courtisan habile. Choisi pour présider au conciliabule de Béziers, en 356, & député par le concile de Rimini, en 359, auprès de l'empereur Constance, qui protégeoit les ariens, il signala dans toutes les occasions sa haine implacable contre les catholiques. On croit qu'il fut excommunié au concile de Paris, en 360, pour son attachement à l'hérésie, & pour d'autres crimes dont il s'étoit rendu coupable. Ce fut pour n'avoir aucun rapport avec lui, que plusieurs évêques de ses suffragans se soumirent, les uns à l'évêque de Vienne, & les autres à celui de Marseille. De-là les prétentions de Proculus, évêque de cette derniere ville, sur les églises de la narbonnoise seconde. On croit que Saturnin avoit été élu par la faveur de l'empereur Constance, dans le tems du conciliabule d'Arles, en 353.

374. *Saint Concorde* assista au premier concile de Valence, tenu le 12 juillet 374. Barralis croit que ce saint évêque avoit été moine de Lerins, & qu'il fut inhumé dans l'église de saint Honorat; mais l'abbaye de Lerins ne fut fondée qu'au commencement du cinquieme siecle. Un moderne assure que saint Concorde eut pour successeur saint Constance, qui assista au concile d'Aquilée, en 381. Constance étoit évêque d'Orange & non pas d'Arles; on lit parmi les souscriptions, *Constantius episcopus Arausicus*. Ainsi nous

Diocese d'Arles Archevêques.

nous devons l'effacer de notre catalogue. Les diptyques sont une preuve de ce que nous avons dit ci-dessus, qu'on y mettoit les noms des évêques avec lesquels on étoit en communion, ceux des martyrs, des fondateurs d'églises & de monasteres, &c. car après Concorde on trouve Gratus, Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin & Jérome : ensuite, mais d'une autre main, Savine, Eros, &c. c'est-à-dire huit évêques dans l'espace de trente-quatre ans ; ce qui n'est pas vraisemblable ; il est hors de doute que quelqu'un d'eux remplit le siege après Concorde ; mais comment le connoître ? Dans l'impossibilité où nous sommes de résoudre la question, faute d'autres monumens, nous nous bornerons à rapporter les noms tels qu'ils sont dans les diptyques.

Saint Heros, disciple de saint Martin, évêque de Tours, étoit recommandable par son zele & par sa piété ; mais ayant eu la foiblesse de se déclarer pour le tyran Constantin, qui se fit couronner empereur dans les Gaules, quoique *Honorius* fût à la tête de l'empire, il s'attira la haine du général Constance, & fut chassé de son siege en 412, dans le même-tems que Lazare, évêque d'Aix, quitta forcément le sien. Ces deux prélats persécutés par leurs diocésains, & par le pape Zozime, qui s'étoit laissé prévenir contr'eux, se réfugierent en Palestine, où ils servirent la religion, en combattant les erreurs de Pélage & de son disciple Celestius. 408.

Patrocle, ami du général Constance & du pape Zozime, fut placé, par intrigue, sur le siege d'Arles, & le déshonora par sa conduite ; c'étoit un courtisan habile, dont l'ambition étoit heureusement secondée par ses talens & par la souplesse de son caractere ; il vendoit le sacerdoce à prix d'argent : Placidie, mere de l'empereur Valentinien III, lui adressa en 425 une constitution par laquelle les évêques pélagiens étoient invités à revenir de leurs erreurs, dans l'espace de vingt jours, sous peine d'être chassés de leur siege. Comme on ne voit, par aucun monument historique, qu'il 412.

y ait eu dans ce tems-là des évêques pélagiens en Provence ; on croit avec assez de fondement, que Patrocle avoit sollicité cette loi, pour avoir un prétexte de persécuter ses ennemis. Cette même constitution défendoit aux juifs d'exercer la profession d'avocat, qu'Honorius leur avoit permise ; de servir dans les armées, & d'avoir aucun esclave chrétien. Il n'y a point eu d'évêque d'Arles, qui ait autant défendu & même augmenté les privileges de son siege. La ville ayant été assiégée par les gots en 426, Patrocle fut percé de coups par un chef des barbares.

426. *Saint Honoré* ou *saint Honorat*, est le même qui fonda l'abbaye de Lerins, & dont nous parlerons assez au long dans l'histoire. Placé sur le siege d'Arles en 426, il joignit aux vertus qu'il avoit pratiquées dans la retraite, la vigilance & le zele que demande l'épiscopat : sa charité sur-tout étoit extrême; elle éclatoit sur son visage, & si l'on vouloit la peindre, disoit saint Hilaire, il faudroit lui donner les traits de saint Honoré. Ce pasteur vénérable ne siégea qu'environ trois ans, étant mort le 14 ou le 15 du mois de janvier 429. Il fut inhumé dans le cimetiere des champs élisées, où l'on bâtit peu de tems après une église. Ses reliques furent transportées à Lerins en 1391. Cassien lui avoit dédié sept de ses conférences.

429. *Saint Hilaire*, disciple, compatriote, & même parent de saint Honoré, suivant quelques auteurs, embrassa la vie monastique à Lerins, après avoir distribué le prix de tous ses biens aux pauvres. Attaché à saint Honoré, par les liens du sang & de la reconnoissance, il voulut l'assister à la mort, & prononça son oraison funebre, qui, suivant M. de Tillemont, est la piece la plus éloquente que l'antiquité ecclésiastique nous fournisse en ce genre. Saint Hilaire n'accepta le siege d'Arles que forcément en 429, & prouva par toute sa conduite, combien il étoit digne de le remplir. On verra dans l'histoire avec quelle constance il en soutint les prérogatives. Il mourut le 5 mai 449, âgé de 47 ans, & fut

inhumé dans l'église de saint Honoré. Ce prélat, dont la vie ne fut qu'un exercice continuel de vertu, avoit tellement mérité l'amour du peuple, que les juifs même assisterent à ses funérailles, & les honorerent de leurs larmes. Il s'étoit trouvé à plusieurs conciles, entr'autres à celui de Riez, de l'an 439, dans lequel on jugea l'affaire d'Armentaire, évêque d'Embrun, qui, n'ayant été ordonné que par deux évêques, fut réduit à l'état de chorévêque, titre auparavant inconnu dans les Gaules, quoiqu'il fût depuis long-tems usité dans les églises d'orient.

Ravenne, l'ami de saint Hilaire, & le compagnon de ses travaux, lui succéda en 449. Ce fut pendant son épiscopat que saint Léon termina la grande affaire de la primatie, & quoiqu'il semblât l'avoir ôtée à l'évêque d'Arles, il ne cessa pourtant pas de le traiter comme primat : il lui adressa la lettre dogmatique qu'il avoit écrite à Flavien de Constantinople, sur le mystere de l'incarnation, pour la faire adopter par les évêques des Gaules; Ravenne présida au second concile d'Arles, de l'an 452, & à celui qui fut assemblé en 455, dans la même ville, pour terminer le différend de Théodore, évêque de Fréjus, avec Fauste, abbé de Lerins. Il mourut la même année. 449.

Augustal, dont Bede, saint Jerôme & le martyrologe romain font mention, sans marquer la date de son épiscopat, semble lui avoir succédé en 455; mais rien n'est plus douteux que son épiscopat. 455.

Léonce, qui siégeoit en 462, mérita l'estime du pape Hilaire, qui lui écrivit pour le charger d'apprendre aux évêques de la province, son élévation à la papauté. Ce souverain pontife montra dans toutes les occasions, qu'il le regardoit comme primat, & le mit dans le cas d'en faire les fonctions. On a regardé Léonce comme suspect de semi-pélagianisme, parce qu'il engagea Fauste, évêque de Riez, à composer le traité du libre arbitre, dans lequel on trouve des opinions contraires à la doctrine de l'église. 462.

492. *Saint Æon*, natif de Châlons-sur-Saone, remplissoit déja le siege d'Arles en 492. Le pape Gélase lui écrivit cette année-là, pour lui faire part de son avénement à la chaire de saint Pierre, & pour le charger d'en informer les évêques des Gaules; c'étoit reconnoître la primatie de son église. Le pape Symmaque se déclara plus ouvertement encore, en révoquant tout ce que Anastase, son prédécesseur, avoit fait en faveur du siege de Vienne. Saint Æon mourut le 17 août de l'année 502, & désigna Césaire pour son successeur. Il avoit assisté en 499, à la conférence que les évêques avoient eue avec les ariens en présence du roi Gondebaud.

502. *Saint Césaire*, né à Châlons-sur-Saone, comme le précédent, est un des plus grands évêques de l'église d'Arles. Il fut élu en 502, & bientôt après il éprouva des persécutions de la part des ennemis de l'église. Accusé auprès d'Alaric, roi des visigots, d'avoir voulu livrer la ville d'Arles aux bourguignons & aux francs, il fut exilé à Bordeaux, d'où il ne revint dans son diocese, que quand on eut reconnu son innocence. Quatre ans après, on essaya encore de rendre sa fidélité suspecte à Théodoric, roi des ostrogots, infecté, comme tous ceux de cette nation, des erreurs de l'arianisme; mais ce prince qui se connoissoit en mérite, parce qu'il en avoit beaucoup lui-même, fut si touché des vertus du saint évêque, qu'il le renvoya dans son diocese, comblé de ses bienfaits. Gondebaud & Sigismond, rois des bouguignons, lui donnerent aussi des marques d'estime, par les secours abondans qu'ils lui envoyerent dans un tems de disette. Nous rapportons dans l'histoire les autres traits de sa vie, qui nous ont paru interessans. Il mourut au mois d'août 542, âgé de 73 ans. Il avoit été religieux de Lerins, & avoit présidé à plusieurs conciles. Ceux de ses ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, respirent les sentimens de la piété la plus tendre. Il est le premier évêque des Gaules qui ait été décoré du pallium.

543. *Auxane*, fils d'un préfet du prétoire, lui succéda en 543. Le pape Vigile lui envoya le pallium, du consentement de l'empe-

reur Justinien, quoique la Provence fût déja sous la domination françoise depuis plusieurs années, & le fit son vicaire général dans les Gaules en 545. Cet évêque mourut en 546.

Saint Aurelien, que ses vertus & son zèle rendirent si recommandable, fut élevé sur le siege d'Arles, en 546, & décoré des 546.
mêmes honneurs que son prédécesseur. Il mourut à Lyon en 553, à la suite du roi Childebert qui alloit à Paris. Il fonda deux monasteres, l'un d'hommes & l'autre de filles, auxquels il prescrivit une regle qui prouve qu'en Provence, le jeûne n'étoit pas ordonné les samedis de carême.

Sapaudus, d'une naissance illustre, succéda en 553, à saint Aure- 553.
lien dans l'épiscopat, & quatre ans après dans les fonctions de vicaire du saint siege dans les Gaules. On trouve son nom, parmi les souscriptions de plusieurs conciles jusqu'en 586, qui est l'année de sa mort.

Licerius, référendaire du roi Gontran, siégea deux ans. Il mou- 586.
rut en 588. Les diptyques lui donnent Paschase pour successeur; mais Grégoire de Tours, dont le témoignage est préférable, assure qu'il fut remplacé à la fin de la même année par

Virgile ou *Vigile*, né dans l'Aquitaine, moine de Lerins, & 588.
ensuite abbé d'Autun. Saint Grégoire-le-Grand, qui l'estimoit beaucoup, lui accorda les mêmes honneurs qu'à ses prédécesseurs, avec le pouvoir d'assembler des conciles, & de juger en premiere instance, avec douze de ses collegues, les différens des évêques, & les questions sur le dogme. L'amitié que le saint Pere avoit pour lui s'étant refroidie, parce qu'il ne s'étoit point opposé au mariage d'une religieuse de son diocese, le pallium & le pouvoir d'assembler des conciles, furent accordés à l'évêque d'Autun, aux instances de la reine Brunehault. Virgile mourut le premier octobre 610. On croit qu'il fit construire l'église cathédrale de saint Etienne.

Florien est nommé dans les diptyques comme successeur de Vir- 613.
gile. Il nous est d'ailleurs connu par une lettre que Boniface IV lui

écrivit le 23 août 613. Ce monument honorable, pour le pontife & pour le prélat, est conservé parmi les manuscrits de la bibliotheque ambroisienne.

Cyprien est mis après lui dans le *Gallia christiana*, & dans un ouvrage plus moderne, sur le témoignage d'un auteur latin, qui prétend que cet évêque persuada à Sigebert de ne point épouser Frideburge; ce qui ne s'accorde pas avec la chronologie. Car Sigebert I mourut en 575, dans le tems que Sapaudus étoit sur le siege d'Arles; & Sigebert II, déclaré roi en 633, à l'âge d'onze ans ou environ, ne commença de regner qu'en 638. Or on convient que Théodose siégeoit à Arles en 632; d'où il suit que l'épiscopat de Cyprien n'a concouru avec le regne d'aucun de ces deux princes, & qu'on doit le révoquer en doute; car il est visible que l'auteur de la vie de saint Gal s'est trompé, s'il a voulu parler d'un Cyprien, évêque d'Arles.

632. *Théodose* ou *Théodoric*, gouvernoit le diocese en 632. Il fut déclaré suspens de toutes fonctions épiscopales, dans un concile de Châlons-sur-Saone, où les évêques le dénoncerent comme coupable de plusieurs crimes. On sait qu'il se soumit à la pénitence, mais on ignore combien de tems il vécut encore, & ce qu'il fit.

658. *Jean* I en 658.

Jean II reçut à Arles Théodore, natif de Tarse en Cilicie, & ses compagnons, que le pape Vitellien envoyoit en Angleterre. Théodore avoit été sacré évêque de Cantorbery par le souverain pontife. Il paroît que Jean II mourut en 675. Les diptyques le distinguent de Jean I, mais nous sommes portés à croire que ces deux évêques n'en font qu'un. On y lit aussi les noms d'Anastase & d'Austrobert, avant celui de Félix, qui ne s'y trouve pas. Cette omission rend les diptyques fort suspects. Il faut remarquer, en second lieu, que Félix assista à un concile tenu dans les Gaules en 679, & que Jean étoit mort en 675. Il ne s'écoula donc qu'environ trois ans entre l'épiscopat de ces deux évêques. Il n'est pas impossible

qu'il en soit mort deux autres, dans ce court intervalle de tems; mais pour l'assurer, il nous faudroit d'autres preuves que le simple témoignage des diptyques. 675.

Felix n'est connu, comme nous venons de le dire, que depuis l'année 679; mais nous présumons qu'il fut élu tout de suite après Jean, en 675 ou 676. Il mourut en 684.

Volbert lui succéda la même année; son nom se trouve dans les 684.
diptyques & dans une lettre écrite par l'évêque de Vaison, à ses comprovinciaux, parmi lesquels est l'évêque d'Arles son métropolitain.

Saint Polycarpe étoit représenté sur un tabernacle d'argent de 700.
la métropole, avec plusieurs autres saints évêques de cette église; ce qui fait croire qu'il en avoit rempli le siege. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par les anciens catalogues dans lesquels on trouve son nom. On y lit aussi celui de Martin, de Protais (évêques d'Aix) d'Innode & de George. Mais nous avons déja remarqué plusieurs fois, combien l'autorité de ces manuscrits doit nous être suspecte, quand elle n'est point appuyée de monumens authentiques. L'histoire de l'église d'Arles, au huitieme siecle, est fort embrouillée. La ville ayant été plusieurs fois ravagée par les sarrazins & les normands, demeura quelque tems sans pasteur, ou bien on négligea de marquer ce qu'ils faisoient de mémorable. Car dans les tems de calamité, sur-tout quand l'ignorance est devenue générale, il n'y a ni écrivains, ni conciles pour transmettre les événemens à la postérité; l'histoire s'appauvrit & s'embrouille.

Ratbert est mis parmi les évêques, sur la foi d'un ancien manus- 769.
crit, dans lequel on lit que ce prélat fut envoyé, avec onze de ses collegues, au concile tenu à Rome en 769, contre l'anti-pape Constantin.

Elisant prit le titre de *primæ sedis episcopus*, dans un concile de 788.
Narbonne de l'an 788. Celui de Francfort, tenu en 794, voulant terminer les différends qu'il y avoit entre l'évêque de Vienne & celui d'Arles, décida que celui-ci auroit neuf suffragans; savoir,

Marseille, Albe, Die, Saint-Paul-trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon & Carpentras. Un moderne nomme mal-à-propos Albi, au lieu d'Albe. Albe est une ville dont on voit encore les restes à Alps dans le Vivarais. Elle s'appelloit, du tems des romains, *Alba augusta*. Après qu'elle eut été détruite, on transféra le siege épiscopal à Viviers.

800. *Jean* II est un de ceux qui signerent le testament de Charlemagne en 811. Il mourut en 819.

820. *Nothon*, archevêque en 820, fut nommé juge dans l'affaire d'Ebbon, archevêque de Reims, par le concile de Thionville en 835. De son tems les sarrazins firent des ravages dans le terroir d'Arles, & dans toute la Provence, où le duc Folcrade les attira.

855. *Rolland* présida au troisieme concile de Valence en 855, avec les archevêques de Lyon & de Vienne. C'est le même qui fut pris & vendu par les sarrazins, au peuple d'Arles, de la maniere que nous le dirons dans l'histoire. Il mourut entre les mains de ces barbares en 869.

870. *Rostang* I, abbé d'Aniane & de Cruas, prieur de Jourdaigues, & archevêque d'Arles en 870, assista à plusieurs conciles, du nombre desquels est celui de Mantaille, où Boson fut élu roi. On croit qu'il mourut en 913. Le pape Jean VIII l'avoit déclaré son vicaire général en France, & avoit enjoint à tous les évêques de lui obéir. Le siege d'Arles demeura vacant pendant un an, après lequel, Pons, évêque d'Orange, fut nommé pour le remplir; mais il ne prit pas possession.

914. *Manassès*, dont les parens tenoient le premier rang parmi la noblesse de Bourgogne, obtint l'archevêché d'Arles en 914, & ensuite il s'empara, à l'aide d'Hugues, roi d'Italie & comte de Provence, son parent, des sieges de Vérone, de Trente, de Mantoue & de Milan, ajoutant, au mépris des loix, celui de la religion; car il disoit en riant, qu'il imitoit le prince des apôtres, qui avoit été évêque de Rome, d'Antioche & d'Alexandrie. Son ambition fut

utile,

utile, en quelque sorte, à l'église d'Arles. Il obtint de l'empereur Louis l'aveugle, son parent, outre plusieurs bénéfices, des droits considérables, tels que celui de faire battre monnoie. On croit qu'il mourut en 962. Il avoit un coadjuteur nommé Radon, pour gouverner l'église d'Arles en son absence; de-là vient qu'on donne à celui-ci le titre d'archevêque, dans une charte de l'an 951.

Iterius dut commencer à siéger, tout de suite après la mort de Manassés; mais il n'est mention de lui, pour la premiere fois, qu'en 966. Il donna sa démission en 978 ou 979, en se réservant le titre d'archevêque d'Arles. On lit dans une lettre de Jean XIII, que le siege de cette église ne le cédoit, en dignité, qu'à celui de Rome; mais les auteurs du *Gallia Christiana*, révoquent en doute l'authenticité de cette piece, & ils ont raison. 962.

Annon, élu en 979, ne prit possession qu'au mois de juin 981. On croit qu'il mourut religieux de Cluni en 994. 981.

Pons de Marignane lui succéda, & fut un des principaux bienfaiteurs du monastere de Mont-Major. Il accorda même des indulgences à tous ceux qui contribueroient à la construction de l'église, & quitta l'archevêché en 1029, pour embrasser la vie monastique dans l'abbaye de saint Victor. 995.

Raimbaud de Reillane, issu d'une famille distinguée dans la province, & parent des vicomtes de Marseille, étoit archevêque d'Arles en 1030. Il donna des preuves de son zele pour la religion, dans les différens conciles auxquels il assista. Il augmenta les revenus de quelques églises par ses largesses, fonda, vers l'an 1063, le chapitre de Barjols, au diocese de Fréjus, dans la dépendance immédiate du saint siege, & voulut engager son chapitre à embrasser la vie des chanoines réguliers de saint Augustin; mais cette réforme n'eut lieu que plus d'un siecle après. Raimbaud vécut jusqu'en 1067; il avoit donné sa démission, & prit l'habit religieux à l'abbaye de saint Victor, avant l'an 1065. Baluze fait mention d'un concile que ce prélat tint à Arles, avec les archevêques d'Embrun & d'Aix, 1030.

contre les simoniaques & les prêtres mariés; car il y en avoit beaucoup dans le diocese d'Arles.

1064. *Aicard*, fils de Geoffroy, vicomte de Marseille, & de Rixande, passa du cloître de saint Victor, au siege d'Arles, vers l'an 1064. On dit qu'il fut déposé, parce qu'il avoit embrassé le parti de l'empereur Henri IV, contre l'église romaine; mais il brava la sentence prononcée contre lui; & du consentement de son peuple, il gouverna le diocese jusqu'à sa mort, arrivée en 1080.

1080. *Gibelin de Sabran* fut élu par le légat du pape, à la place d'Aicard; mais il ne prit possession qu'après la mort de celui-ci, qui étoit soutenu par les grands du pays. Paschal II l'envoya à Jérusalem en 1107, pour présider au concile, où Ebremar, qui s'étoit fait déclarer patriarche de cette ville, fut déposé. Gibelin lui succéda, & mourut en 1112, lorsqu'il se préparoit à revenir en Provence. Il avoit érigé un siege épiscopal à Béthléem au nom du pape, qui l'avoit nommé son légat pour cet effet. Les auteurs du *Gall. Christ.* mettent Guérin & Raymon I après Gibelin. Mais bien loin qu'on ait des preuves de leur épiscopat, il est à croire que ces deux évêques n'ont jamais siégé.

1115. *Atton de Bruniquel* assista en 1115, à la dédicace de l'église de Cassan, diocese de Béziers, & au concile de Toulouse en 1119. Il mourut en 1121.

1121. *Bernard Guérin* siégea depuis 1121 jusqu'en 1137.

1137. *Guillaume Monge*, qui avoit pris l'habit de chartreux au monastere de Montrieux, mérita d'être placé sur le siege d'Arles, à la fin de l'année 1137; & d'être nommé légat du pape en 1139, par Innocent II. Il vivoit encore à la fin de l'année 1141.

1142. *Raymon de Monredon*, chanoine de Nîmes, sa patrie; ensuite évêque d'Agde, & enfin archevêque d'Arles en 1142, reçut la même année, la cession de tous les droits que Pierre, Hugues, Guillaume, Raymond & Bertrand de Lambesc avoient sur Salon il n'y a point d'archevêque qui ait augmenté comme lui, le do-

maine temporel de son église, ni qui ait eu autant de part au gouvernement de la ville. On lui doit les statuts dont nous parlerons dans l'histoire.

Sylvius assista aux nôces de l'empereur Frédéric Barberousse & de Béatrix de Bourgogne, célébrées en 1156. Deux modernes prétendent, que c'est à tort qu'on l'accuse d'avoir favorisé le parti de l'anti-pape Octavien, contre Alexandre III. Cependant il n'est pas permis d'en douter, puisqu'il adhéra au concile de Pavie en 1160, comme on peut le voir dans les conciles de Labbe, tome 10, p. 1392. On croit qu'il siégea jusqu'en 1163. 1156.

Raymond de Bolene fut élu la même année. Son mérite & sa place lui donnerent, dans les affaires politiques de la province, plus d'influence qu'il ne lui convenoit d'en avoir. De son tems l'empereur Frédéric étant venu se faire couronner dans l'église d'Arles, le 30 juillet 1178, il dispensa les chanoines de contribuer aux dépenses qu'on faisoit pour l'entretien des murailles & pour la garde de la ville, &c. Raymond assista en 1179, au troisieme concile de Latran, avec ses suffragans, & siégeoit encore en 1183. 1163.

Pierre Isnard, chanoine d'Arles, ensuite évêque de Toulon, fut nommé pour succéder à Raymond, en 1183. Il donna en 1186, à Pierre de Tore, la fabrique de la monnoie, à condition qu'il payeroit douze deniers par marc, à l'église de saint Trophime, & un treizieme pour l'autel de saint Etienne. Les chanoines embrasserent la vie réguliere à l'invitation de ce prélat, qui, pour leur donner l'exemple, prit lui-même l'habit blanc. On croit qu'il mourut au siege d'Acre, le 30 novembre 1189, & que ses os furent transportés à Jérusalem. 1183.

Imbert d'Aiguieres, sacristain de l'église d'Arles, en devint archevêque en 1190. Son caractere pacifique, & sa vie exemplaire, lui gagnerent l'estime & l'affection de ses diocésains, qui l'honorerent de leurs regrets, quand la mort l'enleva le 20 juillet 1202. 1190.

Michel de Moreze, chanoine de Maguelone, ensuite prévôt 1203.

d'Arles, & enfin archevêque de cette ville en 1203, fut allier, au zele de la religion, les ressources de la politique. Il fit du bien à quelques églises, défendit la discipline & la foi dans plusieurs conciles, & augmenta considérablement ses privileges. Il obtint de l'empereur Frédéric II en 1212, tous les droits régaliens, tant sur la ville que sur le diocese. De-là le pouvoir excessif qu'il s'arrogea dans la municipalité, & que ses successeurs conserverent pendant quelques tems. Il mourut le 21 juillet 1217.

1217. *Hugues* I, dont le nom se trouve dans un catalogue dressé du tems du cardinal de Foix, ne siégea guere plus d'un mois; car il mourut le 29 août de la même année 1217.

1217. *Hugues Beroardi*, natif d'Arles, prévot de Marseille, fut sacré à la fin de l'année 1217 par le pape Honorius III, qui lui défendit en 1224, ainsi qu'au chapitre, d'aliéner la terre de Salon, sous quelque prétexte que ce fût. Ce prélat est souvent nommé, dans les chartes, pour des affaires, qui sont une preuve du crédit que lui donnoit sa place. Il mourut le 18 octobre 1232.

1232. *Jean Beaussan*, archidiacre de Marseille, sa patrie, ensuite évêque de Toulon en 1223, & enfin archevêque d'Arles en 1232, assembla trois conciles, dont deux à Arles, & le troisieme à Lille. Les différens qu'il eut avec son chapitre, furent terminés par Pierre d'Albano, légat du pape. Ceux qu'il eut avec les habitans d'Arles, & dont nous parlerons dans l'histoire, furent d'une bien plus grande importance. On s'engagea par une délibération commune, à ne point lui parler, & à n'avoir aucune communication avec lui & les siens, parce qu'il avoit détruit l'indépendance de la république, en faisant hommage au comte de Provence. Il vivoit encore en 1258.

1259. *Bertrand de Malferrat*, de Tarascon, prévôt de l'église d'Arles, en étoit archevêque en 1259. Il consentit à la vente du château de Beaucaire, en faveur de saint Louis, à condition que ce prince lui payeroit une redevance annuelle de cent livres tournois; mais si

les rois de France cédoient ce château ou le vendoient, il étoit stipulé que le propriétaire, tel qu'il fût, en feroit hommage à l'archevêque. Ce prélat mourut, pour le plutôt, au mois de juin 1262.

Florent, qui siégea depuis le mois de juillet 1262, jusqu'au mois de mai 1266, tint un concile provincial, que le cardinal Chigi nous a conservé. Il avoit été évêque d'Acre en Palestine. 1262.

Bertrand de Saint-Martin passa du siege de Fréjus, à celui d'Arles, en 1266. Il le quitta en 1273, lorsque Grégoire X le fit cardinal-évêque de Sabine. 1266.

Bernard de Languissel, né à Nîmes, lui succéda; il présida au concile d'Arles en 1275, à celui d'Avignon en 1279, & fut décoré de la pourpre en 1281, par Martin IV, qui le fit évêque de Porto, & son légat en Piémont. Ciaconius marque sa mort en 1290. 1273.

Bertrand Amaury, si recommandable par sa charité envers les pauvres, fut élu en 1281, sur le refus de Bertrand-Jean, chanoine d'Agde, auditeur de la chambre apostolique. Bertrand assembla un concile provincial à Avignon en 1282, & mourut en 1286. Il avoit été chanoine de Reims, & chapelain de Martin IV. 1281.

Rostang de Cabre (*de Capra*) né à Granz, dans le diocese d'Arles, fut successivement professeur en droit à Aix, chanoine d'Arles, & enfin archevêque de cette ville en 1286. Son élection, peu canonique de la part du chapitre, déplut à Honorius IV, qui lui donna cependant le pallium quelque tems après. Le pape Boniface VIII fit plus de cas de son mérite, & l'envoya en Espagne, en qualité de vice-légat, avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun; Rostang mourut en odeur de sainteté, le 22 août 1303, après avoir passé toute sa vie dans un exercice continuel de charité, de modestie & de piété. Il avoit assemblé un concile à Lille en 1288, & bâti le château de Salon. 1286.

Pierre de Ferrieres, doyen du Puy & d'Auch, évêque de Noyon, chancelier de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, fut 1303.

fait archevêque, d'Arles le 23 août 1303. C'étoit un habile jurisconsulte, qui dressa des réglemens fort sages pour le royaume de Sicile & pour la Provence; il mourut en octobre 1307.

1308. *Arnaud de Fougeres*, prévôt d'Arles, en devint archevêque en 1308, par la protection de Robert, roi de Sicile & comte de Provence. Clément V, qui l'avoit employé dans des affaires très-délicates auprès de Philippe-le-Bel, voulant lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de ses services, le créa cardinal-évêque de Sabine le 19 novembre 1310, & le chargea d'informer des crimes dont on accusoit les templiers. Il mourut le 17 septembre 1317.

1311. *Gaillard de Fougeres*, frere du précédent, lui succéda au mois de février 1311. Il passa au siege d'Angoulême en 1317, garda le pallium, & obtint une bulle de Jean XXII, qui le déclaroit exempt de la jurisdiction de l'archevêque de Bordeaux.

1318. *Gaillard Saumate*, évêque de Riez, & ensuite de Maguelone, fut transféré à Arles au mois de février 1318. De son tems Robert, roi de Sicile, comte de Provence & seigneur d'Arles, confirma tous les traités que ses prédécesseurs avoient passés avec les archevêques de cette ville. Ce prélat mourut en 1323 où 1324. Gilles Duport, dit que l'empereur Henri VII, le fit prince du Saint-Empire.

1323. *Gasbert de Laval*, né dans le Quercy, camérier du pape, évêque de Marseille, & enfin archevêque d'Arles en 1323 ou 1324, présida au concile d'Avignon le 18 juin 1326. Ce qu'il fit de plus remarquable durant sa vie, ce fut de fonder plusieurs bourses dans l'université de Toulouse, pour de pauvres ecclésiastiques. Il fut transféré à Narbonne en 1341.

1341. *Jean de Cardonne*, que le mépris du monde avoit conduit dans un couvent de l'ordre de saint Dominique, en fut tiré par Benoît XII, son oncle, qui le plaça sur le siege d'Arles le 27 septembre 1341, par estime pour sa science & ses vertus. Jean posa la premiere pierre de l'église de saint Laurent de Salon en 1344, & mourut

le 23 novembre 1348, après avoir fait confirmer ses privileges par Clément VI, qu'il alla voir à Avignon.

Etienne Aldebran entra dans la carriere des honneurs ecclésiastiques, sous la protection de son oncle, Clément VI, dont il étoit camérier & trésorier. Il avoit déja occupé successivement l'abbaye de Montcassin & le siege de Saint-Pons, quand il fut nommé à l'archevêché d'Arles en 1349; il le quitta pour celui de Toulouse en 1350. 1349.

Etienne de la Garde, des seigneurs de Saignes, en Quercy, ou près de Tulle, suivant Baluze, étoit aussi parent de Clément VI, qui le fit son légat en Lombardie, dans la Romagne & dans le royaume de Naples. Ce prélat ayant été nommé à l'archevêché d'Arles en 1350, recouvra le droit de faire battre monnoie dans la principauté de Mondragon, & lança des excommunications contre les habitans de Salon, qui avoient jetté son grand vicaire dans un four ardent. Il mourut le 18 mai 1359. 1350.

Guillaume de la Garde, frere de Bernard, seigneur de Pelissane, étoit archevêque de Brague en Portugal, quand il fut nommé pour succéder à son oncle en 1360. Il reçut à Arles l'Empereur Charles IV, & lui mit la couronne sur la tête, le lendemain des fêtes de la Pentecôte, en présence des ducs de Savoie & de Bourbon, dans l'église métropolitaine. Nous parlerons ailleurs du crime de trahison dont Guillaume fut accusé envers la reine Jeanne. Ciaconius croit qu'il fut créé cardinal par Urbain V, c'est une erreur. Ce prélat mourut archevêque d'Arles, & patriarche titulaire de Jérusalem en 1375. 1360.

Pierre de Cros, limousin, frere de Jean, cardinal-évêque de Limoges, religieux de saint Martial, abbé de Tournus, &c. camerlingue de l'église romaine, fut fait archevêque d'Arles en 1375, après avoir été évêque de Saint-Papoul, & archevêque de Bourges. Il fut créé cardinal par Clément VII en 1383. Rien n'est plus sanglant que les accusations dont Urbain VI le chargea dans la sentence d'excommunication, lancée contre Clément & ses adhérens. 1375.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

1388. *François de Conzié*, né en Bugey, vice-chancelier apostolique, camérier de l'anti-pape Clément VII, évêque de Grenoble, & archevêque d'Arles le 31 juillet 1388, fit rebâtir le palais archi-épiscopal, passa au siege de Toulouse en 1390, & ensuite à celui de Narbonne. Nous lisons le nom d'un Raymond, archevêque d'Arles, dans une lettre de Boniface IX, du mois de mars 1390; mais nous présumons que ce prélat, qui demeuroit en Italie, fut nommé par Urbain VI, & qu'il n'osa pas venir prendre possession de l'archevêché. François de Conzié, au contraire, nommé par Clément VII, gouverna tranquillement le diocese, sous la protection de ce pape, qui faisoit sa résidence dans la ville d'Avignon, & qui étoit reconnu en-deçà des Alpes. Il y avoit donc, en même-tems, deux archevêques d'Arles, nommés par les deux concurrens à la tiare.

1391. *Jean de Rochechouart*, fils de Jean & de Jeanne de Sulli, d'abord évêque de Saint-Pons, ensuite archevêque de Bourges, & enfin d'Arles en 1391, mourut à Villeneuve-lès-Avignon, le 13 décembre 1398. Après sa mort le siege demeura vacant jusqu'en 1405, pendant lequel tems Pierre de Lune, anti-pape, sous le nom de Benoît XIII, nomma successivement plusieurs administrateurs pour le spirituel, se réservant les revenus de l'archevêché.

1405. *Artaud de Mezellan*, évêque de Grasse, & ensuite de Sisteron, sacré archevêque d'Arles au mois de mars 1405, mourut le premier novembre 1410.

1410. *Jean de Brogni*, né près d'Annecy en Savoie, lui succéda au mois de décembre de la même année. Le chapitre avoit d'abord élu Paul de Sade, évêque de Marseille; mais l'élection ne fut pas confirmée par Benoît XIII, qui nomma Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, administrateur perpétuel de l'église d'Arles. La reconnoissance ne fit point oublier à ce prélat ce qu'il devoit à la religion: il eut le courage de dire la vérité à son bienfaiteur, & de l'exhorter à quitter la tiare, pour faire cesser le schisme. Il fit plus encore; voyant que ses représentations étoient inutiles, il passa les Alpes

Alpes pour s'attacher au pape légitime. Arrivé à Pise, dans le tems qu'on célébroit le concile, il y prit séance du consentement des peres de cette auguste assemblée, & donna sa voix pour l'élection d'Alexandre V au souverain pontificat. Ce trait seul est une preuve qu'il savoit sacrifier, à l'amour de la paix & de la religion, tous ces intérêts humains qui faisoient perdre alors à tant d'évêques l'esprit de leur état. Il mourut en 1425 à Geneve, dont il étoit devenu évêque, après s'être démis de l'archevêché d'Arles en 1423. On dit qu'il étoit fils d'un porcher, & qu'il fut redevable de son éducation à deux religieux, qui, lui voyant garder des cochons, & lui trouvant une physionomie intéressante, lui proposerent de le mener à Rome & de le faire étudier. Le petit de Brogni accepta la proposition, & s'en alla tout de suite à Geneve acheter une paire de souliers chez un cordonnier, qui lui fit crédit de six deniers, en lui disant : *vous me payerez quand vous serez cardinal.* On prétend que Brogni fit graver cette avanture sur le portail de l'église de saint Pierre de Geneve, & qu'on l'y voyoit encore le 6 juin 1711.

Louis d'Alleman, fils de Jean, seigneur d'Arbent, & de Marie de Châtillon de Michaille, fut destiné, par sa naissance, ses vertus & ses talens, à remplir les premieres places de l'église, & à l'édifier. Il fut chanoine de Lyon, grand-chantre de Valence, évêque de Maguelone, archevêque d'Arles en 1424, & enfin cardinal du titre de sainte Cécile le 24 mai 1426. L'ascendant qu'il eut sur les peres du concile de Basle, est une preuve de son habileté dans les affaires & dans l'art de manier les esprits. Il fit échouer, avec la même prudence, les efforts du roi d'Arragon & du pape Eugene IV. Peut-être montra-t-il, contre ce dernier, plus d'amertume que de véritable zele ; mais il y a des occasions où il est difficile de s'en tenir à l'exacte rigueur de ses devoirs. Louis étant devenu l'ame du concile de Basle, sur-tout après la trentieme session, car il en fut alors président, fit élire au souverain pontificat Amedée de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Ce coup d'éclat attira au cardinal la

1424.

colere du pape Eugene, qui, pour s'en venger, le déposa, & nomma au siege d'Arles, Roger, prévôt d'Aix. Dans la chaleur des altercations, il étoit difficile aux deux partis de se modérer. Mais quand Louis fut de retour dans son diocese, il vit les choses avec plus de sang-froid, & employa tout son crédit pour éteindre, par l'abdication de Félix, le schisme qu'il avoit favorisé. Nicolas V le rétablit dans ses dignités, & lui donna la légation des Pays-Bas. Ce prélat mourut à Salon le 16 septembre 1450, en odeur de sainteté. Clément VII, par une bulle, permit de célébrer sa fête; & en effet, on la célebre encore dans la métropole seulement. Pendant tout le tems que dura l'interdit du cardinal d'Alleman, sous le pontificat du pape Eugene, Jean de Beauvau, fils de Bertrand & de Jeanne de la Tour-Landry, administra le temporel de l'église d'Arles, ce qui dura depuis l'an 1445 jusqu'en 1449. Robert Damiani, évêque de Thibériade, & ensuite archevêque d'Aix, exerçoit pour lui les fonctions épiscopales.

1450. *Pierre de Foix*, cardinal, surnommé *le Vieux*, fils d'Archambaud, vicomte de Foix & de Grailli, & d'Isabelle de Foix, sœur & héritiere de Matthieu, comte de Sainte-Foix, embrassa l'état religieux dans l'ordre des freres mineurs. Les divisions qui regnoient dans l'église, l'entraînerent dans le parti de Benoît XIII, qui le créa cardinal du titre de saint Etienne, *in cœlio monte*, vers l'an 1408, à l'âge de 22 ans. Cette dignité ne put l'attacher à son bienfaiteur, qu'il ne croyoit pas légitimement élu. Il l'abandonna donc, parce que le devoir chez lui l'emportoit sur toute autre considération, & contribua, de son suffrage, à l'élection de Martin V. Les succès qu'il eut dans les différentes légations dont il fut chargé, lui firent donner le nom de *bon légat*. On lui doit aussi des éloges pour le zele qu'il fit paroître dans deux conciles qu'il assembla, l'un à Arles, & l'autre à Avignon, & pour la fondation de vingt-cinq bourses au college de Foix à Toulouse. Il mourut à Avignon en 1464, âgé de 78 ans; il avoit passé de l'ar-

chevêché de Toulouse à celui d'Arles en 1450, & mérita l'estime & l'amour de ses diocésains, par des talens & des vertus peu communes.

Philippe de Levis de Quelus, fils d'Eustache, baron de Quelus, & d'Adélaïde de Cousan, fille de Guy, grand-maître du roi Charles VI, fut nommé archevêque d'Arles en 1462, sur la démission du précédent. Sixte IV le fit cardinal en 1473, & le roi le chargea de ses affaires à Rome, où il mourut en 1475. L'évêque de Digne gouverna l'église d'Arles pendant son absence. 1462.

Eustache de Levis, abbé de Mont-Major, frere du précédent, lui succéda en 1476. Attiré à Rome par Innocent VIII, qui le fit son premier maître des cérémonies, il y mourut le 22 avril 1489. 1476.

Nicolas Cibo, de Gênes, abbé de Mont-Major, fut transféré de l'évêché de Cosenza au siege d'Arles, au mois d'avril 1489, par Innocent VIII son parent, & fit séculariser son chapitre le premier décembre 1493. Il y a, au sujet de ce prélat, une anecdote unique dans l'histoire ecclésiastique. Le sultan Bajazet écrivit à Innocent VIII, pour le prier de le faire cardinal. Le pape le promit, mais une mort prématurée l'empêcha de tenir sa parole. Le sultan en écrivit ensuite, au mois de septembre 1494, à son successeur Alexandre VI, qui ne paroît pas avoir fait grand cas de sa demande, car Nicolas mourut en 1499, sans avoir été décoré de la pourpre, malgré la singularité de la protection. 1489.

Jean I *Ferrier*, espagnol, passa du siege de Melfi à celui d'Arles en 1499, à la demande de Louis XII. Ce prélat respectable par son mérite, & sur-tout par la simplicité de ses mœurs, aimoit beaucoup la retraite. Il alloit souvent au château de Salon, ou à celui qu'il avoit à Saint-Chamas, pour y vivre éloigné du monde & seul avec Dieu. Il fut envoyé en qualité de légat, dans un âge fort avancé, auprès de Louis XII, qui, pour lui donner des marques de son estime, lui permit d'ajouter une fleur de lis à ses armes. Il fit, à la métropole & à son palais, des réparations dignes 1499.

du lieu & de sa munificence. La mort le surprit à Marseille le premier janvier 1521.

1521. *Jean* II *Ferrier*, coadjuteur de son oncle dès l'an 1518, lui succéda en 1521, & le fit revivre dans toute sa conduite. Il mourut en 1550, regretté de tout son diocese, pour la sagesse de son gouvernement.

1550. *Jacques de Brourlat*, né dans le diocese de Meaux, fut nommé à l'archevêché d'Arles en 1550, par la protection de Catherine de Médicis, n'étant encore que clerc; car il n'entra jamais dans les ordres sacrés. L'imprudence qu'il eut de se jetter dans le parti du prince de Condé, chef de l'armée des protestans, fut la source de ses malheurs. Le parlement de Paris le priva de tous ses bénéfices, par arrêt du 18 juillet 1559. Il avoit, outre l'archevêché d'Arles, trois abbayes, qu'on ne devoit pas regarder comme la récompense des services rendus à l'église. Il se réfugia en Allemagne, où il mourut en 1575, après s'être marié.

1559. *Robert de Lenoncour*, lorrain, fils de Thierry, seigneur de Château-Thierry, chambellan du roi, fut porté dans la carriere des honneurs ecclésiastiques par la faveur de ses parens. Il possédoit, tout-à-la-fois, les sieges de Châlons-sur-Marne, de Metz, d'Auxerre, de Toulouse, d'Arles & d'Embrun. On assure cependant qu'il étoit recommandable par sa science & par la sainteté de sa vie. Mais il est bien difficile de concilier ces deux qualités, avec la possession abusive de tant d'évêchés. Il fut fait archevêque commandataire de l'église d'Arles au mois de février 1561. Paul VI, & non pas Paul III, comme le dit un moderne d'après le *Gall. Christ.* l'avoit créé cardinal en 1558, & deux ans après il le fit évêque de Sabine.

1561. *Antoine d'Albon*, fils de Guillaume & de Gabrielle de Saint-Priest de Saint-Chamond, permuta le siege d'Arles pour celui de Lyon en 1562.

1562. *Hippolyte d'Est*, appellé le cardinal de Ferrare, fils d'Alphonse,

duc de Ferrare, & de Lucrece de Borgia, digne héritier des vertus du cardinal Hippolyte, son oncle, aima les lettres, & protégea ceux qui les cultivoient. Sa naissance, la protection de François I, & d'Henri II qui l'estimoit beaucoup, & dont il étoit parent, l'éleverent à toutes les dignités auxquelles un particulier peut parvenir dans l'église, si on en excepte le souverain pontificat. Il passa de l'archevêché de Lyon à celui d'Arles en 1562, & s'en démit en 1567 en faveur de

Prosper de Sainte-Croix, noble romain, homme de mérite, que Jules III & Paul IV avoient déja employé en qualité de légat en plusieurs royaumes. Il étoit nonce apostolique en France en 1562, lorsque Pie IV le fit cardinal, à la recommandation de Catherine de Médicis. Ce prélat conduisit les affaires des deux cours, avec une sagesse admirable, & ne montra pas moins de capacité dans le gouvernement de son diocese, qu'il vint à bout de préserver de l'erreur. On assure que les hérétiques, furieux contre lui, parce qu'il étoit un de leurs adversaires les plus redoutables, attenterent à sa vie; mais il échappa au danger, & après avoir fait gouverner son diocese, par ses vicaires généraux jusqu'en 1573, il donna sa démission, & mourut à Rome en 1589 évêque d'Albano. 1567.

Silvius de Sainte-Croix, archidiacre d'Arles, succéda à son oncle en 1573, & ne prit possession qu'en 1578. Il vendit Trinquetaille aux consuls d'Arles l'année d'après, pour la somme de sept cens vingt écus d'or. C'étoit un effet de son avarice; car il en avoit beaucoup. Les ravages affreux que la peste, la guerre, la famine & les inondations firent dans la ville & le terroir d'Arles, ne furent pas capables d'exciter sa charité; il fallut un arrêt du parlement d'Aix, pour l'obliger à secourir des malheureux dont il auroit dû être le pere. On bâtit le grand hôpital du Saint-Esprit, auquel il donna tous les ans cent septiers de bled, & cinquante de seigle. Il étoit à Rome quand il se démit, à cause de ses infirmités, en 1573.

faveur du ſuivant, du conſentement du roi, & peu regretté de ſes dioceſains, qu'il n'avoit pas édifiés.

1599. *Horace Montane*, fils de Jérôme, fameux par ſes exploits contre les turcs, naquit à Policaſtro dans le royaume de Naples. Il paſſa du ſiege d'Atri à celui d'Arles en 1599, & reçut le pallium des mains de Clément VIII, qui le fit, peu de tems après, nonce extraordinaire en France. Le même pape le chargea enſuite, avec le cardinal de Joyeuſe, de procéder à la caſſation du mariage d'Henri IV, avec Marguerite de Valois, ſœur d'Henri III. Les ſervices qu'il rendit à la ville d'Arles dans des tems de troubles, ſont une preuve qu'il ſavoit faire uſage de ſon crédit d'une maniere digne de ſon miniſtere. Il mourut à Salon, le 11 ſeptembre 1603, après avoir légué tout ſon bien à ſa métropole, qui fut obligée de renoncer à ſon héritage.

1603. *Gaſpar Dulaurens*, frere d'Honoré, archevêque d'Embrun, & d'André I, médecin d'Henri IV, abbé de ſaint Pierre de Vienne & de Sinanques, fut nommé archevêque d'Arles, ſa patrie, en 1603, aſſiſta, trois ans après, aux états du royaume & à l'aſſemblée des notables tenue à Rouen en 1617. Les conférences qu'il établit dans ſon palais pour les eccléſiaſtiques, la protection éclairée qu'il accorda aux communautés religieuſes, & le chemin qu'il fit faire à ſes dépens, à travers la Crau, depuis Saint-Martin juſqu'à Salon, ſont honneur à ſon amour pour l'égliſe, & à ſon zele pour le bien public. Il harangua Louis XIII dans ſa cathédrale en 1622, & mourut le 12 juillet 1630. Jean de Dieu, ſculpteur d'Arles, fit ſon mauſolée en 1677.

1630. *Jean-Jaubert de Barrault de Blaignac*, fils d'Emeri, vice-amiral, ambaſſadeur de Louis XIII en Eſpagne, fut transféré du ſiege de Bazas à celui d'Arles en 1630, & préſida à l'aſſemblée du clergé de 1635. Il mourut à Paris le 30 juillet 1643, ayant très-peu demeuré dans ſon dioceſe, qui ne fut point gouverné avec l'intérêt qu'il y auroit mis, s'il avoit été ſur les lieux. Il avoit été nommé

grand aumônier d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre; mais il fut exclus de cette place par le crédit des proteſtans, qui redoutoient ſon zele pour la pureté de la foi.

François Adhemar de Monteil de Grignan, fils de Louis-François, comte de Grignan, & de Jeanne d'Ancezune de Venejan, abbé commendataire d'Aiguebelle, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux en 1631, fut coadjuteur & archevêque d'Arles en 1643. Ce prélat reſpectable, digne de l'eſtime du roi, qui lui confia pluſieurs fois le ſoin de rétablir la tranquillité dans la province, diſſipa ou prévint, par ſa douceur & ſa prudence, pluſieurs ſéditions à Marſeille, à Aix & à Arles, fut le modele de ſon clergé, le pere de ſon peuple, & le bienfaiteur des uns & des autres. La perte de la vue, dont il fut affligé dès l'an 1661, ne rallentit pas ſon zele, mais l'obligea de ſe donner, pour coadjuteur, Gabriel Adhemar, abbé d'Aiguebelle, ſon neveu, qui mourut à Dourdan dans les travaux d'une miſſion. Il termina lui-même ſa carriere le 9 mars 1689, décoré de l'ordre du Saint-Eſprit, & laiſſant dans ſon diocese un nom qu'il avoit rendu cher par ſes vertus & ſes actions. Il avoit fondé en 1675 un ſéminaire, dont il confia le gouvernement aux peres de l'oratoire, déja établis à Arles depuis long-tems. 1643.

Jean-Baptiſte Adhemar, fils de Louis, comte de Grignan & de Marguerite d'Ornano, neveu du précédent, & ſon coadjuteur depuis 1667, lui ſuccéda en 1689, & mourut à Montpellier le 11 novembre 1697, âgé de 59 ans. Il avoit prêché ſouvent devant le roi, qui lui donna ſucceſſivement trois abbayes. 1689.

François de Mailli, abbé de Maſſais, aumônier du ro , fils de Louis, marquis de Mailli & de Jeanne de Monchi, marquiſe de Néeſle, fut nommé à l'archevêché d'Arles au mois de décembre 1697, & ſacré le 2 mai 1698, par le cardinal de Janſon, évêque de Beauvais. Il paſſa à l'archevêché de Reims le 12 juillet 1710. 1697.

Jacques de Forbin de Janſon, fils de Laurent & de Geneviéve de Briançon, docteur de la maiſon de Sorbonne, abbé de Saint- 1711.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

Valery, vicaire général du cardinal son oncle, fut nommé le jour de Pâque 1711, & sacré par l'archevêque d'Aix au mois d'août de la même année, dans l'église de Beauvais. Il mourut le 14 janvier 1741, âgé d'environ 69 ans.

1741. *Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds*, natif de Montifroy en Touraine, aumônier du roi, abbé de la Courdieu en 1730, évêque de Bayonne en 1735, & archevêque d'Arles le 20 août 1741, passa au siege de Paris en 1746, & mourut dans cette capitale le 20 juillet de la même année, âgé de 48 ans.

1746. *Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac*, né dans le diocese de Limoges, sacré évêque de Vannes le 12 août 1742, fut transféré au siege d'Arles en 1746. Il est mort à Paris le 21 février 1775, étant commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, & abbé de Bonneval, dans le diocese de Chartres.

1775. *Jean-Marie du Lau*, abbé d'Ivry, agent du clergé, vicaire général de Bordeaux, lui succéda le 2 mars de la même année.

ANCIENNES ABBAYES.

Il n'y a point de diocese en Provence, qui ait été gouverné par autant de religieux, que celui d'Arles, dans les premiers siecles de l'église. Aussi n'y en a-t-il point où l'ordre monastique ait été plus florissant. Nous avons remarqué ailleurs que les évêques tirés du cloître, se plaisoient à multiplier ces asyles de la piété, devenus utiles à la religion, par les vertus, les lumieres & la ferveur des premiers cénobites. Comment en effet saint Honoré, saint Hilaire, saint Césaire, & tant d'autres saints personnages, que la grace avoit formés dans la retraite, n'auroient-ils pas établi des monasteres dans leur diocese, puisqu'ils en connoissoient toute l'importance? De tous ceux dont l'origine est antérieure au treizieme siecle, il ne subsiste plus que les abbayes de Saint-Césaire & de Mont-Major. La premiere fut fondée pour des religieuses vers l'an 502, par le saint évêque dont elle porte le nom. L'autre, qui est de l'an 960 ou environ, fut occupée par des religieux, qui, dès le onzieme siecle, embrasserent la regle de saint Benoît, qu'ils suivent encore.

Les

Dioceſe d'Arles
Anciennes abbayes.

Les abbayes qui ne ſubſiſtent plus, ſont : 1°. Celle de Lille, bâtie par ſaint Honoré, près du fauxbourg de Trinquetaille. Saint Céſaire en étoit abbé, quand il fut élevé ſur le ſiege d'Arles.

2°. Les ſaints Apôtres ; 3°. la ſainte Vierge ; l'une d'hommes & l'autre de filles, & toutes deux fondées dans la ville au milieu du VIe ſiecle, par ſaint Aurélien, aux dépens du roi Childebert, fils de Clovis ; ce prince fournit les fonds néceſſaires pour l'entretien des perſonnes qui viendroient s'y conſacrer à Dieu. Les ſarrazins détruiſirent ces deux abbayes dans le VIIIe ſiecle.

4°. Le monaſtere de ſaint Sauveur, autrement dit, de ſaint Honorat & de ſaint Trophime, fondé vers l'an 590, ſous l'épiſcopat de ſaint Virgile, fut donné en 1616 aux PP. minimes qui l'occupent encore.

5°. Celui de ſaint André, dont on ne connoît que le nom, étoit dans la Camargue, & fut cédé à l'évêque de Marſeille, par Manaſſés I, vers le milieu du Xe ſiecle.

6°. L'abbaye de la ſainte Trinité, fondée dans la même île en 1178, ne nous eſt guere plus connue.

7°. La fondation de ſaint Gervais & de ſaint Protais de Foz, eſt de l'an 989. Le pape Honorius III ſupprima cette abbaye en 1225, à cauſe de la conduite peu édifiante des moines qui n'obſervoient aucune regle, & ne vouloient reconnoître aucun ſupérieur. On donna les biens & le monaſtere de ſaint Pierre de la Manarre, près d'Hyeres, qui dépendoient de celui de Foz, à des religieuſes qu'on tira du monaſtere de ſaint Pons de Gemenos, & qu'on mit à la place de ces religieux.

8°. L'abbaye de ſainte Marie de Puyredon, près de Mouriez, dioceſe d'Arles, fut ſoumiſe aux moines de Boſcodun, en 1202, à condition qu'ils y enverroient douze de leurs confreres, pour y vivre ſous le gouvernement d'un abbé. Les trois autres abbayes, dont il nous reſte à parler, ſont 1°. celle d'Ulmet de l'année 1175, & ſupprimée en 1288.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

2°. Sylve-Réal, fondée aux calendes de mars 1194, & réunie à l'abbaye de Vallemagne en 1350.

3°. Notre-Dame de Molegès, ordre de Cîteaux, fille de l'abbaye de faint Pons de Gemenos, fondée en 1208, & transférée à Arles en 1305, où elle ne fubfifte plus.

HISTOIRE NATURELLE.

Quand on connoît la partie maritime de ce diocefe, on eft perfuadé que la mer l'a toute couverte, depuis Carri jufqu'à Fonvieille, près d'Arles, & qu'en certains endroits elle s'avançoit fept à huit lieues dans les terres. Toute la plaine, par exemple, qui eft à l'eft, & prefqu'au niveau de l'étang de Berre, depuis Marignane jufqu'à Cabrieres & la riviere de l'Arc, a été fous les eaux; car les terres & les pierres font compofées de débris de corps marins, ou remplies de coquillages, comme à Calliffane & à Saint-Chamas.

Saint-Chamas.

Saint-Chamas eft un bourg divifé en deux parties égales, dont l'une eft fituée fur le bord de la mer, & l'autre derriere une colline, à travers laquelle on a fait une ouverture d'environ 32 toifes de long, pour la communication d'une partie à l'autre. Cette colline eft toute formée de débris de coquillages. On y voit des vis, des huîtres, des moules, des peignes de toutes les efpeces, & des gloffopêtres. Comme le rocher eft fort tendre, on y a pratiqué des habitations, & l'on y trouva, en le creufant, un morceau de bois très-bien confervé, à plus de 25 toifes dans le cœur du rocher; il n'avoit qu'une petite incruftation de quelques lignes d'épaiffeur. Le terroir de Saint-Chamas abonde en pierres arborifées; & celui de Lanfon, en turbinites & en groffes cornes d'ammon.

Iftres.

On voit dans celui d'*Iftres*, un banc d'huîtres de cent pieds de haut, fur cent quatre-vingt de long, & fix de large. Il y en a beaucoup qui confervent leur nacre & leurs couleurs. Les coquilles étant de leur nature plus liées & moins fujettes à fe corrompre que le bois, elles peuvent fe conferver plus long-tems dans la terre, fans éprouver de changement. Les coquillages fe multiplient dans l'étang de Berre, avec une prodigieufe facilité. Le fond & les côtés font

tout couverts de moules, malgré la grande quantité qu'on en tire pour l'usage des habitans. Il n'y a communément rien de plus peuplé que les bords de la mer. On compte sur l'étang de Berre, qui n'a qu'environ neuf lieues de circonférence, neuf paroisses, dont la plupart sont de gros bourgs, & ne recueillent pas du bled pour quatre mois de l'année. Toutes les autres denrées, que le pays produit, sont très-bien cultivées; mais la pêche rend beaucoup.

Le Martigues.

La ville du *Martigues* en fait une des principales sources de ses revenus. On y sale jusqu'à quatre cens quintaux d'anguilles, & l'on fournit du poisson frais aux principales villes de Provence. La poutargue, qu'on y fait avec les œufs des femelles des *mujous* ou *mulets* qu'on sale, quand on a bien nettoyé les ovaires, & qu'on fait sécher au soleil, après les avoir applatis sous un poids qu'on met dessus, passe pour être fort délicate. On l'a vendue jusqu'à neuf francs la livre. On en sale tous les ans jusqu'à quarante quintaux, ce qui suppose une étonnante fécondité dans le *mulet*. On trouve dans le territoire du Martigues, des mines de plâtre & de charbon de terre, & des carrieres de la même nature que celles de Callissane, c'est-à-dire, composées de débris de coquillages, ainsi que nous l'avons déja remarqué. Nous avons dit aussi que cette qualité de pierre regnoit tout le long de la côte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, à une lieue au levant d'Arles, & que c'étoit une preuve que toutes ces terres avoient été abandonnées par la mer.

La Camargue.

Il est certain qu'elle a couvert autrefois la *Camargue*. C'est un fait constaté par la qualité du terrein, & par les dépôts de sel qu'elle y a laissés. La pointe la plus septentrionale, est à sept lieues de l'embouchure du Rhône, & Fonvieille en est à la même distance. Nous ne prétendons pas expliquer les causes de cette révolution. Les écroulemens qui se sont faits dans la mer, les montagnes qui lui servoient de digues & qu'elle a percées, les terres qu'elle a englouties ailleurs, y ont sans doute contribué; mais la principale, & la plus sensible, ce sont les sables que le Rhône a charriés dans

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

les premiers âges du monde, ſur-tout lorſque les montagnes n'étoient point encore dépouillées, & que la terre, toute neuve pour ainſi dire, étoit entraînée par les pluies & par la fonte des neiges : au lieu qu'aujourd'hui les eaux pluviales ne roulent que ſur des pierres & des rochers arides. Si la Durance & le Rhône entraînoient encore la même quantité de ſable que dans les tems reculés, en moins de deux ſiecles la plage de Foz & l'étang de Berre ſeroient labourables, le terme en ſera plus éloigné ; mais les progrès que les ſables du Rhône ont faits vers ſon embouchure, ainſi que nous l'avons obſervé ailleurs, nous avertiſſent de ce qui arrivera un jour.

La Crau.

La Crau, qui eſt entre la ville d'Arles & l'étang de Berre, a dû être elle-même un étang, comme nous l'indiquent la poſition du local & le ſel qu'on y trouve. La Crau eſt une plaine d'environ ſept lieues de circonférence, toute couverte de cailloux, & ſéparée de la Durance par une chaîne de montagnes qui la couvrent du côté du nord. L'origine de ces cailloux a beaucoup exercé la ſagacité des anciens & des modernes. On n'a jamais pu comprendre comment ils ſe trouvoient dans un pays, où la terre qui les environne eſt toute calcaire ou falunaire. Eſchyle dit, dans une tragédie, que Jupiter les fit pleuvoir pour fournir des armes à Hercule, qui avoit épuiſé tous ſes traits en combattant contre les Liguriens. C'eſt une fable ; mais elle prouve qu'avant Eſchyle, qui vivoit plus de 500 ans avant J. C., les grecs connoiſſoient déja la Crau, puiſque leur tradition y plaçoit le combat d'Hercule & des Liguriens. Ariſtote & les philoſophes qui l'ont ſuivi, n'ont pas été plus heureux dans l'explication de ce phénomene : je me diſpenſe de rapporter leurs opinions, puiſque ce ne ſont que des erreurs.

Ces cailloux ont été apportés par la Durance qui paſſoit, dans les tems les plus reculés, à travers la chaîne des montagnes dont je viens de parler, & ſe répandoit dans la Crau, par le terri-

HISTOIRE NATURELLE.

toire de Lamanon, au même endroit à peu-près où passe le canal de Crapone. La preuve en est sensible; car j'ai trouvé, parmi ces cailloux, les mêmes pierres ferrugineuses & cuivreuses, & les mêmes variolites qu'on rencontre dans la Durance. Les variolites sur-tout ne se voient que dans le lit de cette riviere. Le fond de la pierre est verd & tout moucheté de taches blanches, ovales ou arrondies: c'est par là qu'elle se casse. Elle est ordinairement parsemée de filets de cuivre, dont la décomposition lui donne une couleur verdâtre. Cette pierre ressemble assez à la serpentine des anciens. Ce changement du lit de la Durance est, pour les personnes qui connoissent le pays, l'événement le plus extraordinaire qui soit arrivé en Provence.

Aigalieres. Oryct. de Prov.

Au nord de la Crau est le village d'*Aigalieres*, dans le territoire duquel on trouve un marbre fort estimé qu'on travaille à Saint-Remi, dont il porte le nom. Il est mêlé de blanc, de jaune, de rouge, & de couleur de chair. Celui d'*Aureilles* est encore plus beau.

REMARQUES HISTORIQUES. Salon.

Parmi les endroits du diocese qui méritent quelqu'attention, nous pouvons compter Salon, à qui l'on donne l'épithete de *nobile Castrum* dans l'affouagement de 1200. C'est une petite ville située dans une campagne agréable & fertile. Il n'en est parlé dans aucun ancien géographe, ce qui ne nous empêche pas de croire que le terroir étoit anciennement habité. Comment se persuader en effet qu'il y ait eu des communautés dans des pays, où tout semble s'opposer à la population, & qu'il n'y ait point eu d'habitations dans cet endroit, où tout invitoit les hommes à se rassembler; la beauté du climat, la fertilité du sol & le voisinage de plusieurs grandes villes? Il est bon d'observer que la voie *Aurelia* passoit à Lanson. Nous avons un marbre, qui nous apprend que Marc-Aurele la fit réparer. Elle passoit aussi dans le terroir de Salon, où l'on a trouvé une inscription en l'honneur d'un *sextumvir* augustal, c'est-à-dire, d'un de ces prêtres destinés, comme

nous l'avons dit tant de fois, à desservir les temples élevés en l'honneur des empereurs, dont on avoit fait l'apothéose. Je sais positivement qu'on y a trouvé aussi des médailles que je n'ai pu voir. Bouche rapporte, d'après un manuscrit de Burle, qu'au XVI[e] siecle on découvrit dans cette ville, *des ordonnances militaires de Domitien, écrites sur des tables d'airain, de la longueur de sept coudées, & de six de largeur, qui furent, puis après enlevées & portées à Rome.* La ressemblance des noms a trompé cet auteur ; l'inscription fut découverte dans l'ancienne *Amphyssa*, capitale des Locres-Ozolans en Achaïe. *Amphyssa* s'appelle aujourd'hui *Salone*, & la province *Livadie.* Le mot *Salone* fit croire à Bouche qu'il étoit question de *Salon* en Provence. Il auroit dû reconnoître son erreur, quand il vit qu'il s'agissoit dans cette inscription, des soldats de la Dalmatie, qui étoient bien éloignés de notre province.

Le même auteur dit, que la table d'airain avoit sept coudées de long & six de large. C'est encore une méprise. L'inscription dont il s'agit, est un congé, *honesta missio*, donné par l'empereur aux soldats qui avoient servi honorablement. Or ces sortes de congés n'avoient, dans toute leur longueur lorsqu'ils étoient ouverts, qu'environ un pied, sur un demi-pied de largeur ; c'est la juste grandeur de celui dont il est ici question. On le voit encore, dans le cabinet du grand duc de Toscane, à Florence. Il a été publié par plusieurs antiquaires ; mais Gori est celui qui l'a donné plus exactement. Chacun de ces congés avoit la forme de nos tablettes d'ivoire, ou de nos petits atlas portatifs, avec cette différence qu'il étoit seulement composé de deux feuillets de bronze, attachés ensemble aux deux extrêmités du milieu, avec des charnieres de même métal, par le moyen desquelles ils se plioient des deux côtés, de façon que les deux surfaces de chaque feuille pouvoient être tantôt en dedans, & tantôt en dehors du congé.

On mettoit sur les deux faces intérieures, prises dans toute leur

longueur, comme ſi elles ne faiſoient qu'une même page, le nom de l'empereur qui accordoit le congé, & toute la formule de l'*honeſta, miſſio* le jour qu'on l'obtenoit, le nom des conſuls, & le lieu où l'original étoit conſervé ; car on n'en délivroit aux ſoldats que des copies.

Lorſque ces deux feuillets étoient pliés, on gravoit mot à mot, ſur l'un des côtés extérieurs, toute la formule qu'on liſoit en dedans, & ſur l'autre les noms des ſoldats qui avoient obtenu le congé. Ces formalités étoient néceſſaires pour le rendre authentique. Ces ſoldats étoient étrangers, *peregrinæ conditionis.* On ne commença de les admettre dans les légions romaines, que quand l'éloignement ne permit plus de ſe recruter en Italie ; mais au moment qu'ils étoient admis, ils acquéroient le droit de citoyens romains qu'on leur confirmoit, lorſqu'après vingt-cinq ans de ſervice, & d'une conduite ſans reproche, *probati*, ils recevoient *l'honeſta miſſio.* Alors on leur permettoit de ſe marier, ou bien on validoit le mariage qu'ils avoient contracté contre les loix ; car il étoit défendu aux ſoldats de ſe marier. *Dedit & connubium cum uxoribus quas tunc habuiſſent, cum eſt civitas iis data.* Par le même acte on légitimoit les enfans qui étoient venus de leurs liaiſons avec une concubine. Voici la formule de ce congé, qui n'eſt point rapportée exactement dans Bouche :

IMPERATOR. CAESAR. DIVI. VESPASIANI. F*ILIVS*. DOMITIA
NVS. AVGVSTVS. GERMANICVS. PONTIFEX. MAXI
MVS. TRIBVNIT*IA*. POTESTATE. XI. IMPE*RATOR*. XXII
CONSVL. XVI. CENSOR. PERPETVVS. P*ATER* P*ATRIAE*.
PEDITIBVS. ET. EQVITIBVS. QVI. MILITANT. IN. COHOR
TE. TERTIA. ALPINORVM. ET. IN. OCTAVA. VOLVNTARIORVM
CIVIVM. ROMANORVM. QVI. PEREGRINAE. CONDITIO
NIS. PROBATI. ERANT. ET. SVNT. IN. DELMATIA. SVB. Q. POM
PONIO. RVFFO. QVI. QVINA. ET VICENA. STIPENDIA

Toutes ces lignes ſont ſur la partie ſupérieure de la face intérieure.

CHOROGRAPHIE.
II. Partie.

AVT. PLVRA. MERVERVNT. ITEM. DIMISSO. HO
NESTA. MISSIONE. EMERITIS. STIPENDIIS
QVORVM. NOMINA. SVBSCRIPTA. SVNT. IPSIS
LIBERIS. POSTERISQVE. EORVM. CIVITATEM

Celles-ci sont sur la partie inférieure au-dessous de la charniere.

DEDIT. ET. CONNVBIVM. CVM. VXORIBVS
QVAS. TVNC. HABVISSENT. CVM. EST. CIVI
TAS. IIS. DATA. AVT. SI. QVI. CAELIBES. ESSENT. CVM
IIS. QVI POSTEA. DVXISSENT. DVMTAXAT
SINGVLI. SINGVLAS. *ANTE*. *DIEM*. TERT*IVM*. IDVS. JVLIAS
M. LOLLIO. PAVLINO. VALERIO. ASIATICO. SATVRNINO
CAIO. ANTIO. IVLIO. QVADRATO. COSS
COHORTIS. TERTIAE. ALPINORVM. CVI. PRAEEST
C. VIBIVS. MAXIMVS
PEDITI, &c.

Ici sont les noms de quelques soldats, après lesquels on lit ce qui suit:

DESCRIPTVM. ET. RECOGNITVM. EX. TABVLA
AENEA. QVAE. FIXA. EST. ROMAE
IN MVRO. POST. TEMPLVM. DIVI. AVGVSTI. AD. MINERVAM

Nous n'avons pas cru qu'il fût inutile de donner l'explication de ce congé, puisque Bouche l'a inféré dans son histoire, quoiqu'il ne contienne rien qui ait rapport à notre province ; mais il nous apprend des usages qu'il est bon de savoir.

La ville de Salon a une collégiale, dont le chapitre est composé d'un doyen, de sept chanoines & de huit bénéficiers. Les cordeliers y ont un couvent depuis l'an 1233, & les capucins depuis l'an 1586. Les ursulines y furent reçues en 1631, quoiqu'elles n'aient été cloîtrées que neuf ans après. Je ne parle pas du couvent de la miséricorde, dont on a ordonné la suppression. On voit dans l'église des cordeliers, le tombeau du fameux Nostradamus

tradamus avec une épitaphe, dont le fens eſt que *ſa plume preſque divine, décrivoit les événemens que l'influence des aſtres devoit amener dans l'univers.* On verra ſon article quand nous parlerons des hommes illuſtres de Provence.

DIOCESE D'ARLES
REMARQUES HISTORIQUES.

Les archevêques d'Arles ont le domaine temporel de Salon; dont ils ont reçu pluſieurs fois l'inveſtiture des empereurs. Ils ſont auſſi ſeigneurs de Saint-Chamas, ou de Saint-Amant, comme on l'appelloit autrefois.

Saint-Chamas.

A un quart de lieue au midi de ce bourg, paſſe la petite riviere de la Touloubre, ſur laquelle eſt un pont antique de conſtruction romaine, appellé *pont ſurian*, ou *pont flavian* par les gens du pays. Il eſt bâti en plein ceintre entre deux rochers, de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix, & qui eſt le même que l'ancienne voie *Aurelia.* Le pont n'a qu'une ſeule arche de ſix toiſes de largeur, il eſt long de onze, en y comprenant deux maſſifs fort épais qu'on fit pour l'allonger. On éleva aux deux côtés, deux arcs de 21 pieds 8 pouces, qui n'étoient que pour ſervir de couronnement à l'ouvrage, & non pour éterniſer quelque victoire, comme on l'a fauſſement cru. Celui qui ſe préſente du côté d'Aix a une friſe dont les ornemens occupent les deux tiers; le reſte eſt rempli par l'inſcription ſuivante.

Acad. des inſcrip. t. 12. hiſt. p. 253.

L. DONNIVS. C. FLAVOS. FLAMEN. ROMAE. ET. AVGVSTI
TESTAMENTO. FIEREI. IVSSIT. ARBITRATV
C. DONNEI. VENAL. ET. C. ATTEI. RVFFI

Vers les pilaſtres on voit des aigles, & la face intérieure de la friſe eſt couverte d'ornemens ſans aucune inſcription. L'autre arc eſt ſemblable à celui-là, excepté que l'inſcription n'occupe que deux lignes dans la friſe, la troiſieme étant placée ſur la grande face de l'architrave, & commençant par G; de ce côté les aigles tiennent une couronne de laurier. Il ne reſtoit qu'un lion accroupi

fur un de ces arcs. Les trois autres, qui avoient été détruits par l'injure du tems, ont été remplacés de nos jours.

Ces deux arcs font d'ordre corinthien ; les bafes pourroient paffer pour attiques, fi elles avoient un plinthe. M. le marquis de Caumont, qui en envoya la defcription à l'académie des belles-lettres en 1737, remarque 1°. que la frife & la corniche font fort ornées, & que l'architrave ne l'eft point ; 2°. que l'aftragale des chapiteaux eft avec des *pate-notres*, ce qui ne fe voit dans aucun monument antique ; 3°. que les pilaftres ont fept canelures, qui fe terminent en creux, par le tiers & par le haut ; ceux des côtés font plus étroits, & le nombre des canelures y eft réduit à cinq. Tous ces ouvrages paroiffent avoir été faits avec foin & font bien appareillés.

Ce *Lucius Donnius* qui ordonna par fon teftament que le pont & les arcs fuffent bâtis à fes dépens, fous la direction de *Caïus Donneus Venalis*, & de *Caïus Atteius Ruffus*, étoit prêtre d'Augufte & de Rome, deux divinités de nouvelle date, qui avoient un culte & des temples communs en plufieurs endroits de la province. Ce refpectable citoyen devoit être du pays, & fort riche. Il n'y a que l'amour de la patrie & de la gloire, qui puiffe engager un particulier à faire conftruire à fes dépens, des monumens de cette efpece. Les pierres employées à la conftruction du *pont furian*, font de la carriere de Califfane.

Le Martigues.

La ville du Martigues ne remonte pas au-delà du treizieme fiecle : elle doit fes commencemens à quelques pêcheurs, qui abandonnerent Saint-Geniez, pour fe retirer dans l'île, lorfque les pyrates ravageoient les bourgs voifins de la côte. L'Ile eft une des trois petites villes, dont celle du Martigues eft compofée. Les deux autres qui font, Jonquieres au midi, & Ferrieres au nord, font bâties fur des prefqu'îles. Elles ne forment à elles trois qu'un feul & même corps de communauté depuis l'an 1581. Chacune fournit un conful & le même nombre de

conseillers, pour maintenir en toutes choses cette parfaite égalité, à laquelle elles se sont soumises, sous peine de trois mille livres d'amende pour celle qui voudroit y contrevenir.

On prétend qu'en 1688, il y avoit vingt mille habitans au Martigues. On n'en compte plus que sept mille aujourd'hui; ce qui est d'autant plus surprenant que les pays maritimes, sur-tout quand le terroir est fertile comme ici, sont plus peuplés que les autres; l'industrie y a plus d'activité, & le poisson dont le peuple se nourrit, paroît être une cause physique de population. Il faut donc, quand elle diminue, qu'il soit arrivé quelqu'altération dans le climat, ou que la navigation & la pêche venant à augmenter, arrachent un plus grand nombre d'hommes à leur patrie. Il y a trois paroisses au Martigues, & deux couvens de capucins. L'endroit où cette ville est bâtie, étoit autrefois du domaine temporel des archevêques d'Arles. L'un d'eux, nommé Hugues Boardi, ayant cédé, le 11 janvier 1224, à Raymond-Berenger, comte de Provence, deux (1) ferrages qui composoient l'île du Martigues, ce prince fit agrandir cette ville & la donna à Guillaume de Porcelet, qui ne la garda que peu de tems, elle fut réunie au domaine des comtes, & cédée en 1354, à Raymond de Baux, avec titre de baronie.

Raymond étant mort sans postérité, la reine Jeanne en gratifia en 1375, Jacques d'Arcusia de Cayro, qui ayant reçu de Louis I, duc d'Anjou, d'autres terres en échange, la rendit pour être encore réunie au domaine en 1382. Nicolas de Roux, marquis de Courdon, la posséda ensuite en récompense de ses services, suivant un moderne. Enfin les comtes de Provence la reprirent en

Bouch. hist. de Prov. t. 1. p. 322.

Dict. des Gaules.

(1) L'archevêque se réserva pourtant les Bourdigues, l'église & l'hôpital de l'Ile, qui étoit la seule ville qu'on y eut alors bâtie. Le comte céda en échange au prélat, les droits qu'il avoit sur les seigneuries de Chauveires & de Saint-Mitre, avec permission d'y bâtir des châteaux & des forts, moyennant la redevance d'une obole d'or fin, payable au comte & à ses successeurs.

1414, & la garderent jusqu'en 1473, que le roi René l'érigea en vicomté, y comprenant plusieurs autres lieux. Il en fit présent à Charles du Maine, son neveu & son successeur, qui par son testament la légua à François de Luxembourg, son cousin. Louis XI, héritier & successeur de Charles du Maine, au comté de Provence, l'en priva pour la donner à Palamede de Forbin. François I, en fit don ensuite au comte de Melphi; mais le parlement de Paris l'adjugea par un arrêt en 1568, à Sébastien de Luxembourg, conformément au testament de Charles du Maine. Marie de Luxembourg sa fille, ayant été mariée à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, Henri III, érigea en leur faveur la vicomté du Martigues en principauté, par lettres-patentes du mois de juillet 1580. Françoise de Lorraine la porta en dot à César de Vendôme, qui la laissa à son fils Louis-Joseph, dont la veuve la vendit au maréchal de Villars, en faveur duquel Louis XIV, par lettres-patentes du mois de juillet 1715, confirma l'érection de la ville du Martigues en principauté. La seigneurie est actuellement possédée par M. de Galiffet.

Cette ville étoit anciennement chef d'une vallée, qui comprennoit Aiguilles, Ventabren, Velaux, la Fare, Rognac, Vitrole, Berre, Istres, Foz, Saint-Mitre, Lanson, Ferrieres, Lille, Jonquieres, Château-neuf, Marignane, les Pennes & Cabrieres. Berre est renommé pour la qualité du sel qu'on y fait.

Tarascon. La ville de Tarascon offre quelques détails qui trouveront place dans l'histoire. Nous avons déja parlé de son ancienneté; son état actuel n'a rien qui puisse entrer dans le plan de cet ouvrage, où l'on ne se propose pas d'épuiser des particularités qui n'intéresseroient que les habitans. Leur aisance & la bonté du pays, y ont attiré des religieux & des religieuses de différens ordres. Les religieux sont les cordeliers qui ont deux couvens, les dominicains, les capucins, les trinitaires, les augustins réformés, & les prêtres de la doctrine chrétienne, chargés du college. Parmi les religieuses

Remarques historiques.

on compte une abbaye de l'ordre ſaint Benoît, un couvent d'urſulines & un de la viſitation. La collégiale eſt ſous l'invocation de ſainte Marthe, douze chanoines, & un doyen, qui eſt en même-tems archidiacre d'Avignon, forment le chapitre, & douze bénéficiers, le bas chœur.

Saint-Remi.

Taraſcon eſt du dioceſe d'Avignon, ainſi que Saint-Remi dont l'égliſe étoit autrefois un prieuré régulier, dépendant de l'abbaye de ſaint Remi, de Reims. Jean XXII, par une bulle du 10 décembre 1331, en fit un college de douze chanoines, & de quatre clercs, qui avoient à leur tête un prieur. Dix-neuf ans après Clément VI, l'érigea en chapitre ſéculier, compoſé du même nombre de prêtres, avec cette différence que le prieur prend le titre de doyen; & les quatre clercs, celui de bénéficiers.

Il y avoit deux autres prieurés réguliers, dont l'un ſous l'invocation de ſaint Pierre, dépendoit de l'abbaye de Mont-Major, & l'autre ſous le titre de ſaint Paul, étoit poſſédé par des chanoines réguliers, qui faiſoient corps, à ce qu'il paroît, avec ceux de la métropole d'Avignon. Leur égliſe fut donnée aux religieux obſervantins en 1677. Il y a dans la même ville des chanoines réguliers de la ſainte Trinité, fondés en 1636, & chargés du college, depuis le 16 décembre 1706. Les religieuſes de ſainte Urſule, furent fondées en 1634, & celles de ſainte Claire en 1639. Comme nous parlons ailleurs de cette ville & de ſes anciens monumens, nous n'entrerons pas ici dans de plus grands détails. Nous nous diſpenſerions même de nommer le bourg des Baux, ſitué ſur une hauteur, à trois lieues d'Arles, s'il n'étoit fameux dans l'hiſtoire, par les ſieges qu'il a ſoutenus, lorſqu'il appartenoit aux ſeigneurs qui portoient ſon nom, & dont nous aurons ſouvent occaſion de parler. Ce bourg étoit le chef-lieu des terres immenſes qu'ils poſſédoient. Cependant il n'eſt connu que depuis le dixieme ſiecle.

Les Baux.

Le village de Montdragon eſt fameux dans l'hiſtoire eccléſiaſti-

Montdragon.

que d'Arles, par le droit qu'avoient les archevêques d'y faire battre monnoie. Il se qualifioient de *hauts seigneurs & princes de Montdragon* dans le quatorzieme siecle. Cependant ils ne possédoient pas la seigneurie en entier ; car les Troubadours de la fin du XIIe siecle parlent quelquefois des Dragonets, seigneurs de Montdragon, & la maison de Sabran avoit un tiers de la seigneurie en 1316, comme il paroît par les chartes de l'archevêché.

Diocese de Marseille.

Diocese de Marseille.

Presque toutes les anciennes villes ont éprouvé des révolutions qui les ont ou détruites ou fait décheoir de leur grandeur. Marseille a triomphé de la vicissitude des siecles, parce qu'elle est moins dépendante que les autres de l'inconstance des gouvernemens. Sa situation avantageuse sur la Méditerranée fait toute sa richesse, & tant qu'il restera quelque commerce parmi les peuples, elle sera le centre de celui que les Gaules feront avec l'Italie & le Levant. Aussi voyons-nous que malgré les ravages affreux des barbares & des guerres civiles, elle s'est toujours relevée de ses ruines. C'est que son industrie n'est pas uniquement fondée sur les arts de luxe ; elle a pour base le besoin qu'ont les hommes de communiquer entr'eux pour l'échange des marchandises. Cette ville a existé avant aucune de celles que nous connoissons en France, elle existera après elles ; parce que son existence dépend de beaucoup moins de circonstances, & parce que ces circonstances elles-mêmes sont plus indépendantes des révolutions des monarchies.

Elle est fort grande & fort peuplée, & une des plus belles du royaume. Son terroir naturellement stérile, abonde en toutes sortes de productions par les soins des cultivateurs, qui ont pour ainsi dire forcé la nature, & changé la qualité du sol à force d'engrais : tant il est vrai que l'influence du commerce est presqu'aussi grande sur les terres que sur le génie des peuples. Il crée & féconde par-tout où son activité peut s'étendre.

Cependant ces campagnes si bien cultivées, n'offrent point aux yeux des voyageurs, le même coup d'œil que celles qui sont arrosées par la Loire, la Seine, & la Saône. Il y a quelques prairies & quelques jardins sur les bords de l'Huveaune. Le reste est couvert de vignes, d'oliviers & de figuiers, qui sont, avec les amandiers, les arbres qu'on y cultive le plus. Si quelque chose doit frapper, c'est cette quantité de maisons de campagne, dont le nombre est d'environ cinq mille, & qui étant fort multipliées dans le voisinage de Marseille, font une sorte d'illusion au voyageur, qui croit voir une autre ville. Elles coupent d'une maniere agréable, la verdure dont la terre est couverte toute l'année; & quand on est sur quelque hauteur d'où l'on peut découvrir tout à la fois la mer, la ville & la campagne, l'on jouit d'un spectacle qui paroît toujours nouveau.

Le terroir de Marseille est environné de montagnes qui bordent l'horison de tous côtés, excepté au sud-sud-ouest, par où la mer entre dans les terres. On seroit porté à croire qu'elle les a couvertes, & l'on est confirmé dans cette idée, quand on fait attention au poudingue, sur lequel la terre végétale est assise. Il est de la même nature que celui qui se forme au fond de la mer, & sur ses bords.

Nous aurions beaucoup à dire, si nous voulions examiner en quel tems la religion fut connue à Marseille. Cette question qui demande un article séparé est traitée assez au long dans l'histoire. Il nous suffira de parler ici des principaux établissemens que les marseillois doivent à la piété de leurs peres. Le plus ancien sans doute est celui de l'église cathédrale nommée la Major, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle paroît avoir été bâtie près du fameux temple de Diane d'Ephese, dont les marseillois avoient introduit le culte chez eux. Mais telle qu'elle est, elle ne remonte pas au-delà du XIII[e] ou XIV[e] siecle. Il est impossible de savoir en quel endroit les premiers chrétiens s'assembloient; nous

avons tout lieu de croire que c'étoit dans la chapelle de la confession sur laquelle on a bâti l'église de saint Victor. En lisant les actes de ce martyr, on sent qu'à la fin du IIIe siecle, il y avoit très-peu de chrétiens à Marseille, & que l'intolérance du gouvernement qui étoit excessive, les forçoit à se tenir cachés. On remarque dans la Major six colonnes de granit, dont les chapiteaux sont de marbre blanc. Elles doivent avoir servi à la construction de quelque temple.

Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre qui sont dignitaires, d'un sacristain & d'un capiscol, dont les bénéfices ont le titre de personnats, & de neuf autres chanoines, dont l'un est théologal. Dix-huit bénéficiers composent le bas choeur.

Outre la cathédrale on compte trois collégiales, qui sont 1°. l'église de saint Victor, dont nous parlerons en traitant des anciennes abbayes du diocese. Le chapitre a été sécularisé par une bulle de Clément XII, datée du 27 décembre 1739, & confirmée par lettres-patentes du roi en 1751. Il fut alors réglé qu'on ne pourroit être reçu chanoine, sans avoir fait des preuves de noblesse, ainsi qu'on le pratique dans les autres chapitres nobles du royaume. Celui-ci est composé de trois dignitaires, qui sont le prévôt, le chantre, & le trésorier, & de seize chanoines. Il y a de plus six places nobles amovibles pour de jeunes clercs, obligés de faire les mêmes preuves que les chanoines, qui ont obtenu le titre de comtes, par lettres-patentes du mois de mars 1774. Ils portent depuis 1760, une croix d'or émaillée à huit pointes, au milieu de laquelle est d'un côté l'image de saint Victor à cheval, armé de toutes pieces, avec cette légende, *divi Victoris Massilienfis*; & de l'autre, l'église de saint Victor, avec ces mots, *monumentis & nobilitate insignis*. Le bas choeur est composé de sept prêtres, de sept diacres, de sept soudiacres, & de sept clercs.

2°. L'église de saint Martin, qui est une paroisse, depuis environ l'an 1000, fut érigée en collégiale en 1536. Elle a un prévôt

&

& huit chanoines, dont les deux derniers desservent la cure.

3°. Notre-Dame des Accoules avoit déjà le titre de paroisse avant l'an 1072. Les religieuses cassianites l'obtinrent vers l'an 1031, avec les maisons qui en dépendent, & s'y logerent en attendant que le monastere qu'elles occupent fût bâti. Elles céderent cette église en 1538 à des prêtres séculiers, sous certaines conditions, qu'elles reclamerent, quand elles consentirent à l'érection du chapitre en 1562. Il doit être composé, suivant le décret de M. l'évêque, du 30 août 1760, d'un doyen, & de neuf autres chanoines, dont le dernier reçu fait les fonctions de curé, & de quatre vicaires amovibles.

Les autres paroisses sont saint Laurent & saint Ferréol. Celle-ci étoit hors des murs avant l'agrandissement de la ville; aujourd'hui elle est une des plus considérables. L'acte d'érection de cette paroisse, est du 21 août 1693.

Les deux séminaires sont gouvernés, l'un par les prêtres de la mission de France, que Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, établit à Marseille en 1643; & l'autre, par les prêtres du Bon-Pasteur, depuis le 2 avril 1747. L'établissement des prêtres de l'Oratoire, remonte au 26 mai 1620; cinq ans après, on leur donna le college. Les prêtres du saint Sacrement furent appellés à Marseille en 1636.

Les communautés religieuses d'hommes, sont les chanoines réguliers de saint Antoine, fondés avant l'an 1180; les trinitaires, en 1203, ils ont deux maisons; les dominicains, en 1225; les grands augustins, en 1258; les grands carmes, fondés aux Aigalades en 1238, ne sont à Marseille que depuis l'an 1285; les observantins, en 1424; les capucins, en 1578; les minimes, qui occuperent en 1578 le prieuré de Notre-Dame du Rouet, reçurent en échange l'église de saint Michel en 1590. Les augustins réformés, établis à Notre-Dame du Rouet en 1605, n'acheterent le terrein où ils bâtirent leur couvent, qu'en 1611. Les ré-

collets, également logés à Notre-Dame du Rouet en 1619, jetterent les fondemens de leur couvent actuel en 1633; les carmes déchaussés, en 1632; les feuillans, en 1648; les religieux de Notre-Dame de la Merci, reçus dans la ville le 14 mars 1418, abandonnerent leur établissement, & ne revinrent qu'en 1652. Les religieux du tiers-ordre de saint François, connus sous le nom de picpus, ont été fondés à Marseille en 1740; & les freres des écoles chrétiennes en 1706; ceux-ci ont deux maisons.

Il s'est établi successivement dans la même ville plusieurs monasteres de filles. Les religieuses de sainte Claire, en 1254; les carmelites, en 1623; les religieuses de la visitation, la même année; elles ont deux maisons, dont la derniere est de 1651. Les capucines, fondées aussi en 1623, sur le quai de Riveneuve, y demeurerent jusqu'en 1683, que le roi fit agrandir l'arsenal; il fit bâtir en même-tems le monastere qu'elles occupent. Les bernardines, établies comme les capucines sur le quai de Riveneuve, en 1637, se transporterent en 1746 au couvent qu'elles habitent. Les religieuses de la miséricorde furent fondées en 1637; celles du tiers-ordre de saint François, en 1634; on les appelle Lyonnoises, parce que les premieres vinrent de Lyon. Les ursulines, en 1637; & les religieuses du saint Sacrement, en 1659. Les sœurs des écoles de la charité ont un établissement dans la même ville.

Nous ne parlons, ni des confrairies de pénitens, ni des hôpitaux. La dévotion de nos peres a prodigieusement multiplié les premiers en Provence, & la misere du peuple a rendu les autres nécessaires dans toutes les villes.

Il y a dans le territoire quelques couvents de religieux. Les grands carmes sont aux Aigalades depuis l'an 1238 ou environ. C'est le plus ancien couvent de leur ordre en occident. Ils en ont un aussi à Mazargue; les observantins, à saint Jérôme depuis l'an 1470; & les chartreux, au quartier de saint Just depuis 1633. Les trinitaires ont aussi deux petits établissemens, l'un à la Palud, & l'au-

tre à la Capellete. L'église de Marseille reconnoît saint *Lazare* pour son premier évêque. Il y a dans cette ville une académie fondée en 1726, par M. le maréchal-duc de Villars : M. le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, en est le protecteur ; les lettres ne peuvent pas en avoir de plus éclairé. DIOCESE DE MARSEILLE.

Evêques.

EVÊQUES.

Orezius est le premier qui nous soit connu par des monumens inconteſtables. Il souſcrivit au premier concile d'Arles, en 314. Nous ignorons en quel tems il commença de siéger. Les actes du martyre de saint Victor, en 290, ne font mention d'aucun évêque. Cependant il y avoit des prêtres, & cette ville a dû être des premieres à recevoir la religion. Le commerce qu'elle faisoit dans le Levant, fournissoit aux premiers chrétiens une occasion favorable de venir signaler leur zele en-deçà des mers. 314.

Proculus étoit regardé comme un des plus illustres prélats des Gaules, par sa doctrine & sa vertu. Il s'étoit arrogé les droits de métropolitain dans la Narbonnoise seconde. Le concile de Turin, en décidant qu'ils n'étoient point attachés à son siege, lui en laissa la jouissance sa vie durant, par estime pour son mérite. L'usage qu'il en fit, lui attira l'inimitié du pape Zozime, & de Patrocle évêque d'Arles, qui se réunirent pour le faire déposer ; mais sa vertu triompha de leurs efforts. Il mourut dans son diocese en 428 pour le plutôt, après plus de quarante-sept ans d'épiscopat, puisqu'il avoit assisté au concile d'Aquilée en 381, n'y ayant vraisemblablement alors que très-peu de tems qu'il étoit évêque. Il ne doit donc pas avoir été le successeur immédiat d'Orezius, qui siégeoit en 314. Peut-être le siege demeura-t-il vacant durant plusieurs années. 381.

Venerius, religieux de saint Victor, reçut l'onction épiscopale à la fin de l'année 428, lorsque le semi-pélagianisme avoit déja fait des progrès parmi le clergé de Marseille. La doctrine de saint Augustin y étoit publiquement combattue, & celle de Cassien adop- 428.

tée. Le pape saint Céleſtin écrivit aux évêques des Gaules pour les exhorter à réprimer ce ſcandale, ainſi que l'acharnement avec lequel on attaquoit la mémoire du ſaint docteur. Il eſt à croire que Venerius ſeconda le zele du ſouverain pontife. C'eſt lui qui engagea Muſée, prêtre de Marſeille, très-verſé dans l'écriture ſainte, à recueillir tout ce qu'il trouveroit dans les livres de plus propre à être récité pendant l'office. On peut regarder cet ouvrage comme le plus ancien bréviaire. Venerius mourut en 452.

453. *Euſtate* ou *Euſtache*, dont il eſt mention aux années 466 & 470, paroît avoir été ſon ſucceſſeur immédiat. Muſée lui dédia ſon traité des ſacremens, & Gennade l'appelle, dans ſon livre des hommes illuſtres, *homo Dei*, expreſſion honorable dont on ne ſe ſert qu'en parlant d'un ſaint homme.

472. *Græcus* fut un des quatre évêques qui négocierent la paix entre Euric, roi des viſigots, & l'empereur Népos. La ceſſion de l'Auvergne fut une des conditions du traité. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, écrivit à Græcus pour s'en plaindre d'une maniere aſſez vive, lui reprochant entr'autres choſes, d'être devenu le dernier de ſes comprovinciaux, par une conduite dont l'intérêt perſonnel étoit l'unique regle, c'eſt-à-dire, d'avoir perdu la conſidération dont il jouiſſoit parmi ſes collegues; car il nous paroît que c'eſt le ſens le plus raiſonnable qu'on puiſſe donner à cette phraſe. *Parùm in commune conſulitis, & cum in conſilium convenitis, non tam curæ publicis mederi periculis, quam privatis ſtudere fortunis. Quod utique ſæpe diùque facientes, jam non primi comprovinciales cæpiſtis eſſe, ſed ultimi.* Ceci ſe paſſoit en 474.

476. *Honorat* ou *Honoré* I, qualifié de ſaint par quelques auteurs récens, commença ſon épiſcopat en 475 ou 476, ſuivant M. de Tillemont, dont le ſentiment nous paroît le plus probable. Ainſi nous ne mettrons pas Salvien parmi les évêques de Marſeille, comme a fait un moderne. Tous les bons critiques s'accordent à dire qu'il n'occupa jamais le ſiege épiſcopal. Saint Honorat joi-

gnoit, à beaucoup de zele pour la religion, des talens & des vertus qui le rendirent utile. Il avoit composé plusieurs homélies que nous n'avons plus, & quelques vies de saints, dont la seule qui nous reste, est celle de saint Hilaire d'Arles, particuliérement estimable par le caractere de vérité & de sincérité qui la distingue de la plupart des ouvrages de ce genre. Saint Honorat vivoit encore en 492, sous le pontificat de Gélase. Peut-être est-ce lui qui assista à la conférence que les évêques catholiques eurent avec les ariens devant Gondebaud, roi des bourguignons.

Après cet évêque, nous n'en trouvons point d'autre jusqu'à Eméthere, qui siégeoit vers le milieu du sixieme siecle. Il y a des auteurs modernes qui mettent saint Cannat, Gennade & d'Almace après saint Honoré; mais leur opinion n'est fondée sur aucune preuve. Des conjectures hazardées, & des monumens controuvés, ne sont pas des titres que l'histoire puisse admettre.

Eméthere assista, dit-on, par député au concile d'Arles en 554; 554.
mais il n'est pas dit qu'il fût évêque de Marseille. On le conjecture, parce que l'on connoît le siege de tous les autres évêques de la province d'Arles qui assisterent à ce concile.

Théodore siégeoit en 575. Nous parlons dans l'histoire des per- 575.
sécutions qu'il eut à souffrir de la part du roi Gontran, pour s'être déclaré contre lui, en faveur de Childebert, roi d'Austrasie, durant les contestations que ces deux princes eurent, touchant le domaine de Marseille. Accusé plusieurs fois auprès des deux souverains, il eut toujours le bonheur de se justifier, & triompha de ses ennemis par ses vertus & ses miracles. Le zele & la charité qu'il montra durant la peste qui ravagea Marseille sous son épiscopat, étoient dignes de la sainteté de son ministere. Il mourut vers l'an 594.

Serenus est particuliérement connu par le zele imprudent qu'il 595.
fit paroître contre les images. Il les brisa, sous prétexte que le peuple les adoroit par un reste d'idolâtrie. Le pape saint Grégoire le grand lui écrivit à ce sujet des lettres instructives, pleines de re-

proches & de charité. Ce prélat mourut vers l'an 601. On célebre ſa fête à Marſeille.

Quelques auteurs placent Ambroiſe après lui, & ſe fondent ſur ce qu'on trouve ſon nom avec celui des évêques de la province eccléſiaſtique d'Arles, dans un acte de l'an 682. Leur ſiege n'y eſt pas nommé; il n'eſt pas dit non plus qu'ils fuſſent tous de la province d'Arles. Mais on le croit, parce que l'évêque de cette ville ſigna, & parce qu'il s'agiſſoit, dans cet acte, de la fondation de l'abbaye de Groſel, à une lieue & demie de Vaiſon, dont le ſiege étoit ſuffragant d'Arles. On voit donc que l'épiſcopat d'Ambroiſe n'eſt fondé que ſur une conjecture; mais elle eſt très-probable, & l'on peut l'admettre au défaut d'autres preuves.

684. *Ambroiſe* en 684.

737. *Adalong* eſt mis parmi les évêques de Marſeille, immédiatement après Serenus, dans le martyrologe gallican, ſans marquer le tems de ſon épiſcopat. Il s'enſuit donc, ou qu'Ambroiſe n'a pas ſiégé, ou que le martyrologe eſt ſuſpect; ce qui nous paroît plus vraiſemblable. On marque l'épiſcopat d'Adalong en l'année 737. Nous rejettons celui de Jean I, qui n'eſt fondé que ſur une piece remplie de fauſſetés.

767. *Saint Mauront*, abbé de ſaint Victor, fut évêque de Marſeille depuis 767, ſuivant le P. le Cointe, juſqu'en 804. L'auteur de l'hiſtoire des évêques de Marſeille ne lui donne, au contraire, qu'une année d'épiſcopat, depuis le mois de mars 780 juſqu'au même mois de l'année ſuivante 781. Il met à cette époque un autre abbé de ſaint Victor nommé Yves, par la grace de Dieu, évêque, recteur & gouverneur de cette même égliſe. *Epiſcopus rector & gubernator ipſius eccleſiæ, &c.* Ces deux derniers mots, *ipſius eccleſiæ*, me portent à croire qu'on n'a pas voulu déſigner le prieur d'un monaſtere, mais un évêque. Nous dirons donc que Mauront ſiégea depuis 767 juſqu'en 781, & que cette année-là il fut remplacé par Yves, qui gouverna le dioceſe, on ne ſait pas combien de tems.

DIOCESE DE MARSEILLE. ÉVÊQUES.

Yves, abbé de ſaint Victor, fut fait évêque de Marſeille en 781. 781.

Gulfaric en 789, pour le plus tard. 789.

Babon, vers l'an 800. Les preuves qu'on donne de l'épiſcopat de ces deux derniers, dans l'hiſtoire des évêques de Marſeille, tom, I, p. 302 & ſuiv. nous ont paru trop plauſibles pour être rejettées. On croit que c'eſt Babon qui fit bâtir, près de l'égliſe paroiſſiale de ſaint Laurent, le château qui portoit ſon nom. 800.

Vadalde en 817. 817.

Théodebert en 818. Sous ſon épiſcopat Louis le débonnaire confirma en 823, les droits que Charlemagne avoit accordés à l'égliſe de ſaint Victor, ſur les marchandiſes qui entroient dans le port ou qui en ſortoient. 818.

Alboin en 844. 844.

Léodoin, dont le nom ſe trouve dans un acte de l'an 875, aſſiſta au concile de Mantaille en 879. 875.

Bérenger ſiégeoit en 884. Il aſſiſta au concile du Port, près de Nîmes, en 886. 884.

Venator lui eſt donné pour ſucceſſeur dans quelques catalogues. On lit dans un vieux titre déja cité, que le dénombrement des eſclaves du territoire de Marſeille, fut fait la dixieme année de ſon épiſcopat, c'eſt-à-dire vers l'an 896. 886.

Drogon ou *Dreux* ſe trouva réduit à une extrême miſere vers l'an 923, avec tout ſon clergé, à cauſe des ravages des ſarrazins, qui détruiſirent de fond en comble l'abbaye de ſaint Victor. On ignore l'année de ſa mort. 923.

Saint Honoré II, frere de Guillaume I, vicomte de Marſeille, occupoit le ſiege en 948. On doit à la piété de ces deux freres, le rétabliſſement de l'abbaye de ſaint Victor. Ils augmenterent le nombre des religieux, leur firent rendre les biens qu'on leur avoit enlevés, leur en donnerent de nouveaux, & les ſoumirent à la regle de ſaint Benoît, ou peut-être ne firent-ils que la remettre en vigueur; car il ſemble que ces moines l'avoient déja adoptée. 948.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

976. *Pons* I, fils du vicomte Guillaume, ayant succédé à son oncle, l'imita dans ses libéralités envers l'abbaye de saint Victor; car c'est lui qui acheva ce que ce saint évêque avoit si heureusement commencé, tant pour la construction & les revenus du monastere, que pour le maintien de la discipline. Il avoit commencé à siéger en 976, & mourut en 1014.

1014. *Pons* II, neveu du précédent, fils du vicomte Guillaume II & d'Asseline, monta sur le siege en 1014. Il hérita de l'attachement de sa maison pour l'abbaye de saint Victor, à laquelle il donna des preuves de son zele, sur-tout quand Benoît IX en consacra l'église en 1040, assisté de vingt-trois évêques, d'une grande multitude d'abbés & de moines, & de près de dix-mille laïques de l'un & de l'autre sexe. Nous ne parlons de cette consécration, que d'après un acte, qui, s'il n'est pas faux, suppose dans le rédacteur une ignorance bien étrange. Pons mourut en 1073.

Gall. Christ. t. 1. instr. p. 111.

1073. *Raymond* I, qui lui succéda la même année, favorisa l'établissement de la chartreuse de Montrieux en 1117, & n'oublia rien pour assoupir les contestations qui s'éleverent entre les moines de saint Victor & son clergé, dont il épousa les intérêts. Parmi les différends qu'il s'agissoit de régler, il y en avoit un qui regardoit les contrats ou lettres de mariage. Les moines étoient dans l'usage de les expédier, & d'en garder les rétributions. Il fut décidé que quand quelqu'un prendroit une femme dans le *Revest* (c'étoit un quartier près de saint Victor) le religieux chapelain de saint Ferréol en écriroit l'acte; mais que lorsque les habitans du Revest prendroient des femmes ailleurs, les actes seroient dressés par les clercs de Marseille. Nous avons une suite de chartes qui prouvent que Raymond I siégea jusqu'en 1121.

1122. *Raymond de Soliers*, second du nom, fut tiré du cloître, apparemment de saint Victor, pour être placé sur le siege de Marseille, où il ne changea ni d'habit, ni de façon de vivre. Il eut quelques démêlés avec les religieux & les vicomtes; mais comme il mettoit de

de la droiture & de l'équité dans les affaires, il ne lui étoit pas difficile de les terminer. On croit qu'il mourut le 22 août 1151.

DIOCESE DE MARSEILLE. EVÊQUES.

Pierre I reçut hommage en 1152, de Raymond Geoffroi, vicomte de Marseille. Comme la forme de cet acte se trouve souvent répétée dans les chartes de ce tems-là, nous allons la mettre sous les yeux du lecteur. 1152.

« Moi Raymond Gauffredi de Marseille, fils de Douceline, je » vous jure à vous Pierre, évêque de Marseille, fils de Béatrix, » que je ne vous ôterai point la vie, ni les membres qui tiennent à » votre corps; que je ne me saisirai point de votre personne, ni ne » vous ferai prendre par personne; que qui que ce soit, homme ou » femme, ne le fera par mon conseil, ou avec mon consentement. » Je vous jure encore que je ne vous enleverai point votre ville, ni » vos châteaux, ni vos bourgs, ni vos villages, &c. ».

Pierre fit un voyage à Rome en 1153, & se trouva souvent compris dans les démêlés occasionnés par l'amour des richesses, entre les moines & le clergé. Il mourut au mois d'avril 1170.

Foulques de Torames étoit déjà élu au mois de septembre de la même année. Il fut un des plus zélés protecteurs de la chartreuse de Montrieux. C'est dans une sentence arbitrale, prononcée au sujet d'un différend que ce monastere avoit avec les habitans de Méounes, qu'il se déclara contre le schisme occasionné par Victor IV & l'empereur Frédéric Barberousse. Cependant il paroît qu'il avoit ensuite changé de sentiment, puisqu'il fut obligé de rentrer sous l'obéissance d'Alexandre III, & de recourir à son indulgence. Ce prélat assista au troisieme concile de Latran, tenu en 1179, & mourut à la fin de l'année 1185. Quelques historiens l'ont confondu avec Folquet le troubadour, qui étoit encore dans le monde avec sa femme, à la fin du douzieme siecle, n'ayant embrassé qu'en 1200 ou environ, l'ordre de Cîteaux, d'où il fut tiré pour être placé sur le siege de Toulouse. 1170.

Nicolas I, successeur de Foulques en 1186, alla voir le pape 1186.

Urbain III à Vérone, & le suivit à Lépia, pour la consécration d'une église & de deux autels d'un monastere de religieuses. C'est la seule action de sa vie que l'on connoisse; & depuis cette époque, il n'est plus mention d'aucun évêque de Marseille jusqu'en 1192.

1192. *Rainier*, qui occupoit le siege cette année-là, termina un différend qu'il avoit avec un des vicomtes de Marseille, nommé Barral, car il y en avoit alors plusieurs. Les trinitaires s'établirent dans cette ville sous son épiscopat, & les prémontrés vers l'embouchure de l'Uveaune, sur les ruines d'une ancienne église. Ce prélat, recommandable par son zele pour la pureté de la foi, & pour le maintien de la discipline monastique dans les couvens de son diocese, mourut le 15 mars 1215.

1215. *Pierre* II *de Monlaur* fut élu la même année. Les consuls ayant acquis le domaine des vicomtes, n'oublierent rien pour empiéter sur ses droits & sur ceux de l'abbaye de saint Victor, ce qui occasionna des différends, que l'évêque vint à bout de terminer à sa satisfaction. Un de ses prédécesseurs, Pierre I, avoit acheté des vicomtes, une portion de leur domaine; Pierre de Monlaur se fit confirmer la vente le 21 avril 1225, par Gérard Adhemar de Monteil, & par Mabile, sa femme, vicomtesse de Marseille. Cet évêque mourut au mois d'août 1229.

1229. *Benoît d'Alignano*, né en Provence d'une famille noble, qui ne subsiste plus, étoit fort jaloux de ses droits seigneuriaux, & ne savoit rien sacrifier à l'amour de la paix. Avec des dispositions si peu conformes à l'esprit de son état, il lui fut impossible d'éviter les contestations qu'il eut avec les habitans de la ville inférieure, enthousiastes de leur liberté. La dévotion qui régnoit de son tems, & peut-être aussi son humeur inquiete, lui firent entreprendre, deux fois, le voyage de la Terre-Sainte en 1239 & en 1260. Il se démit de l'évêché en 1266, pour entrer dans l'ordre des freres mineurs, qui étoit un des plus austeres.

Robert est mis au nombre des évêques de Marseille, par ce qu'on lit dans de vieilles annales, qu'en 1279, il accorda aux carmes la permission de bâtir une chapelle, &c. Mais il est constant que Raymond de Nîmes occupoit alors le siege depuis l'an 1268; ainsi la preuve qu'on apporte de l'épiscopat de Robert, tombe d'elle-même.

Raymond, de Nîmes, fit en 1268, le voyage de Viterbe, où 1268.
étoit le pape, pour redemander la seigneurie de la ville supérieure, que son prédécesseur avoit cédée à Charles d'Anjou, moyennant quelques terres qu'il avoit reçues en échange. Cette affaire ne fut terminée que long-tems après, comme on le verra dans l'histoire. Les statuts que Raymond fit avec son chapitre en 1270, sont un des monumens les plus remarquables de son épiscopat. Il assista au second concile de Lyon en 1274, & à quelques autres que les évêques de la province d'Arles tinrent, soit dans cette ville, soit dans les dioceses suffragans. De toutes les affaires qu'il eut, il n'y en eut point qui lui donnât autant de sollicitude que la réforme de l'abbaye de saint Sauveur. Le siege étoit déja vacant au mois de juillet 1288.

Durand, qui le remplit, eut la douleur de voir quelques-uns de 1288.
ses diocésains embrasser le judaïsme, & d'autres en adopter les pratiques superstitieuses, auxquelles ils attribuoient, sans doute, une vertu particuliere pour se préserver de malheurs. Le pape Nicolas IV écrivit à Durand pour l'exhorter à réprimer ce scandale. Boniface VIII le chargea ensuite de recueillir les contributions des fideles, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ce prélat mourut en 1311.

Raymond IV, déja évêque au mois de mars 1312, fut associé par 1312.
le pape Jean XXII, à Michel Monachi, inquisiteur dans les comtés de Provence & de Forcalquier, pour procéder contre cinq religieux de l'ordre des freres mineurs, qui se disoient les spirituels, les vrais enfans de saint François, & joignoient à cette simplicité, plusieurs erreurs pernicieuses, qui les firent condamner à être brû-

lés. La ſentence leur fut lue dans le cimetiere des Accoules, en préſence d'un peuple nombreux, qui, dans un ſiecle plus éclairé, en condamnant les égaremens de ces religieux, n'auroit point approuvé, comme il fit, la barbare ſévérité de leurs juges. Raymond fut transféré à Embrun en 1320.

1320. *Gasbert de Laval* lui ſuccéda la même année, & fut transféré à Arles en 1323.

1324. *Adhemar Amelin* prêta ſerment de fidélité au roi Robert, le 18 mars 1324, & approuva la fondation d'une chapelle faite le 27 ſeptembre de la même année, par Geoffroi de Bauſſet, chevalier, demeurant à Aubagne, & Adalalie ſa femme. Adhemar acheta, l'année d'après, la ſeigneurie inférieure de Signe, qui appartenoit à Bertrand de Porcelet. Mais comme il n'étoit pas en état de payer cette acquiſition, il obtint du pape la permiſſion de lever un ſubſide ſur le clergé de la ville & du dioceſe. Sa mort arriva au mois de décembre 1333; il avoit aſſiſté au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1326.

1333. *Jean Artaudi* fut élu à ſa place. On trouve la preuve de ſon épiſcopat dans un acte authentique de l'an 1345; mais il ne dut ſiéger que peu de mois.

1334. *Jean Gaſqui*, évêque en 1334, fut un des peres du concile de Saint-Ruf en 1337. De ſon tems le chapitre vendit à la reine Jeanne, pour le prix de deux mille trois cens florins, un reſte de juriſdiction qu'il avoit dans la ville ſupérieure, & dont le prévôt jouiſſoit auparavant. Jean fit ſon teſtament le 5 ſeptembre 1344, & mourut peu de tems après. Il paroît, par la diſtribution qu'il fit de ſes livres, qu'il avoit du goût pour l'étude & la piété. Mais ſa bibliotheque fait peu d'honneur à ſes lumieres & à celles de ſon ſiecle.

1344. *Robert de Mandagot*, neveu de Guillaume, cardinal, archevêque d'Embrun, ſuccéda à Jean au mois de ſeptembre 1344. Il établit la cure de Cujes en 1349, & fit le voyage de Rome en

1350, à l'occasion du jubilé. La rigueur avec laquelle il faisoit valoir ses droits & ses prétentions, lui fit beaucoup d'ennemis, & souleva les habitans de Saint-Cannat, dont il étoit seigneur. Ils aimerent mieux se donner à des brigands en 1357, & ensuite à la reine Jeanne, que d'être sous sa dépendance. Il mourut à la fin de l'année 1359.

Hugues d'Arpajon, neveu, à ce que l'on croit, de Guillaume de Mandagot, prévôt d'Embrun, & chapelain de Jules III, fut élevé sur le siege de Marseille en 1360. La même année les officiers royaux remirent, de la part du souverain, la ville de Saint-Cannat à ses vicaires généraux, qui, par leur zele & leur prudence, vinrent à bout d'y rétablir la tranquillité. Ce prélat y ayant fait un voyage en 1361, mourut peu de jours après son arrivée. 1360.

Pierre Fabri, son successeur, ne siégea que quelques mois. 1361.

Guillaume Sudre, né à l'Acquêne, près de Tulle en Limousin, étoit provincial de l'ordre de saint Dominique, & maître du sacré palais, quand il fut nommé à l'évêché de Marseille, par Innocent VI, le 26 août 1361. Le même pape fulmina, dans ce tems-là, une sentence d'excommunication contre la ville de Marseille, parce que les habitans avoient enlevé de force six bâtimens chargés de bled pour le palais apostolique. Guillaume étoit un prélat sage & vigilant, très-propre au gouvernement d'un diocese. Il fut fait cardinal-évêque d'Ostie en 1366, & mourut à Avignon le 28 septembre 1373. 1361.

Philippe de Cabassole, chanoine, archidiacre, prévôt, & enfin évêque de Cavaillon, sa patrie, avant l'âge prescrit par les loix, s'étoit déja fait un nom par ses talens pour les négociations & pour les lettres, quand il fut nommé évêque de Marseille en 1367: il étoit alors patriarche de Jérusalem. Mais ayant été décoré de la pourpre en 1368, il se démit de l'évêché. 1367.

Guillaume de la Voute, de la maison d'Anduse, passa du siege 1368.

de Toulon à celui de Marseille, sur la fin de l'année 1368. Le pape l'envoya l'année d'après en Sicile, en qualité de nonce. Il n'y resta que deux ans, après lesquels il revint à Marseille, d'où il partit ensuite pour Rome; car il y étoit en 1378, quand Grégoire XI mourut. Guillaume ayant été chargé de la garde du conclave pendant l'élection d'Urbain VI, se rendit si odieux aux romains, qu'il n'échappa à leur fureur que par un bonheur singulier. Il fut transféré à Valence au mois de juin 1378.

1378. *Aymar de la Voute*, son frere, d'abord évêque de Grasse, fut placé sur le siege de Marseille par Urbain VI, à la fin de l'année 1378. Mais comme ce pape n'étoit pas reconnu dans les états de la reine Jeanne, Aymard fut obligé d'obtenir de nouvelles provisions de Clément VII, qu'on regardoit, en-deçà des monts, comme légitimement élu. Ce prélat mourut au mois d'octobre 1396.

1399. *Guillaume le Tort*, nommé évêque de Marseille peu de jours après, ne fit son entrée dans la ville qu'au mois de janvier 1399. Il mourut à la fin de l'année 1403, après avoir gouverné pendant quelque tems le diocese d'Arles en qualité d'administrateur.

1404. *Paul de Sade*, prélat recommandable par ses lumieres & ses vertus, succéda à Guillaume vers la fin de l'année 1404. Il eut la douleur de voir la ville ravagée par la peste en 1407, & livrée au pillage par les arragonnois en 1423. Les citoyens trouverent des ressources dans son zele & dans sa charité, jusqu'au tems de sa mort, arrivée le 28 février 1433. Il avoit assisté au concile de Pise.

1433. *André de Botaric*, dont l'épiscopat est prouvé par plusieurs pieces authentiques, ne siégea que très-peu de tems, puisqu'il étoit déja mort au mois de septembre de la même année.

L'élection de son successeur causa beaucoup de troubles dans l'église de Marseille. Le pape Eugene IV s'étoit réservé, du tems de Botaric, la nomination à l'évêché pour la premiere fois qu'il

viendroit à vaquer. Le concile de Bâle, qui étoit brouillé avec lui, déclara que le pape ne devoit plus à l'avenir faire de réserve des églises métropolitaines, cathédrales ou collégiales, &c. & que celles qu'il avoit déja faites, feroient nulles. Ce fut en vertu de ce décret, que le chapitre élut en 1433 Louis de Glandevès, évêque de Vence, fils d'Elion, chambellan du roi de Sicile. Le pape Eugene qui regardoit cette démarche comme un attentat à son autorité, bien loin d'approuver l'élection du chapitre, conféra l'évêché à

Barthelemi de Raccoli, général des carmes, le 2 septembre 1433, 1433.
& nomma un commissaire pour l'installer. Le concile de Bâle qui s'étoit déclaré pour Louis de Glandevès, avoit chargé, de son côté, le cardinal Alleman, archevêque d'Arles, de le mettre en possession; ce qui fut exécuté avec les solemnités ordinaires, le 25 février 1434. La ville qui étoit bien aise de l'avoir, & qui craignoit que le parti du pape ne prévalût, demanda la protection de Pierre de Beauvau, Gouverneur général de la province, pour un pasteur, disoit-on, *distingué par sa naissance, son mérite, son génie & ses mœurs*. Le zele des habitans ne put l'emporter sur les intrigues de Barthelemi Raccoli. La division se mit parmi eux, & l'interdit qu'il lança, produisit un tel effet, qu'ils allerent le prendre à Avignon pour l'amener à Marseille. Il n'y eut que sa mort arrivée en 1445, qui fit cesser la division.

Louis de Glandevès fut alors paisible possesseur de l'évêché. Le 1445.
roi de Sicile, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, l'envoya avec le titre d'ambassadeur, à Lyon & à Geneve, pour y traiter avec les envoyés des autres cours, des moyens de faire cesser le schisme. Ce prélat mourut la même année, c'est-à-dire en 1445, avec la réputation d'avoir été, suivant un historien du tems: « un » vaste génie, incapable de dissimulation, se montrant dans ses » discours tel qu'il étoit, & n'étant jamais artificieux, ni trompeur». *Vir animo vastus, & ab omni simulatione alienus, quem talem puta qualem audis, nusquam fallax, nusquam deceptor.*

Jean II siégeoit au mois de janvier 1446. Il est connu par des lettres de René, roi de Sicile, duc de Lorraine & comte de Provence.

1446.

1447. *Nicolas de Brancas*, petit-fils de Buffile, comte d'Agnare & maréchal de l'église, le premier de sa maison qui soit venu s'établir en France, reçut à Marseille au mois de mai 1447, Louis Dauphin, qui fut ensuite roi de France, sous le nom de Louis XI, au retour du voyage que ce prince fit à la Sainte-Baume. Le pape Pie II unit en 1458, sous l'épiscopat de Nicolas, l'abbaye de saint Sauveur, avec tous ses biens à l'église cathédrale; mais l'exécution de la bulle ne dura que jusqu'en 1472. Ce prélat mourut à Tours le 21 avril 1466.

1466. *Jean Allardeau*, natif d'Angers, réunit en sa faveur tous les suffrages du chapitre, & porta sur le siege épiscopal, avec quelques vertus, les talens d'un courtisan & d'un politique. Le roi René le fit administrateur général de ses finances, & Louis XI lui donna ensuite le gouvernement de Paris. On croit qu'il se démit de son évêché le 27 décembre 1496, pour aller profiter de la faveur du prince.

1497. *Ogier d'Anglure*, fils de Simon & d'Elisabeth du Châtelet, naquit en Lorraine, & fut sacré évêque de Marseille, le 26 février 1497, dans l'église de saint Sauveur d'Aix. Il mourut au château d'Auriol le 6 mai 1506. Il devoit son élévation à l'épiscopat, moins à sa naissance illustre, qu'au mérite & aux vertus qu'il avoit montrés dans le gouvernement des abbayes de Hautvilliers & de Saint-Victor-lès-Marseille, dont il avoit été successivement pourvu; car il étoit religieux bénédictin.

1506. *Antoine Dufour*, dominicain d'Orléans, docteur de Sorbonne, prédicateur & confesseur de Louis XII, fut élu à la recommandation de ce Prince, & sur le désistement de Jean de Cuers, prévôt de la cathédrale, à qui tous les chanoines avoient donné leur voix, mais qui renonça librement à l'évêché, quand il apprit les intentions du souverain. Antoine Dufour ne prit possession que deux ans

ans après, c'est-à-dire en 1508, & mourut à Milan au commencement de juillet 1509, à la suite de Louis XII.

Claude de Seyssel, né à Aix en Savoie, ou peut-être à Seyssel, petite ville du Bugei, lui succéda. Il réunissoit à la science du droit, des talens rares pour les affaires. Louis XII, qui le connut en Italie où Seyssel avoit étudié & enseigné le droit, le fit d'abord conseiller, ensuite maître des requêtes, & enfin il lui fit donner l'évêché de Marseille au mois de juillet 1529. Le roi disoit au chapitre, dans une lettre que Ruffi rapporte : « Nous avons » écrit à notre Saint-Pere en faveur de notre amé & féal conseiller » & maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, messire Claude » Seyssel, qui est un très-noble personnage, & tel dont ledit siege » épiscopal sera bien rempli, au contentement de vous & de tout » le diocese, &c. ». 1509.

Cependant Seyssel ne fut sacré qu'en 1513. Le roi qui l'estimoit beaucoup, l'envoya en qualité d'ambassadeur à la diéte de Tréves en 1512, & au concile de Latran l'année d'après. Il passa à l'archevêché de Turin en 1517, & mourut dans cette ville, avec la réputation d'avoir été un des hommes les plus savans de son tems. Il avoit composé beaucoup d'ouvrages, dont le plus curieux est *la grande monarchie françoise*.

Innocent Cibo, noble génois, cardinal du titre de saint Côme & de saint Damien, petit-fils d'Innocent VIII, neveu de Léon X, camérier du saint siege, légat de Bologne, étoit archevêque de Turin, lorsqu'il permuta avec Claude de Seyssel pour l'évêché de Marseille, où il ne parut jamais. L'usage qu'il fit de ses talens pour les affaires de la cour de Rome, ne lui donne, non plus que ses titres, aucun droit à des éloges que nous réservons aux prélats qui ont travaillé pour l'édification & l'utilité de leur église. Celui-ci se démit en 1529, en faveur de son frere, qui ne fit prendre possession qu'en 1532. 1517.

Jean-Baptiste Cibo laissa le gouvernement du diocese aux 1529.

soins d'un vicaire-général. Il n'étoit pas même à Marseille, lorsque le pape Clément VII, son parent, y vint célébrer le mariage de sa niéce Catherine de Médicis, avec Henri d'Orléans, second fils de François I, qui se trouva lui-même à la cérémonie, ainsi que la reine, le duc d'Angoulême, & beaucoup de cardinaux. Ce prélat mourut en 1549, & le cardinal son frere reprit l'administration de l'évêché, comme s'il n'avoit fait que le lui prêter. Il le garda jusqu'à la fin de l'année 1550.

1550. *Christophe de Monte* ou *de Monti*, fut nommé par Paul III son cousin germain, & par Henri II, en 1550, sur la démission de Jean de Balaguer, à qui ce prince avoit d'abord conféré l'évêché. Créé cardinal par Jules III son parent, en 1551, il quitta le siege de Marseille en 1555, n'ayant rien fait de mémorable dans son diocese.

1555. *Pierre de Raguceneau*, natif de Tours, fut nommé en 1555, sacré le 16 janvier 1557, & se démit en faveur de son neveu, vers l'an 1570. Il reçut à Marseille en 1564 le roi Charles IX, qui étoit accompagné de la reine sa mere, du duc d'Anjou, de Henri, roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon & de Guise, du connétable de Montmorenci, & d'un grand nombre de seigneurs. Pierre possédoit avant son épiscopat, plusieurs bénéfices en Provence, & entr'autres la cure de Brignoles.

1570. *Frédéric de Ragueneau* monta sur le siege en 1570, & assista à l'assemblée du clergé en 1573. Pendant trente-trois ans qu'il gouverna le diocese, il eut la douleur de voir la ville deux fois affligée de la peste, & toujours déchirée par les factions des ligueurs. Mais rien ne le put détourner du soin de son troupeau, ni de l'obéissance du souverain. Cependant, avec des vertus si louables, il n'eut pas le talent de se faire aimer; il fut assassiné par des gens masqués, le 26 septembre 1603, dans son château de Signe.

1604. *Jacques Turricella*, cordelier toscan, confesseur de Marie de

Médicis, nommé en 1604, montra beaucoup d'attachement pour l'ordre religieux, qu'il favorisa dans toutes les occasions. Il fut chargé d'aller dégrader à Aix, le prêtre Gaufredi, condamné à être brûlé vif, pour cause de magie en 1611; ce qui prouve que ce prélat n'étoit pas exempt d'une superstition, qui fit autant de mal à la religion qu'à la société. On dit qu'il étoit fort avare. La réputation qu'il avoit d'avoir amassé de grands trésors lui couta la vie; car son valet de chambre l'empoisonna en 1618, pour s'emparer de son argent.

Artus d'Espinai de Saint-Luc, né en Bretagne, fils de François, 1618.
grand-maître de l'artillerie de France, & de Jeanne de Cossé, abbé commendataire de Rhedon, de Villers & de Chaterier, conseiller d'état, fut nommé en 1618, fit prendre possession en 1621, & mourut au commencement de novembre de la même année.

Nicolas Coeffetau, dominicain, célebre controversiste, docteur 1621.
de Sorbonne, professeur en théologie, prédicateur du roi, naquit à Château-du-Loir, ou à Saint-Calais dans le Maine. C'étoit un des hommes les plus savans de son tems, & peut-être l'écrivain le plus poli. Avec les talens qu'il montra dans l'oraison funebre d'Henri IV, il se seroit fait un nom dans l'éloquence de la chaire, s'il eût été contemporain de nos bons prédicateurs. Il fut nommé à l'évêché de Marseille en 1621, & mourut le 21 avril 1623, sans avoir pris possession. On a de lui beaucoup d'ouvrages qui sont une preuve de son érudition.

François de Loménie, né à Limoges, passa de l'ordre de saint 1624.
Dominique, où il avoit professé la théologie, dans celui de saint Benoît, où il étoit abbé de sainte Marie de Josaphat, diocese de Chartres, quand il fut pourvu de l'évêché de Marseille en 1624. Il assista l'année suivante à l'assemblée du clergé, & mourut au château de Faye, dans le diocese de Limoges, le 27 février 1638. Il avoit un mérite qui l'élevoit au-dessus de beaucoup de ses prédécesseurs.

1639. *Euſtache Gault*, natif de Tours, prêtre de l'oratoire, vicaire-général du dioceſe de Bordeaux, fut jugé digne de l'épiſcopat par ſes vertus ; mais quoique le roi l'eut nommé à l'évêché de Marſeille, au mois de mars 1639, il mourut le 13 du même mois 1640, avant d'avoir reçu ſes bulles, dans des ſentimens bien conformes à la ſainteté du miniſtere auquel il étoit deſtiné. On voit par les ouvrages dont il eſt auteur, que dans ſes études il avoit embraſſé plus d'un genre.

1640. *Jean-Baptiſte Gault*, ſon frere, prêtre de l'oratoire comme lui, fut appellé par la providence, au gouvernement du dioceſe de Marſeille ſur la fin d'avril 1640. Il ne reçut ſes bulles qu'un an après, & fut ſacré le 5 octobre 1642. Il ſe dévoua aux fonctions de ſon miniſtere avec une ardeur qui le rendoit préſent à tout. Les riches, les pauvres, les hôpitaux, les galeres eurent également part à ſes lumieres & à ſa charité. Il n'y avoit que la différence des beſoins, qui lui en fit mettre dans ſon zèle. Les galériens manquant de ſecours ſpirituels, il fit ſur les galeres une miſſion avec tant de ſuccès, dit un auteur, que la religion y étoit pratiquée comme dans un cloître. L'inſtruction fut celle de ſes obligations à laquelle il s'attacha davantage, & il la rendit efficace par ſes exemples. Ce fut au milieu de ces travaux apoſtoliques, qu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut ; ſentant approcher le moment de ſa délivrance la veille de la Pentecôte 1643, il prononça ces dernieres paroles : « Seigneur, je vous rends honneur & hom- » mage de ma vie, & comme vous avez remis votre ame entre » les mains de votre pere, je rends la mienne entre vos bras. » *Veni, Domine Jeſu, moriatur anima mea morte juſtorum* ». Deux heures après il s'endormit dans le ſeigneur, n'ayant paſſé que cinq ou ſix mois dans l'épiſcopat. Comme il donnoit tout aux pauvres, & qu'il avoit peu de beſoins, il ne laiſſa ni argent ni dettes. L'aſſemblée du clergé de 1646, écrivit une fort belle-lettre à Innocent X, pour le prier de procéder à la canoniſation de ce ſerviteur de Dieu,

canonisé d'avance par la voix publique, & par les miracles qui se font opérés sur son tombeau. DIOCESE DE MARSEILLE. EVÊQUES.

Etienne de Puget, nommé en 1644, étoit né avec un génie heureux, & propre pour les sciences, dans lesquelles il fit des progrès sensibles dans sa jeunesse. Il favorisa beaucoup les monasteres, qu'il regardoit comme utiles à la religion, & se montra toujours aussi zélé pour prévenir les abus, que sévere pour les réprimer. Il mourut à Marseille, le 11 janvier 1668. 1644.

Toussaint de Forbin Janson, évêque de Digne, lui succéda la même année. Il se rendit célebre par ses talens pour la politique, par son adresse à manier les esprits, & par son zele pour le service du roi. Jean Sobieski lui fut en partie redevable de son élection à la couronne de Pologne; & la France l'employa avec succès, dans plusieurs cours d'Allemagne. Il obtint l'évêché de Beauvais en 1679. Le roi le fit ensuite commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, & le pape Alexandre VIII, cardinal du titre de saint Calixte, le 13 février 1690; il étoit aussi grand aumônier de France. 1668.

Jean-Baptiste d'Estampe, fils de Joseph, marquis d'Autry & de Louise le Grand, docteur de Sorbonne, étoit évêque de Perpignan, quand le roi le nomma à l'évêché de Marseille en 1679; mais il ne reçut ses bulles qu'en 1682, & mourut subitement à Paris le jour qu'il devoit partir pour son diocese; c'étoit le 6 janvier 1684. 1679.

Charles-Gaspar de Vintimille du Luc, nommé en 1684, ne reçut ses bulles que huit ans après; mais il ne laissa pas de gouverner le diocese en qualité de vicaire-général, & d'en percevoir les revenus. Il fut transféré à Aix au commencement de l'année 1708. 1684.

Bernard-François de Poudenx de Castillon, fils du vicomte de Poudenx & de N. de Castillon, vicaire-général de l'évêque de Tarbes, son oncle, & agent du clergé en 1705, fut nommé à 1708.

l'évêché de Marfeille le 22 février 1708, & mourut fubitement le 19 janvier 1709, finguliérement regretté de fes diocéfains, pour fes talens & fa grande charité.

1709. *Henri-François-Xavier de Belzunce*, fils d'Arnaud, marquis de Belzunce & de Caftelmoron, fénéchal, gouverneur de l'Agenois & Condomois, & d'Anne de Caumont-Lauzun, prit l'habit de jéfuite, qu'il quitta peu de tems après à caufe de la foibleffe de fon tempérament. Il fut nommé évêque de Marfeille le 5 avril 1709, & facré le 30 mars 1710. Les vertus qu'il fit paroître au commencement de fon épifcopat, donnerent les plus grandes efpérances à fon diocefe, & il les furpaffa pendant les ravages affreux que la pefte fit à Marfeille. Il n'y a que l'humanité, foutenue par la religion, qui puiffe infpirer tout ce qu'il fit alors pour le foulagement du peuple. On appercevoit la fimplicité de fon ame, & la droiture de fes intentions, à travers même les actions qu'il faifoit par une impulfion étrangere, & il auroit réuni tous les fuffrages s'il eût vécu dans ce tems-ci. Il mourut le 14 juin 1755.

1755. *Jean-Baptifte de Belloy*, né dans le diocefe de Beauvais, facré évêque de Glandeves le 30 janvier 1752, transféré à Marfeille le 22 juin 1755, abbé de Corneille depuis 1766, a affifté à l'affemblée du clergé 1775.

ANCIENNES ABBAYES.

1°. L'abbaye de faint Victor, fondée par Caffien vers l'an 408, & celle de Lerins, dont nous parlerons ailleurs, font les plus anciennes des Gaules. La premiere, célebre par la réputation de fon fondateur, l'auftérité des cénobites, & le grand nombre de prélats qu'elle a donnés à l'églife dans tous les tems, ne l'eft pas moins par la protection & les privileges que les papes, les empereurs & les rois de France lui ont accordés, & par les reliques qu'elle renferme. Elle a été plufieurs fois détruite par les barbares, & en particulier par les farrazins, dans le IX[e] fiecle. L'ancien édifice ne fubfifte donc plus ; mais on y trouve beaucoup de veftiges d'antiquité, qui indépendamment de leur mé-

rite, sont des ornemens remarquables dans un lieu consacré à servir d'asyle à l'ancienne noblesse de la province.

Diocese de Marseille. Anciennes abbayes.

2°. Les religieuses de saint Sauveur reconnoissent aussi Cassien pour fondateur, d'où elles furent appellées Cassianites. Leur monastere, bâti près de saint Victor, portoit le nom de saint Cyricius ou Ceris, quand il fut détruit par les sarrazins qui massacrerent sainte Eusebie & ses compagnes. On transféra vers l'an 1031, les religieuses dans la ville, pour les mettre à l'abri des incursions des ennemis ; & en attendant que le monastere qu'on leur destinoit fût bâti, on leur donna l'église de Notre-Dame des Accoules, avec les maisons qui en dépendoient. Cette abbaye, la plus remarquable des abbayes de religieuses par son ancienneté, l'est aussi par les vertus qui l'ont illustrée.

3°. Il y avoit près de l'embouchure de l'Uveaune, un autre monastere de religieuses fondé par Cassien. Le P. le Cointe & dom Denis de Sainte-Marthe, deux auteurs dont on connoît l'érudition & la critique, l'assurent d'une maniere bien positive, & nous trouvons la preuve de ce fait dans une charte de l'an 1204. On y lit que l'évêque de Marseille, permit aux prémontrés de bâtir une église sur les ruines d'une autre qui ne subsistoit plus, & à côté desquelles on voyoit encore, suivant l'historien des évêques de Marseille, les masures d'une maison détruite. Ce monastere, quoiqu'en dise cet auteur, n'avoit point appartenu aux prémontrés ; leur ordre étoit trop récent dans les Gaules pour avoir eu, sur les bords de l'Uveaune, un établissement que le tems eût déja détruit. Ils ne s'y feroient établis pour la premiere fois, qu'en vertu d'une charte, qui auroit été rappellée dans celle de 1204, & il n'en est pas mention. Je remarque enfin, que les conditions stipulées dans celle-ci, annoncent que ces religieux n'avoient encore passé aucune convention avec l'évêque, ni avec ses prédécesseurs. On doit donc reconnoître dans les ruines de la maison & de l'église bâties à l'embouchure de l'Uveaune, les ruines d'un ancien monastere anté-

T. 2. p. 17.

rieur à l'ordre des prémontrés, qui ne remonte qu'en 1126. Or ce monaſtere n'a pu être fondé, dans ces tems reculés que par Caſſien, ou par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs. Il fut détruit par les viſigots ou par les ſarrazins. Les religieuſes qui échapperent à leur fureur, ou qui la prévinrent par la fuite, s'étant retirées dans le couvent qui étoit près de ſaint Victor, eurent le ſort de ſainte Euſebie. De-là cette tradition populaire qui fait appeller ces vieilles maſures *lei denarrados*, c'eſt-à-dire, le monaſtere des religieuſes qui ſe couperent le nez. On ne ſe feroit point ſervi de cette façon de parler, ſi les dames de ſaint Sauveur n'avoient commencé de poſſéder ces biens que dans le XVIe ſiecle.

4°. L'abbaye de l'Uveaune, ordre de prémontré, fondée en 1204, ſubſiſta juſqu'en 1405. Ses biens furent unis alors au monaſtere des religieuſes de ſainte Paule, qui, ſous l'habit de l'ordre de ſaint Jérôme, ſuivoient la regle de ſaint Auguſtin. Mais ce monaſtere ayant été détruit en 1524, durant le ſiege de Marſeille par le connétable de Bourbon, les religieuſes furent incorporées en 1529 à la communauté de ſaint Sauveur, qui, par cette union, entra en poſſeſſion de leurs biens.

5°. Il y avoit à la fin du douzieme ſiecle, vers l'endroit où ſont les obſervantins, les freres de la bienheureuſe vierge Marie, dont les biens furent enſuite réunis à ceux de Notre-Dame de l'Uveaune, & paſſerent avec eux aux dames de ſaint Sauveur.

6°. L'abbaye de Saint-Pons-les-Gemenos, qui ne ſubſiſte plus, avoit été fondée en 1205. Elle étoit ſituée dans un vallon, entre de hautes montagnes, & avoit ſous ſa dépendance trois égliſes voiſines, ſavoir, ſaint Martin, ſaint Clair, & ſaint Jean de Garguier. Les religieuſes ſuivoient la regle de Cîteaux. Celles qui reſtoient dans le quinzieme ſiecle, s'étant écartées de l'auſtérité de la diſcipline, furent transférées à l'abbaye de Lamanare, près d'Hieres, qui étoit une fille de Saint-Pons.

7°. Celle du mont de Sion fut bâtie en 1242, vers l'endroit où eſt

eſt le jardin des bernardins, & où l'on voyoit un riche hôpital, dont les ſeigneurs de la maiſon de Roquefort, qui ne ſubſiſte plus, étoient fondateurs. Ils le donnerent, avec tous ſes biens, à cette abbaye qu'ils fonderent, en ſe réſervant le droit de patronage proprement dit. Les premieres religieuſes furent tirées de l'abbaye de Saint-Pons, de qui celle de Sion devoit dépendre. Leur monaſtere ayant été détruit en 1361, elles en firent bâtir un autre près de l'égliſe de ſaint Martin, d'où elles ont été transférées en 1769, dans l'ancien hôpital des convaleſcens. Elles ſuivent la regle de Cîteaux.

DIOCESE DE MARSEILLE. ANCIENNES ABBAYES.

8°. La chartreuſe de Montrieux, dont nous parlerons dans l'hiſtoire, eſt de l'an 1117.

HISTOIRE NATURELLE.

Les coquillages foſſiles ne ſont pas auſſi communs dans le terroir de Marſeille, qu'en bien d'autres endroits éloignés de la mer. Château-Gombert & les vieilles Infirmeries, ſont les quartiers où l'on en trouve davantage. Le dernier, ſur-tout, offre beaucoup d'oſtracites & d'échinites. Ces foſſiles abondent au Cap-Couronne, ainſi que les buccardites, les chamites, les turbinites, les murycites, les purpurytes, &c. On en rencontre également aux pieds des montagnes qui bordent le terroir. Mais il ſuffit d'en avertir. Un plus long détail ſeroit inutile pour la phyſique & les arts. Il y a au quartier des Camoins des eaux minérales. On trouve à Notre-Dame de la Garde, au midi de Marſeille, de la craie, des pierres à fuſil, & du cuivre parſemé en grains ſur des pierres. Marſeille-Veire, au midi de Notre-Dame de la Garde, renferme une grotte, nommée la Baume de Rolland, très-longue, & riche en ſtalactites d'un ſpath jaune & ondé. On y voit auſſi des colonnes de la même matiere, & des culs-de-lampe ſuſpendus à la voûte. On aſſure que le fameux Puget avoit envie de la percer, & de les enlever, ce qui paroît difficile à croire. Il étoit plus ſimple de les couper par le moyen d'un échafaudage.

M. Galland, de l'académie des inſcriptions, étant à Marſeille

Acad. des ſcienc. 1703. hiſt. p. 17.

en 1702, alla voir ce célebre ſculpteur dans ſa maiſon de campagne. Il y trouva des colonnes d'un albâtre très-précieux, & ſi tranſparent, que par le poli qu'il recevoit, on voyoit à deux doigts d'épaiſſeur, l'agréable variété de ſes couleurs. M. Puget dit à l'académicien, qu'il étoit le ſeul qui connût la carriere, quoiqu'elle ne fût pas loin de Marſeille. Auroit-il envié à ſes concitoyens, le ſecret d'une découverte auſſi utile? Le même M. Galland trouva de l'ambre jaune ſur le bord de la mer, dans un endroit où il n'y avoit point d'arbres. Il étoit tombé des fentes des rochers que les flots battoient dans les gros tems. Le flux & reflux ſe fait ſentir dans le port de Marſeille. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît des obſervations ſur ce phénomene, ainſi que ſur les courans qui ſont aſſez variés ſur les côtes de Provence. Ils ont fait quelquefois échouer de petits bâtimens, & ſouvent ils ont emporté les filets des pêcheurs.

Le corail qu'on pêche à Caſſis, & en pluſieurs autres endroits, mériteroit auſſi l'attention d'un naturaliſte. Il s'en faut bien qu'on ſoit parfaitement inſtruit ſur la génération & la formation de ce corps marin. On ſait qu'il eſt l'ouvrage des animaux, mais on ne ſait pas comment ils s'engendrent & ſe nourriſſent, & de quelle maniere ſe forment les branches qui le compoſent; ſi elles proviennent d'un même polype qui en engendre d'autres par ſes côtés, ou des tuyaux membraneux qui compoſent le corail, & qui ſe ſubdiviſant à meſure qu'ils s'éloignent de la baſe, prennent différentes directions. En ſuivant cette hypotheſe, à laquelle les obſervations de M. Ellis pourroient donner quelque fondement, on verroit pourquoi les premieres branches ſont plus groſſes que les autres; c'eſt, diroit-on, parce qu'il ſe détache du tronc un plus grand nombre de tuyaux. Si l'on objectoit que ces branches ont quelquefois une groſſeur qui excede le nombre des tuyaux que nous ſuppoſons s'être écartés de la tige; on répondroit qu'étant moins preſſés, dès qu'ils ſont ſéparés de la maſſe totale, ils acquié-

rent plus de volume; enfin si l'on vouloit savoir pourquoi les rameaux, en général, vont en diminuant dans une certaine proportion, à mesure qu'ils naissent plus près du sommet de la plante, on trouveroit, dans la subdivision de ces mêmes tuyaux, une réponse plausible qu'on fortifieroit par la comparaison des arbres, & par la difficulté de donner raison de ces différentes ramifications, quand on les attribue à des polypes qui sortent du polype mere par ses côtés; car il faut supposer qu'ils naissent toujours plus minces à proportion qu'ils s'éloignent de la base; supposition gratuite, dont toutes sortes de lecteurs ne se contenteroient pas. Ces difficultés, & plusieurs autres qu'on pourroit faire, en examinant la matiere à fond, prouvent qu'on a besoin encore de quelques nouvelles découvertes, pour bien connoître la formation du corail.

DIOCESE DE MARSEILLE. HISTOIRE NATURELLE.

Les tuyaux, dont il est composé, sont membraneux, & reçoivent dans leurs mailles ou vésicules, une matiere calcaire, un suc pierreux qui se durcit & forme un corps solide. Ce méchanisme est le même que celui de l'ossification, suivant les observations ingénieuses de M. Hérissant. Les parties terreuses doivent s'insinuer par les petits corps blancs qu'on apperçoit sur toute la surface du corail, quand il est dans l'eau de la mer; c'est par-là que le polype prend sa nourriture. Les pinnes-marines & les nautiles papyracées, ne sont point rares sur les côtes de Provence, du côté de Saint-Tropez.

Acad. des scienc. an. 1758. p. 31 & 322, &c. an. 1766. p. 508.

REMARQUES HISTORIQUES. Cassis.

La petite ville de Cassis, telle qu'elle est, ne remonte pas au-delà du treizieme siecle; il n'en est pas mention dans l'affouagement de 1200. Elle a été bâtie près de celle qui subsistoit du tems des romains, & qui nous a fourni un article dans la premiere partie de la chorographie.

La Ciotat.

Il en est à-peu-près de même de la Ciotat, dont la fondation est aussi récente. Les anciens habitans de *Tauroentum*, après la destruction de cette ville, se retirerent à Ceireste, *Citharista*, à une lieue au nord-est, pour éviter la fureur des pirates. Ceireste étoit,

du tems des romains, beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, & fortifiée. Quelques auteurs ont cru qu'il y avoit un évêque, ainsi qu'à Gargarie, au commencement du cinquieme siecle; mais les lettres du pape Zozime prouvent que ces deux églises étoient de simples paroisses, que les évêques d'Arles & de Marseille se disputoient. La Ciotat doit son origine à des pêcheurs, comme presque toutes les villes maritimes, & ses accroissemens au commerce, que sa situation avantageuse l'a mise à portée de faire. Les capucins s'y établirent en 1606, les prêtres de l'oratoire en 1618, les minimes en 1633, les ursulines en 1635, les bernardines en 1642. Les servites établis à Fonsainte en 1521, ne furent transférés qu'en 1693 dans cette ville, dont la population a augmenté aux dépens de Ceireste. Bouche rapporte que de son tems il y avoit dans le terroir de ce village un olivier, dont le tronc étoit creux, & si prodigieusement gros, qu'il pouvoit contenir vingt personnes. Le propriétaire y logeoit en été avec toute sa famille, & y avoit encore ménagé un petit coin pour un cheval. Si le fait n'est point exagéré, c'est un des plus singuliers qu'on puisse rapporter en ce genre.

Aubagne.

La ville d'Aubagne, située sur les bords de l'Uveaune, & dans un terroir fertile, est après la Ciotat, la plus considérable du diocese : elle n'est pas grande; mais le voisinage de Marseille y anime le commerce & l'industrie, & répand l'aisance parmi les citoyens. Il n'y a que deux communautés religieuses, qui sont les ursulines depuis l'an 1631, & les observantins. Cette ville, nommée *Albania* dans une charte de l'an 1014, fut donnée à l'évêque, par le roi René, en 1471, avec les seigneuries de Cassis, de Roquefort, de Saint-Marcel, de Julhians, de Cujes & du Castellet, en échange des terres de Saint-Cannat, d'Allein & de Valbonnette; qui appartenoient à l'évêché.

On a trouvé quelques inscriptions peu importantes dans le territoire d'Aubagne; cela est d'autant moins surprenant, qu'il étoit

anciennement habité, & qu'il dépendoit de la république de Marseille. Cependant aucun ancien auteur ne parle des villes qu'on avoit bâties dans ce territoire.

DIOCESE DE MARSEILLE. REMARQUES HISTORIQUES. Gemenos.

Aubagne n'est pas éloignée de Gemenos, petit village qui a succédé à un plus ancien, dont on voit encore les ruines au pied d'une montagne, où étoit l'église de saint Martin, dépendante de l'abbaye de Saint-Pons.

Saint-Zacharie.

L'ancienneté de Saint-Zacharie paroît appuyée sur des preuves plus authentiques. On y a trouvé quelques petites colonnes, de grosses pierres liées ensemble avec des crampons de fer, un pavé à la mosaïque, & une inscription, dont la premiere ligne étoit effacée. On lisoit dans les autres :

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS

Ce pavé à la mosaïque, ces pierres, ces colonnes, étoient les débris d'un temple dressé en l'honneur des déesses meres. On croit communément que leur épithete est toujours *topique*, c'est-à-dire qu'elle est tirée d'un nom de lieu, ou d'un nom de peuple. Mais celle-ci paroît avoir une autre origine, & venir des mots celtiques *ub*, exclamation qui marque la crainte, & de *elk*, qui signifie mauvais. Il s'ensuit de-là qu'il y avoit à Saint-Zacharie un temple où l'on offroit des sacrifices aux mauvaises déesses, pour les appaiser. C'étoient des divinités champêtres qu'on représentoit avec des fruits & des fleurs, & avec une corne d'abondance. Elles étoient redoutables aux gens de la campagne, qu'elles effrayoient, disoit-on, par leurs apparitions. Le peuple s'imaginoit qu'il y en avoit une d'affectée à chaque lieu & à chaque homme ; suivant cette opinion, elles étoient la même chose que les *génies*. On ap-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

pelloit ordinairement *junones*, les génies tutélaires des femmes : ce mot, dans les inſcriptions, eſt ſynonyme de celui de *matres*. Comme on trouve communément ces déeſſes meres repréſentées au nombre de trois, ſur les cippes, quelques auteurs les ont confondues avec les Parques. M. l'abbé Banier paroît avoir aſſez bien réfuté cette opinion dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, tom. 7. mém. pag. 34.

La ville de Saint-Zacharie eſt déſignée dans l'affouagement de 1200, ſous les noms de *monaſterium ſancti Zachariæ*, parce que l'égliſe étoit anciennement deſſervie par des chanoines, qui embraſſerent la regle S. de Victor vers l'an 1034. Ils acheterent un domaine qui leur coûta un cheval, un bœuf & deux cochons. L'argent étoit rare, & l'on étoit obligé de faire les achats par échange, comme on le pratique encore chez les peuples qui ne ſont point civiliſés. La nouvelle communauté ſubſiſta durant pluſieurs ſiecles; c'eſt aujourd'hui un prieuré ſimple à la nomination de l'abbé. Les bénédictines ont auſſi un couvent dans cette ville. On croit que c'étoient originairement des caſſianites établies à la Sainte-Baume, d'où elles furent transférées à Saint-Zacharie au commencement du treizieme ſiecle. Elles ſe ſoumirent à la réforme en 1630.

Auriol. Roquevaire.

Auriol & Roquevaire n'offrent rien de remarquable que quelques traces de la domination romaine. C'eſt ainſi qu'il faut regarder les inſcriptions qu'on y a découvertes, & qui ne contiennent rien d'intéreſſant. Le terroir de ces trois bourgs eſt beau, fertile en huiles & en vins ſur-tout.

Signes.

Nous ne parlerions pas de Signes, ſi l'on ne croyoit communément ſur la foi de Noſtradamus, que les dames de Provence, dans les tems de chevalerie, tenoient la cour d'amour dans le château de ce lieu. C'eſt une fable que nous détruirons dans l'hiſtoire, où l'on verra ce que c'étoit que ces cours d'amour.

Les Pennes.

On trouve un monument d'antiquité aſſez ſingulier dans le village de Pennes, à trois lieues nord-oueſt de Marſeille. Il con-

tient les différens emblêmes qui représentent les attributs de la déesse Cybele ; une pele pour remuer la terre, un bonnet de berger, un lion passant, une tour & un pin où sont suspendus des instrumens de musique, tels que des cymbales & une flûte de Pan. Caïus Januarius, bedeau du temple, que cette divinité avoit aux Pennes, fit en son honneur, l'inscription suivante, rapportée par Muratori, pape 185, n. 3.

Diocese de Marseille. Remarques historiques.

MATRI. DEVM. MAGNAE. IDAE
PALATINAE. EIVSDEM. RELIGIONIS.
APPARITOR.
CAIVS. IANVARIVS

Ce village, après avoir dépendu, quant à la jurisdiction temporelle, des religieux de saint Victor, de l'évêque de Marseille, de la reine Jeanne, de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, du maréchal de Boucicault, & de la communauté de Marseille, fut réuni au domaine comtal vers l'an 1394. Le roi René l'ayant annexé à la vicomté du Martigues, en 1473, le donna avec le reste de ses états à Charles du Maine son successeur. Celui-ci légua la vicomté en 1481, à François de Luxembourg, dont le fils, nommé François, comme lui, vendit la terre des Pennes à Charles de *Vento*, viguier de Marseille. Elle est encore possédée par ses descendans. On y trouve une breche très-agréable par la diversité des couleurs ; elle prend un beau poli, quoiqu'elle soit difficile à travailler. La fontaine qu'on rencontre à l'entrée du village en venant de Marseille, est remarquable par la difficulté qu'on a eue de conduire l'eau. Il a fallu percer une masse de pierre vive de l'épaisseur de cinquante toises, & de plus de seize d'élévation. Les mineurs qui travailloient en même-tems au nord & au midi, en suivant la direction de la boussole, se rencontrerent sur la même ligne, à très-peu de différence les uns des autres pour la

hauteur. Cette terre fut érigée en marquisat au mois d'octobre 1678, en faveur de Nicolas de *Vento*, baron de Peiruis, qui avoit été premier procureur du pays.

Diocese de Toulon.

Diocese de Toulon.

Nous avons déjà dit que la ville de Toulon ne remontoit pas au-delà du IVe siecle, ou du moins n'a-t-on aucune preuve du contraire. Ainsi l'on ne doit pas s'attendre à y trouver le moindre vestige d'antiquité. Si l'art de la guerre & de la politique eût été assujetti chez les romains aux mêmes regles que chez nous; si leur empire en-deçà des Alpes eût été borné par le Rhône, & menacé par des nations belliqueuses & policées, ils auroient sans doute tiré parti de la situation avantageuse du sol, pour y bâtir une ville qui seroit devenue un des remparts de l'Italie, & leur auroit assuré l'empire de la Méditerranée dans les Gaules. Mais les ennemis qu'ils avoient à combattre étant éloignés, sans expérience dans la guerre, & sur-tout dans la marine; ils négligerent la plage de Toulon, la regardant comme un simple asyle offert par la nature, aux vaisseaux qui avoient besoin d'y relâcher. Les eaux qui sortoient du pied de la montagne, le kermès qu'on trouve dans le voisinage, & le murex qu'on pêche dans la mer, furent les seuls objets qui fixerent leur attention. Ils établirent la manufacture dont nous avons parlé ailleurs. page 20.

Ces objets sont négligés aujourd'hui. Toute l'attention du gouvernement s'est tournée vers la marine, & cette ville est devenue, par les forts qui la défendent, une des plus fortes, comme son port est un des plus beaux & des plus sûrs du royaume. L'arsenal fait l'admiration des curieux. Parmi les lieux nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux, on distingue la corderie, qui est un ouvrage digne de la réputation de M. de Vauban. Il n'y a peut-être rien en France, si l'on en excepte le port de Brest, qui

qui donne une plus haute idée de la majesté du souverain, que tous ces ouvrages enfantés par l'art & le génie, pour la défense de l'état.

Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un capiscol & de huit autres chanoines. Il y a de plus dix bénéficiers, deux vicaires & deux chapelains. Les communautés religieuses sont, les dominicains, fondés en 1303; les capucins, en 1588; les minimes, en 1611; les carmes déchaussés, en 1635; les augustins, la même année; les récollets, en 1548; les freres des écoles chrétiennes, en 1759. Les prêtres de l'oratoire, qui ont le college, furent reçus en 1625; les ursulines, la même année; & les religieuses de la visitation, en 1634. Les bernardines, dont la fondation étoit de l'année 1633, ont été transférées à Cuers, en 1767.

Evêques.

Evêques.

Le premier évêque connu est, *Honoré*, qui souscrivit la lettre synodique écrite à saint Léon, par les évêques des Gaules, en 451. 451.
Il est vraisemblablement le premier qui ait gouverné l'église de Toulon. Cette ville n'est pas nommée dans la notice de l'empire, faite du tems de l'empereur Honorius, au commencement du Ve siecle; elle étoit alors trop peu de chose pour avoir un siege.

Saint Gratien souffrit le martyre pour la défense de la foi contre 481.
les ariens en 481, sous Euric, roi des visigots, qui se rendit maître de la Provence en 480.

Saint Cyprien, disciple de saint Césaire, dont il a écrit la vie, 524.
& second patron de l'église de Toulon, remplissoit le siege avant l'année 524, puisqu'il assista cette année-là au concile d'Arles. Il montra dans plusieurs autres, où il se trouva, un zele & des lumieres, qui, jointes à la sainteté de sa vie, le firent distinguer parmi les plus saints évêques de son tems. Il mourut avant l'année 549.

Palladius, son successeur, assista cette année-là au cinquieme concile d'Orléans, & envoya un député à celui d'Arles, de l'an-
549. née 554.

573. *Didier*, dont on trouve le nom parmi les souscriptions du quatrieme concile de Paris, de l'an 573, se fit représenter au deuxieme de Macon, en 585.

501. *Mennas*, évêque en 501, reçut cette année-là une lettre de saint Grégoire le grand, qui lui recommandoit les moines qu'il envoyoit dans la grande Bretagne.

Taurinus, diacre de Toulon, assista en qualité de député d'un concile des Gaules à celui de Rome, tenu en 680. Neuf ans après on trouve un évêque du même nom au concile de Rouen, mais son siege n'y est pas nommé. On ne peut pas conclure de la conformité des noms, que Taurinus fût évêque de Toulon, & qu'il soit le même, qui n'étant que diacre, fut député au concile de Rome. L'assemblée de Rouen n'étoit composée que de seize évêques, dont aucun ne paroît avoir été de Provence. Ainsi, depuis Mennas, qui mourut au commencement du VII[e] siecle, jusqu'en 879, on ne trouve plus aucun évêque de Toulon. C'est peut-être parce que cette ville étant fort exposée aux incursions des pyrates, & hors d'état de se défendre à cause du petit nombre de ses habitans, le siege demeura vacant pendant près de deux siecles. Ce n'est pas le seul vuide qu'on trouve dans ce catalogue.

878. *Eustorge* fut un des électeurs de Bozon en 878.

899. *Armode* assista au sacre de Rainfroi, archevêque de Vienne, en 899.

1021. *Jandad* ou *Jaudad* paroît avoir occupé le siege dès l'an 1021; mais il ne vivoit plus, ou il s'étoit démis en 1031.

1031. *Deodat*, chanoine de Marseille, étoit évêque de Toulon cette année-là. Nous avons des preuves de son épiscopat jusqu'au mois de juillet 1048. Il assista au concile de Saint-Gilles, tenu le 4 septembre 1042. On l'appelle Jaudad dans une charte de saint Victor, de l'an 1035.

DIOCESE DE TOULON. EVÊQUES.

Guillaume I bénit l'église de Brignoles à la priere de Pons II, évêque d'Aix, le 25 janvier 1056. Il est prouvé par un autre acte, qu'il siégeoit cette année-là. Mais nous n'en trouvons aucun dont on puisse inférer qu'il vivoit en 1079, comme on l'a cru. Les archives de nos églises, & sur-tout celles de Toulon, ont été si dévastées, qu'il y a nécessairement beaucoup de lacunes dans l'histoire des évêques. 1056.

Aimin ou *Arimin* accompagna Godefroi de Bouillon dans l'expédition de la Terre-Sainte, en 1095, & vivoit encore en 1110. 1095.

Guillaume II occupoit le siege en 1117, comme il paroît par la fondation de la chartreuse de Montrieux. On a des preuves de son épiscopat jusqu'au mois de septembre 1165; car il étoit alors un des arbitres du différend que l'évêque de Marseille avoit avec les vicomtes, au sujet de la jurisdiction temporelle. 1117.

Pierre Isnard, chanoine d'Arles, nommé à l'évêché de Toulon vers l'an 1168, fut un des fondateurs de la chartreuse de la Verne, dans le diocese de Fréjus en 1170, avec Fredole, évêque de cette ville. Il assista au troisieme concile de Latran en 1179, & passa à l'archevêché d'Arles en 1183. 1168.

Didier embrassa la vie religieuse à la chartreuse de la Verne en 1170, étant prévôt de Toulon. Il fut fait évêque de cette ville en 1183, & donna sa démission vers l'an 1201, pour rentrer dans la solitude d'où on l'avoit tiré. 1183.

Pons Rausin, de Toulouse, fut placé sur le siege de Toulon en 1201; mais on ignore l'année de sa mort. 1201.

Guillaume de Souliers, paroît lui avoir succédé, & s'être démis peu de tems après son élection. Il est mention de lui dans un acte du 30 septembre 1214, mais alors il ne gouvernoit déja plus son église. On croit qu'il prit l'habit de chartreux à Montrieux. 1210.

Etienne, qui siégeoit en 1212, semble avoir été de la même maison que Guillaume. C'étoit un évêque fort pieux, qui, redoutant le poids du ministere, abdiqua en 1223, pour aller faire pé- 1212.

nitence, le reste de ses jours, dans la chartreuse de Montrieux, dont il étoit un des bienfaiteurs.

1223. *Jean Baussan*, archidiacre de Marseille, siégeoit au mois d'août 1223, & se trouve encore nommé dans un acte de 1232. Dom Denis de Sainte-Marthe observe qu'il y a, dans les archives de la cathédrale de Marseille, une charte où le nom de l'évêque de Toulon est désigné par une F. Cette charte est du quatre des ides de juillet 1226: on y lit, en propres termes,... *Domini Hugonis, Dei gratiâ Arelatensis archiepiscopi, & domini F. eâdem gratiâ, episcopi Thol. &c.* La maniere dont ce dernier mot est écrit, prouve qu'il s'agit de Foulques, évêque de Toulouse, & non pas de Toulon. Jean fut commis, avec l'archevêque d'Arles, par le cardinal de Saint-Ange, légat du saint-Siege en Albigeois, en France & en Provence, pour terminer les plaintes que l'évêque de Marseille avoit portées au sujet de l'union faite à son préjudice, entre la ville supérieure & l'inférieure. Il fut transféré à Arles en 1232.

1235. *Raymond de Saint-Jal*, son successeur, ne commence à être connu qu'en 1235; il assista au concile de Lille en 1251, & mourut en 1255.

1257. *Bertrand*, siégeoit en 1257. C'est ainsi que nous le nommons, n'étant désigné que par la lettre initiale de son nom dans une charte de Montmajor.

1266. *Gautier Gaufredi* fut nommé exécuteur testamentaire de Béatrix, reine de Sicile, & comtesse de Provence en 1266. Deux ans après, il fit la distribution des prébendes de son chapitre, en établissant douze chanoines & six bénéficiers; ce qui fut confirmé, par l'archevêque & le chapitre d'Arles, le 5 avril 1277.

1279. *Jean* II assista au concile d'Avignon, le 17 mai 1279, & siégeoit encore en 1303.

1305. *Raymond Rostagni* tint un synode à Toulon, on ne sait pas en quelle année, & mourut en 1311.

1314. *Pons* II siégeoit en 1314.

DIOCESE DE TOULON. ÉVÊQUES.

Elzéar de Glandevès, frere d'Anſelme, évêque de Glandeves, prévôt de Toulon, en étoit évêque en 1317, lorſque Jean XXII lui enjoignit de réprimer les abus qui s'étoient gliſſés parmi les béguines de cette ville, & d'accorder ſa protection à celles que Sanche, reine de Sicile, avoit établies à Hyeres & à la Roubaude. Cet évêque vivoit encore au mois de ſeptembre 1323. 1317.

Hugues ſiégeoit en 1324, comme il paroît par une charte du mois de juin de la même année; mais il ne dut gouverner le dioceſe que quelques mois, puiſque 1324.

Pierre de Guillelmi lui avoit déja ſuccédé en 1325. Il aſſiſta l'année ſuivante au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon. 1325.

Foulques, religieux de l'ordre de ſaint Dominique, fut transféré de Vence à Toulon, en 1328. 1328.

Jacques, religieux du même ordre, paſſa du couvent de ſaint Maximin au ſiege de Toulon, en 1329, & l'occupa juſqu'en 1341. Il eut pour ſucceſſeur 1329.

Jean de Corbeau, qui donna une ſentence arbitrale entre l'évêque de Gap & les dominicains de la Baume. 1342.

Hugues la Bailla, religieux auguſtin, fut transféré de Gubio à Toulon, le 9 décembre 1345. 1345.

Pierre III fut nommé le premier avril 1357. 1357.

Raymond Daronis étoit évêque de Toulon, lorſqu'il paſſa au ſiege de Fréjus en 1364. 1363.

Guillaume de la Voute, de la maiſon d'Anduſe, abbé de ſaint Vincent, ordre de ſaint Benoît, nommé à l'évêché de Toulon ſur la fin de l'année 1364, obtint celui de Marſeille au mois d'octobre 1368 pour le plutôt; puiſque Philippe de Cabaſſole, qui en avoit l'adminiſtration, ne paroît l'avoir quittée qu'après ſa nomination au cardinalat, qui eſt du 27 ſeptembre de la même année; par conſéquent le ſucceſſeur de Guillaume à l'évêché de Toulon n'a pu être nommé au mois d'avril 1364, comme on l'a prétendu. 1364.

Etienne II, qui est le successeur dont il s'agit, ne commença son épiscopat qu'au mois de novembre 1368.

1368. 1371. *Jean-Sylvestre de Girbioto*, espagnol, confirma les statuts du chapitre le 22 août 1371, & mourut en 1380. Les dominicains établis hors des murs, depuis l'an 1303, à l'endroit où est le champ de bataille, se logerent dans la ville en 1378, & occuperent la maison de la reine Jeanne, qui leur en fit présent.

1395. *Pierre* IV *de Marville*, dominicain, succéda vraisemblablement à Jean, quoiqu'il ne soit pas connu avant l'an 1395. Il mourut le 4 ou le 5 de septembre 1402.

1403. *Jean* V siégea depuis l'an 1403 jusqu'en 1409.

1411. *Vital*, religieux franciscain, élu le 13 février 1411, fut chargé par le concile de Constance, d'aller redemander à Jean XXIII l'anneau du pêcheur. Il est mention de lui jusqu'au 27 juillet 1427.

1430. *Guillaume de Nicolaï* est mis au nombre des évêques, on ne sait pas trop sur quel fondement, en l'année 1430.

1434. *Sairisius Draconis* mourut en 1434.

1437. *Jean de Gumbaud* siégeoit en 1437.

1440. *Pierre de Clapiers*, prévôt de Toulon, & ensuite évêque en 1440, étoit président de la cour souveraine, & chancelier du comte de Provence vers l'an 1467, ce qui est une preuve de son mérite.

1487. *Jean* VI fit un échange de quelques terres avec Honoré de Castellane, le 28 septembre 1487.

1491. *Jean de Mixon*, prieur commandataire de Notre-Dame de Loudun, occupoit le siege en 1491 & 1494.

1497. *Guillaume de Briçonnet*, appellé le cardinal de Saint-Malo, siégeoit aux années 1497 & 1501. Il donna sa démission en faveur de son fils.

1511. *Denis de Briçonnet*, de Tours, fils du précédent, & de Raoulette de Beaune, archidiacre de l'église de Reims, prit possession de l'évêché de Toulon le premier février 1511. Il fit du bien à la

cathédrale, assista au concile de Pise, vraisemblablement après qu'on l'eut transféré à Milan le 4 janvier 1512, & se trouva aussi à la huitieme session de celui de Latran en 1513. Ce prélat fut successeur de son frere Guillaume à l'évêché de Lodeve, & passa ensuite à celui de Saint-Malo. Il avoit les abbayes de Cormery, d'Epernai, & le doyenné de Tarascon.

Philas de Roverella, né à Ferrare, étoit protégé de Léon X, qui le transféra de l'évêché de Toulon à celui d'Ascoli, le 3 novembre 1518. Le même pape, Adrien VI, Clément VII & Paul III le chargerent de plusieurs légations dont il s'acquitta toujours avec honneur. Les cardinaux le nommerent gouverneur de Rome après la mort de Paul III. Il mourut à Ascoli en 1550, dans un âge fort avancé. 1515.

Nicolas de Fiesque, né à Gênes, est le même dont nous avons parlé dans le catalogue des évêques de Fréjus. Il administra l'évêché de Toulon depuis le 3 novembre 1518 jusqu'en 1524. 1518.

Augustin Trivulce, né à Milan, évêque de Baïeux & de Périgueux, légat apostolique des troupes du pape Clément VII, évêque d'Asti, fut nommé administrateur de l'évêché de Toulon, le 22 juillet 1524, après la mort de Nicolas de Fiesque. Il mourut à Rome en 1548, étant cardinal. 1524.

Antoine Trivulce, nonce du pape à Venise, référendaire de la cour de Rome, succéda à Augustin, son parent, dans l'administration de l'évêché de Toulon, le 3 mars 1528; il faut donc qu'Augustin se fut démis vingt ans avant sa mort, s'il n'y a point d'erreur dans les dates. Ce n'est que par exactitude que nous nous attachons à ces détails; car pour le bien que ces administrateurs faisoient dans le diocese où ils ne venoient jamais, ce n'est pas la peine de compter leurs jours. Antoine mourut à Rome en 1559, à son retour de France, où le pape l'avoit envoyé pour négocier la paix entre Henri II & Philippe II. Il étoit cardinal du titre de saint Adrien depuis l'an 1557, & avoit été nommé vice-légat d'Avignon en 1554. 1528.

1560. *Jérôme de la Rovere*, de Turin, abbé de Lucedio & de saint Sever du Cap, fils de Lœlius & d'Anne de Piozzasc, fut particuliérement protégé de François I & d'Henri II, dont il fit l'oraison funebre. Celui-ci le nomma à l'évêché de Toulon. On ne sait pas précisément en quelle année, mais vraisemblablement en 1560. La Rovere ayant été envoyé en ambassade vers le duc de Savoie, devint archevêque de Turin en 1564, & cardinal du titre de saint Pierre-ès-liens en 1586, un an après que le duc de Savoie l'eut chargé de ses affaires en France, où il résidoit en qualité de son envoyé. Ce cardinal, distingué par ses talens & ses lumieres, mourut pendant le conclave en 1592, après avoir eu quelques voix pour la papauté.

1566. *Thomas Jacomel*, dominicain & inquisiteur de Turin, étoit né à Pignerol. Il fut évêque de Toulon depuis l'an 1566 jusqu'en 1571. Il composa deux ouvrages oubliés; l'un sur l'autorité du pape, & l'autre contre les vaudois.

1571. *Guillaume le Blanc*, oncle de Guillaume, évêque de Grasse & de Vence, conseiller au parlement de Toulouse, & chancelier de l'université dans la même ville, fut nommé à l'évêché de Toulon en 1571, & mourut au mois de février 1588 dans la ville d'Avignon, où il étoit chancelier. C'étoit un homme d'esprit, qui joignoit à la science de la théologie, la connoissance de la langue grecque & l'amour de la poésie. Il traduisit l'histoire de Xiphilin, fit des vers & quelques traités sur les sacremens, & contre les hérétiques. Mais rien de tout cela n'a échappé à l'injure du tems.

1599. *Gilles de Seystres*, avignonois, lui succéda en 1599; ainsi le siege demeura vacant pendant plus de dix ans. Ce prélat fit réparer l'église de saint Paul d'Hyeres, & mourut à Toulon le 2 mai 1626.

1628. *Augustin de Forbin*, fils de Palamede, seigneur de Soliers, gouverneur de Toulon, & de Jeanne de la Garde, fille de Gaspar de Vins, étoit prévôt de Pignans, quand il fut nommé à l'évêché

de

de Toulon en 1628. On ne ſait rien de particulier touchant ſon épiſcopat, qui dura vraiſemblablement juſqu'en 1639.

DIOCESE DE TOULON. EVÊQUES.

Jacques Danès, de Marly, fils de Jacques, conſeiller au grand conſeil, & enſuite prévôt des marchands de Paris, & d'Anne Hennequin, fut auſſi conſeiller au grand conſeil, où il ſe fit connoître par ſes lumieres & par ſon zele pour le bien public. Sacré évêque de Toulon le 6 mai 1640, il n'eut point d'autre objet que la gloire de la religion & le ſalut de ſon troupeau. Il contribua à l'un & à l'autre, autant par ſes diſcours & ſes exemples, que par les pieux établiſſemens qu'il fit dans ſon dioceſe. Ce fut lui qui fit ériger en collégiales les égliſes de Cuers & de Six-Fours. Cependant quoiqu'il ſoutint avec tant de zele le poids de ſon miniſtere, il craignit de n'en pas remplir les fonctions aſſez dignement, & donna ſa démiſſion, pour s'occuper uniquement de ſon ſalut dans la retraite. Il mourut à Paris le 5 juin 1662, étant devenu un vrai modele de pénitence. Sa piété étoit fort éclairée, car il y avoit peu d'évêques, de ſon tems, qui euſſent autant de talens & de connoiſſances. 1640.

Pierre Pingré, chanoine de l'égliſe de Paris, ſa patrie, conſeiller en la cour des aides, & prieur de Souvigny, prêta ſerment en qualité d'évêque de Toulon, au mois d'octobre 1658, & ſe montra digne, par ſes vertus, des beaux ſiecles de l'égliſe. François Didier, de Toulon, vicaire apoſtolique dans le Tunquin, pendant plus de trente ans, & mort évêque d'Aſcoli en 1695, avoit été ſon diſciple. Pierre donna tout ſon bien à l'hôpital, ſa bibliotheque aux prêtres de l'oratoire, & mourut à Toulon le 3 ou le 5 décembre 1662, regretté de ſes diocéſains qu'il n'avoit pas ceſſé d'édifier. Il fut enterré dans le cimetiere hors de la ville, comme il l'avoit demandé. Mais ſon corps fut rapporté dans la ſépulture ordinaire des évêques en 1707, peu de tems avant le ſiege. 1658.

Louis de Forbin d'Oppede, dont le pere & le frere furent premiers préſidens au parlement de Provence, avoit été ſucceſſi- 1664.

vement prévôt de Riez, doyen de Tarascon, & archidiacre d'Avignon, quand il fut nommé à l'évêché de Toulon en 1664. Il se fit particulierement estimer par sa sagesse & la pureté de ses mœurs. Sa mort arriva le 29 avril 1675.

1675. *Jean de Vintimille du Luc*, prévôt de Riez pendant trente-six ans, ensuite doyen de Tarascon, puis évêque de Digne en 1669, fut transféré à Toulon en 1675, & s'y fit chérir de tout le monde par son affabilité.

1684. *Armand-Louis Bonin de Chalucet*, né en Bretagne, fut nommé à l'évêché de Toulon en 1684, & ne reçut l'onction épiscopale que le 25 mars 1692, n'ayant pu recevoir ses bulles que cette année-là, à cause des démêlés de la cour de France avec celle de Rome. Il gouverna le diocese durant cet intervalle, & l'édifia par la régularité de sa conduite. Son installation ne fit que ranimer son zele. Il défendit la religion par ses écrits, la fit respecter par ses vertus, & par les établissemens utiles & les œuvres de charité dont elle fut le principe. Il eut l'honneur de haranguer Sa Majesté le 28 juin 1702, au nom de l'assemblée du clergé, & fit, durant le siege de Toulon, tout ce qu'on peut attendre d'un sujet fidele, & d'un pasteur charitable. La ville voulant laisser à la postérité un monument de sa reconnoissance pour ce prélat, fit graver sur le marbre une inscription, dont M. Ferrand, alors consul, étoit auteur. Ce prélat mourut dans son diocese, regretté de tout le monde, & particuliérement des pauvres, auxquels il légua tout ce qu'il avoit.

1712. *Louis de la Tour du Pin*, de Montauban, docteur en théologie, vicaire général d'Apt, abbé d'Aniane & de Saint-Guillem du désert, fut nommé le 15 août 1712, & sacré à Lisieux. Il mourut le 12 septembre 1737.

1737. *Louis-Albert Joly de Chouin*, vicaire général de Nantes, nommé évêque de Toulon en 1737, fut pourvu de la prévôté de Pignans l'année suivante, & mourut le 16 avril 1759.

Alexandre de Lascaris de Vintimille, abbé de Figeac en 1749, a été sacré le 12 septembre 1759.

Diocesè de Toulon. 1759.

Anciennes abbayes.

Nous avons dit ailleurs que les seigneurs de Foz, de la maison de Marseille, fonderent, en 989, un couvent de religieux à Foz. Comme ils avoient aussi le domaine d'Hyeres, ou que du moins ils y possédoient beaucoup de biens, nous présumons que ce sont eux qui fonderent à Saint-Pierre de la Manarre, dans le territoire de cette ville, sur le bord de la mer, le monastere de bénédictins dépendant de celui de saint Gervais de Foz. Le relâchement s'étant introduit dans ces deux couvens, on fut obligé de les supprimer, & l'on donna celui de Saint-Pierre de la Manarre, avec tous les biens qui en dépendoient, à des religieuses qu'on tira de l'abbaye de saint Pons de Gemenos. Cette commission fut exécutée le 13 mars 1220, par Conrad, évêque de Porto, légat du saint-Siege en Provence. L'abbaye de saint Pons, qui suivoit la regle de saint Bernard, étant ensuite tombée dans la décadence au quinzieme siecle, on transféra les religieuses à la Manarre. Mais ce monastere étoit trop exposé aux courses des pyrates, pour pouvoir subsister plus long-tems. Il fut en effet détruit, & les religieuses allerent habiter à Hyeres dans celui qu'elles occupent encore. C'est une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Histoire naturelle.

Le saffre domine dans la partie du terroir de Toulon, qui est au nord & au nord-ouest de la ville. On appelle saffre, un amas de petites pierres liées ensemble par un gluten, qui se durcit à l'air avec une facilité surprenante. Si on laissoit le terroir en friche pendant une vingtaine d'années, il formeroit une espece de poudingue aussi dur que celui du bord de la mer, où il faut employer la mine pour le faire sauter. J'ai vu à Toulon une muraille de pierre séche, où l'on avoit mis indistinctement le saffre avec d'assez gros morceaux de pierre de taille & de grès. La pluie ayant fait couler sur celle-ci le gluten du saffre, avoit lié le tout ensemble, comme on auroit pu faire avec le mastic le plus fort. On prétend qu'il y a une mine

d'étain à la bastide de M. Blanc, entre Toulon & la Valette.

L'autre partie du terroir, voisine de la mer, est un schiste d'une couleur qui varie beaucoup. Il y en a de couleur de plomb, de fer rouillé, d'un gris blanchâtre & d'un blanc fort vif. Ce schiste blanc étant exposé au feu de porcelaine, n'acquiert que peu d'adhérence au fond du vase, sans perdre sa couleur, qui n'est que foiblement ternie. Le noir coule au même degré de chaleur, & acquiert une couleur martiale très-foncée. On distingue à l'œil les parties métalliques mises en fusion. Je pense qu'à un plus grand feu le schiste blanc fuseroit aussi. On apperçoit, près de l'Eigoutier, des indices de charbon de terre, & vers la hauteur de Sainte-Catherine, on trouve à quinze ou vingt pieds de profondeur, une couche de marne incrustée de cames & de moules. La pierre arménienne d'un bel azur, se trouve au fond d'une caverne située du côté de la mer, au pied de la montagne appellée la *Couelo negro*.

Il y a aussi du kermès ou vermillon dans le terroir, & particuliérement sur les collines qui bordent la mer depuis Toulon jusqu'à Saint-Tropez. On détache cet insecte du chêne verd, avant que le soleil ait enlevé la rosée. Il y a des femmes qui en ramassent jusqu'à deux livres par jour. On considere cet insecte dans trois états différens & très-marqués. Le premier tems est au commencement du mois de mars, où l'animal est plus petit qu'un grain de millet. Considéré au microscope, il paroît d'un très-beau rouge, ayant sous le ventre, & tout à l'entour, une espece de coton qui lui sert de nid, & dont quelques petits flocons s'élevent sur son dos.

Dans le second tems, qui est au mois d'avril, le ver a pris tout son accroissement; il est devenu rond & gros comme un pois. Sa peau est plus ferme & plus également couverte de coton; il ne paroît plus qu'une coque, ou une gousse remplie d'une liqueur rougeâtre comme du sang pâle.

Le troisieme tems tombe vers le milieu ou la fin de mai. L'on

trouve alors dans cette espece de coque, & sous le ventre de l'insecte, dix-huit ou vingt mille petits grains ronds, qui sont autant d'œufs, & qui donnent autant d'insectes semblables à celui dont ils sont sortis.

Il n'est pas rare d'avoir, dans une année, deux récoltes de kermès. Les marchands qui viennent l'acheter ont soin de l'arroser de vinaigre, ainsi que les œufs qui s'en séparent, & de l'exposer ensuite au soleil, ou à une chaleur équivalente, pour faire périr tous les petits animaux éclos ou à éclore; sans cette précaution, ils se métamorphoseroient en mouches, & s'envoleroient. Le kermès, qui naît sur les chênes verds voisins de la mer, est plus gros, & d'un rouge plus vif que celui qu'on ramasse sur les arbrisseaux qui en sont éloignés.

On trouve aussi dans la mer, près de Toulon & ailleurs, le *murex*, que les anciens estimoient tant pour la teinture en pourpre. Gassendi rapporte dans la vie de Peyresk, que ce savant étant venu faire la pêche du corail à Toulon, y prit quantité de petits coquillages, parmi lesquels il trouva une espece de limaçon sans coquille; ayant voulu les faire dessécher dans un four pour les conserver, il s'apperçut que le limaçon étoit fondu en liqueur de pourpre, & que tout ce qui l'environnoit étoit teint de la même couleur. Il conjectura que ce petit animal pouvoit bien être le véritable pourpre que les anciens nommoient *murex*, & dont ils se servoient, ainsi que du kermès, à la teinturerie de Toulon.

Vità Peyresk, l. 4.

Un autre coquillage remarquable, est le *dail* ou *pholade*, qu'on trouve dans la pierre en plusieurs endroits de la rade. Sa figure, & celle de son trou, ressemblent à-peu-près à celle d'un cône tronqué, dont la plus petite base est toujours en haut; par conséquent le dail ne sort point de ce trou. Il se le creuse dans la glaise, lorsqu'il est fort jeune; ensuite il s'y enfonce de plus en plus, l'augmente à mesure qu'il croît; & pendant tout le tems qu'il met à creuser son sépulcre, la glaise se durcit & se change en banche: ainsi les *dails*

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

ou *dattes*, comme on les nomme à Toulon, vivent long-tems. L'inſtrument dont ils ſe ſervent pour creuſer, eſt une partie charnue aſſez groſſe, & faite à-peu-près en loſange, qu'ils font ſortir du bout inférieur de la coquille; peut-être ſe ſervent-ils, pour cette opération, du mouvement de la coquille même, dont la ſuperficie extérieure reſſemble à une lime, ſur-tout vers la tête. La partie charnue dont je viens de parler, ne ſerviroit, dans ce cas-là, qu'à faire remuer la coquille, pour uſer la pierre. La chair des dails eſt excellente, & répand dans l'obſcurité, quand elle eſt fraîche, une lumiére que Pline appelle miraculeuſe. C'eſt un fait que M. de Réaumur a vérifié. Il a remarqué qu'ils luiſent dans la bouche de ceux qui les mangent, dans les mains de ceux qui les touchent, & que les gouttes qui tombent de leur corps, ſoit à terre, ſoit ſur les habits, ſoit ſur d'autres matieres, ſont luiſantes. On trouve beaucoup d'amianthe à celle des îles d'Hyeres qui eſt au levant.

A l'article du dioceſe de Fréjus, pour ne pas ſéparer des lieux qui ſont voiſins, nous avons parlé de quelques mines qui ſont dans le dioceſe de Toulon. On dit qu'il y en a une de cuivre & d'argent à Six-Fours, & qu'on trouve de l'aimant au *Cap de Bénac*, près du château de Bregançon. Ce qu'on rapporte du *lapis-lazuli*, du mont Carqueirane, eſt deſtitué de fondement. Les montagnes des environs d'Ollioules, dont les plus hautes n'ont qu'environ deux cens toiſes au-deſſus du niveau de la mer, offrent des traces de volcan. Au-deſſus de la maiſon des prêtres de l'oratoire, ſituée ſur une hauteur, à un quart de lieue du bourg, on trouve beaucoup de pierres noirâtres, pleines de ſoufflures, qui ne font point effervefcence avec l'eau forte, & donnent quelques étincelles avec l'acier. On y apperçoit des points brillans, qui annoncent une vitrification. On découvre auſſi au même endroit, un minéral pyriteux, griſâtre, qui tient du cuivre & du fer, & qui a été vraiſemblablement vomi par le volcan. Ce minéral nous porte à croire qu'il y avoit dans ces montagnes, & qu'il y a peut-être encore, des

Oryct. de Prov.

Ollioules.

pyrites, qui, s'étant échauffées, ont occasionné des feux souterrains. Un grand nombre de ces pierres volcanisées dont nous parlons, ressemblent à du mâche-fer. Les habitans d'Ollioules les ont employées, dans tous les tems, pour bâtir les murailles des jardins & des maisons ; & il est surprenant qu'on ne s'en soit apperçu que depuis peu. On trouve encore des volcans éteints à Evenos, au Broussan, au Revest, & dans le terroir de Montrieux. Il y a des endroits où le minéral pyriteux, dont je viens de parler, donne aux pierres une couleur verdâtre, & dans d'autres il est crystallisé.

Diocese de Toulon. Histoire naturelle.

On voit au sortir d'Ollioules du marbre d'un rouge sanguin, il y en a de blanc au-dessus de la maison de l'oratoire; il doit y en avoir sur les montagnes voisines.

Remarques historiques.

On croit qu'Ollioules est ainsi nommé, à cause du grand nombre d'oliviers dont le terroir est couvert ; ils sont très-beaux. Les orangers y viennent en plein vent. C'est le premier endroit où l'on en trouve, en suivant la côte depuis le Rhône jusqu'au Var. Il y a dans cette ville des observantins fondés en 1569, des clairistes en 1634, des ursulines en 1628, & des prêtres de l'oratoire en 1632.

Seyne.

Le bourg de Seyne, qu'on apperçoit au fond du golfe de Toulon, ne remonte qu'au commencement du XVe siecle. Il fut d'abord habité par des pêcheurs ; mais la fertilité du terroir, & sa situation avantageuse y ayant ensuite attiré des habitans de Six-Fours & des villages voisins, le nombre des maisons augmenta ; & il s'y est formé peu-à-peu un bourg considérable, où l'on trouve toute l'aisance & l'activité que le commerce peut donner à une petite ville. Les capucins y ont un couvent depuis l'an 1621.

Six-Fours.

On a trouvé à Six-Fours une inscription païenne qui ne signifie rien, sinon qu'on peut inférer de là que le terroir étoit anciennement habité ; cette conjecture est appuyée sur ce que nous avons dit ailleurs de la population de la province, sous l'empire romain. Soleri rapporte que de son tems, c'est-à-dire sur la fin du XVIe siecle, les habitans de Six-Fours avoient, pour l'ordinaire, huit ou

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

neuf palmes de haut, c'eſt-à-dire environ ſix pieds de roi, & qu'ils ne pouvoient ſe marier qu'entr'eux pour ne pas dégénérer. La crédulité de cet auteur, & la diminution qui ſe ſeroit faite en ſoixante ans dans la taille de ces gens-là, rendent cette anecdote fort ſuſpecte; car Bouche qui rapporte cette remarque de Soleri, fait entendre que de ſon tems les habitans de Six-Fours n'étoient pas plus grands que les autres. La paroiſſe de ce village fut érigée en collégiale en 1650, trois ans avant celle de Cuers, petite ville bâtie dans un beau terroir, & où les oliviers ſont les plus gros.

Cuers.

La ſeigneurie de Cuers paroît avoir anciennement appartenu à un cadet de la maiſon de Marſeille, d'où elle paſſa dans celle de Glandevès. Nous parlerons dans l'hiſtoire d'un ſiege de dix-neuf jours, qu'Iſnard de Glandevès, ſurnommé le Grand, ſoutint dans le château de Cuers, contre les troupes de Charles de Duras, ſur la fin du XIVe ſiecle. Les habitans ayant enſuite acheté la ſeigneurie, ſe donnerent à Louis XIII, qui établit à Cuers une juriſdiction royale. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol & de huit chanoines. Il y a deux curés & pluſieurs bénéficiers. Les récolets furent fondés en 1634, les urſulines en 1536, & les bernardines en 1640.

Tit. origin. de Gland.

Soliers ou Souliers.

Les capucins s'établirent en 1660 à Soliers, autre communauté diviſée en trois paroiſſes, & ſituée entre la précédente & Toulon, dans une contrée des plus agréables, abondante en grenades, olives, oranges, citrons, figues, &c. On y a trouvé quelques reſtes d'inſcriptions qui ne contiennent rien d'intéreſſant. Je n'ai pas de peine à croire que ce terroir & celui des environs, qui eſt peut-être le plus beau de la Provence, ait été habité avant & après la conquête des romains; les hommes ne s'éloignent pas des lieux où la nature les invite, & leur offre tout ce qui eſt néceſſaire à la vie.

Hyeres.

J'en dis autant du terroir d'Hyeres, ſi remarquable par l'abondance & la variété de toutes ſortes de fruits & de légumes dans toutes

toutes les saisons; car en hiver même, lorsque la nature est engourdie dans le reste de la France, elle est encore belle dans ces jardins, où, par une illusion dont on ne peut se défendre, on croit en arrivant avoir changé de saison & de climat. C'est l'endroit de la Provence qui plut davantage à Bachaumont & Chapelle; ils regrettoient que Paris ne fût pas situé sous un si beau climat. *Que c'est avec plaisir*, disoient-ils,

Que c'est avec plaisir qu'aux mois
Si fâcheux en *France* & si froids,
On est contraint de chercher l'ombre
Des orangers, qu'en mille endroits
On y voit sans rang & sans nombre
Former des forêts & des bois!

Là, jamais les plus grands hivers
N'ont pu leur déclarer la guerre.
Cet heureux coin de l'univers,
Les a toujours beaux, toujours verds,
Toujours fleuris en pleine terre.

Si Bachaumont & Chapelle étoient venus en Provence après l'hiver de 1709 & de 1768, ils auroient vu que le froid ne respecte pas toujours ces arbres. Il y a aussi quelques palmiers dans le même terroir; mais le fruit ne mûrit pas. Les cannes de sucre qu'on avoit plantées autrefois aux îles d'Hyeres, furent abandonnées quand le commerce de l'Amérique, & la modicité du produit eurent fait sentir l'inutilité de cette espece de culture. Il est fâcheux que les exhalaisons des marais voisins détruisent, en été & au commencement de l'automne, la salubrité d'un climat, où tout sembloit fait pour le séjour de l'homme.

L'église paroissiale fut érigée en collégiale en 1572. Le chapitre est composé d'un prévôt, de six chanoines, de quatre bénéficiers, & de deux curés. Les prêtres de l'oratoire, fondés en 1649, y ont le college, les cordeliers un couvent, depuis l'an 1290 ou environ; les

récollets s'y établirent en 1621, & les religieuses de sainte Claire en 1634. Nous avons parlé plus haut de l'abbaye & de son origine.

Cette ville est la seule, avec Salon & Tarascon, qui ait l'épithete de *Nobile Castrum*, dans l'affouagement de 1200. C'est qu'elle avoit, dès ce tems-là, des avantages qui la distinguoient des autres bourgs. Il n'y a pas d'apparence que son origine remonte au-delà du VIe ou du VIIe siecle; quelqu'ancien auteur en auroit parlé. Je présume qu'elle fut bâtie quand l'*Olbia* des marseillois, située du côté du port de l'Eoube, eût été détruite par les pyrates, ou par les sarrazins. Ceux des habitans qui se sauverent, ne voulant point abandonner un pays si fertile où ils avoient leurs biens, se retirerent à une lieue de la mer, sur une hauteur où ils étoient moins exposés aux incursions des pyrates, & plus en état de se défendre par la situation du lieu. Cette ville fut donnée dans le XIe siecle, à un cadet de la maison de Marseille, de la branche des seigneurs de Foz.

Les îles d'Hyeres ont été érigées deux fois en marquisat; la derniere fois en 1549 par Henri II, en faveur de Christophe, comte de Roquendolf & de Gundetrof, en reconnoissance de ce qu'il avoit abandonné des terres considérables en Allemagne, pour passer au service de S. M. Il y avoit dans ces îles, vers l'an 420, des religieux qui avoient été vraisemblablement envoyés par l'abbé de Lerins; mais leur monastere fut détruit par les sarrazins. Ceux qui voulurent s'y établir dans le XIIIe siecle eurent le même sort; ils furent enlevés par des pyrates; il n'y eut personne ensuite qui voulût courir les mêmes risques.

Quoique l'histoire d'Avignon & du Comtat Venaissin entre en partie dans celle de Provence, nous ne ferons pas le catalogue des évêques de ce petit état, qui est regardé comme étranger, & qui a son histoire particuliere.

DIOCESE DE DIGNE.

DIOCESE DE DIGNE.

Il nous reste à parcourir les évêchés des Alpes maritimes, dépendans de la métropole d'Embrun. Celui de Digne est le premier suffragant, quoiqu'à ne considérer que le nombre des paroisses, la grandeur & l'ancienneté de la ville, il soit de beaucoup inférieur à celui de Cimiez, réuni à l'évêché de Nice. Mais le rang des dioceses fut fixé par des raisons qu'il seroit inutile de vouloir deviner. Il est du moins certain qu'on n'eut point égard à l'ancienneté, puisque le siege de Cimiez, qui n'est placé dans la notice que le pénultieme, est antérieur de cent ans au moins à ceux qui le précédent. Si l'on vouloit pourtant donner une raison de cet arrangement, on pourroit dire qu'il fût fait suivant l'ordre qu'on avoit suivi dans le dénombrement des peuples des Alpes maritimes; car ils sont nommés les uns après les autres dans le trophée d'Auguste, en allant du couchant au levant, & du nord au midi, dans le même ordre précisément que le font les dioceses. D'après cette hypothese, Digne, Senez & Glandeve doivent être avant Cimiez & Vence.

La ville de Digne n'avoit rien, du tems des romains, qui la rendît remarquable, ni temples, ni autres édifices publics. L'industrie des habitans étoit bornée à l'agriculture; la fertilité du terroir étoit médiocre, & sa situation l'éloignoit de toutes les grandes routes. Ainsi privée du commerce, & par-là de tous les avantages qui font la richesse & la grandeur des villes, elle a été réduite, dans tous les tems, à un état de médiocrité dont il lui sera difficile de sortir.

Cependant, quelque peu considérable qu'elle fût dans le VIIIe siecle, elle avoit ses échevins, *scabini*, espece d'officiers municipaux qui faisoient, en certains cas, les fonctions de juges, quoique pour l'ordinaire ils ne fussent que les assesseurs des comtes. Nous lisons ce fait dans une charte qui nous apprend en même-tems, que les envoyés du prince, *missi dominici*, tinrent un plaids dans cette

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

ville, en 780, ſous le regne de Charlemagne. On croit communément que ce prince fit bâtir l'ancienne cathédrale de Digne, lorſqu'il étoit en Provence : mais il eſt bon d'obſerver qu'il n'y vint jamais, & qu'aucune égliſe de France ne remonte à ces tems reculés. On ne ſauroit trop ſe défier des traditions populaires, qui ſont preſque toujours une ſource d'erreurs. Le chapitre eſt composé d'un prévôt, d'un archidiacre & d'onze chanoines, dont l'un eſt théologal.

Les communautés religieuſes ſont, 1°. les cordeliers, fondés vers la fin du XIIIe ſiecle ; 2°. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité & les récollets, en 1495. L'établiſſement des religieuſes de la Viſitation eſt de l'an 1630, & celui des urſulines de 1642.

ÉVÊQUES.

ÉVÊQUES.

370. Le premier évêque connu, eſt *ſaint Domnin*. Il quitta l'Afrique où il étoit né, avec ſaint Marcellin & ſaint Vincent, pour venir combattre l'idolâtrie dans les Gaules. Ayant appris en arrivant en Provence, qu'on adoroit encore les faux-dieux dans une partie des Alpes maritimes, ils entreprirent d'y aller porter la foi. Marcellin la fit connoître au peuple d'Embrun, dont il devint le premier évêque ; Domnin & Vincent, ſes diſciples, allerent la prêcher dans la ville de Digne, où il y avoit déjà quelques chrétiens, mais en petit nombre. Ils convertirent le reſte des habitans, & Domnin les gouverna en qualité de premier paſteur, ayant été ſacré par Marcellin, vers l'an 370.

380. *Saint Vincent*, qui avoit partagé ſes travaux apoſtoliques, lui ſuccéda, on ne ſait pas en quelle année, mais vraiſemblablement vers l'an 380. L'hiſtoire ne parle que de ſon zele pour le ſalut des ames, de ſon éloquence, de ſes mortifications, & du ſuccès avec lequel il combattit l'arianiſme, qui avoit fait quelques progrès dans la province. Mériter ces éloges, c'eſt avoir rempli les devoirs de l'épiſcopat.

Nectaire monta, suivant toutes les apparences, immédiatement après lui sur le siege de Digne, qu'il occupoit en 439; car on croit qu'il souscrivit cette année-là au concile de Riez, où l'on jugea l'élection d'Armentaire, évêque d'Embrun: cependant l'église de Nectaire n'y est pas nommée. On prétend que ce prélat fut envoyé à Rome avec Constantin, évêque de Die, pour faire revenir le pape saint Léon sur le compte de saint Hilaire d'Arles, contre lequel il avoit pris des impressions fâcheuses. On a des preuves de l'épiscopat de Nectaire jusqu'en 455.

DIOCESE DE DIGNE. EVÊQUES.

439.

Mémorial est mis après Nectaire, par la raison qu'on trouve son nom dans une lettre que les évêques de la province d'Embrun écrivirent au pape Hilaire, pour l'affaire de l'évêque de Die, sacré par celui de Vienne, en 463. Mais comme le siege de Mémorial n'est pas nommé dans la lettre, ce n'est que par conjecture qu'on lui attribue celui de Digne. 463.

Pentadius assista au concile d'Agde en 506. 506.

Portianus à celui d'Arles, en 524, & à celui de Carpentras, en 527; mais son siege n'est pas nommé dans les souscriptions. Gassendi croit qu'il occupoit celui de Digne. 524.

Hilaire est connu depuis l'année 549 jusqu'en 554. 549.

Heraclius depuis 573 jusqu'en 585. 573.

Agapius & *Bobon* furent déposés au concile de Châlons en 644, parce qu'ils s'étoient écartés des canons sur plusieurs points. Peut-être avoient-ils été élus par deux partis différens, & d'une maniere irréguliere. Il paroît pourtant qu'on leur donna le titre d'évêques, jusqu'à ce que l'irrégularité eût été jugée par le concile. 644.

Raymbaud gouvernoit l'église de Digne en 791. Il est inutile d'avertir qu'entre lui & les deux précédens, il doit y avoir eu plusieurs évêques, dont le nom est inconnu. L'église de Digne paroît avoir encore été sans pasteur pendant près d'un siecle, après la mort de ce prélat. 791.

Bledric fut présent à l'élection de Rainfroi, évêque de Vienne, 899.

en 899. Gaffendi ne parle point de ces deux derniers évêques dans l'hiftoire de l'églife de Digne.

1025. *Eminus* eft nommé dans un acte de l'an 1025. Voilà donc trois évêques feulement, dans l'efpace de près de 400 ans. Il faut attribuer aux ravages des lombards, & des farrazins fur-tout, la vacance du fiege de cette églife, & la perte de fes monumens. C'eft par ces deux raifons que nous trouvons un fi grand vuide dans le catalogue des évêques.

1030. *Bernard* eft nommé dans une charte de l'an 1035, rapportée dans le *Gall. Chrift.* t. 3. inftr. p. 210. On croit qu'il faut mettre le commencement de fon épifcopat en l'année 1030, ou environ.

1038. *Hugues* I fit une donation aux religieux de faint Victor, en 1038; on voit, par l'acte qu'on en dreffa, que fon pere Gui étoit un des plus puiffans feigneurs du diocefe de Digne. On croit qu'Hugues fiégeoit encore en 1066.

1070. *Laugier*, dont Gaffendi fait mention, doit être mis immédiatement après Hugues, fuivant dom Denis de Sainte-Marthe.

1146. *Gui*, fiégeoit en 1146. Après lui on place quelques évêques, dont on ne connoît que le nom, fans favoir le tems où ils vivoient. Nous fuivrons le fentiment de l'auteur déjà cité, qui les rapporte dans l'ordre fuivant.

1150. *Pierre Efmivy* (*Petrus Efmido*) vers l'an 1150.

Hugues II, *de Vars*, mourut, fuivant un ancien martyrologe, le 25 Janvier. On ne fait pas de quelle année.

Hugues III, au commencement de mars, l'année n'eft pas non plus marquée. C'eft cette différence des mois qui nous oblige de diftinguer ces deux évêques; la conformité des noms portant d'abord à croire qu'ils n'en font qu'un.

Pierre de Droillas.

1179. *Guillaume de Benevent*, chanoine de Fréjus, enfuite prévôt de Digne en 1175, quitta cette dignité pour embraffer la regle des chartreux. Il fut tiré du cloître pour être placé fur le fiege de

Digne en 1179, & l'occupoit encore en 1184. Il y a toute apparence que c'est le même qui fut ensuite archevêque d'Embrun, quoiqu'on n'en ait aucune preuve.

DIOCESE DE DIGNE. EVÊQUES.

Gui de Revel fut élu à la fin de l'année 1184, ou au commencement de la suivante. Il siégea peu de tems. 1184.

Bertrand de Turias est nommé dans deux chartes; l'une de l'an 1192, & l'autre de l'an 1196, par la premiere lettre de son nom. Mais on croit que c'est le même qui est cité tout du long, & sans date, dans un ancien martyrologe. 1192.

Isimido signa, comme témoin, un acte par lequel Rambaud de Beaujeu donna quelques biens à l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, en 1206. 1206.

Walo ou *Gualo*, siégeoit en 1209. 1209.

Lantelmi, en 1211. On lit dans les manuscrits de M. de Peyresk que cet évêque fut présent à la cérémonie par laquelle Guillaume Feraud de Glandevès, seigneur de Thorames, s'offrit, c'est-à-dire, se fit affilier à l'abbaye de saint Victor. Les manuscrits ajoutent que ce seigneur le nomma tuteur de ses enfans en 1217. Ce prélat mourut au mois d'octobre 1232; il y a toute apparence qu'il étoit de Digne. 1211.

Hugues de Laudun lui succéda. L'on trouve son nom dans différens actes, depuis l'année 1233 jusqu'en 1242. Il y eut en 1239, le 3 des nones de juin, à l'heure de midi, une éclipse totale, qui effraya d'autant plus, qu'on étoit fort ignorant & fort superstitieux. On grava une inscription sur la porte de l'église de la Magdeleine, bâtie près de la Durance, entre Mirabeau & Canteperdrix, pour éternifer le souvenir de cet événement. On lisoit, après l'inscription latine, ces mots provençaux, *grada* (ou peut-être *garda*) *si commenzas*, *com feniras. Qui ben fara*, *ben trouvara.* Ce dernier mot est effacé. Les autres signifient: « En commençant une entreprise, « regarde comment tu l'acheveras. Qui bien fait, bien trouve ». 1233.

Amblar, qui gouverna le diocese après lui, se démit en 1248, 1243.

pour aller prendre l'habit de chartreux à Montrieux, où l'on croit qu'il mourut en odeur de sainteté.

1248. *Boniface*, archidiacre de l'église de Digne, fut élu à la fin de l'année 1248, pour la gouverner. Ce devoit être un homme riche & fort jaloux de s'instruire, puisque dans le tems de son élection, il étudioit en théologie à Paris, où il étoit alors fort rare de voir des provençaux. Sous son épiscopat, au mois d'octobre 1264, on tint à Seyne, en Provence, dans le diocese d'Embrun, un concile où il fut enjoint aux fideles de veiller sur la conduite des hérétiques, & de respecter les immunités ecclésiastiques. On défendit aux clercs, dans un autre canon, de porter des couteaux pointus sans la permission de l'évêque. Boniface mourut le 23 mai 1278. Après lui on ne trouve plus d'evêque de Digne jusqu'en 1289, quoiqu'il ne soit pas vraisemblable que le siege ait demeuré vacant pendant onze ans de suite.

1289. *Guillaume de Porcellet*, religieux cordelier, fut nommé à la fin de décembre 1289, & siégeoit encore en 1294, mais on ignore l'année de sa mort.

1297. *Hugues* V lui avoit déja succédé, à ce que l'on croit, en 1297.

1303. *Raynaud de Porcellet*, fils de Jean & d'Alize de Sabran, sacristain & ensuite évêque de Digne, le 2 janvier 1303, confirma le 22 mars 1315, les statuts de ses prédécesseurs, fut l'exemple de son diocese, & mourut, suivant Gassendi, en odeur de sainteté, l'an 1318.

1318. *Armand* fut élu la même année. On croit que le pape Jean XXII l'envoya en Gascogne en 1322, avec l'évêque de Maguelone, pour pacifier les troubles de la province.

1323. *Guillaume de Sabran*, fils d'Elzéar & de Cécile d'Agout, abbé de saint Victor dès l'an 1294, élu évêque de Digne, on ne sait pas précisément en quelle année, siégeoit en 1323, & mourut à la fin de l'année 1324, ou au commencement de la suivante.

1326. *Guillaume* IV, qu'on croit avoir été surnommé Ebrard, envoya un

un député au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1326. C'est le seul acte par lequel il nous soit connu.

DIOCESE DE DIGNE. EVÊQUES.

Elzéar de Villeneuve, fils d'Arnaud, baron des Arcs & de Trans, & de Sibylle de Sabran, chanoine de Fréjus, ensuite de Marseille, prêta serment en qualité d'évêque de Digne, à Robert, roi de Sicile & comte de Provence, le premier octobre 1334. Il assista au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1337, & fit des statuts, parmi lesquels on trouve la formule du serment que les juifs devoient prêter, quand ils étoient appellés en témoignage contre les chrétiens (1). Il mourut au commencement d'octobre 1341, après 1334.

(1) La formule de ce serment nous a paru si singuliere, que nous avons cru devoir la rapporter ici pour faire juger de l'esprit de ce siecle, de l'idée qu'on avoit de la mauvaise foi des juifs, & de l'oppression où on les tenoit. *Item statuimus quòd si Judæus causam habet cum christiano, vel contra christianum, vel etiam testimonium ferat contra christianum, teneatur jurare sub hâc formâ. Juras tu per Deum patrem Adonaï? Respondet, juro. Juras tu per Deum patrem omnipotentem sabaoth? Resp. juro. Juras tu per Deum Eloï? Resp. juro. Juras tu per Deum qui Moysi apparuit in Rubo? Resp. juro. Juras tu per decem nomina Dei? Resp. juro. Juras tu per totam istam legem quam docuit Moysen famulum suum? Resp. juro. Si tu culpabilis es de hâc re, & Dei nomina & legem ejus perjuras, mittat Deus super te turbam & febrem quotidianam, tertianam & quartanam; & mittat Deus super te & oculos tuos angustiam animæ tuæ. Resp. amen. Laborem tuum comedant inimici tui, & mittat Dominus super te iram suam, & deficias ante tuos inimicos: habeant super te inimici tui potestatem & fugias nemine te sequente. Resp. amen. Si perjuras Dei sacramenta, frangat Deus vires tuas, & potentiam tuam; & ponat Deus devastationem in domum tuam; & mittat Deus super te bestias feroces, & ponat Deus super te inimicos tuos. Resp. amen. Adducat Deus super te gladium vindicare vindictam, & adducat pestilentiam super te; & tollat à te omnem substantiam panis, & comedas & non satieris. Resp. amen. Item, si perjuras de hoc sacramento, comedas carnem filiorum tuorum, & destruat Deus cadaver tuum, & super corpora infantium tuorum adducat mortalitatem pessimam. Resp. amen. Donet Deus domum tuam in deserto, & destruat Deus sanctuarium tuum, & deleat te de terrâ & inimici habitent in domo tuâ, & stuprent tuam uxorem, & dispergat te Deus super terram, & nemo respiciat te. Resp. amen. Sectetur te gladius mortalitatis; & mittat Deus molestiam & timorem in corde tuo, ut fugias ad metum foliorum arborum, ac si gladius insequeretur. Resp. amen. Sis dispersus inter gentes, & moriaris in terrâ inimicorum tuorum; & sic te absorbeat terra sicut absorbuit Dathan & Abiron, & etiam deglutiat. Resp. amen. Et si tu de hoc sacramento perjures; declinet Deus cor tuum iniquum & veniant super caput tuum omnia peccata tua & parentum tuorum, & omnes maledictiones quæ in volumine legis Moysi & prophetarum scriptæ sunt. Resp. amen, amen, amen. Fiat, fiat, fiat.*

avoir édifié son diocese par ses bonnes œuvres & la régularité de sa conduite. On voyoit ses armes dans une chapelle de l'ancienne cathédrale, appellée de son nom la chapelle de saint Elzéar. Il étoit cousin de saint Elzéar de Sabran, & frere de sainte Rossoline de Villeneuve.

1341. *Jean Piscis* ou *Peyssoni*, fut un prélat régulier, attentif à maintenir la discipline & les mœurs parmi son clergé, comme on le voit par les statuts. Nommé à l'évêché de Digne en 1341, par Benoît XII, il fut transféré à l'archevêché d'Aix en 1366, ou peut-être en 1362, qui est l'année où il prêta serment au comte de Provence.

1362. *Bertrand de Seguret*, sacristain de Digne, successeur du précédent, en 1362, assista au concile provincial d'Apt, le 14 mai 1365, & paroît avoir siégé jusqu'en 1385.

1385. *Nicolas de Cerbaris*, de l'ordre des freres mineurs, fut mis après lui à la tête du diocese, & paroît l'avoir gouverné jusqu'au mois de mars 1407.

1409. *Bertrand Raoul*, religieux du même ordre, assista au concile de Pise en 1409, & en fit célébrer un à Digne en 1414, où assisterent les évêques suffragans d'Embrun; mais il n'en reste aucuns vestiges. On croit que Bertrand étoit déjà mort au mois de décembre 1430. Le 7 du mois de juin 1415, qui étoit un vendredi, il y eut une éclipse totale deux heures après le lever du soleil, qui dura une heure. La même éclipse fut totale aussi pour la Bohême & la Pologne. Dans l'*art de vérifier les dates*, cette éclipse est marquée le 6 à cinq heures du matin, parce qu'on y compte les jours, suivant la méthode astronomique, d'un midi à l'autre.

1431. *Pierre de Verceil*, fort versé dans la théologie, le droit & la politique, ayant été député au concile de Basle par le clergé de la province en 1431, & par Louis III, roi de Sicile & comte de Provence, il harangua l'assemblée & l'empereur, & fut chargé plusieurs fois, pendant la tenue du concile, de négociations impor-

tantes auprès du pape Eugene IV. On l'envoya même à Constantinople pour ménager la réunion des grecs avec l'église latine. Il assista aussi au concile de Florence, puisqu'on trouve son nom parmi les souscriptions, ce qui prouve qu'il ne fut transféré à Meaux qu'après le mois d'avril 1442, qui est le tems où le concile finit.

Guillaume d'Estouteville passa, dit-on, du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à l'évêché de Digne, à la fin de l'année 1439. 1442.
Mais nous venons de voir que Pierre de Verceil se qualifioit encore évêque de cette ville au mois d'avril 1442. Il peut donc se faire que celui-ci fût nommé à l'évêché de Meaux en 1439, & Guillaume à celui de Digne, la même année; mais on ne doit les regarder comme véritablement évêques de ces deux églises, que du moment qu'ils en eurent pris possession, c'est-à-dire, vers le mois de juillet 1442. Guillaume ne parut jamais dans son diocese, pendant plus de trois ans qu'il en fut titulaire. Mais il fit un trait qui prouve combien il méritoit de le gouverner. Il rendit à l'église de Digne, par délicatesse de conscience, les revenus de l'évêché, attendu qu'il n'avoit pas rempli les fonctions de son ministere. Cependant ce même homme étoit évêque ou administrateur perpétuel de plusieurs dioceses, tant il est vrai que les préjugés du tems font souvent illusion aux consciences les plus délicates. Il étoit cardinal du titre de saint Sylvestre & de saint Martin, & garda l'évêché de Digne jusqu'au commencement de décembre 1445.

Pierre Turelure, de l'ordre des freres prêcheurs, occupoit déjà le siege le 18 décembre de la même année, assista au concile d'Avignon en 1457, fit des statuts pour son diocese en 1460, & mourut le 22 juillet 1466. 1446.

Conrad de la Croix, élu le 24 juillet de la même année, mourut au mois d'août 1479. Comme il s'apperçut que les chanoines assistoient rarement au chœur, à cause de la modicité des distributions, il donna soixante-dix florins d'or pour les augmenter. 1466.

1479. *Antoine Guiramand*, né en Provence, ayant été élu, peu de jours après la mort de son prédécesseur, fut député vers Sixte IV, par le roi Charles III, comte de Provence, avec François de Luxembourg & Jean de Jarente, chancelier de ce prince. Les états de Provence ayant nommé des députés pour aller prêter serment de fidélité à Louis XII, au nom de la province, le clergé choisit l'évêque de Digne. C'étoit un homme de mérite qu'on employoit souvent dans les affaires importantes. Le cardinal d'Amboise le chargea de travailler avec le cardinal Augustin de Grimaldi, évêque de Grasse, à la réforme des religieux. L'église de saint Jérôme, bâtie hors de la ville de Digne, est un monument de sa munificence. On croit que ce prélat donna sa démission en 1513.

1513. *François de Guiramand*, son neveu & son successeur, assista aux deux dernieres sessions du concile de Latran en 1516 & 1517, & mourut le premier juin 1536.

1536. *Cherubin d'Orsiere*, aumônier de la reine, le même qui avoit été élu, par le chapitre de Sisteron, évêque de cette ville en 1531, mais qui ne put avoir l'agrément du roi, fut nommé à l'évêché de Digne au mois de juin 1536, & obtint ses bulles au mois d'août de la même année. Il vivoit encore en 1544.

1546. *Antoine Olivier*, frere du chancelier de ce nom, siégeoit déja à la fin de février 1546, & fut transféré à Lombès en 1552, car

1552. *Antoine Hérouet*, parent du même chancelier de France, étoit évêque de Digne cette année-là. Il assista à l'assemblée du clergé en 1567, & mourut au mois de décembre de l'année suivante, fortement soupçonné d'avoir donné dans les erreurs de Calvin. Il s'étoit fait, avant qu'il fût évêque, une réputation par ses poésies latines, où l'on voyoit, avec beaucoup de talent, toute la sensibilité d'un jeune homme.

1569. *Henri le Meignem*, fils d'un laboureur d'Oisery, dans le diocese de Meaux, se fit connoître, par son mérite, à la reine Catherine de Médicis, qui le nomma précepteur, & ensuite aumô-

nier de sa fille Marguerite, duchesse de Valentinois. Cette marque de confiance de la part de la reine, le conduisoit naturellement à l'épiscopat. Il fut, en effet, nommé à l'évêché de Digne en 1569, & s'en démit en 1587, du consentement d'Henri III, en faveur de son neveu, sans avoir jamais fait son entrée à Digne. Pour rendre cette conduite encore plus singuliere, on prétend qu'il vint une fois jusqu'à Mezelle, à deux lieues de cette ville, & qu'il s'en retourna. Mais il n'est pas nécessaire de donner du ridicule à un homme, assez coupable d'ailleurs, pour avoir gardé dix-huit ans un évêché sans y paroître une seule fois.

Claude Coquelet, aumônier de la princesse Marguerite, dont 1587.
nous venons de parler, fut pourvu de l'évêché, de la maniere que nous l'avons dit. Étant allé dans son diocese en 1593, il fit substituer à l'ancien office celui qu'on avoit rédigé, suivant le décret du concile de Trente, parce qu'il étoit beaucoup plus court, & par conséquent moins gênant pour lui; car sa grande vivacité ne lui permettoit pas de demeurer long-tems à la même place. Il ne tarda pas à s'en retourner à Paris, d'où il ne revint qu'une seule fois dans son diocese, pour en toucher les revenus, & encore se fit-il payer quelques années d'avance. Il permuta pour l'abbaye de Livry en 1602, avec Etienne de Boulogne, qui lui fit faire cession de l'évêché en faveur de son frere

Antoine, de la famille de Capizzuco, originaire de Bologne, 1602.
en Italie, né au Plan, petit village près de Barcelonette, diocese d'Embrun. Il avoit fait ses vœux depuis plusieurs années dans l'ordre des minimes, quand son frere lui fit donner l'évêché de Digne; car il étoit procureur du couvent de Mâcon. Il ne se fit connoître que par les procès qu'il eut avec le chapitre, les habitans de Digne & les communautés de son diocese. Les chagrins qu'il en eut, altérerent sa santé. Il mourut le 24 septembre 1615, aussi peu regretté, que pouvoit l'être un plaideur de cette force.

Louis de Boulogne, son frere & son coadjuteur, aumônier du 1615.

roi, étoit en Gascogne quand il apprit sa mort. Il avoit accompagné Louis XIII, qui étoit allé au devant d'Anne d'Autriche, son épouse. Ce prélat fut attaqué dans le voyage d'une paralysie, qui lui ôta l'usage de la moitié du corps, & le mit dans l'impossibilité de se faire sacrer. On lui donna pour coadjuteur son neveu, dont nous allons parler. Louis mourut à Nogent au commencement de février 1628, en revenant de Digne, où il s'étoit fait porter pour prendre les bains.

1628. *Raphel de Boulogne*, natif de Mondovi en Piémont, ne fit rien dans son diocese qui mérite d'être rapporté. Son âge & ses infirmités ne lui permettant plus, en 1653, de vaquer aux fonctions de son ministere, il demanda, pour coadjuteur, Toussaint de Forbin Janson, & vécut encore au moins dix ans, n'étant mort qu'en 1664. Il avoit assisté à l'assemblée du clergé de 1635, & porté les armes dans sa jeunesse.

1668. *Toussaint de Forbin Janson*, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Marseille, fit paroître pendant le tems qu'il gouverna le diocese de Digne en qualité d'évêque ou de coadjuteur, une prudence & des talens qui faisoient concevoir de grandes espérances. On a vu ce que nous avons dit ailleurs des succès qu'il eut dans les différentes ambassades dont il fut chargé. Les historiens remarquent qu'il aimoit beaucoup le faste, & que quand il eut audience de la république de Pologne, pendant la vacance du trône, son cortege surpassoit tout ce qu'on avoit vu de plus magnifique. Il avoit plus de cent carrosses à sa suite, cinq à six cens hommes à cheval, & trois mille hommes de pied. La province ayant chargé ce prélat, lorsqu'il étoit encore évêque de Digne, de haranguer Louis XIV à Tarascon, le 13 janvier 1660, il s'en acquitta avec beaucoup d'honneur. Il fut transféré à Marseille au commencement de l'année 1668.

1668. *Jean-Armand Rotundi de Biscarras*, docteur de Sorbonne, abbé de saint Serri, nommé à l'évêché de Digne au mois d'avril

1668, paſſa à celui de Lodeve, avant d'avoir pris poſſeſſion de l'autre, en 1669. Diocese de Digne.

Jean de Vintimille du Luc, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Toulon, occupa le ſiege de Digne depuis le mois de ſeptembre 1669, juſqu'au même mois de l'année 1675. 1669.

Henri-Félix de Taſſi, fils de Charles-François de Taſſi, ſeigneur de Stein, premier chirurgien du roi, fut nommé au mois de décembre 1675, & transféré à Cavaillon le 18 juin 1677. 1675.

Claude de Bourbon n'accepta point l'évêché auquel il fut nommé le 28 juillet 1677.

François le Tellier, aumônier de la reine, fils de Simon, médecin du roi, nommé le 9 octobre de la même année, mourut à Paris en 1708, âgé de ſoixante-quatorze ans. Il étoit abbé d'Aiguebelle, dioceſe de Saint-Paul-trois-Châteaux, & avoit aſſiſté aux aſſemblées du clergé de 1702 & 1707. 1677.

Henri du Puget, fils d'un préſident au parlement de Toulouſe, abbé de Simorre, nommé à l'évêché de Digne le 7 avril 1708, & ſacré le 9 mars 1710, ſe rendit recommandable par ſa charité envers les pauvres, qu'il fit ſes héritiers en mourant, le 22 avril 1728. 1708.

Antoine-Joſeph-Amable Feydeau, qui lui ſuccéda en 1730, mais qui ne prit poſſeſſion que l'année d'après, mourut à Digne le 3 décembre 1741, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il légua ſon bien au chapitre & aux paroiſſes dont il étoit décimateur. Cet évêque, natif de Moulins, avoit été général des carmes. Il eut pour ſucceſſeur, en 1742, 1730.

Jean-Louis du Lau de la Coſte d'Allemans, mort à Paris le 15 ſeptembre 1746. 1742.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyere, natif de Marſeille, fut nommé en 1746, & transféré à Orléans le 29 janvier 1758. 1746.

Pierre-Paul du Caylar lui ſuccéda le même jour ſur le ſiege de Digne qu'il remplit encore. 1758.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

ANCIENNES ABBAYES.

Il y avoit anciennement, dans ce diocese, trois monasteres qui ne subsistent plus, & dont le plus ancien étoit celui de sainte Marie des Prés, ou de Failsoc, connu dès l'an 1144, mais on ignore l'époque de sa fondation. Il fut réuni à celui de Valbonne, diocese de Grasse, en 1212, à cause de la modicité de ses revenus, & soumis ensuite à l'abbaye de Boscaudun en 1285. C'est aujourd'hui un prieuré simple, dépendant de l'abbaye de Cluny.

Le second monastere étoit celui de Truchet, qui est devenu, comme le précédent, un prieuré simple à la nomination du chapitre de saint Victor.

Le troisieme appartenoit à des religieuses de sainte Catherine, de l'ordre de saint Augustin. Il étoit bâti dans la ville. Le plus ancien monument qu'on en trouve, est de l'an 1367.

HISTOIRE NATURELLE.

Digne.

Le terroir de Digne est renommé pour les prunes. Les autres productions n'ont rien qui les distingue par leur qualité. On trouve à la montagne de *Saint-Vincent* des Astroïtes, des peignes striés, des cornes d'ammon, des bélemnites, des pyrites & une grande quantité de trochites. On dit aussi qu'il y a des géodes remplis de cristaux mobiles. Nous ne dirons rien des eaux thermales qui sont à une demi-lieue de la ville; on ne peut en parler comme il faut qu'après les avoir analysées. L'auteur de la description de la France, dit qu'elles sentent la boue & sont un peu piquantes; qu'elles ont beaucoup de sel alkali, beaucoup de souffre, & qu'elles purgent par les selles. Avec la noix de galle, ajoute-t-il, elles n'ont pris aucune teinture ; avec le suc de tournesol, elles sont devenues de couleur amaranthe un peu foncée : la dissolution du vitriol blanc les a rendues jaunes, & le sel de tartre laiteuses, puantes, & d'une saveur désagréable. Par évaporation une livre & demie d'eau a donné trente-cinq grains d'une résidence grisâtre, extrêmement salée. Non-seulement l'eau en est bonne à boire, mais elle est encore excellente pour se baigner. Gassendi rapporte qu'au mois de mai & de juin, il tombe des rochers,

rochers, d'où fortent ces eaux, des ferpens qui ne font point de mal. Les enfans les prennent fans crainte, & s'en jouent de même; au lieu que les ferpens qu'on trouve à une portée de moufquet au-delà, font vénimeux & mordent comme par-tout ailleurs. Il eft furprenant que depuis plus de deux mille ans que ces eaux font connues, la caufe de leur chaleur ne foit point encore épuifée. Nous croyons qu'il faut attribuer ces effets à des mêlanges de pyrites qui s'échauffent en fe décompofant.

DIOCESE DE DIGNE. HISTOIRE NATURELLE.

La fontaine de Lambert, près de Digne, eft d'une autre nature. L'eau en eft falée, & en la mettant dans un chaudron fur le feu, on en tireroit peut-être un fel affez bon. On prétend qu'il y a une mine d'argent à *Mariaud*; une de fer à *Barles*, ainfi que dans la vallée, dite l'*Eiclufe*, & près du château de Saint-Marc de Jaume-Garde; une de cuivre à Verdache, & des criftaux fur les montagnes de *Champourcin*.

Lambert. Mariaud. Barles. Verdache.

Il paroît par la bulle de Grégoire VII, qu'il y avoit à *Chaudol* & à *Clochier*, près de la Javie, des hofpices pour des religieux, ou fi l'on veut, des efpeces d'hermitages pour deux ou trois moines, car dans la bulle ces endroits font défignés par le mot *cella*.

ÉVÊCHÉ D'ANTIBES, TRANSFÉRÉ A GRASSE.

DIOCESE DE GRASSE.

La ville d'Antibes eft petite & mal bâtie ; il femble pourtant que fon port & fa fituation auroient dû la rendre plus confidérable. Elle l'étoit en effet du tems des romains, qui l'avoient embellie par des édifices publics & bien fortifiée. Mais elle déchut avec l'empire, & fut enfuite dévaftée par les farrazins & d'autres pyrates. Les incurfions que les africains n'ont ceffé de faire fur les côtes de Provence, jufqu'au commencement du fiecle paffé, font une des principales caufes de la médiocrité où nos villes maritimes font reftées, fi on en excepte Marfeille & Toulon. Les habitans intimidés préférerent de s'établir dans les terres ; &

quand ils les eurent défrichées, quand le produit de l'agriculture les eut attachés à leurs habitations, ils ne songerent point à les abandonner pour venir encore demeurer sur les côtes. Tout le commerce du Levant étant d'ailleurs concentré à Marseille par l'habitude de plusieurs siecles, & par la politique du gouvernement, les arts & l'industrie s'y porterent; ainsi cette ville s'enrichit & s'agrandit, tandis que les autres, privées de la même ressource, sont restées, quant à leur grandeur, à peu-près dans le même état qu'auparavant.

Antibes dut avoir des adorateurs du vrai Dieu, peu de tems après que la lumiere de l'évangile eut pénétré en Provence; l'on peut dire la même chose de toutes nos villes maritimes. Les hommes apostoliques qui allerent prêcher la religion dans les montagnes, où l'on adoroit encore les idoles au milieu du IVe siecle, la trouverent généralement établie dans la basse Provence. Il y a donc toute apparence que le siege d'Antibes subsistoit alors depuis près de cent ans. Mais nous ne connoissons point les noms de ceux qui l'occuperent avant l'an 450, ou du moins n'a-t-on aucune preuve solide de leur épiscopat. Il y a eu des comtes d'Antibes dès la fin du Xe siecle. Nous avons lieu de croire qu'ils n'étoient seigneurs qu'en partie de cette ville, puisque nous avons une charte qui prouve que les comtes de Provence y avoient aussi des droits seigneuriaux. On verra ci-dessous comment les évêques acquirent insensiblement ces droits de la maison de Grasse.

Ce siege a été suffragant d'Aix jusqu'à la fin du Xe siecle, & fut transféré à Grasse, le 19 juillet 1244, à cause des incursions des pyrates. Cependant l'évêque continua de jouir de la jurisdiction spirituelle & temporelle d'Antibes, jusqu'au tems de Clément VII, généralement reconnu en France. Mais la plus grande partie de l'Italie, sans parler des autres royaumes, & quelques évêques de Provence, s'étoient déclarés pour Urbain VI. Celui de Grasse étoit du nombre, ce fut pour l'en punir que Clé-

ment s'empara de la ville d'Antibes, ſous prétexte de la maintenir dans ſon obéiſſance. Il en confia le gouvernement le 26 mai 1384, à Marc & Luc de Grimaldi de Gênes, qui ne la garderent que huit mois; car le 26 janvier de l'année ſuivante, voulant récompenſer les ſervices qu'il avoit reçus du doge de Gênes, Antoine Adorno, Clément lui donna cette ville à condition qu'il la tiendroit dans la mouvance du ſaint-Siege, qu'il paieroit tous les ans une once d'or à l'évêque de Graſſe, & qu'il ne reconnoîtroit point Urbain VI. Mais cette derniere condition n'ayant pas été remplie, Clément VII retira la ville des mains d'Adorno, & la ſoumit à la chambre apoſtolique, au mois de novembre 1385. Un an après il en diſpoſa d'une autre maniere, & par un autre motif bien différent. Marc & Luc de Grimaldi dont nous venons de parler, avoient prêté à la chambre apoſtolique cinq mille florins d'or, monnoie de Gênes; il leur en aſſigna le paiement ſur les revenus d'Antibes, dont il leur abandonna la ſeigneurie, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement payés. La reine Marie de Blois, veuve de Louis I, duc d'Anjou & comte de Provence, confirma cette ceſſion par lettres-patentes datées de Pertuis le dernier de décembre 1386. Le 26 Nov. 1386.

Suivant cet arrangement, Clément VII pouvoit ſe flatter de rentrer un jour en poſſeſſion de la ville d'Antibes. Mais l'état de ſes finances l'ayant obligé de recourir à de nouveaux emprunts, meſſieurs de Grimaldi lui prêterent encore cinq mille florins à trois différentes repriſes. Cette ſomme jointe à l'autre, & aux dépenſes qu'ils avoient faites pour l'entretien de la ville, leur en aſſuroit le domaine pour toujours. En effet, Jean XXIII, 20. Oct. 1413. par une bulle confirmative de celles de Clément VII, approuva les clauſes & conditions de l'engagement pris en leur faveur, & leur permit d'élire un eccléſiaſtique pour exercer dans Antibes la même juriſdiction que l'évêque de Graſſe y avoit auparavant. Telle étoit l'origine de leurs droits ſur cette ville, & l'époque de l'établiſſement du vicaire apoſtolique.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Les évêques de Grasse ne cesserent point de réclamer contre ces entreprises qu'ils traiterent d'usurpation. Ils contesterent donc à messieurs de Grimaldi leurs droits, & ce fut avec succès, d'abord auprès de Martin V, ensuite au concile de Basle, & enfin au tribunal de l'archevêque d'Embrun à qui le concile avoit renvoyé la décision de cette affaire ; mais le pape Eugene IV cassa la sentence du métropolitain, le 3 décembre 1439, & comme il falloit donner quelque satisfaction à l'évêque de Grasse, on ordonna que les seigneurs d'Antibes lui paieroient, tous les ans & à ses successeurs dans le palais épiscopal, le jour de la Toussaint avant le lever du soleil, cinquante ducats d'or de la chambre. On mit pour clause que la somme augmenteroit autant de fois qu'ils laisseroient passer de jours sans la payer.

Messieurs de Grimaldi ont possédé la seigneurie d'Antibes jusqu'en 1608, qu'ils la vendirent à Henri IV pour le prix de 250000 florins. M. du Vair, premier président au parlement d'Aix, en prit possession au nom du Roi. La jurisdiction épiscopale fut rendue à l'évêque de Grasse, par arrêt du conseil du 11 octobre 1732, & le vicaire apostolique supprimé.

Il y a dans cette ville des observantins depuis l'an 1515, & des religieuses de l'ordre de Cîteaux.

EVÊQUES D'ANTIBES.

Evêques d'Antibes.

451. *Saint Armentaire* en a été le premier évêque, suivant la tradition du pays. Mais il n'est mention de lui d'une maniere précise dans aucun ancien monument. On célebre particuliérement sa fête à Draguignan, diocese de Fréjus, dans une chapelle bâtie hors de la ville, & sur laquelle on lit ces mots, *sanctus Armentarius episcopus Antipolitanus.* On croit que c'est un des deux Armentaires qui signerent la lettre synodique, écrite au pape saint Léon en 451, par les évêques des Gaules ; cette conjecture est d'autant plus probable, que la plupart étoient de Provence.

DIOCESE DE GRASSE.

EVÊQUES D'ANTIBES.

Valere, suivant un ancien manuscrit, souffrit le martyre sous Euric, roi des gots, en 481, & non pas en 473, comme on le dit; puisque ce prince, ainsi que nous l'avons déja remarqué plusieurs fois, ne s'empara de la Provence qu'en 480. 481.

Agroece assista au concile d'Agde en 506, députa à celui d'Arles en 524, & fut interdit pendant un an, même des fonctions sacerdotales, pour n'avoir point comparu au concile de Carpentras en 527, où il étoit cité pour rendre compte de sa conduite au sujet d'une ordination irréguliere qu'il avoit faite. 506.

Euthere est du nombre de ces évêques dont l'épiscopat n'a pas toute la certitude qu'on desireroit. On croit qu'il assista au second concile d'Orange en 529, & au quatrieme d'Orléans de l'année 541. Il y en a qui prétendent, que de son tems l'évêché d'Antibes, qui étoit suffragant d'Aix, passa sous la métropole d'Embrun. Mais le P. le Cointe soutient avec raison que ce démembrement se fit plus tard. 529.

Eusebe députa au cinquieme concile d'Orléans en 549. Il est peut-être le même qui souscrivit au cinquieme d'Arles en 554. 549.

Optat siégeoit aux années 573 & 585. Entre lui & le suivant, on trouve un vuide de cinquante-neuf ans, pendant lesquels il a dû y avoir quelque évêque dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. 573.

Deocarius étoit un des peres du concile de Châlons en 644. Il vivoit encore en 658; après lui la suite des évêques est interrompue jusqu'en 791, c'est-à-dire, pendant l'espace de cent trente-trois ans; on n'en est point surpris quand on pense que c'est le tems où la basse Provence fut exposée aux plus grands ravages. 644.

Aribert souscrivit au concile de Narbonne en 791. 791.

Heldebon siégeoit en 828. Mais il faut avouer qu'on n'a pas de preuve bien certaine qu'il fût évêque d'Antibes. On le croit parce qu'il confirma une donation faite à l'abbaye de Lerins, située dans 828.

ce diocefe. Le fiege étoit encore fuffragant d'Aix, fuivant le P. le Cointe.

930. *Aimar* eft mis par quelques auteurs, au nombre des évêques de cette églife en 930, quoiqu'il ne foit mention de lui dans aucun ancien monument. Il n'y a peut-être pas de diocefe dont l'hiftoire eccléfiaftique foit plus ftérile & plus embrouillée que celle d'Antibes. On en perd le fil à chaque inftant dans ces tems reculés.

966. *N.* occupoit le fiege en 966, car on connoît un acte authentique de cette année-là, qui fut figné par Sylveftre, archevêque d'Aix, & par fes fix fuffragans, dont on trouve les noms fans que leurs églifes foient défignées. S'ils fignerent fuivant l'ordre de leurs fieges, l'évêque d'Antibes s'appelloit Humbert, qui eft le nom du fixieme. Cet acte prouve qu'il étoit encore fuffragant d'Aix.

987. *Bernard* I eft cité dans un manufcrit de l'églife d'Arles, comme ayant promis avec ferment à l'archevêque de cette ville en 987, de fe mettre fous fa jurifdiction & de lui obéir. Cette anecdote prouve que Bernard fut le premier qui ne reconnut pas l'archevêque d'Aix pour fon métropolitain, & que n'ayant pu faire annexer fon évêché à la province d'Arles, il le fit réunir à celle d'Embrun. Comment cette réunion fe fit-elle, & pour quelles raifons? C'eft ce que l'hiftoire nous laiffe ignorer. Bernard fiégea depuis l'an 987, jufqu'en 1022.

1023. *Heldebert* ou *Adelbert* I, fils de Jauceran & de Belieldis, lui fuccéda & gouvernoit encore le diocefe en 1059. C'étoit un homme pieux qui fit beaucoup de bien à l'abbaye de Lerins, & qui donna fa démiffion, à ce qu'on croit, pour vivre dans la retraite. Jauceran eft qualifié comte d'Antibes.

1060. *Gaufredi* I, neveu du précédent & fon fucceffeur en 1060, montra le même attachement pour l'abbaye de Lerins. Il lui donna entr'autres biens, l'églife de Notre-Dame de Graffe, près de Cotignac, en 1078, d'où l'on peut conclure que cette églife ne dépendoit point encore du diocefe de Fréjus, à moins que les parens de

Gaufredi n'en eussent été les fondateurs. Il vivoit encore en 1083; mais on ignore l'année de sa mort. Il étoit fils de Guillaume Jauceran & de Phide.

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES D'ANTIBES.

Aldebert ou *Adelbert* II, siégeoit en 1089 & en 1093. 1089.

Mainfroi, qu'on dit être de la maison de Grimaldi, est connu depuis l'an 1110 jusqu'en 1134. A juger de son caractere par ce que les chartes rapportent de lui, c'étoit un homme intelligent qui sçut profiter de la disposition des esprits, pour augmenter les revenus de l'évêché. Il eut, avec l'abbé de Lerins, quelques contestations qui furent terminées par les soins de Bertrand & de Raymond de Grasse en 1113. 1110.

Gaufredi II, prit possession de la seigneurie de la Motte, dont Phedie, mere d'Audibert & d'Hugues d'Esclapons, fit présent à l'église d'Antibes en 1143. 1143.

Pierre ne fut pas moins attentif que ses prédécesseurs à maintenir les intérêts de son siege. Il termina le 11 mars 1155, un différend qu'il avoit avec Raymond de Grasse. C'est la derniere action de sa vie qui nous soit connue. Il avoit commencé son épiscopat en 1146. 1146.

Raymond I gouvernoit déja le diocese en 1158. Ce devoit être un prélat bien respectable, puisqu'il mérita d'être choisi pour arbitre à Nice, entre l'évêque & les consuls, & à Marseille, entre les chanoines & les religieuses de saint Sauveur en 1163. Ceux qui prétendent qu'il vivoit encore en 1167 n'en apportent aucune preuve. 1158.

Bertrand I éprouva les bienfaits de Bérenger III, comte de Provence, en 1166, & d'Alphonse I en 1176. Il passa une transaction avec Raymond de Grasse & ses freres, au mois de juillet 1173. 1166.

Foulques fut tiré du cloître de saint Victor, pour être placé sur le siege d'Antibes, vers l'an 1177. Il fit réparer ce monastere au mois de juin 1185, suivant une ancienne chronique, qui ajoute 1177

qu'il retira des mains des juifs la *vallée de Marseille*, & qu'il mourut le quatre des ides de juillet de la même année. Nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse nous faire connoître ce que c'étoit que cette vallée, & de quelle maniere l'évêque la retira des mains des juifs, à moins que l'auteur n'ait voulu parler de quelques possessions qu'ils avoient du côté de Notre-Dame de la Garde, & que Foulques racheta. Alphonse I lui donna, en 1181, les droits seigneuriaux qu'il avoit sur Antibes; preuve que les comtes de Provence étoient co-seigneurs de cette ville.

Gall. Christ. t. 3. p. 1154.

1186. *Guillaume* approuva, en 1186, une confrérie établie à Grasse; qui est la plus ancienne dont notre histoire fasse mention.

1188. *Raymond Grimaldi* obtint du pape Clément III une bulle confirmative de tous les biens de l'évêché en 1188. Les différends qu'il eut avec Raimbaud & Guillaume de Grasse, l'obligerent d'implorer la protection d'Alphonse, roi d'Arragon & comte de Provence.

1199. *Olivari* permit aux religieux de sainte Marie de Prats de bâtir une église à Sartous, au mois de février 1199.

1202. *Bertrand* II siégea depuis l'an 1202 jusqu'à la fin de l'année 1213.

1214. *Guillaume* II lui succéda, & vécut peu tems.

1217. *Bertrand*, d'Aix, religieux de l'ordre de saint Dominique, fut choisi par le pape Honorius III en 1217, avec l'évêque de Riez & l'abbé du Toronet, pour terminer les différends qui s'étoient élevés à Marseille entre les habitans & les religieux de saint Victor; au sujet de la seigneurie de cette ville. C'étoit un homme dont l'intelligence paroît assez prouvée par le petit nombre de chartes qui font mention de lui. Il acheta, de la maison de Grasse, la portion des biens & des droits qu'elle avoit dans la ville d'Antibes; & s'en fit céder la seigneurie par le comte de Provence, pour le prix de trente mille sols raymondins, le 30 août 1238. Ce fut sous son épiscopat, le 19 juillet 1244, que le siege fut transféré à Grasse. On croit que Bertrand mourut au mois de décembre 1246.

Aucun

Diocese de Grasse.

Grasse.

Aucun auteur romain n'a parlé de la ville de Graſſe. Cependant il eſt vraiſemblable qu'elle exiſtoit déjà, comme il paroît par ſon nom celtique *gras*, qui ſignifie *abondante, fertile*. Peut-on ſe figurer, en effet, qu'un terroir ſi voiſin de la mer, fertile, arroſé de pluſieurs ſources, & ſitué ſous le plus beau climat de la Provence, n'ait pas été habité dans les anciens tems? Il eſt vrai qu'on n'y trouve aucuns de ces veſtiges d'antiquité, qui pourroient conſtater l'ancienneté de ſon origine. Mais on doit ſeulement conclure de-là que les romains n'y avoient point d'habitations. Ils étoient répandus dans les villes voiſines ſituées ſur les bords de la mer & ſur la voie *aurelia*, laiſſant le territoire de Graſſe aux *Ingauni*, qui l'occupoient, ainſi que nous l'avons prouvé dans la premiere partie de la chorographie.

Cette ville, bâtie ſur le penchant d'une colline, au pied des montagnes arides, qui la couvrent du côté du nord, eſt entourée au midi de prairies, & ſur-tout de jardins ornés de toutes ſortes de fleurs, que les eaux jailliſſantes de la montagne animent & vivifient. Les orangers, les citronniers & les cédrats, mêlés au jaſmin d'Eſpagne, répandent, quand ils ſont en fleurs, un parfum délicieux. L'horiſon eſt terminée au midi par la vue de la mer.

Malgré ces avantages, malgré la bonté du climat & la pureté de l'air, la ville de Graſſe n'eſt point jolie; les rues y ſont étroites, irrégulieres, ſans ornemens, & toujours couvertes de fumier, comme le ſont celles de beaucoup de villes & de tous les villages de Provence.

Cependant elle eſt aſſez commerçante. On y fabrique des cuirs tanés avec la poudre de myrte & de lentiſque qui les rend verds & de meilleur uſage que le cuir rouge. Ils ſont plus forts, plus nerveux; & quand ils ſont graiſſés & deſſéchés au grand air, ils réſiſtent davantage à l'humidité & aux chemins pierreux des montagnes. La ſoie fournit une ſeconde branche de commerce; la troiſieme

est celle des fabriques de savon, de cire, de pommades, d'essences, de savonnettes & de parfums connus dans tout le royaume.

Le chapitre est composé de neuf chanoines, parmi lesquels on compte le sacristain, le capiscol, l'archidiacre, l'archiprêtre & le théologal. Il y a aussi plusieurs bénéficiers. Les communautés religieuses sont, les dominicains, fondés hors des murs en 1236; ils s'établirent dans la ville vers l'an 1272; mais la fondation du couvent qu'ils occupent n'est que de l'an 1469. Celle des cordeliers de 1240, & celle des augustins de 1259. Ceux-ci succéderent à des hermites du même ordre, qui, dès l'an 788, avoient, dans le territoire de Grasse, un monastere que les sarrazins détruisirent. Les capucins s'établirent dans la même ville en 1605, l'oratoire en 1632, & les religieuses de la visitation la même année. Elles furent logées dans le couvent des ursulines, qui embrasserent leur institut.

EVÊQUES DE GRASSE.

ÉVÊQUES DE GRASSE.

1247. *Raymond*, que l'on croit être de la maison de Villeneuve, est le premier qui ait siégé à Grasse; il étoit de l'ordre de saint Dominique, & fut élu le 3 janvier 1247. On ne sait pas précisément l'année de sa mort.

1255. *Pons* siégeoit en 1255.

1258. *Guillaume* II, étoit évêque en 1258. Quelques auteurs le nomment *de Grasse*, cependant il n'est pas dans la généalogie de cette maison. Il est nommé dans plusieurs actes, qui ne nous apprennent rien d'intéressant sur sa vie. L'année de sa mort nous est inconnue.

1281. *Pons* II lui avoit déjà succédé en 1281. Il acheta d'*Othon* de *Thourd*, surnommé *Prioret*, pour le prix de cinq mille sols, une partie de la seigneurie d'Antibes, qui appartenoit à ce seigneur. Ce partage des droits seigneuriaux devoit provenir des alliances que les maisons faisoient entr'elles.

1287. *Lantelmi* ou *Gantelmi* occupoit le siege au mois de mars 1287. Il approuva en 1297, la réunion du monastere de Valbonne, à

l'abbaye de saint André d'Avignon. On croit qu'il donna sa démission l'année d'après. DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES.

Guillaume III prit sa place à la fin de novembre 1298, & ne siégea qu'environ un an. 1298.

Gaufridi III, religieux dominicain, prêta serment entre les mains de l'archevêque d'Embrun en 1300. Il députa au concile de Saint-Ruf, l'an 1326, & à celui de l'an 1337. Ce qu'il fit de plus intéressant, ce sont quelques statuts qu'il publia en 1305 & 1343. Il mourut peu de tems après. 1300.

Pierre de Beretti, de l'ordre des carmes, étoit confesseur de Clément VI, qui le nomma à l'évêché de Grasse en 1344, ou peut-être à la fin de l'année 1343. C'étoit un homme savant pour son siecle; il composa quelques ouvrages de théologie, dont l'utilité a été bornée à ce tems-là. Il fut fait administrateur de l'évêché de Vaison en 1348. 1344.

Jean de Peyrollieres fut élu le 6 avril 1349. 1349.

Amédée, surnommé *de Digne*, siégeoit en 1361. Il députa au concile d'Apt, en 1365, mais on ne sait pas combien de tems il gouverna le diocese, à la tête duquel il étoit encore en 1369. 1361.

Aymar de la Voute, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Marseille, fit hommage le 25 novembre 1374, pour les fiefs dont il étoit seigneur, à Nicolas Spinelli, sénéchal d'une partie de la Provence, & chancelier du royaume de Naples. Il fut transféré à Marseille en 1378. 1374.

Artaud de Mehelle, (*de Mehella*) étoit évêque en 1379. Il promit, avec serment, en 1382, à Louis I, duc d'Anjou, d'aller combattre en personne, ou de lui donner du secours pour la délivrance de la reine Jeanne. Il fut transféré à Sisteron sur la fin de la même année. 1379.

Thomas de Gerente fut élu au mois d'octobre 1382; c'est sous son épiscopat que Clément VII s'empara de la ville d'Antibes. Ce prélat siégea jusqu'en 1390. 1382.

Jacques Grailleri, religieux de Saint-Pons-lès-Nice, lui succéda. Son attachement au parti d'Urbain VI, fut cause que Marie de Blois, veuve de Louis II, le déclara déchu de tous les droits qu'il avoit sur la ville d'Antibes, au mois de janvier 1392, & défendit aux habitans de le reconnoître pour leur évêque. Il donna sa démission la même année.

1392. *Pierre Bonnet*, prévôt de l'église de Grasse, successeur de Jacques, vécut jusques vers le mois de mai 1405. De son tems, Louis II, comte de Provence, confirma, par lettres-patentes du 13 novembre 1399, l'engagement que Clément VII avoit fait de la ville d'Antibes, à Marc & Luc de Grimaldi, & les privileges que les reines Jeanne & Marie leur avoient accordés.

1406. *Bernard de Paule*, religieux dominicain, fut élevé à l'épiscopat en 1406. La perte de la ville d'Antibes ayant diminué ses revenus, il fut déchargé par Jean XXIII, au mois de janvier 1410, d'une partie de la dixme papale. L'établissement de l'archidiaconé du chapitre de Grasse, auquel il donna son consentement, est du 16 mai 1421. Ce prélat fut enterré dans sa cathédrale le 4 septembre 1427.

1427. *Antoine de Romulis*, religieux du même ordre, affilié au couvent de Draguignan, réunit tous les suffrages du chapitre en sa faveur, le 5 septembre de la même année, quoiqu'il fût alors à Rome. Cette élection lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il ne la devoit qu'à son mérite. Il étoit au concile de Basle en 1433, quand il obtint des commissaires pour examiner les droits qu'il avoit sur la ville d'Antibes. L'archevêque d'Embrun ayant été spécialement chargé de cette commission, déclara que les MM. de Grimaldi, depuis quarante ans qu'ils jouissoient des revenus de cette ville, devoient être suffisamment payés des sommes qu'ils avoient avancées à Clément VII, & les condamna à la rendre à l'évêque de Grasse. Mais le pape Eugene IV, auquel ils en appellerent, renvoya l'affaire au cardinal Lecomte ou à son vicaire, l'évêque de

Cavaillon, qui, ayant déclaré la commiſſion du concile nulle & abuſive, caſſa la ſentence de l'archevêque d'Embrun, & condamna aux dépens Antoine de Romulis. Ce prélat aſſiſta au concile de Florence en 1439, & donna ſa démiſſion en 1448, ſous la réſerve d'une penſion annuelle de trois cens florins, monnoie de Provence.

Guillaume de Glandevès lui ſuccéda. J'ai lu dans un ancien manuſcrit, qu'il avoit l'habitude de ſigner Gvez, par abréviation, au lieu de Glandevez. De-là vient que l'auteur du *Gallia Chriſtiana*, n'a pas connu ſon véritable nom. Il ne ſiégea que peu de tems, étant mort le 24 novembre 1451. 1448.

Pierre Gorbini fut nommé, pour lui ſuccéder, par le pape Nicolas V, dont il étoit camérier. Mais Antoine de Romulis, ayant voulu remonter ſur le ſiege, il s'éleva une diſpute ſcandaleuſe entre les deux concurrens, qui ſe firent beaucoup de tort en fulminant des excommunications l'un contre l'autre. Pendant tous ces démêlés, le chapitre nomma Iſnard de Graſſe, ne croyant pas devoir prendre part à des diſputes, que la mort de Gorbini, décédé à Rome, peu de tems après ſon élection, ne put terminer; car Nicolas V, prétendant toujours avoir le droit de nommer, lui donna, pour ſucceſſeur, Dominique de Guiſſa, qui n'eut qu'un vain titre.

Iſnard, fils de Bertrand de Graſſe, comte de Bar, prit donc poſſeſſion de l'évêché, après avoir reçu ſes bulles, datées du 24 janvier 1453. Il fut nommé abbé commendataire de Lerins en 1464, & mourut le dernier de novembre 1481, dix jours avant que la Provence fût cédée à Louis XI par Charles III, comte de Provence. 1453.

Jean-André de Grimaldi, baron de Prats, abbé de Lerins, & nonce en France, étoit fils de Nicolas, ſeigneur d'Antibes, & gouverneur de Marſeille, & de Céſarine Doria. Il occupa pluſieurs emplois en cour de Rome, avant d'être nommé par le chapitre de Graſſe à l'évêché. Sa nomination eſt du 27 juin 1483. Elu réfé- 1483.

rendaire par Innocent VIII, il avoit obtenu la nomination au cardinalat, quand la mort, qui le furprit le premier de juillet 1506, priva l'églife d'un prélat qui auroit pu honorer la pourpre par fes talens.

1506. *Auguftin de Grimaldi*, fils de Lambert, prince de Monaco, & de Claudine, derniere héritiere de la principauté, fut fait coadjuteur du précédent en 1498, & lui fuccéda dans l'épifcopat & l'abbaye de Lerins. Son frere Lucien ayant été tué, il fe chargea du gouvernement de la principauté, & de la tutelle de fes neveux. Ce fut en qualité d'adminiftrateur de ce petit état, qu'il fe déclara pour l'empereur Charles-Quint, croyant que les intérêts de fes neveux exigeoient qu'il fe mît fous la protection de l'Efpagne. François I le traitant alors en ennemi, le priva de tous les bénéfices qu'il poffédoit en France; mais il les lui rendit enfuite par le traité de Madrid, de l'an 1526, qui n'eut fon entiere exécution, quant à cet article, qu'au mois de novembre 1529; c'eft l'année où le prélat reçut l'empereur à Monaco. Il avoit déjà reçu à Lerins, en 1522, le pape Adrien VI qui revenoit d'Efpagne. Cette abbaye avoit alors befoin de réforme; le prélat l'y établit, & la fit enfuite unir à la congrégation du Montcaffin, par Léon X, avec l'agrément de François I. Il mourut le 12 avril 1532, avant d'être cardinal, quoiqu'il eût été défigné pour la premiere promotion. Le cardinal Sadolet étoit un de fes amis.

1532. *René du Bellay*, confeiller-clerc au parlement de Paris, fut nommé le 8 juin 1532. Il étoit frere de Jean du Bellay, cardinal, évêque de Paris, & de Guillaume du Bellay, qui fe diftingua dans les différentes ambaffades, qu'il eut à remplir, & dans les guerres d'Italie. Il donna fa démiffion en 1534, en faveur de

1534. *Benoit Taillecarne*, communément appellé Théocréne, né dans les états de Gênes, précepteur des enfans de France, abbé de Nanteuil & de Fontfroide. Il avoit fait, dans fa jeuneffe, des vers latins, qui lui attirerent, de la part des poëtes de fon tems,

des éloges que la postérité n'a pas confirmés. Il mourut à Avignon le 18 octobre 1536.

DIOCESE DE GRASSE. EVEQUES.

Augustin Trivulce, de Milan, cardinal de la création de Léon X, en 1517, eut six évêchés, soit en France, soit en Italie, & ne parut peut-être dans aucun. Il est du moins certain que les habitans de Toulon & de Grasse, dont il étoit en même-tems évêque-commendataire, ne le virent jamais : & comme si tous ces bénéfices n'avoient pu lui suffire, il possédoit encore en France les deux abbayes de son prédécesseur. Il semble que la prodigalité du gouvernement, dont il ne seroit peut-être pas difficile d'expliquer la raison, étoit d'accord avec l'ambition de quelques ecclésiastiques italiens. Ce cardinal mourut à Rome en 1548. 1536.

Jean Valerii, italien, chanoine & vicaire-général d'Agen, fut nommé à l'évêché de Grasse, qu'il garda avec son canonicat. Il ne connut pas mieux les devoirs de la résidence, que son prédécesseur; car il ne parut point dans son diocese, qu'il fit gouverner par Jean Grenon qui lui succéda. Il avoit fait prendre possession en 1550, & mourut sur la fin de l'année 1565. 1550.

Jean Grenon obtint ses bulles le 19 novembre 1566, & ne gouverna que deux ans, étant mort le 19 du même mois 1568. 1566.

Etienne Deodet ne fut sacré que le 30 novembre 1573, quoique ses bulles fussent datées de la veille des ides de mars 1569. Il mourut à son abbaye de Cruas, en Vivarais, au mois d'août 1588. 1573.

George de Poissieux fut nommé par Henri III, le 27 mai 1589. Ce prince étant mort le 2 août de la même année, Henri IV confirma la nomination, à laquelle la cour de Rome ne voulut point avoir égard, attendu que ce prince étoit encore hors de l'église. Après l'élection de Clément VIII, l'évêché fut réuni à celui de Vence, & l'on nomma pour gouverner ces deux églises, Guillaume le Blanc, dont nous allons parler. Cependant George de Poissieux se démit en faveur d'Etienne le Maingre de Boucicault, le 13 février 1598. 1589.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

1592. *Guillaume le Blanc* ou *Blanchy*, natif d'Albe, camérier de Sixte V, fut donc nommé après la réunion des deux évêchés, faite le 14 février 1592, & eut la permission de recevoir la prêtrise hors des tems marqués par les canons, car il n'étoit encore que diacre. La bulle du Pape, touchant cette union, fut enregistrée au parlement le 22 mai 1592, en vertu des ordres du duc de Mayenne. Henri IV l'approuva ensuite au mois de février 1596, & le clergé de Vence, qui avoit d'abord formé opposition, ayant donné son consentement en 1597, cette affaire ne paroissoit plus devoir souffrir aucune difficulté. Cependant Etienne de Boucicault se pourvut au conseil du roi, pour faire valoir la cession que George de Poissieux lui avoit faite de l'évêché de Grasse. Il y eut quelques arrêts qui ne toucherent point au fond de la question; enfin l'affaire fut renvoyée au parlement d'Aix, qui décida en faveur de Boucicault, au mois de novembre 1601. Guillaume le Blanc mourut dans cette ville, le 29 décembre de la même année, avec la réputation d'avoir joint au zele de la religion, le mérite de l'érudition & le talent de la poésie latine.

1602. *Etienne le Maingre de Boucicault*, natif d'Arles, ne put obtenir ses bulles qu'après la mort de Guillaume, le 24 mars 1604. Il avoit d'abord pris l'habit de capucin, qu'il quitta ensuite pour entrer chez les religieux de l'observance, avec la permission du saint pere. Il fut fait aumônier du roi, le 11 mars 1600, & ensuite premier aumônier de Marguerite de Valois, la premiere femme d'Henri IV, le 27 juillet 1612. Ce prélat assista à l'assemblée générale du clergé, tenue à Bordeaux en 1621, & mourut le 17 avril 1624. On a de lui quelques statuts généraux qu'on suit encore dans la cathédrale de Grasse.

1625. *Jean de Grasse-Cabris*, nommé en 1625, donna sa démission en 1628, avant d'avoir été sacré, en faveur du suivant qui lui résigna le prieuré de l'Enfourchure.

1630. *Jean Guerin*, né en Auvergne, reçut l'onction épiscopale en 1630, & mourut le 7 avril 1632.

Scipion

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES.

Scipion de Villeneuve, nommé le 12 juin de la même année, & sacré à Aix le 8 mai 1633, établit à Grasse les religieuses de la visitation, & leur donna la maison des ursulines, qui embrasserent le même institut. On doit à son zele, la construction des orgues de la cathédrale. Il mourut subitement dans son diocese, le 30 mai 1636, n'ayant encore que trente-cinq ans. 1632.

Antoine Godeau, que ses talens, ses vertus, ses ouvrages & les réglemens qu'il fit dans son diocese, ont rendu à jamais recommandable, fut sacré à Paris le 24 décembre 1636. Les agrémens & la vivacité de son esprit le firent rechercher dans sa jeunesse, par les personnes qui fréquentoient l'hôtel de Rambouillet. 1636.

C'étoit une grande preuve de bel esprit, que de mériter leur suffrage. Godeau s'en fit estimer, & passoit pour un très-grand poëte, quoique Malherbe & Corneille eussent déjà fait entrevoir ce que c'étoit que le vrai talent de la poésie. Il dut l'épiscopat à ses vers, & c'est le plus grand bien qu'ils aient produit. Il présenta la paraphrase du cantique des trois Hébreux au cardinal de Richelieu, qui lui dit: « Vous m'avez donné *benedicite*, je vous donne *Grasse*. » Il pouvoit lui donner quelque chose de mieux; mais tous les évêchés se ressemblent aux yeux d'un homme qui ne cherche qu'à faire le bien. Tel étoit M. Godeau. S'il poursuivit, & s'il obtint, le 9 septembre 1644, la réunion de l'évêché de Grasse avec celui de Vence, ce n'étoit sûrement pas par ambition, puisqu'ayant su qu'il avoit fait un faux exposé, en disant dans sa requête que cette union avoit été faite en faveur de Guillaume le Blanc & de ses successeurs, quoiqu'elle n'eût été faite que pour lui: il quitta le siege de Grasse le 7 septembre 1653, & ne garda que celui de Vence, dont les revenus n'étoient pas les plus forts. Nous aurons donc encore occasion de parler de lui dans un autre article.

Louis de Bernage, chanoine de Notre-Dame de Paris, aumônier du roi & abbé de Clairfaix, fut proclamé à Rome le 25 no- 1653.

vembre 1653, & sacré à Paris le 25 janvier 1654. Comme il avoit été nommé, en même-tems, par le roi au vicariat d'Antibes, il voulut en exercer les fonctions en qualité d'évêque; ce qui excita une réclamation de la part des habitans qui porterent l'affaire au conseil. Enfin, après avoir plaidé pendant quelque tems, on convint de part & d'autre, le 20 juin 1661, que l'évêque feroit les fonctions de vicaire apostolique, en reconnoissant qu'il n'y avoit aucun droit en vertu de la jurisdiction épiscopale, & qu'elles en étoient entiérement indépendantes, la ville d'Antibes n'étant ni de son diocese, ni d'aucun autre; mais immédiatement soumise au saint-Siege, &c. Ce prélat mourut à Grasse le 16 mai 1675.

1675. *Louis de Roquemartine*, prévôt d'Arles, lui succéda au mois de septembre de la même année, & fut transféré à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 2 novembre 1680.

1680. *Antoine le Conte*, prévôt de Glandeves, obtint l'évêché de Grasse, au mois de décembre 1680, & mourut le 6 septembre 1685, sans avoir été dans son diocese.

1684. *François Verjus*, prêtre de l'oratoire, abbé de Barbeaux, fut nommé le 31 mai 1684, & transféré, avant qu'il eût reçu ses bulles, à l'évêché de Glandeves, au mois de novembre 1685, pour revenir bientôt après à sa premiere église.

1685. *Jean Balthazar*, fils de Balthazar de Cabannes, baron de Viens, président à la chambre des comptes, & de Magdeleine de Valavoire, nommé au mois de novembre 1685, se démit avant d'avoir pris possession.

1686. *François Verjus*, qui n'étoit point encoré sacré, fut de nouveau pourvu de l'évêché de Grasse, au mois d'avril 1686. Il étoit frere de Louis, comte de Créci, plénipotentiaire de la cour de France à la paix de Ryswick. De son tems, les revenus de la prévôté furent réunis à la mense épiscopale, & les privileges à la dignité de sacristain, par une bulle du 30 juillet 1692. Mais cette réunion à laquelle on forma opposition, ne fut entiérement consommée que sous l'épis-

copat de son successeur. Sa mort arriva le 17 septembre 1710.

Joseph-Ignace de Mesgrigny, capucin, fils de Jean, chevalier, baron de Vendeuvre, président au parlement d'Aix, & d'Huberte-Renée de Bussy d'Inteville, étoit déjà vieux quand il fut nommé à l'évêché de Grasse, le 5 avril 1711. On doit à ses libéralités, la construction de l'église souterreine de la cathédrale. Ce bon prélat se rendit particuliérement recommandable par sa régularité, sa modestie & cette naïve simplicité qui se peignoit dans la plupart de ses actions. Il mourut à Grasse le 2 mars 1726.

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES. 1711.

Charles-Léonce-Octavien d'Antelmi, né à Trigance dans le diocese de Riez, fut nommé à l'évêché de Grasse, le 26 mars 1726, & en prit possession le 15 octobre de la même année. Il mourut le 21 octobre 1752, âgé d'environ 85 ans. 1726.

François-Etienne de Saint-Jean de Prunieres, né à Gap, a été nommé le 23 novembre 1752.

ANCIENNES ABBAYES.

La plus ancienne abbaye du diocese, & même des Gaules, est celle de Lerins, fondée, suivant quelques auteurs, en 375, & suivant Baillet en 391. Mais aucune de ces deux opinions n'est recevable. Tous les historiens conviennent que saint Léonce occupoit le siege de Fréjus, lorsque saint Honoré arriva dans le diocese. Or cet évêque mourut en 432 ou 433; il est impossible de lui donner plus de trente ans d'épiscopat, quand on fait attention que dans les premiers siecles de l'église, on ne confioit le gouvernement des dioceses qu'à des personnes d'un âge mûr. Ainsi saint Léonce ne commença à siéger que vers l'an 402, & l'abbaye de Lerins ne fut fondée que vers l'an 405, parce que saint Honoré demeura quelque tems dans sa retraite avant de réunir les solitaires en communauté. Cette raison peut être fortifiée par le témoignage de saint Paulin, évêque de Nole, qui n'entendit parler de l'abbaye de Lerins que vers l'an 410, & par l'époque où saint Honoré fit le voyage du Levant, qu'on fixe à l'année 395 ou 396. Ces preuves nous dispensent d'entrer dans une plus longue discussion; l'essen-

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

tiel pour nous eſt d'abréger. On peut conſulter, ſi l'on veut, l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. de Tillemont, qui met la fondation de cette abbaye en 401 pour le plutôt.

T. XII. p. 676.

C'eſt une choſe frappante que l'impreſſion de l'exemple ſur des hommes vertueux. A peine ſaint Honoré fut arrivé dans le diocèſe de Fréjus, que l'île de Lerins ſe peupla d'une foule d'anachoretes qui ſe livrerent comme lui à toutes les rigueurs de la pénitence. Nos égliſes, dans les premiers ſiecles, y choiſiſſoient leurs paſteurs, & la religion y auroit trouvé des défenſeurs zélés, s'ils ſe fuſſent toujours préſervés des erreurs du ſémi-pélagianiſme. Cependant il y en eut dans le nombre qui la défendirent avantageuſement par leurs écrits, tandis qu'ils la faiſoient reſpecter par leurs vertus. Au reſte, il y a peu d'abbayes dans le royaume qui aient autant édifié l'égliſe.

Le monaſtere d'Arluc, bâti pour des religieuſes, ſous l'invocation de ſaint Etienne, étoit ſitué ſur un petit côteau voiſin de la mer, à l'endroit même où il y avoit auparavant un temple dédié à Vénus. Ce monaſtere fut fondé vers l'an 616, par ſaint Nazaire, abbé de Lerins, à la priere de ſainte Creſcencia, fille de ſaint Eucher. On conſtruiſit tout auprès, dans le même tems, une autre égliſe, ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte. Le monaſtere & l'égliſe furent détruits par les ſarrazins.

Celui de Valauri, qui ne ſubſiſte plus, étoit de l'an 1227. Il devoit ſon origine aux pieuſes libéralités d'une dame nommée Ayceline, qui le fit bâtir pour des religieuſes, ſur un local qui appartenoit aux moines de Lerins depuis l'an 1032.

A Sartous, il y avoit anciennement celui de ſainte Marie-des-Prés, ou de Valbonne, conſtruit par les ſoins d'Olivier, évêque d'Antibes, en 1199. Le lieu de Sartous avoit été donné aux moines de Lerins, en 1016, par Bilieldis, femme de Jaufferan, comte d'Antibes. On unit à ce monaſtere celui de Failſoc, dioceſe de Digne, au mois de décembre 1212; & environ cinquante ans

après, on attribua une partie de ses revenus à un monastere de religieuses qu'on bâtit tout auprès, suivant l'usage de ce tems-là. Mais le relâchement & la pauvreté firent abandonner, au commencement du XIVe siecle, ces deux couvens, dont les biens ont passé successivement en différentes mains. DIOCESE DE GRASSE.

On a découvert depuis vingt ans, sur la montagne qui est au nord de *Grasse*, des carrieres de marbre blanc, de jaspe varié de différentes couleurs, & un filon d'albâtre oriental, précieux pour la finesse du grain, la beauté des couleurs, la transparence des tranches, & le beau poli qu'il prend; quoiqu'aussi dur que le marbre, il est plus doux sous le ciseau. On en trouve de grands blocs de quatre, cinq & six pieds de long, sur un pied ou environ d'épaisseur, & assez large pour en faire de grandes tables & des cheminées. Les blocs moyens ou petits sont recherchés pour en sculpter des urnes, des vases, & des sceaux qui ont beaucoup d'éclat & sont d'une grande beauté. On trouve aux environs de *Grasse* des pierres arborisées, des litophites, des cornes d'ammon, & d'autres coquillages fossiles; dans le terroir de *Biot*, une pierre crétacée grisâtre, & toute composée de coquilles ou de détrimens de coquilles. On y voit aussi des glands de mer, des peignes, des cames, des vis, des pinnes, des huîtres, des oursins, des boucardes & des tuyaux marins. Enfin on trouve au sommet d'une colline voisine du village, une grande quantité de manganaise, dont les génois se servent pour donner à la poterie, cette couleur de fer qui la distingue. HISTOIRE NATURELLE. Grasse. Biot.

Le granit qui se voit aux environs de *Cannes*, ressemble à celui d'Egypte, avec cette différence qu'il est plus abondant en quartz & en mica; on y trouve aussi une pierre grisâtre appellée *petrosilex*, qui est la mere des porphyres & des jaspes. Le porphyre commence d'une maniere bien sensible à la Napoule, & se durcit à mesure qu'on approche de l'Esterel. Alors on y découvre des taches d'un petit feld-spath, semblables à celles qu'on Cannes.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

apperçoit dans les porphyres d'Egypte ; il y en a auſſi de couleur de plomb. Lorſqu'on eſt près de la montagne, le porphyre ne diſparoît pas entiérement ; mais la pierre rougeâtre que nous avons dit en être la mere, devient d'une fineſſe de grain & d'une dureté qui la font placer parmi les jaſpes.

On trouve une pierre griſâtre & groſſiere, en allant de Cannes à Antibes, entremêlée de mica, de quartz & de feld-ſpath. Ce ſont les mêmes eſpeces qui entrent dans la compoſition des granits, avec cette différence pourtant qu'elles ſont plus mûres & plus compactes dans ceux-ci que dans l'autre. Le terroir d'Antibes eſt abondant en foſſiles ; on y rencontre des cœurs canelés qui ne ſont point pétrifiés. On m'a aſſuré qu'à *Saint-Céſaire*, paroiſſe du dioceſe de Graſſe, il y a une grotte qui offre les mêmes beautés que la grotte d'Arcis. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un ſe chargeât d'en faire une deſcription exacte. Je dois obſerver en finiſſant cet article, que le terroir de Valauri offre une manganaiſe ſemblable à celle de *Biot*.

Antibes.

Valauri.

REMARQUES HISTORIQUES. Bar.

L'inſcription trouvée dans le village du Bar, dont la ſeigneurie appartient depuis pluſieurs ſiecles à la maiſon de Graſſe, étoit ſur le tombeau de deux dames romaines, dont elle nous apprend ſeulement les noms. Elle ne renferme donc rien d'intéreſſant pour mériter d'être rapportée. Il eſt fâcheux que nous n'ayons pas en entier celle qu'on découvrit dans la forêt de l'Eſterel, près de la Verne, & dont nous avons oublié de parler à l'article de Fréjus. On n'a pu lire que ces deux mots:

Eſterel.

. . . . DEA
. . . . SYLVARVM

Bouch. t. 1 p. 18.

Ils nous apprennent que du tems des romains, cette forêt étoit conſacrée à une déeſſe, qui en portoit vraiſemblablement le nom. Comme il n'y a rien qui ſe perpétue davantage que la ſuperſtition,

celle-ci changea de forme & d'objet après l'établissement du christianisme. La déesse, suivant notre religion, étoit l'esprit immonde, qui usurpoit des hommages dus à la divinité. On ne lui rendit plus de culte à la vérité, mais on crut qu'elle résidoit toujours dans un lieu dont elle avoit été si long-tems en possession. La frayeur que le silence & la sombre obscurité des bois inspire, jointe aux crimes que des brigands y commettoient, entretenoit cette idée. On crut donc voir dans cette forêt la puissance d'un malin esprit, qu'on appella *Fée Esterelle*, quand on commença de parler des fées sur la fin du XIIe siecle ; car les contes de fées n'ont pas une origine plus ancienne.

Diocese de Grasse. Remarques historiques.

Dans le même diocese est l'île de Sainte-Marguerite, où l'on transféra à la fin du dernier siecle, le fameux prisonnier au masque de fer, dont on ne saura peut-être jamais le nom. Il n'y avoit que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Marc s'entretenoit avec lui, en se tenant hors de la chambre dans une espece de corridor, pour voir de loin ceux qui viendroient ; le fils d'un de ses amis arrive, & s'avance vers l'endroit où il entend du bruit. Le gouverneur qui l'apperçoit ferme aussi-tôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, & d'un air troublé, il lui demande s'il a vu, s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il se fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour même, & il écrivit à son ami, *que peu s'en étoit fallu que cette avanture n'eût coûté cher à son fils; qu'il le lui renvoyoit de peur de quelqu'autre imprudence.* Cette anecdote rappelle celle du pêcheur, qui avoit trouvé l'assiette d'argent, & à qui M. de Saint-Marc dit : *tu es bienheureux de ne savoir pas lire.*

Ile de Sainte-Marguerite.

Diocese de Vence.

Diocese de Vence.

La ville de Vence étoit la capitale des *Nerusi*, & subsistoit vraisemblablement avant que les romains s'emparassent de la Pro-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

vence; car son nom est celtique, & signifie belle habitation, de *vin*, belle, & de *zy*, habitation. Cette petite ville est en effet agréablement située sous un très-beau climat. Aussi du tems des romains étoit-elle beaucoup plus considérable qu'elle n'est de nos jours. Le grand nombre d'inscriptions qu'on y a trouvées en est la preuve. On en connoît une qui nous apprend que, sous les premiers empereurs, Vence dépendoit du président des Alpes maritimes. Du tems d'Honorius elle fut comprise dans la province ecclésiastique d'Embrun. Antibes au contraire, qui avoit toujours été annexée à la Narbonnoise, fut soumise à la métropole d'Aix (1).

Bouch. t. 1. p. 112.

Nous avons dit qu'Armentaire, qui siégeoit en 451, n'étoit sûrement pas le premier évêque d'Antibes. Cette conjecture devient très-probable, s'il est vrai que Vence ait eu le sien en 374. Il n'est pas vraisemblable en effet, qu'Antibes plus grande, plus à portée de recevoir des chrétiens à cause du commerce, n'ait été décorée d'un siege épiscopal que soixante-dix-sept ans après; ou bien il faudroit dire que celui de Vence est de la même date. Au reste il est bon d'observer que tous nos évêchés remontent à-peu-près à la même époque, qui est le IVe siecle. C'est une preuve que la religion n'est pas aussi ancienne en Provence qu'on se l'imagine. Il seroit difficile d'expliquer comment elle auroit fait si peu de progrès pendant près de trois cens ans, si saint Lazare & saint Maximin avoient été, l'un évêque de Marseille, & l'autre d'Aix, vers l'an 60 de J. C.

Les papes ont tenté de réunir le siege de Vence à quelqu'autre; Eugene IV à celui de Senez en 1432, & Clément VIII à celui

(1) Raymond Bérenger, dernier comte de Provence, de la maison de Barcelone, donna le 7 février 1230, tous les droits qu'il avoit sur la ville de Vence, à Romée de Villeneuve, son connétable & ministre d'état, surintendant de ses finances, & grand sénéchal de Provence, en récompense des services que ce seigneur lui avoit rendus.

de

de Grasse en 1592. On avoit déjà tenté la même réunion en 1562 ; mais elle ne fut véritablement effectuée qu'en 1644, sous M. Godeau. Ce prélat ayant reconnu qu'elle avoit été faite sur un faux exposé, se démit volontairement de l'évêché de Grasse, & les choses resterent dans leur premier état. DIOCESE DE VENCE.

Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un sacristain, d'un archidiacre, & de cinq autres chanoines, car le capiscol ne l'est pas. Dix bénéficiers, dont deux font les fonctions de curés, un bénéficier diacre, un sous-diacre, & deux serviteurs composent le bas choeur.

EVÊQUES. EVÊQUES.

Saint Eusebe étoit évêque de Vence en 374, mais le commencement de son épiscopat, ses actions, & le tems de sa mort nous sont inconnus. 374.

Saint Juvin siégeoit, à ce que l'on croit, en 410. Il est surprenant qu'avant l'an 430, on ne trouve des députés de cette église dans aucun des conciles auxquels assisterent les autres évêques de Provence, & sur-tout à celui de Turin de l'an 401, qui roula sur les affaires des Gaules, & particuliérement sur la primatie d'Arles. Ce silence, de tous les anciens monumens les plus authentiques, est un préjugé bien peu favorable à l'ancienneté du siege de Vence. 410.

Arcade, dont l'épiscopat est rapporté à l'année 430, est vraisemblablement le même qui souscrivit au concile de Riez en 439, & dont le nom se trouve dans une lettre du pape saint Célestin, quoique son siege ne soit nommé ni dans l'un ni dans l'autre. 430.

Saint Veran, fils de saint Eucher, qui fut évêque de Lyon, embrassa la profession monastique à Lerins avec son frere Salone, & s'y adonna tout entier à l'étude de la religion sous la conduite de saint Honoré, de Salvien, & de Vincent. Les ouvrages qu'il composa sont une preuve des progrès qu'il fit. Le pape saint Hilaire le choisit pour examiner avec Léonce & Victurus, les plaintes 451.

qu'Ingenuus, évêque d'Embrun, lui avoit portées contre Auxane, qui sur un faux exposé avoit obtenu de ce pontife la permission de sacrer un évêque de Nice, quoique le pape saint Léon eut réuni le siege de cette ville à celui de Cimiez. Saint Hilaire lui donna en d'autres occasions, des marques de son estime. Ce prélat assista au concile d'Arles en 475. Quoiqu'on ne puisse pas prouver, par toutes ces autorités, qu'il étoit évêque de Vence, parce qu'il n'y est pas mention de son siege, la chose paroît démontrée par l'intérêt qu'il prit aux affaires des Alpes maritimes, par un ancien martyrologe, & par la tradition de l'abbaye de Lerins, où l'on conserve encore de ses reliques.

525. *Prosper* est mis dans le catalogue des évêques de Vence, sur la foi de quelques auteurs modernes; car du reste, il n'y a aucune preuve certaine de son épiscopat, que l'on rapporte à l'année 525. Nous disons la même chose du suivant.

535. *Firmin*, 535.

541. *Deuther* assista à plusieurs conciles, ou en personne ou par députés. Le premier qui fait mention de lui, est le quatrieme d'Orléans, tenu en 541, & le dernier celui d'Embrun de l'année 588, qui est celle de sa mort, suivant Grégoire de Tours.

588. *Fronime* lui succéda la même année, suivant le même auteur, qui n'est pas clair dans l'endroit où il en parle.

644. *Aurélien* est nommé parmi les peres du concile de Châlons tenu sous Clovis II en 644. Nous ne prétendons pas qu'il ait succédé immédiatement à Fronime; il y a dans la succession des évêques de Vence, des lacunes qu'il est impossible de remplir faute d'anciens documens. Après Aurélien, il s'est écoulé environ deux siecles, pendant lesquels l'histoire garde un profond silence. Le premier évêque qu'on trouve après ce long intervalle de tems, est

835. *Lieutaud* (*Lieutadus*) qui vivoit en 835, selon quelques auteurs, & gouvernoit encore le diocese en 868.

DIOCESE DE VENCE. EVÊQUES.

Valdene eſt mis au nombre des évêques par quelques auteurs, ſans qu'il y ait aucune preuve bien certaine de ſon épiſcopat. On voit par une lettre de Jean VIII, écrite ſur la fin de l'année 877, que Valdene n'étant encore que diacre, fut élu par le peuple & le clergé ; mais que l'archevêque d'Embrun en ſacra un autre. Ce conflit excita des plaintes qui furent portées en cour de Rome ; mais nous ignorons quel en fût le ſuccès, & quel étoit le nom du concurrent de Valdene. Il eſt donc impoſſible de dire par qui le ſiege fut occupé. Ainſi nous paſſerons au ſuivant ſans décider s'il fût le concurrent ou le ſucceſſeur de Valdene.

Wiffred étoit évêque au mois de mai de l'année 878. On 878.
trouve ſon nom dans une lettre du même pape, qui lui défendit de dire la meſſe, juſqu'à ce qu'il fût allé ſe juſtifier à Rome, parce qu'il avoit communiqué avec des excommuniés. La ſuite des évêques eſt encore interrompue juſqu'en 1020, qui eſt le tems où vivoit

Arnoul. Ce prélat promit à l'archevêque d'Arles de ſe mettre 1020.
ſous ſa juriſdiction. On doit regarder cette démarche comme une preuve du crédit que ce métropolitain avoit alors dans la province. Les privileges que les derniers empereurs lui avoient accordés, & le pouvoir qu'il avoit dans la ville d'Arles, dont il étoit pour ainſi dire, le premier magiſtrat, le mettoient à même de faire valoir ſes anciennes prétentions ſur la primatie.

Durand ou *Durant*, qui fonda près de Cagne l'abbaye de Saint- 1025.
Veran, dont nous parlerons ci-après, commença ſon épiſcopat vers l'an 1025, & vivoit encore, à ce qu'on prétend en 1060, qui eſt vraiſemblablement l'année de ſa mort ; car il n'y a pas d'apparence qu'il ait occupé le ſiege juſqu'en 1093, tems auquel ſiégeoit Pierre I. Il faut donc que le nom de ſon ſucceſſeur immédiat ne ſoit pas venu juſqu'à nous.

Pierre I, élu en 1093, mourut vers la fin de l'année 1113. Il 1093.
avoit été religieux de Lerins.

1114. *Saint Lambert*, né à Baudun, dans le diocese de Riez, embrassa la profession monastique dans la même abbaye, & devint un modele de toutes les vertus chrétiennes. Il fut nommé à l'évêché de Vence par le peuple, & le clergé de cette ville en 1114, & mourut plein de bonnes œuvres le 26 mai 1154, particuliérement regretté du peuple & du clergé qu'il n'avoit cessé d'édifier par son humilité, ses mortifications, son assiduité à la priere, & son exactitude à ses devoirs.

1155. *Raynaud* I siégeoit en 1155. Il est à craindre qu'on ne l'ait confondu avec

1159. *Raymond* qui fut présent à un accommodement fait entre l'évêque & le chapitre de Nice en 1159.

1179. *Guillaume Giraldi* gouvernoit le diocese en 1179; il assista cette année-là au troisieme concile de Latran.

1193. *Pierre* II *Grimaldi*, signa le 22 août 1193, le testament de Romée de Villeneuve, ministre d'état, & connétable du comte de Provence. Il vivoit encore en 1202. Le nom de l'évêque qui lui succéda, n'est désigné que par la lettre initiale

1214. *L.* qui est peut-être celle de *Ludovicus*. Cet évêque siégeoit en 1214.

1222. *Guillaume Riboti*, élevé à l'épiscopat vers l'an 1222, donna sa démission en 1243 ou environ, pour se retirer à l'abbaye de saint Victor, s'étant seulement réservé une pension sur l'évêché.

1263. *Pierre* III, qu'on dit avoir été aumônier de Charles I, roi de Sicile, transigea en 1263, avec les seigneurs de Villeneuve, au sujet de la jurisdiction de Consegoules.

1270. *Guillaume de Sisteron* est connu depuis l'an 1270, jusqu'en 1290, qu'il assista au concile provincial d'Embrun.

1298. *Pierre* IV *Malirat*, natif d'Avignon, religieux dominicain, succéda sûrement à Guillaume de Sisteron, sans qu'on puisse dire en quelle année. Il siégeoit en 1298.

1308. *Foulques* lui avoit déjà succédé en 1308 ; il suit de-là que

Pierre IV ne fut pas évêque pendant vingt ans comme on l'a prétendu.

Pierre V fut sacré en 1312. Le chapitre lui céda la jurisdiction qu'il avoit à Vence, à Tourrêtes, à Mauvans & à la Bastide, à 1312.
condition que l'évêque & ses successeurs ne pourroient l'aliéner en tout ou en partie, sans le consentement des habitans de ces lieux. Mais Louis de Grimaldi ayant vendu en 1572, les droits seigneuriaux qu'il avoit à Vence, malgré l'opposition des citoyens, à Claude de Villeneuve, baron & co-seigneur de cette ville, l'affaire fut portée au grand-conseil, & la moitié de la jurisdiction qui appartenoit à l'évêque, réunie à la manse épiscopale, sous Pierre du Vair successeur de Guillaume le Blanc.

Raymond II fut élu, à ce qu'on croit, au mois d'octobre 1319; 1319.
& mourut quelques mois après son élection.

Pierre VI, aumônier de Robert, roi de Sicile & comte de Pro- 1319.
vence, fut mis à sa place la même année, & mourut en 1325 ou 1326.

Fouques, qui lui succéda, étoit de l'ordre de saint Dominique. 1326.
Il assista au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, le 18 juin 1326, & fut transféré à Toulon deux ans après.

Raymond III, de l'ordre des freres mineurs, étoit pénitencier 1328.
de Jean XXII, qui le nomma à l'évêché de Vintimille en 1320, en donnant de grands éloges à sa science & à sa conduite. Raymond fut ensuite pourvu du siege de Vence, au mois de novembre 1328, & le garda jusqu'en 1333, qu'il passa à celui de Nice.

Arnaud Barcilot ou *d'Antisico*, né en Catalogne, & religieux 1333.
du même ordre que le précédent, lui succéda au mois de février 1333, par la protection de Jean XXII, dont il étoit grand pénitencier.

Jean siégeoit en 1348. 1348.

Guillaume Digne acheta de Foulques d'Agout, grand sénéchal 1358.
de Provence, en 1358, la partie de la jurisdiction que ce seigneur

avoit à Vence, pour le prix de 1200 florins d'or. Il est encore mention de ce prélat dans un acte de l'an 1360, qui est vraisemblablement l'année de sa mort.

1361. *Etienne Digne*, frere du précédent, & son successeur en 1361, assista au concile d'Apt en 1365.

1375. *Boniface Dupuy* fit des statuts en 1375, & fut déclaré schismatique en 1378, par Clément VII, parce qu'il étoit de la communion d'Urbain VI, que la reine Jeanne, comtesse de Provence, ne reconnoissoit point. Boniface donna sa démission; & pour avoir de quoi vivre, il engagea le château de Gatieres aux consuls de Nice, & en vendit tous les meubles; cette vente paroîtra moins étrange, peut-être, que la simplicité des consuls, qui achetoient un bien dont ce prélat ne pouvoit pas disposer.

1379. *Jean Abrahardi*, élu, selon toutes les apparences, en 1379, assista aux états de Provence en 1390, & racheta le château de Gatieres, où il mourut en 1395.

1404. *Raphel* est mis au nombre des évêques, on ne sait pas sur quel fondement, en 1404.

1409. *Jean* III envoya des députés au concile de Pise en 1409.

1415. *Paul de Cario*, qui siégeoit en 1415, permuta pour l'évêché de Glandeves en 1420, avec

1420. *Louis de Glandevès*, qui gouverna le diocese de Vence jusqu'en 1441. Ce fut lui qui fonda l'archidiaconé de cette église, & qui obtint d'Eugene IV, le 16 juillet 1432, une bulle pour unir l'évêché de Vence à celui de Senez. Mais l'union n'eut pas lieu, quoique les deux prélats & les chapitres des deux églises y eussent consenti. N'est-ce point à cause des difficultés qu'on dut trouver à mettre, sous une même jurisdiction, deux dioceses qui ne sont point limitrophes? Louis fut transféré à Marseille en 1441.

1441. *Antoine Salvanhi* lui succéda la même année, & mourut en 1463. Il avoit tenté de faire supprimer la dignité d'archidiacre, fondée par son prédécesseur.

Raphel Monso, né en Catalogne, religieux de l'ordre de saint Augustin, & confesseur du roi René, fut sacré en 1463. Il fit beaucoup de bien à son église, dont il augmenta les revenus & les ornemens. C'étoit un prélat fort zélé pour le bien public. Il céda les maisons qu'il avoit à Saint-Laurent en 1485, à trente personnes, à condition qu'eux & leurs successeurs entretiendroient une barque pour le passage du Var, sans rien exiger des voyageurs. Il mourut au mois d'octobre 1491. 1463.

Jean de Wec ou *de West*, étoit fils d'Etienne, que Charles VIII, dont il étoit valet-de-chambre, fit sénéchal de Beaucaire, sa patrie, & de Nîmes, ensuite président de la chambre des comptes. Jean, qui avoit été chanoine de la sainte Chapelle en 1485, puis chantre de la même église, fut nommé à l'évêché de Vence en 1491. 1491.

Aimar de West, son frere, lui avoit déjà succédé en 1497. 1497.

Alexandre Farnese, cardinal du titre de saint Eustache, évêque d'Ostie, & enfin créé souverain pontife le 12 octobre 1534, se disoit évêque commendataire de Vence en 1508. Ugel, dans le premier tome de l'*Italia sacra*, parle d'un Lambert Arbaud, natif d'Antibes, qui, après avoir été évêque de Vence, fut placé sur le siege de Venosa, dans le royaume de Naples, au mois de juillet 1510, & mourut le 15 novembre 1527. Cependant il n'est mention de lui dans aucun historien de Provence; nous ne voyons pas même en quel tems il auroit pu siéger, puisqu'Alexandre Farnese étoit encore évêque de Vence le 10 mai 1509, & qu'il se démit en faveur de *Bonjean* en 1511. Il y a toute apparence qu'Arbaud gouverna le diocese de Vence en qualité de grand vicaire ou de coadjuteur, durant l'épiscopat de Farnese, & que c'est ce qui a induit Ugel en erreur. 1508.

Jean-Baptiste Bonjean, natif de Rome, fut sacré, sur la démission de Farnese, en 1511. Il demeura peu de tems dans son diocese, & eut un procès avec son chapitre, au sujet de la nomination aux bénéfices. On convint, en 1517, qu'il nommeroit à tous 1511.

ceux du diocese, & que les dignitaires, les chanoines, les bénéficiers & les vicaires seroient nommés par le chapitre. Cet évêque mourut en 1523, & fut enterré à Cagne.

1523. *Robert Cenal*, parisien, fut pourvu de l'évêché de Vence par François I en 1533, & transféré à Riez en 1520. C'est-là, qu'ayant ennuyé les chanoines à force de les prêcher, il en eut tant de désagrément, qu'il fut contraint de donner sa démission. Ils exigerent de son successeur, qu'il ne leur prêchât point l'évangile, prétendant que cet usage n'étoit bon que pour des moines.

1531. *Balthazar de Jarente*, fils de Thomas, baron de Senas, & de Louise de Glandevès, étoit premier président de la chambre des comptes d'Aix, quand il fut nommé à l'évêché de Vence en 1531. Il réunissoit encore les deux dignités en 1536, & fut ensuite transféré a Saint-Flour, d'où il passa à l'archevêché d'Embrun.

1541. *Nicolas de Jarente*, son frere, ou peut-être son cousin & son coadjuteur, lui succéda en 1541, & mourut en 1555.

1555. *Jean-Baptiste Rambaud de Simiane*, fils de Bertrand Rambaud, baron de Gordes & de Cazeneuve, & de Perrette de Pontevès, ne gouverna le diocese que depuis l'an 1555 jusqu'en 1560, qu'il fut transféré à Apt.

1560. *Louis de Grimaldi*, fils de René, baron de Beuil, & de Thomassine Lascaris, abbé de Saint-Pons-lès-Nice, aumônier du duc de Savoie, & son envoyé en France, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, &c. reçut l'onction épiscopale en 1560, assista au colloque de Poissy & au concile de Trente, donna sa démission en 1576, & mourut à Nice dans un âge fort avancé, le 3 février 1608.

1576. *Audin Garidelli*, son grand vicaire, lui succéda, & prit possession le 8 décembre 1576. Il mourut à Saint-Paul le 23 avril 1588.

1588. *Guillaume le Blanc*, natif d'Albi, camérier de Sixte V, bon poëte, & homme assez savant pour le tems où il vivoit, fut sacré à la fin de l'année 1588. Il obtint, au mois de février 1592, une bulle

bulle de Clément VIII, qui réunissoit l'évêché de Vence à celui de Grasse; mais les deux sieges furent encore séparés par arrêt du conseil en 1601. Ce prélat mourut le 29 novembre de la même année.

Pierre du Vair, parisien, frere de Guillaume, vice-chancelier de France, lui succéda au mois de décembre. Son exactitude à ses devoirs, l'augmentation qu'il fit des revenus de son église, lui méritent un rang parmi les bons évêques. Quoiqu'on lui offrit des évêchés plus considérables, il eut le mérite rare de les refuser, en disant que sa premiere femme lui suffisoit, quelque pauvre qu'elle fût. Il mourut le 28 juin 1638. 1601.

Antoine Godeau siégea après lui. Nous en avons parlé à l'article des évêques de Grasse. C'est un prélat dont la mémoire est précieuse à l'église & aux savans, par le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, quoique pour le style, la méthode, & même pour le fond des choses, ils aient beaucoup perdu de leur mérite, depuis que le goût & la critique se sont perfectionnés. Nous avons dit qu'il avoit été nommé à l'évêché de Grasse en 1636, & que l'ayant ensuite fait réunir à celui de Vence, il ne garda que celui-ci, soit par scrupule, parce que la requête au saint-Siege étoit obreptice, soit pour appaiser les murmures du clergé séculier de Vence, qui désapprouvoit la réunion. Il mourut dans cette ville le 17 avril 1672, d'une attaque d'apoplexie. 1638.

Louis de Thomassin, fils de Louis, conseiller au parlement d'Aix, & de Jeanne du Chaine; ayant été nommé coadjuteur de M. Godeau, au mois d'avril 1671, fut sacré le 21 février 1672, & transféré à Sisteron, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, le 2 février 1680. 1672.

Théodore Allart, récollet, vicaire général de son ordre, en France, fut nommé au mois de juin 1681; & finit sa carriere le 14 décembre 1685. 1681.

Jean-Balthazar de Cabannes de Viens, fils de Balthazar, prési- 1686.

dent à la chambre des comptes d'Aix, & de Nicole de Valavoir, ayant été nommé au mois d'avril 1686, ne fut sacré qu'au mois de novembre 1693. Il mourut à Tournai le 9 mai 1697, & eut pour successeur, le 26 du même mois,

1697. *François de Balbs de Berthon de Crillon*, fils de Louis & de Marquise d'Albertas, prévôt de Cavaillon, abbé de saint Liguaire & de saint Florent, qui fut transféré à Vienne en 1714. Il assista à l'assemblée générale du clergé en 1711.

1711. *Flodoart Morel de Bourchenu*, natif de Grenoble, lui succéda, & donna sa démission en 1727. Le roi nomma à sa place un homme qui ne dut qu'à lui-même la réputation & les honneurs dont il jouit. Je parle de

1727. *Jean-Baptiste Surian*, prêtre de l'oratoire, qui, après avoir prêché durant plusieurs années à la cour & à Paris, avec un applaudissement général, mérita, par ses talens & son éloquence, l'épiscopat & une place à l'académie françoise en 1727. Arrivé dans son diocese, il ne s'occupa que du soin de le gouverner; & pendant plus de vingt ans qu'il fut évêque, il n'en sortit que quand il fut appellé, par son devoir, à l'assemblée du clergé. Il vécut sans disputes de religion, sans faste, sans hauteur, & avec une économie qu'on auroit désapprouvée, si l'hôpital seul n'en eût recueilli tout le fruit après sa mort, arrivée en 1754. Il étoit né à Saint-Chamas, dans le diocese d'Arles.

1754. *Jacques de Grasse du Bar*, chanoine de Beauvais, son successeur, fut transféré à Angers au mois de novembre 1758. Dans le même tems le roi nomma à l'évêché de Vence

1758. *Gabriel-François Moreau*, chanoine de Notre-Dame, conseiller-clerc au parlement de Paris, aujourd'hui évêque de Mâcon, depuis l'an 1763.

1763. *Michel-François Couet du Vivier de Lorri*, né à Metz, vicaire

général du diocese de Rouen, lui succéda, & fut transféré à Tarbes en 1769. Diocese de Vence. Evêques.

Jean de Cairol de Madaillan, né à Limoux, vicaire-général du diocese de Reims, évêque *in partibus* de Sarepte, nommé à l'évêché de Vence la même année, fut pourvu de celui de Grenoble en 1771, ayant eu, pour successeur, dans le premier, 1769.

Antoine-René de Bardonnenche, vicaire général & chanoine de Grenoble, sa patrie. 1771.

Anciens monasteres.

Il y a eu autrefois, dans le territoire de Cagne, près de la riviere du Loup, à l'endroit même où étoit l'église de Notre Dame la Dorée, le monastere de saint Veran, fondé vers l'an 1026, par Durand, qui passa de celui de saint Eusebe, près d'Apt, à l'évêché de Vence, vers l'an 1025. Ce monastere fut réuni à l'abbaye de Lerins en 1056 ou environ.

Celui d'*Aigremont*, sur le Var, n'étoit, à proprement parler, qu'un hôpital qui subsistoit en 1248, & dont la fondation ne remontoit vraisemblablement pas au-delà de 1100. C'est le tems, à-peu-près, où les pélerinages de Rome & de la Terre-Sainte étoient le plus en vogue. Comme le Var se trouvoit sur la route des pélerins qui alloient en Italie par terre, ou qui venoient d'Italie à Marseille, on crut faire un devoir de charité, que de fonder un hôpital en cet endroit. Mais l'abord des pélerins, de tout sexe, de tout âge & de toute condition, ayant introduit le relâchement parmi les moines, on fut obligé de les supprimer, & l'on unit leurs biens à la manse épiscopale de Vence, par une bulle datée d'Avignon en 1327. Il n'y a plus de monastere aujourd'hui dans ce diocese, qui ne contient que vingt-trois paroisses, dont trois dans le comté de Nice.

Histoire naturelle.

La ville de Vence est bâtie sur une roche coquilliere, dont le filon s'étend peut-être jusqu'à Antibes. Il contient, auprès d'une chapelle en allant à Grasse, une quantité prodigieuse de peignes

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

amoncelés les uns ſur les autres. Les pierres à chaux ſont arboriſées.

La petite ville de Saint-Paul, remarquable par la beauté de ſa ſituation & de ſon climat, a un chapitre compoſé de ſept chanoines, dont le doyen eſt curé. Elle eſt bâtie ſur une colline, dont la partie moyenne, juſqu'au bas, renferme une pierre crétacée, tendre, entremêlée de coquilles. Les montagnes voiſines ſont couvertes de pierres roulées, ſemblables à celles que la mer dépoſe ſur ſes bords. On trouve beaucoup de buccardites & des pectinites, dans le monceau de coquillages foſſiles qu'il y a près de Tourretes, & une mine de charbon de terre, qu'on a ceſſé d'exploiter, à cauſe de l'odeur forte qu'elle exhale, dans le terroir de Conſegoules, petit endroit qui a le titre de ville royale, parce que les habitans s'étant rendus adjudicataires en 1620, de la place, ſeigneurie & juriſdiction, haute, moyenne & baſſe, vendues à la pourſuite des créanciers du ſeigneur, les donnerent au roi, à condition qu'ils auroient la nomination des officiers; ſavoir, du juge qui ſeroit annuel ou triennal, du lieutenant de juge, dont la charge ſeroit annuelle, & donnée au premier conſul de l'année précédente, & du procureur de la juriſdiction, qui prend le titre de procureur du roi, & aſſiſte, comme ſubſtitut du procureur général, aux actes & procédures où ſa préſence eſt néceſſaire. Les conſuls ont le droit de porter le chaperon mi-parti de rouge & de noir.

REMARQUES HISTORIQUES.

DIOCESE DE GLANDEVES.

DIOCESE DE GLANDEVES.

La ville de Glandeves, qui ne ſubſiſte plus, n'eſt connue que depuis le commencement du cinquieme ſiecle; & même elle devoit être bien peu de choſe alors, car les habitans de la contrée, moins policés que ceux de la baſſe Provence, parce qu'ils n'avoient ni commerce, ni aucuns des autres avantages qui donnent des richeſſes & des mœurs, vivoient encore plus de la chaſſe & de l'a-

griculture, que du produit de l'induſtrie. Leurs villes n'étoient que des bourgs ou des hameaux; & ſi Glandeves prit quelque forme, ce dut être après l'établiſſement de l'évêché. Encore voyons-nous que la préſence d'un évêque & d'un chapitre ne ſuffiſent pas pour tirer une ville de ſon extrême médiocrité.

Le nom celtique de celle-ci, ſignifie *habitation* ſur *le rivage*. Elle étoit bâtie ſur un terrein que le Var a dégradé, mais qui ne pouvoit pas fournir une grande enceinte. Auſſi y trouve-t-on peu de veſtiges d'habitations, excepté les débris de l'ancienne égliſe, nommée Notre-Dame de la Sedz, à côté deſquels on a bâti, depuis environ cent ans, le palais de l'évêque. Il eſt ſeul dans une campagne, reſſerrée d'un côté par le Var, & de l'autre par un roc, ſur lequel on voit les ruines d'un ancien château.

La ville de Glandeves n'a été entiérement détruite que ſur la fin du quatorzieme ſiecle, pendant les guerres civiles qui déſolerent la Provence. Cependant elle devoit avoir beaucoup ſouffert de la fureur des lombards dans le huitieme, & des ravages des ſarrazins dans le dixieme. C'eſt peut-être du tems de ces derniers, que quelques habitans, pour éviter les périls dont ils étoient menacés, ſe retirerent à l'endroit où ils bâtirent Entrevaux, qui, par ſa ſituation, au pied d'une montagne, étoit moins expoſé aux attaques des ennemis & aux débordemens de la riviere. Cette ville a long-tems appartenu à la maiſon de Glandevès, qui partageoit la ſeigneurie avec l'évêque. Le prévôt y avoit auſſi quelques droits.

Un détachement de l'armée de Charles-Quint s'étant rendu maître d'Entrevaux en 1536, y mit le feu, & paſſa le plus grand nombre des habitans au fil de l'épée. Jacques de Glandevès, qui en étoit ſeigneur, ſe retira dans le château, avec quelques payſans, & fit une réſiſtance de pluſieurs jours, après laquelle il fut obligé de céder au nombre. Il avoit, avec lui, deux de ſes fils, dont l'un fut tué dans une action, & l'autre tomba entre les mains des ennemis, qui le garderent priſonnier durant pluſieurs années. Ceux

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

des habitans qui avoient échappé au carnage, ayant pris les armes en 1542, chasserent les impériaux, & se mirent sous la jurisdiction immédiate du roi, qui, pour récompenser leur zele, leur accorda plusieurs exemptions & priviléges. C'est presque la seule chose qui distingue cette ville de beaucoup de bourgs, qui sont plus considérables. Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un capiscol, de cinq chanoines, & de quelques bénéficiers. On bâtit, en 1760, sur les débris de l'ancienne cathédrale de la Sedz, à côté du palais épiscopal, un séminaire qui a été changé, dix ans après, en un couvent de bernardines.

La religion, qui dut ses progrès, dans les Alpes, au zele de saint Marcellin & de ses disciples, vers l'an 363, ne tarda pas, selon toutes les apparences, d'être connue dans le diocese de Glandeves. Les habitans de la partie méridionale étoient d'ailleurs à portée de la recevoir des dioceses de Vence, de Grasse & de Nice, qui sont voisins. Cependant on n'a aucune preuve de l'existence de ce siege avant l'an 451.

EVÊQUES.

EVÊQUES.

451. *Fraternus* l'occupoit cette année-là, autant qu'on en peut juger par des indices que fournit l'histoire de cette église. On trouve son nom dans la lettre synodique des évêques des Gaules, au pape saint Léon, en 451; mais on n'y dit pas quel étoit son siege. Ses successeurs nous sont inconnus jusqu'à

541. *Claude*, qui assista, par député, au quatrieme concile d'Orléans, en 541.

549. *Basile* fut présent au cinquieme, tenu dans la même ville en 549, & au deuxieme de Clermont en Auvergne. Enfin il députa à celui d'Arles, de l'an 554.

573. *Promotus* souscrivit au quatrieme de Paris, en 573.

585. *Agrece*, à celui de Mâcon, en 585, & à celui d'Embrun, tenu

ſous Emerite, évêque de cette ville, par ſes ſuffragans, en 588. Après Agrece, la ſucceſſion des évêques eſt encore interrompue jusqu'à

Gui, abbé de ſaint Chaffre, dans le dioceſe du Puy, enſuite évêque de Glandeves en 975. On croit qu'il ſiégea jusqu'en 1012; mais on ne ſait aucunes particularités de ſa vie. Il faut avouer que nous avons quelques doutes ſur le long épiſcopat de cet évêque. Il eſt bien difficile qu'un religieux, qui avoit été à la tête d'une abbaye, fut encore aſſez jeune, quand il reçut le bâton paſtoral, pour l'avoir gardé trente-ſept ans, & même nous ſommes obligés de prolonger ſon épiſcopat, juſques vers l'an 1020, pour ne pas en attribuer un trop long à ſon ſucceſſeur. Ainſi nous ſerions portés à croire, avec dom Mabillon, qu'il y eut deux évêques du même nom qui ſe ſuccéderent ſur le ſiege de Glandeves. 975.

Pons I, qui commença vraiſemblablement à l'occuper en 1020, 1020. nous eſt connu par un acte de l'an 1029. On a des preuves qu'il gouvernoit encore le dioceſe en 1057.

Pons II lui ſuccéda en 1058. Nous le diſtinguons de l'autre, 1058. parce qu'il vivoit encore en 1095, ce qui ſeroit impoſſible, s'il eût été évêque en 1020 ou 1029. Ce prélat quitta l'évêché pour prendre l'habit de religieux à ſaint Victor. Il donna à cette abbaye des biens que ſon pere lui avoit laiſſés à Caſtellane, Alons & Thorame; ce qui me fait croire qu'il étoit né dans ce pays-là.

Pierre I accompagna le comte Raymond de Saint-Gilles dans 1076. ſon expédition de la Terre-Sainte. On ſait que ce prince partit à la fin d'octobre 1096.

Humbert lui avoit déja ſuccédé en 1108. Il eſt nommé dans 1108. pluſieurs chartes juſqu'en 1146; mais elles ne nous apprennent rien d'intéreſſant ſur ſon compte.

Yſuard, qui eſt auſſi nommé *Iſnard*, ſigna, comme témoin, 1139. un acte daté du cinq des ides de février 1164. Il gouvernoit déja le dioceſe en 1139. Mais l'année de ſa mort ne nous eſt pas

plus connue que celle qui termina la vie de ses prédécesseurs.

Raymond assista au troisieme concile de Latran en 1179.

1179. *Isnard de Grimaldi*, suivant la généalogie de cette maison, siégeoit en 1190.

1190.

1213. *Pierre* II, c'est ainsi que je le nomme, quoiqu'on ne trouve que la premiere lettre de son nom, siégeoit en 1213. Il fut assassiné, en faisant la visite de son diocese, par un nommé Salvagni qu'il avoit admis à sa table, sans que sa conduite eût donné lieu à un pareil assassinat. Tous les évêques suffragans d'Embrun excommunierent le meurtrier, & mirent ses terres en interdit. Le pape Honorius III défendit de faire aucunes fonctions ecclésiastiques, & d'administrer les sacremens, excepté le baptême, la pénitence & le viatique aux moribonds, dans les paroisses où le meurtrier iroit se réfugier, à compter du moment de son arrivée. De *Haitze* croit que cet évêque étoit de la maison de Glandevès. Il eut pour successeur,

1238. *P.* que les uns nomment *Pons*, & les autres *Pierre.* Il prêta serment de fidélité au comte de Provence le 25 avril 1238, & vivoit encore en 1245.

1290. *B.* peut-être *Bertrand*, assista au concile provincial d'Embrun en 1290.

1316. *Anselme de Glandevès*, fils de Guillaume Feraud de Glandevès, seigneur dudit lieu de Thorame, de Châteauneuf, le Charbonier, &c. & de Béatrix des vicomtes de Marseille, dame de Cuers, siégeoit déja en 1316. Il envoya un député au concile de Saint-Ruf, le 18 juin 1326.

1328. *Jacques* passa du cloître à l'évêché de Glandeves le 23 février 1328, & assista au concile d'Avignon en 1337.

1345. *Hugues* siégeoit en 1345.

1353. *Bernard* en 1353, & mourut dans le courant de l'année 1365.

1365. *Alziax*, d'abord moine de Mont-Major, ensuite abbé de Lerins en 1361, fut élu évêque de Glandeves sur la fin de l'année 1365.

Bertrand

DIOCESE DE GLANDEVES. EVÊQUES.

Bertrand Lagier, religieux cordelier, natif d'Auvergne, après avoir été successivement évêque d'Ajacio & d'Assise, fut transféré à l'évêché de Glandeves le 25 janvier 1368, & créé cardinal par Grégoire XI en 1372. Il accompagna ce pape, quand il partit d'Avignon pour s'en retourner à Rome, au mois de septembre 1376, & contribua à l'élection de son successeur l'archevêque de Barri, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais il se joignit ensuite aux cardinaux du parti contraire assemblés à Anagni, pour élever sur la chaire de saint Pierre, Robert, de Geneve, connu sous le nom de Clément VII. Il sacra dans l'église cathédrale d'Avignon, Louis I, duc d'Anjou, roi de Sicile & comte de Provence, & mourut dans cette ville le 18 novembre 1392. 1368.

Jean, religieux du même ordre, lui succéda en 1372; car nous avons remarqué ailleurs que c'étoit alors l'usage qu'un évêque donnoit sa démission, quand il étoit fait cardinal. Jean assista aux états de la province, assemblés à Aix en 1390, & fut commis la même année, avec l'évêque d'Apt, pour procéder à la canonisation du cardinal de Luxembourg. Il mourut peu de tems après cette commission, & eut pour successeur, au mois de février 1391, 1372.

Herminc de Vicarustede, religieux franciscain. 1391.

Jean II siégeoit le 13 avril 1405, & députa au concile de Pise, en 1409. Il eut en 1406 quelques contestations avec Isnard de Glandevès, au sujet de la jurisdiction d'Entrevaux, que celui-ci possédoit toute entiere. 1405.

Louis de Glandevès, des seigneurs de Faucon, fut élu, on ne sait pas en quelle année. Il permuta avec Paul de Cario, évêque de Vence en 1420. 1420.

Jean Bonifaci, prévôt de Marseille, sa patrie, fut nommé au commencement de l'année 1425. Ruffi, dans l'histoire manuscrite des évêques de Marseille, parle avec éloge de son savoir & de sa piété. 1425.

Pierre Marini, religieux augustin, fameux dans son tems par sa 1447.

science & son talent pour la chaire, confesseur du roi René, commença son épiscopat en 1447, & assista au concile d'Avignon en 1457. Il laissa plusieurs manuscrits, dont la plupart rouloient sur des sujets de piété. Mais les progrès que les sciences ont fait depuis sa mort, n'ont pas fait juger que l'impression de ces ouvrages pût être utile. Il est enterré dans le couvent des augustins d'Aix, auquel il étoit affilié. Sa mort dût arriver sur la fin de l'année 1457, puisque

1457. *Marin*, religieux cordelier, gouvernoit alors le diocese de Glandeves, suivant l'historien de son ordre. C'est la seule autorité que nous ayons pour le mettre au nombre des évêques.

1468. *Jean de Montanhim* fut élu le 13 avril 1468.

1490. *Marien de Latuo* siégeoit en 1470, & mourut à Rome en 1490.

1494. *Christophe de Latuo* gouvernoit le diocese en 1494.

1509. *Symphorien de Boullioud*, de Lyon, aumônier du roi, chanoine de saint Just, & conseiller-clerc au parlement de Paris, fut promu à l'épiscopat en 1509. Ayant été envoyé à Milan cette année-là par Louis XII, il y fit les fonctions de sénateur. Il étoit ambassadeur de France auprès de Jules II en 1512, quand on fit l'ouverture du concile de Latran auquel il assista, & qui fut continué sous Léon X.

1525. *Philippe de Terrail*, dauphinois, frere du fameux chevalier Bayard, & neveu de Louis Alleman, évêque de Grenoble, fut élevé au siege de Glandeves, on ne sait pas en quelle année. Il mourut en 1532, & eut pour successeur, son frere

1532. *Jacques de Terrail*, doyen du chapitre de Grenoble, & abbé de Josaphat, près de Chartres, où il mourut le 15 mai 1535.

1535. *Imbert Iserand*, moine de Mont-Major, lui succéda, & mourut évêque de Glandeves vers l'an 1546, quoiqu'en dise un moderne, qui differe sa mort jusqu'en 1548; car Aymar de Maugiron siégeoit à la fin de 1547, puisque le 25 novembre de cette année-là, il passa une transaction avec Gaspar de Glandevès. Il faut

donc transposer Martin Bachet, que l'auteur du *Gallia Christiana* met au nombre des évêques de Glandeves, depuis l'an 1548 jusqu'en 1555 ou environ.

Aymar de Maugiron, fils du gouverneur du Dauphiné, abbé de 1547.
Mont-Major, prévôt du chapitre de Vienne, remplit le siege depuis la fin de l'année 1547, jusqu'au 28 avril 1564.

Martin Bachet, s'il est vrai qu'il ait eu l'évêché de Glandeves, 1564.
car on n'en apporte aucune preuve, doit avoir gouverné le diocese depuis le mois de mai 1564, jusqu'au mois de juin 1572: on ne trouve point d'autre évêque jusqu'à cette époque.

Hugolin Martelli fut nommé le 18 juillet de cette année-là, 1572.
par la protection de Catherine de Médicis, qu'il avoit accompagnée en France; il étoit florentin. C'étoit un homme instruit, qui composa quelques ouvrages sur la chronologie & le calendrier.

Clément Isnard, de Nice, fut sacré le 19 décembre 1593, & 1593.
gouverna le diocese avec beaucoup de sagesse pendant dix-neuf ans. On dit qu'il unit, le 7 février 1609, à la mense capitulaire, tous les prieurés ruraux simples qui viendroient à vaquer, pour dédommager les chanoines des pertes qu'ils avoient faites durant les guerres civiles, & pour les aider à bâtir la cathédrale.

Octave Isnard, son successeur en 1615, & peut-être son parent, 1615.
assista à l'assemblée générale du clergé en 1621.

René le Clerc, de Beauvais, religieux minime, fut sacré le 14 1627.
février 1627, assista à l'assemblée du clergé en 1625, & mourut en 1651.

François Faure, de l'ordre des freres mineurs, docteur en théo- 1651.
logie de la faculté de Paris, prédicateur du roi, fut nommé le 6 mars 1651, & transféré à Amiens peu de tems après.

Jean-Dominique Ithier, religieux franciscain, gardien du cou- 1653.
vent de son ordre à Bordeaux, avoit beaucoup de crédit dans cette ville, qui s'étoit soustraite à l'obéissance du roi. Le ministere le char-

gea de traiter avec les séditieux, & lui envoya des lettres de grace pour tous les coupables. Mais les ennemis de la paix, s'étant apperçus de ses négociations, le mirent en prison au pain & à l'eau, ce qui ne l'empêcha pas de continuer sa négociation. Il fit tant, par ses lettres & par le secours de ses émissaires, qu'une grande partie des habitans, ayant déclaré qu'ils vouloient rentrer sous l'obéissance du souverain, briserent les prisons, & envoyerent Ithier pour traiter avec le commandant des troupes qui investissoient la ville. Il termina cette grande affaire, à la satisfaction de la cour & des habitans. Le roi voulant récompenser son zele, le nomma à l'évêché de Glandeves en 1653. Ce prélat mourut en 1672.

1672. *Léon Bacoue*, religieux observantin, lui succéda la même année, & donna dix mille livres pour fonder un séminaire, qui ne subsista que peu de tems. Il se démit en 1685, sous la réserve d'une pension annuelle de quatre mille livres.

1685. *François Verjus*, prêtre de l'oratoire, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Grasse, ne prit point possession de l'évêché, quoiqu'il fût nommé en 1685.

1686. *Charles de Villeneuve de Vence*, docteur de Sorbonne, fut mis à sa place au mois d'avril 1686, & sacré le 18 du même mois 1694. Il mourut en 1702.

1702. *César de Sabran* lui succéda le 3 juin de la même année, & gouverna le diocese jusqu'à la fin de l'année 1720, que la mort le surprit.

1721. *Dominique-Laurent de Berthon de Crillon*, nommé le 8 janvier 1721, assista à plusieurs assemblées du clergé, & mourut à la Sedz le 28 octobre 1747.

1747. *André-Jean-Baptiste de Castellane*, mort au même endroit le 8 septembre 1751, étoit docteur de Sorbonne, prévôt d'Auch, & vicaire général du même diocese, quand il fut élevé à l'épiscopat en 1747. Il assista à l'assemblée du clergé de 1750.

Jean-Baptiste de Belloi, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, grand archidiacre de Beauvais, & vicaire-général du même diocese, fut nommé à l'évêché de Glandeves en 1751, assista à l'assemblée générale du clergé de 1755, & fut transféré la même année au siege de Marseille qu'il remplit encore. — DIOCESE DE GLANDEVES. EVÊQUES. 1751.

Gaspar de Tressemanes de Brunet, chanoine de l'église de saint Sauveur d'Aix, lui succéda la même année, & donna sa démission le 23 juin 1771. Le roi nomma le lendemain — 1755.

Henri Hachette des Portes, évêque de Sidon, grand archidiacre de l'église de Reims, abbé de Vermand, visiteur général des carmélites de France, vicaire-général de Paris & de Reims, & docteur de Navarre. — 1771.

HISTOIRE NATURELLE.

Les cantons de *Guillaumes*, *Dalluis*, *Auvare*, *Saint-Leger*, *le Puget de Rostan*, donnent des indices de mines de cuivre. Celle de Dalluis est la plus riche. Les terres toutes rouges, sont mêlées de bandes vertes : il y en a même qui contiennent du vitriol bleu, & quelques parties de cuivre. On voit dans les marbres de *Dalluis* & de *Guillaumes*, des veines de ce métal qui ne doit pas être le seul dans ces montagnes. Au Mas on découvre un beau filon de charbon de terre, qui n'est point exploité, des morceaux de cristal assez beaux sur les bords du lac de Ligny, & des pyrites luisantes au village de Briançon. Leur éclat avoit trompé quelques personnes qui les exploiterent, comme une bonne mine. — Oryctol. de Provence.

REMARQUES HISTORIQUES.

L'abbaye de Lerins a eu dès le XIe siecle, des biens en plusieurs endroits de ce diocese ; mais on n'y a jamais fondé de monastere. Le terrein est trop ingrat, trop difficile à cultiver, pour que des moines aient jamais eu envie de s'y établir pour le défricher ; & les habitans en général n'ont jamais été assez riches pour avoir pu fournir, par leurs pieuses libéralités, à l'entretien de ces sortes d'établissemens. Il n'y a que le Puget de Théniers qui ait eu des templiers, & ensuite des religieux mendians ; car Joffredi rapporte dans son histoire manuscrite des Alpes maritimes, que les jacobins — Puget de Théniers.

& les cordeliers y avoient autrefois un couvent. On n'y voit aujourd'hui que celui des augustins réformés ; c'est le seul monastere d'hommes qu'il y ait dans ce diocese.

Le Puget appartenoit dès l'an 1070, à des seigneurs qui en prirent le nom. Ils étoient de la maison de Balbs, qui occupoit au commencement du XIe siecle, la baronie de Beuil, une grande partie du diocese de Glandeves, des comtés de Tende & de Vintimille. C'est un fait qui résulte de l'histoire manuscrite que nous venons de citer, & dont l'unique exemplaire est à la bibliotheque de l'université de Turin. Il est vraisemblable que ces Balbs avoient la même origine que ceux de Quiers en Piémont, qui dès le XIIe siecle tenoient un rang distingué dans cette république, & dont une branche s'est établie en France.

Le Puget n'appartenoit pas tout entier aux seigneurs de ce nom. Les comtes de Provence en avoient une partie. Ils y établirent une viguerie & une cour royale, dont le ressort s'étendoit dans presque tout le diocese de Glandeves, & dans la partie occidentale de celui de Nice, jusqu'à Saint-Dalmas-le-Sauvage, ainsi qu'il conste par plusieurs chartes de la chambre des comptes d'Aix. Quand le comté de Nice fut séparé de la Provence, le Puget de Théniers ayant été compris dans le démembrement, la viguerie fut supprimée, & l'on établit un bailliage à Guillaumes, qui, malgré cette prérogative, n'a jamais cessé d'être un village, comme sont tous les endroits de ce diocese, dont le plus considérable n'est qu'un gros bourg.

Briançon. On a trouvé au village de Briançon, plusieurs inscriptions romaines que nous avons rapportées dans la premiere partie de la chorographie : elles prouvent, ainsi que nous l'avons remarqué, que *Briançon* étoit anciennement plus considérable qu'aujourd'hui, quoique la stérilité du sol, & sa situation qui l'éloigne de toutes les ressources de l'industrie, mettent un obstacle invincible à la population. Il est vrai qu'elle a dû diminuer depuis qu'on a défri-

ché les montagnes. Les terres végétales & les sels qui ne sont plus retenus par les racines des arbres, sont entraînés par les eaux pluviales qui forment des torrens & dégradent entiérement le terrein. Le pays étant donc plus fertile anciennement, & les montagnes couvertes d'arbres & de pâturages, on y trouvoit un plus grand nombre d'hommes & de bestiaux, avant que les barbares eussent commencé d'envahir les Gaules.

DIOCESE DE GLANDEVES. REMARQUES HISTORIQUES.

On voit dans le terroir de *Peyresc*, dont le nom est devenu si célebre, une caverne d'où sort tous les soirs un petit vent, qui augmente sensiblement jusqu'à minuit. Alors il commence à diminuer jusqu'au lever du soleil qu'il tombe entiérement. Gassendi & Bouche en font mention. Ce vent est l'effet des vapeurs qui se forment dans la caverne pendant la chaleur du jour, & qui sur le soir, lorsque l'air extérieur se rafraîchit, sortent avec précipitation, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées, ou que la fraîcheur de la nuit les ait condensées. Mais pour pouvoir donner une explication satisfaisante de ce phénomene, qui d'ailleurs n'est pas rare, il faudroit en connoître toutes les circonstances, savoir le mois où ce vent commence, & quel est le degré de température qui lui est le plus favorable : car il doit être plus ou moins fort selon les différentes variations de l'atmosphere.

Peyresc.

Nous avons parlé à l'article des *Beritini*, de la *vallée de Chanan*, composée autrefois des seuls villages de la *Rochette*, du *Puget-Figette*, de *Chandoul*, de *Sainte-Marguerite* & de *Collongue*. C'étoit une capitainerie ou châtellenie que le comte de Provence acheta dans le XIIIe siecle, de Jean de Glaneres, pour la donner à George de Vintimille, en échange de la portion du comté de Vintimille que George possédoit. Depuis cette époque on a réuni à cette vallée, dont la Rochette a toujours été le chef-lieu, les villages de *Saint-Antonin*, de *Cuebris*, & de *Saumelongue*. Le seigneur porte le nom de baron de Laval.

Val de Chanan.

CHOROGRAPHIE. II. Partie. DIOCESE DE SENEZ.

DIOCESE DE SENEZ.

Il n'y a que le zele de la religion qui ait pu faire établir une évêché à Senez. Le desir des richesses & des distinctions n'auroit jamais conduit les premiers apôtres de la Provence dans un lieu où un évêque, obligé de vivre loin du monde & des grandeurs, n'a que des occasions d'exercer son zele & sa charité. La crainte des ennemis peut aussi avoir été cause que le siege fut établi à Senez plutôt qu'à Castellane; les habitans abandonnoient la plaine pour se retirer sur les hauteurs, & le pasteur charitable qui prêchoit l'évangile, alloit par-tout où il croyoit pouvoir gagner des ames à Dieu. Comme la ville de Senez est fort petite & mal située, on a souvent parlé de transférer le siege à Castellane, ou de le réunir avec quelque autre; sa réunion avec celui de Digne paroît fort avancée.

Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain & de cinq autres chanoines. Il y a outre le curé, trois autres prêtres amovibles, un maître de musique & quatre enfans de chœur. Les prêtres de la doctrine chrétienne ont l'administration du séminaire depuis l'an 1766.

EVÊQUES.

EVÊQUES.

451. *Ursus* est le premier évêque connu. Il gouvernoit le diocese en 451, puisque cette année-là il signa la lettre, que les dix-neuf évêques des Gaules écrivirent à saint Léon, touchant les prérogatives de l'église d'Arles. Quoique son siege ne soit pas nommé dans cette lettre, les meilleurs critiques conviennent qu'il remplissoit celui de Senez.

506. *Marcellus* souscrivit comme évêque de la même église, au concile d'Agde en 506. Si c'est le même qui est nommé dans la profession de foi que le prêtre Lucide adressa aux évêques en 475, il faut que

Simplicius

DIOCESE DE SENEZ. ÉVÊQUES.

Simplicius qui assista au quatrieme concile d'Orléans en 541, & au cinquieme d'Arles en 554, n'ait pas été son successeur immédiat. Nous avons bien de la peine à croire que dans un tems où l'on étoit fait évêque fort tard, il n'y ait eu que deux évêques dans l'espace de soixante-dix-neuf ans, & que Simplicius ait siégé depuis l'an 507 ou environ, jusqu'après l'année 554. 541.

Vigile, qu'on croit être son successeur immédiat, ne commence à nous être connu que par le député qu'il envoya au second concile de Mâcon en 585. Après lui la succession des évêques est interrompue jusqu'en 993. Comment ne le seroit-elle pas? C'étoit le tems où les lombards désolerent la Provence, & où les sarrazins répandus dans les montagnes brûloient les églises, ravageoient les villes, & dispersoient les habitans. 585.

Pierre I est nommé dans une charte sans date; mais que les savans croient être de l'année 993. Il est certain du moins qu'il vivoit en l'an 1000, & qu'en 1027 il fit une donation au monastere de Stoublon. 993.

Amélius, qui est quelquefois appellé Amélinus, siégeoit en 1028. Il assista en 1040, à la consécration de l'église de saint Victor, & donna sa démission quelque tems après; car il étoit présent à l'acte par lequel 1028.

Hugues, son successeur, confirma la restitution faite à la même abbaye en 1043, par Heldebert & sa femme Ermengarde. Hugues vivoit encore en 1056. 1043.

Etienne fut présent à un concile d'Avignon tenu en 1060, dont les actes sont perdus. 1060.

Pierre II confirma en 1089, les donations que ses prédécesseurs, & plusieurs particuliers avoient faites à l'abbaye de saint Victor. C'étoit le tems où la piété de nos peres consistoit en partie dans ces sortes de libéralités. Ce prélat est encore nommé dans un acte de 1108. 1089.

Aldebert siégeoit en 1123 & en 1146. 1123.

1155. *Erard* ou *Enard* paroît lui avoir succédé immédiatement ; car on trouve son nom dans une charte de l'an 1155. Il assista à la dédicace de l'église de Lerins en 1159.

1170. *Pons*, qui commence à être connu en l'année 1170, termina quatre ans après un différend que l'abbaye de saint Victor avoit avec Guillaume Féraud, seigneur de Torame, au sujet de certains droits que celui-ci vouloit exiger de ses vassaux, tels que de faire la garde devant son château durant la nuit, &c.

1189. *Maurel*, d'abord prévôt & ensuite évêque de Senez, signa comme témoin avec l'archevêque d'Embrun, le traité de paix conclu entre Alphonse I, roi d'Arragon, comte de Provence, & Boniface de Castellane en 1189.

1213. *Guillaume* I assista comme témoin à l'accord que l'évêque & le chapitre de Glandeves firent avec le prieur de la Penne le 15 septembre 1213.

1217. *Jean* est connu depuis l'an 1217, jusqu'en 1238. Il y a des chartes où il est appellé Isnard ; mais cette différence de noms n'empêche pas de croire que c'est le même évêque.

1238. *Pierre* III siégeoit en 1238.

1242. *Guillaume* II signa comme témoin l'acte par lequel l'évêque & le chapitre d'Antibes firent le partage de leurs biens le 3 septembre 1242. Il eut en 1243 un démêlé avec les templiers, qui lui disputoient le droit de visite dans leurs églises.

1245. *Sigismond* donna aux religieux de Vergons en 1245, les biens qu'il possédoit dans le territoire de ce village.

1246. *Guillaume* III fit le 22 octobre 1246, la dédicace de la nouvelle église de Senez, dont on avoit jetté les premiers fondemens en 1176 ; l'ancienne ayant été vraisemblablement détruite ou brûlée par les sarrazins.

1255. *Raymond* est nommé dans des chartes de l'an 1255 & 1260.

1290. *Bertrand* I assista au concile d'Embrun en 1290, & fit en 1309

DIOCESE DE SENEZ. EVÊQUES.

& 1312, quelques ſtatuts ſynodaux pour ſon chapitre & les autres prêtres du dioceſe.

Albert rempliſſoit le ſiege en 1319. 1319.

Bertrand II envoya un député au concile de Saint-Ruf en 1326, 1326.
& aſſiſta à celui qui ſe tint au même endroit en 1337. Il vivoit encore en 1358.

Pierre IV fut un des peres du concile d'Apt en 1365, tenu par les 1365.
archevêques d'Aix, d'Arles & d'Embrun, accompagnés de leurs ſuffragans.

Robert Gervais, natif d'Anduſe dans le Languedoc, religieux 1369.
dominicain, fut nommé à l'évêché de Senez par Urbain V, au mois d'octobre 1369, & l'emporta ſur Jean Biret, qui avoit été élu par le chapitre. Robert étoit un zélé partiſan de Clément VII, en faveur duquel il fit un ouvrage contre Urbain VI, qui n'étoit pas reconnu en deçà des Alpes, & qu'il traitoit de ſchiſmatique. C'en étoit aſſez pour le faire regarder comme tel, dans un tems où l'on étoit fort ignorant ſur la diſcipline comme ſur tout le reſte. Robert Gervais paſſoit pour ſavant, & fit un traité ſur le gouvernement, dédié à Charles VI. Ces deux ouvrages, euſſent-ils été exécutés avec beaucoup d'intelligence, devoient par leur objet ne pas ſurvivre long-tems à l'auteur, qui paroît être mort en 1390.

Aimon Nicolaï, religieux du même ordre, étoit fort aimé de 1390.
Benoît XIII, (Pierre de Lune) qui lui donna l'évêché de Senez après la mort de Robert, & enſuite celui d'Hueſca en Arragon en 1397. C'eſt le même prélat qui fut évêque de Saint-Pons de Tomieres, & archevêque d'Aix, où il mourut le 15 juin 1443. Il eut pour ſucceſſeur à Senez, en 1397,

Iſnard de Julien, ſon confrere, & provincial de ſon ordre. On 1397.
dit que c'étoit un homme recommandable par ſa ſcience, ſes mœurs, & ſa piété; mais fort entêté pour le parti de Clément VII & de Benoît XIII. Alexandre V, qui fut élu par le concile de Piſe, ne le traita pourtant pas d'une maniere bien honorable, dans

Chorographie. II. Partie.

une bulle qu'il donna contre lui au mois d'août 1409; il le déclara déchu de l'évêché d'Avignon, dont Benoît XIII l'avoit pourvu. Dans les tems de schisme, les papes étoient comme le reste des hommes, prodigues de louanges & de blâme, suivant qu'on épousoit ou que l'on combattoit leurs intérêts. Isnard fut la victime de ces divisions, comme on devoit s'y attendre, & se trouva sans évêché; parce que les avignonois refuserent de le recevoir, & qu'Alexandre V mit à sa place sur le siege de Senez,

1409. *Jean de Seillons*, chanoine d'Angers, sous l'épiscopat duquel Eugene IV réunit, en 1432, le siege de Senez à celui de Vence. Celui-ci étant devenu vacant, par la translation de Louis de Glandevès à l'évêché de Marseille, Jean de Seillons voulut en prendre possession, en vertu de la bulle, ainsi que nous l'avons dit à l'article de Vence, mais l'union n'eut pas lieu. On croit que ce prélat vécut jusqu'en 1442.

1442. *George Clariani*, né à Colmars en Provence, est nommé dans plusieurs chartes, & souscrivit les premiers actes du concile d'Avignon, assemblé par le cardinal de Foix, le 7 septembre 1457; les derniers sont signés par *Eugene, évêque de Senez*. Ce concile ayant été interrompu pendant six mois, on ignore si George mourut dans l'intervalle, ou s'il donna sa démission; mais on sait qu'il conféra un bénéfice en 1459, & de-là on peut conclure que c'est par erreur qu'on a mis *Eugene* au lieu de *George*, dans les derniers actes du concile d'Avignon.

1459. *Elzéar de Villeneuve*, des seigneurs de Vauclause & de Bargemont, lui succéda en 1459, & siégea jusqu'en 1490. On croit qu'Alexandre VI lui donna un successeur qui ne fut point reconnu, & qu'après une vacance de deux ans, le chapitre élut

1507. *Nicolas de Villeneuve*, neveu du précédent, qui gouverna le diocese jusqu'en 1507. Après lui Nicolas de Fiesque fut administrateur de l'évêché pendant cinq ans.

1512. *Jean-Baptiste d'Oraison* lui succéda. Il étoit fils de Philibert de

Laigue, natif de Bourges, chambellan du roi René, sénéchal du duché de Barri, & de Louise, héritiere de la maison d'Oraison, dont Philibert prit le nom & les armes. Jean-Baptiste siégea depuis l'an 1512 jusqu'en 1546. Il étoit abbé de saint Eusebe, près d'Apt.

Pierre de Quiqueran de Beaujeu, natif d'Arles, fameux de son tems par sa littérature, étudia le grec & le latin sous les plus célébres professeurs de l'université de Paris, & fit ensuite le voyage d'Italie pour acquérir de nouvelles connoissances; car il étoit versé dans plus d'un genre, & sur-tout dans les mathématiques, l'histoire, l'éloquence & la poésie. Au retour de son voyage, François I le nomma à l'évêché de Senez; mais il mourut d'une attaque d'apoplexie le 16 août 1550, à l'âge de vingt-quatre ans, avant d'avoir été sacré. Nous aurons occasion de parler de lui dans un autre endroit. 1546.

Balthazar de Jarente ou *de Gérente* lui succéda, suivant Columbi & Fournier; mais comme il n'est point mention de lui dans le catalogue des évêques de Senez, son épiscopat est très-incertain.

Théodore-Jean de Clermont, fils de Bernard, vicomte de Talard, & d'Anne d'Husson-Tonnerre, étoit déjà évêque de Senez en 1551, comme il conste par les actes de la visite pastorale qu'il fit cette année-là. Il n'y a donc pas d'apparence que Balthazar de Jarente ait siégé, puisque le siege ne fut vacant que le 16 août 1550. Théodore fut nommé vice-légat d'Avignon en 1553, & vivoit encore en 1560. 1551.

Jean Clausse, parisien, abbé du Toronet, fils d'Angelbert, seigneur de Monchy, conseiller au parlement de Paris, reçut l'onction épiscopale en 1561, & se rendit particuliérement recommandable par le zele avec lequel il combattit l'hérésie des prétendus réformés; car il étoit savant & fort éloquent : aussi faisoit-il souvent des missions dans son diocese. Il assista au concile de Trente en 1562; & de retour dans son diocese il n'en sortit plus, 1561.

n'étant occupé qu'à le gouverner, & à réunir les biens que la négligence de ses prédécesseurs avoit laissé distraire de la manse épiscopale. Il mourut le 6 novembre 1587, & le siege demeura vacant jusqu'en 1601; le fameux Crillon eut l'administration du temporel pendant tout ce tems-là. Cependant après la mort de Jean, le roi avoit nommé, pour remplir le siege, Hugues de Pons, archidiacre de Senez; mais le pape refusa les bulles. Ce ne fut donc qu'au mois d'octobre 1601, que

1601. *Jacques Martin*, de Marseille, religieux de saint Victor, ayant été nommé par le roi, Hugues de Pons étant peut-être mort, fut proclamé à Rome. Il eut un procès avec son chapitre, parce qu'il prétendoit à la dépouille des chanoines, par la raison que, vivant sous la regle de saint Augustin, ils ne pouvoient point avoir de pécule, ni disposer de leurs biens par testament. Cette demande devoit paroître bien singuliere dans la bouche d'un évêque, qui étant lui-même religieux, avoit fait vœu de pauvreté. Il mourut le 21 février 1623, âgé de quatre-vingts ans. Il s'étoit fait donner pour coadjuteur,

1623. *Louis*, fils de Louis Duchene, président au parlement de Provence, & d'Anne de Bausset, de Marseille, chanoine de saint Sauveur d'Aix, bon jurisconsulte, prêchant bien, cultivant les mathématiques & la musique, & jouant, dit-on, de toutes sortes d'instrumens. Voilà plus de talens qu'il n'en faut, pour être homme de mérite dans le monde; mais il sentit que ce n'en étoit pas assez pour un évêque. Il y joignit la régularité & la charité, dont il fit la base de son ministere. Son église, les pauvres & les hôpitaux eurent part à ses libéralités durant sa vie & après sa mort; il leur légua tout son bien, excepté les meubles qu'il avoit à Castellane, & trois mille livres une fois payées, dont les religieuses de cette ville profiterent. C'est lui qui les avoit fondées, ainsi que le séminaire, dont il donna la direction aux prêtres de la doctrine chrétienne. Sa mort, arrivée le premier mars 1671, priva le diocese

d'un pasteur éclairé & charitable, & l'église de France du doyen des évêques. Il avoit fait séculariser le chapitre en 1650. On lisoit sur le couvent des minimes d'Aix, dont il étoit le restaurateur, *dulcis umbra quercus.*

Louis-Anne-Aubert de Villeserin, parisien, nommé au mois d'a- 1671.
vril 1671, mourut le 7 février 1695. Il joignoit, à beaucoup d'esprit, des qualités du cœur qui le rendoient recommandable.

Jean Soanen, prêtre de l'oratoire, natif de Riom en Auvergne, 1695.
lui succéda le 8 septembre de la même année. Louis XIV, en l'élevant à l'épiscopat, voulut récompenser ses talens pour la chaire; car il étoit un des plus célebres prédicateurs du dernier siecle. M. Soanen justifia le choix du prince, par les vertus qu'il pratiqua. C'étoit un évêque dévoué tout entier aux fonctions de son ministere, & au soulagement des pauvres. On lui rend encore cette justice dans son diocese, où l'on se souvient, avec reconnoissance, des bonnes œuvres qu'il y fit. Les troubles dont l'église de France fut agitée, au commencement de ce siecle, exciterent un orage contre lui. On assembla un concile à Embrun, où il fut déclaré suspens des fonctions épiscopales & sacerdotales le 21 septembre 1727, & relégué à la Chaise-Dieu, diocese de Clermont, où il mourut le 25 décembre 1740, âgé de 93 ans. On nomma M. Jean d'Ise de Saléon, grand vicaire & official du diocese de Senez.

Louis-Jacques-François de Vocance, fils de Juste, seigneur de 1741.
Beaulieu, & de Marthe-Candide de Truchet, conseiller-clerc au parlement de Grenoble, vicaire général du même diocese, & ensuite de celui de Senez en 1734, fut nommé pour remplir le siege de cette derniere ville au mois de janvier 1741, & mourut le 14 mai 1756. Il étoit né dans le Vivarais, & avoit toujours montré beaucoup de modestie & de régularité dans sa conduite.

Antoine-Joseph d'Amat de Volx, archidiacre & vicaire général 1757.
du diocese d'Arles, lui succéda au mois d'avril 1757, & mourut le 18 mars 1771.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

1771. *Etienne-François-Xavier des Michels de Champorcin*, natif de Digne, vicaire général & sacristain du diocese d'Arles, prit possession de l'évêché de Senez le 14 octobre 1771, & fut tr nsféré à celui de Toul au mois de décembre 1773. Le roi nomma pour lui succéder, le 31 du même mois,

1773. *Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais*, natif de Cherbourg en Normandie, vicaire général du diocese de Noyon, prédicateur du roi. Il a fait l'oraison funebre de Louis XV, qui est imprimée; le discours à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé en 1775, & l'oraison funebre de M. le maréchal comte du Muy.

ANCIENNES ABBAYES.

Les religieux de saint Victor possédoient autrefois beaucoup de biens dans le diocese de Senez, & avoient, près de Castellane, un monastere qui fut détruit par les sarrazins. Celui de Vergons, dépendant de l'abbaye de Lerins, & dont on voit encore les vestiges, n'étoit peut-être que du onzieme siecle, ainsi que celui de Stoublon, occupé par des moines de Mont-Major vers l'an 1020. Les auteurs du *Gallia Christiana* ne parlent point de ces petits monasteres, qui n'étoient vraisemblablement que des hospices pour un petit nombre de religieux, préposés à la garde des biens, que les trois grandes abbayes possédoient dans le diocese.

HISTOIRE NATURELLE.

L'histoire naturelle de ce canton de la Provence fourniroit un article intéressant à un homme qui voudroit décrire les oiseaux, les quadrupedes, & traiter, comme il faut, la partie de la botanique. Il le rendroit plus piquant encore, s'il y ajoutoit l'élévation des montagnes, leur site, leur organisation, & les volcans éteints; nous savons qu'il y en a, quoique nous n'ayons pas été les reconnoître. Le cours des rivieres, les causes de leur accroissement & de leur décroissement, pourroient être aussi le sujet de quelques observations curieuses. Dans ces montagnes l'eau découvre quelquefois, comme il arrive dans la vallée de Barcelonette, des méleses fort gros & fort longs, qu'on retire avec la plus grande peine

peine de l'intérieur des terres où ils étoient enfouis. Ces arbres se fendent alors avec la plus grande facilité, selon le fil du bois, & lorsqu'on les brûle, ils répandent une odeur très-désagréable. Ils sont une preuve certaine que les eaux ont entraîné les terres, & bouleversé ce pays-là. Parmi ces terres on trouve la calcaire, la marne, & quelquefois le grès, où naissent de très-beaux châtaigniers, qui sont d'une grande ressource pour les habitans, quoiqu'en général le fruit en soit petit. Quant aux minéraux, on en trouve beaucoup dans la viguerie de Seyne. Il y a, par exemple, des mines d'argent à Mariaud & à Torame haute ; d'argent & de cuivre à la Bréoule ; d'or à Ubaye. Les fontaines salées ne sont point rares dans ce diocese. Il y en a près de *Senez*, à *Gevaudan*, à *Tartone*, & deux à *Castellane ;* les eaux de l'une sont salées & ameres, à-peu-près comme celles de la mer. Cette salure peut bien avoir une autre cause que les plâtrieres ; elle vient peut-être d'un sel fossile répandu dans la terre, semblable à celui qu'on trouve en Catalogne & en Pologne. Quant à l'amertume, il faut l'attribuer à quelque bitume, dont le filon n'est point visible. Le puits salé de *Moriez* donne une livre de sel très-blanc & très-bon, sur trois livres d'eau. Gassendi remarque qu'à quantités égales, il est plus difficile à dissoudre dans l'eau commune, que celui de la mer.

Diocese de Senez. Histoire naturelle.

Cette fontaine avoit été sûrement connue des romains. Le nom de *Muria* qu'ils donnerent à l'endroit où elle coule, & dont *Moriez* est dérivé, nous en fournit la preuve. Les révolutions arrivées en Provence, & les bouleversemens occasionnés par les pluies & les inondations, avoient fait disparoître cette source, qui ne fut découverte pour la seconde fois qu'en 1636, lorsqu'on augmenta le prix du sel. Les habitans s'étant apperçus que les pigeons alloient souvent boire dans un vallon, voisin du village, s'imaginerent que l'eau pourroit bien être un peu salée, & se mirent à creuser pour découvrir la véritable source. Ils la trouverent en

CHOROGRAPHIE.
II. Partie.

effet; car à peine furent-ils à cinq pieds de profondeur, qu'ils découvrirent quelques poutres rangées en parallélogrammes, & au-dessous une cuve de chêne quarrée, qui avoit douze pieds de profondeur; le tout ensemble avoit l'air d'un puits, dont les quatre poutres formoient l'ouverture. Chaque côté de la cuve avoit environ trois pieds & demi de large. On trouva au même endroit quelques instrumens de bois pour puiser de l'eau. Mais tout cela nous fait juger que les habitans étoient pauvres; des gens aisés y auroient fait bâtir un puits convenable à l'utilité qu'ils en retiroient. Je remarque en second lieu, qu'il faut que cette cuve eût été mise dans le treizieme ou quatorzieme siecle; car les historiens disent qu'elle étoit en assez bon état quand on la découvrit.

On trouve quelquefois sur le chemin de *Comps* à *Castellane*, des bancs immenses de roubine, pénétrés de gryphites, ordinairement mêlés avec d'autres coquillages. Il y a peu d'endroits qui offrent autant de cornes d'ammon, que le ravin formé à la montagne de *Chamatte*, près de *Vergons*. On y trouve aussi de la marne, qu'on pourroit employer pour fertiliser les terres. Le même coquillage fossile n'est point rare aux extrêmités du terroir de *Norante*, vers celui de *Pel*, non plus qu'au terroir de *Soleillas*, du côté de *Demandols*. On voit à *Brenon* du charbon de terre & une pyrite blanche qui indique ce minéral. Il y a des amas de souffre assez pur à *Gevaudan*; à *Barrême* il est répandu sur des pyrites.

REMARQUES HISTORIQUES.
Castellane.

On voit peu de monumens d'antiquité dans ce diocese; excepté ceux qui ont été trouvés dans le terroir de Castellane. Nous les avons fait connoître dans la premiere partie de la chorographie, à l'article *Salinæ*, qui est le nom que portoit l'ancienne ville, bâtie au quartier de Notre-Dame du Plan; on y a trouvé des médailles d'or & d'argent, & beaucoup de vestiges d'anciens édifices. Cette ville fut vraisemblablement détruite par les saxons & les lombards à la fin du sixieme siecle. Ceux des habitans qui ne tomberent pas entre leurs mains, voulant se mettre à l'abri de pareilles in-

cursions, se retirerent sur un rocher voisin, où ils bâtirent des maisons qu'ils entourerent de murailles; c'est de-là que vint le nom de *Petra Castellana*, qui signifie la *roche du Château*. Ce nom étoit connu en 960, sous l'épiscopat d'Honoré II, évêque de Marseille. La seigneurie du village & des environs appartenoit déjà à la maison de Castellane, vers l'an 1050; mais elle fut réunie au domaine comtal en 1257. Environ quatre ans après, une partie des habitans abandonna le rocher, & vint se loger dans le bourg qu'on avoit commencé de bâtir, il y avoit près de deux cens ans, à l'endroit où est actuellement la ville, sur les bords du Verdon. La communauté obtint de Louis, prince de Tarente, & de la reine Jeanne, la grace singuliere de ne pouvoir être séparée du domaine comtal, & de se maintenir sous la jurisdiction immédiate du souverain, par la force des armes, dans le cas, où par surprise, il céderoit à quelqu'un la seigneurie de la ville. La reine Marie, & Louis II son fils, confirmerent ce privilege, par lettres-patentes du 23 mai 1386.

DIOCESE DE SENEZ. REMARQUES HISTORIQUES.

Bouch. t. 1. p. 910 & 921.

Nous avons dit que l'ancienne ville appellée *Salinæ*, étoit à Notre-Dame du Plan; il est aisé de le démontrer par les monumens de toute espece qu'on y a trouvés, & par une pierre milliaire, que Bouche dit avoir vue à *Taulane*. On y avoit gravé le nombre II, pour marquer que de ce lieu à *Salinæ*, il y avoit deux mille. En effet, cette distance conduit justement à l'église du Plan; au lieu que de Taulane à Castellane il y a trois milles. Ce milliaire fut placé sous l'empire de Probus, qui régna depuis le mois d'août 276, jusqu'au même mois 282. Voici l'inscription:

p. 91.

T. 1. p. 130.

IMP. CAES
M. AVR
PROB. P. F
INV. AVG
III. COS. P. P
I I

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Il y a dans la ville de Castellane des augustins, fondés en 1281, & des religeuses de la visitation en 1644.

Bagarris, près du Bourguet.

L'inscription grecque, découverte à Bagarris, petit village qui ne subsiste plus, & qui étoit voisin du Bourguet, fut sans doute mise sur le tombeau de deux amis, de deux jeunes époux, ou de deux amans; car ce n'est que de ces sortes de personnes qu'on peut dire, que la même ame anime les deux corps.

D. M.
ΣΩΜΑΤΑ ΜΕΝ ΔΥΟ
ΨΥΧΗ ΔΕ ΜΙΑ

Il est plus que vraisemblable, que le marbre sur lequel on a trouvé cette inscription, avoit été apporté d'ailleurs.

Barrême.

Parmi les médailles qu'on a trouvées au terroir de Barrême, on en cite une de Marseille, & l'autre de l'empereur Geta. Nous regrettons qu'on n'ait pas conservé les inscriptions; elles nous apprendroient peut-être quelque particularité intéressante; car du reste nous n'avons pas besoin de tous ces monumens, pour croire que dans le territoire de Barrême, il y avoit une ville du tems des romains. La province étoit alors habitée à-peu-près comme elle l'est aujourd'hui, ou du moins nous ne voyons pas d'où pourroit venir la grande différence qu'on voudroit supposer dans la population.

Bouch. t. 2. p. 277.

La prévôté de Saint-Jacques ou de Saint-Jaume, dans le même territoire, est fort ancienne. C'étoit une dignité de l'église collégiale des chanoines réguliers de saint Augustin. On en ignore la fondation, parce que les titres furent dispersés, lorsque le comte de Carces fit détruire le cloître & l'église, vers l'an 1570. On sait seulement que le chapitre existoit déjà en 1200, & qu'en 1287 il y avoit deux chanoines.

Colmars.

Quoiqu'on ne trouve aucun ancien monument à Colmars, je présume que du tems des romains il y avoit un bourg où l'on

adoroit le dieu Mars, & que de-là eſt venue la dénomination de *collis Martius*. On voit tout auprès de cette petite ville une fontaine intermittente, remarquable par la fréquence de ſes retours. Gaſſendi, qui l'avoit examinée, aſſure qu'elle coule quatre fois dans une heure, & pendant ſept minutes à chaque fois, après leſquelles il y a une ceſſation abſolue, tantôt de huit, tantôt de ſept, & tantôt de ſix minutes. Le méchaniſme de ces fontaines eſt connu; c'eſt le même que celui du ſiphon. On eſt perſuadé aujourd'hui qu'il y a dans la montagne, où ces fontaines prennent leur ſource, deux réſervoirs, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur, qui communiquent enſemble par un conduit recourbé en ſiphon, de maniere que la branche la plus courte a ſa baſe dans le réſervoir ſupérieur, & l'autre vient aboutir au réſervoir inférieur. Lorſque le premier eſt rempli, & que l'eau eſt parvenue au-deſſus de la courbure du conduit ou ſiphon, elle s'écoule dans l'autre, & met le réſervoir ſupérieur à ſec. Celui-ci ſe rempliſſant de nouveau, le même effet recommence, ainſi de ſuite, tant qu'il n'y a point d'obſtacle qui détruiſe ce jeu de la nature. La ſeule choſe qui puiſſe embarraſſer, c'eſt de ſavoir pourquoi le tems de l'intermittence ou de la ceſſation, eſt tantôt de huit, tantôt de ſept & tantôt de ſix minutes. Mais la ſurpriſe ceſſe, quand on fait attention qu'elle dépend du plus ou du moins d'eau qui arrive à la ſource.

Diocese de Senez. Remarques historiques. Fontaine intermittente.

Diocese de Nice.

Diocese de Nice.

La ville de Nice a eu ſes révolutions, comme preſque toutes les villes bâties ſur la Méditerranée. Mais ſa ſituation qui l'expoſoit aux incurſions des pyrates, quand les différens états de l'Europe étoient encore dans l'anarchie, fait toute ſa richeſſe, depuis que les gouvernemens devenus plus fixes & plus éclairés, peuvent s'occuper du bonheur des peuples. Cette ville eſt d'ailleurs la ſeule qui puiſſe échanger les productions du Piémont contre celles des

pays maritimes. Elle devient donc intéreſſante dans les états du ſouverain dont elle dépend; & pour peu que le gouvernement continue de s'en occuper comme il fait, elle répandra le commerce dans l'intérieur des terres, y animera l'agriculture, l'induſtrie & la population, ſur-tout ſi la communication d'un endroit à l'autre, & l'exportation des denrées deviennent faciles par la commodité des chemins, ſans leſquels le commerce ne fait que languir. On trouve à Nice tout ce qui peut en rendre le ſéjour agréable. L'air y eſt fort ſain, le ciel toujours beau, la campagne admirable, quoique peu étendue. Tous les arbres & les arbuſtes, originairement apportés de la Grece, tels que l'oranger, l'olivier, le coignaſſier, le citronnier, le pêcher, le figuier, le grenadier, &c. y viennent avec une facilité merveilleuſe. La vigne & l'oranger exhalent au commencement du printems, quand ils ſont en fleurs, une odeur qui, ſe mêlant à celle de l'œillet, de la roſe & du jaſmin, parfume l'air d'alentour. C'eſt alors qu'on peut dire de ce terroir, avec bien plus de fondement que de celui d'Hyeres :

Voyages de Langued. & de Prov.

Vertumne, Pomone & Zéphyre
Avec Flore y regnent toujours :
C'eſt l'aſyle de leurs amours,
Et le trône de leur empire.

La ville de Nice eſt capitale du comté de ce nom, & appartient à la maiſon de Savoie depuis l'an 1388. Il y a un ſénat, un commandant, un intendant, une chambre de commerce, un préfet, dont les fonctions ſont à-peu-près les mêmes que celles de nos bailliages, & trois paroiſſes. La premiere dépend du chapitre, compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, & de ſept chanoines, dont l'un fait les fonctions de curé. Les deux autres ſont deſſervies par les grands carmes & les grands auguſtins, fondés les uns & les autres en 1405. Outre ces religieux, on y voit

encore des dominicains établis en 1243, des observantins en 1250, des minimes en 1632, & des théatins en 1693. Les religieuses sont celles de saint Bernard, fondées en 1405; de sainte Claire en 1603; & deux couvens de la visitation, dont l'un est de l'an 1635, & l'autre de l'an 1669. Il y a aussi dans le fauxbourg, depuis l'an 1632, des augustins réformés, & dans le territoire, des récollets établis en 1543; des capucins en 1552, & des carmes déchaussés en 1652. Rien ne prouve mieux, que ces pieux établissemens, le zele des habitans pour la religion. Diocese de Nice.

Elle auroit été connue à Nice & à Cimiez, presque dès sa naissance, s'il étoit vrai que saint Nazaire y fût venu prêcher l'évangile sous l'empire de Néron, & que Celse, son disciple & le compagnon de ses souffrances, fût né à Cimiez, comme les grecs le prétendent. On ne sait rien de positif avant saint Pons, qui souffrit le martyre dans cette ville vers l'an 258. C'est le plus ancien martyr dont l'histoire de Provence fasse mention: car il n'est pas vraisemblable que saint Bassus ait été mis à mort à Cimiez dix ans auparavant. Les actes de son martyre, abrégés par Pierre des Noëls, renferment des circonstances qui n'ont pu être écrites par des auteurs contemporains. En les lisant, on est persuadé, avec M. de Tillemont, que ce saint étoit un évêque d'Orient, dont il est parlé dans saint Jean-Chrysostôme. Till. hist. ecclef. t. 3. p. 706 & 707.

Saint Pons ne remplissoit pas le siege de Cimiez, comme quelques auteurs modernes l'assurent. Il n'en est parlé dans aucun monument authentique. Il n'y a pas même de preuve que cette église & celle de Nice aient eu leur évêque avant le quatrieme siecle. Ils auroient assisté en personne, ou par députés, au premier concile d'Arles tenu en 314; car l'empereur y avoit invité tous les évêques d'Occident. Cependant on ne lit parmi les souscriptions, que le nom d'un diacre & d'un simple clerc de Nice. Il est inutile de vouloir donner à cet évêché & à celui de Cimiez, une antiquité que les anciens monumens lui refusent. Presque tous les sieges de

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

Provence font du IV[e] fiecle, parce que la religion ne commença d'y faire des progrès fenfibles que fous le regne de Conftantin.

On eft furpris que deux villes qui ne font diftantes l'une de l'autre que d'environ un quart de lieue, aient eu chacune leur évêque pendant quelque tems. Il devoit fouvent naître des difputes au fujet de la jurifdiction; c'eft peut-être ce qui obligea faint Léon à réunir les deux fieges fous l'épifcopat de faint Valérien, vers l'an 450. Mais faint Hilaire, fon fucceffeur, les fépara de nouveau fur un faux expofé que lui fit l'évêque Auxanius. Les auteurs du *Gallia Chriftiana* prétendent que ce prélat gouvernoit l'églife d'Apt. Il eft bien vrai qu'il y avoit un évêque de ce nom à la tête du diocefe en 436; mais il mourut pour le plus tard en 439, & par conféquent il ne peut point avoir fait agir faint Hilaire, dont le pontificat commença au mois de novembre 461. Quel fiege important rempliffoit donc Auxanius, puifqu'il prétendoit avoir une forte de jurifdiction fur les églifes de Nice & de Cimiez, au préjudice du métropolitain, qui étoit l'évêque d'Embrun? Seroit-ce celui d'Aix ou celui d'Arles? Nous croirions plutôt que c'étoit le premier, parce que nous trouvons un vuide dans la fucceffion des évêques de cette ville, vers le milieu du V[e] fiecle. Peut-être auffi que ce prélat ne s'appelloit point *Auxanius*, & que fon véritable nom a été défiguré par la faute des copiftes. Mais pour revenir à notre fujet, faint Hilaire ayant reconnu qu'on avoit furpris fa religion, réunit de nouveau les deux fieges en 465, & ordonna qu'il n'y auroit déformais qu'un feul évêque pour les villes de Nice & de Cimiez. Comme il eft impoffible de favoir quels font ceux qui ont gouverné féparément ces deux églifes, nous les confondrons à l'exemple de l'auteur du *Gall. Chrift.*

ÉVÊQUES.

ÉVÊQUES.

381. *Saint Amant* eft le premier évêque qui nous foit sûrement connu; il affifta au concile d'Aquilée en 381.

Saint

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Saint Valerien fut présent à celui de Riez en 439. Il avoit été moine de Lerins. C'est-là sans doute qu'il avoit puisé cette modestie, cette pureté de mœurs, & cet amour pour les pauvres, qui le rendirent si cher & si utile à son église. Mais c'est-là aussi qu'il prit des opinions, qui l'ont fait regarder comme suspect de sémi-pélagianisme. C'étoit l'erreur de ces moines, & de ceux de saint Victor, qui vraisemblablement l'apporterent de l'orient. Mais la conduite de saint Valerien, dont on célebre la fête à Nice, nous prouve, qu'attaché de cœur à la saine doctrine, il auroit abandonné ses sentimens, s'il les eût cru contraires aux décisions de l'église. Il vivoit encore en 455, & peut bien avoir été le successeur immédiat d'Amant. 439.

Deuthere est mis au nombre des évêques de Nice. Mais les monumens sur lesquels on se fonde, paroissent fort suspects; & nous l'insérons dans notre catalogue, sans prétendre garantir la certitude de son épiscopat. Antelmi croit que Deuthere souffrit le martyre, sous le regne d'Euric, roi des visigots, & par conséquent après l'année 480. 480.

Magnus député au V[e] concile d'Orléans en 549, & fut présent à celui d'Arles en 554. Il y prit simplement le titre d'évêque de Cimiez, peut-être parce que cette ville étoit plus considérable que Nice, & qu'il y faisoit sa résidence ordinaire. 549.

Austade vivoit en 581, lorsque les lombards vinrent ravager la Provence. Ils firent mourir saint Hospice qui vivoit, comme les anachoretes d'Egypte, dans un endroit appellé aujourd'hui *San-Souspir*, près de Villefranche. Sa pénitence & ses miracles le rendirent célebre dans toutes les Gaules. 581.

Catulin députa au II concile de Mâcon en 585. Après cette époque, il n'est plus mention des évêques de Nice jusqu'en 777. 585.

Syagrius siégeoit cette année-là. Quelques auteurs prétendent qu'il étoit neveu de Charlemagne. On verra bientôt ce qu'il en faut penser, quand nous parlerons de l'abbaye de Saint-Pons. 777.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

787. *Jean* I lui succéda en 787, suivant le P. le Cointe, & souscrivit au concile de Narbonne en 791. A cette époque on trouve encore une lacune de plus de deux siecles, soit que le siege de Nice ait été vacant pendant tout ce tems-là, ce que nous avons de la peine à croire; soit que les registres de l'église aient été perdus, ce qui paroît plus vraisemblable. Après ce long intervalle, nous trouvons

999. *Frodon* à la tête du diocese, en 999. Il est mention de lui dans une donation faite cette année-là au monastere de Saint-Pons, par Miron & Odile, deux nobles citoyens de Nice, dont on croit que le quartier de Mirindol, où ils possédoient beaucoup de biens, a tiré son nom.

1004. *Bernard*, successeur de Frodon, confirma l'élection du moine Jean à l'abbaye de Saint-Pons en 1004, en présence du comte Roubaud, de Guillaume de Nice, d'Autric, de Bonfils, & de leurs épouses.

1018. *Pons*, fils de Miron & d'Odile, siégeoit en 1018. On a cru que Gaufredi lui avoit succédé en 1027. Mais les monumens sur lesquels on se fonde, sont trop suspects pour ne pas douter de son épiscopat; d'ailleurs, Joffredi rapporte une charte par laquelle Pons, évêque de Nice, donne en 1030 aux religieux de Saint-Pons, un bien qui lui venoit de l'héritage de ses peres, & qui étoit situé dans le terroir de cette ville, preuve qu'il y étoit né. Toutes ces circonstances réunies nous font croire que c'est le même évêque qui siégea depuis l'an 1018, jusqu'après l'an 1030, & qu'il faut rejetter l'épiscopat de Gaufredi.

Nic. monum. illust. p. 160.

1032. *André* I fut présent à une donation que Laugier & sa femme Odile, firent au monastere de saint Veran & à l'église de Notre-Dame la Dorée, près de la riviere du Loup, diocese de Vence, en 1032. Odile est la même dont nous avons parlé ci-dessus. Il paroît qu'elle avoit épousé Laugier en secondes nôces, & qu'elle avoit eu de son premier mariage, outre Pons, évêque de Nice, Bernard & Miron, qui sont nommés dans une charte que Joffredi

Ibid. p. 158.

rapporte. On voit dans une autre, qu'elle eut de son second mariage, Raimbaud, Pierre, évêque de Sisteron, & Rostan. On a cru qu'elle étoit fille de Guillaume I, comte de Provence. Mais nous avons fait voir ailleurs que c'est une erreur. Guillaume & sa femme Adélaïde, lui donnerent plusieurs terres en Provence; Raimbaud & Rostan devinrent même seigneurs de Sisteron, dans le tems que leur frere en étoit évêque, car ce sont eux qui exciterent les troubles dont nous avons déjà parlé; mais tout cela prouve seulement que les comtes de Provence cherchoient à se faire des partisans par leurs libéralités.

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Ibid.

Nitard, natif de Nice, confirma une donation faite à l'abbaye de Saint-Pons en 1037. On croit qu'il assista en 1040 à la dédicace de l'église de Saint-Victor-lès-Marseille. 1037.

André II lui avoit déjà succédé en 1050. 1050.

Raymond est nommé dans plusieurs chartes depuis l'an 1064, jusqu'au mois d'avril 1073. C'est à lui que Pierre, évêque de Vaison, natif de Nice, fit présent du village de Drap, qui a le titre de comté. 1064.

Bernus siégeoit vers l'an 1075. 1075.

Archinbaud en 1078. Il fut nommé par Ermengaud, comte d'Urgel, pour être un de ses exécuteurs testamentaires, en 1090. 1078.

Isnard, qu'on a aussi quelquefois appellé Isoard, gouvernoit le diocese en 1108, puisque cette année-là il divisa les revenus du chapitre en prébendes. Il vouloit soumettre aussi les chanoines à la regle de saint Augustin, mais la mort qui le surprit, on ne sçait pas précisément en quelle année, l'empêcha d'exécuter son projet. Nous sçavons seulement qu'il vivoit encore en 1110. Joffredi distingue Isnard d'Isoard, mais les raisons qu'il en apporte, ne nous ont pas paru suffisantes pour adopter son opinion. 1108.

Pierre I, dont l'épiscopat commence à nous être connu en 1115, adoptant l'idée de son prédécesseur, introduisit la réforme parmi ses chanoines, & leur donna tout autour de l'église un ter- 1115.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

rein pour y bâtir un cloître, où ils puſſent établir des études, & vivre en commun ſous la regle de ſaint Auguſtin. Cette réforme étoit néceſſaire dans un tems où il y avoit auſſi peu de lumieres que de mœurs. Parmi pluſieurs traits d'ignorance que nous pourrions citer, il y en a un qui eſt aſſez remarquable, quoiqu'il fût commun alors. Un particulier de Nice voulant faire le voyage de Jéruſalem, avoit un fils en bas âge, qu'il ne voulut point laiſſer à la diſcrétion de ſes parens. Il offrit au chapitre la moitié de ſes biens, ſi l'on vouloit recevoir ſon fils chanoine, la propoſition fut acceptée avec joie; on ne ſe doutoit pas alors qu'il y eût la moindre ſimonie dans cet arrangement. Cependant Pierre étoit un évêque pieux & zélé, qui aimoit le bien, & le faiſoit autant que l'eſprit de ſon ſiécle pouvoit le permettre. Il ſoumit à ſa juriſdiction les religieux de Saint-Pons, qui refuſoient de la reconnoître, & fut un des principaux bienfaiteurs de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem & des templiers, établis à Nice vers l'an 1127. Il mourut, à ce qu'il paroît, en 1151.

1151. *Arnaud* lui ſuccéda la même année. Il étoit chanoine régulier & ſacriſtain de l'égliſe d'Orange; car lorſque le pape confirma la réforme établie dans le chapitre de Nice, il mit pour condition que l'évêque ſeroit pris parmi des chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin. Ce prélat étoit fort jaloux d'étendre ſes droits; il eut à ce ſujet des conteſtations avec les conſuls de Nice, & fut obligé de ſe mettre en 1153, ſous la protection ſpéciale de Raymond-Bérenger IV, qui étoit à Nice au mois d'avril de cette année-là. Ce prince l'établit juge en dernier reſſort des affaires des eccléſiaſtiques, & des perſonnes qui occupoient des maiſons ou des biens dépendans de l'égliſe; au lieu qu'auparavant ces affaires étoient portées à la juriſdiction conſulaire, où réſidoit la juſtice civile & criminelle. Il n'en fallut pas davantage pour mettre la diviſion entre l'évêque & les conſuls. Ceux-ci ne tinrent aucun compte de ces privileges, & ſévirent, dans toutes les occaſions, contre l'évêque

& les eccléfiaftiques. L'archevêque d'Embrun, à qui ce prélat porta fes plaintes, leur écrivit, & menaça de les excommunier s'ils ne faifoient pas fatisfaction à leur évêque (1). C'eft ce qu'ils firent par délibération publique au mois d'août 1159. Le dernier acte où il eft mention de cet évêque, eft une tranfaction paffée au mois de juin 1164 entre lui & Gui, comte de Vintimille, furnommé *la Guerre*, peut-être à caufe de fa bravoure & de fon humeur inquiete.

Raymond Laugier, de Nice, facriftain du chapitre, rempliffoit le fiege en 1166; mais nous ignorons l'année de fa mort. 1166.

Pierre II lui avoit déjà fuccédé en 1184, car le pape Lucius III le chargea, cette année-là, de mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Pons, où il n'y avoit prefque plus, ni revenus, ni difcipline; car ces deux chofes dépériffent en même-tems. Peut-être auffi que l'évêque, qui étoit en difpute avec eux au fujet de fa jurifdiction qu'ils ne vouloient point reconnoître, & des droits paroiffiens qu'ils s'étoient arrogés, chargeoit le portrait, quand il écrivoit au faint-Pere. Ils fe foumirent enfuite, d'une maniere fatisfaifante pour le prélat. 1184.

Jean II fiégeoit en 1197. Il eut des conteftations avec les mêmes religieux, contre lefquels il préfenta des lettres qu'il difoit avoir obtenues du faint-Pere, & qui furent reconnues fauffes. Il prétendit avoir été trompé par un eccléfiaftique qui avoit toute fa confiance; mais il n'en fut pas moins foumis à une peine canonique. 1197.

Henri étoit à la tête du diocefe en 1210. Il eut pour fucceffeur immédiat en 1215, 1210.

(1) Voici les noms des citoyens de Nice qui font nommés dans cette charte. *Confulum civitatis, Fulconis Badati, Petri Ricardi, Petri Aldebrandi, Guillelmi Raffi, & confulum de Graffa qui ibi erant cum epifcopo fuo, Malivicini, & Raimundi Riperti. Raimbaldi judicis de Niciâ, & Guillelmi Ricardi, Fulconis, Hugoleni, Guillelmi de Efa, Bertrandi & Atbaldi, Guigonis Mainerii, Roftagni Badati, Petri Lamberti, Guillelmi Martini, Petri Cais, Bertrandi Auundi, Trencherii Amaluine, Pontii fubdiaconi, qui fuit filius Milonis de porta.* Les confuls de l'année précédente étoient, *Raimbaldus judex, P. Raimbaldi, Franco Raimbaldi, Pontius Gisberni.*

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

1215. *Henri* II, car l'épiſcopat de Sanche, qu'on met après celui d'Henri I, n'eſt fondé ſur aucune preuve. Ce qu'on dit d'*Antepelicanus*, qu'il ſiégeoit à Nice en 1215, eſt démontré faux par Joſfredi, qui croit avec beaucoup de fondement que le complot par lequel la ville & le château de Nice furent mis ſous la domination des génois, fut tramé par Miron Badat & l'évêque d'Antibes; & que les hiſtoriens de cette république, trompés par la reſſemblance des noms, ont mis *Antepelicanus* pour *Antipolitanus*. Car du reſte il prouve par des monumens inconteſtables, qu'Henri fut évêque de Nice depuis l'an 1215 juſqu'en 1228. Ce qui rend la conjecture de Joffredi fort probable, c'eſt que le complot fut tramé, lorſque Henri étoit au concile de Latran. Dira-t-on, pour concilier les différens témoignages, que cet évêque avoit un coadjuteur nommé *Antepelicanus*, qui conduiſit toute cette affaire? C'eſt encore un ſentiment qu'on peut ſoutenir, & il eſt plus conforme à la déférence qu'on doit avoir pour les hiſtoriens de Gênes, qui ont tiré ce trait d'hiſtoire d'un acte écrit de la propre main de Marchiſi & d'Obert Spinola, les mêmes qui reçurent le ferment de fidélité des habitans de Nice. Henri vécut juſqu'en 1238.

1238. *Mainfroid* acheta cette année-là tous les droits que le comte de Provence avoit ſur la terre de Drap. Ce fut Romée de Villeneuve, connétable de ce prince, qui les lui vendit. On a des preuves de l'épiſcopat de Mainfroid juſqu'en 1251.

1255. *Pierre le Bon*, ainſi nommé à cauſe de la douceur de ſes mœurs, eſt connu depuis l'an 1255 juſqu'en 1262, qui eſt l'année de ſa mort.

1270. *Jean* III ſiégeoit en 1270, lorſque le chapitre de Nice & celui de Maguelone, renouvellerent & confirmerent l'aſſociation qu'il y avoit entre-eux. Car dans ce tems-là il ſe formoit une eſpece de confraternité entre les chapitres qui ſuivoient la même regle; & les chanoines de l'un étoient reçus dans l'autre, comme s'ils en étoient membres.

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Hugues affifta au concile d'Embrun, affemblé en 1290.
Bernard Chabaud, des feigneurs de Tourretes, mourut au mois
d'avril 1300.
Nitard II lui fuccéda, mais on ne connoît que fon nom. 1290.
Raymond III, & non pas Roftang, comme l'a cru Joffredi, rem- 1300.
pliffoit le fiege en 1316. 1301.
Guillaume I, religieux de l'ordre des freres mineurs, pénitencier 1316.
de Jean XXII, qui en fait un grand éloge dans fes bulles, fut nom- 1317.
mé en 1317.

Roftang l'avoit déjà remplacé le 21 mai 1322. Il députa quatre 1322.
ans après au concile de Saint-Ruf.

Raymond IV fut transféré du fiege de Vence à celui de Nice en 1333.
1333, par Jean XXII. Ce qu'on dit de l'épifcopat de Jean, que
quelques auteurs donnent pour fucceffeur à Roftang, n'eft point
fondé fur d'affez bonnes preuves pour pouvoir être admis.

Guillaume II fut élu le 7 juin 1335. 1335.

Philippe Gafton paffa du fiege de Sion, en Vallais, à celui de 1342.
Nice en 1342.

Guillaume Amefini, de Nice, prévôt de la cathédrale, fut facré 1345.
vers l'an 1345, & mourut le 6 feptembre 1348.

Pierre Sardine, chanoine de Nice fa patrie, & prieur de Ville- 1348.
vieille, fut placé fur le fiege de cette ville le 6 novembre 1348.
On doit le regarder comme un des principaux bienfaiteurs de fon
églife. On ignore l'année de fa mort, on fçait feulement qu'il vi-
voit encore en 1355.

Laurent Pictoris, fon compatriote & fon fucceffeur en 1360, 1360.
avoit été prévôt du chapitre, & fe rendit recommandable par fa
piété. Il affifta au concile d'Apt en 1365.

Roccafalva eft mis au nombre des évêques, fans qu'on ait des
preuves bien claires de fon épifcopat. Joffredi prétend qu'il vécut
jufqu'en 1388, qui eft l'année où la ville & le comté de Nice paf-
ferent fous la domination de la maifon de Savoie.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

Jean de Tournefort, natif de Lantousque dans le comté de Nice, moine de Saint-Pons, ensuite abbé de Lerins pendant trente-quatre
1392. ans, & enfin évêque de Nice, montra un mérite qui lui attira l'estime des papes & du souverain. Il siégea depuis l'an 1392 jusqu'en 1401.

1401. *François* I, référendaire de Benoît XIII, établit les augustins, les carmes, les bernardines, dans la ville, en 1405, le couvent qu'ils avoient hors des portes ayant été détruit durant les guerres civiles.

1408. *Louis* I ne siégea que peu de tems; il vivoit en 1408.

1409. *Jean du Bourg*, né en Savoie, lui succéda; M. Baluze croit qu'il fut transféré à Saint-Papoul en 1418.

1418. *Antoine Clementis* ou *de Regiac*, comme on l'appelle dans le *Gall. Christ.* fut élevé sur le siege de Nice en 1418, & transféré à celui de Bellei, sa patrie, en 1422. Il eut pour successeur

1422. *Aimon*, nommé par Martin V, le 18 avril de la même année.

1428. *Louis Badat*, de Nice, abbé de Saint-Pons, siégea depuis l'an 1428 jusqu'en 1445.

1446. *Aymon Provana*, d'une famille noble de Piémont, religieux de l'ordre de saint Benoît, nous est connu depuis l'an 1446, jusqu'en 1459.

1460. *Henri* III, son successeur, ne siégea pas long-tems, puisqu'il mourut en 1461.

1462. *Barthelemi Chuetti* prit possession de l'évêché le 15 avril 1462, à la nomination de Pie II, & se rendit recommandable par ses bonnes œuvres jusqu'à sa mort, arrivée le 12 juin 1501. Il étoit né en Savoie, ou peut-être dans le Dauphiné, & avoit obtenu en commande l'abbaye de Saint-Pons.

1503. *Jean Uriol* ou *Orcoli*, natif de Vienne en Dauphiné, successeur de Barthelemi à l'évêché & à l'abbaye, avoit été chanoine de plusieurs églises, & vivoit en 1503. C'est tout ce qu'on sçait de lui.

Boniface Ferrier, (*Ferrerius*) frere du cardinal de ce nom, fut administrateur

administrateur de l'évêché de Nice après la mort de Jean, pendant peu de tems, puisque

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Augustin Ferrier, son cousin germain, en fut pourvu le 29 novembre 1506; mais il fut transféré à Verceil avant d'en avoir pris possession, au mois de septembre 1511. Il eut pour successeur à Nice, le 18 octobre suivant, 1506.

Jérôme d'Arsagis, milanois, religieux bénédictin, sous l'épiscopat duquel le chapitre fut transféré à l'église de sainte Réparate. Il mourut en 1542. 1511.

Jérôme Tête-de-Fer, (*de capite ferreo*) natif de Rome, s'éleva par ses talens, & après avoir rempli différens emplois en cour de Rome, il fut nommé légat en France & en Portugal. Pourvu de l'évêché de Nice, le 6 février 1542, & décoré de la pourpre deux ans après, il mourut à Rome après s'être démis de l'évêché en faveur de 1542.

Jean-Baptiste Provana, vers l'an 1545; ce prélat étoit trésorier de l'église métropolitaine de Turin, sa patrie, & aumônier du duc de Savoie. Il mourut le 21 septembre 1548. 1545.

François Lambert, de Chambery, frere de l'évêque de Maurienne en Savoie, & de celui de Caserte dans le royaume de Naples, fut élevé sur le siege de Nice par Paul III, le 18 janvier 1549, & mourut au mois d'août 1583. 1549.

Jean-Louis Palavicini, né en Piémont des marquis de Céve, avoit été nommé à l'évêché de Saluces, quand il fut pourvu de celui de Nice, avant d'être sacré, le 7 novembre 1583. Il fit des statuts synodaux, & mourut en faisant la visite de son diocese, le 5 novembre 1598. 1583.

François Rosini, né en Piémont, étoit religieux observantin, confesseur de Charles-Emmanuel duc de Savoie, & connu par ses talens pour la chaire, & par les différens emplois qu'il avoit remplis avec distinction dans son ordre, quand il fut nommé à l'archevêché de Turin. Mais cette nomination ayant été révoquée 1600.

CHOROGRAPHIE. II. Partie.

avant qu'il fût sacré, on lui donna l'évêché de Nice, le 23 octobre 1600. Ce fut un avantage pour cette ville que d'avoir ce prélat, qui se rendit aussi recommandable par sa charité pour les pauvres, que par son zele pour la religion & le maintien des bonnes mœurs. Il mourut le 22 août 1620.

1622. *Pierre-François Mallet*, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, abbé de saint André de Verceil, sa patrie, & enfin général de son ordre en 1615, fut nommé à l'évêché de Nice en 1622, & le gouverna avec beaucoup d'édification jusqu'au 4 décembre 1631, qui est le jour de sa mort. Il a écrit la vie du bienheureux Amédée duc de Savoie. Le siege demeura vacant pendant quatre ans.

1635. *Jacques Marengo*, natif de Mont-Réal, en Piémont, ayant été pourvu de l'évêché de Saluces en 1627, donna sa démission en 1635, & le duc de Savoie le fit nommer à celui de Nice le 18 décembre de la même année. Il mourut le 2 janvier 1644, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Espagne.

1644. *Desiré de Palletis*, de Verceil, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, abbé de saint André de la même ville, fut sacré évêque de Nice, à Rome, le 11 décembre 1644. Il augmenta les revenus de l'évêché, fit réparer plusieurs églises & le palais épiscopal, & mourut d'une chûte le 15 septembre 1659.

N. de Moret fut nommé en 1661, & eut pour successeur

1672. *Henri de Provana*, de l'ordre des carmes déchaussés, pourvu de l'évêché de Nice en 1672. Il mourut le 29 novembre 1706, ayant nommé le séminaire son héritier. Le siege demeura vacant jusqu'en 1727, à cause des démêlés de la cour de Turin avec celle de Rome.

1727. *Raymond Recrosio*, religieux barnabite, natif de Verceil en Piémont, connu dans son ordre par son talent pour la chaire, & par la science de la religion, lui succéda au mois d'avril de cette année-là. C'étoit un prélat respectable par la sainteté de sa vie & par

ſon déſintéreſſement. Ses bulles ne lui ayant rien coûté en cour de Rome, il crut devoir expédier *gratìs* les lettres des ordinans & les proviſions des bénéfices, ayant pour maxime qu'il devoit traiter les autres comme il avoit été traité lui-même. *Gratìs accepiſtis*, diſoit-il, *gratìs date.* Il mourut âgé de ſoixante-quatorze ans, ſix mois & deux jours, en faiſant la viſite de ſon dioceſe, le 22 mai 1732.

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Charles-François Canton, de Ronco, dans la province de Bielle, vicaire général du dioceſe de Verceil, fut ſacré le 23 avril 1741, & mourut le 24 août 1763, regretté de ſes diocéſains, pour ſa charité envers les pauvres. Il donna des marques de ſa généroſité à ſon égliſe cathédrale, & aux curés du dioceſe, en faveur deſquels il plaça un capital d'environ quinze mille livres, pour contribuer à leur entretien pendant le tems que dure la retraite qu'ils vont faire tous les ans à Nice. Il eut pour ſucceſſeur 1741.

Jacques-François-Thomas Aſteſan, religieux dominicain, natif de Chambery, ſacré le 15 juillet 1764. Il remplit encore le ſiege. 1764.

ANCIENNES ABBAYES.

L'abbaye de Saint-Pons eſt la ſeule du dioceſe : elle fut fondée à l'endroit où étoit la chapelle de ce ſaint martyr, à un quart de lieue de Nice, vers l'an 775 pour le plus tard. Les hiſtoriens diſent que Syagrius, fils de Carloman & neveu de Charlemagne, en jetta les fondemens. C'eſt une erreur qu'il eſt aiſé de détruire; car le ſaint fondateur de ce monaſtere, fut fait évêque de Nice en 777, & par conſéquent, il ne peut pas avoir été fils de Carloman, qui étant né en 751, ne ſe maria point, ſelon toutes les apparences, avant l'an 768. Syagrius, ſon cadet, ne vint donc au monde qu'en 770 pour le plutôt. Je demande ſi en 777, c'eſt-à-dire, ſi à l'âge de ſept ans, il pouvoit être déjà fondateur d'une abbaye, & capable de remplir un ſiege épiſcopal? Avouons donc que le Syagrius, qui la fonda, n'étoit point le même que le fils de Carloman. C'étoit un ſaint perſonnage qui obtint, des libéralités de Charlemagne,

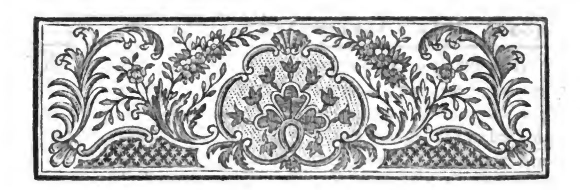
CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

de quoi faire ce pieux établissement; mais ce monarque n'étoit point alors en Provence, comme on le prétend; il est certain qu'il n'y vint jamais, ou du moins n'en a-t-on aucune preuve.

Nous terminerons ici ce que nous avons à dire du diocese de Nice, qui étant hors de la Provence, n'entre point dans notre plan quant à la partie de l'histoire naturelle.

Fin de la Chorographie.





HISTOIRE GÉNÉRALE DE PROVENCE.

INTRODUCTION.

§. I. Religion des Celtes.

Comme notre dessein est de faire connoître les variations que la religion, les loix & le caractere du peuple ont éprouvées en Provence, depuis la fondation de Marseille jusqu'à nos jours, il est nécessaire de jetter un coup d'œil sur les anciens habitans de la province, & de voir ce qu'ils étoient avant que les romains ne fissent la conquête. Ce que nous dirons des provençaux ne leur sera pas tellement propre, qu'il ne convienne à bien des égards à tous les gaulois. Mais nous en sentirons mieux quelle fut l'influence des connoissances & des mœurs que Marseille transmit à la Provence, & qui de-là se répandirent ensuite dans les provinces voisines.

INTRODUCTION.

Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de remonter à ces tems éloignés; il ne nous reſte preſque aucuns monumens qui puiſſent nous en retracer l'hiſtoire. La Provence étant ſéparée de l'Italie, par des montagnes inacceſſibles; de la Grece, par une mer orageuſe, a dû être néceſſairement inconnue aux écrivains qui précéderent la conquête des Gaules. Il eſt vrai que la découverte des côtes eſt très-ancienne; mais elle fut faite par des pyrates, qui n'y trouverent que des pyrates comme eux, & qui n'avoient ni le courage pour pénétrer dans l'intérieur des terres, ni les lumieres pour obſerver, ni la confiance de leur patrie pour témoigner la vérité. Les marſeillois même, établis dans les terres des gaulois, ne pouvoient pas les connoître. La différence des mœurs, des uſages & du langage, mit pendant long-tems, entr'eux & ces barbares, un mur de ſéparation. Ils ne voyoient donc que leurs voiſins, & ſur-tout les habitans des côtes. Avec des liaiſons ſi foibles & ſi bornées, ils ne pouvoient pas juger de la religion, du caractere & des mœurs de la nation. De-là vient que les anciens écrivains de la Grece, qui, vraiſemblablement, ne ſavoient des Gaules que ce qu'ils en apprenoient des marſeillois, en ont parlé ſi ſuperficiellement. La ville de Marſeille ne paroît avoir communiqué librement avec les naturels du pays, qu'environ deux cens ans après ſa fondation, & quand elle commença d'établir des colonies. C'eſt alors qu'elle tranſmit aux gaulois, quelques opinions de ſes philoſophes, quelques-uns de ſes uſages, les caracteres grecs, & pluſieurs cérémonies religieuſes.

Les romains étant enſuite venus dans les Gaules, plus de deux ſiecles après, y trouverent ces nouveautés établies, & les décrivirent, ſans les diſtinguer des anciens uſages de la nation. Les auteurs modernes, ſouvent copiſtes ſerviles des anciens, ont fait comme eux; ils ont attribué aux celtes, de tous les tems & de toutes les provinces, la même religion, les mêmes loix & les mêmes mœurs; ſans égard aux variations que les révolutions des

RELIGION DES CELTES.

fiecles, le commerce avec les étrangers, la différence des climats & des pays y avoient apportées. Je fens combien il eft difficile de faifir les progrès & les changemens d'un peuple, dont l'hiftoire nous manque. Auffi attribuerons-nous aux provençaux, contemporains des phocéens, fondateurs de Marfeille, tout ce que Céfar & d'autres auteurs nous difent des gaulois, qui vivoient cinq cens ans après. Mais nos vues n'en feront pas moins remplies : en faifant obferver tout ce qui porte l'empreinte d'une origine grecque, nous rendrons hommage à la gloire des anciens marfeillois, & à l'afcendant qu'ils eurent dans les Gaules. Nous allons commencer par examiner ce qui regarde la religion.

(1) Un écrivain moderne penfe que les anciens gaulois étoient monothéïftes; mais il n'en donne aucune preuve, & l'on ne fe perfuadera pas que plufieurs fiecles après le déluge, les gaulois euffent encore des idées faines fur la divinité. Il eft dans le caractere du peuple toujours foible & timide, de la voir dans tous les objets fenfibles de fes affections; & par-là même, de les refpecter ou de les craindre, & de finir par les adorer. Les aftres, qui pendant la nuit le dirigent dans fes courfes, la terre qui le nourrit, le foleil qui embellit tous les êtres, l'eau qui les vivifie, le feu qui les anime, lui paroiffent inféparables de la divinité; il croit qu'elle eft généralement répandue dans toute la matiere fenfible, qu'elle ne fait qu'un corps avec elle, & ne peut pas en être effentiellement diftinguée. Voilà les égaremens où la raifon conduifit les anciens peuples, quand ils eurent oublié les dogmes de leurs premiers aïeuls Si c'eft-là être monothéïftes, nous avouons que les gaulois l'étoient fix cens ans avant Jefus-Chrift. Mais n'eft-ce pas abufer

(1) M. Duclos eft l'écrivain dont je parle. Il croit qu'on peut douter, & même qu'on peut nier que les gaulois aient été polythéïftes, du moins avant l'invafion des romains. Je pourrois citer une foule d'autorités qui prouvent le contraire. Je me contente de renvoyer aux commentaires de Céfar, & à l'ouvrage de M. le Pelloutier fur les celtes.

Acad. des infcrip. t. 19. m. p. 492.

des termes, que d'appeller *monothéïſme* le dogme abſurde d'une ſubſtance unique, qui tend à diviſer la divinité en autant de parties que la matiere?

Il faut donc ſe borner à dire, qu'avant la fondation de Marſeille, les gaulois n'étoient point idolâtres, c'eſt-à-dire qu'ils ne rendoient point de culte aux idoles, ni aux mânes des héros. On peut le prouver, par un paſſage de Tacite, ſur les mœurs des germains. Ces peuples avoient, non-ſeulement la même origine, mais encore les mêmes uſages & la même religion que les gaulois; & comme ils avoient moins de commerce avec les étrangers, ils conſerverent plus long-tems leurs anciennes cérémonies, & la tradition de leurs ancêtres. Tacite nous aſſure qu'ils auroient cru faire outrage à la divinité, s'ils avoient oſé la circonſcrire dans les bornes d'un temple, ou la repréſenter ſous des formes humaines; cette opinion exclut néceſſairement toute idée d'idolâtrie, & ſuppoſe le dogme du naturaliſme dont nous avons parlé ci-deſſus.

Il eſt vrai que Tacite, & d'autres hiſtoriens, aſſurent que les germains adoroient des divinités, telles que Mercure, Mars, Iſis; mais perſonne n'ignore que ces auteurs écrivoient ſur la religion des nations étrangeres, avec tous les préjugés de leur religion. Partout ils aimoient à retrouver leurs ſuperſtitions & leurs idées. On ſait avec quelle inexactitude, Tacite lui-même a parlé des juifs, qu'il accuſe d'adorer la tête d'un âne; cependant que de moyens n'avoit-il pas de s'en inſtruire? La Judée étoit depuis long-tems connue & fréquentée; à Rome il y avoit beaucoup de juifs, & l'on trouvoit dans les ouvrages de Philon & de Joſeph, tous les éclairciſſemens qu'on pouvoit deſirer. Si Tacite s'eſt trompé ſur un point qu'il étoit ſi facile d'éclaircir, que n'avons-nous pas à craindre, quand il parle de faits beaucoup plus difficiles à diſcuter? Son témoignage peut donc nous paroître ſuſpect ſur la religion des germains, comme ſur celle des juifs.

En effet, comment concilier le culte qu'on rendoit à Iſis, à Mercure

Mercure & à Mars, avec ce que dit le même auteur, qu'on ne trouvoit chez les germains aucune trace des religions étrangeres. Le culte d'Isis leur étoit cependant venu d'Egypte, il en convient lui-même : pour Mercure, est-il bien certain que dans tous les tems ils l'eussent adoré ? Ils le regardoient comme l'inventeur des lettres & le protecteur des marchands. Mais avant l'établissement des grecs en Provence, les gaulois, non plus que les germains, n'avoient ni lettres ni commerce. Quant au culte de Mars, il pourroit bien avoir aussi une origine récente & étrangere. Mais d'ailleurs, il n'est pas prouvé que Mars fût regardé comme un Dieu chez les germains. Il ne falloit souvent aux historiens latins, & sur-tout à Tacite, qui paroît avoir négligé de se mettre au fait des religions étrangeres, que des apparences d'un culte religieux, pour décider qu'il y en avoit un, & pour donner le nom d'un Dieu, à un homme dont la mémoire étoit depuis plusieurs siecles en vénération dans un pays.

RELIGION DES CELTES.

Nulla simulacra, nullum peregrinæ superstitionis vestigium.

Chez différentes nations, les mêmes cérémonies ont eu souvent un objet & des motifs différens. Nous courons risque de nous tromper, en attachant nos idées à des termes & à des usages, qui ailleurs étoient pris dans un sens tout opposé; on faisoit aux héros des sacrifices semblables, pour l'extérieur des cérémonies, à ceux que l'on faisoit aux dieux; mais les anciens ne laissoient pas de regarder ces deux cultes comme différens.

Il ne faut donc pas se borner aux apparences, quand on veut décider en pareille matiere, sur-tout lorsque le dogme & les loix connues, tels que le naturalisme & la défense d'avoir des temples & des simulacres, supposent qu'il n'y avoit point d'idolâtrie. Car la premiere idée d'un peuple idolâtre, c'est d'avoir des temples & des statues. Croit-on d'ailleurs que des barbares, tels qu'étoient les gaulois avant la fondation de Marseille, c'est-à-dire six cens ans avant Jesus-Christ, connussent les vertus & les vices dont les divinités du paganisme n'étoient que des emblêmes? Car on pour-

INTRODUCTION.

roit juger des mœurs d'un ancien peuple par le nombre & les attributs des dieux qu'il adoroit. J'avoue pourtant qu'il fut un tems où l'idolâtrie régna dans les Gaules. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle y eût toujours été connue. Il est plus vraisemblable qu'elle fut apportée de la Grece, quatre à cinq cens ans avant que César & Tacite écrivissent. Il n'y a personne qui ne reconnoisse Jupiter dans *Tharamis*, que les gaulois regardoient comme le pere des dieux, le maître du tonnerre, & le modérateur des saisons; Mercure dans *Teutates*, le dieu de l'éloquence, l'inventeur des lettres, le patron des voyageurs & des marchands; Mars dans *Hesus*, le dieu de la guerre; Appollon dans *Belinus*, qu'on représentoit tantôt comme le soleil, & tantôt comme le dieu de la médecine. Nous trouverions à peu de chose près la même ressemblance dans tout leur systême religieux, si nous voulions l'examiner en détail; il n'y avoit souvent de changé que les noms.

§. II. LE POLITHÉISME APPORTÉ PAR LES MARSEILLOIS.

L'IDOLATRIE fut connue sur les côtes de Provence avant de l'être dans l'intérieur des Gaules, parce que c'est le premier endroit où les vaisseaux des grecs aborderent, quand ils commencerent à s'éloigner de l'Italie; mais des pyrates ou des marchands qui ne font que passer, ne sont pas capables de faire le moindre changement dans une religion (1). Sur cette matiere, il faut du tems pour changer l'opinion des hommes, il faut que les yeux s'accoutument peu-à-peu au nouveau culte, & sur-tout qu'on le voie suivi par des hommes dont le mérite impose; une colonie puissante sera donc seule capable d'opérer cette révolution.

(1) La maniere dont les fausses religions s'établirent est une preuve de la divinité de la nôtre, qui se répandit en peu de tems chez toutes les nations par des voies toutes opposées; elle fut annoncée par des hommes ignorans & grossiers, combattue par les savans, persécutée par les grands, souvent déchirée par ses propres ministres; & malgré tous ces obstacles qui auroient étouffé dans sa naissance une religion humaine, elle fit plier en peu de tems sous son joug, la raison des philosophes, l'orgueil des grands & les passions du peuple.

Le Polythéisme apporté par les Marseillois.

Comme celle de Marſeille eſt la plus ancienne que nous connoiſſions dans les Gaules, & la plus fameuſe par la ſageſſe de ſes loix, l'étendue de ſon commerce, & la célébrité de ſon académie, je croirois volontiers qu'elle y apporta l'idolâtrie. Il n'y a pas de preuve qu'elle y fût établie avant cette époque, & même il eſt très-vraiſemblable qu'on ne l'y connoiſſoit pas. Cette opinion, me dira-t-on, eſt une conjecture, mais l'opinion contraire en eſt une auſſi; & dans la néceſſité d'admettre l'une des deux, on doit préférer la plus probable. Or, la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité d'expliquer par un autre ſyſtême, comment l'idolâtrie grecque s'eſt gliſſée dans la Gaule celtique, donne à mon ſentiment un degré de probabilité que l'autre n'a pas.

Voilà donc la premiere révolution conſidérable que Marſeille cauſa dans la province. C'eſt de ſon ſein que ſortit cette foule de divinités, dont le culte faiſoit d'autant plus d'impreſſion ſur les ſens, qu'il étoit revêtu de la pompe la plus propre à ſubjuguer l'eſprit: elles furent bientôt accréditées, ſelon que leurs attributs les rendoient plus ou moins conformes au caractere & au goût des peuples; elles ſe répandirent de proche en proche, & pénétrerent enfin dans les provinces les plus éloignées.

§. III. Des Sacrifices humains.

C'est auſſi des marſeillois qu'on reçut la connoiſſance de la langue grecque; peut-être faut-il encore leur attribuer l'origine des ſacrifices humains, qui firent couler tant de ſang dans les Gaules. L'hiſtoire nous laiſſe ignorer ſi cette ſuperſtition régna parmi eux, à moins qu'on ne diſe d'après Lucain, qu'elle régnoit du tems de Céſar; nous ſçavons ſeulement qu'elle étoit aſſez générale dans le pays d'où ils venoient, & qu'ils ſacrifioient un homme quand quelque maladie cruelle ravageoit la ville; cet exemple ſeul pouvoit être dangereux pour les gaulois; un peuple féroce & guerrier adopte, & porte aiſément à l'excès des uſages ſanguinaires.

INTRODUCTION.

Quoi qu'il en soit, cette coutume barbare d'immoler des hommes, après avoir pris naissance dans la Phénicie, alla souiller toutes les nations. Elle est attestée par trop de monumens, pour que nous puissions révoquer en doute qu'elle ait existé chez nos ancêtres. Non-seulement ils immoloient des victimes humaines dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qu'on offroit pour la guérison des particuliers; fondés sur ce principe, que dans les grands périls, comme dans les grandes maladies, on ne pouvoit satisfaire aux dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs on immoloit des innocens; dans les sacrifices particuliers, on égorgeoit souvent des hommes qui s'étoient volontairement dévoués à ce genre de mort.

§. IV.
De l'immortalité de l'ame chez les Gaulois.

Les gaulois, ou du moins les druides, reconnoissoient l'immortalité de l'ame, s'il faut s'en rapporter au témoignage du plus grand nombre des auteurs. César assure le même fait, & il nous apprend aussi qu'ils croyoient la métempsycose, vraisemblablement apportée dans les Gaules par les marseillois, qui infecterent le pays de tous les délires de l'imagination des grecs.

§. V.
Des Prêtres.

Les prêtres, connus sous le nom de druides, bardes, & eubages, & plus généralement sous celui de druides, étoient en très-grand nombre, & fort puissans. On les distinguoit en trois classes; les premiers étoient chargés des sacrifices, des prieres, & d'interpréter les dogmes de la religion. On leur avoit aussi confié la législation, l'administration de la justice, & l'éducation de la jeunesse, qu'ils instruisoient dans la théologie, la morale, la physique & l'astrologie, qui, chez toutes les nations, a eu ses partisans & ses dupes. Les *bardes* célébroient en vers les louanges de la divinité & des hommes illustres; ils jouoient des instrumens, & chantoient à la tête des armées, avant & après le combat, pour exci-

ter la valeur des combattans, louer ceux qui s'étoient distingués, & flétrir les lâches ; usage digne d'éloge, & auquel on a dû souvent tout le succès d'une bataille.

Des Prêtres.

Les *eubages* ou *vates* consultoient les entrailles des victimes.

Tous ces prêtres dépendoient d'un souverain pontife, qui avoit une autorité sans bornes. Après sa mort, le plus distingué d'entr'eux lui succédoit ; & s'il se trouvoit plusieurs concurrens, le choix étoit décidé à la pluralité des suffrages, ou par le sort des armes.

Les druides s'étoient emparés de presque toute l'autorité ; maîtres des peines & des récompenses, ils jugeoient les criminels, & connoissoient des différends qui survenoient pour cause de succession & d'intérêt. Si quelqu'un n'acquiesçoit pas à leur sentence, on l'excommunioit ; & quiconque étoit frappé d'anathême, étoit retranché de la société ; il passoit pour un scélérat & pour un impie, avec lequel il étoit défendu d'avoir aucune communication. S'il avoit quelque procès, on refusoit de lui rendre justice ; exclus pour toujours des charges & des dignités, il portoit jusqu'au tombeau le mépris & l'exécration publique. Il étoit extrêmement rare qu'on appellât du jugement des druides à l'assemblée générale de la nation. On croyoit que le bonheur & la puissance de l'état, dépendoient du respect qu'on avoit pour eux. Ce préjugé, joint aux plus grands priviléges, tel que celui d'être exempt des charges militaires & civiles, attiroit beaucoup de gens dans le sacerdoce ; mais il falloit en être digne par sa vertu. Il y en avoit même qui travailloient à s'en rendre capables, par un cours de vingt années d'étude, pendant lequel il n'étoit pas permis d'écrire la moindre chose des leçons qu'on recevoit. Il falloit tout apprendre par cœur ; usage qui paroît être venu de l'école de Pythagore, & qui pourroit bien avoir été transmis par les marseillois. Après cette longue épreuve, on subissoit un examen où l'on étoit

INTRODUCTION.

obligé de réciter plusieurs milliers de vers, qui renfermoient ou des principes, ou des réponses à des questions. Je crois que ces vers étoient rimés, & que c'est de-là que nous est venu par tradition, l'usage de la rime, qui étoit connu des anciens peuples, comme nous le prouverons, en parlant de la naissance & des progrès de la poésie provençale.

A tous ces moyens que les druides avoient de subjuguer les esprits, ils joignirent l'exercice d'un art, qui fut long-tems en possession de se jouer de la crédulité humaine; je parle de la médecine, où l'on se doute bien qu'il entroit plus de pratiques superstitieuses, que de connoissances physiques; ils avoient donc en main tout ce qui peut donner la puissance & l'affermir. Aussi étoit-elle sans bornes; elle subsista jusqu'à la conquête des Gaules par les romains. A cette époque elle perdit presque toute sa vigueur; enfin elle fut entiérement détruite en Provence, sous le regne de Tibere. Ce prince craignant que le culte des gaulois ne fût une occasion de révolte, défendit, sans restriction, les victimes humaines, abolit les écoles des druides, ne permit plus que la jeunesse s'initiât dans leur doctrine, fit massacrer un grand nombre d'entr'eux, & raser les bois où ils se retiroient, pour se livrer à la priere & à la contemplation. Le reste se dispersa, ou périt ensuite par les ordres de l'empereur Claude, sous qui les provençaux adopterent en tous points le culte des romains, comme ils en avoient déjà pris les mœurs.

§. VI.
DES LOIX ET DU GOUVERNEMENT.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, que les druides avoient la principale part dans le gouvernement; ils eurent l'adresse de mêler le systême religieux au systême politique, de maniere qu'ils concilierent l'utilité publique avec leur intérêt personnel. On en peut juger par les loix, suivant lesquelles ils se gouvernoient, & dont les principaux objets étoient l'honneur qu'on doit au souverain Etre, la distinction de la fonction des prêtres,

l'obligation d'affifter à leurs inftructions & aux facrifices folemnels. Il étoit expreffément défendu de commercer avec les étrangers fans permiffion, de leur révéler les dogmes ou les loix. Les mêmes chofes fe pratiquoient en Egypte. Il étoit auffi défendu de difcuter les matieres de religion & de politique, excepté à ceux qui avoient l'adminiftration de l'une ou de l'autre, au nom de la république. Lorfqu'un fimple particulier apprenoit quelque chofe qui intéreffoit l'état, il n'en pouvoit parler qu'aux magiftrats eux-mêmes, & ceux-ci en faifoient part à l'affemblée, s'ils le jugeoient à propos, & s'ils ne croyoient pas que l'affaire fût capable de caufer quelque fermentation parmi le peuple; car il s'allarmoit aifément, & fouvent, fur des bruits publics, il fe portoit aux réfolutions les plus hardies.

Après avoir réglé ce qui avoit rapport à l'état & à la religion; les légiflateurs tournerent leurs vues fur des objets moins relevés, mais très-importans. Ils décernerent des peines contre l'oifiveté, le larcin, le meurtre & les violences; ils établirent des hôpitaux, ordonnerent, entre le mari & la femme, la communauté des biens, telle, à-peu-près, qu'elle eft encore établie dans les pays coutumiers, firent des réglemens touchant l'éducation des enfans qui étoient élevés en commun, hors de la préfence de leurs peres, & permirent aux femmes de juger des affaires des particuliers pour faits d'injures, fans qu'on pût appeller de leur jugement; quelquefois même on les confultoit fur les affaires de l'état; car on les croyoit plus fufceptibles que les hommes d'avoir commerce avec la divinité, d'en être infpirées, & de rendre des oracles. Cependant il ne faut pas conclure de-là qu'elles euffent une grande influence dans le gouvernement, ou dans l'intérieur du domeftique. Si le caractere de la nation leur accordoit ces petites prérogatives, dont l'amour-propre fe nourrit, la loi, plus févere, les renfermoit dans des bornes affez étroites. Leurs maris avoient puiffance de vie & de mort fur elles, auffi-bien que fur leurs enfans. Lorfqu'un

INTRODUCTION.

noble mouroit, les parens s'aſſembloient, & ſur le moindre ſoupçon que ſa femme eût contribué à ſa mort, on la mettoit à la queſtion comme une eſclave. Etoit-elle coupable, on la brûloit, après lui avoir fait ſouffrir les plus cruels tourmens.

La loi n'avoit point négligé les devoirs qu'on devoit rendre aux morts ; c'étoit honorer leur mémoire, que de conſerver leur crâne, de le faire border d'or ou d'argent, & de s'en ſervir pour boire. On alloit même juſqu'à faire brûler, avec leurs corps, tout ce qu'ils avoient de plus cher, eſclaves, perſonnes de leur ſuite, animaux ; on croyoit qu'il en étoit de l'autre vie comme de celle-ci, qu'on avoit les mêmes affections & les mêmes beſoins. De-là vient, ſelon Valere-Maxime, que les peuples voiſins de Marſeille, prêtoient quelquefois de l'argent dans ce monde, pour en tirer le paiement dans l'autre; ſuperſtition groſſiere, dont les ſimples étoient les dupes, au profit des gens ruſés. Afin que les droits du mort fuſſent bien conſtatés, on enterroit, avec ſes cendres, dans le même tombeau, les comptes arrêtés & les obligations. C'étoit un nouveau ſervice qu'on rendoit au débiteur. Les mêmes pratiques ſe trouvoient en égypte.

Parmi ces loix il y en avoit de fort ſages, qui feroient honneur aux plus grands légiſlateurs, & on les obſervoit exactement. Il ſe tenoit tous les ans des aſſemblées générales, où tous les cantons du même peuple envoyoient leurs députés. Non-ſeulement on y délibéroit & prononçoit ſur les affaires d'importance qui concernoient la république & la religion; mais encore on y recherchoit les malverſations & tous les crimes qui étoient échappés aux tribunaux particuliers, ou qui étoient reſtés impunis. Les juges, revêtus d'une robe magnifique, portoient un collier, des braſſelets & des anneaux d'or, & paroiſſoient avec cette magnificence majeſtueuſe, qui contribue tant à augmenter le reſpect des peuples.

Les cantons dont je viens de parler, avoient à-peu-près la même étendue que nos dioceſes. Ils avoient leurs officiers municipaux & leur

leur sénat, qui faisoient leur résidence ordinaire dans la ville capitale. Nous avons lieu de croire qu'ils remettoient la puissance militaire entre les mains d'un chef, qui se chargeoit de les défendre contre l'injustice & l'oppression. Ce n'est qu'à ce prix qu'il conservoit une autorité qu'on lui déféroit librement. Les historiens lui donnent souvent le nom de roi, parce qu'en tems de guerre il avoit toutes les apparences de la royauté.

Des loix et du gouvernement.

Outre l'ordre des prêtres, qui étoit le premier, il y avoit encore celui des nobles qui ne s'occupoient pour ainsi dire que de la chasse & de la guerre; & celui du peuple dont le sort fut toujours de ramper & de servir l'ambition des grands. Il étoit exclu des assemblées publiques, & n'avoit aucune sorte d'autorité; la plupart même accablés de dettes & d'impôts, ou opprimés par la violence, se mettoient au service de quelque personne considérable, qui avoit sur eux le même pouvoir que les maîtres sur les esclaves. Ce fait a quelque chose de surprenant. On conçoit bien comment la servitude s'introduisoit autrefois dans un pays conquis, où le vainqueur devenu maître, imposoit les loix qu'il lui plaisoit. Mais on ne conçoit pas comment il pouvoit y avoir une différence si grande entre les nobles & le peuple, chez une nation guerriere qui n'avoit jamais été subjuguée, & où, dès l'âge de quinze ans, chacun pouvoit faire valoir ses raisons à la pointe de l'épée. Ceci seroit une énigme pour nous, si nous ne savions pas que dans tous les tems, l'oisiveté ou des malheurs imprévus ont forcé les uns à acheter des autres leur subsistance au prix de la liberté.

§. VII.
Des Mœurs.

La morale des gaulois étoit renfermée en trois points. Honorer les dieux, ne faire aucun mal, s'exercer à acquérir la bravoure & toutes les vertus d'un homme de cœur. Quant aux mœurs, il n'est pas difficile d'en donner une idée, d'après ce que nous en disent les historiens, & d'après le tableau que nous venons de faire des loix, de la religion & du gouvernement. Les gaulois, du tems

INTRODUCTION.

de César, joignoient à un talent décidé pour les sciences & les arts, l'amour de la gloire, des distinctions, du faste & des honneurs; sinceres, généreux & bienfaisans, ils exerçoient l'hospitalité avec un zele qui mériteroit d'avoir des imitateurs. Leur bravoure les rendit la terreur de toutes les nations. Ils en auroient été constamment les vainqueurs, s'ils avoient su l'allier avec les détours de la politique. Terribles dans le premier choc, mais moins redoutables quand ils avoient jetté leur premier feu, on les rallioit difficilement, quand ils étoient une fois en déroute. Le mépris pour les lâches, l'attachement à la religion, la déférence pour le sexe, étoient chez eux le fruit de l'éducation. César ajoute qu'ils étoient amateurs de la nouveauté, légers, inconstans, indiscrets, & toujours prêts à changer de sentiment; avides de nouvelles, arrêtant dans les places publiques les marchands & les voyageurs, pour en apprendre, délibérant légérement sur les affaires de la plus grande importance, se décidant de même, & se repentant un instant après du parti qu'ils avoient pris. A ces traits il est aisé de reconnoître leurs descendans: le fond du génie national est ineffaçable; il peut être altéré, perdre de sa force & de son énergie par certaines causes, mais il est toujours le même à peu de chose près, lorsqu'il n'est pas contrarié par le gouvernement.

Quoique supérieurs à nos ancêtres, à bien des égards, nous avons pourtant plus de vices qu'eux, ou pour mieux dire, nous en avons qui leur étoient inconnus; parce que les sciences, les arts, le commerce, & cette circulation d'hommes qui voyagent les uns chez les autres, ont dû nous donner d'autres besoins & d'autres vues: mais on ne change point de caracteres pour changer de principes & de desirs; c'est un arbre qu'on a beau plier & cultiver de différentes manieres, il porte toujours des fruits de la même qualité.

Ces mœurs, telles que je viens de les peindre, n'eurent pas les mêmes nuances, & ne furent pas exactement les mêmes dans tou-

DES MŒURS.

tes les provinces des Gaules, ni dans tous les tems. Le climat & même la ſituation des lieux y mettent beaucoup de différence. Les anciens provençaux qui habitoient les côtes, lorſque les phocéens y aborderent, étoient groſſiers & barbares. C'eſt le défaut de preſque tous les peuples qui, vivant ſur les bords de la mer, ne connoiſſent point d'autre profeſſion que la pêche & la pyraterie. Tels ſont encore les habitans de Salé, de Tunis & d'Alger dans un ſiecle où les arts & les ſciences ont policé preſque toutes les nations.

Les peuples, du côté des Alpes, avoient à-peu-près les mêmes défauts. L'habitude de vivre de la chaſſe, & d'être dans une eſpece de guerre continuelle avec les animaux les plus féroces, les rendoit ſauvages; d'ailleurs les habitans des montagnes ſont ordinairement plus inquiets, plus vifs, plus ruſés que ceux de la plaine; Annibal & les romains en firent une triſte expérience.

Leurs uſages répondoient à leurs mœurs; ces peuples qui étoient d'abord preſque nuds, prirent enſuite une tunique peinte de différentes couleurs; & enfin, ils y ajouterent un hoqueton à manches qui leur deſcendoit juſqu'aux cuiſſes. Ils avoient outre cela une eſpece de grand haut-de-chauſſe, qu'on appelloit *bracas*, d'où leur vint le nom de *Galli-Bracati*. Leurs cabanes groſſiérement conſtruites, & couvertes de terre graſſe & de roſeaux, étoient éparſes dans les campagnes; ils couchoient ſur des feuilles, ou ſur des peaux de chiens & de loups, mangeoient beaucoup d'ail, beaucoup de viande, & peu de pain; mais une viande à demi-cuite & ſans apprêt. Le plus brave ſe ſervoit le premier. Cette prérogative, une des plus grandes qu'il pût y avoir parmi des hommes de cette eſpece, parce qu'elle ſuppoſoit une ſupériorité de courage que chacun avoit de la peine à reconnoître dans ſon rival, occaſionnoit ſouvent des diſputes; alors il en coûtoit la vie à quelqu'un des convives. Si le rang du plus brave étoit adjugé ſans conteſtation, la joie & la liberté de la table produiſoient quelquefois

INTRODUCTION.

les mêmes effets que la rivalité; la converſation s'échauffoit, & il n'étoit pas rare de voir du ſang répandu. Car telle étoit l'humeur de ce peuple; il paſſoit de la danſe au combat avec une facilité ſurprenante.

Ces défauts tiennent beaucoup au local, & changent dans des circonſtances plus heureuſes. Le même endroit qui étoit un repaire de pyrates, devint dans la ſuite des tems, quand les phocéens s'y furent établis, l'école des ſciences, des beaux arts & de la politeſſe : mais, je le répéte, on ne change point de génie, pour changer de ſyſtême, de manieres & d'uſages; le peuple aura d'autres vices & d'autres vertus, mais ces vertus & ces vices porteront l'empreinte de ſon caractere; la nature ne perd jamais ſes droits; j'en appelle à l'expérience de tous les ſiecles.

§. VIII.
Du Langage.

Ce ſeroit ici le lieu de donner une idée du langage, ſi, ſur cette matiere, nous avions autre choſe que des conjectures : pour parler d'une langue, & juger de ſon caractere, il faut avoir des ouvrages entiers, tant en proſe qu'en vers, dont l'intelligence nous ait été conſervée par une tradition non interrompue; autrement tout ce qu'on peut dire n'eſt fondé que ſur des analogies & des étymologies forcées, qui ſuppoſent que les mots dont on les tire, ſont encore les mêmes que du tems des celtes, & que nous en ſavons la véritable ſignification; erreur qui a produit bien des efforts inutiles.

Si nous connoiſſions toutes les langues anciennes, nous jugerions par la différence ou par la conformité de celles qui étoient en uſage chez pluſieurs peuples, s'ils avoient une origine commune; il eſt hors de doute qu'on parloit la même au fond, dans toute l'étendue de la Gaule celtique : mais comme il eſt preſque impoſſible qu'une langue généralement répandue dans un vaſte pays, n'eſſuie des altérations, celle-ci étoit diviſée en pluſieurs dialectes particuliers, dont chacun avoit ſes mots propres &

différens, du moins dans les inflexions. C'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre ce que dit Céſar, de la différence du langage qu'il y avoit parmi les gaulois; c'eſt du moins la penſée de Strabon.

Lorſque les provençaux, plus éclairés ſur leurs propres intérêts, eurent commencé de fréquenter Marſeille, & ſur-tout quand ils eurent pris du goût pour les ſciences & les arts, alors la langue grecque devint générale parmi eux. C'étoit celle que les honnêtes gens parloient; mais l'orgueil des romains leur impoſa bientôt la néceſſité d'apprendre le latin. La langue latine, appuyée de toute la puiſſance des vainqueurs, fit des progrès rapides en peu de tems, ſans pouvoir cependant détruire l'autre : elles ſubſiſterent donc toutes les deux avec la celtique qu'on avoit reléguée parmi le peuple, juſqu'à ce que s'étant enfin mêlées enſemble, elles s'altérerent de nouveau par l'arrivée des barbares qui inonderent le pays. On prit d'eux, plutôt par habitude que par beſoin, des mots & des façons de parler particulieres. Mais quand des tems plus heureux ſuccéderent à ces ſiecles groſſiers, on vit ſortir des débris de tant de langues, un idiôme où l'on reconnoît le génie de la langue latine à travers beaucoup de mots barbares, & quantité de phraſes & d'expreſſions grecques; c'eſt celui qu'on parle encore aujourd'hui. Il joint à la force & à l'énergie, la richeſſe & la naïveté. Il eſt ſur-tout rempli de tours vifs & d'expreſſions figurées, qui ſont une ſuite néceſſaire de l'imagination des habitans. La France en fit durant quelque tems ſes délices.

Je parlerai ailleurs de l'avantage qu'il a eu de donner naiſſance à la poéſie. Je remarquerai ici qu'il s'altere tous les jours par les conſtructions & les inflexions françoiſes auxquelles on l'aſſujettit. Son ton naïf, ſon caractere de force & d'énergie ne ſe trouvent plus que dans les lieux éloignés des grandes villes, où le peuple conſerve encore ſon ancien langage & ſes anciennes mœurs; car ces deux choſes ne s'alterent jamais l'une ſans l'autre. Mais il aura le ſort de tous les idiômes anciennement uſités dans les autres pro-

INTRODUCTION.

vinces, & dont la langue françoiſe a effacé juſqu'aux moindres traces. Les livres & les actes publics ſont les dépoſitaires des langues; ſi la langue vulgaire en eſt bannie, elle touche à ſa décadence, & n'a plus de vigueur que dans les campagnes où le commerce, les colleges voiſins, les voyages, la fréquentation des grandes villes, les chanſons mêmes, & le paſſage ou le ſéjour des troupes achevent de la détruire.

Voilà ce que nous avions à dire ſur l'ancien état de la Provence, avant la conquête des romains. Ce tableau nous a paru néceſſaire, pour rendre le lecteur plus attentif à toutes les variations dont nous parlerons dans cette hiſtoire. Nous tâcherons d'en aſſigner les cauſes, mais nous n'oſons nous flatter d'y réuſſir toujours. Les hiſtoriens grecs & latins, qui parlent de la Provence, ne l'ayant connue, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'après la conquête, nous la repréſentent telle qu'elle étoit alors, ſans ſe donner la peine de remonter à des tems plus reculés; c'eſt une erreur qu'il eſt plus aiſé de ſentir que de corriger, ſur-tout dans ce qui regarde l'hiſtoire ancienne de Marſeille (1), par laquelle nous allons commencer.

(1) Il en eſt des noms de villes comme des noms d'hommes; ils doivent preſque tous leur origine à quelque défaut, qualité, ou circonſtance qui nous ſont inconnus, & deviennent la proie de toutes les ſubtilités des étymologiſtes. S'il m'étoit permis de faire une conjecture ſur le mot de Marſeille ou Μασσαλια, comme l'appellent les Grecs, je dirois qu'il eſt compoſé de deux mots, dont l'un vient du grec Μασσαν, qui ſignifie *prendre, toucher, être près;* & l'autre, qui eſt Σαλιαι, eſt le nom des Salyes, dont le roi ſe tenoit près de l'endroit où eſt la ville d'Aix. Ainſi Marſeille, ſuivant cette étymologie, ſignifie, qui eſt voiſin des Salyes, qui touche aux Salyes.

LIVRE PREMIER.

§. I. Fondation de Marseille.

La fondation de Marseille est un des événemens les plus mémorables de notre histoire. Cependant nous n'avons que très-peu de détails sur les premiers siecles de cette ville, & ils roulent presque tous sur les arts & les mœurs. Comme on n'écrit l'histoire d'un peuple que fort tard, & lorsqu'il est devenu assez puissant pour intéresser par l'éclat de ses actions, ses commencemens restent cachés dans la nuit des tems, jusqu'à ce qu'un auteur enthousiaste ou crédule les en retire, pour les rendre dignes des événemens postérieurs, par un merveilleux que l'ignorance accrédite. Les historiens qui parlent de Marseille, n'étant venus que cinq à six cens ans après sa fondation, ont recueilli, avec beaucoup de faits qu'on ne peut révoquer en doute, quelques traditions populaires qu'il faut mettre à l'écart, ou du moins ne doit-on conserver que les plus vraisemblables, celles qui font connoître les mœurs & les usages des premiers tems.

Les phocéens, qui fonderent Marseille, descendoient des anciens habitans de l'Attique ou de l'Ionie proprement dite, qui passerent dans l'Asie mineure, où ils bâtirent plusieurs villes. Phocée fut une des plus célebres : sa situation sur les bords de la Méditerranée, le peu d'étendue & de fertilité de son territoire, ayant forcé les habitans à se livrer à la navigation, ils s'enrichirent par le commerce, sans négliger la pêche & la pyraterie, qui n'avoient rien de déshonorant dans ce tems-là.

Plus de six cens ans avant l'ere vulgaire, ils fréquentoient les côtes d'Italie, où les vaisseaux de Tyr & de Carthage abordoient aussi. Dès ce tems-là même, les villes maritimes, qui ne subsistoient que par le commerce, établissoient des comptoirs dans les pays Herod. l. 1.

lointains, où leurs navigateurs relâchoient. Les phocéens en avoient en Italie; ils voulurent en avoir sur les côtes méridionales de la Gaule. La nature du climat, & la barbarie des gaulois, leur rendoient cet établissement nécessaire. Les vaisseaux, battus par les vents qui regnent dans ces mers, y auroient souvent péri faute de secours, & même ils y auroient fait des courses inutiles, parce que les habitans de cette contrée, alors sauvage, ne savoient ni cultiver la terre, ni tirer parti des richesses qu'elle renfermoit dans son sein.

Just. l. 43. Après avoir consulté les dieux sur leur expédition, Simos & Protis, chargés de la conduire, s'embarquent avec les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui veulent partager leur sort, & portent avec eux les instrumens des arts méchaniques alors connus, ceux de l'agriculture, & les loix suivant lesquelles la colonie devoit se gouverner. Strab. l. 4. Ils abordent à Ephese, où l'oracle leur avoit enjoint de relâcher, pour se mettre sous la conduite de la personne que Diane leur nommeroit. A peine ils sont arrivés, que la déesse apparoît en songe à une des femmes les plus respectables de la ville, nommée Aristarque (1), & lui ordonne de prendre une de ses statues & de suivre ces étrangers. Outre la statue, Aristarque prend encore dans le temple une portion du feu sacré, pour le perpétuer dans le nouveau temple qu'on devoit bâtir à Marseille en l'hon- Spanh. *de praest. num.* t. 1. p. 580.

(1) Les mœurs antiques, si différentes des nôtres, donnent un air de merveilleux à ces circonstances du départ des phocéens; & si elles n'étoient rapportées que par les historiens, nous en mettrions peut-être quelques-unes au rang des fables. Mais elles sont consignées par les monumens les plus authentiques, qui déposent en faveur de la vénération que les marseillois conserverent toujours pour Aristarque, citoyenne d'Ephese, & premiere prêtresse de Diane à Marseille. Son existence & son rang paroissent encore prouvés par l'usage où l'on fut d'avoir toujours une éphésienne pour prêtresse de Diane, usage attesté par une inscription rapportée dans Spon. Le culte de Diane est aussi attesté par les médailles de Marseille, sur lesquels on faisoit souvent graver sa tête. Suivant les loix des colonies, le temple que les marseillois éleverent à cette déesse, devoit être de la même forme que celui qu'elle avoit à Ephese.

Spon. Miscel. p. 349.
Spanh. *ibid.* p. 574.

neur

neur de la déesse; car le feu sacré étoit une cérémonie essentielle de la religion païenne.

FONDATION DE MARSEILLE.

Av. J. C. 599 ans.

Ce fut sous les auspices de cette déesse, que les phocéens entrerent dans le golfe, où ils bâtirent ensuite Marseille. Leur premier soin en arrivant fut de gagner les bonnes graces du prince qui regnoit dans cette contrée. Protis fut chargé de le voir & de faire alliance avec lui. Il arrive à la cour avec quelques personnes de sa suite, le jour que le prince devoit marier sa fille Gyptis. C'étoit l'usage (1) que les parens assemblassent pour cette cérémonie, les jeunes gens d'une condition égale à la leur, & qu'ils acceptassent pour gendre celui à qui leur fille présentoit une coupe remplie d'eau. Tous les seigneurs du pays s'étoient rendus à la cour, où ils attendoient que la princesse déclarât son choix, quand Protis arriva. Sa bonne mine, son habillement, ses manieres, lui attirerent tous les regards: Gyptis elle-même en fut frappée, & sans faire attention aux inconvéniens qu'il pouvoit y avoir à se décider pour un étranger, elle lui présente la coupe. Son pere ravi du choix en témoigne son contentement, par l'abandon qu'il fait

Justin, *ibid.* Athénée, l. 13.

(1) L'anecdote de ce mariage, rapportée par Justin & par Athénée, qui l'avoit prise dans Aristote, nous fait connoître un usage des anciens gaulois, & n'a rien qui pêche contre la vraisemblance, quelqu'extraordinaire qu'elle paroisse d'abord. Il est assez naturel que le roi d'un peuple sauvage ne dédaigne pas d'avoir pour gendre le chef d'une colonie; & dans le cas dont il s'agit, s'il y avoit quelque différence, elle étoit toute à l'avantage des phocéens.

Les historiens modernes, d'après Justin, appellent ce prince, roi des *Ségobrigiens*. Comme on ne connoît aucun peuple de ce nom, ils sont fort embarrassés pour fixer la position de ses états. L'un la met à Riez, un autre à Aix, un troisiéme à Arles, sans avoir d'autre titre que l'amour de la patrie. Je crois qu'il y a une faute dans Justin, le seul auteur de l'antiquité qui parle des *Ségobrigiens*. Scylax, qui vivoit sous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, & qui nous a laissé une description des bords de la Méditerranée, distingue trois sortes de Liguriens; les *Ibéroligiens*, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône; les *Celtoligiens*, depuis le Rhône jusqu'aux Alpes; & les *Ligiens* ou *Liguriens* proprement dits, depuis les Alpes jusqu'à l'Arno. Je crois qu'au lieu de *Ségobrigiens*, il faut lire *Celtoligiens*, dont le roi se tenoit vraisemblablement dans quelque lieu situé entre Aix & Marseille.

aux phocéens d'un terrein, où ils s'établiſſent la premiere année de la quarante-cinquiéme olympiade, c'eſt-à-dire, 599 ans avant J. C.

Les gaulois, ſuivant Juſtin, n'habitoient encore que des chaumieres éparſes & iſolées. Mais les phocéens, plus verſés dans la connoiſſance des beſoins qu'ont les hommes réunis en ſociété, entourent leur ville de murailles, bâtiſſent une citadelle pour contenir les peuples voiſins, établiſſent la baſe de leur gouvernement ſur les loix qu'ils avoient apportées, & décernent à Diane d'Epheſe, qui devint la divinité tutélaire de Marſeille, un culte particulier dans un temple qu'ils lui élevent, & dont Ariſtarque fut la premiere prêtreſſe. Tournant enſuite leur attention vers l'agriculture, qui eſt avec la pêche, l'unique reſſource qu'ils aient pour ſubſiſter, ils cultivent la vigne & l'olivier. Ce ſont les ſeules productions étrangeres dont parle Juſtin, parce qu'elles furent vraiſemblablement les premieres qu'ils tranſplanterent dans les Gaules. Mais pourquoi ne reconnoîtrions-nous pas avoir reçu de cette premiere peuplade de phocéens, ou de celle qui vint peu de tems après, le figuier, l'amandier, le prunier, qui ont tant d'analogie avec le climat de Provence, & qui pouvoient fournir aux phocéens une nourriture ſaine, en même-tems qu'ils leur ouvroient une branche de commerce? Nous pouvons encore leur attribuer beaucoup de graines & d'herbes potageres, auparavant inconnues dans les Gaules. Le beſoin & l'habitude que les phocéens avoient de ſe nourrir de ces légumes, dans la Grece, leur en rendoient l'uſage indiſpenſable dans leur nouvel établiſſement; auſſi les auteurs nous apprennent-ils que les colonies grecques, qui alloient s'établir dans des pays barbares ou abandonnés, portoient non-ſeulement avec elles des proviſions pour le voyage; mais encore tout ce qui pouvoit leur procurer dans leurs nouvelles habitations, les agrémens & les avantages qu'ils avoient dans leur patrie (1).

(1) Le climat & le ſol de Marſeille reſſemblent, à certains égards, au ſol & au climat de la Grece. Ainſi tout invitoit la nouvelle colonie, dépourvue des choſes

FONDATION DE MARSEILLE.

Tit. Liv. l. 5. ch. 34.

Differt. de Carri, fur la fond. de Marfeille, p. 33.

Ce fut au milieu de ces occupations, & peu d'années après fon établiffement, que la colonie fut attaquée par les peuples voifins. Leur roi Nanus étoit mort, & fon fils, Coman, moins favorable aux marfeillois, prend la réfolution de les chaffer, fur les confeils d'un ligurien, qui lui repréfente que ces étrangers, après s'être établis fur les côtes à titre de fupplians, pourroient bien finir par s'en rendre entiérement les maîtres. Il appuie fes raifons de l'apologue de la chienne, qui ayant demandé un petit coin dans la cabane d'un berger pour y mettre bas fes petits, en chaffa le propriétaire, quand ils furent affez forts pour fe défendre. Le roi choifit pour l'exécution de fon projet, le jour où l'on devoit célébrer la fête de Flore. Il y envoie quelques jeunes gens d'élite; comme s'ils étoient uniquement attirés par la pompe de la cérémonie, en fait entrer d'autres cachés fur des chariots couverts de brouffailles, & va lui-même fe mettre en embufcade dans les bois voifins, après avoir donné ordre à ces jeunes gens d'ouvrir les portes de la ville pendant la nuit; fon deffein étoit de s'y introduire avec le refte des troupes, & de maffacrer les habitans lorfqu'ils feroient plongés dans le vin & le fommeil. Mais l'amour divulgua le fecret de la confpiration, & fauva Marfeille. Une femme, proche parente du roi, aimoit un jeune marfeillois d'une beauté peu commune; ayant eu occafion de le voir, elle ne put fupporter l'idée qu'il feroit bientôt égorgé comme les autres. Dans l'excès de fon trouble, elle lui révele le complot, & le conjure de ne pas s'expofer au danger. Le jeune homme effrayé, vole chez les magiftrats, & leur dit ce qu'il vient d'apprendre. Auffi-tôt on s'em-

néceffaires à la vie, à y reproduire ce qui faifoit la richeffe & l'ornement des campagnes riantes de l'Afie mineure. Mais nous croyons que l'oranger, le grenadier & les autres arbres de cette efpece, plus propres à fatisfaire des goûts de fantaifie, qu'à procurer une utilité réelle, ne furent tranfplantés en Provence, qu'à mefure que le commerce & le luxe s'étendirent. La ville de Nice, colonie marfeilloife, fut la premiere fans doute qui cultiva l'oranger; car à Marfeille le climat & la nature du terrein s'oppofent à la culture de cet arbre.

LIVRE I.

pare de toutes les avenues, les gaulois qui étoient dans la ville sont arrêtés, & l'on prend de si justes mesures, que le roi lui-même est attaqué au moment qu'il s'y attend le moins, & perd la vie dans le combat avec sept mille hommes des siens. Depuis cet événement, dit Justin, les marseillois fermerent les portes de la ville les jours de fêtes, mirent des sentinelles sur les remparts, veillerent avec attention sur les étrangers, & prirent en tems de paix les mêmes précautions qu'en tems de guerre.

Tit. Liv. l. 5. ch. 34.

Tite-Live fait mention de cet événement, sans entrer dans les mêmes détails que Justin. Il ajoute seulement que la ville de Marseille dût son salut au secours du fameux Bellovese, qui passoit par la Provence, lorsqu'à la tête d'une armée formidable de gaulois, il alloit fondre sur l'Italie, & menaçoit de détruire l'empire romain dans sa naissance.

V. chorogr. p. 120.

Cette armée de Bellovese étoit composée de près de deux cens mille hommes. Il s'en détacha un grand nombre qui s'établirent dans cette partie de la côte, qui est entre Marseille & Fréjus. Ces gaulois & les phocéens furent peut-être les premiers qui se mêlerent aux provençaux. Ils leur donnerent des aïeux, les uns dans l'extrêmité des Gaules, & les autres dans l'Asie mineure, en attendant que les visigots, les francs & les bourguignons vinssent les attacher par les liens du sang aux peuples du nord, & les sarrazins aux arabes (1).

(1) Le roi Ambigat, qui faisoit sa demeure dans ce que nous appellons le Berri, mais dont la domination s'étendoit sur plusieurs autres provinces, envoya ses deux neveux, Bellovese & Sigovese, chercher des établissemens dans les pays étrangers, avec tous ceux de ses sujets qui voudroient les suivre. Il s'en trouva, dit-on, trois cens mille, en y comprenant sans doute les femmes & les enfans. Bellovese prit la route de l'Italie, en passant par la Provence; & Sigovese, celle de la forêt Hercynie, au-delà du Rhin.

Ces migrations sont moins la preuve de la population des Gaules, que de la stérilité du pays. La population tient plus à la société qu'à la nature; & si les hommes se multiplient, c'est lorsque le commerce, les arts & l'agriculture les mettent

§. II.
MŒURS ET LOIX DE MARSEILLE.

La ville de Marseille subsistoit depuis environ cinquante-sept ans, lorsque Phocée tomba sous le joug des perses. La plupart des habitans s'embarquerent avec leurs effets, leurs femmes & leurs enfans, pour se soustraire à la tyrannie d'Harpagus, lieutenant de Cyrus. Ce sont eux qui jetterent dans la mer une barre de fer ardente, & qui s'engagerent, par serment à ne revenir dans leur patrie, que quand cette barre surnageroit. Quelques-uns de leurs

Athen. l. 10. c. 9. Strab. l. 4. Valer. Max. l. 2. *Et alii.*

en état de se défendre & de se secourir mutuellement. Or, il est certain que ces causes de population n'existoient pas encore dans les Gaules, six cens ans avant Jesus-Christ. Les habitans dans ces tems reculés, passoient six mois de l'année dans une profonde oisiveté, consumant le peu de provisions qu'ils avoient recueillies sur la fin de l'été, & qui consistoient en bled & en légumes; & encore ces derniers n'étoient-ils pas aussi multipliés qu'ils le sont aujourd'hui; car nous en connoissons un grand nombre de variétés, qui n'existoient pas dans les Gaules six cens ans avant Jesus-Christ. Ainsi retranchons des productions de la terre alors connues, tous les arbres étrangers dont nous avons donné une notice, le vin, & les trois quarts des légumes; retranchons encore les productions que le commerce de l'étranger nous procure, & nous verrons que les gaulois, du tems de Bellovese, étoient à-peu-près dans le même état où sont aujourd'hui quelques peuples de l'Amérique. Il arrivoit donc souvent que la population étoit trop grande, relativement au produit de la terre, & alors une partie des habitans abandonnoit le pays pour aller chercher sa subsistance dans un autre. Ces peuplades alloient toujours en avant jusqu'à ce qu'elles trouvassent des contrées meilleures que les leurs, & dont il leur fût permis de s'emparer. La réputation qu'avoit l'Italie d'être fertile & située dans un climat fort doux, fut une des principales causes qui y attirerent plusieurs fois les gaulois. Je suis persuadé que les auteurs romains ont beaucoup exagéré, quand ils ont parlé des armées gauloises, que Domitius-Ænobarbus, Marius, César, &c. eurent à combattre en-deçà des Alpes. Les Gaules étoient encore couvertes de bois quand ils en entreprirent la conquête, cent cinquante-trois ans avant Jesus-Christ. Ils n'y trouverent aucun monument de la prétendue grandeur des habitans, & n'employerent pas cent mille hommes à faire toute la conquête, quoiqu'ils fussent inférieurs aux gaulois par la vigueur & l'agilité du corps, qui faisoient alors la principale force des armées; & quoique la supériorité qu'ils avoient du côté des armes & de la discipline, n'équivalût point, à ce qu'on nous dit, du nombre des armées gauloises, qui du côté du courage le disputoient aux romains. Concluons encore de ces observations que, vu l'état où étoient les Gaules, six cens ans avant Jesus-Christ, il y a tout lieu de croire qu'elles n'étoient pas peuplées depuis un grand nombre de siecles.

vaisseaux aborderent en Corse, d'autres en Italie; il y en eut plusieurs qui vinrent relâcher sur les côtes de Provence, où ils trouverent les marseillois occupés à se maintenir au milieu des barbares, & à établir dans leur république naissante, cet ordre & cette police qui l'éléverent à l'état florissant où nous la verrons dans la suite. Le gouvernement aristocratique sous lequel ils vivoient dans l'Asie mineure, est celui qu'ils choisirent par préférence, comme étant le plus conforme à leur génie & à leurs intérêts. Ils mirent l'autorité entre les mains de quelques citoyens vertueux, dont un petit nombre suffisoit alors pour gouverner une colonie naissante.

Il y avoit à Marseille six cens sénateurs, dont chacun devoit être fils & petit-fils des marseillois, & avoir des enfans. On en choisissoit quinze pour rendre la justice, dont trois présidoient aux assemblées. Ces quinze magistrats formoient le sénat, à proprement parler, si, par ce mot, on entend l'assemblée ordinaire des juges, & les six cens formoient le conseil public, en qui résidoit l'autorité souveraine. Il étoit maître de conclure la paix ou la guerre; de nommer des députés & des ambassadeurs, de ratifier les traités & les alliances, & d'examiner tout ce qui avoit rapport à la religion & à l'état, laissant aux quinze sénateurs tirés de son corps, l'exercice de la police, & le soin de juger des affaires des particuliers. Mais ce ne fut qu'environ trois siecles après sa fondation, que Marseille eut ce grand nombre de magistrats. Une assemblée aussi auguste annonce une ville très-considérable, & déjà ancienne. Si les historiens avoient fait cette réflexion, ils n'auroient pas continuellement rapporté à son origine des établissemens, qui sont le fruit d'une longue expérience & d'un grand commerce. En lisant leurs ouvrages, on seroit tenté de croire que la ville fût apportée toute formée de la Grece.

Strab. *ibid.*

Les loix étoient gravées sur des tables, & affichées dans les places publiques. Jamais on ne les viola impunément, de quelqu'état & de quelque condition qu'on fût. Les magistrats, chargés

de les faire exécuter, étoient les premiers à les obſerver, & leur exemple les affermiſſoit encore plus que la crainte des châtimens. MœURS ET LOIX DE MARSEILLE. Les peines étoient plus ſéveres contre les juges que contre les ſimples particuliers. Lucien rapporte à ce ſujet, une anecdote qui peint aſſez bien les mœurs des anciens marſeillois, quand même elle ſeroit imaginée. Un de ces magiſtrats, nommé Ménécrate, ayant eu la foibleſſe de ſe laiſſer corrompre par des préſens, fut condamné à perdre ſa charge & ſes biens. Il lui reſtoit une fille *Lucian. in Toxar.* qu'il aimoit beaucoup, mais qui n'avoit aucun de ces agrémens, ſoit de l'eſprit, ſoit de la figure, qui réparent quelquefois avantageuſement les caprices de la fortune. Dans cet état accablant, Zénothême, ami de Ménécrate, vient le voir, & l'emmene dans ſa maiſon avec ſa fille. Il lui donne un repas où ſe trouvoient pluſieurs convives; & lorſque le moment des libations fut arrivé, Zénothême prend une coupe remplie de vin, & la préſente à Ménécrate, en lui diſant: reçois, ô mon pere, cette coupe de la main de ton gendre: ces convives me ſont témoins que je prends ta fille pour mon épouſe, & que je partage mes biens avec toi. Lucien ajoute qu'il vint de ce mariage un enfant d'une beauté ſurprenante. Un jour il ſe préſenta en habit de deuil devant les ſénateurs aſſemblés. Sa figure intéreſſante, ſon air triſte & ſuppliant les attendrit, & ils le rétablirent dans les biens & la charge de Ménécrate; circonſtance intéreſſante, quand même elle ſeroit controuvée, puiſqu'elle nous montre dans le fils, la récompenſe due aux vertus du pere.

Les mœurs ſe conſerverent, à Marſeille, dans leur premiere *Tac. in vit. Agric.* ſimplicité, durant pluſieurs ſiecles, parce qu'on eut ſoin d'éloigner & les arts qui les énervent, & les gens oiſifs qui les corrompent. La comédie (1) n'y avoit point de théâtre, ou bien elle y étoit

(1) Il n'eſt pas certain qu'à Marſeille il n'y eût anciennement point de théâtre; & le paſſage de Valere-Maxime, qui ſemble le prouver, n'eſt peut-être pas décisif. *Eadem civitas*, dit cet auteur; *ſeveritatis cuſtos acerrima eſt. Nullum aditum in ſcenam*

LIVRE I.

chaste ; l'économie & la vertu des anciens marseillois les rendoient ennemis de tout ce qui pouvoit introduire le luxe ou allarmer la pudeur. Leur frugalité fut long-tems célebre. Les femmes y ajoutoient une modestie rare. Sobres dans leur repas, décentes dans toute leur conduite, elles ne connoissoient ni le vin, ni les ajustemens frivoles. La loi, pour couper racine aux abus que la vanité enfante, avoit fixé la dépense qu'il étoit permis de faire en habits & en bijoux ; & cette dépense étoit modique. On avoit aussi fixé la dot des filles ; la plus forte n'excédoit pas cent pieces d'or. L'article des funérailles n'avoit point échappé à la sagesse

mimis dando, quorum argumenta majore ex parte stuprorum continent actus, ne talia spectandi consuetudo, etiam imitandi licentiam sumat. Le mot *mime*, dont il se sert, & toute la phrase, pourroient faire croire qu'on n'exclut du théâtre que cette sorte de comédiens, dont les gestes & les discours ne peuvent être goûtés que d'une populace corrompue. Un auteur moderne, mais très-versé dans l'antiquité, prétend qu'à Marseille le spectacle n'étoit interdit qu'à la jeunesse. Quelle apparence en effet, qu'une ville qui cultivoit les lettres avec tant de succès & de goût, ne fît jamais représenter les belles tragédies de Sophocles & d'Euripide ? Strabon ne dit pas un mot de cette louable sévérité ; cependant elle étoit pour le moins aussi remarquable dans le tems où il vivoit, que tout ce qu'il nous dit de la sobriété des dames marseilloises.

Alex. ab Alex. l. 5.

D'un autre côté, comment concilier les dépenses qu'entraînoit chez les grecs le spectacle des jeux scéniques, avec l'idée que les historiens nous donnent de la parsimonie des marseillois ? De leur circonspection sur tout ce qui pouvoit introduire le luxe, ou donner la moindre atteinte à la pureté des mœurs. On ne voit d'ailleurs aucuns vestiges de théâtre, & il ne paroît pas qu'il en ait jamais existé. Cette derniere raison paroît frappante, mais elle s'évanouit quand on considere qu'il ne reste aucun édifice ancien dans les villes qui se sont considérablement agrandies, parce que le terrein & les matériaux étant devenus précieux, on ne se fit point une peine de détruire les théâtres, les amphithéâtres, & les temples mêmes, dans les tems d'ignorance, où l'on n'en connoissoit point le prix, & où l'on ne consultoit que le besoin de se loger commodément, & avec le moins de frais possibles. Ces sortes d'édifices, au contraire, ne sont point rares dans les villes, qui sont aujourd'hui moins peuplées qu'anciennement ; comme Rome, en Italie ; Arles & Orange, en Provence ; & tant d'autres, que nous pourrions citer. On peut se figurer avec quelle fureur on devoit démolir les monumens à Marseille, où le commerce attiroit des gens de toutes les nations. Si l'on avoit dû respecter quelque

des

des législateurs; ils en avoient banni les pleurs & les lamentations qui les accompagnent.

MŒURS ET LOIX DE MARSEILLE.

Ils avoient ordonné que la cérémonie se terminât le jour même, par un sacrifice domestique, entre les parens & les amis. C'étoit l'usage à Marseille, comme dans la plupart des villes de l'Asie, de se donner la mort, quand on étoit las de vivre. Mais un homme capable de prendre cette résolution insensée, n'étoit pas le maître de l'exécuter sans le consentement de la république, puisque tous les citoyens lui appartenoient. Il exposoit aux magistrats les raisons qu'il avoit de ne pas vivre plus long-tems; & si elles étoient approuvées, on lui donnoit du suc de ciguë, que l'on gardoit tout préparé dans l'endroit où se tenoient les assemblées publiques. Cette loi fut peut-être établie pour rendre le suicide moins commun; car le systême de la métempsycose, adopté à Marseille, devoit faire regarder la mort comme un remede en certains cas. Ainsi les magistrats sauvoient la vie à bien des malheureux, en exigeant qu'on leur rendît compte des raisons qu'on avoit de l'abréger. Quant aux criminels, on leur tranchoit la tête, & l'on tenoit, pour cet effet, une épée suspendue au lieu du supplice. Il y avoit à la porte de la ville, deux bieres pour transporter les morts au lieu de leur sépulture. L'une étoit pour les esclaves, & l'autre pour les personnes libres, comme s'il falloit encore observer les distinc-

chose, c'eût été sans doute l'arcenal, qui a été constamment nécessaire dans cette ville; cependant il n'en reste aucunes traces. Or, si un monument d'une utilité si reconnue, n'a pu échapper à l'injure des tems, & à la grossiereté des habitans qui cherchoient à se loger, comment auroient-ils épargné les théâtres & les temples que la religion & l'empire proscrivoient, comme des restes impurs de l'idolâtrie? Ainsi, de ce qu'on n'en trouve aucuns vestiges, on n'en peut pas conclure qu'il n'y en eût point anciennement; ajoutons à cela que Salvien, qui vivoit à Marseille vers le milieu du V[e] siecle, déclamoit beaucoup contre les spectacles, ce qui semble prouver qu'ils s'étoient du moins introduits dans cette ville sous le regne des empereurs. Quoi qu'il en soit de cette question, il est certain que les anciens marseillois étoient fort délicats sur cette matiere.

L. 16. t. 10. cod. Theod. v. not. God. ibid.

tions de la vanité dans une cérémonie où la mort confond tous les rangs, & anéantit l'orgueil de l'homme.

Un affranchi qui manquoit à son ancien maître, étoit remis en servitude jusqu'à trois fois; à la quatrieme il étoit absous; on croyoit alors qu'il y avoit de la faute de l'offensé.

Les Marseillois exerçoient l'hospitalité par principe de religion & d'humanité (1). La pratique de cette vertu devoit être essen-

Parth. Erot. c. 8.

(1) Cet amour des gaulois pour l'hospitalité, me rappelle un fait que Parthenius rapporte, & qui est remarquable par ses circonstances.

Lorsque les gaulois ravageoient l'Ionie, ils entrerent dans un temple voisin de Milet, au moment qu'on faisoit un sacrifice. Les femmes les plus notables de Milet s'y étoient rendues, & tomberent entre les mains de ces gaulois, qui reçurent la rançon de la plupart d'entre-elles, & emmenerent les autres prisonnieres. Parmi ces dernieres, il y en avoit une d'une rare beauté, dont le mari tenoit le premier rang à Milet. Elle s'appelloit Erippe, & vint dans la Gaule celtique avec le gaulois à qui elle étoit tombée en partage, laissant dans sa patrie un enfant de deux ans.

Son époux, nommé Xanthus, l'aimoit éperduement. Il vendit une partie de ses biens pour la racheter, & arriva chez le gaulois un jour que celui-ci étoit absent; mais il n'en fut pas moins reçu avec joie par toutes les personnes de la maison, & par sa femme, qui le reconnut & l'embrassa. Elle n'eut rien de plus pressé, quand le gaulois arriva, que de lui présenter son époux, & de lui dire le sujet de son voyage. Le gaulois parut charmé de la tendresse & de la générosité de Xanthus; & pour lui montrer son contentement, il lui donna un repas auquel furent invités ses parens & ses amis. Ayant ensuite pris Erippe par la main, il l'a présente à Xanthus, & lui demande s'il apportoit une forte rançon: mille pieces d'or, répondit Xanthus: eh bien, répartit le gaulois, faisons-en quatre parts, dont trois seront pour votre femme & votre fils, la quatriéme pour moi. Après quelques propos, où l'on témoigna beaucoup de joie de part & d'autre, Xanthus & sa femme se retirerent dans l'endroit qu'on leur avoit préparé; Erippe lui demande d'un air inquiet, s'il est bien vrai qu'il ait toute la somme dont il avoit parlé: j'en ai le double, dit Xanthus, car je craignois que les mille pieces d'or ne fussent pas suffisantes pour ta rançon. Erippe qui n'avoit point un cœur digne de la tendresse que lui témoignoit son époux, alla dire au gaulois que Xanthus n'avoit déclaré que la moitié de la somme, qu'il falloit se défaire de lui pour l'avoir toute entiere; car je hais cet homme, dit-elle, au-lieu que je vous aime plus que ma patrie & mon fils, & c'est avec vous que je veux passer ma vie. Le gaulois frémit d'horreur en entendant ces mots; mais il réprima sa colere, & quand Xanthus & sa femme partirent, il voulut les accompagner jusqu'aux pieds des Alpes. Là, il leur dit qu'avant de se séparer, il vouloit offrir un sacrifice. Quand la victime fut

Mœurs et loix de Marseille.

tielle & recommandable, dans un tems où les routes étoient peu frayées, les terres en friche, les forêts immenses, les habitations isolées, la communication d'une contrée à l'autre, difficile & souvent impraticable. Pour maintenir la sûreté de l'asyle qu'on donnoit aux étrangers, peut-être aussi pour empêcher que les disputes entre les citoyens ne fussent ensanglantées, il étoit défendu d'entrer armé dans la ville; on quittoit les armes à la porte, & on les reprenoit en sortant; coutume sage, mais qui devoit paroître fort étrange dans les Gaules, où l'on étoit toujours armé : car c'est des gaulois ou des germains, si l'on veut, que nous avons reçu l'usage assez barbare de porter l'épée en pleine paix & dans les villes.

Quand il regnoit à Marseille quelque maladie contagieuse, on nourrissoit fort délicatement, aux dépens du public, un pauvre qui se dévouoit volontairement à la mort, pour appaiser la colere des dieux. Ensuite on le conduisoit dans les rues, orné de festons & de bandelettes, comme une victime; & chacun le chargeoit de malédictions en passant, pour faire tomber sur lui seul la vengeance céleste : c'est au milieu de ces cris effrayans qu'il alloit à la mort. Je croirois volontiers qu'il faut rapporter à ce fait l'usage où l'on est depuis très-long-tems, d'engraisser un bœuf & de le faire promener dans la ville quelques jours avant la Fête-Dieu, & le jour même de la Fête, au son des fifres & des tambours, couronné de fleurs, couvert d'un tapis, & portant sur le dos un enfant de sept à huit ans. J'aurai occasion d'en parler ailleurs. Il est rare que les coutumes qui ont quelque chose de frappant, se per-

Petron. Satyr. p. 299.

prête, il pria Erippe de la tenir, ensuite tirant son épée, il la plonge dans le sein de cette femme; puis il se tourne vers Xanthus, il tâche de le consoler de la mort de cette perfide, & lui révele le projet qu'elle avoit formé de le faire mourir.

C'est ainsi que dans l'histoire ancienne on trouve souvent le merveilleux des romans, avec la barbarie des sauvages; parce que les passions chez des sauvages ne sont point réprimées par des loix sages, qui en les contenant dans de justes bornes, les forcent de prendre un caractere uniforme. Ce fait a dû arriver après l'invasion des Tectosages dans l'Asie; c'est-à-dire, vers l'an 273 avant Jesus-Christ.

dent tout-à-fait dans une ville, lors même qu'on ne les suit plus, la tradition les conserve en les altérant, & donne naissance à d'autres usages où l'on reconnoît aisément les anciens. Il n'y a de différent que les objets & les motifs qui les consacrent.

Les marseillois avoient aussi des loix pour régler les affaires de commerce, qui introduisant dans un même pays différentes sortes de peuples, un grand nombre de conventions, beaucoup d'especes de biens & de manieres d'acquérir, demande nécessairement une jurisprudence particuliere. Il faut que les décisions en soient claires & précises, pour abréger les difficultés de la procédure. Telle étoit sans doute la jurisprudence des marseillois, qui l'avoient peut-être reçue de leurs ancêtres, ou même des rhodiens.

Mais ces loix ne sont point venues jusqu'à nous. Les phocéens faisoient un grand commerce; ils furent les premiers de la nation grecque qui risquerent des voyages de long cours, & dont les vaisseaux apprirent à ceux des autres grecs la route du golfe Adriatique ; ils avoient même pénétré en Espagne au-delà du détroit. Leurs descendans suivirent leur exemple avec d'autant plus d'ardeur, que la situation de Marseille les invitoit, les forçoit même à le faire. Un port avantageux sur la Méditerranée, un terrein aride, des voisins qu'ils méprisoient comme barbares, & qu'ils craignoient pourtant; tout contribuoit à fortifier leur goût naturel, en leur faisant envisager le commerce maritime, comme l'unique moyen qu'ils eussent de s'enrichir. Ils en firent donc l'objet essentiel de leur politique, la source de leur puissance, le mobile & la fin de leurs entreprises; mais il falloit perfectionner la navigation, & découvrir des pays d'où l'on pût tirer des marchandises.

§. III. Voyages de Pytheas et d'Euthimene. An. av. J. C. 320.

Un citoyen zélé, nommé Pythéas, le plus habile astronome & le plus sçavant géographe qu'il y eût alors en Occident, se chargea de cette entreprise, environ 320 ans avant Jesus-Christ. Il passa le détroit, & remontant vers le nord, le long des côtes du Portugal,

pour me servir des noms modernes, il continua de faire le tour de l'Espagne, & cingla vers la Gascogne & la Bretagne, qu'il doubla, pour entrer dans la Manche.

Voyages de Pytheas et d'Euthimene.

Sorti de ce canal, il côtoya l'île Britannique, & lorsqu'il fut à la partie la plus septentrionale, poussant toujours vers le nord, il arriva sur les côtes d'un pays dont les habitans lui montrerent dans l'horison les différens points du lever & du coucher du soleil, selon la différente position des lieux. C'est là que les marseillois virent un phénomene bien étonnant dans ces tems reculés, pour des hommes nés sous le quarante-cinquieme degré de latitude: des nuits de trois heures dans certains endroits, & de deux dans d'autres. On peut en conclure que Pythéas se trouvoit alors aux îles de Schetland. Il comprit que les jours devoient toujours augmenter, par une proportion marquée, à mesure qu'on approchoit du pôle; ce qui est une preuve évidente, & de l'étendue de ses connoissances astronomiques, & de la sagacité de son esprit.

Strab. l. 1. 2 & 3. Gemin. Isagog. ch. 5. Pline, l. 2. c. 5. L. 4. c. 16. Cleomede, *de Sphara.* Gassendi, t. 4. p. 532. & suiv.

Enfin, toujours entraîné par le desir de s'instruire, il poussa jusqu'à *Thulé*, où il reconnut que la durée du jour solstitial étoit en effet de vingt-quatre heures; ce qui suppose une latitude septentrionale de soixante-six degrés trente-deux minutes; les savans ont cru que ce pays étoit l'Islande, qui s'étend depuis le soixante-troisieme degré & demi jusqu'au soixante-sixieme (1). En revenant sur ses

V. la note qui est après les hommes illustres.

(1) Une des grandes raisons dont on s'est servi pour décréditer la relation de Pythéas, c'est ce que Strabon lui fait dire, que dans ces régions glacées, il n'y avoit ni air, ni terre, ni mer; mais un composé des trois, semblable au poulmon marin. Ἐν οἷς οὔτε γῆ, κατα αυτον, υπῆρχεν ἔτι, ουτε θαλαττα, οὔτε ἀὴρ, αλλα συγκριμά τι εκ τουτων πλευμονι θαλαττιῳ εοικος: que la terre & la mer étoient suspendues sur cette matiere, qui servoit comme de lien aux différentes parties de l'univers, & qu'on ne pouvoit pénétrer au-delà, ni par mer, ni par terre. Ἐν ᾧ, φησι, την γην και την θαλατταν αιωρεῖσθαι, και τα συμπαντα, και τουτον ὡς ἂν δεσμον ειναι των ολων, μητε πορευτον, μητε πλωτον υπαρχοντα. Il faut avouer que ce récit n'annonce pas dans Pythéas une grande connoissance de la physique: mais est-il bien certain qu'il soit de lui? Est-il vraisemblable que le plus habile astronome de l'Occident, qui donna une description des étoiles voisi-

Strab. l. 2.

pas, il cingla vers le nord-eſt de l'Europe, & entra par le détroit du Sond, dans la mer Baltique. Son but étoit ſans doute de reconnoître ſi l'on ne pourroit pas communiquer avec les peuples du Nord, ſoit par la mer, ſoit par les fleuves, que la nature ſemble avoir répandus ſur la terre pour rapprocher les nations. Que ſçait-on même ſi Pythéas ne ſoupçonnoit pas, que l'on pourroit ſe frayer quelque paſſage dans le Nord, pour pénétrer dans les mers

---

nes du pôle, & qui attribuoit à la lune la cauſe du flux & du reflux de la mer, ait dit qu'au-delà de l'Iſlande il n'y avoit qu'une matiere ſemblable au poulmon marin, compoſée d'air, de terre & de mer, au-deſſus de laquelle la terre & la mer étoient ſuſpendues? Ce galimatias inintelligible pourroit bien être une de ces imputations ordinaires aux cenſeurs, qui, comme Strabon, ſe livrent trop à la ſatyre & à la prévention. Adam de Bremens, qui écrivoit ſur la fin du onzieme ſiecle, appelle la mer d'Iſlande, *mare pulmoneum & jecoreum.* Les norvégiens l'appellent encore aujourd'hui *leberzée* ou *mer du poulmon*, pour dire qu'elle eſt engourdie, & qu'elle n'a pas plus de mouvement qu'un pulmonique; c'eſt dans le même ſens que Plaute a dit d'un mauvais piéton, qu'il avoit des pieds pulmoniques.

Ad. Brem. deſcr. Dan. p. 747. Olaus Rudbeks. Atlant. v. I. p. 509.

Pedibus pulmoneis mihi advenisti.

Il paroît que cette dénomination, *de mer du poulmon*, donnée à la mer Glaciale, eſt ancienne. Peut-être Pythéas s'en ſervit-il; & des hiſtoriens ſur la foi deſquels Strabon aura écrit, ou des cenſeurs amers, n'entendant point le ſens de ces expreſſions, parce qu'ils n'avoient aucune idée de la mer du Nord, auront fait dire à notre philoſophe, qu'elle reſſembloit *au poulmon marin.*

Peut-être auſſi que les montagnes de glace qu'on voit flotter dans la mer ſur les côtes d'Iſlande, étant couvertes d'une brume épaiſſe, quand Pythéas y arriva, il ne put s'en former que des idées confuſes, parce que c'étoient des objets tout-à-fait nouveaux pour lui. Il dit donc qu'au-delà de l'Iſlande, c'étoit le bout de la terre, & qu'il n'y avoit qu'une matiere, qui ne reſſembloit, ni à la terre, ni à l'eau, ni à l'air qu'on reſpire dans un climat plus tempéré. Ce récit prouve du moins que notre voyageur ne prétendoit pas en impoſer, & qu'il rapportoit naïvement ce qu'il avoit apperçu d'une maniere confuſe à travers les brouillards qui s'élevent dans ces mers pendant le ſolſtice d'été. Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on apperçoit de loin un objet inconnu, qu'on peut s'en former une idée juſte. Au reſte, ce qu'ajoutoit Pythéas, qu'on ne pouvoit pénétrer au-delà de l'Iſlande; ni par mer, ni par terre, ſemble prouver ce que j'ai dit ci-deſſus, qu'il ſoupçonnoit un paſſage dans le Nord pour aller dans les mers du Sud, & que l'eſpérance de le découvrir, étoit un des principaux motifs de l'expédition dont les marſeillois

d'Asie ? Les perses, & d'autres peuples asiatiques, commerçoient avec le nord de l'Europe, suivant M. Huet ; & les relations que la ville de Marseille pouvoit s'être procurées, par ses rapports avec la Grece & Carthage, sur le commerce des nations, étoient bien capables de donner des vues à un homme tel que Pythéas, fait pour les saisir & les étendre. Il est du moins certain que l'expédition du Nord suppose, dans ce philosophe & dans la république de Marseille, des projets fondés sur des faits connus & avérés.

VOYAGES DE PYTHEAS ET D'EUTHIMENE.

Hist. du com. p. 54.

Pythéas parcourut les côtes de l'Europe septentrionale en voyageur éclairé, faisant des observations sur les qualités des terres & les mœurs des habitans, & déterminant la position des lieux par la différence des climats. Ses découvertes ouvrirent au commerce de nouvelles routes, enrichirent l'histoire naturelle, débrouillerent la géographie, & rendirent la navigation beaucoup plus sûre. Ses connoissances astronomiques lui acquirent une réputation que le tems a respectée. La plus célebre de ses observations est celle par laquelle il détermina la latitude de Marseille, en comparant l'ombre du gnomon à sa hauteur au tems du solstice. Il en résulta que la distance de cette ville à l'équateur étoit de quarante-trois degrés dix-sept minutes. Il résulte des observations de M. de Cassini, faites en 1692, qu'elle est de quarante-trois degrés dix-sept minutes trente-sept secondes. Depuis qu'on a perfectionné les

Strab. *passim.*

Acad. des scienc. t. x. hist. p. 65.

le chargerent. Cette idée a été renouvellée de nos jours, & a déjà fait faire des tentatives, qui ameneront tôt ou tard quelque découverte utile sur ce passage.

Si nous avions la relation de Pythéas, nous sçaurions si le mont Hécla brûloit déjà, & si ce volcan est aussi ancien que celui du mont Etna, qui cependant n'existoit vraisemblablement pas du tems d'Homere, puisque ce poëte n'en parle pas dans l'Odyssée, quoiqu'il parle de quelques autres objets de la Sicile moins intéressans. L'Hécla lance ses feux à travers les glaces & les neiges. Ses éruptions sont cependant aussi violentes que celles de l'Etna, & des autres volcans des pays méridionaux. Il jette beaucoup de cendres, des pierres ponces, & quelquefois, dit-on, de l'eau bouillante. On ne peut pas habiter à six lieues de distance de ce volcan.

Livre I.

instrumens, on a reconnu qu'elle étoit de quarante-trois degrés dix-sept minutes quarante-sept secondes ou environ.

Senec. *nat. quæst.* l. 5. c. 2. Plut. *de plac. philos.* l. 4. c. 1.

A peu près dans le même tems, Euthymene, marseillois & astronome comme Pythéas, dirigeoit les vaisseaux de ses compatriotes vers le Sud, & parcouroit les côtes occidentales de l'Afrique. Ces deux voyages ne furent point exécutés aux dépens des deux citoyens qui les firent. Les lumieres que le sénat de Marseille avoit tirées des navigations particulieres, ou des découvertes des carthaginois, peut-être aussi quelque projet soumis à ses vues par d'habiles navigateurs, l'engagerent à tenter en même tems ces deux grandes entreprises, dont l'effet étoit d'enrichir la république & ses colonies. Nous sçavons qu'Euthymene reconnut l'embouchure du Sénégal, qui a les mêmes especes d'animaux que le Nil, & les mêmes débordemens (1). Mais la relation de son voyage est perdue. Si le tems l'eût épargnée, nous verrions sans doute que le Sénégal ne fut point le terme de sa navigation, &

(1) Nous ne devons pas être surpris qu'Euthimene entreprît ce voyage; car plus de six cens ans avant Jesus-Christ, les phéniciens, partis du golfe arabique par les ordres de Néchao, roi d'Egypte, côtoyerent l'Afrique, selon Hérodote, doublerent le cap de Bonne-Espérance, & entrerent la troisiéme année de leur voyage dans le détroit de Gibraltar. Cependant ils ne connoissoient pas la propriété qu'a l'aimant de se diriger vers le Nord, quoiqu'ils connussent celle qu'il a d'attirer le fer; ils ignoroient la cause du flux & reflux de la mer, & n'étoient pas assurés que l'Océan environnât le globe sans interruption. Enfin, les vents généraux & réglés, & l'usage qu'on en peut faire pour les voyages de longs cours, leur étoient peut-être absolument inconnus. Quel courage ne falloit-il pas avoir pour exécuter une pareille entreprise? Il semble, en comparant l'histoire ancienne avec la moderne, que la hardiesse & l'intrépidité de l'homme augmentent à proportion qu'on a moins de ressources du côté de l'art, & que ces qualités sont toujours en raison inverse de l'industrie. Nous apprenons aussi de Pline, que dès le tems d'Alexandre, on avoit fait le tour de l'Afrique, qu'on avoit reconnu dans la mer d'Arabie, des débris de vaisseaux espagnols, & que l'on commerçoit d'Espagne en Ethiopie par la mer. Que sçavons-nous si les marseillois qui avoient porté le commerce & la navigation aussi loin qu'il étoit possible alors, n'avoient pas doublé le cap de Bonne-Espérance? Nous trouverions des choses bien surprenantes, si nous avions

qu'il

Voyages de Pytheas et d'Euthimene.

qu'il aspiroit peut-être à s'ouvrir un passage dans la mer du Sud, par la pointe la plus méridionale de l'Afrique, tandis que Pythéas le cherchoit par le nord-est de l'Europe. Le nombre prodigieux d'esclaves que les carthaginois employoient à leurs fabriques, ou qu'ils faisoient servir à leur vanité, nous donneroit presque lieu de croire que ces mêmes africains, qui en Amérique servent d'instrument à la cupidité des européens & de décoration à leur luxe dans toute l'Europe, avoient la même destinée à Carthage. Il est certain que les carthaginois commerçoient avec les négres. Lorsqu'ils arrivoient en Afrique, ils étaloient sur le rivage les effets qu'ils vouloient échanger, ensuite ils remontoient sur leurs vaisseaux, d'où ils faisoient des signaux pour avertir les habitans de leur arrivée. Ceux-ci apportoient leur or & leur argent auprès des marchandises, & s'éloignoient à quelque distance, sans pourtant les perdre de vue. Alors les carthaginois descendoient à terre, considéroient le prix qu'on leur offroit, & s'ils en étoient contens ils l'emportoient, sinon ils s'en retournoient, jusqu'à ce que les naturels du pays eussent mis à côté des marchandises une quantité d'or suffisante. Hérodote assure que les derniers mettoient dans ce trafic une bonne foi digne d'être citée pour modele.

Scylax & Herod. l. 4. c. 196.

La ville de Marseille ne cessoit d'épier les démarches des carthaginois pour profiter de leurs découvertes, & quelquefois de leurs désastres. Le moment étoit alors favorable. Tyr venoit de tomber sous les efforts d'Alexandre. Carthage avoit reçu en Sicile des échecs dont elle ne pouvoit plus se relever. Ainsi la destruction de l'une de ces puissances maritimes, & l'affoiblissement de l'autre laissoient une libre carriere à l'ambition des marseillois.

des mémoires exacts de ce tems-là. Ce qui l'est beaucoup, c'est qu'on cessât de faire le voyage des Indes, & que cette route n'ait été découverte pour la seconde fois, qu'en 1487, par Barthelemi Diaz, portugais. Le pays que les anciens appelloient l'Espagne, a donc eu deux fois la gloire d'ouvrir à l'Europe le commerce des Indes par l'Océan.

Livre I.
Acad. des insc. t. 26. p. 24.

Des comptoirs sur les côtes occidentales de l'Afrique, leur devenoient nécessaires pour leurs projets de commerce. On tiroit de cette riche contrée des peaux de cerfs, de lions & de pantheres; des cuirs & des dents d'éléphans. Les cuirs étoient d'un grand usage pour les cuirasses & les boucliers. On donnoit en échange des vases de terre, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conséquence pour le sexe. Mais la véritable source de l'opulence étoit la poudre d'or.

Cependant le commerce de Marseille, quel qu'il fut trois cens vingt ans avant Jesus-Christ, rencontroit bien des obstacles, à cause de la barbarie des nations d'où l'on tiroit des marchandises; ce fut pour le rendre plus florissant & moins dispendieux, qu'on envoya des colonies en Catalogne, comme celle d'Empurias; & dans plusieurs endroits des Gaules, où elles bâtirent d'abord Tauroentum à l'orient de la Ciotat à l'entrée de la baie; ensuite Nice, Antibes, Agde, &c. (1). C'étoient, à proprement

Scyl. Caryand. Peripl. *in princip.*

(1) Plusieurs de ces colonies sont fort anciennes. Scylax, qui écrivoit environ trois cens trente ans avant Jesus-Christ, parle d'Empurias. L'endroit où il nommoit les autres est perdu: il n'en reste que ces mots, *telles sont les colonies de Marseille.* Nous présumons que ces colonies étoient *Tauroentum*, *Antibes* & *Nice.* Tauroentum, étoit peut-être la plus ancienne, à cause du voisinage de Marseille. Antibes & Nice subsistoient déjà cent cinquante-huit ans avant Jesus-Christ. C'est le tems où les Oxybiens & les Décéates les attaquerent. On peut les mettre au nombre de celles dont Scylax parloit. *Olbie* & *Athenopolis* ne furent fondées, qu'après que C. Sextius eut chassé les barbares du voisinage de la mer, depuis Marseille jusqu'au Var, cent vingt-trois ans avant Jesus-Christ. Avant cette époque, ils n'avoient point d'autre établissement dans cette partie de la Provence, qu'Antibes, Nice & Tauroentum. *Agde* peut encore être mise parmi les colonies les plus anciennes. Un établissement sur les côtes du Languedoc étoit nécessaire aux marseillois quand ils eurent entrepris le commerce de l'Espagne, & bâti Empurias, en Catalogne. Ils avoient aussi *Rhodanusia* dans le Languedoc, aux environs du Rhône. On croit pouvoir conjecturer par les médailles, que cette ville avoit été bâtie par les rhodiens, & qu'elle fut ensuite donnée aux marseillois, c'est le sentiment de Pline. Mais Marcien d'Héraclée ou plutôt Scymnus de Chio, fait entendre qu'elle fut bâtie, ainsi qu'Agde, par les phocéens, fondateurs de Marseille.

V. ces villes dans la premiere part. de la chorog.

parler, des compagnies commerçantes telles qu'on en voit aujourd'hui en Afrique & aux Indes. Elles avoient les mêmes loix, les mêmes usages, la même religion, les mêmes fêtes que la métropole. C'étoit elle qui envoyoit le premier magistrat, & le commandant des troupes en tems de guerre. En un mot, ces colonies, gouvernées suivant les principes de la métropole, étoient animées d'un même esprit, & avoient, pour ainsi dire, un air de famille, auquel on les reconnoissoit aisément parmi les nations barbares dont elles étoient environnées.

VOYAGES DE PYTHEAS ET D'EUTHIMENE.

Spanh. *Ibid.* p. 574.

§. IV. DES COLONIES DE MARSEILLE, ET DES GUERRES DES PROVENÇAUX EN ITALIE.

LES historiens * attribuent à Marseille plusieurs colonies, qui ne lui doivent point leur origine. Il est en effet difficile de croire qu'une république assez peu considérable dans les premiers siecles, environnée d'ennemis inquiets & jaloux, & qui fut souvent obligée d'implorer le secours des romains, ait affoibli ses forces par l'envoi de tant des colonies.

* Heindrech, Ruffi, *& alii.*

La plupart de ces villes, dont on attribue la fondation aux marseillois, la doivent à d'autres peuplades de phocéens & d'ioniens, qui abandonnerent leur patrie, ou pour éviter la domination tyrannique d'Harpagus, lieutenant de Cyrus, ou dans l'espérance de faire dans les Gaules une fortune aussi brillante que les mar-

---

Οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἔσχον Φωκαεῖς,
Αγάθην, Ροδανουσίαν τε, Ροδανὸς ἣν μέγας
Ποταμὸς παραῤῥεῖ. Marcian. in perieg. v. 207.

Luc. Holst. not. in Steph. Byzant. p. 269 & 274.

C'est la même que Strabon appelle Rhoen. Le passage où ce Géographe en parle, est corrompu, & n'a pas été entendu par Xilander. On y lit *τὴν δὲ Ῥόην Ἀγαθὴν*, au lieu de *τὴν δὲ Ῥόην καὶ Ἀγάθην*. La premiere leçon ne présente aucun sens; & l'autre en renferme un tout naturel. Il ne faut point confondre Rhoen ou Rhodanusia, avec Rhodes ou Roses en Catalogne. Celle-ci fut bâtie par les rhodiens, ainsi que le dit Marcien.

Strab. l. 4.

Πρώτη μὲν ἐμπορεῖον. Ῥόδη δὲ δευτέρα.
Ταύτην μὲν οὖν οἱ πρὶν κρατοῦντες ἔκτισαν
Ῥόδιοι. Marcian. in perieg. v. 208.

Ttt 2

feillois; il ne faut point d'autre raifon à un peuple libre & commerçant pour quitter fon pays, que l'efpérance de fe fouftraire à de fortes impofitions & à un gouvernement tyrannique.

La conformité des mœurs & du langage, l'alliance que ces nouvelles colonies firent avec lès marfeillois, l'union étroite qu'il y eut toujours entr'eux, les liens du fang même, ont fait croire à des hiftoriens, qui font venus cinq ou fix fiecles après, qu'elles étoient forties de Marfeille, & non pas de l'Ionie. Elles avoient bien une origine commune; mais il falloit la faire remonter plus haut. Quant à ce qu'on dit que Turin étoit une colonie de Marfeille, je n'y vois aucune apparence. Des peuples nés fur le bord de la mer, accoutumés au commerce maritime, ne vont point traverfer des montagnes inacceffibles pour fe fixer dans un pays, où il faut fe livrer entiérement à l'agriculture. Les peuplades d'au-delà des Alpes, fe font faites, de proche en proche, & en partie par les liguriens tranfalpins, que leur nombreufe population & l'amour de la chaffe forcerent peu-à-peu de s'éloigner des bords de la mer Méditerranée.

Av. J.C. an. 123. Polyb. l. 2. p. 3. & feq.

Ces peuples, comme les habitans du refte des Alpes, étoient, en ces tems malheureux, dans une agitation continuelle, toujours en guerre les uns avec les autres, ou prêts à marcher quand on vouloit acheter leurs fervices. Les infubriens & les boïens, qui habitoient de l'autre côté des Alpes, les uns à la droite, les autres à la gauche du Pô, les ayant invités à fe joindre à eux, pour aller faire la guerre aux romains, deux de leurs rois, Concolitan & Anéroefte, pafferent les montagnes à la tête d'une puiffante armée.

Ils s'engagerent à cette expédition, avec les feules reffources que peuvent donner l'amour du pillage, le mépris de la mort & le defir de la victoire. Les romains au contraire, qui depuis longtems faifoient la guerre par principe de gouvernement, avoient, outre ces mêmes avantages, l'amour de la gloire, l'expérience

dans l'art militaire, & des armes beaucoup meilleures pour l'attaque & la défenfe. Ces confidérations ne fe préfenterent fans doute pas à l'efprit de nos gaulois, qui n'avoient devant les yeux que les exploits de leurs ancêtres & les richeffes que la victoire leur promettoit. Ils allerent joindre leurs nouveaux alliés, & fe répandirent avec eux dans toute l'Italie, où ils firent un butin immenfe. Ayant rencontré, près de Clufium en Tofcane, des troupes romaines, commandées par un prêteur, ils les battirent, & reprirent enfuite le chemin des Gaules, pour ne pas avoir fur les bras toutes les forces de la république.

DES COLONIES DE MARSEILLE, ET DES GUERRES DES PROVENÇAUX EN ITALIE.

Le conful Æmilius, qui commandoit une armée confidérable vers la mer Adriatique, ayant appris leur invafion dans l'Etrurie, s'avança en toute diligence pour les arrêter dans leur courfe; mais il n'arriva qu'après la défaite du prêteur, qui s'étoit retiré fur une hauteur avec le refte des troupes échappé au carnage. Le prêteur fe joignit au conful, & ils fuivirent enfemble les ennemis, pour les incommoder dans leur marche, ou pour les attaquer, s'ils en trouvoient l'occafion. Dans le même tems, l'autre conful C. Attilius, qu'on avoit envoyé en Sardaigne, débarqua à Pife avec fes légions, & pris, fans le favoir, pour retourner à Rome, la route par laquelle les gaulois venoient. Il fut fort furpris de les rencontrer & d'apprendre qu'ils avoient en queue l'armée de fon collegue; auffi-tôt il fait ranger la fienne en bataille, & fe difpofe à l'attaque. Les gaulois, dans cet embarras, ne perdirent point courage; ils fe mirent dos à dos les uns contre les autres, pour faire face aux deux armées. Les provençaux furtout, que l'hiftorien appelle gezates, à caufe d'une forte d'armes dont ils fe fervoient, firent des prodiges de valeur; ils quitterent leurs habits, pour être plus leftes & porter des coups plus sûrs; mais ils furent fi incommodés par les traits des ennemis, qu'ils fe jetterent de défefpoir au milieu de la mêlée, & contribuerent par cette imprudence à la perte de la bataille; ils perdirent

LIVRE I.

cinquante mille hommes, dont quarante mille resterent sur la place. Concolitan fut du nombre des prisonniers; Anéroeste se sauva, avec ses proches & quelques amis, dans un bois écarté, où ils se tuerent de leurs propres mains.

Cette expédition nous fait assez connoître l'humeur inquiete des provençaux & leur amour pour la guerre; ils n'avoient rien qui les occupât chez eux, ni arts ni commerce, aucune autorité réprimante qui pût les contenir; ils choisissoient eux-mêmes leurs chefs, & les tenoient, à certains égards, dans une espece de dépendance. Quant à la culture des terres, le besoin seul les y attachoit. La guerre & la chasse étoient leurs principaux exercices, & ils couroient aux armes toutes les fois qu'une nation étrangere menaçoit d'entrer dans leur pays.

§. V. GUERRES EN PROVENCE.

An. 218. av. J.C.

Tit. Liv. l. 21. ch. 27.

Polyb. l. 3.

LE tems étoit arrivé où leur situation, entre l'Italie & le reste des Gaules, devoit nécessairement les faire envelopper dans tous les projets de conquête, que les peuples, situés en-deçà & au-delà des Alpes, formoient réciproquement les uns sur les autres. Ils se trouverent entre les romains & les carthaginois, avant d'avoir entendu parler de leurs divisions. Annibal, qui avoit traversé l'Espagne, & le pays que nous appellons aujourd'hui le Roussillon & le Languedoc, avec une rapidité incroyable, étoit arrivé sur les bords du Rhône, à quatre journées environ de son embouchure, un peu au-dessous du pont Saint-Esprit. Au bruit de son arrivée, les peuples situés sur la rive gauche du fleuve, s'attrouperent pour lui en disputer le passage. Annibal essaya de les gagner par des promesses; mais n'ayant pas réussi, il envoya, sous la conduite d'Hannon, fils de Bomilcar, une partie de son armée, pour remonter le fleuve & chercher un endroit où elle pût le passer secrétement & sans risques. Ces troupes avoient ordre de faire ensuite un long circuit, & de venir attaquer les ennemis en queue, lorsqu'il en seroit tems. Ses ordres furent exé-

cutés avec tant de myſtere & de diligence, que les gaulois ſe virent aſſaillis par ce détachement, tandis que le gros de l'armée paſſoit ſur des radeaux & des barques faites de peaux & de troncs d'arbres. Accablés par le nombre, ils furent obligés de plier & de ſe diſperſer dans les forêts.

Dans le tems qu'Annibal travailloit à paſſer le fleuve, Publius-Scipion, que le ſénat envoyoit en-deçà des Alpes, débarquoit ſes troupes dans la plaine de Foz; il fut étonné de voir les carthaginois ſi près de l'Italie: mais comme ſon armée n'étoit pas encore remiſe des fatigues de la navigation, il lui accorda quelques jours de repos, & ſe contenta d'envoyer à la découverte trois cens cavaliers avec quelques ſoldats gaulois, que la ville de Marſeille tenoit à ſa ſolde, pour obſerver la marche, la contenance & le nombre des ennemis. Annibal, qui venoit auſſi d'apprendre l'arrivée de la flotte romaine à l'embouchure du Rhône, détacha cinq cens numides pour l'aller reconnoître. Les deux partis ſe rencontrerent & ſe livrerent un combat ſi opiniâtre, que les numides perdirent plus de deux cens hommes, & les romains environ cent ſoixante. Tout le reſte, de part & d'autre, fut bleſſé dans cette action.

Si Publius-Scipion, au lieu de s'arrêter, eût continué ſa marche, & ſe fût joint aux gaulois, qui diſputoient le paſſage du fleuve aux carthaginois, il les forçoit de retourner ſur leurs pas, ou les arrêtoit dans les défilés des montagnes, dont les habitans avoient déjà pris les armes pour les repouſſer. Il fut donc obligé de ſe rembarquer & de les aller attendre à la deſcente des Alpes. C'eſt ainſi qu'un délai de trois jours mit l'empire romain ſur le penchant de ſa ruine; mais enfin la vertu, la conſtance, la force & la pauvreté même de Rome triompherent de l'orgueil & de l'opulence de Carthage.

Livre I. §. VI. Conquête de la Provence par les romains.

Après la destruction de cette république, on vit un nouvel ordre de choses; les romains, que leurs succès ni leurs revers n'avoient encore pu détacher de leurs principes, se répandirent dans toute la terre, pour tout envahir. Jusqu'à ce moment ils avoient eu à se défendre, dans leur propre pays, contre des essains de gaulois; mais à cette époque, ils porterent eux-mêmes la terreur dans les Gaules, qu'ils entreprirent de subjuguer. Ils étoient déjà maîtres de l'Italie, & avoient dompté les liguriens depuis Milan jusqu'à Gênes. Il fallut soumettre ceux qui habitoient le long de la mer, entre cette ville & le Var; ces peuples, maîtres de tous les passages, pouvoient arrêter une armée dans les montagnes, tandis qu'avec leurs barques ils infestoient les mers & troubloient la navigation. Quoiqu'ils ne manquassent ni de résolution ni de courage, ils n'attaquoient jamais en bataille rangée, une action générale leur eût été trop désavantageuse; ils se tenoient dans les defilés, dans les bois, derriere les rochers, & tomboient sur les ennemis brusquement & avec beaucoup d'impétuosité. Leurs femmes les suivoient dans ces brigandages; car chez eux, dit un ancien, les hommes ont la force des animaux, & les femmes celle des hommes, dont elles partagent les fatigues & les travaux. Il fallut donc les aller chercher dans des cavernes, dans les bois, sur des rochers, pour les combattre; & cette poursuite avoit plutôt l'air d'une chasse que d'une guerre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les romains vinrent à bout de les réduire & de se frayer un chemin à travers leur pays, pour venir dans les Gaules.

Strab. l. 4. Tit. Liv. l. 40. ch. 25. An. 166. av. J. C. Diod. Sic. l. 6. c. 9.

Peu de tems après, les oxybiens, qui habitoient ce qui forme aujourd'hui la partie méridionale des dioceses de Grasse & de Vence, assiégerent les villes de Nice & d'Antibes. Marseille les avoit fondées, mais elle n'étoit pas en état de les défendre: elle demanda du secours à Rome, son alliée, & lui fournit par-là une occasion favorable d'étendre ses conquêtes en-deçà des Alpes.

An. 155 av. J. C. Polyb. *Excer. leg.* cxxxj & cxxxiv.

Le

CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS.

Le sénat, avant de faire aucun acte d'hostilité, employa la voie des négociations pour faire lever le siege. Il fit embarquer, avec les députés de Marseille, trois ambassadeurs qui aborderent à *Ægytne*, ville dépendante des oxybiens; ceux-ci les voyant arriver, s'opposerent à leur débarquement, & enjoignirent à Flaminius, qui étoit descendu à terre avec les personnes de sa suite, de remonter sur son vaisseau, & de s'en retourner. Comme il refusa d'obéir, on en vint aux mains; deux de ses gens resterent sur la place, & lui-même ayant été dangereusement blessé, eut beaucoup de peine à regagner les vaisseaux & la pleine mer.

Le sénat, justement irrité, dépêcha Q. Opimius, avec une armée, pour venger l'insulte faite à ses ambassadeurs. Ce général vint mettre le siege devant la ville d'*Ægytne*, qu'il prit de force, réduisit les habitans en esclavage, & envoya liés & garrottés à Rome les plus coupables d'entr'eux; ensuite il s'avança vers les oxybiens, qui étoient assemblés pour l'attaquer, les mit en fuite, quoiqu'ils fondissent sur lui avec une sorte de fureur, les battit encore quand ils revinrent à la charge, soutenus de quatre mille décéates, & se rendit maître de leur pays, dont il donna une grande partie aux marseillois. Enfin, pour tenir ces barbares dans une plus grande dépendance, il leur ordonna d'envoyer à Marseille des ôtages qu'ils changeroient de tems en tems. An. 154. av. J. C.

Cette punition les intimida & les contint durant quelques années; mais l'avidité du pillage, plus forte que la crainte des châtimens, leur mit de nouveau les armes à la main, & fut cause que A. Posthumius vint en Provence avec une armée nombreuse. Il mit le feu à leurs vignes & à leurs moissons, & les désarma au point, dit Florus, qu'à peine leur laissa-t-il du fer pour cultiver la terre. Il semble qu'après cette précaution, on n'avoit plus rien à craindre de leur part; mais des hommes pleins de courage, & amis de la liberté, ne manquent point de ressources, quand il faut, ou secouer le joug de la servitude, ou éviter de le subir. Ces peuples, 151. av. J. C. Flor. l. 2. c. 3.

LIVRE I.

s'étant joints aux salyes, eurent encore l'audace de braver la puissance romaine, & d'attaquer Marseille & ses colonies : il ne fallut rien moins que l'expérience & la bravoure de C. Sextius, pour les soumettre entiérement; il remporta sur eux une victoire complette, & il auroit fait prisonnier leur roi Teutomal, si ce prince n'eût eu l'adresse de se sauver, & de se réfugier chez les allobroges. Il eut assez de crédit pour les mettre dans ses intérêts, & pour susciter aux romains une guerre dont nous verrons bientôt les suites.

Liv. epit. *61.* Strab. l. 4.

C. Sextius voulant mettre les peuples qui habitoient les côtes, hors d'état d'exercer la pyraterie, les chassa à mille pas de la mer, aux environs des ports, à huit cens pas aux autres endroits, depuis Marseille jusqu'à Gênes, & donna aux marseillois toute cette étendue de pays. C'est alors qu'ils bâtirent *Olbie* & *Athenopolis*, pour tenir les ennemis en respect, & protéger le commerce. Les habitans des villes qui avoient fait le plus de résistance, furent vendus, l'un d'eux, nommé Crato, qu'on menoit chargé de fers avec tous les autres, passant devant Sextius, lui dit qu'il avoit toujours été ami des romains, & que son attachement à la république lui avoit attiré beaucoup d'ennemis. Le proconsul, qui n'attendoit peut-être qu'une occasion de tempérer, par un trait de bienfaisance, la sévérité dont il usoit, fit mettre en liberté cet homme & ses parens, & lui permit de délivrer neuf cens prisonniers à son choix.

Diod. *apud Valesf.* p. 377.

Le sénat de Rome n'imita pas la modération de C. Sextius. Il imposa à cette malheureuse province les conditions les plus dures; non content d'en exiger des tributs en argent, de grosses contributions de vivres pour l'entretien des armées, il priva les habitans d'une partie de leurs terres & de leurs villes, pour les donner aux colonies romaines qu'il y envoya (1). Ces colonies avoient leurs

Cicer. *pro Font.*

(1) On compte neuf colonies en Provence; sçavoir, Aix, Orange, Arles, Fréjus, Apt, Riez, *Maritima*, Avignon & Cavaillon; elles ne furent établies que par succession des tems, & sous les empereurs, excepté celle d'Aix, ainsi qu'on a pu le voir dans la premiere partie de la chorographie.

loix, leurs magiſtrats particuliers, & une juriſdiction entiere ſur les anciens habitans. Ces rigueurs exciterent l'indignation dans toutes les Gaules. « Les romains, diſoit un brave capitaine auvergnat, ne » nous font la guerre que pour nous enlever nos terres & nous im- » poſer une ſervitude éternelle. Si vous ignorez la dureté avec la- » quelle ils ont traité les nations éloignées, jettez les yeux ſur » la Gaule qui a été réduite en province. Dépouillée de ſes loix » & de ſa liberté, aſſujettie à un magiſtrat étranger, elle gémit » ſous le joug du plus dur eſclavage, ſans eſpérance d'en être jamais » délivrée ». Si les autres provinces des Gaules furent traitées avec moins de rigueur, c'eſt que Céſar y régloit tout, & qu'il ménageoit les gaulois, pour les faire ſervir un jour à ſes deſſeins ambitieux.

CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS.

Cæſ. de Bell. Gall. l. 7.

C. Sextius, après la victoire, prit ſes quartiers dans l'endroit même où il l'avoit remportée. L'abondance des eaux, dont quelqu'unes étoient chaudes, & la beauté du terroir le déterminerent à y bâtir une ville qu'il appella *Aquæ Sextiæ*. Elle a tenu dans tous les tems un rang conſidérable dans la province, dont elle devint la métropole vers la fin du quatrieme ſiecle, quand on fit la diviſion des deux narbonnoiſes.

123. av. J. C. Tit. Liv. *Epit.* 61. Vell. Paterc. l. 2. Strab. l. 4.

La perte que nous avons faite d'une partie de l'hiſtoire de Tite-Live, nous prive de tous les détails dans leſquels l'auteur entroit au ſujet de cette ville. Nous ſavons ſeulement qu'on y conduiſit une colonie, & nous pouvons conclure de-là qu'elle avoit, comme les autres, ſes magiſtrats, ſes pontifes, ſes édifices publics. La politique des romains fut toujours de retracer en petit, dans les colonies, le culte religieux, le gouvernement & les jeux de la capitale, pour faire illuſion aux ſoldats, & adoucir, autant qu'il étoit poſſible, le déſagrément de vivre loin de leur patrie. Ils y trouvoient encore l'avantage de retenir & d'affermir les nouveaux ſujets dans l'obéiſſance, de les accoutumer inſenſiblement à la religion & à la domination romaine, & de leur en faire goûter à la longue les loix & les coutumes.

Aulug. l. 2. c. 13, Sigon. *de antiq. jur. Ital.* l. 2. c. 4. Guid. Pancirol. *de magiſt. mun.*

LIVRE I.

Les romains, contens d'avoir soumis le plat pays, ne jugerent pas à propos d'aller porter la guerre dans les Alpes; la situation des lieux, & la bravoure des habitans, auroient pu les arrêter dans leurs conquêtes, & leur faire perdre beaucoup de monde. Ils laisserent donc ce peuple en liberté, moyennant un tribut qu'il paya, jusqu'au tems où Auguste le réunit à l'empire; ils aimerent mieux porter les armes dans les pays voisins du Rhône; & quand ils eurent conquis la partie de la Gaule, comprise aujourd'hui sous le nom de Languedoc, Vivarais, Savoie & Dauphiné, ils la réunirent à celle-ci pour n'en faire qu'une seule province qu'ils nommerent d'abord *province romaine*, ensuite *province narbonnoise* du tems d'Auguste; & enfin le mot de province, d'où est venu celui de *PROVENCE*, fut seul employé au commencement du sixieme siecle, pour désigner le pays, qui est borné au midi par la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle du Var, au levant par les Alpes maritimes, au nord par les montagnes du Dauphiné, & au couchant par le Rhône. Je comprends dans la Provence, le comté Venaissin, la principauté d'Orange & le comté de Nice.

Av. J. C. 121.

Pays des Helviens.

Vindalium.

Flor. l. 3. c. 2.
Oros. l. 5. c. 13.
Tit. Liv. epit. 61.
Eutr. l. 4.

Tandis que le sénat s'occupoit des moyens de contenir les salyes dans l'obéissance, leur roi Teutomal, qu'on avoit chassé de ses états, avoit déjà trouvé des vengeurs chez les allobroges & les auvergnats, dont la domination s'étendoit jusqu'au Vivarais. Ces peuples, animés contre les romains de la même haine que ce prince fugitif, prennent les armes pour le remettre sur le trône, s'avancent jusqu'à Vedene, près du confluent de la Sorgue, sous les ordres de Bituit, roi des auvergnats, y trouvent l'armée romaine commandée par Cn. Domitius-Ænobarbus, & lui livrent bataille avec une valeur qui tient de la rage: mais ils sont battus & obligés de fuir, après avoir laissé près de vingt mille hommes sur la place. On dit que Cn. Domitius, jaloux de perpétuer le souvenir d'une journée si glorieuse, fit élever sur les lieux un monument de pierre,

orné des armes des gaulois. On a prétendu que c'étoit l'arc de triomphe d'Orange, que le tems n'a point encore détruit. On peut voir dans l'explication que nous en donnons, combien cette opinion est dénuée de fondement. La colonie à laquelle cette ville doit son origine, fut envoyée quarante-six ans avant Jesus-Christ, en même tems que celle d'Arles.

Conquête de la Provence par les romains. V. la dissert. 1.

Cette bataille fut suivie d'une autre bien plus meurtriere pour les gaulois. Mais comme elle se passa hors de la Provence, vers le confluent de l'Isere avec le Rhône, elle est étrangere à notre sujet. Nous n'en rapporterons qu'un trait de perfidie, qui devroit se trouver dans toutes les histoires, pour exciter l'indignation de tous les peuples. Le malheureux Bituit, roi des auvergnats, voulut traiter avec les romains, & s'adressa à Fabius. Domitius, son collegue, jaloux de cette préférence, fit dire à ce prince qu'il vouloit conférer avec lui au sujet de la paix. Bituit alla le voir, avec cette franchise & cette bonne-foi qui caractérisoient les gaulois. Il en fut d'abord reçu avec des marques de distinction; mais bientôt après, Domitius le fit arrêter, & l'envoya à Rome pour y rendre compte de sa conduite. Le sénat, au-lieu de réparer la perfidie du proconsul, en rendant la liberté à Bituit, exila ce prince dans la ville d'Albe, & fit ensuite venir à Rome son fils Congentiac, sous prétexte de lui donner une éducation digne de son rang. Ainsi le crime de Domitius, qui n'eût été que le crime d'un particulier, si le sénat l'eût puni, couvrit d'opprobre les romains, dont le nom seroit bien moins imposant, si nous examinions en détail les actions auxquelles ils dûrent leur célébrité.

Valer. Max. l. 9. c. 3. n. 3.

§. VII. Arrivée des Ambrons et des Teutons; leur défaite.

Ils commençoient à peine d'élever en-deçà des Alpes, l'édifice de leur puissance, qu'ils furent sur le point de le voir renverser par l'effort des cimbres, des teutons & des ambrons. Ces barbares, sortis du nord de la Germanie & des environs de la mer Baltique, se répandirent comme un torrent dans les Gaules, portant par-tout

LIVRE I.

la désolation & la terreur ; leur nombre, déjà prodigieux, grossit encore dans la route ; car alors tous les peuples étoient brigands, & après avoir taillé en pieces trois armées romaines, qui se trouvoient

Av. J. C. 107. Liv. ep. 65. Oros. l. 5. c. 15.

sur leur passage, ils vinrent remporter deux victoires dans le pays des allobroges, sur les troupes du consul L. Cassius, qui périt lui-même dans le combat, avec L. Pison, personnage consulaire.

C. Popilius, qui commandoit en second, ne put sauver les malheureux débris de cette armée, qu'en passant sous le joug, & en laissant le bagage au pouvoir des ennemis. Cette humiliation eut des suites plus fâcheuses, que la perte de la bataille ; elle abattit le courage des romains, releva celui des barbares, leur donna plus de confiance dans leurs propres forces, & un mépris pour les ennemis qui leur auroit peut-être assuré une suite de victoires, s'il n'avoit pas été accompagné de trop de présomption : le peu de troupes romaines qui restoit, se trouvant hors d'état de tenir la campagne après cette défaite, se renferma dans les villes les mieux fortifiées, & abandonna la province à la discrétion des vainqueurs.

Le sénat y envoya l'année d'après le consul P. Servilius-Cépion ; qui avoit l'avidité d'un cimbre, sans en avoir les qualités. Ce général travailla plus pour sa fortune que pour la gloire de sa patrie. Cependant il fut continué, l'année suivante, dans le gouvernement de la province, avec la qualité de proconsul, & eut pour collegue, dans cet emploi, le consul C. Mallius.

Av. J. C. 106.

Av. J. C. 105.

Dion. *apud Valef.* p. 618 & 630. T. L. ep. 67. Oros. l. 5. c. 16.

On diroit que le sort étoit d'intelligence avec les cimbres, pour humilier les romains. Mallius n'avoit aucune sorte de mérite ; il étoit de basse extraction, & ses sentimens n'étoient point au-dessus de sa naissance. Il n'en falloit pas tant pour lui attirer le mépris de Cépion, dont l'arrogance & la fierté n'avoient point de bornes ; leur mésintelligence éclata, & ils conduisirent chacun leur armée dans des lieux séparés. Mallius vint attendre l'ennemi sur la rive gauche du Rhône, & Cépion campa sur l'autre bord. Celui-ci

ayant reçu bientôt après la nouvelle qu'un détachement de l'armée de ſon collegue venoit d'être défait, paſſe le fleuve, non pour lui porter du ſecours, mais pour engager ſeul une action, afin de ne partager avec perſonne l'honneur de la victoire qu'il regardoit comme aſſurée. Dans cette vue il place ſon camp entre celui de Mallius & celui des cimbres; ce qui fit croire à ceux-ci que les deux généraux s'étoient réunis pour agir de concert.

ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Cette perſuaſion fut cauſe qu'ils demanderent la paix, & des terres pour s'y établir. Mais la maniere hautaine avec laquelle on reçut leurs députés, les menaces qu'on leur fit, la nouvelle qu'ils eurent que la méſintelligence des chefs étoit plus forte que jamais, tout réveilla le courage de ces hommes impatients de combattre, & la bataille fut livrée auprès d'Orange: les hiſtoriens en ont parlé ſans aucun détail. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'eſt qu'il y eut beaucoup de ſang répandu. Ils font monter le nombre des morts à plus de quatre-vingt mille, tant romains qu'alliés, ſans compter quarante mille valets ou gens ſuivant l'armée. Il n'échappa que dix hommes pour porter la nouvelle de la défaite; Cépion & le célebre Sertorius furent du nombre.

Les barbares avoient fait vœu, avant la bataille, d'offrir aux dieux toutes les dépouilles des ennemis, & ils l'accomplirent fidellement. Les priſonniers furent pendus à des arbres, & tout le reſte fut jetté dans le Rhône, boucliers, armes, habits, or, argent, chevaux; étrange effet de la ſuperſtition de ces peuples, qui prouve qu'il y avoit des occaſions où ils combattoient moins pour le butin que pour la gloire. Après une action auſſi déciſive, au-lieu de paſſer en Italie, ils prirent la route d'Eſpagne, & perdirent, par cette faute, le fruit de leurs victoires; c'eſt ainſi que la république romaine fut ſouvent plus redevable de ſon ſalut à l'inexpérience de ſes ennemis, qu'à la bravoure de ſes troupes, & à la ſageſſe de ſes généraux.

Dans la conſternation où l'on fut à Rome, en apprenant cette

LIVRE I.

défaite, on envoya Marius dans les Gaules pour s'oppofer à l'invafion des ennemis. La fortune de ce fameux romain eft prefque auffi étonnante que celle de la république. Comme elle il eut des commencemens obfcurs, & comme elle il s'éleva à travers mille obftacles, au plus haut degré de puiffance, où un homme puiffe parvenir. Il avoit cette ambition opiniâtre qui pourfuit toujours fon objet; cette ame fiere qui ne fe laiffe ni abattre ni fléchir; ce courage tranquille, qui, au milieu du danger, multiplie fes reffources; enfin cette auftérité de mœurs qui augmente la vigueur naturelle du génie.

En 104 av. J. C. Il arriva en Provence, dans le tems que les barbares étoient encore en Efpagne, & profita de fon loifir pour exercer les foldats & les endurcir au travail. Le lieu où il affit fon camp auprès d'Arles, devint fameux par le canal qu'il fit creufer, & qui fut appellé de fon nom, *foffæ Marianæ;* il étoit à vingt milles au-deffous de la ville, & à dix au-deffus de l'*Oftium Maffalioticum* ou *gras du midi*; (Strab. l. 4.) dans un efpace d'environ douze milles, depuis le Rhône jufqu'à l'étang de Calejon, par lequel il communiquoit à la plage, qu'on appelle plage de Foz, du nom de *foffæ* (1). La difficulté

(1) Le nouveau traducteur de Pline, t. 2, p. 66, prétend que les commentateurs n'ont pas entendu le fens du paffage où il eft parlé du foffé de Marius, auquel il fait faire un détour qu'on a de la peine à concevoir. Il croit qu'il n'avoit aucune communication avec le Rhône, & qu'il fut creufé à trois mille pas environ du bord oriental du fleuve, depuis la mer jufqu'à la Durance, qui n'a jamais reçu de vaiffeaux dans fon lit, quoiqu'en dife cet auteur.

Son fentiment fur la queftion dont il s'agit, eft contraire au témoignage de Plutarque & de Strabon, qui affurent que Marius fit ouvrir une large & profonde tranchée, dans laquelle il détourna une grande partie de l'eau du Rhône, & la conduifit à un endroit de la côte, où elle s'écouloit dans la mer par une embouchure capable de porter les plus grands navires. Cela eft précis, & il me femble que la meilleure maniere d'entendre un auteur, eft de fçavoir ce que fes contemporains, ou ceux qui font venus immédiatement après lui, ont dit fur le même fujet.

D'ailleurs, les expreffions de Pline ne me paroiffent pas fufceptibles d'un autre

de

de remonter le fleuve, dont les embouchures étoient remplies de vase & de sable, rendit cet ouvrage nécessaire à Marius, pour avoir plus facilement les provisions qu'il tiroit de Marseille par mer. Cette ville resta ensuite en possession du canal, en récompense de ses bons offices, & s'en servit utilement pour faire le commerce des Gaules; elle mettoit même un droit sur les marchandises qu'on y embarquoit, & en retiroit tous les ans un revenu considérable.

ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Elle fit élever sur la côte un phare pour guider les vaisseaux pendant la nuit, & des édifices qui, selon les apparences, servoient de logement aux receveurs, & d'entrepôt aux marchandidises. On voit encore dans la plaine, qui est entre Foz & le port de Bouc, des restes de grands aqueducs. Si la ville de Rhodanusia n'appartenoit point encore aux marseillois, ce fut vraisemblablement alors qu'elle passa sous leur domination. On prétend qu'ils firent mettre sur les monnoies que l'on continua d'y frapper, les lettres caractéristiques qu'on voit sur celles de Marseille.

V. ci-dessus, p. 516, la note.

Av. J. C. 102.

Les barbares, forcés d'abandonner l'Espagne, revinrent sur leurs pas, & s'étant séparés, les cimbres prirent le chemin des Alpes noriques; les ambrons & les teutons, celui de la province romaine. Ceux-ci en passant devant les romains, n'oublierent rien pour les attirer au combat; ils les attaquerent même dans leurs retranchemens. Marius, content de les repousser, retint son armée dans le camp pour l'accoutumer insensiblement à supporter leur vue effrayante & leurs cris tumultueux, & pour la faire revenir peu-à-peu de la frayeur que la réputation de leur courage, leur taille gigantesque & leur air martial avoient jetté dans tous les

La Baviere & le Tirol.

Tit. Liv. ep. 68. Plutarq. *in Mario.* Flor. l. 3. c. 4. Front. Stratag. l. 2. c. 9.

sens, *ultrà*, dit-il, *fossa ex Rhodano.* Au-delà est le canal qui reçoit les eaux du Rhône. Je pourrois m'étendre davantage sur ce point, & justifier mon sentiment par le témoignage de Pomponius-Mela, si je ne croyois pas qu'il fût inutile de rien ajouter à cette note, qui doit suffire pour détruire une erreur que l'autorité du traducteur de Pline auroit été capable d'accréditer.

cœurs. Cependant quand ces barbares se furent retirés, il les suivit en queue, ayant soin de se poster dans les lieux les plus avantageux.

Après quelques jours de marche les deux armées arriverent à la riviere d'Arc, dans une plaine située entre Tretz & Pourieres, au-delà d'Aix (1) en tirant vers les Alpes. Les teutons s'arrêterent dans la plaine, sur la rive gauche de la riviere, & Marius établit son camp de l'autre côté, sur une hauteur où il n'y avoit point d'eau. Bientôt les soldats en sentirent le besoin; & comme ils s'en plaignoient, *en voilà*, leur dit-il, en leur montrant la riviere, *mais les barbares en sont les maîtres, il faut l'acheter au prix de votre sang.*

(1) Nous plaçons cette bataille dans la plaine de Tretz, suivant l'opinion commune. Il faut pourtant convenir que le récit de Plutarque n'est guere propre à nous faire connoître en quel lieu elle fut donnée. Cet auteur semble insinuer que ce fut aux portes de la ville d'Aix, près de l'endroit où sont les eaux thermales. Il dit ensuite que les corps morts engraisserent les terres des marseillois, quoique Marseille soit à cinq lieues de la ville d'Aix, où les romains avoient alors une colonie. Ce défaut d'exactitude prouve que Plutarque ne connoissoit point le pays, & qu'il faut plutôt déterminer la position du champ de bataille par la connoissance que nous avons du local, que par le récit de cet historien. Or, tout concourt à prouver que cet événement se passa dans la plaine de Tretz, quoique les deux armées, qui étoient fort nombreuses, celle des barbares sur-tout, dussent remplir pendant l'action un espace de plusieurs lieues, depuis Aix jusques vers la plaine de Saint-Maximin. On croit que c'est de cette victoire mémorable remportée par Marius, que la montagne de Sainte-Victoire tire son nom.

Plutarque observe que les ambrons & les liguriens, parloient la même langue. Les liguriens habitoient les Alpes maritimes, & servoient dans l'armée romaine. Je croirois volontiers que les ambrons étoient des montagnes de la Savoie, du Vivarais & du Dauphiné, qui s'étoient joints aux teutons.

Le même auteur rapporte que les cimbres s'asséyoient sur leurs boucliers & glissoient sur des montagnes de glace. Cette circonstance prouve que les cimbres étoient aussi des montagnards. J'ai vu faire la même chose sur le col de Tende, qui est une des plus hautes montagnes des Alpes maritimes. Les paysans s'asseient sur leur hoyau, qui est fort large, tenant le manche des deux mains pressé contre la poitrine; & dans cette attitude, ils se laissent aller sur la neige, quand elle est endurcie par le froid.

ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Aiguillonnés par cette réponse, ils demandent à combattre. Marius, qui tiroit parti de tout, leur répondit qu'avant de livrer bataille, il falloit se retrancher, pour avoir un asyle en cas de défaite. On obéit, & l'on travailla aux retranchemens. Cependant les valets qui n'étoient point employés à ces ouvrages, ayant pris les armes, allerent faire leur provision d'eau. C'en fut assez pour engager un des plus sanglans combats qu'il y ait jamais eu. Les teutons, d'abord en petit nombre, tombent sur eux; ensuite les ambrons, attirés par les cris des combattans, volent aux armes, & s'avancent dans une contenance capable d'effrayer l'armée la plus aguerrie. Comme ils avoient la riviere à passer, leur ordonnance fut rompue, l'armée romaine qui étoit descendue pour les attaquer, ayant fondu sur eux dans ce moment de désordre, les chargea avec tant de furie, que dans un instant la riviere fut remplie de morts.

La nouvelle s'en étant répandue dans le camp, les femmes qui y étoient restées, prennent les premieres armes qui leur tombent sous la main, haches, épées, couteaux, & tout écumantes de rage & de douleur, elles frappent sans distinction leurs ennemis & leurs époux, les uns pour les repousser, les autres pour les faire retourner au combat; elles se précipitent même dans la mêlée, saisissent avec leurs mains les épées nues de l'ennemi, portent & reçoivent des coups avec une intrépidité sans égale. Les romains étonnés de tant d'audace, épuisés de fatigue, couverts de sang & de blessures, se retirent dans le camp où la frayeur les suit. Comme ils n'avoient pas eu le tems de se retrancher, & que le plus grand nombre des ennemis n'avoit pas combattu, ils passerent la nuit dans les plus cruelles alarmes, au milieu des cris affreux, ou pour mieux dire, des hurlemens & des mugissemens, dont ces barbares faisoient retentir l'air. Cependant ni cette nuit ni le lendemain, on n'osa rien entreprendre de part ni d'autre.

Marius, qui profitoit de toutes les occasions de s'assurer d'une

victoire complette, détacha Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie, pour aller se mettre en embuscade derriere le camp des ennemis, dans un bois situé près de l'endroit où est Pourcioux, avec ordre de les attaquer quand le combat seroit engagé. Lorsque tout fut prêt, il sortit lui-même du camp, fit descendre la cavalerie dans la plaine, & rangea l'armée en bataille sur la hauteur. Les barbares ne l'eurent pas plutôt apperçu, qu'animés du desir de la vengeance, ils s'avancerent précipitamment pour combattre ; ce qui fut en partie cause de leur défaite. Comme ils montoient la coline, & que la pente en étoit considérable, ils ne purent pas également s'appuyer des deux pieds, ni donner à leurs corps une assiette assez ferme pour porter des coups sûrs. Marius, qui le prévit, ordonna à son armée de s'arrêter, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la portée du trait, de mettre alors l'épée à la main & de les charger. L'ordre fut exécuté; les premiers rangs des ennemis furent rompus, & mirent la confusion & le désordre dans les derniers : alors Marcellus, sortant de son embuscade, tomba sur ceux-ci avec tant de valeur & des cris si épouvantables, que les derniers rangs porterent à leur tour le désordre dans les premiers; tout plia, & le carnage fut terrible.

On fait monter le nombre des morts & des prisonniers à près de deux cens mille hommes. Teutobolus, roi des teutons, & plusieurs autres princes y perdirent la vie. Dans le nombre des prisonniers, il se trouva trois cens femmes, qui ne pouvant se résoudre à vivre avec d'autres hommes qu'avec leurs époux, supplierent Marius de les donner à Cerès ou à Vénus, pour servir dans leurs temples en qualité d'esclaves. Marius le refusa, soit par dureté, soit parce qu'il n'étoit point maître du butin ; & ces femmes, poussées par le désespoir, massacrerent leurs enfans & s'étranglerent de leurs propres mains dans une nuit, préférant une mort violente à la honte de servir les caprices d'un maître, & de relever le triomphe des meurtriers de leurs époux. Les provençaux, qui servoient dans

S. Hieron. ep. 91.

l'armée romaine, eurent beaucoup de part à cette journée. Le succès en eût été bien différent, si les ambrons & les teutons avoient eu autant d'expérience dans l'art militaire que de bravoure; mais le courage & le nombre ne peuvent rien contre l'habileté des chefs & la discipline des troupes (1).

Arrivée des Ambrons et des Teutons; leur défaite.

Les salyes & les liguriens, naturellement inquiets & remuans, sentirent leur courage se réveiller au milieu du bruit des armes, & tenterent de secouer le joug.

§. VIII. Troubles en Provence.

(1) Plutarque assure qu'il fallut six jours à l'armée des teutons & des ambrons pour défiler devant le camp des romains. Je ne voudrois pas conclure de là qu'elle étoit prodigieusement nombreuse. Les anciens peuples des Gaules n'ayant ni ordre, ni discipline dans leur marche, n'alloient souvent que par bandes, & ces bandes mettoient, de l'une à l'autre, un intervalle de deux ou trois lieues, & quelquefois davantage. Mais nous sçavons d'ailleurs que ces barbares, quand ils traverserent le Languedoc, étoient au nombre de quatre cens mille hommes; le calcul en est facile à faire. Les ambrons & les teutons, perdirent suivant Tite-Live, dans les deux batailles qu'ils soutinrent contre les romains, deux cens quatre-vingt-six mille hommes, dont deux cens mille resterent sur le champ de bataille, & les autres furent faits prisonniers. Vell. Paterculus ne fait monter le nombre des morts qu'à cent cinquante mille: mais il s'ensuivra toujours que l'armée qui fut battue en Provence, dans le diocese d'Aix, étoit forte de plus de deux cens mille hommes. *Vita Marii.* *Epitom. 68.* *L. 2. ch. 12.*

D'un autre côté, nous sçavons que les cimbres qui étoient venus d'Espagne avec les ambrons & les teutons jusqu'aux bords du Rhône, & qui les quitterent ensuite pour prendre le chemin des Alpes noriques, perdirent à la journée de Verceil, en Piémont, deux cens mille hommes, tant tués que prisonniers. Voila donc quatre cens mille barbares, qui dans l'espace de dix jours tout au plus, traverserent le Languedoc. Quels magasins immenses ne faudroit-il pas aujourd'hui pour nourrir une armée si nombreuse? Cependant on n'en faisoit point alors, & la campagne étoit beaucoup moins cultivée qu'elle ne l'est à présent. Comment ces barbares faisoient-ils donc pour vivre? Ils enlevoient aux habitans leurs provisions, & massacroient les bestiaux. D'ailleurs, comme ils faisoient leurs émigrations en été, ils vivoient de la chasse, de légumes, de racines & de fruits, quoiqu'il y eût alors très-peu d'arbres fruitiers. On peut juger par là des ravages affreux qu'une armée de quatre cens mille hommes faisoit dans le pays qu'elle traversoit; mais il paroît plus naturel de croire qu'elle n'étoit pas aussi nombreuse que les auteurs romains le prétendent. On peut voir ce que j'ai dit ci-dessus de la population des Gaules, pag. 502 & 503.

LIVRE I.
Cicer. *pro Font.*

Leurs mécontentemens venoient de ce qu'ils étoient foulés par le passage continuel des troupes qui alloient en Espagne ou ailleurs; il falloit fournir des hommes, de l'argent, des vivres, des voitures, & ces impôts étoient exigés avec une dureté plus insupportable encore que les charges. A cette rigueur, les commandans joignoient une avarice insatiable; rien de ce qui pouvoit la satisfaire ne leur paroissoit illicite; ils vendoient l'exemption des contributions, les privileges, les emplois; violoient souvent les immunités accordées par le sénat, mettoient, sans son aveu, de nouveaux impôts, & livroient les peuples aux vexations des partisans. C'est en vain que les villes portoient leurs plaintes à Rome; elles ne changeoient que de tyrans en changeant de gouverneurs, & retrouvoient dans tous les mêmes passions & la même dureté.

Habitans du Vivarais & du diocese de Vaison.
Av. J. C. 74.
Cicer. *pro Font.*

D'un autre côté, l'esprit de faction, qui s'étoit répandu dans Rome, avoit aussi gagné la province; chacun épousoit un parti selon ses intérêts & ses caprices. Les helviens, les voconces & les volces arécomiques, qui s'étendoient sur les deux bords du Rhône, se déclarerent pour Sertorius; Pompée les fit rentrer dans l'obéissance, & les ayant dépouillés d'une partie des terres qu'ils possédoient le long du fleuve, il en fit don à Marseille. Il étoit de l'intérêt des romains d'étendre le commerce de cette ville, & d'augmenter ses possessions; ils en tiroient un profit réel, sans avoir la charge d'y entretenir des troupes pour les faire garder & cultiver. Ils lui abandonnerent donc ces terres, situées sur l'un & l'autre bord du Rhône, afin qu'elle en maintînt la navigation libre; elle y fit en effet des établissemens, pour favoriser le transport des marchandises qu'elle envoyoit dans les Gaules. Avignon fut presque entiérement peuplé de marseillois, & Tarascon fut une des villes qu'ils bâtirent.

Nous découvririons bien d'autres détails intéressans sur l'étendue de leur domination, si les historiens en avoient parlé moins

succinctement; nous sçaurions, par exemple, en quoi consistoient les terres que Marseille possédoit chez les salyes, & nous connoîtrions ses différens alliés, dont les plus affidés furent les albiciens, les seuls de toute la Provence qui lui donnerent du secours pendant le siege qu'elle soutint contre César.

TROUBLES EN PROVENCE.

Sans les ressources qu'elle trouva dans leur courage & dans celui des soldats romains & des esclaves de Domitius, elle seroit tombée entre les mains des assiégeans à la premiere attaque. Ses armées navales n'étoient pas plus considérables que ses troupes de terre; douze galeres de César, construites à la hâte, détruisirent sa marine: on peut juger par-là de la critique des historiens anciens & modernes, qui veulent que Marseille ait été la reine des mers, qu'elle ait enrichi ses temples de la dépouille de plusieurs peuples, & donné des loix à Carthage, qui mettoit sur pied des armées de trois cens mille hommes, & couvroit la Méditerranée de flottes de plus de mille voiles. Tout cela, réduit à sa juste valeur, signifie seulement que les galeres de Marseille avoient défait quelques pyrates & enlevé quelques vaisseaux, soit aux peuples voisins, soit aux carthaginois, dans des rencontres particulieres (1).

Justin. l. 43. Ruffi, Heindrech, &c.

Diod. l. 14. c. 15.

(1) Comme l'idée que je donne de la grandeur & de la puissance de Marseille est contraire à celle que nos historiens modernes s'en sont formée, je vais tâcher de la justifier par des réflexions appuyées du témoignage des anciens.

Quand je dis que Marseille n'étoit pas grande, relativement à ce qu'elle est de nos jours, je me fonde sur les limites que César lui donne, & que j'ai déterminées dans la chorographie.

Secondement, sur ce qu'il dit qu'avec trois légions il s'empara de cette ville, c'est-à-dire, avec quinze mille hommes; car la légion en avoit tout au plus cinq mille du tems des guerres civiles. Cependant Marseille étoit secourue par les albiciens, les esclaves & les fermiers de Domitius, & peut-être par des soldats du parti de Pompée. Je demande si une ville si peu considérable, relativement à ses forces, & dont la marine militaire ne montoit en tout qu'à dix-sept galeres, pouvoit avoir vaincu les flottes de Carthage? Les historiens l'ont beaucoup vantée du côté de sa puissance maritime, parce qu'elle l'emportoit sur toutes les villes des

Livre I. §. IX. Commerce de Marseille. Strab. l. 4. Just. *ibid.* C'est-à dire 404 ans av. J. C. & 195 après la fondation de Marseille.

Cependant, il faut l'avouer, il n'y avoit point de ville dans les Gaules qui pût égaler sa puissance maritime; aussi fut-elle admise à l'alliance des romains, dont la politique étoit d'avoir partout des alliés, en attendant l'occasion d'en faire des sujets. On pourroit fixer l'époque de cette alliance à l'an 340 de Rome ou environ, lorsque les carthaginois, maîtres de la Sardaigne & de la plus grande partie de l'Afrique, de l'Espagne & de la Sicile, menaçoient toutes les puissances maritimes de l'Europe. Leur commerce étoit immense, il n'y avoit aucune partie du monde connu, d'où ils ne tirassent des marchandises.

Gaules, & peut-être sur celles d'Italie, si on en excepte Rome; mais ils n'ont pas dit, il s'en faut bien, tout ce que nos auteurs modernes leur font dire; je n'en excepte que Justin, qui admet quelquefois sans discernement des traditions populaires; qui parle des marseillois & des gaulois en homme qui ne les connoissoit pas assez, & qui ne sentoit pas que c'est par degrés, avec le tems, & par le concours de plusieurs circonstances heureuses, que les hommes se civilisent.

Just. l. 44. c. 4.

Par exemple, à peine Marseille est-elle fondée, qu'il nous la représente comme une ville des plus policées, qui dans peu de tems transforma les gaulois en véritables grecs, *adeoque magnus*, dit-il, *& hominibus & rebus impositus est nitor, ut non gracia in galliam, sed gallia in graciam translata videretur.* Il est bon de remarquer que cette grande révolution arriva, selon Justin, avant que Nanus, qui avoit reçu chez lui les premiers fondateurs de Marseille, fût mort. Avec un peu de critique, il nous auroit épargné tout ce merveilleux.

On sçait que quand les gaulois assiégeoient le capitole, ils demanderent de l'argent pour se retirer; il n'y eut pas entre cette demande & leur fuite, un intervalle de deux jours. Cependant Justin suppose que des députés marseillois, en ayant entendu parler en revenant de Delphes, eurent le tems d'engager leurs compatriotes à ramasser tout l'or qu'il y avoit à Marseille, soit au trésor public, soit chez les particuliers, & de l'envoyer aux romains pour completter la somme que les gaulois demandoient; s'il peut y avoir quelque chose de vrai dans ce récit fabuleux, c'est une circonstance que l'auteur omet, qui est que les députés n'étoient pas arrivés à Marseille, que Camille avoit déjà chassé les gaulois de devant Rome.

Ces faits suffisent pour nous faire comprendre dans quelles dispositions nous devons lire Justin. Nous ne sçaurions trop nous tenir en garde contre l'illusion. Nous sommes naturellement portés à rehausser la gloire de nos ancêtres; & lorsque ce penchant se trouve favorisé par des traditions populaires, ou par les erreurs des historiens, & sur-tout des historiens modernes, nous donnons dans un merveilleux qui déshonore l'histoire, sans rien ajouter à la gloire de la patrie.

Celui

Commerce de Marseille.

Celui de Marseille ne pouvoit donc pas encore avoir ce degré de splendeur, où il parvint après la destruction de Carthage, 146 ans avant J. C.; alors il fit des progrès rapides. Les romains le favoriserent dans tous les pays de leur domination, persuadés, comme l'événement le prouva, qu'il leur faciliteroit bientôt la conquête des Gaules; en effet, Marseille les y attira vingt-ans après l'entiere abolition de la puissance carthaginoise.

Depuis cette époque, elle envoya des vaisseaux en Espagne (1) chercher l'or, l'argent, le cuivre, le plomb & le fer de ses mines; souvent ils en revenoient chargés de miel, de poissons salés, d'excellentes saumures, de laines, d'étoffes de lin, de toiles & de joncs propres à faire des cordages. Marseille faisoit ce commerce avec

Au reste, ce que nous venons de dire, n'empêche pas que Marseille ne fût du tems de César une ville très-considérable, relativement à celles des Gaules, dont aucune peut-être n'avoit alors trente-mille habitans; il est certain d'ailleurs qu'elle l'emportoit sur toutes, & sur Rome même, par l'étendue de son commerce, par la sagesse de son gouvernement, par la politesse, par les vertus de ses citoyens, & par les progrès qu'elle avoit fait dans les sciences, les lettres & les arts. Si à cet égard il n'est pas certain qu'elle l'emportât sur Rome, elle l'emportoit du moins sur Carthage; & sa marine militaire ne cédoit qu'à celle de ces deux grandes républiques. Le fini qui regne dans la gravure & le dessin de quelques-unes de ses médailles, les voyages de Pythéas & d'Euthymene, les grands hommes que cette ville avoit déjà produits avant la naissance de Jesus-Christ; enfin le témoignage de Cicéron & de César lui-même, justifient ces éloges, & ceux que les anciens historiens les plus éclairés lui ont donnés.

(1) Les premieres mines d'argent qu'on trouva dans les Pyrenées, étoient fort riches, & d'un revenu prodigieux. Diodore de Sicile nous apprend comment on en fit originairement la découverte. Il dit que des pâtres ayant mis le feu aux forêts épaisses qui couvroient ces montagnes, la violence de l'incendie fut si grande, que la chaleur des flammes pénétra le sol, & que du sein de cette terre brûlante, on vit couler des ruisseaux d'un argent pur, & dégagé de toute matiere étrangere. Les phéniciens, ajoute cet auteur, profitant de l'ignorance des naturels du pays, leur donnerent quelques marchandises de peu de valeur en échange de cet argent, dont ils chargerent leurs vaisseaux; & pour en perdre le moins qu'ils pouvoient, ils firent entrer ce métal au lieu de plomb dans la fabrique de leurs ancres. Les veines en étoient visibles dans la sueprficie du terrein, & s'entre- Diod. l. 5. c. 24.

LIVRE I.

Diod. Sic. l. 5. Strab. l. 4. &c. Plin. hist. nat. l. 14. 25. 28. &c. Galen. *de art. cur.* Huet, traité du com. p. 206. &c. Justin, &c.

le même avantage qu'on fait aujourd'hui celui de l'Afrique. Les espagnols de ce tems-là, n'ayant ni arts ni industrie, attachoient peu de prix aux richesses qu'ils tenoient immédiatement de la nature; ils estimoient au contraire beaucoup les choses de nulle valeur, que les marseillois, plus habiles, avoient soin de leur faire regarder comme très-précieuses. C'est ainsi que ces derniers s'enrichissoient sans appauvrir les autres. Ils avoient tous les avantages que les nations éclairées & policées ont sur les peuples ignorans & grossiers. Ils tiroient encore de l'Espagne, ainsi que de l'Italie, du vin & de très-bons fruits.

Plin. l. 37. c. 2. Acad. des inscr. t. 19. p. 160. Diod. Sic. l. 6. c. 8.

Enfin, on trouvoit à Marseille, dans les tems dont nous parlons, tout ce qui étoit devenu un objet de commerce, comme le succin ou l'ambre jaune qu'on alloit chercher jusques sur les côtes de la mer Baltique, & dont on faisoit des bijoux; l'étain d'Angleterre, & les chiens dont la noblesse gauloise faisoit grand cas; la cire, le borax, le vermillon, les peaux, & l'écarlate; ajoutons les productions de l'Arabie, & les marchandises précieuses

laçoient les unes aux autres dans la longueur de plusieurs stades. Le but des marseillois, quand ils établirent des colonies en Catalogne, étoit principalement de profiter des mines que les Pyrenées renfermoient.

Les phéniciens furent donc les premiers qui firent le commerce de l'Espagne. Ils y portoient du fer & du cuivre travaillés, & en ramenoient leurs vaisseaux chargés d'or & d'argent. Ils commerçoient avec les espagnols, comme ceux-ci commercerent ensuite avec les américains du Pérou, du Chili, & du Potosi, qui leur donnoient de gros morceaux d'or & d'argent, pour des aiguilles, des couteaux, des ciseaux, des haches, des serpes ou des marteaux; avec cette singularité remarquable, que ces hommes simples s'applaudissoient de leurs échanges, & se mocquoient des étrangers, qui leur abandonnoient des instruments utiles, & de la derniere importance, pour des matieres frivoles qui ne leur servoient qu'à composer de pures bagatelles. Les espagnols, au contraire, triomphoient de voir qu'ils amassoient des trésors immenses avec des quinquailleries qui ne leur coûtoient presque rien. Ils ne sçavoient pas qu'ils renouvelloient en Amérique la scene qui s'étoit passée chez eux il y avoit plus de deux mille ans, avec cette différence pourtant, que les phéniciens, moins barbares, n'avoient point égorgé les anciens espagnols pour de vils métaux, comme ils égorgeoient eux-mêmes les infortunés américains.

des Indes, qu'on tiroit d'Alexandrie, quand les ſucceſſeurs d'Alexandre en eurent fait le centre du commerce de l'Europe & de l'Aſie (1).

COMMERCE DE MARSEILLE.

La Provence fourniſſoit auſſi beaucoup de choſes eſtimables, telles que des plantes ſalutaires, dont on faiſoit uſage en médecine; du corail, qu'on pêchoit ſur les côtes de la Méditerranée; pluſieurs eſpéces de ſalaiſons, des laines, des draps, de l'huile & du vin très-eſtimé d'abord, & décrié dans la ſuite quand il fut altéré. Ce ſont les phocéens qui apporterent dans les Gaules, la vigne & l'olivier; mais ſelon les apparences, il ſe paſſa pluſieurs ſiecles avant que les gaulois penſaſſent à les cultiver; car le vin qu'on buvoit dans les autres provinces du tems de Poſſidonius, contemporain de Pompée, étoit apporté d'Italie ou du voiſinage de Marſeille. On doit encore aux anciens provençaux l'uſage du ſavon qu'on employoit utilement en pluſieurs des maladies.

Strab. l. 4. Martial. l. 3. epig. 8 Plin. hiſt. l. 14. c. 6.

Strab. l. 11. Athen. l. 4. c. 12.

Ce commerce d'économie, dont les marſeillois n'étoient à proprement parler que les commiſſionnaires, eſt encore le ſeul qu'ils ſoient en état de faire. Le peu de fertilité du pays, ne leur permet pas de fournir beaucoup de productions de leur cru. Leurs peres, contens de raſſembler les richeſſes de l'Orient, de l'Afrique & de l'Europe, répandoient dans une contrée le ſuperflu qu'ils tiroient de l'autre, & tout le profit leur reſtoit; leur fortune fut éclatante & rapide; elle engendra les commodités de la vie, c'eſt-à-dire la choſe du monde qui a le plus d'attraits pour l'homme, lorſqu'il eſt ſorti de l'état ſauvage, où par amour de l'indépendance & de la liberté, il ſe bornoit aux ſeuls beſoins phyſiques.

(1) Il y a toute apparence que les marſeillois tiroient auſſi de l'Egypte du lin, qui étoit une des principales richeſſes du pays. Les égyptiens faiſoient des toiles de lin d'une ſi grande fineſſe, qu'on voyoit à travers la peau de ceux qui en étoient couverts. On l'employoit auſſi à faire des cuiraſſes, d'excellens filets pour la chaſſe des ſangliers & des bêtes fauves, & des voiles de navires d'une bonté ſans égale. Les vaiſſeaux qui en portoient, paſſoient pour être meilleurs voiliers que les autres.

Commerce des Egyptiens, p. 228 & ſuiv.

LIVRE I.

Quand les provençaux eurent été domptés par les romains, quand leurs cités isolées furent réunies sous un même gouvernement, pour ne former qu'une même nation avec les vainqueurs; en un mot, quand ils furent forcés d'être soumis & tranquilles, ils eurent d'autres vues, & sentirent de nouveaux besoins. Les richesses de Marseille les frapperent vivement, & cette république vit arriver en foule dans ses murs, tous les étrangers auxquels son commerce pût donner du travail & un salaire. Ce surcroit d'habitans la mit en état de se priver d'une partie de ses citoyens, pour former des établissemens sur les côtes de la Méditerranée; établissemens nécessaires à une ville dont la puissance étoit fondée sur le commerce maritime.

Strab. & Just. *loco cit.*

Les gaulois & les espagnols avec lesquels Marseille trafiquoit, ne se rassembloient point encore dans les villes. Uniquement occupés de leurs besoins, ils ne mettoient aucune valeur au superflu; il étoit donc indispensable d'établir des colonies, qui fissent le commerce intérieur, & où les vaisseaux marseillois pussent faire leurs échanges en arrivant. Elles furent, pour ainsi dire, le germe de tous les avantages dont jouit ensuite le pays où on les avoit fondées. Elles exciterent insensiblement l'industrie des peuples, & animerent l'agriculture; de-là, les manufactures célebres qui s'éleverent en Provence, la perfection des arts méchaniques & libéraux, la richesse de la province, la politesse des habitans, la culture des terres, & la magnificence des villes, objets aussi nouveaux pour les gaulois que pour les romains, qui ne purent refuser des éloges à l'industrie des provençaux, comme Pline nous le témoigne. De-là enfin cette quantité innombrable de monnoies, qui sont tout à la fois la preuve de la politesse d'un peuple, & de l'étendue de son commerce.

Cic. pro Flacco.

Hist. nat. l. 3. c. 4.

Les marseillois introduisirent dans les Gaules l'usage de porter des brasselets, des colliers d'or & d'argent (1), & les autres orne-

Diod. Sic. l. 6. ch. 9.

(1) A Arles les femmes du peuple portent encore autour du bras de ces anneaux d'or qui ressemblent aux anciens brasselets. C'est une des villes où l'on découvre

mens dont les perſonnes de conſidération ſe paroient même avant la conquête. Il n'y avoit qu'une ville comme Marſeille, où fleuriſſoient les arts de la Grece, qui ſçût travailler ces ſortes de bijoux avec délicateſſe. Sous les empereurs, Arles devint célebre par ſon commerce, ſes manufactures, ſes broderies, & ſes ouvrages d'or & d'argent; mais nous en parlerons ailleurs.

COMMERCE DE MARSEILLE.

Ces deux villes envoyoient dans les Gaules, les marchandiſes qu'elles tiroient de l'étranger, par la Méditerranée, & leur faiſoient ordinairement remonter le Rhône juſqu'au-deſſus de Vienne, d'où on les portoit dans le Vélay (1) & le Forez, pour les faire deſcendre, par la Loire, dans les différentes provinces qu'elle arroſe, ou bien les bateaux remontoient juſqu'au Doux par la Saône; ſouvent même, ſans ſortir de cette riviere, ils alloient à une diſtance convenable, pour que les marchandiſes fuſſent tranſportées par des voitures, ou à la Seine, qui les communiquoit aux peuples ſitués ſur ſes bords, ou à la Moſelle, d'où elles deſcendoient à Treves; ce qui donna lieu à la remarque d'un ancien géographe, ſur la correſpondance & le commerce qu'il y avoit entre Arles & cette ville. Du tems de Strabon, le pays des ſéquanois * & celui que la Seine arroſe tiroient déjà des marchandiſes de Marſeille, par la route que je viens de décrire.

Veter. orb. deſc.

* Franche Comté.

plus de traces des anciennes mœurs. On y voit entre autres le combat des taureaux, la courſe d'hommes & celle de chevaux, &c. Je ſuis perſuadé que ſi l'on vouloit raſſembler les uſages ſinguliers qui ſe pratiquent dans les différens endroits de la province, on retrouveroit preſque tous ceux des romains, ou du moins on en trouveroit une grande partie. Une collection de cette eſpece vaudroit bien un recueil d'antiquités.

(1) C'eſt ainſi qu'il faut expliquer, je penſe, ce que dit Strabon, l. 5, où il aſſure qu'on portoit les marchandiſes par terre, depuis le Rhône juſqu'à la Loire, chez les auvergnats, c'eſt-à-dire, dans le Forêt & le Vélay, qui, du tems de Céſar, faiſoient partie des *Arverni*, ſous la dépendance deſquels ils vivoient. Car ſi on entendoit par *Auvergnats*, l'Auvergne proprement dite, le paſſage de Strabon ſeroit inintelligible, puiſque la Loire n'y paſſe pas.

LIVRE I.
Strab. l. 4.

« On peut, dit-il, remonter le Rhône fort loin, & transporter, par son moyen, les marchandises en différens endroits; car » la Saône & le Doux, qui sont des rivieres navigables & propres » à porter de grosses charges, se jettent dans le Rhône; de la » Saône les voitures se font par terre jusqu'à la Seine, qui porte » ensuite les marchandises dans le pays des lexoviens * & des calètes, d'où elles passent dans la Grande-Bretagne en moins d'une » journée de navigation ».

* Diocese de Lisieux, & pays de Caux.

Le commerce de Marseille ne fut pas d'abord tel que nous venons de le représenter; il ne parvint à cet état que par dégrés. Mais il est certain, qu'avant le siege de cette ville par César, dont nous allons bientôt parler, elle envoyoit déjà ses vaisseaux au Levant, en Afrique, en Espagne, en Angleterre, & tenoit un rang distingué parmi les républiques. Il faut aussi convenir que, dans les commencemens, elle usa d'une politique admirable; menacée d'un côté par les carthaginois, & de l'autre par les salyes, jaloux de sa puissance, elle s'attacha les romains par une fidélité inviolable; elle leur donnoit des avis secrets sur tout ce qui se passoit dans les Gaules, avant qu'ils en entreprissent la conquête. Quand ils l'eurent commencée, elle leur fournit des vivres, des voitures, de l'argent; en un mot, elle payoit, & les romains, intéressés à la soutenir, combattoient pour elle. Voilà comment cette ville parvint à se rendre si florissante dans les Gaules. Elle fit ce que font les républiques foibles & commerçantes, elle s'éleva & se soutint par son or & ses intrigues.

Cic. pro Font. & de Off. l. 2.
Flor. l. 3. c. 2.

Il seroit à desirer qu'en certaines occasions les marseillois eussent mis plus de noblesse & de désintéressement dans leurs procédés. Ils envoyerent des députés à Rome, pour justifier la conduite de Fontéius accusé, ou plutôt convaincu d'avoir écrasé la province romaine par des vexations inouies, pendant qu'il en étoit prêteur. Une démarche, faite pour excuser une oppression, dont ils ne s'étoient pas ressentis, (car Marseille

COMMERCE DE MARSEILLE.

n'étoit point de la province) est suspecte d'ambition & de flatterie. On diroit qu'ils prenoient plaisir à voir fouler ce malheureux peuple, ou par un secret ressentiment de leurs anciennes guerres, ou peut-être encore dans l'espérance de profiter de ses dépouilles, en se ménageant la protection de ceux qui avoient à Rome plus de crédit & de pouvoir. Mais, durant les démêlés de Pompée & de César, ils eurent occasion d'éprouver à quels excès pouvoit se porter l'ambition des romains.

§. X. SIEGE DE MARSEILLE. An. 49. av. J. C. *Cæsar. de bello civ. lib.* [illegible]

IL étoit naturel, dans une circonstance aussi difficile, de ne se déclarer ni pour l'un ni pour l'autre; mais, soit que les marseillois crussent les droits du premier plus fondés, soit qu'ils lui fussent plus attachés par les liens de la reconnoissance, ils reçurent Domitius Ænobardus, son lieutenant, qui entra dans le port avec ses esclaves, ses affranchis, ses fermiers, sept vaisseaux de transport, & refuserent d'ouvrir les portes de la ville à César, quand il se présenta à la tête de trois légions. César dissimula son ressentiment & tâcha de ramener les esprits par la douceur. Il voulut parler aux chefs du conseil public, & leur représenta tout ce qui étoit capable de leur faire impression; l'exemple de l'Italie, qui s'étoit rangée de son parti, les avantages qu'ils retireroient de son alliance, & la foiblesse de son ennemi. Les députés rentrerent dans la ville, & après avoir conféré avec le sénat, ils répondirent que le peuple romain étant divisé en deux partis, il ne leur appartenoit pas de décider un différend de cette importance; qu'ils vouloient demeurer neutres, pour ne désobliger aucun des deux chefs, également protecteurs & bienfaiteurs de Marseille. Cependant ils avoient déjà donné le commandement de la ville à Domitius, & fait tous les préparatifs nécessaires pour soutenir un siege. Déjà tout le bled des villages voisins avoit été transporté dans les magasins publics; ils avoient établi des atteliers d'armes en plusieurs endroits, & réparé les murailles & les portes de

la ville. Leur marine avoit été remise en état par un moyen fort extraordinaire ; ils avoient envoyé une flotte de tous côtés, pour s'emparer des vaisseaux marchands qu'elle trouveroit quelque part qu'ils fussent, & avec les clous, le bois & les agrêts qu'ils en tirerent, ils radouberent & armerent leurs galeres. De tous les secours qu'ils purent se procurer, le plus grand, sans contredit, fut celui qu'ils retirerent des albiciens, hommes barbares, mais courageux, qui depuis long-tems étoient attachés à la république de Marseille. César, qui n'ignoroit pas ce qui se passoit dans la ville, résolut de l'assiéger.

Lucan. l. 3.

(1) Il y avoit dans le voisinage un bois, que la superstition des peuples avoit consacré ; on n'en approchoit qu'avec une religieuse frayeur, & comme d'un lieu où la divinité réside. César ordonna de l'abattre pour construire des machines de guerre ; mais aucun soldat n'osa l'entreprendre, de peur d'être frappé de mort par une main invisible. Surpris de leur timidité, il prend lui-même une hache, & abat un arbre ; les soldats, animés par son exemple, en font autant ; le bois est coupé, & de tous côtés s'élevent des tours, des galeries & tous les ouvrages nécessaires pour un siege.

Dans le même tems on construisoit à Arles douze galeres, qui, dans l'espace de trente jours, furent lancées à l'eau ; il les fit équiper avec la même diligence, & partit ensuite pour l'Espagne, laissant la conduite du siege à Trébonius, & le commandement de la petite flotte à Brutus, qui mit à la voile, & vint mouiller devant celle des Stæcades mineures, qu'on appelle Ratonneau.

Les marseillois sortirent, pour l'aller combattre, avec dix-sept

(1) Je rapporte cette circonstance pour ne pas m'écarter du récit des historiens ; car du reste je la crois fausse. Il est certain que César abattit du bois dans la forêt voisine de Marseille, pour construire les machines de guerre ; mais la frayeur des soldats romains est une imagination de Lucain, qui a voulu mettre du merveilleux dans une action fort ordinaire.

galeres

galeres & plusieurs barques remplies d'archers & d'albiciens *. Domitius fit aussi embarquer ses esclaves, & leur promit la liberté, s'ils s'en montroient dignes par leur courage. Les marseillois, habiles dans la manœuvre, éviterent d'abord de se commettre de trop près avec les ennemis; ils ne s'en approchoient que pour briser les rames & le gouvernail, afin de mettre leurs galeres hors de service. Les romains au contraire, qui n'avoient ni pilotes ni matelots expérimentés, dont les galeres, faites à la hâte & de bois verd, étoient extrémement pesantes & difficiles à gouverner, vouloient en venir à l'abordage; ils s'étoient pourvus de dards, de javelots & de tous les instrumens propres au combat. Un de leurs vaisseaux ne craignoit point d'en attaquer deux des ennemis; il les accrochoit, l'un d'un côté, l'autre d'un autre: on s'élançoit dans les deux, & l'on se battoit avec fureur. Un combat de cette nature eût été trop inégal pour les marseillois; ils se bornerent pendant long-tems à tourner autour des romains, à leur lancer des traits & des pierres, & à voguer rapidement près d'eux pour briser leurs rames. Mais enfin le moment de l'abordage arriva, & le sang ruissela de tous côtés. Les marseillois, animés par l'amour de la patrie & par la confiance que donne le nombre, firent des prodiges de valeur, ainsi que les albiciens & les esclaves de Domitius; mais il fallut céder au courage indomptable des romains.

SIEGE DE MARSEILLE.

* Peuple du diocese de Riez.

C'est dans la chaleur de ce combat qu'un soldat de Brutus, nommé Accilius, saisit de la main droite la poupe d'un vaisseau marseillois: on la lui coupe d'un coup de hache; il s'appuie du bras, s'élance au milieu des ennemis, se bat avec son bouclier, qu'il tient de la main gauche, & contribue, par ce trait de bravoure, à la prise du vaisseau. Les romains prirent ou coulerent à fond neuf galeres, & chasserent les autres dans le port.

Plut. & Suet. *vit. Cæs.* Valer. Max. l. 3. *de fort.* c. 22.

Les soldats de Trébonius, encouragés par le succès de l'armée

navale (1), formerent deux attaques, l'une au nord-oueſt, près de la mer, & l'autre au levant, près de l'endroit où eſt la vieille poiſſonnerie. Ils s'étoient approchés des murailles à la faveur des par apets & des mantelets, & déjà ils travailloient à une platte-forme d'environ quatre-vingt pieds de haut, pour y dreſſer les batteries. La province leur avoit fourni des ouvriers, des chevaux & une grande quantité d'ozier pour la conſtruction des ouvrages; de leur côté les marſeillois avoient tout ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe: rien n'étoit à l'épreuve de leurs machines, dit Céſar, elles lançoient avec tant de force des pieces de bois de douze pieds de long, armées d'une pointe de fer, qu'elles perçoient quatre rangs de claies & s'enfonçoient encore dans la terre.

De bell. civ. l. 2. Les aſſiégeans, pour ſe garantir des traits, firent une galerie couverte de pluſieurs pieces de bois jointes enſemble, d'un pied d'épaiſſeur. A l'abri de cette machine, ils ſe donnoient de main en main les matériaux néceſſaires pour la conſtruction d'une terraſſe, & faiſoient marcher devant eux une tortue de ſoixante pieds de long, pour applanir le terrein; elle pouvoit réſiſter aux pierres & au feu: mais la difficulté du travail, jointe à la hauteur des tours & des murailles qu'il falloit attaquer, les ſorties fréquentes

(1) Céſar dit que l'armée qu'il avoit laiſſée devant Marſeille forma deux attaques, l'une dans le voiſinage du port & de l'arſenal, & l'autre près de l'endroit où l'on arrive en venant de la Gaule & de l'Eſpagne, près de cette partie de la mer qui eſt du côté du Rhône, c'eſt-à-dire au couchant: car Marſeille, ajoute-t-il, eſt baignée par la mer, preſque de trois côtés, & ce n'eſt que par le quatriéme qu'on peut y entrer par terre. *Una erat proxima portui navalibuſque; altera ad partem quâ eſt aditus ex Galliâ atque Hiſpaniâ, ad id mare quod adigit ad oſtium Rhodani. Maſſilia enim fere ex tribus oppidi partibus mari alluitur; reliqua quarta eſt, quæ aditum habet à terrâ.*

Pour reconnoître ſur notre local les deux endroits où ſe firent les attaques, il faut ſe rapeller ce que nous avons dit dans la premiere partie de la chorographie, à l'article *Maſſilia*. pag. 23.

des assiégés, qui venoient mettre le feu aux machines, retarderent les ouvrages.

SIEGE DE MARSEILLE.

Sur ces entrefaites, Nasidius, envoyé par Pompée au secours de la place, arrive avec seize galeres, dont quelques-unes avoient la proue armée d'airain. Les marseillois, encouragés par ce renfort, se remettent en mer avec une flotte plus nombreuse que la précédente, & le vont joindre à Tauroentum, pour tenter le sort d'un nouveau combat. Tout ce qu'il y avoit d'hommes distingués dans Marseille, les guerriers connus, les chefs de la république, les jeunes gens en état de porter les armes, tout étoit sur cette flotte. Les vieillards, les femmes, les enfans sortirent de leurs maisons & se répandirent, les uns dans les temples, pour demander l'assistance des dieux, les autres, sur le rivage, levant les mains au ciel & poussant de grands cris, pour animer leurs concitoyens à la défense de la patrie.

Brutus de son côté mit à la voile avec dix-huit vaisseaux, en comptant les six galeres prises sur les marseillois; ceux-ci l'attaquent brusquement & font pleuvoir sur sa flotte une grêle de pierres & de dards; rien n'égale l'activité de leur courage & l'habileté de leur manœuvre. Si les romains attaquent un de leurs vaisseaux, d'autres volent à son secours & les forcent de lâcher prise; s'il faut combattre main à main, ils font des prodiges de valeur: albiciens, marseillois, tous se battent en héros (1). Dans le fort du

(1) Lucain parle de Tagus, qui vouloit arracher l'aplustre d'un vaisseau marseillois, c'est-à-dire, le forcer de se rendre. Car ôter l'aplustre, c'étoit donner une marque de soumission, & faire signe qu'on se rendoit à discrétion; c'est comme aujourd'hui quand on baisse le pavillon. L'aplustre, *aplustrum*, étoit une espéce de plancher attaché sur le sommet de la poupe, qui lui servoit d'ornement. Il avoit la forme d'un bouclier soit long, soit ovale; (V. Festus, au mot *aplustria.*) on plantoit au milieu un bâton droit, auquel on attachoit des plumes, des aigrettes, des panaches, & quelquefois des banderolles, comme on le voit sur les médailles de quelques empereurs. *Lucan.* l. 3. v. 586.

On ne se contentoit pas d'ôter l'*aplustrum*, pour marquer qu'on se soumettoit,

combat, deux de leurs galeres s'avancent avec rapidité pour fondre sur celle de Brutus; celle-ci les évite adroitement, les deux s'entreheurtent, s'entr'ouvrent, & les romains les coulent à fond. Malgré cette perte, le courage des marseillois redouble, & peut-être auroient-ils remporté la victoire, si Nasidius les eut secondés; mais ce lâche général, effrayé sans doute de voir les soldats de Brutus s'élancer comme des lions dans les vaisseaux ennemis, & les remplir de sang & de carnage, prit la fuite, suivi d'une galere de Marseille, & gagna la côte d'Espagne, sans avoir seulement combattu. Les romains, vainqueurs pour la seconde fois, coulerent à fond cinq galeres, & en prirent quatre; une de celles qui restoient fut dépêchée pour porter à la ville cette triste nouvelle. Les habitans qui étoient sortis en foule sur le rivage, pour apprendre l'issue du combat, en furent consternés. On n'entendoit de tous côtés que des cris de douleur & des hurlemens, comme si l'ennemi étoit déjà maître des portes de la ville.

Cependant la réflexion & le danger ranimerent le courage; tous les hommes en état de porter les armes, résolus de périr plutôt que de se rendre, soutinrent le siége avec la même ardeur qu'auparavant. Leurs sorties fréquentes engagerent Trébonius à faire construire du côté du couchant une tour de brique, assez près des murailles de la ville, pour servir de retraite aux soldats; les ouvriers y travailloient à l'abri des mantelets qu'ils avoient devant eux, & d'un toit mobile qu'ils élevoient avec des poulies, à mesure que l'ouvrage avançoit; il étoit à l'épreuve des pierres & du feu. Quand ils furent à une hauteur où les mantelets ne pouvoient atteindre, ils firent déborder les solives du toit mobile, & y suspendirent en dehors de grandes nattes, faites avec des cables, derriere lesquelles ils travailloient aux murailles sans

Près de la Joliete.

ou qu'on se rendoit à discrétion; on l'attachoit encore au côté gauche du vaisseau vainqueur, ou de celui qui portoit une personne à qui l'on devoit rendre hommage: car les anciens avoient comme nous leur maniere de rendre le salut.

SIEGE DE MARSEILLE.

courir aucuns risques; car rien ne résistoit mieux aux traits & aux pierres. Par ce moyen, ils vinrent à bout d'élever sûrement, sans blessure & sans danger, cette tour, jusqu'à la hauteur de six étages, à chacun desquels ils ménagerent des fenêtres pour le service des machines.

Quand ils furent assurés que de-là ils pouvoient défendre leurs autres ouvrages, ils construisirent une galerie couverte, de soixante pieds de long, & la firent rouler sur des pieces de bois rondes, dont on se servoit pour mettre les navires à l'eau; elle avoit quatre pieds de large & un toit de brique & de mortier fort épais, couvert de feutre & de matelas, pour résister à l'eau, aux pierres & au feu; elle tenoit tout l'espace compris entre la tour & la ville, de maniere que les romains pouvoient en sapper les murailles à l'abri de cette machine.

Les marseillois firent d'abord rouler du haut des remparts de grosses pierres, sans pouvoir l'ébranler, ensuite des tonneaux remplis de poix & de résine, auxquels ils avoient mis le feu, pour le communiquer à la galerie; mais toutes ces tentatives furent inutiles. Le siege avançoit, & tandis qu'une partie des romains, du haut de la tour qu'ils venoient de construire, écarte, à coups de traits & de pierres, les assiégés qui se montrent sur les remparts; d'autres, à l'abri de la galerie, sappent les fondemens d'une tour, & l'ébranlent au point, qu'il en tombe une partie, & l'autre menace ruine. Alors les habitans allarmés, craignant le pillage de la ville & la fureur du soldat, sortent en habits de supplians, & se jettent aux pieds de Trébonius; ils le conjurent, les larmes aux yeux, de ne pas pousser le siege plus avant, jusqu'à l'arrivée de César, de peur que les troupes, excitées par l'amour du pillage & l'ardeur de la vengeance, ne se livrent à toutes sortes d'excès, dans une ville qu'ils le supplient d'épargner. Ces représentations furent faites avec une éloquence que le sentiment des maux présens rendoit encore plus touchante. Trébonius se

laissa fléchir, & consentit à une treve, au grand mécontentement des soldats, qui se plaignoient qu'on leur enlevât une victoire certaine. Cependant ils demeurerent aussi tranquilles, dit l'historien, que s'ils avoient été dans la paix la plus profonde. Les marseillois, au contraire, profiterent de cette sécurité pour rétablir leurs affaires.

Un jour qu'une partie des ennemis s'étoit répandue négligemment dans la campagne, & que l'autre dormoit dans la tranchée, (c'étoit environ l'heure de midi) ils firent une sortie, & mirent le feu aux ouvrages. Un vent violent favorisoit l'entreprise. Dans un instant la tour, les mantelets, la tortue, la batterie, & les autres machines furent consumées, sans qu'on pût y apporter de remede. La colere des soldats romains fut extrême à la vue de ce spectacle, ils courent aux armes pleins de fureur, pour punir les perfides. Mais ceux-ci rentrent dans la ville, & les repoussent à coup de traits.

Cette perfidie ne procura aux marseillois qu'une courte joie. Les romains, animés par la colere, reconstruisirent les ouvrages avec tant d'ardeur, qu'en peu de jours les choses furent rétablies dans le même état. Alors la frayeur s'empare de nouveau des assiégés, qui ont recours aux mêmes supplications qu'auparavant, & obtiennent une nouvelle suspension d'armes.

Ce fait n'a pas besoin de réfutation. On ne se persuadera pas que, malgré le murmure des troupes, Trébonius ait accordé un second armistice à des hommes, qui par leur noire perfidie méritoient une punition exemplaire. Cet endroit des commentaires de César est manifestement corrompu. Le récit de Dion est plus vraisemblable. Il nous apprend que les romains, durant la treve, car il n'y en eut qu'une, ayant voulu surprendre une fois la ville pendant la nuit, furent repoussés avec tant de valeur, qu'ils n'oserent plus revenir à la charge.

Hist. rom. l. 41.

§. XI. PRISE DE MARSEILLE, ET AUTRES ÉVENEMENS EN PROVENCE.

Les marseillois fatigués de la longueur du siége, affoiblis par plusieurs défaites, & par la perte de deux batailles navales, en proie aux rigueurs de la faim & d'une maladie épidémique, abandonnés des provinces voisines sans aucune espérance de secours, résolurent enfin de se rendre à discrétion, après un siege de plusieurs mois. César qui étoit revenu d'Espagne les reçut avec bonté, L'ancienneté de la ville, & la célébrité qu'elle s'étoit acquise par sa politesse & par son goût pour les sciences & les arts, furent cause qu'il lui épargna les horreurs du pillage. Mais il lui enleva les villes de sa dépendance & ses colonies, dont elle ne conserva que Nice. Il détruisit les machines de guerre & les fortifications, se fit livrer les armes & les vaisseaux avec tout l'argent de l'épargne, & mit deux légions en garnison dans la ville. Quant aux habitans, content de les avoir désarmés, il leur laissa la liberté de vivre encore sous leurs loix, & de jouir en paix des avantages du commerce & des douceurs de la littérature.

Strab. l. 4. Val. Max. l. 2. c. 7.

César ne détruisit point l'arsenal, puisqu'il y mit une compagnie de gens préposés à l'entretien des machines nécessaires pour la construction des vaisseaux. Ils étoient sous les ordres d'un directeur, appellé dans la notice de l'empire, *præfectus muscularioum* (1).

Guid. Pancir. not. imp. occid. p. 145.

Depuis la prise de cette ville jusqu'au tems où Auguste, vainqueur de ses rivaux, demeura seul maître de Rome, il ne se passa rien de mémorable dans la province. Les secousses violentes qui ébranlerent l'empire ne s'y firent presque pas sentir. Elle vit seulement les armées de Lépidus & d'Antoine se réunir à Fréjus; mais l'orage alla fondre au-delà des Alpes, & tout fut tranquille dans la province. Lépidus en étoit alors gouverneur. Ce n'étoit pas un de

(1) M. du Cange prétend que le mot *musculus*, signifie une espéce de navire. Dans ce cas, les *muscularii* seroient un corps de matelots, ou peut-être de constructeurs de vaisseaux. Quelque parti qu'on prenne, il en résultera toujours que Marseille conserva son arsenal, moins pour son usage particulier, sans doute, que pour celui des romains.

ces hommes faits pour gagner l'amour des peuples ; mais il étoit attaché au parti de César, dont il affectoit de vouloir venger la mort : c'en étoit assez pour être chéri des colonies que César avoit fondées. Celle de Cavaillon fit mettre le nom de Lépidus sur ses monnoies. Bientôt après on y vit celui des deux autres triumvirs, César-Octavien & Marc-Antoine ; & si le tems avoit épargné ces sortes de monumens, nous verrions peut-être que les autres colonies imiterent celle de Cavaillon. Antibes même, colonie marseilloise, mais qui n'étoit déja plus sous la dépendance de Marseille, fit aussi graver le nom de Lépidus sur ses monnoies (1) ; ainsi l'empressement étoit général pour décerner à ce triumvir des honneurs qu'il ne devoit qu'aux circonstances.

Diod. l. 54. *Senec. nat. quæst.* l. 5. c. 17. *Aulug. noct. Attic.* l. 2. c. 22.

Lorsqu'Auguste fut maître de l'empire, il céda la province au peuple romain, qui la fit gouverner par des proconsuls. Il y vint faire un voyage, puisqu'il y fit élever un temple au *vent*, que les latins appelloient *circius*, du mot celtique *cyrch*, qui signifie *violence, impetuosité ;* c'est le vent d'ouest-nord-ouest. Il ôte la respiration quand on parle, dit un ancien ; il ébranle un homme armé & un chariot chargé : mais, ajoute-t-il, les gens du pays, loin de s'en plaindre, sont persuadés qu'ils lui doivent la salubrité de l'air.

Hist. nat. l. 17. ch. 2.

Pline en a parlé plus au long ; & comme il observoit la nature dans la vue de se rendre utile, il avertit que c'est être bien malavisé que de planter les arbres dans la Gaule Narbonnoise contre la direction de ce vent. La prudence, dit-il, exige qu'on les mette

(1) M. Pellerin a fait graver quatre médailles d'Antibes, dont le revers est une victoire qui couronne un trophée ; de l'autre côté, ce sont différentes têtes avec des lettres différentes sur chacune. On croit que ces lettres sont les initiales des noms des magistrats. Nous ne chercherons point à deviner les motifs qui engagerent ces villes à faire mettre sur leurs monnoies les noms des triumvirs ; ce fut vraisemblablement pour leur donner une preuve de leur zele & de leur attachement, & pour témoigner qu'elles ne reconnoissoient point l'autorité du sénat de Rome, ennemi de César.

à l'abri, parce que si ce vent tempere la chaleur du climat, il est en même tems si violent qu'il enleve le toit des maisons. EVENEMENS EN PROVENCE.

Ce que Strabon nous apprend de la bise ou du nord, qui se fait particuliérement sentir depuis Avignon jusqu'à l'embouchure du Rhône, est remarquable. Ce vent souffle sur-tout dans l'étendue de la Crau (1), dit cet auteur, & l'on assure qu'il ébranle & qu'il entraîne les pierres; qu'il enleve les voyageurs de dessus leurs voitures, & qu'il leur arrache les armes & les habits. Strab. l. 4.

Diodore de Sicile en parle dans les mêmes termes; & tous ces différens témoignages prouvent que si le défrichement des terres & le desséchement des marais ont produit quelque différence dans notre climat, elle n'a point influé sur les vents dont la violence & la direction dépendent de bien d'autres causes. Mém. pour l'hist. nat. de La g. p. 342.

Au tableau de ces ravages, nous pouvons opposer la fraîcheur des vents étésiens durant les chaleurs excessives de l'été; ils soufflent depuis les neuf heures du matin jusques sur les six heures du soir, & font régner, dans les jardins de la Provence, une température qui en augmente les agrémens. Nous sommes redevables de ces effets à l'ardeur & à la sécheresse même du sol: comme l'air qui le presse se trouve infiniment plus raréfié que l'air frais de la mer, celui-ci se précipite à une certaine distance dans les terres, & entretient, dans l'atmosphere, cette agitation sensible qui tempere la trop grande chaleur du jour. Mais quand cette chaleur est si forte, que les deux atmospheres sont également raréfiés & en équilibre, il n'y a plus de zéphir; alors la matiere électrique de la mer, qui pendant le jour a été mise en mouvement par l'action du soleil & l'effort des rames, sur-tout dans les endroits voisins du port, s'éleve

(1) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus de l'origine des cailloux de la Crau. On pourroit croire peut-être qu'ils ont été roulés par le Rhône; mais, outre que le lit de ce fleuve, depuis Tarascon jusqu'à la mer, est beaucoup plus bas que la Crau, les monticules qui la séparent du Rhône du côté de l'est-nord-est, rendent le fait impossible. Choro. part. 2. p. 326.

au-dessus des flots ; & n'étant point dissipée par le vent, offre aux yeux du spectateur, après le coucher du soleil, l'image d'une aurore boréale. A Marseille on est quelquefois témoin de ce spectacle durant les belles soirées d'été.

Quelques auteurs ont prétendu que le temple élevé par Auguste au vent *circius*, fut construit à Marseille ; parce que le mistral y regne quelquefois avec une violence extrême. Si le fait est vrai, c'est le seul monument que les romains y aient fait bâtir. Cette ville ayant continué, pendant près d'un siecle après, à se gouverner en forme de république, sous la protection, ou pour mieux dire, sous l'autorité de l'empire ; ils la regarderent comme une ville étrangere, & n'y firent aucune dépense pour l'embellir ; d'ailleurs la plupart des empereurs n'eurent point un regne assez tranquille pour s'occuper de ces objets. Les grands officiers de l'empire auroient été seuls en état de l'entreprendre ; mais ils ne travaillerent que pour le lieu de leur résidence ordinaire : & l'on sait qu'après la prise de Trèves, en l'année 392 ou environ, ils fixerent leur séjour à Arles, où leurs lieutenans demeuroient déja.

Auguste ayant traversé les Alpes du côté de Nice, consacra ses victoires par un superbe monument, & fit graver sur un trophée le nom de tous les peuples qu'il avoit soumis à l'obéissance romaine, depuis le golfe Adriatique jusques près d'Embrun, en suivant toujours la chaîne des montagnes. Le lieu où ce monument fut élevé, conserve encore le nom de *Tropæa*, dans celui de *Turbia* ou *Torbia*.

Sept ans av. J. C.

Cet empereur fit achever à Fréjus le port commencé sous la dictature de César. L'entrée, resserrée entre deux moles, dont il reste encore des vestiges, se trouve actuellement écartée de la mer de 500 toises, par des attérissemens, que les sables de la riviere d'Argens ont formés ; il pouvoit avoir, à en juger par la disposition du local, environ 250 toises de largeur & 280 de longueur, à commencer depuis l'entrée entre les deux moles jusqu'au quai. En jet-

V chorogr. p. 15. & suiv.

tant un coup d'œil ſur les veſtiges des anciens remparts, on voit que l'enceinte de Fréjus, s'étendoit à 600 toiſes environ, au lieu qu'elle eſt aujourd'hui réduite, dans ſon plus grand eſpace, à 280. Cette ville étoit autrefois une place très-importante; auſſi les romains n'oublierent-ils rien pour la fortifier & l'embellir. L'aqueduc, l'arſenal, l'amphithéâtre, & les différens édifices publics, étoient dignes de la magnificence de ce peuple.

Nous pouvons mettre encore parmi les monumens de ſa grandeur, ces chemins qui ont fait l'étonnement de tous les ſiecles. Le premier & le plus ancien eſt celui qui, commençant à Rome venoit juſqu'à Nice, ſuivoit les côtes de Provence, & alloit aboutir à Empurias en Catalogne. C'eſt la voie aurélienne, dont il nous reſte encore un beau monument dans le pont Surian, bâti ſur la Touloubre, près de Saint-Chamas.

Polyb. l. 3. c. 9. *Cic. pro Font. Berg.* hiſt. des gr. ch. t. 1. p. 25. & 110.

L'autre chemin, connu ſous le nom de *via domitia*, conduiſoit dans le Dauphiné. Agrippa, miniſtre & favori d'Auguſte, ordonna qu'on les réparât tous les deux, & fit continuer le dernier juſqu'à Lyon. Ces bienfaits & pluſieurs autres, joints à la douceur de ſon gouvernement, attirerent à cet empereur, l'amour & la vénération des provençaux. On lui décerna des honneurs, que la reconnoiſſance ſeule pouvoit excuſer; mais qu'on avilit enſuite, quand on en décerna de ſemblables à Tibere & à Néron. Peut-être auſſi que les monumens érigés en l'honneur de ces derniers, étoient l'ouvrage de leurs officiers; car telle fut la politique des romains, ils donnerent aux provinces conquiſes des exemples de la plus honteuſe adulation, quand ils ne furent plus en état de leur en donner de grandeur d'ame, ou qu'ils ne l'oſerent pas ſous un gouvernement tyrannique.

Auguſte, ayant envahi tous les pouvoirs, détruiſit les fondemens de la monarchie, & l'ambition n'eut plus de frein. Après lui, tous ceux qui avoient quelque crédit dans l'empire, s'occuperent plus des moyens de l'envahir, que de la maniere de le bien gouverner;

Aaaa 2

Livre I.

aussi l'autorité fut-elle souvent le prix du crime & de l'audace. La Provence se ressentit peu de toutes ces révolutions, pendant lesquelles le peuple romain & les empereurs, furent tour à tour le jouet de l'ambition & de la cruauté. Eloignée des frontieres, où les séditions & les allarmes étoient continuelles; de la capitale, où la fortune signaloit ses caprices, cette province supportoit patiemment l'humeur & l'avarice d'un proconsul, tâchant de réparer, par le commerce & les arts, les maux inévitables qu'elle éprouvoit de la part du gouvernement.

§. XII.
Bataille entre les troupes de Vitellius et d'Othon.
Tacit. hist. l. 2. c. 12. 13. &c.

Il n'y eut que les Alpes du côté de la mer, qui furent enveloppées dans la guerre de Vitellius & d'Othon. Othon envoya une armée & une flotte pour s'en emparer. L'armée y commit toutes sortes d'hostilités. Les soldats, accoutumés depuis long-tems à la licence des armes, mettoient le feu aux villages après les avoir pillés, & ravageoient la campagne au grand étonnement des habitans, qui n'ayant que des sentimens de paix, éprouvoient avec douleur toutes les horreurs d'une véritable guerre.

Ann. 69. de J.C.

Marius-Maturus, qui commandoit à Cimiez, en qualité d'intendant des Alpes maritimes, tenoit le parti de Vitellius. Ce brave romain, ayant assemblé précipitamment la jeunesse du pays & le peu de troupes qu'il lui restoit, voulut tenter le sort d'un combat: le succès fut tel qu'on devoit l'attendre. Ces montagnards, levés sans choix, ne connoissoient ni camps ni chefs; ils n'attachoient point d'honneur à la victoire, point de honte à la fuite: ils furent battus sans avoir fait presque aucune résistance. Les romains, irrités de leur audace, & sur-tout de ce qu'ils n'avoient pu faire sur eux aucun butin, tournerent leur fureur contre Vintimille.

Une femme y donna un exemple remarquable de tendresse & de fermeté. Elle avoit un fils, qu'elle cacha, pour le dérober à leur vengeance. Ils la tourmenterent pour savoir en quel endroit, parce qu'ils espéroient y trouver son argent. Leurs emportemens furent

inutiles. Elle ne répondit d'abord que par son silence ; ensuite poussée à bout par leurs mauvais traitemens, & saisie d'une juste colere : *Il est-là*, s'écria-t-elle, en leur montrant son sein : il n'y eut point de tourment qui put ébranler sa constance, ni lui arracher son secret.

Bataille entre les troupes de Vitellius et d'Othon.

Cependant la flotte d'Othon paroissoit déja sur les côtes, & jettoit l'allarme dans les villes. Les colonies envoyerent des députés à Fabius-Valens, pour lui en donner la nouvelle & lui demander un prompt secours. Ce général, qui étoit à la tête de plus de quarante mille hommes, soutenoit les intérêts de Vitellius, & avoit répandu ses troupes dans le pays des allobroges, pour garder les passages des Alpes du côté des Gaules. Il envoya au secours de la province deux cohortes tungres, quatre escadrons de cavalerie, & l'aile entiere des trévirs, sous la conduite du préfet Julius-Classicus. On en retint une partie à Fréjus, de peur que si toutes les troupes s'avançoient dans les terres, la flotte ennemie ne fit une descente de ce côté-là pour les couper & les surprendre. Elle vint mouiller vers l'endroit où est la Napoule, & y mit les soldats à terre. Aussi-tôt douze escadrons de cavalerie, & l'élite des cohortes vitellienes, s'avancent pour les attaquer. On leur joignit une cohorte de liguriens, depuis long-tems en garnison à Fréjus, & cinq cens pannoniens, qui ne marchoient point encore sous le drapeau. Les deux armées ne tarderent pas d'en venir aux mains, & voici quel fut l'ordre de la bataille.

Ann. 69. de J.C.

Le Dauphiné & la Savoie.

Il y avoit, à l'endroit où les othoniens débarquerent, une petite plaine, bornée d'un côté par des côteaux, & de l'autre par la mer. Les prétoriens s'y rangerent en bataille, ayant à leur droite, sur les côteaux, des soldats mêlés avec les frondeurs du pays ; & à la gauche, la flotte, rangée si près du rivage, qu'elle sembloit ne former qu'un même corps avec eux.

Les généraux de Vitellius, plus foibles en infanterie, placerent aussi sur les hauteurs, dont leur gauche étoit appuyée, les montagnards, qu'ils avoient à leur solde, & mirent les cohortes dans la

LIVRE I. Ann. 69. de J. C.

plaine, derriere la cavalerie. Ce fut la cavalerie qui commença le combat. Elle fut reçue par les othoniens avec beaucoup de valeur; tandis que les paysans, frondeurs habiles, mêlés parmi les fantassins, la prennent en flanc & l'accablent d'une grêle de pierres. Dans le même instant, la flotte l'ayant attaquée de son côté, cette cavalerie & les cohortes qui la soutenoient, se trouverent presqu'enveloppées de toutes parts, & auroient été taillées en pieces, si la nuit qui favorisoit la fuite, n'eut empêché de les poursuivre.

Les vitelliens ne demeurerent pas oisifs malgré cette défaite; ils rassemblent des troupes & tombent sur l'ennemi, que le succès rend négligent. Les sentinelles sont égorgés, le camp est forcé, tout est en tumulte au tour des vaisseaux. Mais la frayeur se calme insensiblement, d'abord on se défend à la faveur d'une colline dont on s'empare; ensuite on attaque, & le combat est des plus sanglans. La victoire se déclara encore pour les othoniens, qui n'étant pas en état d'en profiter, se retirerent du côté d'Albenga dans la Ligurie, tandis que les vitelliens se refugierent vers Antibes. Ainsi ces deux actions n'apporterent aucun changement aux affaires de la province, qui demeura dans le parti de Vitellius; mais elle ne tarda pas d'avoir un autre maître.

Tacit. hist. l. 3. c. 22 & 23.

C'étoit le tems où les révolutions portoient successivement sur le trône cette foule d'empereurs, qui ne faisoient que passer. A peine Othon fut-il mort, que Vespasien se mit sur les rangs pour disputer l'empire. Valérius-Paulinus, guerrier habile, & son ami, avant sa fortune, fit entrer dans ses intérêts les cités de la Narbonnoise, dont il étoit intendant. Il y réussit d'autant plus facilement que, citoyen de Fréjus, aimé de ses compatriotes & chéri des prétoriens, il avoit beaucoup de pouvoir dans le pays.

Sur ces entrefaites, Fabius-Valens, forcé de quitter l'Italie, s'embarque au golfe de Pise, pour venir soulever les peuples & les troupes des Gaules en faveur de Vitellius. Il relâche à Monaco, & passe à Cimiez, où Marius-Maturus, qui reconnoissoit encore cet

empereur, lui apprend la défection de la province. Cette révolution affligea d'autant plus Valens, qu'elle renversoit tous ses projets. Enfin se voyant entouré d'ennemis, & ne sachant quel parti prendre, il s'abandonne encore une fois aux périls de la navigation, en attendant que le sort lui présente quelqu'occasion favorable de rétablir ses affaires; mais ses espérances s'évanouirent bientôt. Une tempête le jetta sur les îles Stæcades, dépendantes de Marseille, où il fut pris par les bâtimens que Paulin dépêcha. Depuis ce moment les Alpes maritimes & le reste de l'empire se soumirent à Vespasien.

BATAILLE ENTRE LES TROUPES DE VITELLIUS ET D'OTHON. Ann. 69. de J. C.

La ville de Cimiez dont je viens de parler, & qui ne subsiste plus, étoit aussi ancienne & beaucoup plus considérable que celle de Nice. Celle-ci ne fut recommandable que par ses richesses, son commerce & son arsenal, où les marseillois alloient quelquefois armer leurs galeres. Cimiez au contraire eut toutes les marques d'une métropole civile, de fortes tours, de bonnes murailles, une milice & trois colleges, dont chacun avoit ses fonctions séparées pour l'administration de la justice, pour la police & la religion. Enfin il y avoit à Cimiez des thermes, des temples, un magnifique aqueduc & un fort bel amphithéâtre; ce qu'on ne trouvoit que dans les principales colonies. Cette ville étoit le séjour ordinaire d'un commandant ou d'un président, dont l'autorité s'étendoit d'un côté depuis Gênes jusqu'à Digne, & de l'autre depuis Vence jusqu'au sommet des Alpes. Les peuples de ces montagnes, connus sous le nom de *liguriens chevelus*, avoient obtenu des romains la liberté de se gouverner en forme de république, moyennant un tribut qu'ils payoient. Auguste les soumit, & fit de leur pays une province qu'on appelloit, du tems de Tacite, *province des Alpes maritimes*: elle étoit comprise dans l'Italie, & la ville de Cimiez en étoit la capitale (1).

Nicæa mon. illust. V. chorog. p. 31 & 32.

Ligures capillati. Plin. l. 3. c. 5. Strab. l. 4.

(1) Au nord-ouest des Alpes maritimes, il y avoit les Alpes cottiennes, qui formoient un petit état composé de douze cantons sous la dépendance de Cottius. Elles commençoient à l'extrémité septentrionale du diocese d'Embrun, & s'éten-

Livre I. §. XIII. Naissance et progrès des mœurs et des arts.

Après la bataille des troupes de Vitellius & d'Othon, on ne trouve aucun événement mémorable dans l'histoire de Provence, jusqu'à la fin du III[e] siecle. Quelques traits épars dans les anciens auteurs peignent le caractere du peuple, son goût pour les arts, ses talens, son commerce, & l'on est étonné de voir les mœurs d'une nation éclairée & policée dans un pays, où six cens ans auparavant regnoient l'ignorance & la barbarie.

Les provençaux n'avoient, dans ces tems reculés, ni villes, ni arts, ni police; ils ne connoissoient gueres d'autre loi que la force, d'autres regles que les besoins. Ceux qui demeuroient le long des côtes, & qu'on appelloit *liguriens* ou hommes de mer, vivoient de la pêche & de la pyraterie, deux professions, dont l'une excluoit l'amour du travail, & l'autre la bonne foi & l'humanité. Les habitans des montagnes, errans & chasseurs, toujours en guerre avec les bêtes fauves, disputoient avec elles de courage & de férocité. Dans la moyenne région de la Provence, on étoit moins grossier; le sol & le besoin invitant à la culture des plantes annuelles, on devoit avoir quelqu'idée des loix de la propriété; & cette idée, quelque confuse qu'elle fut encore, en suppose beaucoup d'autres. Voilà ce qu'étoient les habitans de notre province dans ces tems reculés.

Just. l. 43. c. 4. V. la chorogr. p. 158. & suiv.

Ils apprirent des phocéens à se rassembler dans des villes, à planter la vigne & l'olivier; & à cultiver une infinité d'arbres fruitiers & beaucoup d'especes de légumes, auparavant inconnus dans les Gaules. La culture du bled n'a rien que de simple: on diroit que l'auteur de la nature l'a mise à la portée de tous les hommes. Celle de la vigne & de l'olivier est plus compliquée, & demande

doient de l'autre côté des montagnes jusqu'à Suze, où Cottius faisoit sa résidence. Ce prince ayant recherché l'amitié d'Auguste, prit le nom de Julius pour lui faire sa cour. L'empereur en le recevant pour allié du peuple romain, lui laissa gouverner ses états sous le nom de préfet ou d'administrateur, n'ayant pas souffert qu'il prit celui de roi.

plus

plus d'art, si l'on y comprend tout ce qu'il faut pour extraire la liqueur du fruit. Elle augmente le bien-être des particuliers, les attache à leurs possessions, les réunit en société, & les hommes commencent à se civiliser. Mais cette époque est en même tems celle d'une infinité de besoins, d'intérêts & de vices inconnus auparavant. Il faut avoir des arts méchaniques, pour cultiver tout à la fois la vigne & l'olivier; des loix, pour régler le partage des terres & les différentes manieres de posséder & d'acquérir; une police, pour contenir des hommes libres réunis dans la même enceinte. Marseille éclaira les provençaux sur tous ces objets, & fut une preuve remarquable de la promptitude avec laquelle les esprits agissent les uns sur les autres, & se perfectionnent par leur action mutuelle.

NAISSANCE ET PROGRÈS DES MŒURS ET DES ARTS.

Les villes eurent alors un plan d'administration, quelques arts & un commerce d'échange, & l'on vit enfin tout ce qui peut résulter du choc des passions dans une société naissante, de l'opposition des intérêts & de la communication des idées. La cupidité fermenta, l'industrie fut plus active; & tous les talens prirent leur essor, lorsque la Provence passa sous la domination des romains, dont la politique fut toujours d'altérer le caractere d'un peuple conquis, & de lui faire adopter leurs loix & leurs maximes, pour le contenir plus aisément dans l'obéissance.

Les provençaux, devenus sujets d'un grand empire, connurent les distinctions & la gloire que le mérite donne, & sentirent la nécessité d'ajouter aux talens naturels des lumieres acquises. Marseille, fondée par des hommes nés dans un pays, qui fut le berceau des connoissances humaines, offroit des secours dans tous les genres. La géographie, la médecine & les mathématiques y étoient cultivées avec succès. Quelques particuliers s'étoient même rendus célebres par leurs connoissances astronomiques & leurs voyages sur mer, long-tems avant que les romains eussent une marine & des astronomes. On ne connoissoit gueres dans tout

Strab. l. 4.

LIVRE I.

Cic. acad. quæst. l. 14. c. 39. Acad. des insc. t. 19. p. 149. & s. Laland. astr. t. 1. p. 89. Strab. l. 1 & 2. Gassendi, t. 4. p. 530. &c.

l'Occident que quelques constellations, le mouvement diurne & annuel du soleil, & les phases de la lune à peu près, quand Pythéas écrivoit sur la différence des climats, la mesure de la terre, le mouvement des étoiles fixes, voisines du pôle, dont il donna une description; & enfin sur l'obliquité de l'écliptique & les révolutions des corps célestes. Le commerce de Marseille, en rapprochant les sçavans de cette ville de ceux de la Grece, transmettoit aux uns les découvertes des autres; & ce n'est pas avancer un paradoxe, que de dire que Pythéas & Euthymene sçavoient tout ce que les pythagoriciens enseignoient sur les causes des éclipses, & sur le systême planetaire, au centre duquel ils plaçoient le soleil. La terre & les autres planetes tournoient, suivant eux, autour de cet astre par un mouvement diurne, & par un mouvement circulaire. Chaque étoile étoit un monde, & ces mondes étoient dispersés dans un espace éthéré d'une étendue infinie. Ainsi Pythéas, qui, de l'aveu d'Hyparque, avoit plus de connoissances astronomiques qu'Eudoxe, un des plus sçavans philosophes de la Grece, enseignoit à Marseille le vrai systême du monde, tel qu'il est vérifié par une philosophie plus éclairée, & des observations plus exactes.

Les beaux arts y avoient acquis leur perfection. Nous avons des médailles de Marseille, qui peuvent le disputer à tout ce que la Grece a de plus fini dans ce genre: ce sont des chef-d'œuvres de gravure & de dessin, & ces arts ne sont perfectionnés, qu'après que les autres ont fait des progrès sensibles. Je ne parle pas de l'éloquence; il est certain qu'elle fleurissoit dans cette ville, plus que dans aucune autre ville de l'Occident. Trois illustres citoyens de Marseille, Plotius, Gniphon, & Valerius-Cato, porterent à Rome le véritable goût des lettres. Ciceron & Jules-César furent disciples de Gniphon.

Suet. de ill. gram. c. 7 & 11 de clar. Rhet. c. 2. Senec. controv. p. 146. *Cic. ad Titin. Hieron. chron.*

L'influence que tant de connoissances réunies donnerent à la ville de Marseille sur les provençaux, étoit heureusement secon-

dée par les colonies qu'elle avoit fondées, & qui étoient peuplées d'hommes policés. On voyoit déjà quelques rayons de lumiere percer à travers les nuages de la barbarie, quand les romains entrerent en Provence. L'administration qu'ils établirent dans leurs colonies, cette politique constante d'introduire par-tout leurs dieux, leurs mœurs & leurs usages, changerent en peu de tems la face de la province ; & transformerent les habitans en des hommes nouveaux, quand ils leur permirent l'entrée aux différentes places du sacerdoce & de la magistrature. Les provençaux, animés du desir de la gloire, cultiverent l'éloquence, comme un des plus sûrs moyens de se distinguer. Les succès firent honneur à leurs talens ; ils donnerent à Rome des orateurs célebres & des magistrats distingués. Ces orateurs, après s'être formés aux belles-lettres à Marseille, passoient les Alpes pour aller se perfectionner dans la jurisprudence romaine. On adopta d'abord la langue latine, sans renoncer au grec ni au celtique. On aimoit l'une de ces deux langues pour sa beauté, l'autre parce qu'on l'avoit reçue de ses ancêtres. Mais il fallut aussi parler celle des vainqueurs ; c'est un joug qu'ils imposerent par politique, & l'on s'y soumit par intérêt. On prit même jusqu'à leurs manieres & leurs usages ; ce qui fit dire aux romains, que tandis que César menoit les gaulois en triomphe, ils changeoient leur habit contre la robe de sénateur.

NAISSANCE ET PROGRÈS DES MŒURS ET DES ARTS.

August. de civ. Dei. l. 19 c 7. *Suet. vit. Jul. Cæs.* c. 80.

Les provençaux trouverent, dans tous ces changemens, le double avantage de travailler pour leur gloire & de perfectionner leurs mœurs. Du tems de César ils étoient déjà fameux dans les Gaules par leur politesse & leur urbanité ; sous l'empire de Claude, on auroit dit qu'ils étoient nés à l'ombre du capitole. Pline assure que, de son tems, la province Narbonnoise étoit si bien cultivée, ses campagnes si agréablement ornées, ses habitans si polis, qu'on l'auroit prise pour une portion de l'Italie ; il est du moins certain qu'on ne la regardoit pas comme une province étrangere ; les sénateurs romains, qui en étoient originaires, pouvoient y venir sans

Cæs. de bell. Gall. l. 1. Tacit. ann. l. 11. c. 24. An. de J. C. 50. Hist. nat. l. 3. c. 4.

congé, quoiqu'il leur fût expreſſement défendu de quitter l'Italie ſans la permiſſion de l'empereur.

C'eſt le propre des talens & de l'induſtrie ſur-tout, d'aimer à ſe répandre. Les provençaux, nation vive, ingénieuſe, active, furent à peine ſortis de la barbarie, qu'ils contribuerent à civiliſer le reſte des Gaules; ils y porterent le commerce, & avec lui, des mœurs & les arts. Ces premiers traits de lumiere frapperent les gaulois, juſqu'alors aſſervis aux opinions des druides; ils oſerent penſer d'eux-mêmes, & ſentirent toute la ſupériorité que la raiſon, cultivée par les ſciences, donne à l'homme ſur l'homme même. Les plus riches envoyerent leurs enfans à Marſeille pour étudier dans ces mêmes écoles, où, ſuivant un ancien, la jeuneſſe romaine venoit ſe former; d'autres attiroient auprès d'eux quelques ſçavans de Marſeille, & les villes s'empreſſoient de leur confier l'inſtruction publique. L'uſage de la langue grecque pénétra juſques chez les helvétiens; & des académies ſe formerent en différens endroits des Gaules. Les plus célebres furent celles d'Arles, de Narbonne, de Toulouſe, de Bordeaux, de Vienne, de Lyon, d'Autun, de Treves, de Poitiers & de Corbillon-ſur-Loire; monumens précieux de l'amour des gaulois pour les lettres, & de l'influence que les provençaux avoient eue ſur les mœurs générales.

Strab. l. 4.

Les ſuiſſes.

Avec les diſpoſitions qu'ils avoient reçues de la nature, un eſprit vif & pénétrant, une imagination riche & une ardeur infatigable pour le travail, ils ne pouvoient qu'exceller dans les arts. Ils parloient deux langues, dont les principes étoient fixes & le caractere décidé, & vivoient dans les tems les plus favorables au développement du génie. Ces tems ſont ceux où un peuple commence à ſe civiliſer. Comme il conſerve encore toute ſa vigueur naturelle, il porte dans l'étude des ſciences cette ardeur qui triomphe des obſtacles; cet eſprit de liberté & cette élévation de ſentimens, qui ennoblit tous les objets. Ses progrès ſont rapides; ſes ouvrages pleins de chaleur & de force; & s'ils ne ſont pas toujours

NAISSANCE ET PROGRÈS DES MŒURS ET DES ARTS.

conformes aux regles de l'art, ils ont l'empreinte du génie. La nature n'ayant pas eu le tems de s'affoiblir par le luxe, un auteur qui sçait observer, en saisit mieux les vraies beautés & les différentes nuances; il en fait des peintures plus touchantes, plus nobles, plus variées; s'il décrit les passions, il en fait connoître tous les ressorts, parce que dans l'état d'effervescence, où elles sont encore, elles éclatent avec plus d'énergie & se montrent sous toutes les faces. Ainsi le poëte met plus de situation, plus d'action dans son poëme; l'orateur, plus de véhémence, plus de feu dans ses discours; l'historien, plus de noblesse, de grandeur & d'intérêt dans son histoire.

Comme la bonne constitution du corps influe sur les qualités de l'ame, & en rend les opérations plus faciles, il doit y avoir plus d'imagination & de génie dans le tems où les nations ne sont point encore énervées par le luxe. Les hommes ont alors pour l'ordinaire, avec un tempérament vigoureux, une fermeté d'ame, & un certain enthousiasme qui les rendent capables de grandes choses; mais l'instant de la perfection dans les ouvrages de l'art, c'est lorsque les mœurs s'adoucissent, sans que l'ame ait encore perdu toute son élévation & son énergie. L'éloquence & la poésie prennent alors des couleurs plus douces, plus riantes & plus variées; elles sont plus riches dans leurs expressions, plus nobles & plus soutenues dans leur style; en un mot c'est le tems où les arts, sous un air de fraîcheur & de jeunesse, ont une beauté qui sent déja l'antique. Tel fut en Grece le siecle de Philippe & d'Alexandre; à Rome & en Provence, celui d'Auguste; en France, celui de Louis XIV. Ce tems dont nous parlons, est encore celui où il se forme dans tous les genres des grands hommes, qui s'animent & s'excitent réciproquement à la gloire; ainsi l'émulation donne à l'ame un nouveau ressort. Ces hommes nés avec du génie, aiment & favorisent tout ce qui en porte l'empreinte. C'est une des principales raisons pour lesquelles Philippe, Alexandre, Scipion, César, Colbert, Condé, &c. protégerent les sciences & les arts.

LIVRE I.

Telles sont les causes qui, après avoir renouvellé la face de l'Italie, concoururent à tirer les anciens provençaux de l'ignorance & de la barbarie; tandis que le peuple romain, en les soumettant à son empire, sembla, pour ainsi dire, les animer de son propre génie. De-là le bel éloge que Pline fit d'eux, comme nous l'avons déjà remarqué; de-là tant de grands hommes qui mériterent d'être admis dans le sénat, & dont l'histoire qui nous l'apprend n'a pas conservé les noms. Elle parle aussi des architectes provençaux, qui transporterent dans leur pays les beautés & la magnificence de la capitale de l'empire, par les cirques, les thermes, les palais, les temples, dont ils décorerent leurs villes, & dont il subsiste encore des vestiges à Orange, à Arles & ailleurs. Pline ne connoissoit point, de son tems, d'artistes supérieurs à ceux des gaulois pour la sculpture. Les romains les employerent pour la fabrication du célebre colosse qui, destiné à représenter d'abord Néron, fut consacré depuis au soleil. Parmi tant de personnages illustres, dont la Provence pourroit se glorifier, il ne nous reste que les noms de ceux qui se rendirent célebres dans les sciences ou dans les arts, & dont nous donnerons ailleurs une idée.

Plin. hist. nat. l. 11. c. 24.

Plin. hist. nat. l. 34. c. 7.

§. XIV. CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

LES lettres perdirent ensuite cet éclat dont elles brilloient. L'esprit humain n'est pas long-tems capable des mêmes efforts. A peine est-il parvenu à son dernier période, qu'il commence à déchoir; & dans son plus haut degré de perfection, il touche à l'instant de sa décadence. C'est ce qu'on vit arriver en Italie, quand Tibere fut monté sur le trône; le mal commença sous Auguste, quand il se fut arrogé toute l'autorité. Les citoyens, exclus des affaires publiques, ne s'occuperent que de leur intérêt personnel, & l'amour des richesses s'empara de la nation.

Il est vrai que les mœurs s'adoucirent; mais le cœur s'ouvrit à la voix de la volupté & s'amollit. Depuis ce moment on se précipita de plus en plus dans la corruption: on craignit la fatigue,

le travail, l'application & la contrainte; on s'accoutuma aux douceurs du repos; le tempérament s'affoiblit, & les grandes passions, telles que l'orgueil, l'émulation, & cette noble ambition, qui fait faire de grandes choses, s'éteignirent. On leur substitua la vanité, l'intérêt, la jalousie, le goût des plaisirs; & tous ces petits tyrans, qui abâtardissent l'âme, dégradent l'esprit, énervent le cœur. On ne vit presque plus de grands hommes dans aucun genre, parce que le génie tient plus aux bonnes mœurs qu'on ne pense; & si de loin en loin quelqu'un s'éleva au-dessus de son siecle, il le dut à des circonstances heureuses qui le préserverent de la contagion.

Causes de la corruption des mœurs, et de la décadence des arts.

Les beaux arts se ressentirent les premiers de la corruption du cœur, & n'eurent plus ni force ni élévation. Cultivés dans le sein des plaisirs & de la mollesse, ils en porterent l'empreinte; car dans une nation énervée par le luxe, il est comme impossible qu'un écrivain, quels que soient ses talens, retrace aux yeux du lecteur, les beautés simples & naturelles des anciens; subjugué par l'amour des plaisirs & par le goût dominant de son siecle, il est forcé d'écrire d'une maniere analogue au caractere de sa nation. Il s'attache à séduire par des traits brillans & des beautés sans consistance. Ses ouvrages destinés à flatter des cœurs corrompus, & à réveiller des imaginations paresseuses & presque éteintes, ont besoin d'attirer l'attention par des images & des pensées qui respirent la mollesse, & par des saillies dont la nouveauté fait souvent tout le mérite.

Les auteurs latins qui vécurent après Tibere, ajouterent à ces défauts, tous ceux qui naissent de la servitude. Quand le despotisme fut établi dans l'empire, la délation & la flatterie acheverent de détruire le bon goût, en étouffant les talens; d'un côté, la vérité timide se cacha sous le voile de l'allégorie, de la métaphore & sous l'emblême de l'allusion; de l'autre, on prit le ton emphatique de l'adulation, & l'amour de la nouveauté gâta tout. On ne voulut plus penser ni s'exprimer comme les autres; on prit un langage plein d'affectation, d'enflure, d'obscurité.

Tel fut l'état des lettres & des mœurs dans la plus grande partie de l'empire, sous le regne de Néron & de ses successeurs. La liaison intime que la Provence avoit avec l'Italie, dont elle étoit pour ainsi dire une portion; le commerce qu'elle faisoit avec les grecs & les africains, furent cause que la contagion y pénétra plutôt. Les mœurs y étoient déjà fort corrompues dans le deuxieme siecle; & c'est aux provençaux & aux languedociens, qu'il faut particuliérement appliquer ce que Tacite dit des gaulois : que ces peuples, autrefois si braves, étoient efféminés & lâches; car de son tems ce reproche ne pouvoit convenir aux provinces septentrionales des Gaules. Il ne s'agit plus que d'examiner comment une révolution si étonnante a pu se faire; & nous verrons que c'est précisément, par les mêmes causes & par les mêmes degrés par lesquels on étoit sorti de la barbarie.

Le commerce, premiere cause de la corruption.

Les lettres & les arts avoient été un des moyens dont on s'étoit utilement servi pour civiliser les provençaux. Le commerce seconda les progrès de la politesse & corrompit les mœurs : rien n'adoucit plus la férocité du caractere, & ne resserre davantage les liens qui unissent les hommes. L'esprit se développe par la communication des idées; & la dépendance des intérêts réciproques, donne un exercice continuel à toutes les facultés de l'ame. La raison s'éclaire, les arts naissent & la société se perfectionne; parce que la supériorité qu'on peut avoir sur les autres, n'est plus fondée sur la force & le courage, mais sur les talens & les vertus. Voulez-vous civiliser des sauvages, donnez-leur de nouveaux besoins, un commerce & des arts, & vous les aurez bientôt rendus humains.

Lorsque les besoins se multiplient à l'infini; lorsque le desir de les satisfaire n'a plus ni regle ni frein, les liens de la société se relâchent; il ne regne plus, entre les différens ordres, cette harmonie d'où résultoit le bien général & l'intérêt des particuliers. Les hommes redeviennent ce qu'ils étoient auparavant; c'étoient des êtres isolés avec des mœurs sauvages; ce sont des tyrans avec des mœurs policées :

policées : voilà ce qu'on vit arriver anciennement en Italie & en Provence, ſous le gouvernement des empereurs. Les marſeillois avoient donné aux provençaux, avec l'art de s'enrichir, tout ce qui devoit irriter les paſſions. De-là naquit à Marſeille, & dans le reſte de la Provence, un luxe qui détruiſit tous les anciens principes, ſuivant la remarque de Salvien. On n'eſtima que les richeſſes, parce qu'elles donnoient la conſidération, que l'on attendoit autrefois de la vertu. Marſeille ſur-tout, oublia ſes premieres maximes; ſage & laborieuſe par néceſſité dans les commencemens, elle s'étoit enrichie par le travail & la frugalité; elle ſe corrompit par l'abondance : c'eſt le ſort de preſque toutes les républiques. Ses vices & ceux des romains ſe répandirent dans toute la Provence, où la trop grande inégalité dans les fortunes engendra l'aviliſſement d'une part, la tyrannie de l'autre, & la mauvaiſe foi dans toutes les conditions.

CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

Act. mart. p. 292. *S. Cæſ. hom.* 16. *Salv. de gubern. Dei. l.* 5. 6. & *ſeq.*

S. Valer. Hom. 10 & 20. Salv. *ibid.*

Ce luxe fut encore animé par la pompe des ſpectacles, qui deviennent vicieux & frivoles, à meſure que les mœurs perdent de leur dignité & de leur ſévérité. Perſonne n'ignore combien ils étoient dangereux ſous Tibere & ſes ſucceſſeurs. Il ſuffit d'avoir une teinture légere des progrès de l'ancienne comédie, pour ſçavoir qu'on n'aimoit preſque plus que les repréſentations groſſieres & licentieuſes. Le goût pour ces ſortes de ſpectacles paſſa dans les provinces; les troupes qui les inonderent, y firent repréſenter ceux qui les charmoient davantage. Ce n'étoient que de mépriſables mimes, parce que la délicateſſe eſt rarement le partage du peuple & du ſoldat, & parce qu'on n'étoit peut-être plus capable d'en ſupporter d'autres.

Les ſpectacles, ſeconde cauſe.

S. Valer. homil. 6.

Cette licence étoit extrême, à en juger par la peinture que Salvien, prêtre de Marſeille, nous a laiſſé des imitations honteuſes des diſcours & des poſtures indécentes qu'on ſouffroit ſur le théâtre. On y couroit avec une ardeur qu'on ne trouveroit pas chez un peuple qui conſerve ſes anciennes mœurs. Il ne faut donc pas être ſurpris du portrait peu flatteur qu'Athenée, qui vivoit ſous l'em-

De gubern. Dei. L. 2. c. 3.

LIVRE I.

pire de Commode, a fait du caractere efféminé des marseillois.

Il y a toute apparence que ce fut au commencement du second siecle de l'église, que leur conduite donna lieu au proverbe *Massiliam naviges;* allez vivre dans la débauche à Marseille. La véhémence avec laquelle Salvien déclamoit contre les égaremens dont il étoit témoin, ne justifie que trop la vérité de ce proverbe.

Athen. l. 2.

La tyrannie du gouvernement, troisieme cause.

Cette corruption étoit inévitable dans les pays soumis à l'empire. L'influence d'un gouvernement despotique sur les peuples conquis est extrême; ils sont accablés sous le poids des vices & de l'autorité. Quand même le gouvernement romain auroit agi avec moins de force & d'une maniere moins directe par sa nature, les sujets auroient rendu son influence plus prompte & plus efficace par leur propre conduite. Les personnes en place, opprimant les particuliers sous prétexte du bien public, chacun aspiroit à la même prérogative. On aimoit mieux s'enrichir avec ces tyrans subalternes, que d'être la victime de leur insatiable cupidité; comme il arrive toutes les fois qu'on érige en art le talent funeste de ruiner le peuple sans enrichir le souverain. Les emplois n'étant que le prix de la flatterie & de l'intrigue, & quelquefois même du crime & de l'audace, on voulut penser comme ceux qui les donnoient; on en prit les défauts & les passions; les mœurs de la capitale devinrent celles de tout l'empire. Dès-lors sa chûte fut inévitable; car la corruption des mœurs ne cesse jamais que par les révolutions qu'elle prépare, semblable aux vapeurs exaltées dans les entrailles de la terre, qui ne se dissipent qu'en la déchirant.

Les bains chauds, quatrieme cause.

A ces différentes causes de la décadence des mœurs, ajoutons-en une autre, qui pour être moins prompte, n'en est pas moins efficace. Je parle des bains chauds, dont les romains introduisirent l'usage dans les Gaules, & sur-tout en Provence. Les habitans se baignoient auparavant dans l'eau froide, soit en été, soit en hiver, pour endurcir le corps & se maintenir dans une propreté dont ils étoient excessivement jaloux; car Ammien-Marcellin assure qu'on

Cæs. de bell. gall. l. 5. c. 1. l. 6. c. 21.

ne trouvoit dans les Gaules ni hommes ni femmes, fussent-ils des plus pauvres, qui eussent des habits déchirés. C'est à ces bains salutaires qu'on substitua les thermes (1), qui contribuerent beaucoup à énerver le corps, & livrerent l'ame à l'empire des sens. Si l'on rapproche à présent les deux extrêmes, la barbarie où les provençaux étoient six cens ans avant Jesus-Christ, & leur dépravation dans le IVe siecle de l'ere vulgaire; si l'on suit les progrès de leur grandeur & de leur décadence; cet enchaînement de causes qui font parcourir à l'esprit humain un cercle perpétuel de connoissances & d'erreurs, de vertus & de vices, on ne sera plus étonné des révolutions des empires, dont la destinée est attachée à celle des mœurs.

CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

Amm. Marc. l. 15. c. 12.

§. XV.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Ce fut au milieu de ces désordres qu'on reçut la lumiere de l'évangile. Saint Trophime fut le premier qui la fit briller dans Arles vers l'an 150 de Jesus-Christ *. La situation de cette ville, son commerce, la langue grecque qu'on y parloit aussi facilement peut-être que la langue latine, le séjour qu'y faisoit le vicaire général des Gaules & les autres officiers de l'empire, tout contribuoit à y attirer beaucoup de grecs. La plupart venoient de Smyrne & des autres ports de l'Orient où la religion chrétienne étoit déjà connue. Dans ces tems de ferveur, ils ne s'exposoient point à vivre au milieu des païens sans avoir un évêque qui leur distribuât le pain de la parole, & qui leur conférât la grace des

* V. la seconde note à la fin du vol.

(1) Tout le monde sçait que les romains, dans les derniers siecles de la république, commencerent à se baigner fréquemment dans l'eau chaude, & que cet usage, qu'ils apporterent de la Grece, contribua beaucoup à les amollir. Ils profitoient avec grand soin de toutes les eaux thermales qu'ils trouvoient dans les provinces conquises: celles d'Aix, de Gréouls & de Digne, étoient précieuses pour eux; & dans les lieux où la nature leur en refusoit, ils y suppléoient par des thermes artificiels. On sçait quelle étoit à Rome la magnificence des bains sous Auguste. Ils en établirent aussi dans les principales villes de Provence, où l'on retrouvoit tous es usages de l'Italie.

sacremens. Ceux qui s'arrêterent à Arles avoient Trophime, d'autres étant allés s'établir à Lyon, persisterent dans la foi sous la conduite de Pothin, & ensuite d'Irénée.

En donnant au siege d'Arles l'antériorité sur tous les autres, nous suivons la tradition généralement reçue dans nos provinces au cinquieme siecle. Dix-neuf évêques attestoient au pape saint Leon, en 450, comme un fait généralement reçu, que saint Trophime y avoit apporté la religion, & qu'il l'avoit prêchée dans la ville d'Arles avant qu'elle fût connue dans aucune autre ville en deçà des Alpes. « On sçait dans toutes les Gaules, disoient-

Conc. t. 3. p. 440 & 441.

» ils, & la sainte église romaine ne l'ignore pas, que la ville » d'Arles est la premiere qui ait reçu pour évêque saint Trophi-» me, envoyé par saint Pierre; de ce ruisseau de la foi, dérivé » de la source apostolique, la religion s'est répandue peu à peu » dans les Gaules; aussi nos prédécesseurs ont-ils honoré l'église » d'Arles comme leur mere, & suivant la tradition, ils se sont » toujours adressés à ce siege quand ils ont demandé des évêques » pour leurs églises ».

Parmi les prélats qui rendoient ce glorieux témoignage à celle d'Arles, on comptoit Venerius de Marseille, & Armantaire d'Aix; ils citoient la tradition, & détruisoient ainsi d'avance celle qu'une pieuse crédulité s'est efforcée d'établir dans ces derniers siecles.

Les persécutions des empereurs suspendirent en Provence les progrès de la religion dans les deux premiers siecles de l'église. On trouve peu de chrétiens de ces tems-là; on n'a même aucune preuve qu'il y eût d'autre siege que celui d'Arles. Marcien, qui l'occupoit en 250, avoit embrassé le parti de Novatien, prêtre de l'église de Rome. Novatien, après avoir été promu aux ordres sacrés contre toutes les regles, s'étoit fait nommer au souverain pontificat par trois évêques, dont il avoit trompé la crédulité. Saint Corneille remplissoit alors la chaire de saint Pierre à la

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

fatisfaction de toute l'église. Mais les calomnies de Novatien & les intrigues de ses émissaires détacherent du saint-Siege un grand nombre de fideles. Le schisme fut d'autant plus dangereux, que les novatiens répandoient les erreurs les plus propres à calomnier la religion ; ils enseignoient que l'église n'avoit pas le droit de remettre les péchés commis après le baptême ; que l'apostasie ne pouvoit être effacée par aucune pénitence ; qu'on devoit refuser la communion aux gens mariés en secondes nôces, & regarder comme adulteres les veuves qui se remarioient ; qu'on participoit aux crimes des personnes avec qui l'on communiquoit ; qu'on ne devoit point honorer les reliques des martyrs, & qu'il falloit renouveller le baptême aux partisans du pape Corneille. Ces erreurs, si l'on en excepte les deux premieres qu'on attribue à Novatien, paroissent avoir été enseignées par ses disciples. Elles firent quelques progrès dans l'église d'Arles, autant qu'on en peut juger par le témoignage de saint Cyprien, qui tâcha d'arrêter le mal dans sa naissance, en sollicitant vivement, auprès du pape saint Etienne la déposition de Marcien, vers l'an 254 (1). Les liaisons que les africains avoient avec les provençaux par le commerce, rendoient dangereuses pour les uns les erreurs où tomboient les

Till. hist. eccl. t. 3. p. 476. &c.

Cypr. ep. 68.

(1) Cette lettre de saint Cyprien a paru suspecte à quelques critiques ; 1°. parce qu'elle est très-honorable pour le pape saint Etienne, & que ces éloges ne peuvent point se concilier avec les reproches amers que saint Cyprien fit si souvent à ce pontife durant la dispute qu'ils eurent sur la validité du baptême des hérétiques. 2°. Parce qu'aucun monument littéraire du milieu du IIIe siecle, ne parle de Marcien, évêque d'Arles. La premiere raison n'est d'aucun poids : elle prouve seulement que la lettre de saint Cyprien fut écrite avant sa dispute avec saint Etienne, & au commencement du pontificat de ce pape. La seconde paroît aussi peu fondée ; elle suppose que nous avons toutes les lettres des évêques de ce tems-là, & même qu'ils devoient parler du schisme de Marcien. Mais combien n'y a-t-il pas de faits incontestables, qui ne sont pas attestés par tous les auteurs contemporains, parce qu'ils ne les intéressent pas également tous ? Ainsi nous croyons, avec plusieurs sçavans critiques, que la lettre de saint Cyprien n'est pas supposée.

autres. Il étoit de la plus grande importance que dans la ville d'Arles, où abordoient la plupart des chrétiens qui venoient d'Afrique, on professât la religion chrétienne dans toute sa pureté. On ne sait pas si Marcien fût déposé. L'histoire ni les lettres du saint évêque de Carthage n'en fournissent aucune preuve.

Saint Pons.

C'étoit à peu-près le tems où saint Pons, noble romain, issu d'une famille de sénateurs, rendit un glorieux témoignage à la foi de Jesus-Christ dans la ville de Cimiez, près de Nice. Il souffrit sous l'empire de Valerien en 258. Nous ne dirons rien des circonstances de son martyre. Les actes qu'on a publiés sont visiblement défigurés (1), quoiqu'on les ait donnés sous le nom de Valere son ami, qui se dit témoin oculaire de ce qu'il raconte. Ce qui regarde le culte du saint martyr est plus authentique. Ce culte se trouve établi dans l'église de Cimiez avant le VIIIe siecle; on en trouveroit même des traces dans le Ve, si l'on pouvoit appliquer à saint Pons ce que saint Valerien, évêque de cette ville, rapporte d'un martyr du lieu dans les XVe, XVIe & XVIIe homélies. Mais il fait entendre que le martyr dont il parle étoit citoyen de Cimiez, & nous venons de voir que saint Pons avoit pris naissance à Rome.

Ugel. Ital. sacr. episc. Niciens. chr. Lerin. p. 437. Bolland. 14. mai. p. 274. &c.

Saint Victor.

Nous sommes plus instruits sur le martyre de saint Victor en 292. Les historiens, peu occupés de ce qui regarde ses parens &

---

(1) Quoique ces actes soient remplis de faussetés, comme les sçavans en conviennent, on ne peut point révoquer en doute le martyre de saint Pons. La tradition, & son culte établi à Cimiez, dans les premiers siecles de l'église, en font des preuves incontestables. Mais nous avons à prévenir un reproche qu'on pourroit nous faire, sur ce que nous disons que saint Pons est le premier martyr de cette ville, tandis que la tradition du pays porte que saint Bassus y souffrit environ dix ans auparavant. On a tout lieu de croire que ce martyr étoit grec, & qu'il souffrit à Nicée en Bithynie, ainsi que nous l'avons remarqué dans la seconde partie de la chorographie à l'article *Nice*. M. de Tillemont croit qu'il étoit évêque dans l'Orient; nous pensons comme lui. On peut voir dans le troisieme tome de son histoire ecclésiastique, les raisons qu'il en apporte.

Till. hist. eccles. t. 4. p. 588.

p. 707.

les premieres années de sa vie, nous laissent ignorer le lieu de sa naissance. Ils nous font entendre qu'il étoit officier dans les troupes, & qu'il passoit toutes les nuits à visiter les fideles pour les affermir dans la foi. Ayant été surpris dans ce pieux exercice, il fut conduit devant les préfets Astere & Eutyque, devant lesquels il confessa qu'il préféroit le service d'un homme mort, mais ressuscité & fils de Dieu, à tout ce que la faveur des empereurs pourroit lui procurer de biens. Tous les assistans, irrités de sa fermeté, demanderent sa mort. Mais comme Victor étoit un homme distingué dans son état, les préfets renvoyerent le jugement à Maximien-Hercule, qui étoit alors à Marseille.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.
Acta mart. p. 292.

Maximien étoit un prince sanguinaire. La haine qu'il avoit pour la religion chrétienne le rendoit cruel envers tous ceux qui la professoient. N'ayant pu vaincre le saint martyr par ses promesses ni par ses menaces, il ordonna qu'on le traînât lié par les pieds dans toute la ville : spectacle touchant, qui fut encore augmenté par les insultes de la populace, & par les coups dont on chargeoit le généreux défenseur de la religion. Après cette premiere épreuve, il fut ramené tout déchiré & couvert de sang devant les préfets, qui le presserent vivement de ne pas s'exposer à perdre sa fortune, à devenir la honte de sa famille, & à périr enfin par les plus cruels supplices, pour un homme mort en croix, disoient-ils, & pour une gloire & des biens imaginaires, que ni lui ni aucun autre n'avoient jamais vus. « La faveur du prince, répondit Victor, les plaisirs du » monde, la gloire, la santé, ne sont rien en comparaison des » biens ineffables que Dieu réserve à ses serviteurs. Cependant » vous voulez que je les sacrifie, ces biens, pour un culte qui » est l'opprobre du genre humain. Voyez ce que sont les dieux » que vous adorez. Vous louez en eux, dans vos hymnes & vos » cantiques, des actions que les peuples policés punissent sévérement dans un simple particulier. Dans Jupiter, je ne vois » qu'un brigand, un adultere, un parricide; dans Junon, une

» femme inceſtueuſe & cruelle ; dans Mars, un ſoldat féroce ; » dans Priape & Venus, des ſujets de ſcandale & des objets d'in- » famie. Je ne parle pas de cette troupe ridicule de dieux & de » déeſſes, auſſi multipliés que vos craintes & vos deſirs. Ces êtres » imaginaires n'ont de réel que le délire qui les enfanta & les » crimes qu'ils autoriſent. Combien eſt différent le Dieu que » j'adore ! Dieu de miſéricorde & de bonté, il s'eſt fait homme » pour vivre parmi nous & nous inſtruire. Sa vie eſt un modele » de vertu, ſes diſcours ſont une ſource de lumiere. Auſſi le pro- » phete a-t-il dit, notre Dieu eſt au-deſſus de tous les dieux ; » il eſt tout puiſſant dans le ciel, ſur la terre & dans la mer. » Heureux ceux qui le craignent & qui pratiquent ſes comman- » demens ».

Les juges irrités de la hardieſſe de Victor le mirent à la queſtion. On répéta le même ſupplice trois jours après ; enfin l'empereur, voyant que rien ne pouvoit ébranler ſa conſtance, le fit mettre ſous une meule de moulin, qui tournoit rapidement ſur lui. Mais la machine s'étant briſée, le martyr eut la tête tranchée. Trois ſoldats, Alexandre, Longin & Felicien, qui s'étoient convertis lorſqu'ils le gardoient la premiere fois qu'il fut mis en priſon, avoient déjà ſubi la mort. Leurs corps & celui de ſaint Victor furent jettés dans la mer, & repouſſés par les flots ſur le rivage ; d'où les chrétiens, qui avoient échappé à la perſécution, les retirerent pour les enfermer dans une chapelle taillée dans le roc. C'eſt la chapelle de la confeſſion. On la voit encore dans l'égliſe ſouterraine de ſaint Victor.

Saint Genez.

La mort de ſaint Genez (1), citoyen d'Arles, fut un autre triomphe

Acta mart. p. 538.

(1) On ne fixe point le tems du martyre de ſaint Genez. L'éditeur des actes des martyrs, remarque qu'on doit les attribuer à un auteur, contemporain de ſaint Paulin de Nole. Or, ce ſaint évêque vivoit en 410 ; & depuis le partage de l'empire fait entre Dioclétien & ſes colégues, il n'y eut plus de perſécution en Pro-

triomphe pour la religion. Genez étoit ſecrétaire du magiſtrat de cette ville. Il n'avoit point encore reçu le baptême, quand il refuſa de ſigner l'ordre que cet officier donna de la part de l'empereur, de punir de mort tous ceux qui profeſſoient le chriſtianiſme. Mais il étoit déjà chrétien par les ſentimens, & fut la premiere victime de la perſécution. Il perdit la vie ſur les bords du Rhône, qu'il avoit traverſé à la nage pour ſe dérober à la fureur de ſes bourreaux. Son martyre fit autant d'honneur à l'humanité qu'à la religion, qui en eſt le ſoutien.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Les maximes de cette religion contraſtoient trop avec les actions infames qu'on attribuoit aux dieux du paganiſme, pour ne pas faire impreſſion ſur les perſonnes capables de réfléchir & de s'inſtruire. Ainſi la morale de l'évangile, qu'une main inviſible ſoutenoit, devoit faire des progrès, quoique lents; & comme elle eſt d'une ſublimité dont celle des philoſophes n'approchoit pas; comme elle étoit ſoutenue par les lumieres & les exemples des paſteurs, les empereurs eux-mêmes furent contraints de lui rendre hommage. En réglant leur conduite ſur des principes plus conformes à la juſtice & à l'humanité, ils devinrent plus doux & plus équitables. En général, les empereurs chrétiens, qui étoient nés avec quelques inclinations heureuſes, firent honneur au trône, tant qu'ils ne ſe laiſſerent pas entraîner par l'eſprit de parti. Les mœurs des particuliers s'adoucirent auſſi. Il y eut parmi les chrétiens plus de décence dans la conduite, plus de ſûreté dans le commerce de la vie, rien n'eût été plus édifiant que leur union, s'il ne ſe fût pas élevé de tems en tems parmi eux de ces eſprits orgueilleux, qui, par haine ou

vence. Conſtance Chlore, pere du grand Conſtantin, qui commandoit dans les Gaules, empêcha que la perſécution ordonnée par Dioclétien en 303, n'y fût exécutée. Nous croyons qu'on doit placer le martyre de ſaint Genez, en même-tems que celui de ſaint Victor. Quelques auteurs ont confondu ce ſaint, avec Genez le comédien, qui fut martyriſé à Rome, ſous Dioclétien, en 285. Ils n'ont rien de commun que le nom.

par envie de se singulariser, excitoient des divisions scandaleuses.

Le schisme des donatistes devint fameux dans le IV[e] siecle. Ces schismatiques s'étoient séparés de la communion de Cécilien, évêque de Carthage, sous prétexte qu'il avoit été ordonné par des évêques qui, dans le tems de la persécution de Dioclétien, avoient livré aux païens les saintes écritures pour les brûler; ils l'accusoient aussi de plusieurs fautes. Cette accusation ne put jamais être prouvée; & sous un prince moins foible que Constantin, elle n'auroit point eu de suite; mais cet empereur, au lieu d'arrêter ces plaintes ou de les faire examiner sur les lieux par des commissaires, en fit la matiere d'un concile: & dès ce moment, les prétendues fautes de Cécilien servirent de prétexte aux esprits inquiets pour troubler l'église. Déjà plusieurs conciles avoient décidé en faveur de cet évêque. Constantin en fit assembler un autre, le premier août 314, dans la ville d'Arles, où se rendirent des évêques de tout l'Occident. La décision fut la même, & ne servit qu'à faire éclater l'opiniâtreté des donatistes. Le concile fit vingt-deux canons sur différens points de discipline. Le premier portoit que la fête de Pâques seroit célébrée en même tems & le même jour dans tout le monde chrétien; car il y avoit encore des églises où l'on croyoit devoir la célebrer le quatorzieme jour de la lune. Dans les quatrieme & cinquieme canons, on excommunioit les comédiens & ceux qui conduisoient les chars dans le cirque. Dans le septieme, il étoit enjoint aux gouverneurs des provinces de prendre des lettres de communion de leur évêque, pour montrer, quand ils passoient dans un autre gouvernement, qu'ils étoient dans la communion de l'église. Les maris qui surprenoient leurs femmes en adultere, étoient exhortés, par le dixieme, à ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adulteres. On ne trouve ici qu'une simple exhortation, parce que les loix civiles permettant de se marier après le divorce, l'église se voyoit forcée d'user de condescendance, quoique dans le fond elle condamnât ces mariages. Le onzieme ordonne de sépa-

Concil. t. 1. p. 1423.

rer pour quelque tems, de la communion, les filles qui épousent des payens. Les évêques d'Arles, de Marseille & de Vaison, sont les seuls de Provence qui assisterent à ce concile, le premier qui ait été assemblé dans les Gaules, & le premier par conséquent qui ait offert, aux yeux des gaulois, le spectacle frappant de l'assemblée la plus auguste qu'ils eussent jamais vu, puisqu'elle étoit composée des premiers ministres de la religion, venus, non-seulement des Gaules, mais encore d'Afrique, de Sardaigne, d'Italie, de Sicile, d'Espagne & de la Grande-Bretagne.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'état de la religion en Provence dans les cinq premiers siecles; ce que je viens de dire suffit pour en donner une juste idée, sans entrer dans des discussions qui appartiennent à l'histoire ecclésiastique. Je dois seulement observer qu'au milieu de toutes ces persécutions, l'église toujours inébranlable, eut la consolation de recevoir dans son sein des fideles distingués par leur naissance comme par leurs richesses. Ils ornerent le sanctuaire de leurs pieuses aumônes: & Constantin commença de l'enrichir par ses libéralités; on peut dire même que ses édits contribuerent autant que les vertus des premiers évêques à leur donner une autorité, qu'Honorius & quelques autres empereurs augmenterent ensuite.

§. XVI. DU GOUVERNEMENT.

Le dernier article qui nous reste à traiter, & qui est bien digne de l'attention du lecteur, est celui du gouvernement que les romains introduisirent en Provence. Ils sentirent qu'il étoit nécessaire de faire adopter au peuple leurs loix & leurs maximes, pour le contenir plus aisément dans le devoir. Une chose s'y opposoit; c'étoit la jurisdiction des druides, qui avoient en main l'administration de la justice, & qui étoient regardés par le peuple comme les interpretes de la volonté des dieux. Une autorité, fondée sur cette opinion, ne pouvoit être assujettie aux regles & aux principes du nouveau gouvernement; il falloit donc la détruire, la maniere dont on s'y prit est assez remarquable.

Livre I.

Les romains firent d'abord regarder les sacrifices humains comme une abomination entiérement contraire aux droits de l'humanité; & l'abolition de cet usage, comme le plus grand bienfait que les gaulois pussent recevoir des vainqueurs. C'étoit tout-à-la-fois perdre les prêtres dans l'esprit du peuple, & leur ôter le plus grand ressort de leur puissance. Après cette atteinte portée à leur autorité, il ne fut pas difficile de les réduire aux simples fonctions sacerdotales.

La réforme faite dans l'ordre des prêtres, ouvrit une libre carriere à tous les nouveaux principes que les vainqueurs avoient intérêt de répandre. Voyant d'ailleurs que la forme du gouvernement gaulois n'étoit point incompatible avec leurs desseins, ils la laisserent subsister en partie, & s'en servirent même comme d'un véhicule pour faire adopter leurs mœurs & leur jurisprudence.

§. XVII. Des décurions ou sénateurs.

(1) Ils mirent, dans quelques cités, une colonie & un sénat,

(1) L'article des sénats, & de la municipalité des villes sous le gouvernement des romains, étant un sujet tout neuf qui n'a point encore été traité dans notre histoire, je crois devoir entrer dans quelques détails pour éclaircir cette matiere. Il est constant qu'il y eut des sénats dans les Gaules après qu'elles eurent été soumises aux romains; trop d'auteurs en parlent, pour que je ne me croie pas dispensé de les citer; je viens de dire qu'il y en avoit un dans chaque colonie, & l'on en trouve la preuve dans le code, où nous lisons que les anciens romains établirent dans chaque cité un corps de magistrats, pour en former un sénat à qui l'on confioit l'administration des affaires.

Rosin. antiq. romanar. p. 764. *Novell. lib.* 4. *t.* 1. *Marc. Hispan.* l. 2. p. 157. *Cod. Theod. l.* 12. *& alibi.* *Sigon. de antiq. jur. Ital.* l. 2. c. 4. *Guid. Panc. de magist. munic.* *Aulug.* l. 6. c. 13. Ducange, aux mots *curia* & *senator.* D. Bouquet, rec. des hist. de Franc. t. 1. p. 765. à la n.

Voyez encore sur le même sujet, les auteurs que je cite à la marge. On employoit indifféremment pour désigner le sénat, les mots suivans, *senatus minor*, par comparaison avec le sénat de Rome, qui étoit le sénat par excellence; *decuriones, patria patres, senatores, nobilis ordo, curia, curiales,* &c. parce que les *curiales* composoient en effet la cour de la cité. Au reste, ce ne fut même qu'après le second siecle de l'ere vulgaire, qu'on commença de lui donner le titre de sénat inférieur; & aux membres, celui de *sénateurs*, par la raison que dans les beaux jours de la république, & sous les premiers empereurs, les romains ne vouloient point que les colonies affectassent des titres, & de certaines marques de dignité, qu'ils réservoient aux seuls magistrats de Rome. Cicéron se plaignit avec force, dans une

qu'ils composerent, suivant quelques auteurs, de la dixieme partie des colons, d'où vint le nom de *décurions*, pour désigner les sénateurs; c'étoit, à proprement parler, le corps de ville. Il avoit, à bien des égards, les mêmes fonctions & les mêmes prérogatives que le sénat de Rome. Tout ce qui avoit rapport au bien public, dépendoit de son administration; la nomination & le salaire des professeurs, l'entretien des bains, des édifices publics & des murailles de la ville, la direction des jeux scéniques & des jeux du cirque, le recouvrement & l'emploi des revenus publics, la répartition des impôts établis par le prince & la garde des registres publics, où les biens de chaque particulier étoient inscrits. Les décu-

DES DÉCURIONS OU SÉNATEURS.
Cic. orat. de leg. agrar. 2. n°. 34.

harangue prononcée devant le peuple, de ce que les duumvirs de la colonie de Capoue, avoient osé se décorer du nom de préteur, affectant d'imiter la grandeur romaine, se faisant appeller peres conscripts, & précéder par des licteurs, qui portoient, au lieu de baguettes, de véritables faisceaux.

On voit clairement la preuve de l'existence de nos *sénats*, dans l'inscription que nous avons citée à l'article de *Cimiez*.

On peut encore se rappeller que dans celle qui contient le vœu fait par les peuples de la province Narbonnoise, d'offrir tous les ans, à certains jours marqués, des sacrifices à Auguste, il est parlé des *décurions*, à qui ce prince avoit confié le soin des affaires publiques; or, les *décurions* étoient la même chose que les sénateurs, selon le sentiment le plus commun.

Nous avons dit qu'on désignoit quelquefois le corps de ces magistrats, par le mot *ordo*, ou *nobilis ordo*; l'on peut en voir des exemples dans la premiere partie de la chorographie.

Au reste, il ne faut pas être étonné que nous ne trouvions rien de plus précis sur les sénats, que ce que je viens de rapporter; les monumens qui nous restent en Provence, ne sont presque tous que des cénotaphes. Il n'y a point, ou du moins il y a peu de ces monumens consacrés par la reconnoissance publique, comme celui de Cimiez, que nous avons rapporté page 32. Ce sont pourtant les seuls auxquels un sénat peut prendre part; ou bien, s'il en reste quelqu'un, il a été érigé dans un tems où il eût été dangereux de prendre le titre de *sénat*, par la raison que nous en avons déjà donnée. On se contentoit de mettre le nom de la colonie ou celui de *civitas*, avec l'épithete qui la distinguoit. *Civitas foro Juliensium patrono*, est-il dit dans une inscription qu'on a trouvée à Aix. Quelquefois on mettoit *decreto decurionum*. Voyez-en des exemples dans la premiere partie de la chorographie.

rions, obligés de rendre compte aux officiers de l'empereur du montant des contributions, se ruinerent quand il se trouva plusieurs citoyens insolvables; de-là, les vexations qu'ils exercerent sur les contribuables pour se faire payer; de-là aussi, quand ils ne pouvoient pas l'être, ces emprunts usuraires auxquels ils avoient recours, & qui absorboient leur fortune.

On voit dans l'histoire, dans le code & dans les lettres des Cassiodore, des peintures touchantes de ces malheurs. Les décurions prenoient connoissance des affaires qui n'étoient point réservées aux officiers de l'empereur; en un mot, ils étoient en petit dans leur colonie, ce que le sénat étoit à Rome (1).

Ils nommoient à une place vacante de décurion dans une assemblée générale avec l'agrément du gouverneur de la province, & pouvoient faire des réglemens de police; mais quant aux loix essentielles, ils n'y pouvoient rien changer, parce qu'elles leur avoient été données, ou par le sénat de Rome, du tems de la république, ou par les empereurs. Il étoit de l'intérêt de l'état, que le gouvernement fût uniforme dans toutes les provinces de l'empire. L'élection des magistrats, & les réglemens faits dans ces assemblées, n'avoient de force qu'autant qu'ils étoient confirmés par le proconsul ou par le préteur de la province, dont le pouvoir, presque sans bornes, embrassoit le civil & le militaire. Les décurions n'avoient voix délibérative qu'à vingt-cinq ans révolus. En entrant dans le corps, ils faisoient un présent à tous leurs collegues.

§. XVIII.
Des duumvirs.

On tiroit de l'ordre des sénateurs ou des décurions, les *duumvirs*, qui avoient, dans le ressort de la colonie, le même rang & la même autorité que les consuls de Rome avoient dans l'empire;

(1) Il fut un tems où les vexations du gouvernement rendoient la charge de décurion accablante. Il y avoit même des particuliers, qui pour éviter d'en être revêtus alloient s'établir dans une autre ville. Le prince voulant prévenir cet abus, ordonna que ce particulier seroit décurion dans les deux villes. *Cod. Theod.* l. 12. t. 13.

ils pouvoient juger des procès jusqu'à une certaine somme, & condamner à des peines afflictives, excepté à la mort. Les marques de leur dignité (1) approchoient beaucoup de celles qui distinguoient les consuls romains. Ils prirent même, dans certains endroits, le titre de *consuls* à la fin du premier siecle. Il y avoit des occasions où l'on créoit jusqu'à six magistrats pour les mettre à la tête de l'administration. On les appelloit *triumvir*, *quartumvir*, *quintumvir* & *sextumvir*, selon le nombre qu'ils étoient.

Des duumvirs.

Sigon. ibid. Noris. cenotaph. Pisan. diss. 1. c. 3. Casaub. castigat. in apolog. Apul. p. 34.

Comme le sénat ne pouvoit pas se charger de tous les détails, il les confioit à des officiers d'un rang inférieur. Ceux qui étoient préposés pour recouvrer les impôts, & les porter dans la caisse générale de la province, se nommoient *susceptores* ou *exactores*. On les prenoit parmi les décurions, qui répondoient toujours des impôts, comme nous l'avons dit ci-dessus.

(1) Plusieurs monumens attestent l'existence de ces différens magistrats. On peut en voir des exemples dans la premiere partie de la chorographie. Il nous suffira de remarquer ici que les romains introduisirent cette forme d'administration municipale dans Marseille même, & dans les villes de Nice & d'Antibes. On peut voir dans la chorographie, l'article de Nice & de Marseille. Quant à Antibes, l'inscription suivante prouve qu'il y avoit des duumvirs.

P. 9 & 24.

M. MOLTELLIO. C. F. VOLT
SECVNDINO. FLAMINI. II. VIRO. ANTIPOLI
HÆREDES. EX. TESTAMENTO

Bouch. t. 1. p. 290.

Il peut bien se faire, comme le prétendent quelques auteurs, que dans les bourgs, le conseil public ne fût composé que de peu de personnes, depuis deux jusqu'à six, & qu'on les appellât *duumvir* ou *sextumvir*, suivant le nombre. Sous les empereurs, cet arrangement étoit plus favorable aux vues despotiques du gouvernement; mais j'ai de la peine à croire que dans les municipes considérables, dans les principales colonies, telles qu'Arles & Fréjus, six magistrats composassent tout le conseil public. Je suis persuadé que ces *sextumvir*, *quartumvir*, &c. étoient alors choisis dans le corps de ville, pour être à la tête de l'administration, comme le sont aujourd'hui les échevins ou consuls. Les inscriptions & le code autorisent ce sentiment. *Cod. Theod. l.* XII. *tit.* 16.

Nous avons distingué les *sextumvirs* magistrats, des *sextumvirs* augustaux, quoi-

Livre I. §. XIX. De l'édile ou curateur de la colonie.

Les autres, je parle des procureurs de la colonie, *curatores vel procuratores rei publicæ*, percevoient les revenus de la cité, qui consistoient dans le produit des biens appartenans à la commune, & dans les droits qu'elle mettoit sur les denrées & les marchandises. Les mêmes officiers veilloient à l'entretien des fonds & des édifices publics, au maintien des maisons & à la propreté des rues; enfin c'étoit à eux à mettre le prix aux denrées, à procurer des vivres aux troupes, à faire des provisions de bled pour les citoyens, en tems de disette; à mettre en ferme les biens de la cité, & à révendiquer ceux que les particuliers avoient usurpés. Chaque cité avoit son procureur, qu'on appelloit souvent *ædile*. On lit ce nom & celui de curateur sur quelques inscriptions trouvées en Provence.

§. XX. Du défenseur. Boc. hist. de Suisse, t. 2. p. 55. *Cod. Theod.* l. 1. *passim.*

Le défenseur, espéce de tribun dont il est si souvent parlé dans le code, & qui étoit connu long-tems avant le regne de Dioclétien, défendoit les droits & les priviléges de la cité contre les entreprises des autres communes, ou des officiers du prince. On le choisissoit toujours parmi les personnes les plus notables; mais la décadence de l'empire fut ensuite cause qu'on le prit indifféremment dans tous les états. Comme une charge de cette im-

que des auteurs de réputation les confondent : il seroit aisé d'apporter des preuves de notre sentiment. L'inscription suivante, où ces deux *sextumvirs* sont réellement distingués, nous suffira.

Murat. thes. p. 194. 2.

T. ARTIVS. T. L
APIOLVS. IIIIII-VIR
IDEM. AVGVSTALIS. &c.

On a dû remarquer aussi dans la chorographie, que le même homme pouvoit être magistrat & prêtre. L'union de ces deux dignités, faisoit l'ambition des particuliers dans les municipes. Les prêtres augustaux n'avoient que le premier rang après les décurions; & dans les villes où il y avoit des chevaliers, on croit qu'ils venoient après ceux-ci.

portance

portance intéressoit le public, on élisoit le défenseur dans une assemblée générale de citoyens de tous les ordres. Cet officier jugeoit jusqu'à la concurrence d'une certaine somme; & à cet égard il remplissoit à-peu-près les mêmes fonctions que nos juges subalternes.

Du défenseur.

§. XXI.
Du syndic.

Il ne faut pas confondre le défenseur avec le syndic, dont la charge & le nom paroissent s'être conservés dans l'office de procureur-syndic, tels que quelques villes sont encore en usage d'en avoir.

§. XXII.
Des officiers de la police.

Des cités ainsi policées, tenoient la main à ce que les poids & les mesures ne fussent point altérés par des marchands avides, & sur-tout à ce qu'on n'exposât rien en vente qui pût occasionner des maladies. Le maintien du bon ordre étoit aussi un des objets principaux de la vigilance publique. On appelloit inspecteurs *episcopi*, les magistrats chargés de cette partie de la police. Il en est parlé dans une inscription que nous avons rapportée à l'article de *Nice*, p. 10.

Tels étoient les principaux magistrats de nos colonies. Comme elles furent les premieres qu'on envoya dans les Gaules, & les plus voisines de l'Italie, il est hors de doute qu'on doit leur attribuer tout ce que les auteurs disent de celles qui étoient au-delà des Alpes, & l'on en trouveroit sûrement des preuves dans les inscriptions gravées sur les anciens monumens, si le tems les eût toutes épargnées.

Décuries des juges.

Ces juges étoient distribués en différentes *décuries*, dont trois subsistoient du tems de la république romaine. Auguste en ajouta une quatrieme, & Caligula une cinquieme. Nous ne sçavions point encore s'il y en avoit le même nombre dans les Gaules; mais quant à la Provence, le fait est démontré par deux inscriptions que nous avons rapportées à l'article des *Vordenses* & de *Fréjus*. Elles nous apprennent les noms de deux juges agrégés à l'une des cinq

p. 15. 117.

Livre I.

décuries établies dans cette ville & dans celle d'Apt. Ce fait est une nouvelle preuve de la parfaite conformité qu'il y avoit entre notre administration municipale, & celle des villes d'Italie; & l'on peut dire que l'épithete de *romaine*, donnée à notre province, lui convenoit à tous égards.

(1) Les villes qui jouissoient du droit latin, n'avoient pas tout-à-fait la même administration. La principale différence entr'elles & les colonies, consistoit en certains priviléges accordés aux colons qui étoient censés citoyens romains, au lieu que les autres ne l'étoient pas.

§. XXIII.
De la noblesse.
V. l. 3. art. *noblesse & cod. Theod.* l. XII. tit. 6. 13. 14. &c.

Les sénats des colonies donnerent naissance aux familles sénatoriales qui tinrent dans leur patrie le même rang que celles de Rome tenoient en Italie. Elles formerent l'ordre de la noblesse avec d'autant plus de raison, que parmi les romains envoyés pour fonder les colonies, tous n'étoient pas soldats. Il s'en trouvoit parmi eux d'une naissance à mériter qu'on leur confiât les premiers emplois dans la robe & dans l'épée.

(1) Voici à-peu-près la différence qu'il y avoit entre le droit italique & le droit latin; le premier donnoit les mêmes franchises qu'avoient les habitans d'Italie, l'exemption des tributs qu'on imposoit sur les provinces, & qui se levoient par tête & sur les biens; il attachoit à quelque tribu romaine, introduisoit dans l'ordre des chevaliers, & de-là aux premieres dignités de l'empire, quand on avoit quatre cent mille sexterces de bien.

Ceux au contraire qui ne jouissoient que du droit latin, n'étoient pas réputés citoyens romains; mais ils pouvoient le devenir, après avoir passé dans leur patrie, par les premieres charges. Ils ne payoient pas les tributs qui s'imposoient sur les autres villes de la province pour le paiement des troupes, mais ils payoient les autres. Ils n'étoient point admis à porter les armes dans les légions, mais ils fournissoient un certain nombre de soldats commandés par des officiers de leur pays, sous les ordres des généraux romains; enfin, il semble que leurs villes n'étoient pas immédiatement soumises à la jurisdiction des magistrats qu'on envoyoit de Rome pour gouverner les provinces.

§. XXIV. Des possesseurs.

Guid. panc. de mag. munic. c. 1. Cassiod. Var. l. 3. ep. 54.

Etabl. de la mon. franç l. 1. p. 28.

Il est souvent parlé des possesseurs dans les monumens du moyen âge, & dans le code. C'est le nom qu'on donnoit aux *décurions* ou *sénateurs*, moins à cause de leurs richesses, que parce qu'ils étoient les dépositaires des fonds de la colonie. C'est du moins ainsi que Théodoric, roi des ostrogots, appella les magistrats d'Arles, quand il leur envoya de l'argent pour réparer les murailles de la ville, & du bled pour les habitans qui en manquoient. Un auteur moderne a cru que le mot *possessores* ne convenoit qu'aux personnes du second ordre, à celles qui possédoient des fonds en toute propriété; mais il n'apporte aucune preuve de son sentiment. Au surplus il ne seroit pas surprenant qu'on eût ainsi appellé les hommes libres, ceux qui, n'étant point dans la classe des magistrats, étoient au-dessus des artisans & des affranchis.

§. XXV. Des artisans.

La classe des artisans, *artifices*, étoit fort nombreuse. On y comprenoit les artistes, tels que les architectes, les peintres, les statuaires, &c. car chaque art, chaque métier faisoit corps, & avoit droit de se choisir un chef, de se donner des réglemens, & d'imposer sur les membres une taxe légere pour fournir aux frais de la confrérie, qui s'appelloit communément *collegium*, & qui tenoit ses assemblées en certains tems de l'année. Nous avons fait connoître, dans la chorographie, plusieurs de ces corps de métiers.

§. XXVI. Des affranchis.

Les affranchis, dont il est souvent parlé dans nos inscriptions, étoient dans l'ordre des plébéïens, & ne pouvoient remplir aucune charge de magistrature dans les deux ou trois premiers siecles de l'ere chrétienne. Mais ils pouvoient être faits prêtres de la famille impériale. Attachés par la loi, plutôt que par reconnoissance, au maître qui leur avoit donné la liberté, ils portoient son nom, ce qui étoit, en quelque maniere, imprimer sur ces hommes

le caractere ineffaçable de la servitude, au moment qu'on les en retiroit. Ils jouissoient, quant au civil, des mêmes droits que les personnes libres. S'ils mouroient *ab intestat*, & sans enfans, ils n'avoient point d'autres héritiers que leurs patrons. Nous ne finirions pas, si nous voulions entrer dans tous les détails de cette derniere classe de citoyens.

§. XXVII. Des esclaves.

Il y avoit deux sortes d'esclaves; les uns attachés aux fonds, ne payoient à leur maître qu'une certaine quantité de bétail & de bled, & même une certaine somme d'argent; l'objet de leur esclavage n'alloit pas plus loin; mais ils ne pouvoient pas quitter sans la permission du maître, le champ auquel ils étoient attachés; c'étoit la servitude réelle: elle étoit assez répandue en Provence, où les romains la trouverent établie, & dura long-tems; car on en trouve encore des traces au XIV siecle (1).

(1) Je dis que la servitude de la glebe étoit connue en Provence, quoiqu'elle ne le fût pas en Italie du tems des anciens romains. On a toujours cru qu'elle n'étoit en usage que chez les nations germaniques; mais les gaulois étoient originairement un même peuple avec les germains; la religion, les mœurs, & les coutumes, étoient les mêmes chez les uns & chez les autres: pourquoi voudrions-nous qu'il n'y eût de la différence que dans la condition des esclaves? On peut soutenir comme une chose certaine, que les romains trouverent la servitude de la glebe, établie dans les Gaules, & il n'est pas vraisemblable qu'ils l'aient abolie. Les auteurs qui nous parlent de la suppression des druides, & des sacrifices humains, n'auroient pas manqué de dire que les vainqueurs avoient également aboli l'esclavage germanique. Il est donc à présumer qu'ils le laisserent subsister, parce qu'il n'avoit rien de contraire au gouvernement. Ils se contenterent d'établir dans les fonds dont ils s'emparerent, la servitude personnelle, qui étoit la seule reçue en Italie; voilà pourquoi l'on trouve dans le code, des loix qui regardent les serfs de la glebe. Or, ces loix ne furent faites que pour le pays des anciens celtes, dans lequel la Provence étoit comprise. Enfin, ce qui prouve qu'il y avoit de ces sortes d'esclaves dans cette province, c'est que Salvien, prêtre de Marseille, en parle. Voyez *hist. crit. de l'étab. de la mon. franç.* t. 1. p. 12 & 13. *in*-4°. Jo. Gottl. Heinecci. *antiq. rom. jurisprud.* p. 98. Salvien, *de gub. Dei.* l. 5. & *le cod. Théod.* passim. Voyez aussi *la diss. sur l'état des personnes en France*, p. 64 & suiv.

Des esclaves.

Quant à l'autre servitude, qui est tout à la fois réelle & personnelle, & qui ressemble à celle des ilotes, ou si l'on veut à celle des négres de l'Amérique, elle étoit plus rare. Cependant on la connoissoit dans les colonies romaines, parce qu'elle étoit introduite de tout tems à Rome & en Italie.

Murat. ant. med. ævi. t. 1. p. 769. & seq.

Ces esclaves n'étoient pas bornés à un seul genre d'occupations; on les appliquoit les uns à l'agriculture, les autres aux arts libéraux ou méchaniques, & à tout ce qui pouvoit donner quelques profits. Le fruit de leur travail appartenoit tout entier au maître, qui leur en abandonnoit ordinairement une petite partie, afin d'exciter leur émulation; mais il en héritoit ensuite, parce qu'il ne leur étoit pas permis de tester. L'esclavage à Marseille étoit de cette seconde espece; cependant il dût être d'abord fort doux, parce que les anciens marseillois avoient des mœurs simples & des lumieres. La simplicité des mœurs porte les hommes à la douceur, & la raison à l'humanité. Les esclaves ne sentent tout le poids de leur état que chez un peuple corrompu, quand ils sont forcés d'être les instrumens du luxe & de l'orgueil du maître.

§. XXVIII.
Des assemblées particulieres.

La république romaine, intéressée à maintenir le bon ordre dans la province, y envoyoit des commandans pour avoir l'œil ouvert sur l'administration de la justice & sur les finances; ils tenoient, ou par eux-mêmes, ou par leurs députés, des assemblées dans les différens districts, pour écouter les plaintes des particuliers, rappeller à leurs devoirs les magistrats qui s'en écartoient, terminer les différends qui s'y élevoient au sujet de la répartition des impôts, & publier des ordonnances relatives aux instructions qu'ils recevoient du sénat ou des empereurs. Ils jugeoient les affaires avec les magistrats choisis dans les cantons où se tenoient les assemblées. Nous présumons que ces magistrats étoient les mêmes qui composoient les décuries dont nous avons parlé ci-dessus. Une de leurs principales fonctions étoit de servir de conseillers au commandant, d'examiner les procès & d'en faire leur rapport;

c'est du moins ce qui résulte de plusieurs passages d'anciens auteurs, tant historiens que jurisconsultes.

Le préteur ou proconsul présidoit à ces assemblées pour répondre aux requêtes, juger les procès des particuliers, & publier les ordonnances faites pour le bien général de la province. On y régloit aussi la levée des troupes qu'on étoit obligé de fournir au prince, ou d'entretenir sur les lieux. Enfin on faisoit, dans ces assemblées, la répartition des contributions extraordinaires que le gouvernement exigeoit, soit en grains, soit en fourages, soit en voitures.

Etabl. de la mon. l. 1. c. 12. l. 6. c. 15.

(1) Les impôts commencerent d'être exorbitans vers la fin du second siecle de l'ere chrétienne. Il falloit payer, outre ce que nous venons de dire, la capitation, qu'on appelloit *cotte-part d'une tête de citoyen.* La cottisation par arpent, ce qui revient à la taille, les droits de gabelle déjà connus, quoique sous un autre nom, ceux de péage & de douane, sans compter que le fisc & les commandans achevoient souvent de dévorer, sous mille prétextes, ce qui restoit au propriétaire.

Cod. Theod. pass.

(1) Les impôts que César avoit mis sur les Gaules, ne montoient, selon Eutrope, *l. 6.* qu'à quatre cent mille sexterces, évaluées à environ dix millions de livres de notre monnoie. On ne tarda pas de les augmenter, puisque Velleïus-Paterculus, *l. 2.* assure que, par la conquête de l'Egypte, Auguste augmenta les revenus du fisc, d'une somme égale à celle qu'on retiroit des impôts mis sur les Gaules. Or, comme nous sçavons, d'après le témoignage de Diodore de Sicile, que l'Egypte, quand elle fut conquise, payoit tous les ans au souverain dix-huit millions (six mille talens;) il s'ensuit que les Gaules, comprises dans l'étendue immense qu'on leur donnoit alors, rendoient tout autant à la république sous Auguste. Mais comme les impôts se multiplient à mesure qu'un empire approche de sa décadence, nous supposerons qu'ils furent dix fois plus forts à la fin du IVe siecle, & avant que les barbares eussent passé le Rhin. Ils montoient donc à cent quatre-vingt millions de livres de notre monnoie. Nous avons d'abord de la peine à concevoir comment un pays aussi vaste que les Gaules, ne pouvoit pas supporter cette charge; car un auteur moderne prétend qu'il y avoit trente-neuf millions de personnes, la taxe n'auroit pas été de cent sols par tête. Mais pour sentir que les auteurs ont eu raison de dire que les impôts étoient accablans; il faut considérer, 1°. Qu'ils ne tom-

Diod. Sicil. l. 17. Edwech. p. 529.

« Qu'est-ce qui a fait révolter tant de provinces, disoit Salvien ? » Ne sont-ce pas nos injustices ? ne sont-ce pas les proscriptions & » les vexations exercées par des magistrats avides qui s'enrichissent » des contributions, & sont les véritables propriétaires des revenus du prince ? Hommes cruels ! ils dévorent les peuples dont » ils devroient être les peres ! Les pauvres sont dépouillés de leurs » biens, les veuves gémissent, les orphelins sont, pour ainsi dire, » foulés aux pieds, & plusieurs personnes des meilleures familles » passent tous les jours chez l'ennemi, pour ne pas être plus longtems exposés aux injustices de leurs concitoyens ; ils vont chercher des sentimens d'humanité chez les barbares, parce qu'ils ne » trouvent que de la barbarie chez les romains. »

Des assemblées. *Salv. de gub. Dei. c. 5 & 6*

Ces vexations étoient une suite nécessaire du mauvais gouvernement ; l'esprit d'injustice & de rapine, qui avoit gagné tous les états, ne put jamais être détruit par les bons empereurs, qui ne parurent que de loin en loin. Il minoit sourdement l'empire, quand il étoit obligé de se cacher ; & comme il est destructeur par sa nature, il dépouilla en Provence un grand nombre de citoyens de leurs biens, & de leur liberté.

Des assemblées générales.

Un autre usage encore plus remarquable, étoit celui de convoquer tous les ans des assemblées générales, où l'on traitoit des affaires de la plus grande importance. Nous ne lisons pas sans étonnement, que l'assemblée générale de Reims délibéra, sous

boient que sur les personnes libres, dont le nombre étoit bien moindre que celui des esclaves. 2°. Que le pays étoit pauvre, & que la plupart des provinces, qui sont aujourd'hui bien cultivées, étoient couvertes de bois & de marais. Il est donc constant qu'un impôt de cent quatre-vingt millions de livres, devoit paroître insupportable. Nous pouvons aussi conclure de-là qu'il n'y avoit pas dans les Gaules trente-neuf millions d'habitans ; elles auroient été mieux cultivées, peuplées de plus grandes villes, & les contributions auroient été plus aisées à payer.

Livre I.

l'empire de Vespasien, si l'on devoit secouer le joug des romains, ou demeurer dans l'obéissance. Une question de cette nature ne s'agite gueres que dans une assemblée représentative de la nation, & dont les membres se croient dépositaires de toute l'autorité. Mais cette proposition ayant été faite dans un tems où les guerres civiles déchiroient l'Italie, dans des circonstances où l'on consulte plus ses desirs que ses droits, on n'en peut tirer aucune induction. Une lueur d'espérance & la foiblesse du gouvernement, inspirent bien de la hardiesse à des hommes opprimés. Quoi qu'il en soit des privileges que ces assemblées avoient anciennement, il est certain qu'elles furent réduites par les successeurs d'Auguste à la simple voix consultative, & qu'elles n'eurent plus aucune part au pouvoir législatif; on en jugera, par l'extrait suivant, de l'édit qu'Honorius donna en 418, lorsqu'il régla que tous les ans, au mois d'août, on convoqueroit à Arles l'assemblée générale des provinces des Gaules qui étoient sous sa domination.

Trad. de l'abbé du Bos. l. 2. c. 5. de la mon. franç.

« Nous avons résolu, dit-il au préfet du prétoire des Gaules » qui résidoit à Arles, nous avons résolu, en conséquence de vos » sages représentations, d'obliger, par un édit perpétuel & irré» vocable, nos sujets des sept provinces à pratiquer un usage » capable de les faire parvenir enfin à l'heureux état où ils sou» haiteroient d'être. Rien n'est plus avantageux au public & aux » particuliers de votre diocese, que la convocation d'une assem» blée qui se tiendra tous les ans sous la direction du préfet du » prétoire des Gaules, & qui sera composée non-seulement des » personnes revêtues des dignités qui donnent part au gouverne» ment général des provinces, mais encore de celles qui exer» cent les emplois qui donnent part au gouvernement particulier » de chaque cité. Une telle assemblée pourra délibérer avec fruit » sur les moyens qui seront les plus propres à pourvoir aux be» soins de l'état, & qui seront en même tems les moins préjudi» ciables aux intérêts des propriétaires des fonds. Notre intention » est

Des assemblées.

» est donc que dorénavant les sept provinces s'assemblent chaque
» année, au jour marqué, dans la ville métropolitaine, c'est-à-dire
» dans Arles. En premier lieu, il ne sçauroit être pris que des réso-
» lutions salutaires pour tout le monde, dans une assemblée des
» plus notables personnages de chaque province, & qui sera tenue
» ordinairement sous la direction de notre préfet du prétoire des
» Gaules. En second lieu, nos provinces les plus dignes de notre
» attention ne pourront plus ignorer les raisons qui auront engagé
» à prendre le parti auquel on se sera déterminé, & comme le
» demandent la justice & l'équité. On aura soin d'instruire aussi
» de ces raisons celles des provinces qui n'auront point eu de
» représentans dans cette assemblée. Notre volonté est, qu'en
» exécution du présent édit, & conformément aux anciens usages,
» vous & vos successeurs ayez à faire tenir, chaque année dans la
» ville d'Arles, une assemblée composée des officiers municipaux
» des sept provinces. Elle commencera ses séances le 13 du mois
» d'août, & les continuera avec le moins d'interruption qu'il sera
» possible jusqu'au 13 septembre, &c. (1) ».

Il n'y a personne qui ne retrouve ici l'image des états, qu'on a été long-tems en usage d'assembler en Provence.

(1) Il y a deux remarques à faire sur cet édit; 1°. Il nous apprend qu'avant Honorius on étoit dans l'usage de tenir à Arles des assemblées générales, que l'on continua sans doute autant de tems que la tranquillité de l'empire le permit.

Je remarque en second lieu que par les mots de *judices possessores*, dont Honorius se sert, on ne peut entendre que les décurions, ou sénateurs des villes, qui étant chargés de l'administration des affaires, & connoissant mieux que personne les besoins de la cité, devoient naturellement assister à ces assemblées générales. Il les appelle *judices possessores*, pour les distinguer des possesseurs du second ordre, qui n'étant pas sénateurs, n'étoient pas juges de la colonie. Dans un autre endroit il les nomme *curiales*, parce qu'ils composoient ce que nous appellons la cour, ou comme dit M. Ducange, le sénat de la cité. Peut-être aussi faut-il séparer le mot *judices* de *possessores*; dans ce cas, ceux-ci auroient formé dans l'assemblée, la classe des députés du tiers-état, c'est-à-dire, des propriétaires des terres, différens des magistrats. C'est le sentiment de Bochat, *hist. de Suisse*. t. 2. p. 102.

Livre I.
§. XXX.
De l'autonomie de Marseille.
Dion. Caff. l. 4. *de Gall.*
Æli. Spart. *de bell. Caf. & Pomp. c. 2.*
Strab. l. 4.
Val. Max. l. 2. c. 7.
Chorogr. p. 9. 10 & 24.
Tacit. l. 4. c. 43.

La ville de Marseille dût envoyer ses députés à l'assemblée d'Arles. Depuis long-tems cette république ne se gouvernoit plus par ses propres loix. Deux auteurs, dont l'un vivoit à la fin du IIe siecle & l'autre à la fin du IIIe, prétendent que César ne lui laissa de la liberté que le nom. Strabon & Valere-Maxime assurent le contraire, & l'on doit s'en rapporter à eux, puisque Marseille étoit encore autonome quand ils écrivoient. Mais le témoignage des deux premiers prouve que de leur tems l'ancienne administration de cette ville étoit abolie, & les inscriptions que nous avons rapportées en font une nouvelle preuve. Nous sçavons d'ailleurs que les empereurs avoient établi à Marseille un droit d'entrée & de sortie sur toutes les marchandises (1). Aussi les historiens ne parlent-ils de cette ville que pour montrer le pouvoir absolu que ces princes y exerçoient. Si elle hérite des biens de Vulcatius-Moschus, à qui elle avoit donné le droit de bourgeoisie, Tibere veut l'en punir, & la force de venir se justifier à Rome, avec toute la soumission qu'un souverain impose à des sujets. Le crime de cette ville étoit sans doute d'avoir recueilli

Les sept provinces dont il est parlé dans l'édit, sont la Lyonnoise, la province des Alpes maritimes, les deux Narbonnoises, la Novempopulanie, & les deux Aquitaines; M. l'abbé Dubos prétend, avec assez de fondement, qu'au lieu de la premiere Aquitaine, on convoqua la premiere Lyonnoise.

(1) Ce fait est prouvé par une inscription qu'on voit encore sur un piédestal de pierre froide, dans les caves de l'abbaye de saint Sauveur. Elle est en l'honneur de T. Porcius, fils de Proculus, directeur des droits établis sur les marchandises qui passoient par les voies *Flaminia* & *Æmilia*, & par celle qui traversoit la Ligurie; il étoit aussi directeur des droits d'entrée & de sortie établis sur les vaisseaux. C'est ce que nous apprennent les trois dernieres lignes de l'inscription, telles que les voici:

ΕΠΙΤΡΟΠΩ. ΠΡΗΧΘΑΤΗΣ. ΔΙΑ
ΦΛΑΜΙΝΙΑΣ. ΑΙΜΙΑ. ΑΙΓΥΡΙΑΣ. ΕΠΙΤΡΟΠΩ
ΚΑΙ ΗΓΕΜ. ΤΩΝ. ΠΑΡΑ. ΘΑΛΑΣΣΗΝ

Ruffi. & ceux qui l'ont suivi, n'ont point entendu le sens de cette inscription. Nous la croyons du premier siecle de l'ere chrétienne.

la succession de ce Vulcatius, parce que, suivant les loix, il n'y avoit que les villes indépendantes qui pussent hériter d'un citoyen romain. Si Néron veut se défaire de Cornelius-Sylla, il le relegue à Marseille & l'y fait massacrer. Si Victor & quelques autres chrétiens sont accusés de professer une religion étrangere, & d'être ennemis des dieux & de l'état, la procédure est instruite par deux préfets (1); c'est-à-dire par deux officiers qui avoient toute l'autorité en main, & dont l'un étoit vraisemblablement préfet des troupes, & l'autre de la ville. Nous croyons que la création de celui-ci remontoit à la fin du premier siecle.

De l'autonomie de Marseille. Hist. de la jurisp. rom. p. 122.

D'un autre côté, l'on ne trouve aucun acte de souveraineté de la part de Marseille, aucun traité passé en son nom, aucune monnoie frappée à son coin. Je dis aucune monnoie, parce qu'il y a toute apparence qu'elle y auroit fait mettre le titre d'autonome;

(1) Il est parlé de ce préfet civil ou préfet de la ville, dans deux inscriptions que nous avons rapportées dans la premiere partie de la chorographie, à l'article *Marseille.* Les préfectures tenoient le dernier rang. Les villes qui furent réduites à cette forme de gouvernement, éprouverent le sort le plus onéreux; lorsqu'après avoir violé la fidélité qu'elles devoient au peuple romain, elles retomboient de nouveau sous sa puissance; il ne leur accordoit alors en punition de leur ingratitude, aucune autre condition que celle de préfecture. Elles furent ainsi nommées, parce que chaque année les romains y envoyoient un préfet, pour les gouverner à l'imitation des préteurs qu'ils étoient en usage de commettre aussi tous les ans dans les provinces. Les habitans des préfectures ne conservoient point leurs propres loix, comme ceux des villes municipales; ils ne pouvoient pas même élire leurs magistrats, ainsi que faisoient les colonies. Rome leur envoyoit des maîtres absolus, aux ordres desquels ils étoient obligés de se soumettre. Nous ignorons comment la ville de Marseille mérita d'être réduite en préfecture; mais il paroît certain, que telle fut sa condition.

Je crois devoir avertir que quand même quelqu'auteur du IIIe ou du IVe siecle donneroit à cette ville le titre de république, on n'en doit pas conclure qu'elle fût alors autonome, puisqu'on appelloit quelquefois *républiques* des villes, qui après l'avoir été se trouvoient réduites en préfectures: c'est ce que nous apprenons de Festus, qui dit en propres termes, *quædam earum reipublicæ, neque tamen magistratus suos habebant.* Voilà pourquoi Sénéque appelle Capoue république, bien qu'elle fût gouvernée par un préfet.

Livre I.

comme faisoient la plupart des villes grecques qui jouissoient des mêmes prérogatives. Si elle ne l'a pas fait, est-il vraisemblable qu'elle ait conservé son autonomie? Si elle l'avoit perdue, il n'y a pas d'apparence qu'on lui eût laissé le droit de faire battre monnoie. Nous sçavons aussi qu'elle n'eût pas celui de se garder, puisque César y mit une forte garnison, & que ses successeurs suivirent son exemple.

Agath. l. 1. c. 2.

Cependant Agathias semble dire que les marseillois ne quitterent les loix de leurs ancêtres que pour prendre celle des francs. Mais le témoignage d'un auteur grec, qui ne connoissoit point les Gaules, & qui ignoroit que les francs, au lieu d'imposer leurs loix aux vaincus, laisserent à chaque nation, du moins en Provence, la liberté de se gouverner par les siennes, ne peut être d'aucun poids. Tout ce qu'Agathias a voulu dire, & ses expressions nous le font assez comprendre, c'est que les marseillois passerent de la domination romaine sous celle des francs, dont les mœurs, les usages & l'habillement devinrent insensiblement ceux de toutes les Gaules. De grecque qu'elle étoit, dit cet auteur en parlant de Marseille, elle est devenue barbare, ayant quitté la police & les mœurs de ses fondateurs, pour suivre celles de ses conquérans.

Si Marseille avoit été autonome jusqu'à l'an 536, qui est l'époque où les françois s'emparerent de la Provence, on n'en auroit pas confié le gouvernement, vers la fin du IVe siecle, à un comte qui réunissoit en sa personne le pouvoir civil & militaire, rendoit la justice, & réformoit les sentences des juges subalternes. Comment les auroit-il réformées si l'on n'avoit pas jugé suivant les loix romaines, les seules qu'on suivit en matiere civile & criminelle? Si Marseille avoit adopté les loix romaines, elle avoit perdu les siennes.

Il est donc constant que cette ville n'étoit pas autonome dans le tems qu'elle étoit gouvernée par un comte. Il est certain

encore qu'elle ne l'étoit pas en 290, lorsque saint Victor & ses compagnons souffrirent le martyre. Quand cessa-t-elle de l'être, puisque Strabon & Valere-Maxime, qui vivoient sur la fin de l'empire d'Auguste & au commencement de celui de Tibere, parlent de cette autonomie comme subsistant encore? Nous l'avons déjà dit, nous croyons que sous le regne même de Tibere, & encore plus sous celui de ses successeurs, les loix de cette ville furent restreintes à de simples franchises, jusqu'à ce qu'enfin elles furent entiérement détruites à la fin du premier siecle de l'ere chrétienne. Ce fut alors qu'il y eut des *duumvirs* comme dans les colonies romaines. Caracalla d'ailleurs n'auroit pas laissé subsister l'autonomie de Marseille, lorsqu'il donna le droit de bourgeoisie romaine à toutes ses villes des Gaules, comme au reste de l'empire, vers l'an 212.

De l'autonomie de Marseille.

Chor. 1. part. p. 24.

Son motif, suivant la remarque des historiens, étoit d'augmenter le nombre des contribuables en augmentant celui des citoyens romains, qui portoient presque seuls le fardeau des impositions. De-là vient qu'on regarde son édit plutôt comme un édit bursal, que comme une marque de sa munificence. Les villes autonomes devinrent alors romaines, & Marseille, à cause de ses richesses & de son commerce, n'auroit pas été la derniere à subir le joug que l'avarice de l'empereur imposoit aux villes, si elle ne l'eût pas reçu auparavant.

Fin du premier Livre.

HOMMES ILLUSTRES DE PROVENCE

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

Hommes illustres. An. av. J. C. Pythéas. 350.

Pythéas naquit à Marseille environ 350 ans avant l'ere chrétienne. C'étoit le plus sçavant géographe & le plus habile astronome de l'Occident. Nous ne repétérons pas ce que nous avons dit ailleurs de ses voyages sur mer au nord-est de l'Europe ; il nous suffira d'observer que c'est à ses découvertes que la géographie, le commerce & l'astronomie furent redevables de leurs premiers progrès dans les Gaules.

Pythéas avoit fait un traité sur les causes du flux & reflux de la mer, qu'il attribuoit à la lune ; mais nous ignorons de quelle maniere il expliquoit ce phénomene, si c'étoit par la pression, comme il y a toute apparence ; peut-être aussi l'expliquoit-il par le mouvement du fluide ambiant, qui, suivant quelques philosophes, s'étoit communiqué à la terre, & la faisoit tourner sur elle-même, quoi qu'avec une moindre vîtesse : c'étoit par la même raison qu'ils expliquoient la cause des vents réglés de l'Océan. On avoit encore de Pythéas une description des étoiles qui, de son tems, étoient voisines du pôle boréal. Si le tems avoit épargné ces différens ouvrages, nous pourrions, en les rapprochant des opinions des anciens philosophes grecs, juger des liaisons qu'il y avoit entre la Grece & Marseille, & nous connoîtrions plus à fond l'histoire de l'esprit humain ; histoire la plus instructive, & en même tems la plus agréable pour des philosophes. Au reste, il est indubitable, par le peu qui nous reste des ouvrages de Pythéas, & par le témoignage des anciens auteurs, qu'il étoit sçavant mathématicien, & qu'il joignoit, à un génie heureux, pénétrant, élevé, une avidité de sçavoir pour laquelle les obstacles sont des motifs.

Euthymène. 350. *Euthymène*, son contemporain & son compatriote, consacra

comme lui ses talens à la gloire & au service de sa patrie. Tandis que son émule frayoit aux commerçans de nouvelles routes dans le Nord, il parcouroit lui-même au Midi les côtes occidentales de l'Afrique, d'où l'on tiroit la poudre d'or. Il alla, dit un ancien, jusqu'aux environs d'un grand golfe, où tomboit un fleuve considérable qui couloit vers l'Occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles : on reconnoît à ces indices le Sénégal. Euthymène avoit entrepris d'expliquer son origine & les causes de son accroissement ; mais cet ouvrage est perdu, ainsi qu'un traité qu'il avoit fait sur la géographie ; car on cultivoit généralement cette science à Marseille, comme étant d'une nécessité absolue pour le commerce. Senec.

Eratosthène étoit de Provence ; & selon quelques auteurs, de Marseille même : cette opinion est d'autant plus vraisemblable, qu'il écrivit en grec. Il étudia avec beaucoup de succès les mathématiques & l'astronomie, qui étoient, de toutes les connoissances, celles dont les marseillois tiroient de plus grands secours pour la navigation & l'architecture navale. Erathosthène avoit composé, environ 130 ans avant Jesus-Christ, une histoire des Gaules en trente-trois livres au moins, citée par Etienne de Bysance ; ouvrage dont nous ne sçaurions trop regretter la perte, à cause des lumieres qu'il répandroit sur ces tems reculés. Eratosthène. 130.

Il est difficile de déterminer la patrie de quelques-uns des écrivains suivans. Nous sçavons seulement qu'ils étoient de la Gaule narbonnoise. Je les crois provençaux, & d'autres l'ont soutenu avant moi, par la raison que ces auteurs écrivoient & parloient purement latin ; ce qu'ils n'auroient peut-être pas fait, s'ils fussent nés ailleurs : car la langue latine commença d'être connue en Provence 123 ans avant Jesus-Christ, & même plutôt, à cause de l'alliance que les romains avoient faite avec les marseillois, & à cause du commerce qu'il y avoit entr'eux.

Lucius-Plotius, natif de Provence, ouvrit à Rome la premiere Lucius-Plot. 115.

Hommes illustres. Ah. av. J. C.

école de rhétorique, vers l'an 90 avant Jesus-Christ, & apprit aux romains à parler éloquemment leur propre langue. Il faut donc qu'il eut puisé dans les écoles de Marseille les principes de cet art, dont il fit ensuite l'application à la langue latine avec tant de succès que Ciceron, qui étoit encore enfant, regrettoit dans la suite de n'avoir pas été son disciple. Quintilien en parle aussi comme d'un grand maître. Après le témoignage de ces deux hommes célebres, on ne peut rien ajouter à son éloge. Il ne reste de lui aucun ouvrage.

Marc. Anton. Gnipho. 108.

Marcus-Antonius-Gnipho naquit en Provence, de parens si pauvres, qu'ils se crurent obligés de l'exposer. Un citoyen, homme de bien, l'ayant trouvé dans cet abandon, prit soin de son éducation, & lui rendit ensuite la liberté, ou, pour mieux dire, il le rendit à la patrie; puisque ses vrais enfans, ceux qui lui appartiennent d'une maniere spéciale, sont les hommes destinés à la servir par leurs talens. Gniphon, ayant appris parfaitement les langues grecque & latine, alla donner dans Rome des préceptes d'éloquence. C'étoit un art important dans une république, où le talent de la parole décidoit quelquefois du sort du monde entier. Il ne nous appartient donc point à nous, qui n'avons plus de ces grands objets à traiter, de connoître toute l'importance qu'on attachoit à la profession de rhéteur. Gniphon s'en acquita d'une maniere si brillante, que les personnes les plus distinguées, & Ciceron même, qui étoit alors préteur, se faisoient un plaisir de l'aller entendre. Jules-César, dans la maison duquel il donna d'abord des leçons, fut un de ses disciples les plus assidus.

Valerius-Cato. 105.

Valerius-Cato étoit poëte & grammairien. Les anciens n'attachoient pas, à ce dernier mot, le sens que nous lui donnons; ils entendoient par grammairien, un homme disert & très-versé dans la littérature: tel étoit Valerius-Cato. Forcé de quitter la Provence, où il étoit né vers l'an 105 avant Jesus-Christ, il alla ouvrir à Rome une école publique, où l'on venoit en foule pour l'entendre.

dre. On prétend qu'il étoit encore meilleur poëte qu'habile grammairien. De-là, ces deux vers qu'on fit à sa louange :

HOMMES ILLUSTRES. An. av. J. C.

Cato grammaticus, latina siren.
Qui solus legit, ac facit poetas.

Il eut vraisemblablement plus de conduite que la plupart des gens de lettres : il acquit assez de biens pour vivre honorablement à la campagne sur la fin de ses jours. Mais son bonheur ne fut que passager ; ses affaires s'étant dérangées, il retomba dans l'indigence, & montra, dans cet état, ce que la fortune n'avoit pu lui ravir, beaucoup de constance & de fermeté : sentimens qui ne se démentirent jamais dans le cours d'une longue vieillesse. Nous n'avons aucune connoissance des ouvrages qu'il laissa, tant en prose qu'en vers.

Quintus-Roscius étoit de Provence. Son nom réveille l'idée de l'acteur le plus accompli qui fût jamais. Rien n'égaloit la finesse & la vivacité de son jeu. On dit qu'il avoit les yeux de travers & la vue difforme. Cependant on ne parloit que de sa bonne grace. Il embellissoit la nature en la copiant. C'étoit un prodige, de l'aveu de Ciceron, son admirateur & son ami ; ils se disputoient quelquefois ensemble à qui rendroit mieux, & en plus de manieres, la même pensée, l'un par le geste, & l'autre par l'expression. Il arrivoit souvent que le génie du comédien l'emportoit sur l'heureuse facilité de l'orateur. Si Roscius étoit le plus grand acteur de son siecle, il étoit peut-être aussi un des plus honnêtes hommes, des plus tempérans, des plus humains. Les romains furent assez généreux pour lui faire une pension d'environ soixante mille livres ; & lui, assez désintéressé, pour ne pas l'exiger pendant dix années de suite. Aussi disoit-on, que s'il étoit le seul digne, par ses talens, de monter sur le théâtre, il étoit peut-être le seul qui ne dût jamais y paroître à cause de la pureté de ses mœurs & de ses rares vertus. La profession de comédien n'étoit donc pas alors aussi honorable

Q. Roscius. 100.

Hommes illustres. An. av. J. C.

que quelques auteurs l'ont prétendu. Rofcius mourut environ 55 ans avant Jefus-Chrift.

Telon & Gyarée. 75.

Telon & *Gyarée* naquirent à Marfeille, environ 75 ans avant notre ere. Ils étoient jumeaux, & avoient entr'eux une reffemblance fi parfaite, que leurs parens les prenoient fouvent l'un pour l'autre. Lucain nous les repréfente comme deux habiles aftronomes & mathématiciens : c'eft peut-être une exagération du poëte pour nous donner une idée de leur fcience dans l'art de la navigation. Ces deux freres, ayant eu le commandement des galeres pendant le fiege de Marfeille, ils fe diftinguerent contre l'armée navale des romains par leur courage & l'habileté de leur manœuvre, & mériterent que Céfar & Lucain, tranfmiffent leurs noms à la poftérité.

Cornelius-Gallus. 66.

Cornelius-Gallus, fameux poëte, naquit à Fréjus, 66 ans avant l'ere chrétienne. Il eut beaucoup de valeur & un talent décidé pour la guerre. Augufte lui donna, dans quelques occafions, le commandement d'un corps de troupes, à la tête duquel il fe fignala, & le fit enfuite préfet ou commandant général de l'Egypte. Mais une ambition déméfurée & une vanité ridicule, lui firent rechercher des richeffes & des honneurs qu'une grande ame fçait dédaigner. Il vexa les peuples, fe fit dreffer des ftatues dans toute l'Egypte, & ordonna qu'on gravât fes actions fur des pyramides; c'eft prefqu'une preuve qu'elles ne méritoient pas que l'hiftoire en fît mention. A ces défauts il joignit le plus noir de tous les vices, qui eft l'ingratitude; il confpira contre la vie d'Augufte, fon bienfaiteur. Cet empereur, content de lui retirer fes bonnes graces & de le priver de fes emplois, le livra à la honte & au mépris; mais le fénat, plus févere, prononça contre Gallus la peine de mort;

26. av. J. C.

qu'il n'évita qu'en fe la donnant lui-même : trifte deftinée, qui prouve que les plus beaux talens ne font pas toujours accompagnés des qualités du cœur, fans lefquelles il n'y a point de vrai mérite. Elles manquoient à Gallus, qui d'ailleurs étoit bon poëte;

l'éloge qu'Ovide & Virgile font de ses vers, en est la preuve. Il ne reste plus rien des quatre livres d'Elégies qu'il avoit faits sur ses amours avec Cythéris, qu'il nommoit *Lycoris*, pour cacher son nom au public. C'est à ces poésies qu'Ovide faisoit allusion dans ce vers:

HOMMES ILLUSTRES. An. av. J. C.

Et sua cum Gallo nota Lycoris erit.

C'est à ce même Gallus que Parthénius dédia ses érotiques.

Trogue-Pompée prit naissance dans le pays des voconces, dont *Vasio*, aujourd'hui Vaison, dans le comté Venaissin, étoit la capitale. Son pere & son grand-pere s'étoient fait un nom par les services qu'ils avoient rendus aux romains; l'un en divers emplois militaires & civils; & l'autre dans les guerres contre Sertorius. Trogue-Pompée avoit l'esprit étendu & juste, & des connoissances qui lui mériterent un rang parmi les sçavans les plus distingués. Il composa, en quarante-quatre livres, une histoire universelle de tout ce qui s'étoit passé dans le monde, depuis les siecles les plus réculés jusqu'à son tems.

Trogue-Pompée. 40.

A juger du mérite de l'ouvrage, par ce qu'en ont dit les anciens, il étoit digne des plus grands éloges. Le style & le plan répondoient à la grandeur de l'entreprise. Il faut donc regarder l'abrégé de Justin comme une copie infidele d'un bon tableau; & l'on ne doit pas mettre sur le compte de Trogue-Pompée, les bévues & le manque de critique de son abréviateur. La postérité se seroit bien passée du travail de celui-ci, s'il devoit faire oublier l'original.

Oscus ou *Oscius* naquit à Marseille, & se distingua à Rome parmi les orateurs qui brilloient sur la fin de l'empire d'Auguste. Ce trait pourroit nous faire croire que c'étoit un homme fort éloquent; cependant Sénéque le pere, lui reprochoit d'avoir un mauvais style, dénué de figures, & de remplir ses discours de pointes & d'allusions malignes; deux défauts qui faisoient autant de tort à son goût qu'à son caractere; car cette malignité indécente dont

Oscus. 10.

on l'accusoit, peut fort bien s'allier avec de l'esprit, mais elle ne suppose jamais une ame honnête. Paccatus, dont nous allons bientôt parler, l'ayant un jour rencontré, lui dit fort plaisamment, en faisant allusion à son peu de retenue : *ave osce*, bon-jour *osque ;* c'est le nom d'un ancien peuple, habitué à se servir de paroles obscènes. Malgré ces défauts, le même Sénéque ne laisse pas de le mettre au-dessus de beaucoup d'autres auteurs de son tems.

Agrotas. 18. *Agrotas*, compatriote d'Oscus, courut la même carriere à Rome, & ne plaidoit qu'en grec, d'où l'on peut conclure que cette langue étoit très-familiere dans la capitale de l'empire, & qu'elle dominoit toujours à Marseille ; cependant les gens de lettres parloient le latin avec la même facilité, puisque la plupart d'entr'eux alloient en donner des leçons en Italie.

Paccatus. 16. *Paccatus*, son contemporain, après avoir professé l'éloquence dans l'académie de Marseille, alla faire briller ses talens à Rome, où il tint un rang parmi les plus habiles professeurs. Il étoit né en Provence, & je présume qu'il donnoit ses leçons en latin ; ce qui me fait croire que l'académie de Marseille avoit des professeurs dans cette langue, aussi utile que le grec pour les habitans, à cause de leurs rapports avec les romains.

Julius-Græcinus. 12. *Julius-Græcinus* naquit à Fréjus de parens nobles, qui avoient occupé les premieres charges de la province. Il reçut une éducation excellente, & fit ses études à Marseille, avec tant de succès, qu'il devint un des écrivains les plus polis de son siecle : il étoit fort versé dans la philosophie. Elu sénateur de Rome, il eut toutes les qualités d'un grand magistrat ; une science consommée, une probité rare, & un désintéressement poussé jusqu'à la délicatesse. Fabius-Persicus, personnage consulaire, mais perdu de réputation ; lui ayant envoyé une somme d'argent considérable pour fournir à la dépense des jeux que Græcinus devoit donner au peuple, celui-ci la refusa. Comme ses amis le blâmoient de son refus : *voudriez-vous*, leur dit-il, *que je reçusse un service d'un homme avec qui je*

rougirois de me trouver à table. Sénéque, un de ſes admirateurs, ne l'appelloit jamais que *vir egregius*, l'excellent homme. Græcinus ſe montra digne de cet éloge, par l'indignation qu'il fit paroître quand l'empereur Caligula lui commanda de ſe porter pour accuſateur contre M. Silanus, dont l'innocence étoit reconnue. Cette généroſité lui coûta la vie. Le tyran ne pouvant ſe réſoudre à lui pardonner tant de vertu, ordonna qu'on le fît mourir, vers l'an 40 de l'ere vulgaire. Græcinus avoit compoſé, ſur l'agriculture, pluſieurs ouvrages, dont Columelle loue l'érudition & le ſtyle. Pline, le naturaliſte, a fait quelquefois uſage de ſes obſervations.

Hommes illuſtres nés en Provence après Jeſus-Chriſt.

An. ap. J. C.

Claudius-Quirinalis.

Claudius-Quirinalis, fameux rhéteur, natif d'Arles, profeſſa la rhétorique à Marſeille, & enſuite à Rome avec beaucoup de ſuccès. La réputation de ſes talens lui mérita une place diſtinguée parmi les officiers des galeres que l'empereur entretenoit à Ravenne. Mais il ternit ſa gloire par des exactions inouies & par des vices qui le précipiterent dans les plus grands déſordres, & le mirent dans la cruelle néceſſité de ſe donner la mort, l'an 56 avant notre ere.

Environ l'an 3. de J. C.

Tite-Pétrone. 10.

Pétrone, poëte, courtiſan, homme d'état, eut tous les talens néceſſaires pour plaire à ſon prince & le ſervir utilement. Dans les premieres charges de l'état, il ſe montra digne de les remplir. A la cour, c'étoit l'homme le plus aimable; parmi les beaux eſprits, le plus délicat; parmi les débauchés, le plus recherché dans les plaiſirs. Il étoit né aux environs de Marſeille, & compoſa quelques ouvrages, où l'on découvre une fineſſe d'eſprit & un art qui lui ſont propres dans la maniere de peindre les caracteres. Mais ſon ſtyle trop affecté, trop étudié, trop fleuri en certains endroits, eſt bien éloigné de la ſimplicité de la belle nature. Si ces défauts ſont tort à ſon goût, les peintures indécentes dont il a rempli ſes ouvra-

Hommes illustres. An. ap. J. C.

ges, en font bien davantage à fon cœur. Il mourut tranquillement au milieu de fes amis, après s'être fait ouvrir les veines pour prévenir le jugement de Néron, dont on lui avoit fait perdre les bonnes graces, l'an 66 de Jefus-Chrift. Le plus confidérable de fes ouvrages, eft le *Satyricon*, qui n'eft pas même parvenu tout entier jufqu'à nous.

Démofthène. 12. *Démofthène*, marfeillois, étoit un des plus célebres médecins de fon tems. On affure qu'il alla fe former en Afie à l'école d'Alexandre-Philaléte. Il fe rendit fur-tout fameux par des remedes fpécifiques qu'il inventa, contre les maladies des yeux & contre le charbon, qui faifoit alors beaucoup de ravages en Provence; mais dont on n'entend prefque plus parler depuis que les terres font entiérement défrichées, & que le goût de la propreté eft devenu général. Démofthène fit, fur les maladies des yeux, trois livres, écrits en grec, & fort eftimés, dont il ne refte que quelques fragmens. Gallien parle de lui avec éloge en plufieurs endroits de fes ouvrages.

Crinas. 12. *Crinas* devoit être encore plus habile, fi l'on peut juger de fa fcience par les richeffes qu'il amaffa; mais s'il ne fut pas le plus fçavant, il fut du moins le plus heureux de tous les médecins de Rome, & dans cette profeffion, le bonheur fait fouvent plus que le mérite. Il gagna des fommes immenfes: l'ufage qu'il en fit doit juftifier les moyens dont il ufa pour les acquérir; il employa, dit-on, dix millions de fexterces, qui font environ douze-cens mille livres de notre monnoie, pour réparer les murailles de Marfeille fa patrie. On affure qu'il étoit mathématicien & aftrologue. Si l'on entend par-là qu'il avoit étudié la phyfique & l'influence des météores fur le corps humain, ce devoit être un fort habile homme, & l'on ne doit pas être furpris de la grande réputation dont il jouit; mais comme l'aftrologie n'étoit alors qu'une fcience frivole, faite pour en impofer à la multitude, il y a toute apparence que Crinas s'en fervit pour donner plus d'importance à fes remedes. Il

étoit donc impossible qu'il mourût pauvre, en exerçant deux arts qui ont eu souvent entr'eux des rapports intimes. Nous n'avons aucun ouvrage de ce médecin, qui mourut sous le regne de Vespasien, vers l'an 74 de Jesus-Christ.

HOMMES ILLUSTRES. An. ap. J. C.

Charmis, son compatriote, son contemporain & son rival, avec autant de mérite peut-être, eut moins de succès. Il ne paroît pas qu'il ait acquis des fonds aussi considérables, quoique les auteurs du tems nous apprennent qu'il se faisoit très-bien payer. L'inconstance de la mode regnoit alors dans la médecine, comme dans presque tous les arts. On voyoit différentes sectes de médecins, occupées à se déchirer & à se combattre, partager les esprits sur l'utilité des remedes. Charmis parut sur la scène avec de nouvelles connoissances & une imagination vive; il déclama si fort contre l'usage des bains chauds, qui étoit généralement établi, qu'il fit changer l'opinion publique sur un sujet aussi intéressant; car on vit depuis des hommes, & Sénéque lui-même, se baigner dans l'eau froide au fort de l'hiver. Charmis n'est connu par aucun ouvrage, mais seulement par le témoignage de Pline & de quelques autres auteurs. Ces trois médecins vivoient dans le même tems.

Charmis. 15.

Valerius-Paulinus, natif de Fréjus, est une preuve de l'émulation que Marseille excitoit dans les colonies romaines établies en Provence. Il eut le bonheur d'allier le goût des lettres avec les talens militaires, & de corriger, par l'aménité qu'elles donnent, la férocité que l'on contractoit souvent au milieu des armes. Nommé tribun des cohortes prétoriennes, ensuite intendant général de Provence, enfin sénateur; il porta, dans ces différentes places, tous les talens qu'elles demandent. Jamais on n'apperçut en lui ni humeur, ni hauteur, ni avarice. Il étoit intendant de Provence, quand il apprit que Vespasien aspiroit à l'empire. Comme ils étoient liés d'amitié, il le servit avec le zèle éclairé d'un homme qui ne craint pas de se donner un maître dans la personne de son ami.

Valerius-Paulinus. 35.

Procurator prov. Narbonn.

L'an 69. de J.C.

HOMMES ILLUSTRES.

An. ap. J. C.

Julius-Agricola. 35.

Julius-Agricola, l'un des plus fameux conquérans de la Grande-Bretagne, naquit aussi à Fréjus, de parens illustres, vers l'an 35 de J. C. Il montra, dans tous les emplois qu'on lui confia, des talens supérieurs & une probité rare. Sa mere Julia-Porcilla, femme d'une conduite respectable, dit Tacite, eut soin de son éducation. Sous les yeux de cette mere tendre, il acquit toutes les connoissances qui forment l'esprit & le cœur. Né vertueux, il fut préservé de la séduction du mauvais exemple par son propre caractere & par l'avantage qu'il eut dès son enfance d'étudier dans la ville de Marseille, école des sciences & des mœurs, où regnoit la politesse des grecs, avec cet esprit d'économie qui ne se trouvoit plus que dans la province. Agricola, destiné de bonne heure à la profession des armes, s'appliquoit à se faire connoître de l'armée, dit encore Tacite, à profiter des lumieres des uns & de l'exemple des autres. Brave sans ostentation, il ne briguoit point les commissions hasardeuses, les acceptoit avec défiance, & s'en acquittoit avec honneur. Une conduite si sage lui attira l'estime de ses supérieurs, l'amitié de ses égaux & la confiance des soldats. Quand il fut chargé de réduire les rebelles de la Grande-Bretagne, il s'en acquitta avec une sagesse & un courage dignes des anciens romains. Ces succès lui attirerent la jalousie de quelques courtisans, & sur-tout de l'empereur Domitien, qui le rappella, & qui, pour tout accueil, l'embrassa froidement, sans lui dire un seul mot. Agricola sentit combien il étoit nécessaire de tempérer l'éclat de sa réputation par des vertus obscures. Il prit le parti de se retirer à la campagne, où il vécut tranquille & maître de ses passions, tâchant d'oublier, dans le sein de la philosophie qu'il avoit toujours aimée, l'ingratitude du souverain & la méchanceté des courtisans. Il étoit beau-pere de Tacite, qui a écrit sa vie.

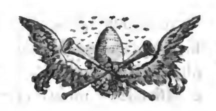
L'an 75.

Favorin. 80.

Favorin vint au monde vers l'an 80 de J. C. Après avoir passé les premieres années de sa jeunesse à Arles sa patrie, il alla professer

Hommes illustres. An. av. J. C.

fesser les belles lettres à Marseille, & ensuite à Rome, où la tyrannie n'avoit point encore étouffé les talens. Son caractere étoit doux & liant, son érudition agréable & variée, ayant sçu joindre à la littérature grecque & latine une connoissance profonde de la philosophie. Aussi eut-il des amis illustres & des disciples fameux. L'empereur Adrien, qui se piquoit de littérature, aimoit à s'entretenir avec lui. Un jour il releva comme impropre un mot dont Favorin s'étoit servi. Il eût été facile à celui-ci de le justifier par des exemples, mais il n'osa pas; & quand ses amis lui reprocherent sa timidité : *je ne veux pas*, leur dit-il, *me brouiller avec un homme qui commande à trente légions.* Il avoit raison; car Adrien étoit jaloux à l'excès de ceux qui savoient plus que lui. Mais la jalousie ne demeure pas long-tems cachée, quand elle peut se satisfaire; celle d'Adrien éclata par la disgrace de Favorin. Les athéniens qui avoient élevé une statue en l'honneur de notre sçavant, l'abattirent pour faire leur cour à l'empereur. Ce trait de bassesse ne fit qu'exciter la raillerie du philosophe, qui, étant naturellement facétieux, dit en riant : *je suis plus heureux que Socrate, je n'ai perdu dans cette affaire que ma statue.* Il parloit beaucoup & avec la plus heureuse facilité. Comme il étoit sans barbe & d'une voix aiguë, ses envieux disoient de lui, *c'est une vieille femme.* Il avoit composé beaucoup de bons ouvrages sur diverses matieres, & presque tous en grec; mais il n'en reste aujourd'hui que le titre & quelques morceaux rapportés par les auteurs qui vinrent après lui.



NOTE SUR PYTHÉAS.

Note sur Pythéas.

Nous avons deux choses à examiner touchant ce philosophe. 1°. En quel tems il vivoit ; 2°. quel est le nom moderne de l'île où il aborda. Les sçavans ne sont pas d'accord sur le premier point. Les uns croient qu'il vivoit vers l'an 218, & les autres vers l'an 290 avant J. C. Bayle le place d'une maniere vague dans le siecle d'Alexandre. Il est inutile d'examiner chacune de ces opinions en particulier pour les combattre ; elles s'évanouiront d'elles-mêmes, si nous découvrons la vérité.

Strab. l. 2.

Il est certain, par le récit de Strabon, que Dicéarque composa ses ouvrages après le voyage de Pythéas, puisqu'il cite ses observations ; d'où il s'ensuit que ce célébre marseillois avoit déjà parcouru les mers du Nord vers l'an 305 avant J. C., qui est le tems où Dicéarque écrivoit. Peut-être même écrivit-il quelques années auparavant ; car il avoit été disciple d'Aristote, qui cessa d'enseigner, à ce qu'on croit, l'an 322 avant l'ere chrétienne. C'est à-peu-près l'époque à laquelle on doit fixer le voyage de Pythéas.

Dict. crit. de Bayle.

Il est plus difficile de sçavoir ce que c'est que cette *Thulé* où il aborda. Plusieurs sçavans ont cru que c'étoit l'Islande, située, suivant les observations modernes, entre le 63 $'\frac{1}{2}$ de latitude nord & le 66 & quelques minutes. Pythéas étant parti de l'île britannique, y arriva en six jours de navigation. Ces deux îles, si nous avons égard à l'obliquité de leur position & si nous les considérons relativement aux deux points par lesquels elles se rapprochent davantage, sont éloignées au moins de cent trente lieues marines. Il faudroit donc que Pythéas eût fait environ vingt-deux lieues par jour ; qu'il ne se fût point écarté de la droite ligne ; qu'il fût parti de la pointe la plus septentrionale de l'Ecosse, & qu'il eût abordé à l'aterrage de l'Islande le moins éloigné. Or, dans un tems où la navigation, l'astronomie & la géographie avoient fait si peu de progrès ; dans un pays trop souvent couvert de brouillards, & où l'on apperçoit rarement l'étoile polaire ; dans des

mers où les dangers sont beaucoup plus grands & plus fréquens que dans la Méditerranée, un savant moderne, à qui la géographie doit de nouvelles découvertes, ne croit pas qu'il fût possible à un navigateur de faire environ cent trente lieues en six jours; puisque nous lisons dans Strabon qu'il en fallut cinq au même Pythéas pour aller de Gadès ou Cadix au Promontoire sacré, aujourd'hui Saint-Vincent, quoiqu'il n'y ait que quarante-deux lieues en droite ligne, & quarante-sept en circulant, ce qui ne revient pas tout-à-fait à neuf lieues & demi par jour. En gardant la même proportion, il s'ensuivra que Pythéas, qui partit de l'île britannique, n'alla dans six jours qu'aux îles de Schetland, appellées *Thulé*; c'est le nom, ajoute-t-on, qu'on donnoit aux îles de ces régions septentrionales, comme il paroît par un passage de Tacite & de Procope.

NOTE SUR PYTHÉAS.

Acad. des inscr. t. 25. m. p. 436.

Ces raisons sont très-plausibles; mais elles ne suffisent pas pour détruire un fait que les anciens attestent. D'ailleurs elles sont fondées sur une supposition que nous croyons contraire au témoignage de l'histoire; car on suppose que la navigation & la construction des vaisseaux étoient encore si imparfaites, qu'on ne faisoit qu'environ dix lieues par jour.

Cependant est-il vraisemblable que des vaisseaux destinés à des voyages de long cours, débarrassés d'un chargement superflu & de tout l'attirail qui auroit pu ralentir leur course; des vaisseaux, qui alloient à la rame & à la voile, n'ayent pas fait plus de vingt lieues par jour en pleine mer? Si la navigation avoit été si imparfaite qu'on le dit, jamais le commerce des carthaginois & des phéniciens, sans parler des autres peuples, n'auroit été si florissant ni si étendu qu'il l'étoit en effet. Il résulte au contraire de leur histoire, qu'ils avoient porté à un assez haut dégré de perfection les arts utiles & les arts agréables; & il n'est pas à présumer qu'ils eussent négligé celui de la navigation, sur lequel leur puissance étoit fondée. Le voyage d'Imilcon dans les mers du Nord, & celui d'Hannon, sur les côtes d'Afrique, en sont la preuve. Han-

Acad. des inscr. t. 25. mém. p. 20.

NOTE SUR PYTHÉAS.

non faifoit vingt lieues marines par jour, fuivant le calcul d'un moderne; croira-t-on que Marfeille, qui, à l'exemple de Tyr & de Carthage, ne fubfiftoit que par le commerce, qui en faifoit toute fon occupation, & qui avoit pouffé plus loin que ces villes les fciences relatives à la navigation, telles que l'aftronomie & les méchaniques, n'eut pas fait les mêmes progrès dans cet art, qui étoit la bafe de fa grandeur & de fa richeffe? Se perfuadera-t-on que Pythéas plus habile navigateur que le général cathaginois, parce qu'il étoit plus favant mathématicien & plus grand aftronome, avec un vaiffeau plus propre à la courfe, parce qu'il n'étoit pas chargé pour aller fonder une colonie; enfin, avec le fecours des découvertes que deux fiecles d'expérience avoient ajoutées à la navigation depuis Hannon, n'ait pas été plus vîte que lui dans des mers où l'on n'avoit à craindre ni bancs de fable ni rochers? Voudra-t-on nous perfuader que fon vaiffeau, qui alloit à la rame & à la voile, qui étoit uniquement deftiné à feconder fes vues, fît moins de chemin que nos tartanes, qui, n'étant qu'à une & quelquefois à deux voiles, font deux & même trois lieues par heure? On aura d'autant plus de peine à le croire, que nous fçavons, par le témoignage de Martian d'Héraclée, que la journée commune d'un vaiffeau, chez les anciens, étoit de fept cens ftades. On en comptoit fix cens dans un dégré, & le dégré eft de vingt lieues marines; par conféquent fept cens ftades, qui étoient la journée d'un vaiffeau, valent vingt-quatre lieues & demie.

p. 67.

Strab. l. 3.

Ce que Strabon nous apprend du voyage de Pythéas, depuis Cadix jufqu'au cap de Saint-Vincent, n'eft pas affez clair pour en conclure que notre voyageur y mît cinq jours de navigation. Strabon le rapporte d'après Artemidore, qui ne le difoit lui-même que fur la foi d'Eratoftène. Or, il eft difficile de juger, fur de pareils témoignages, du véritable fens d'un auteur, dont les écrits font perdus. Tout le monde d'ailleurs connoît les préjugés de Strabon contre Pythéas. Il eft vraifemblable que celui-ci, qui ne voyageoit que pour s'inftruire, s'arrêtoit de tems en tems quand

il rangeoit la côte d'Espagne, pour prendre des informations relatives au commerce & à la géographie. Il peut donc se faire qu'il ne soit arrivé au cap de Saint-Vincent que cinq jours après son départ de Cadix, sans qu'on puisse assurer qu'il navigua pendant tout ce tems-là. Rien de plus ordinaire dans les relations des voyageurs, que de voir un homme arriver, quatre jours après son départ d'une ville, à un autre qui n'en est éloignée que de quinze à vingt lieues. Doit-on en conclure qu'il ait mis tout ce tems à faire le trajet? Ce que nous disons de ces voyageurs qui s'arrêtent souvent pour faire des observations, nous pouvons le dire de Pythéas, qui avoit le même but en suivant la côte d'Espagne. Il n'en fut pas de même quand il eut quitté l'île britannique & gagné la pleine mer; il fallut nécessairement naviguer & faire tous ses efforts pour aborder à quelque île. Ainsi, rien ne l'arrêtant dans sa course, elle dût être très-rapide.

NOTE SUR PYTHÉAS.

Cette île, où il alla mouiller, suivant les historiens, tant anciens que modernes, s'appelloit *Thulé*. Ce qui prouve son identité avec l'Islande, c'est que Strabon & Pline disent qu'au solstice d'été il n'y avoit point de nuit. C'est-là, suivant eux, que Pythéas aborda, après six jours de navigation, en partant de l'île britannique. Ils ne connoissoient point d'autre *Thulé*, ou du moins ils ne parlent que de celle-là; & bien loin de vouloir combattre leur témoignage, en supposant sans aucun fondement que la navigation des anciens étoit trop imparfaite, pour que Pythéas ait pu faire le trajet en question, dans le tems marqué par les historiens, on doit au contraire conclure d'un fait, que tant d'auteurs graves attestent, qu'ils avoient fait dans cet art plus de progrès qu'on ne pense communément. Je crois qu'il est inutile d'avertir qu'avant ce voyage les marseillois faisoient le commerce de la Grece. C'est un fait qui n'a pas besoin de preuve. On sçait d'ailleurs que vers l'an 340 avant J. C. Démosthènes plaida contre un capitaine marseillois, qui avoit chargé du bled à Syracuse pour Athenes.

Strab. l. 2. Plin. l. 2. c. 75. L. 4. c. 16. Cleomed. *de sphærâ.*

Demost. *excerpt. adv.* Zenothem.

NOTE SUR L'ÉPISCOPAT DE SAINT TROPHIME.

NOTE SUR L'ÉPISCOPAT DE S. TROPHIME.

Till. hist. eccl. t. 1. p. 609.

La difficulté est de sçavoir quel est ce Trophime? Quelques auteurs prétendent qu'il est le même que le disciple de saint Paul, dont il est parlé dans la seconde épître à Timothée, & que saint Paul le laissa dans la ville d'Arles, quand il alloit en Espagne. Mais rien n'est plus incertain que ce voyage de saint Paul. 1°. Ceux des peres, qu'on cite pour le prouver, se sont servis d'expressions auxquelles on peut donner un autre sens. 2°. Nous avons beaucoup d'auteurs graves qui le nient, ou qui le révoquent en doute; tel est, par exemple, Innocent I. 3°. Le pape Gelase dit formellement que saint Paul n'a jamais été en Espagne. 4°. On ne trouve en Espagne aucun vestige un peu fondé de la prédication de saint Paul, excepté le témoignage des espagnols modernes, qui ne doit être d'aucun poids en cette matiere. 5°. Si saint Paul avoit fait ce voyage, il l'auroit fait vers l'an 63 de Jesus-Christ, & par conséquent il auroit laissé Trophime à Arles cette année-là. Cependant Trophime étoit malade à Milet en 64.

Concil. Labb. t. 2. p. 1243. ep. 1. conc. t. 4. p. 1253. tract. Gelas.

On dira peut-être qu'il vint à Arles après la mort de saint Paul, arrivée le 29 juin 66. Mais les grecs, qui célebrent sa fête, assurent qu'il eut la tête tranchée en Asie, sous le regne de Néron, mort le 9 juin 68, & aucun auteur n'a jamais soutenu que saint Trophime d'Arles ait souffert le martyre; Grégoire de Tours, & la tradition même de cette église y sont contraires. Il s'ensuit de toutes ces raisons, que le Trophime dont nous parlons, est différent du disciple de saint Paul. Du Bosquet, le P. Sirmond, & M. de Tillemont, prétendent qu'il est le même que celui dont Grégoire de Tours met l'épiscopat en 250. Mais avant cette année-là, le siege d'Arles étoit occupé par un évêque nommé Marcien; avant lui, il l'avoit été par Regulus. Il faut donc faire remonter plus haut la mission de saint Trophime. Dix-neuf évêques ayant assuré en 450, que ce saint prélat avoit été le premier évêque des Gaules, il faut qu'il ait siégé vers l'an 150 de Jesus-Christ, c'est-à-dire avant saint Pothin, qui souffrit le martyre à Lyon l'an 170. Ce

Timot. 2. c. 4. v. 20.

Greg. Tur. l. 1. c. 30.

Greg Tur. l. 1. c. 29.

témoignage des dix-neuf évêques est d'autant plus décisif, qu'il ne fut contredit, ni par l'évêque de Vienne, à qui ils disputoient la primatie, ni par saint Léon, qui devoit juger cette grande affaire. L'un & l'autre n'auroient pas manqué de détruire cette allégation, si la tradition, & des monumens qui ne sont pas venus jusqu'à nous, n'avoient déposé en faveur des dix-neuf prélats.

Leur témoignage est encore une preuve que la mission de saint Trophime est antérieure à l'an 250. Car depuis cette époque, jusqu'au tems où ils écrivirent à saint Léon, il s'étoit passé deux cens ans. Cet espace de tems n'étoit pas assez considérable pour avoir fait oublier un événement aussi remarquable, que l'arrivée du premier apôtre des Gaules. Les évêques de Provence qui assisterent ac concile d'Arles en 314, avoient sans doute vu, & voyoient peut-être encore tous les jours des fideles nés avant l'an 240, & qui par conséquent auroient connu saint Trophime, s'il étoit vrai qu'il fût venu en 250; car il faut lui accorder plusieurs années d'épiscopat. Or ces évêques n'auroient pas laissé tomber dans l'oubli un événement aussi intéressant; & l'on ne conçoit pas comment leurs successeurs, le pape saint Léon, & l'évêque de Vienne, l'auroient ignoré cent ans après.

En fixant au contraire la mission de saint Trophime à l'an 150 ou environ, nous voyons comment on avoit pu en oublier l'époque précise. Il n'y avoit alors qu'un petit nombre de chrétiens, qui se tenoient cachés sous le voile du mystere, & qui diminuoit tous les jours par les persécutions. On se rappelloit le fait, on se transmettoit de pere en fils le nom de Trophime, & à mesure qu'on s'éloignoit de l'époque, on la disoit toujours plus ancienne. On sçavoit en général qu'elle étoit du commencement du christianisme, & enfin on la rapprocha du tems des apôtres, parce que les hommes se plaisent à donner à tous les établissemens qui les flatent un air d'antiquité. Tantôt on disoit qu'il avoit été envoyé par saint Pierre, & tantôt par le saint-Siege. Mais ces deux façons de parler sont synonimes, comme il seroit aisé de le prouver par divers exemples.

Arc de triomphe d'Orange.

EXPLICATION DES ANCIENS MONUMENS.

Arc de triomphe d'Orange.

Il y a peu d'arcs de triomphe qui aient autant exercé les antiquaires, & avec aussi peu de succès que celui d'Orange. Le défaut d'inscription, la diversité des figures, dont il est orné, la dégradation qu'il a soufferte par le laps des tems, en rendent l'explication très-difficile. Cependant je ne crois pas qu'il soit impossible d'en donner une qui satisfasse les lecteurs, si l'on veut se donner la peine de comparer les figures dont il est chargé, avec les victoires que les romains remporterent en Provence. C'est pour n'avoir pas saisi cette idée, que ceux qui ont entrepris d'expliquer ce monument, ont hasardé des opinions qui se détruisent d'elles-mêmes. Nous allons les examiner séparément, avant que d'établir la nôtre.

Les uns, c'est le plus grand nombre, ont cru que cet arc de triomphe avoit été érigé en l'honneur de C. Marius, pour consacrer à la postérité le souvenir de la victoire qu'il remporta près d'Orange, sur les cimbres & les teutons. Mais il faut remarquer; 1°. que la bataille se donna dans le diocese d'Aix, sur la riviere d'Arc, entre Tretz & Pourrieres; 2°. qu'au-dessus des frises, à côté des corniches de la façade méridionale & de la septentrionale, on a mis des navires, des ancres, des proues & des mâts, &c. qui ne peuvent convenir à cette bataille. Ce n'est donc point en cette occasion que l'arc de triomphe fut érigé.

D'autres le rapportent à Cn. Domitius, Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus, qui triompherent, l'un des allobroges, près de Vedéne, au confluent de la Sorgue & du Rhône, & l'autre des allobroges & des auvergnats réunis, au-dessus de Valence, au confluent de l'Isere & du même fleuve. Mais cette opinion n'est pas mieux fondée que la précédente; 1°. parce que l'histoire nous apprend que ces deux généraux firent élever à l'endroit même où ils

ils avoient vaincu les ennemis, & non pas à Orange, des tours de pierres, & non pas des arcs de triomphe; 2°. parce que les instrumens maritimes qu'on a gravés sur la façade méridionale & septentrionale, ne conviennent pas plus à ces deux batailles qu'à celle de Marius.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

Selon le troisieme systême, qui est celui de M. le baron de la Bastie, ce monument représente les victoires que l'empereur Auguste remporta sur terre & sur mer. Il faut avouer que les emblêmes de sacrifices, de batailles & de combats de mer, peuvent convenir à cet empereur, mais ils conviennent également à plusieurs généraux romains, & de-là cette explication est fausse, pour être trop vague & trop générale; ajoutons à cela qu'il y a beaucoup de figures qui ne peuvent lui être rapportées. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi on auroit érigé ce monument en l'honneur d'Auguste, plutôt dans la seconde narbonnoise que dans la premiere; pourquoi on n'y trouveroit pas son nom, pourquoi enfin on n'y auroit pas mis quelque trait caractéristique qui le désignât d'une maniere particuliere, & qui fît connoître qu'il gouvernoit seul l'univers après lui avoir donné la paix.

Je ne m'arrête point au sentiment de M. le marquis Masséi, qui prétend que l'arc & les antiquités d'Orange sont du tems de l'empereur Adrien. Comme il n'en apporte aucune preuve, c'est une raison de plus pour ne pas nous attacher à le réfuter. Son opinion ajoute de nouvelles difficultés à celles que nous venons d'exposer.

Il reste à examiner le sentiment de M. Ménard, qui, après s'être élevé avec raison contre ces différentes explications, en donne une qui ne me paroît pas plus solide, & qui est la même à peu de chose près, que celle de M. le baron de la Bastie. Toute la différence consiste en ce qu'il attribue à César, ce que celui-ci rapporte à Auguste. Les raisons que nous avons données pour détruire l'opinion de l'un, servent également contre celle de l'autre.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

Nous avons même quelques objections plus fortes à faire contre l'explication de M. Ménard. Il prétend que César envoya Tibere-Néron fonder la colonie d'Orange, l'an 708 de Rome. Mais comment n'a-t-il pas vu qu'il est impossible qu'elle ait rien exécuté en l'honneur de ce fameux conquérant, par la raison qu'il fut assassiné au commencement de cette année-là? Il est vrai que la colonie dont il s'agit ici, fut vraisemblablement établie l'an 707, lorsque César, maître de l'empire, par la défaite des enfans de Pompée, n'eut plus de concurrens à craindre. C'est alors, sans doute, que pour récompenser les soldats vétérans, il leur donna des terres dans les provinces, & particuliérement dans la narbonnoise. Mais depuis cette époque, jusqu'à celle de sa mort, il ne s'est écoulé qu'environ un an. Je demande si, dans un espace de tems aussi court, une colonie composée de soldats pauvres, peut devenir assez florissante pour faire construire des ouvrages aussi considérables que l'étoient le théâtre & l'arc de triomphe d'Orange, qui furent sans doute bâtis dans le même tems? Ces raisons sont plus que suffisantes pour détruire le systême de M. Ménard, sans entrer dans l'examen de l'application forcée qu'il fait des figures représentées sur l'arc à la famille, aux actions & aux dignités de César.

Suet. *in vitâ Tib.* c. 4.

Il faut donc chercher une explication plus satisfaisante que celles que nous venons de rapporter, puisqu'il n'y en a aucune qui ne soit destituée de fondement. Je ne crois pas qu'il soit difficile d'approcher de la vérité, quand on connoît le but que les chefs de la république se proposoient, en faisant ériger des arcs de triomphe. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils le fissent uniquement par ostentation. Un sentiment si vain pouvoit entrer dans l'ame d'un particulier, qui étant plus attaché à son nom qu'à ses trésors, faisoit quelquefois construire à ses dépens un édifice public, pour apprendre à la postérité qu'il avoit vécu. Mais ceux qui étoient à la tête du gouvernement, se conduisoient par des vues plus dignes

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

d'eux. Ils sçavoient que l'autorité dépend plus de l'opinion que de la force des armes. Que pour l'affermir il faut subjuguer les esprits par des sentimens d'admiration & de respect mêlés de crainte. Ce principe de politique fut toujours la regle de la conduite qu'ils tinrent envers les provinces nouvellement conquises. En effet, ils ne les forçoient d'adopter les loix & la religion romaines, que parce qu'ils étoient persuadés de l'influence que ces deux choses ont sur l'esprit des peuples : c'est dans les mêmes vues qu'ils firent construire, dans les Gaules, des amphithéâtres & des arcs de triomphe ; car on ne se persuadera pas, à moins qu'on n'ait aucune idée de la magnificence de ces sortes d'ouvrages, qu'ils aient été tous construits aux dépens des colonies, qui, dans les commencemens, n'étoient ni riches ni fort peuplées. Les romains faisoient élever ces monumens autant pour accoutumer les nouveaux habitans à vivre hors de Rome & de l'Italie, dont on leur retraçoit en petit les merveilles dans les lieux de leur demeure, que pour adoucir l'humeur féroce des gaulois, & se les attacher par des jeux & des spectacles qui ne pouvoient manquer de leur plaire. Les arcs de triomphe avoient un autre but; ils étoient pour les troupes un sujet d'émulation, en leur rappellant les exploits de leurs aïeux, & pour les peuples soumis, un exemple de ce qu'ils avoient à craindre, s'ils ne demeuroient pas dans l'obéissance. Des monumens qui leur mettoient devant les yeux la défaite de leurs ancêtres, & la supériorité des armes romaines, étoient bien faits pour les intimider.

Ce motif une fois connu, on comprend aisément que ces arcs de triomphe devoient représenter les victoires qu'on avoit remportées dans la province où ils étoient érigés. Nous devons donc nous attendre à trouver sur celui d'Orange, les belles actions que les généraux de la république firent en Provence. On avoit d'autant plus de raison d'en conserver le souvenir, que ce sont les premieres qu'ils firent dans les Gaules, celles qui leur en facilite-

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE. T. 26. p. 335. & f.

rent la conquête. Du reste il sera aisé de justifier notre opinion par les détails dans lesquels nous allons entrer. Nous suivrons la description qu'on a insérée de ce monument dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, & nous suppléerons d'après l'historien d'Orange, quelques particularités qu'on y a omises.

On voit d'abord sur la façade orientale, des captifs, les mains attachées derriere le dos, placés deux à deux entre les colones, & surmontés de trophées, au-dessus desquels est la figure d'un pourceau ou d'un sanglier, avec le *labarum* des romains élevé sur une haste, & garni de franges autour.

Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent. Au-dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante, & accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrêmités du tympan, sous lequel est ce buste, soutiennent chacun une sirene.

On reconnoît ici la victoire que C. Sextius remporta sur les salyes, à l'endroit même où il fit bâtir la ville d'Aix ; victoire mémorable, qui soumit pour toujours à la république les côtes maritimes de la Provence, & délivra les marseillois de l'attaque de leurs voisins. Les captifs, qui ont les mains attachées derriere le dos, sont l'image de ceux que C. Sextius fit conduire chargés de chaînes, pour les aller vendre, comme nous l'avons remarqué dans l'histoire.

Les gladiateurs, les deux cornes d'abondance, les deux sirenes & la figure d'Apollon, représenté sous la forme d'une divinité, dont la tête est couronnée de rayons, sont les emblêmes des avantages que la victoire de C. Sextius apporta à la province & à Marseille en particulier. Ces avantages sont la paix & la tranquillité dans le pays, l'état florissant des arts & du commerce, & l'abondance qui en est la suite.

La face occidentale n'est chargée que de trophées & de figures de captifs. L'historien d'Orange rapporte que, quarante ans avant

qu'il écrivît son histoire, il s'étoit détaché de cette partie de l'arc, une pierre sur laquelle on lisoit *Teutobochus*. C'est le nom du roi Teuton, que Marius fit prisonnier après avoir défait son armée en Provence. On sçait que ce général romain livra, dans l'espace de deux jours, deux batailles meurtrieres aux ambrons & aux teutons, & qu'il les défit à chaque fois. On a voulu conserver le souvenir de ces deux actions mémorables, en les faisant graver séparément sur l'arc de triomphe. On vient d'en voir une. Nous trouvons l'autre sur la façade méridionale qui est chargée de beaucoup de figures & d'ornemens; car on voit au-dessus des deux petits arcs, des monceaux d'armes des anciens, telles que des épées & des boucliers, sur plusieurs desquels étoient gravés en lettres capitales des noms romains. On lisoit encore sur un d'entr'eux le nom de Marius, du tems de l'historien d'Orange. Sur la frise sont gravés des gladiateurs qui combattent, comme sur la façade orientale. Sur les extrêmités du tympan sont représentés des navires, des rames, un trident, des ancres, des cordages, des mâts; au-dessus on voit le buste d'une femme qui porte la main gauche appuyée sur son visage, & étend le bras droit avancé au-devant de la poitrine, elle est couverte d'une draperie légere, qui part du côté gauche, & qui flotte par-dessus sa tête en forme de banderolle. *A côté d'icelle & dans une fenêtre joignant*, dit la Pise, *se voit un homme relevé à cheval, armé de toutes piéces à l'ancienne.* Enfin au milieu de la façade au-dessus du tympan, sont représentés des combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance. On y voit aussi des soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, & des chevaux échappés ou abattus.

Il n'est personne qui ne reconnoisse à cette description la seconde bataille de Marius. Son nom gravé sur un bouclier, ne nous permet pas d'en douter. Cette bataille, où la cavalerie, commandée par Marcellus, décida de la victoire, nous est représentée au naturel par les figures des combattans à cheval. Marius y est peint

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

séparément sous la figure d'un cavalier armé de toutes pieces, & la fameuse prophétesse qu'il menoit avec lui sous les traits d'une femme qui, par son geste, semble animer les combattans. Le trophée d'armes nous rappelle celui qu'il fit ériger sur la riviere d'Arc, après la bataille, ou si l'on veut, nous le regarderons comme l'emblême de la seconde victoire.

Il ne seroit pas hors de vraisemblance que les mâts, les navires, le trident & les ancres, &c, que l'on voit à côté du tympan, fussent l'emblême du canal de communication que Marius fit creuser entre le Rhône & la mer, pour rendre ce fleuve navigable. Ce qui me le feroit croire, c'est que sous ces instrumens maritimes, on découvre la figure d'un homme portant une longue barbe. Ce pourroit bien être la figure du Rhône qui, par les soins de Marius, reçut des vaisseaux dans son lit. Si cette explication, qui n'est peut-être pas sans fondement, ne satisfait pas le lecteur, nous dirons que ces navires, ces ancres, ces mâts, ces cordages & autres pieces de cette nature, étant sculptées sur un monument érigé pour y consacrer des victoires, & devant par conséquent représenter quelque combat naval, sont l'emblême de la premiere victoire, que la flote de César, commandée par Brutus, remporta sur les vaisseaux de Marseille durant le siege de cette ville. Nous trouverons la seconde victoire sur la façade septentrionale qu'il nous reste à expliquer.

Cette façade est à-peu-près chargée des mêmes figures & des mêmes ornemens que la précédente, & placés dans les mêmes endroits. La seule différence qu'on y remarque, c'est 1°. que sur celle-ci il n'y a point de gladiateurs le long de la frise; 2°. sur le haut des petits arcs, on ne voit aucun buste ni d'homme ni de femme; aucune figure humaine sous les instrumens marins, comme dans l'autre. Du reste, ce sont toujours des trophées d'armes, des débris de vaisseaux, de rames, d'ancres, de mâts, de cordages & d'autres pieces qui annoncent un combat naval. On voit

distinctement au-dessus du tympan, le tableau d'un combat à pied & à cheval, & à côté un aspergile, un préféricule, une patere & un bâton augural, ce qui n'est point à l'autre façade. Ce sont les marques des sacrifices que l'on offroit après le combat; elles sont mises ici fort naturellement après les deux batailles qu'on a voulu désigner; sçavoir, celle où Domitius-Ænobarbus vainquit le roi Teutomal & ses alliés auprès de Védene, à quatre ou cinq lieues d'Orange. L'autre est celle où les galeres de César défirent les deux flottes combinées des marseillois & de Pompée.

Arc de triomphe d'Orange.

Voilà donc les six victoires mémorables que les romains remporterent en Provence. Il étoit tout simple de les y consacrer sur un monument durable, puisqu'elles avoient jetté dans les Gaules les premiers fondemens de la puissance romaine; & que celles de Marius sauverent la république du plus grand danger dont elle ait été menacée.

D'un autre côté rappellons-nous que les romains affectionnoient beaucoup la Provence, qu'ils la regardoient comme une portion de l'Italie; qu'un assez grand nombre de sénateurs y avoient pris naissance, ou y avoient des biens considérables, & nous verrons qu'on ne devoit rien oublier pour y faire des embellissemens dans les villes principales. En effet, Arles, Orange, Fréjus, Aix, Cimiez, &c, reçurent les plus grandes preuves de la munificence des romains. Nous pouvons assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume où ils aient fait ériger autant de monumens. On les doit presque tous à la libéralité d'Auguste, qui crut devoir étonner les esprits par le faste imposant de la puissance souveraine, afin de les accoutumer à sa domination. Une longue paix lui donna le loisir d'encourager les talens, de faire oublier, à force de bienfaits, les crimes des guerres civiles, & de faire chérir son nom dans les provinces par les marques de bienfaisance qu'il affectoit de leur donner. Nous croyons sur-tout que l'arc de triomphe d'Orange fut érigé par ses ordres. Il y regne un goût qui nous oblige de le rapporter à cette

époque, qui eſt celle de la perfection de l'architecture & des beaux arts.

Arc de triomphe de Carpentras.

Arc de Triomphe de Carpentras.

Nous avons encore d'autres reſtes de la magnificence romaine, dont il eſt néceſſaire de donner une idée; mais comme les victoires que les romains remporterent en Provence précéderent, de pluſieurs années, l'uſage qui s'établit enſuite d'élever de ces ſortes de monumens, il eſt difficile de ſçavoir en quelles occaſions ils furent érigés; l'obſcurité de l'hiſtoire laiſſera toujours là-deſſus un champ libre aux conjectures; & tous les efforts que nous ferons pour découvrir la vérité, ne feront que des preuves de notre ignorance. Cependant nous ne pouvons nous diſpenſer de parler de ces monumens dans un ouvrage conſacré à faire connoître tout ce qui s'eſt paſſé d'intéreſſant en Provence. M. Ménard en a déjà donné une explication dans le trente-deuxieme volume de l'*Académie des Inſcriptions*. Nous profiterons de ſes recherches, ſans adopter ſes conjectures; parce qu'en pareille matiere, il ne faut s'attacher aux opinions des autres, qu'autant qu'elles nous paroiſſent approcher de la vérité.

P. 739.

Le monument de Carpentras, qui fait l'objet de cette diſſertation, ſe trouve aujourd'hui enchâſſé dans la partie du bâtiment de l'évêché, où ſont la cuiſine & les offices. Le cardinal Bichi, évêque de cette ville, plus occupé de négociations que de l'étude des antiquités & de leur conſervation, laiſſa perdre & envelopper celui-ci dans la maçonnerie du palais épiſcopal, qu'il fit conſtruire vers l'an 1650; cependant voici ce que M. Ménard en a découvert. Le corps entier du monument, ſelon cet auteur, formoit un carré long de vingt-cinq pieds, ſur quatre pieds trois pouces de largeur, & d'environ ſix toiſes deux pieds de hauteur; il étoit bâti de gros quartiers de pierres de taille du pays.

Il y a, dans chacun de ſes angles, une grande colonne canelée & rudentée, élevée ſur un piedeſtal, dont il ne paroît que la partie

ſupérieure,

Arc de triomphe de Carpentras.

ſupérieure; le reſte ſe trouve enterré ſous le pavé moderne, les cimaiſes en ſont preſque mutilées. Le piédeſtal de ces colonnes, ainſi que leur entablement, ſont en *reſſaut*, (terme dont on ſe ſert en architecture, pour déſigner un corps qui avance plus qu'un autre, ou qui n'eſt pas d'alignement). Les quatre faces de l'édifice étoient percées par des arcades, dont les jambages ſont cannelés & rudentés comme les colonnes, avec des baſes ſemblables. De ces quatre faces, il y en a trois qui ſont embarraſſées dans la conſtruction du bâtiment moderne; ſçavoir, celles du nord, du midi & du levant; on n'y voit de bien entier & dégagé de la maçonnerie, que la ſeule face occidentale. Celle-ci eſt ornée, entre les colonnes, d'un grand trophée en bas-relief, élevé & attaché ſur le haut d'un tronc d'arbre, d'où pendent de chaque côté, dans la partie ſupérieure, deux boucliers chargés de quelques ornemens; l'un exagone, qui eſt le plus apparent; & l'autre ovale, qui ne paroît qu'à demi hors de celui-là. De plus, il ſort de chaque côté, dans la partie inférieure, un faiſceau de javelots ou de dards, qui ſont liés avec une attache, dont les bouts ſortent de-deſſous les boucliers de forme ronde. On voit outre cela, au milieu, une cotte d'armes, dans laquelle paſſe le haut du tronc d'arbre, liée d'une ceinture à plaques; une eſpece de manteau, retrouſſé de part & d'autre, vient ſe nouer ſur le devant de cette cotte d'armes. Le tout eſt terminé dans le faîte de l'arbre par une ſorte de caſque rond, d'où ſortent de longs cheveux.

Au-deſſous des trouſſeaux de javelots, & de chaque côté du tronc d'arbre, eſt auſſi ſculptée en bas-relief une figure d'homme debout, qui paroît avoir les mains liées derriere le dos, dont le corps eſt couvert d'une draperie en forme de manteau, qui deſcend plus bas que le genou, & qui eſt attaché & noué ſur les épaules. Ces deux figures ſont placées en regard; au ſurplus, quelque fruſtes & dégradées qu'elles ſoient l'une & l'autre, on y entrevoit qu'elles ont la barbe courte, & que celle de la droite a des cheveux longs qui

Arc de triomphe de Carpentras.

voltigent de part & d'autre, avec une efpece de bandeau autour de la tête; celle de la gauche ne paroît avoir que le bandeau, dont les bouts font pendans fur le nœud derriere la tête.

On ne peut dire de quelle forte de chauffure étoient couvertes les jambes de ces deux figures, parce que le tems a prefqu'effacé cette partie; on apperçoit feulement à côté & aux pieds de la figure qui eft à droite, une efpece de queue d'animal, qui ne fe diftingue pourtant qu'avec quelque peine, parce qu'on a plus particuliérement mutilé cette partie inférieure du trophée par l'ouverture d'une porte qui donne dans la cuifine de l'évêché.

Telle eft la defcription qu'on fait de ce monument dans les mémoires de l'académie des infcriptions. M. Ménard, de qui nous l'avons empruntée, croit que c'eft un arc triomphal, érigé pour confacrer le fouvenir de la victoire que Septime-Sévère remporta fur l'armée d'Albinus, le 19 février de l'année 197, dans cette plaine de trois à quatre lieues, qui s'étend depuis Trévoux jufqu'à Lyon.

Il paroîtra bien furprenant de voir un trophée élevé à plus de quarante lieues de l'endroit où la bataille fe donna. Mais il le paroîtra bien davantage, fi l'on fait attention qu'on attribue cet ouvrage au zele d'une ville moins riche que la plupart des villes de la Narbonnoife, & qui n'avoit aucune raifon de prendre plus d'intérêt qu'elles à cet événement.

Lorfqu'on fait une fuppofition de cette efpece, il faut développer les motifs par lefquels une ville s'eft déterminée à donner au fouverain des marques de reconnoiffance de la nature de celle-ci. Dès qu'un auteur ne nous fait point voir les raifons de cette diftinction, il ne nous perfuade point; ce n'eft point fur fes affertions qu'on le croit, mais fur fes preuves. Or quelle preuve donne-t-on qu'on ait érigé dans les Gaules un monument en l'honneur de Sévère, après la victoire qu'il remporta fur Albinus? Aucune. Et quand même il fer oit certain qu'on lui donna cette marque d'atta-

chement en-deçà des Alpes, il faudroit encore prouver que ce fût à Carpentras plutôt que dans les villes principales de la Narbonnoise, telles que Vienne, Arles, Avignon, Narbonne, &c. Or M. Ménard n'insiste sur rien de tout cela dans son mémoire; & par conséquent son opinion ne doit paroître rien moins que probable.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

Au lieu de cette preuve il en allégue une autre, qui a un rapport moins direct avec le sujet; c'est celle qu'il tire de l'ordre d'architecture, dans lequel il croit que ce monument fut exécuté, qui est le composite. Il prétend démontrer par-là que le trophée de Carpentras ne fut élevé qu'après le regne de Trajan, qui finit en 117, parce que l'ordre composite étoit alors parvenu à sa perfection; & comme de tous les événemens qui se passerent dans les Gaules après cette époque, il n'y en a point auquel il convienne plus naturellement qu'à la victoire de Septime-Sévère, il s'ensuit, selon cet auteur, qu'il fut élevé à cette occasion.

Nous répondrons que l'ordre composite est au moins aussi ancien que le regne de Jules-César. M. Ménard convient qu'il étoit déjà connu du tems de ce dictateur; « mais ce ne fut que sous son » regne, ajoute-t-il, & sous celui d'Auguste, que l'usage com- » mença de s'en étendre dans l'empire. Cet ordre ne prit une forme » réguliere parmi les architectes que foiblement & peu-à-peu; de » sorte que le premier bâtiment public où nous le trouvons em- » ployé, avec tous les ornemens spécifiques de cet ordre, & dans » toutes les regles qui lui sont devenues propres & particulieres, » est le fameux arc de Titus, dont la construction est postérieure » de plusieurs années. »

P. 751 & 752.

Le lecteur sent que ces assertions avoient besoin de quelques preuves. Nous ferions voir combien quelques-unes sur-tout sont hazardées, si nous avions besoin de ce moyen pour achever de détruire le systême de M. Ménard. Il convient que l'usage du composite commença de s'étendre dans l'empire sous le regne d'Au-

Arc de triomphe de Carpentras.

gufte ; pourquoi donc notre monument n'auroit-il pas été fait du tems de cet empereur ? Eft-ce, comme il le dit page 747, parce que *la fculpture eft bien différente & beaucoup moins bien traitée, qu'elle ne l'étoit fous l'empire de ce prince?* Si c'eft pour cette raifon, il eft encore moins vrai de dire que ce monument n'a été fait, comme il l'affure, qu'après le regne de Trajan, quand l'ordre compofite eut acquis toute fa perfection. Ce feroit bien plutôt quand il n'avoit point encore pris fa forme réguliere ; c'eft-à-dire, fous Augufte. Ainfi la preuve que M. Ménard prétend tirer de l'ordre compofite, en faveur de fon fyftême, n'eft rien moins que folide.

Mais au refte, eft-il bien certain que l'ordre d'architecture, fuivant lequel l'arc de triomphe de Carpentras fut exécuté, foit le compofite ? M. de la Monche, architecte de Lyon, ne fçut pas le décider, bien qu'il fit graver deux deffeins de ce monument. M. Ménard lui-même paroît indécis, malgré les efforts qu'il fait pour prouver que c'eft l'ordre compofite ; & le délabrement où font les reftes de cet édifice, empêchera toujours de rien dire de bien pofitif fur ce fujet. On ne peut donc fonder aucun raifonnement fur une chofe qui eft au moins équivoque.

De tout ce que nous venons de dire, il s'enfuit que ce n'eft point à l'occafion de la victoire de Septime-Sévère que l'arc de triomphe de Carpentras fut érigé ; nous croyons au contraire que c'eft en mémoire de celle que Cn. Domitius-Ænobarbus remporta fur les allobroges & les auvergnats réunis, près du confluent de la Sorgue & du Rhône, à deux lieuès & demie environ de la ville de Carpentras. Nous en avons parlé dans l'hiftoire.

Ma conjecture eft fondée, 1°. fur la pofition du lieu où eft cet arc de triomphe ; 2°. fur les figures qu'on y a gravées.

Cette victoire eft une des plus mémorables que les romains aient remportée dans les Gaules ; moins par le nombre des ennemis qui refterent fur le champ de bataille, quoiqu'il y en eut beaucoup de tués, que par la réputation de bravoure qu'elle leur acquit parmi

les gaulois. Celles qu'ils avoient remportées ſur les ſalyes & les liguriens leur avoient ſans doute fait beaucoup d'honneur; mais ils ne parurent jamais plus redoutables que quand ils eurent vaincu les allobroges & les auvergnats réunis, parce que ces peuples, du moins les auvergnats, paſſoient pour être les plus puiſſans des Gaules; ainſi tout demandoit qu'on perpétuât le ſouvenir d'une journée ſi mémorable. Auſſi Florus remarque-t-il que les romains en eurent une joie très-vive; & que Cn. Domitius-Ænobarbus, & Q. Fabius-Maximus, pour éterniſer le ſouvenir de la victoire qu'ils avoient remportée l'un & l'autre ſur ces deux peuples dans deux lieux différens, firent élever, ſur le champ de bataille, des tours de pierre ſurmontées de trophées d'armes; ce qui parut nouveau, parce que le peuple romain n'étoit pas dans l'uſage d'inſulter aux vaincus, en conſacrant leur défaite ſur des monumens de cette eſpece.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

Flor. l. 3 & 2.

Cette pratique parut ſi propre à favoriſer l'orgueil ambitieux des romains, qu'ils l'adopterent enſuite, & firent bâtir des arcs de triomphe dans l'endroit même, ou tout auprès des lieux où les ennemis avoient été mis en fuite: or comme il n'y a point eu d'autre bataille auprès de Carpentras que celle de Cn. Domitius-Ænobarbus, il faut néceſſairement dire que c'eſt à ce ſujet qu'on érigea le trophée à la place des tours de pierre.

M. Ménard prétend que non, parce que ce monument, dit-il, eſt trop éloigné du champ de bataille. Mais Carpentras n'en eſt qu'à deux lieues & demie ou environ, & fut vraiſemblablement compris dans l'eſpace de terrein où les deux armées ſe battirent; car dans leurs différentes évolutions, elles durent embraſſer un eſpace aſſez étendu. Au reſte on ſera fort ſurpris de voir faire cette difficulté par un homme qui veut que ce monument ait été conſtruit à l'occaſion d'une victoire remportée près de Trévoux. Une contradiction ſi palpable ne devroit pas ſe trouver dans un auteur.

Outre les preuves que la poſition du local nous fournit en

Arc de triomphe de Carpentras.

faveur de notre ſentiment, nous en trouvons de plus convaincantes encore dans les figures gravées ſur le monument. Ce grand trophée en bas-relief, élevé & attaché ſur un tronc d'arbre, d'où pendent de chaque côté, dans la partie ſupérieure, deux boucliers chargés de quelques ornemens, eſt la repréſentation de celui que Cn. Domitius-Ænobarbus mit ſur la tour de pierre; & nous voyons clairement, qu'on a voulu repréſenter une défaite des gaulois, par le caſque rond qui termine le faîte de l'arbre, & duquel ſortent de longs cheveux.

Pour entendre ce que ſignifient les deux captifs qui ſont auprès du trophée, il faut ſe rappeller qu'après que Cn. Domitius-Ænobarbus eut défait les gaulois auprès de la Sorgue, comme ils remuoient encore, le ſénat envoya Q. Fabius-Maximus à la tête de trente mille hommes. Ce général les attaqua au confluent de l'Iſere & du Rhône, & les battit avec tant de ſuccès, qu'il en tua plus de ſix vingts mille.

Strab. l. 4. Oroſ. l. 5. c. 11. Val. Max. IX. 6.

Cette défaite conſterna tellement les gaulois, qu'ils ſe déterminerent à demander la paix. Il ne s'agiſſoit que de ſçavoir auquel des deux généraux romains ils s'adreſſeroient (car Domitius étoit encore dans la province); il étoit tout naturel qu'ils préféraſſent Fabius, & ils le firent. Domitius, jaloux de cette préférence, s'en vengea ſur Bituit par une noire perfidie. Bituit étoit roi des auvergnats; il avoit combattu à la tête de ſes troupes contre les généraux romains. Domitius engagea ce prince à venir dans ſon camp ſous prétexte d'une entrevue, & lorſqu'il l'eut en ſon pouvoir, il le fit charger de chaînes & l'envoya à Rome. Son fils Cogentiac eut le même ſort; il fut pris & envoyé en Italie.

Ce trait d'hiſtoire nous donne l'explication des deux captifs vêtus de l'habit de guerre, nommé *ſagum*, en uſage chez les gaulois, & ayant tous deux les cheveux flottans, comme on les portoit dans la plus grande partie de leurs états. Le bandeau dont leur tête eſt ceinte eſt l'emblême de la royauté, & il convient

Arc de triomphe de Carpentras.

très-bien à ces deux perſonnages, ainſi que cette draperie en forme de manteau, qui deſcend plus bas que le genou, & qui eſt noué ſur les épaules; il ſemble qu'on ait voulu diſtinguer Bituit de ſon fils par des marques qui déſignoient plus particuliérement la royauté, comme ces longs cheveux qui voltigent de part & d'autre, avec un bandeau autour de la tête; au lieu que le jeune prince a les deux bouts de ſon bandeau pendus par derriere; enfin Bituit eſt placé à droite, & à ſes pieds il avoit quelqu'autre emblême de la royauté qu'on ne diſtingue plus, & que M. Ménard prend pour la queue d'un animal; ce qui n'eſt pas hors de vraiſemblance; car on ſçait que les grands ſeigneurs gaulois aimoient beaucoup certains animaux, tels que les chiens, par exemple; auſſi l'hiſtoire nous apprend-elle que l'ambaſſadeur que Bituit envoya à Domitius avant la premiere bataille, emmena avec lui une grande meute. Il n'eſt donc pas poſſible de méconnoître à ces traits une victoire remportée ſur des gaulois : or comme celle de Domitius eſt la ſeule qui puiſſe convenir à l'arc de triomphe de Carpentras, nous ne ferons aucune difficulté de dire, que c'eſt à cette occaſion qu'il fut érigé. Les ſoldats de chaque colonie furent flattés d'avoir des monumens qui embelliſſent leur ville, & qui retraçaſſent à tous les yeux les explois de leurs concitoyens. L'amour qu'ils avoient pour la gloire leur eût fait adopter cet uſage, quand même la politique ne les y auroit pas engagés; car dès qu'Auguſte eut commencé de faire conſtruire des arcs de triomphe dans les provinces, dès qu'il eut exhorté les principaux citoyens d'imiter ſon exemple pour l'embelliſſement de leur patrie, on vit les pronconſuls en faire bâtir dans les villes de leur département, & les colonies en élever chez elles, afin de ſe mieux conformer au goût de l'empereur & de gagner ſa bienveillance. La colonie de Carpentras, qui voyoit peut-être d'un œil jaloux les ſuperbes monumens d'Orange, ſe piqua ſans doute d'émulation, & obtint du gouvernement, qu'à la place de la tour

Arc de triomphe de Carpentras.

de pierre élevée par Cn. Domitius-Ænobarbus, on construisit un édifice qui transmettroit à la postérité le souvenir d'une action si glorieuse pour les romains. Cette victoire méritoit en effet d'être distinguée par un arc de triomphe particulier, sur lequel elle fut sans doute gravée avec celle de Q. Fabius, qui n'étoit qu'une suite de l'autre, & qui n'auroit pas manqué d'être gravée sur un édifice public fait exprès, si celui de Carpentras n'eût fourni naturellement une occasion d'en conserver le souvenir, sans faire une double dépense.

Arc de Triomphe de Cavaillon.

Arc de triomphe de Cavaillon.

De tous les moyens que la flatterie inventa pour gagner les bonnes graces des empereurs, il n'y en eut peut-être pas de moins blâmable, que celui d'ériger des arcs de triomphe en leur honneur, parce que les villes y trouvoient l'avantage de s'embellir, & les arts des occasions de se perfectionner.

Cependant je ne crois pas que le goût de ces sortes de monumens ait jamais fait oublier, du moins en Provence, qu'il falloit avoir un prétexte pour en construire; car bien qu'Avignon, Arles & Fréjus fussent des villes très-considérables, comme il ne s'y étoit jamais livré de bataille, on n'y en érigea aucun. Il faut donc, ou qu'il y ait eu quelque action mémorable près de Cavaillon, ou que le monument, dont on voit encore les restes, ne soit pas un arc triomphal. C'est ce que nous examinerons après en avoir donné la description telle que nous la trouvons dans les mémoires de l'académie des belles-lettres.

T. 31. p. 756.

Ce monument est une grande & seule arcade, avec un pilastre de chaque côté, qui est chargé de feuilles en dessin courant, & dont le chapiteau est orné de feuilles d'acanthe affectées, comme on le fait, à l'ordre corinthien; mais qui se trouve plus court d'un module que les chapiteaux de cet ordre, & qui doit faire juger que

que c'eſt ici un pilaſtre attique; on voit au-deſſus des archivoltes, ou cintres de l'arc, *une victoire aîlée* dans chaque angle, tenant une palme à la main droite & une couronne à la gauche. Les fragmens de ce monument, dont on trouve le deſſin dans les antiquités de Monfaucon, ſont dans le jardin du prévôt de la cathédrale de Cavaillon.

Arc de triomphe de Cavaillon.

M. Ménard, de qui nous avons tiré cette deſcription, prétend que c'eſt un arc de triomphe érigé en l'honneur de Conſtantin, au ſujet des trois batailles qu'il gagna ſucceſſivement à Turin, à Vérone & auprès de Rome, ſur les troupes du tyran Maxence, qui, après ſa premiere défaite, ſe noya dans le Tibre en voulant paſſer ſur un pont de bateaux près de Pontemole.

On voudroit ſçavoir pour quelle raiſon la ville de Cavaillon ſe ſignala par ce monument, tandis que la ville d'Arles à laquelle Conſtantin avoit donné des preuves ſingulieres de prédilection; & où il ſe plaiſoit à demeurer quand il étoit dans les Gaules, ne paroît avoir rien fait dans cette occaſion pour lui témoigner ſon zele; cependant elle portoit ſon nom, & ſi elle étoit devenue une des plus grandes & des plus belles villes des Gaules, elle le devoit à ſa munificence. Pourquoi donc auroit-elle cédé à la petite ville de Cavaillon, qui n'avoit reçu de cet empereur aucune marque particuliere de bonté, pourquoi, dis-je, lui auroit-elle cédé l'honneur d'élever au milieu de ſes murs un pareil édifice? Tout cela méritoit d'être développé & appuyé de quelques faits; car de dire, d'une maniere générale & ſans preuve, que la ville de Cavaillon s'empreſſa de fixer, par un monument durable, la mémoire de la défaite du tyran Maxence, pour gagner la bienveillance de Conſtantin, & lui témoigner ſa reconnoiſſance des marques de protection qu'elle en avoit reçues quand il étoit à Arles; c'eſt avouer qu'on adopte un ſyſtême dont on ne peut déguiſer la foibleſſe.

Pour moi, j'avoue ingénuement que je ne trouve dans l'hiſtoire

ARC DE TRIOMPHE DE CAVAILLON.

aucun fait qui puisse nous conduire à une explication satisfaisante. Il n'y a que les exploits de Pompée qui pourroient avoir quelque rapport au monument dont il est ici question ; car on sçait que ce romain battit les habitans du Vivarais, du diocese de Vaison, & les autres peuples qui habitoient le long du Rhône jusqu'auprès d'Arles. Les historiens ajoutent, qu'il donna les deux bords du fleuve aux marseillois. Nous sçavons, en effet, que ceux-ci avoient fait quelques établissemens dans ces nouvelles possessions, & que la ville de Cavaillon, située sur la Durance, pas bien loin du Rhône, leur appartenoit. Seroit-ce ce peuple qui fit ériger ce monument, pour y consacrer les exploits de Pompée & la gloire des armes romaines? Je conviens que cette maniere de flatter les romains n'avoit rien de bas, & qu'elle étoit au contraire très-ingénieuse & digne de la politesse des marseillois; mais je n'ose leur attribuer cette marque de reconnoissance, parce qu'elle est contraire aux usages des grecs. Dirons-nous que la colonie romaine, qui fut ensuite établie à Cavaillon, voyant les habitans d'Orange & de Carpentras embellir leur ville de ces sortes de monumens, voulut aussi avoir le sien, & qu'elle prit pour sujet les exploits de Pompée sur les bords du Rhône & de la Durance? Deux modernes, car dans le champ des conjectures chacun veut placer la sienne, ont cru que l'envie de voir par-tout des monumens romains, avoit fait transformer en arc de triomphe le portail d'une église, & qu'on prenoit pour une victoire un ange qui tient d'une main la palme, & de l'autre la couronne du martyre. Ces deux sçavans n'ont pas fait attention que l'église dont ils parlent fut brûlée en 551, & qu'avant cette époque, les chrétiens ne mettoient aucune représentation de saints ni d'anges sur la façade de leurs temples.

Voyage littéraire de la France.

Il faut avouer que si l'étude des monumens anciens a quelque chose de satisfaisant & d'utile, c'est plutôt par les modeles qu'ils offrent, que par le jour qu'ils répandent sur l'histoire. Nous avons

beau nous épuiser en conjectures, nous sentons que la vérité se refuse presque toujours à nos recherches, & que quand elle se montre, elle ne perce que foiblement à travers les ténebres de l'antiquité. Nous avons beau faire, il y a des cas où nous tenterions envain de la connoître. Tous les efforts que nous ferions pour y parvenir, n'aboutiroient tout au plus qu'à marquer notre ignorance. Nous n'essaierons donc pas de donner une explication des monumens qui se voient à une demi-lieue de Saint-Remi. Nous aimons mieux adopter les conjectures de M. Ménard, que d'en hasarder qui seroient moins plausibles.

Arc de triomphe de Cavaillon.

Acad. des inscr. t. 32. p. 652.

Des Monumens de Saint-Remi : l'Arc triomphal.

Arc triomphal de Saint-Remi.

M. Ménard prouve qu'il y avoit anciennement, à une demi-lieue de Saint-Remi, en tirant vers le sud-sud-est, une ville nommée *Glanum Livii*, dont les auteurs parlent; mais dont on n'avoit point encore fixé la véritable position. Elle fut bâtie par les romains, partie sur le penchant d'un côteau, & partie dans la plaine qui est au bas. C'est un fait démontré par des vestiges d'antiquités, tels que des murs & des débris de bâtimens romains, des médailles, des urnes, des instrumens de sacrifice, & autres antiques de tout genre qu'on a découverts en fouillant sous terre dans toute l'étendue de cet emplacement. Ces preuves sont encore fortifiées par la conformité de position qui se trouve entre cet emplacement & celui de *Glanum*, marqué sur la table théodosienne ou de Peutinger.

Pline l'appelle *Glanum Livii*, & la met parmi les villes de la Gaule narbonnoise, qui jouissoient du droit latin. Cette dénomination nous fait comprendre, qu'il faut en rapporter l'origine à un *Livius*, qui ne peut être que *M. Livius, L. F. Drusus-Libo*, qui fut consul avec *L. Calpurnius-Piso-Cesonius*, l'an de Rome 739. Le surnom de *Livius* lui venoit par adoption, & celui de *Libo*, attaché à la famille *Scribonia*, marquoit qu'il étoit de cette famille par sa naissance.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

C'eſt peu de tems après ſon conſulat, dit M. Ménard, & pendant qu'il aura vraiſemblablement gouverné la province romaine en qualité de proconſul, qu'il a dû fonder cette ville & lui impoſer ſon nom. Il regne ici un concours de circonſtances ſi conformes à l'hiſtoire du tems, qu'après les avoir déduites, on ſera peut-être diſpoſé à convenir de l'apparence de vérité, qui regne dans l'opinion que je propoſe.

On ſçait qu'Auguſte fonda diverſes colonies dans la province narbonnoiſe, où il demeura quelque tems, & qu'il renouvella celles que Jules-Céſar y avoit déjà fondées après le retour d'Auguſte à Rome, *M. Livius-Druſus* étant entré dans les fonctions de proconſul. On peut croire qu'il ne manqua pas de ſuivre les vues de l'empereur, & qu'il continua dans les Gaules la fondation ou le renouvellement de diverſes colonies ; ce fut donc alors qu'il dût jetter les fondemens de la ville de *Glanum*, à laquelle il donna ſon nom, en y établiſſant une (1) colonie. Mais nous ne pouvons pas lui rapporter les monumens dont cette ville eſt embellie, parce qu'il n'eſt dit nulle part qu'il ſe ſoit ſignalé dans quelque bataille à la tête des armées. Il faut donc les rapporter à quelqu'un de ſes parens ou alliés. Or, nous ne trouvons que *Nero-Claudius-Druſus* à qui cet arc de triomphe puiſſe convenir ; c'eſt un des plus vaillans capitaines que Rome ait produit ſous le regne d'Auguſte. Il étoit fils de Tibere-Néron, & frere de l'empereur Tibere. Sa mere Livie fut cédée par ſon pere à Auguſte, qui la lui demanda pour l'épouſer, quoique groſſe, & elle accoucha de *Druſus* trois mois après être entrée dans la maiſon d'Auguſte, l'an de Rome 716.

(1) Aucun auteur ne parle de la colonie de *Glanum Livii*, & il n'y a point d'apparence qu'il y en eût une ; il n'eſt pas certain non plus que M. Livius-Druſus ait été gouverneur de la province. Quant à la fondation de la ville, on ne peut pas lui en faire honneur ; car le mot celtique *Glanum*, prouve qu'elle exiſtoit auparavant. Il faut convenir qu'un ſyſtême eſt bien foible quand toute ſa force dépend de pluſieurs ſuppoſitions. Malgré tout cela, nous convenons encore que nous n'avons rien de mieux à propoſer, que la conjecture de M. Ménard.

En 742, Nero-Claudius-Drusus se signala contre les germains, qui étoient venus en-deçà du Rhin, & les obligea de repasser le fleuve. L'année d'après il le passa lui-même, & remporta sur ces peuples de nouvelles victoires, qui lui valurent, à son retour à Rome, l'ovation & les ornemens du grand triomphe. En 745 il fut fait consul avec T. Quintius-Crispinus. Son consulat n'étoit pas encore fini qu'il fut rappellé dans la Germanie par les troubles qui s'y éleverent, & il y eut les mêmes succès : de sorte qu'après avoir érigé un trophée sur le bord de l'Elbe, il se mit en état de retourner à Rome; mais il étoit à peine arrivé près du Rhin, que son cheval s'étant renversé il se cassa une jambe, & mourut de cette fracture sur les bords de la Lippe, le 11 de juillet de la même année 745, n'étant encore que dans la trentieme année de son âge.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

Suet. *in* Claud. c. 1. Dion. Caff. hist. l. 55. Sigon. *in fast.* p. 333. L. ep. 150.

Les regrets de l'armée ne peuvent s'exprimer. Elle lui rendit des honneurs particuliers, selon le témoignage de Suétone, & lui érigea un cénotaphe, autour duquel les soldats devoient faire des courses tous les ans à certains jours; & les villes des Gaules, des prieres publiques en son honneur par des députés. Le corps de Drusus ayant été porté à Rome; les urnes où l'on recueillit ses cendres furent placées dans le tombeau des Césars, & Auguste prononça lui-même son oraison funebre dans le cirque; enfin le sénat lui fit ériger un arc de triomphe de marbre, & de superbes trophées, dans la grande voie-Appienne, & décerna à toute sa postérité le surnom de *Germanicus*.

Drusus avoit été l'amour & les délices des provinces. A ces motifs d'une vénération générale pour sa mémoire, il s'en joignit de plus particuliers & de plus propres aux habitans de *Glanum Livii*, par l'alliance que cet homme célebre avoit avec *M. Livius-Libo*, fondateur de leur ville; car on a vu d'un côté que *Drusus* étoit fils de *Livie*; & de l'autre, que *M. Livius-Libo* étoit entré dans la famille *Livia* par adoption. Une si forte raison rendoit chere, aux habitans de *Glanum*, la gloire de cet illustre allié de leur fondateur;

Arc triomphal de Saint-Remi.

les ſentimens de leur reconnoiſſance ſe trouvoient auſſi juſtement ſatisfaits en la faiſant éclater envers le vainqueur des germains, que s'ils l'euſſent toute rapportée au fondateur de leur ville.

Ce fut donc en l'honneur de Claudius-Druſus qu'ils érigerent l'arc de triomphe dont il s'agit, & qui ne conſiſte plus qu'en une grande arcade, dans les vouſſoirs de laquelle il y a de chaque côté une victoire aîlée, ſculptée en bas-relief, qui tient une palme à la main. L'archivolte ou bandeau de l'arc, eſt chargé de fleurs, de bouquets & de guirlandes en deſſin courant; de chaque côté de cette arcade ſont placées deux colonnes cannelées, dont le chapiteau manque, parce que toute la partie ſupérieure eſt tombée; on peut cependant juger à leur diametre & par leurs baſes, qu'elles étoient d'ordre corinthien.

Dans l'entre-deux de ces colonnes, on voit des deux côtés des figures d'hommes de plein-relief, placées, non point dans des niches, mais à fleur de mur, & poſées ſur des pierres ſaillantes en forme de conſoles & ſans ornemens. Des deux ſtatues du côté droit, la premiere dont il manque la tête eſt vêtue d'une ſorte de robe ou tunique qui lui couvre les pieds; & la ſeconde qui touche l'arcade, n'a qu'un *ſagum* ou ſurtout, qui lui vient aux genoux.

Des ſtatues du côté gauche, celle qui eſt la plus éloignée de l'arcade, n'a point de tête; l'autre en a une, couverte d'une eſpece de bonnet rond, d'où il ſort quelque peu de cheveux; celles-ci ſont toutes deux vêtues d'une longue robe, comme l'eſt celle du côté oppoſé. Ce bonnet eſt aſſez ſemblable à celui des parthes, réprésentés ſur l'arc de Septime-Sévère à Rome, qui ont une barbe, des cheveux, & une longue robe avec un manteau par-deſſus. Au reſte on ne peut pas trop juger de l'attitude & de la poſition des bras de toutes ces figures, parce qu'elles ſont extrêmement fruſtes & dégradées dans cette partie ſupérieure.

Tel eſt l'arc de triomphe qui fut érigé en l'honneur de Claudius-Druſus, à l'occaſion de toutes les victoires qu'il avoit remportées

en diverses campagnes sur les différens peuples qui habitoient la Germanie. Les habitans de Glanum étoient autorisés à lui rendre ces honneurs solemnels par l'exemple de Rome, qui lui en avoit rendu de pareils avec la plus grande magnificence : & ceci s'accorde parfaitement avec ce que dit Suétone, que les villes des Gaules furent comprises dans l'obligation que l'armée s'imposa, de lui rendre des honneurs publics après sa mort ; ils faisoient en même-tems leur cour, non-seulement à toute la famille de Livia & à celle de Drusus, les plus distinguées peut-être qui fussent alors dans l'empire, mais à Auguste même, qui avoit toujours eu pour Drusus une amitié & une estime particuliere.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

Au surplus, le goût & l'ordonnance qui regnent dans toute l'architecture du monument triomphal, conviennent exactement au tems où nous fixons sa consécration ; tout y ressent l'élégance du siecle d'Auguste ; l'ordre corinthien qu'on y voit employé est traité avec une extrême délicatesse. Il ne faut, pour s'en convaincre, que considérer la beauté des pilastres qui décorent ce monument : ils sont chargés de feuillages admirablement bien travaillés ; & nous ne croyons pas qu'il soit permis de les attribuer à un autre tems qu'à celui d'Auguste. Ce n'est pas tout, les statues dont cet arc est enrichi, confirment l'époque de sa dédicace, & caractérisent le genre de victoire qui l'a occasionnée. Les quatre figures d'hommes qu'elles représentent, sont vêtues du *sagum*, qui étoit l'habillement ordinaire des germains, habillement qu'ils attachoient avec une agraffe, selon Tacite. Le même auteur nous apprend qu'ils portoient, du moins les plus riches, une longue robe, & qu'ils se couvroient aussi de peaux. Quelques-unes des figures de l'arc sont également vêtues d'une longue robe, & par-dessus, elles ont une espece de manteau qui pourroit bien être une peau de bête. Nous pouvons donc regarder ces statues comme représentant les Germains vaincus & captifs, & comme étant les symboles des fréquentes victoires que Drusus avoit remportées sur eux.

De mor. Germ. 9.

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

Du Mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

Il nous reste encore à parler du tombeau qu'on voit au même endroit, & qui ne le céde point à l'arc de triomphe, soit pour la beauté de l'architecture, soit pour l'élégance de ses ornemens. M. Ménard prétend que tous les dessins qui nous en restent sont imparfaits & fautifs.

Cet édifice, entiérement bâti de grosses pierres de taille, a huit toises trois pieds de hauteur. Il porte sur une base quarrée. La face occidentale de cette base est chargée d'un bas-relief, dont les figures sont assez dégradées; mais où l'on entrevoit encore l'image d'une bataille. Bouche suppose, & dans le dessin & dans son récit, que c'est l'action d'un cheval effarouché, duquel on voit tomber une femme, que quelques personnes relevent de terre. Il y a tout auprès, ajoute-t-il, d'autres figures qui levent les mains en haut, comme en signe d'étonnement & de douleur; mais c'est-là plutôt une idée & une imagination de l'écrivain qu'une description exacte, parce que le mauvais état où se trouve maintenant toute cette sculpture, empêche d'en découvrir le détail. Disons plutôt qu'on n'y entrevoit que des grouppes vagues & peu distincts de figures relatives à quelque combat. Les trois autres faces sont de même chargées de batailles; mais tout aussi dégradées que les précédentes.

Bouch. chorogr. de Prov. l. 3. c. 3. p. 136.

Au-dessus de la base, ou piédestal quarré, est une espece de portique ouvert de quatre côtés par un pareil nombre d'arcades, dont les angles sont ornés de pilastres cannelés, d'ordre corinthien, où regnent divers ornemens courans. Sur l'architrave de l'arcade occidentale de ce portique, qui est celle qui répond à-plomb au tableau de la base chargé du bas-relief que nous venons de décrire, est une inscription en très-beaux caracteres gravés dans la pierre, qui ne tient qu'une ligne; elle est ainsi conçue conformément à l'exacte leçon qu'en a donné M. l'abbé Barthelemi.

SEX.

SEX. L. M. IVLIEI. C. F. PARENTIBVS. SVEIS

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

La frise qui suit est ornée de figures en bas-relief, qui représentent des tritons & des chevaux marins.

Enfin cette partie, qui forme le portique, est terminée par un dôme dont le dessus, fait en coupe renversée, couvre tout l'édifice. Cette espece de coupole est supportée par des colonnes isolées, toutes cannelées & d'ordre corinthien. Au milieu de ce dôme, & en dedans, sont deux grandes statues debout, vêtues à la romaine.

Tous ceux qui ont eu occasion de parler de ce monument, ou de l'expliquer, le qualifient de mausolée; c'est un sentiment général & unanime; mais on n'est pas également d'accord sur les personnes pour lesquelles il fut érigé. Cette diversité de sentimens vient de la différente maniere de lire l'inscription. Cependant, quoique le vrai sens paroisse être fixé aujourd'hui, nous n'en sommes pas plus éclairés sur la destination de ce tombeau. On convient, suivant l'explication de M. l'abbé Barthelemi, qu'il faut lire *Sextus, Lucius, Marcus Juliei, Caii filii, parentibus suis. Sextus, Lucius, Marcus, tous trois fils de Caïus-Julius, à leurs parens.* On a mis *Juliei* pour *Julii.* C'est un nom de famille mis au pluriel, qui se rapporte à trois prénoms. Mais quel est ce *Caïus-Julius?* C'est ce qui nous reste à sçavoir, & qu'il est impossible de découvrir.

M. Ménard croit que cet édifice ayant été construit presqu'en même tems que l'arc triomphal, & étant placé tout auprès, il doit avoir aussi quelque connexion avec lui: d'où il conclut qu'il a été consacré en l'honneur de quelque capitaine romain, de la famille *Julia*, nommé C. Julius, qui s'étoit signalé dans les expéditions de Drusus. Ses trois fils voulurent aussi que le même cénotaphe servît à représenter les obséques de leur mere; c'est pour cela qu'on y mit deux statues, qui sont l'image & la figure des deux époux.

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

Mais après cette explication vague, nous ne sçavons pas mieux ce que c'est que ces trois fils qui éleverent ce monument, ni ce que leur pere avoit fait, & le rang qu'il tenoit. Nous ignorons également s'ils étoient nés à Rome ou à *Glanum Livii*, s'ils étoient attachés à la Provence par leur naissance ou par quelque charge; en un mot, nous ne sçavons rien de ce qui pourroit satisfaire notre curiosité, & répandre quelque jour sur notre histoire. Au reste, il peut très-bien se faire que ce ne soit qu'un simple monument érigé par trois freres en l'honneur de leurs pere & mere, uniquement pour donner une marque de leur piété. N'en voyons-nous pas des exemples dans l'histoire moderne? Je crois donc que nous avons tort de chercher ailleurs, que dans la tendresse filiale ou dans l'amour du faste, les causes de la construction de cet édifice. Ces deux motifs réunis sont plus que suffisans pour faire élever de pareils ouvrages, que le tems respecte, tandis qu'il ensevelit dans l'oubli les actions de ceux qui les ont fait construire.

On a trouvé au même endroit une très-belle statue de pierre; dont M. Spon a donné un dessin dans ses recherches d'antiquités; elle représente une femme debout, vêtue d'une tunique ou vêtement de dessous, qui paroît retenu par une espece de ceinture; par-dessus est une longue robe qui lui vient jusqu'aux talons, & qui est sculptée avec la plus grande délicatesse; elle a le bras droit tout nu; le gauche est enveloppé dans la draperie; de chaque main elle tient un corps qu'il n'est pas aisé de distinguer; mais on croit que celui de la main droite est deux épis de bled avec une fleur de pavot, & celui de la gauche une patere ou un panier avec des fruits. Les draperies de cette figure sont admirablement bien traitées, & présentent une élégante simplicité; elle n'a aucune sorte de pendant aux oreilles; sa coëffure, qui paroît bien conservée, a quelque rapport avec celle de diverses figures étrusques très-anciennes, dont M. le comte de Caylus nous a donné les dessins; c'est-à-dire, qu'il paroît une partie des cheveux

au-dessus & dans la circonférence du front, & l'autre partie est liée par derriere, & comme enveloppée dans une espece de coëffe ou de turban; elle a les pieds nus, & l'on entrevoit, aux mouvemens de la draperie, que les jambes l'étoient aussi. La statue paroît sur un beau piédestal, & dans l'action d'une personne qui veut marcher.

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

On croit que cette statue est l'image de la divinité, connue sous le nom de foi publique, *fides publica*.

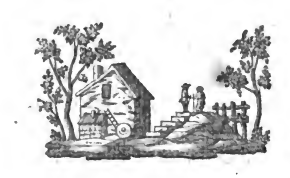
Comme je me doutois que l'inscription rapportée dans la premiere partie de la chorographie, page 47, étoit altérée, je m'en suis procuré une copie exacte, & voici comment il faut la lire :

MEMORIAE. AETERNAE
AEBVTI. AGATHON...
IIIIII. VIRO. AVG. CORP. COL. IVL.
PATER. AREL. CVRAT. EIVS
DEM. CORP. BIS. ITEM. IIIIII
VIRO. COL. IVL. APTAE. NAV
TAE. ARARICO. CVRATORI
PECVLI. R. P. GLANICO. QVI
VIXIT. ANNOS. LXX
AEBVTIA. EVTYCHIA. PATRO
NO. ERGA. SE. PIENTISSIMO

Ce qui me la rendoit suspecte, c'est la syllabe TER, qui, placée comme elle l'étoit, ne signifioit rien. Au lieu qu'on voit à présent qu'elle fait partie du mot PATERNAE, épithete donnée à la colonie d'Arles, fondée par Jules-César. Cette inscription nous apprend donc qu'*Æbutius* étoit un des prêtres *augustaux* de cette ville. Il a l'épithete de CORPORATVS, parce que ces prêtres

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

étoient réunis en corps. Cette épithete dans les Gaules paroît n'avoir été en usage que dans la province narbonnoise; cependant tous les prêtres augustaux ne la prenoient point. Auroit-elle également servi à distinguer les anciens ou les vétérans, qui, ne faisant plus leurs fonctions, pouvoient remplir d'autres places ailleurs; comme nous voyons en effet qu'*Æbutius* étoit administrateur des deniers publics à *Glanum*? C'est une conjecture que je soumets aux lumieres des sçavans.



MÉMOIRE SUR LES MÉDAILLES
DE MARSEILLE.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

LA république de Marseille a fait frapper des médailles d'argent & de bronze : on en trouve quelquefois d'argent doré, dont la dorure paroît antique; c'est vraisemblablement ce qui a induit en erreur les auteurs qui ont dit que les anciens marseillois avoient des monnoies d'or. Quelque recherche que j'aie fait, je n'en ai trouvé aucune, & je ne connois point d'antiquaire qui en ait vu. D'ailleurs, les auteurs qui ont parlé des monnoies d'or de Marseille, traitent ce sujet si superficiellement, qu'ils méritent peu de croyance (1).

Goltzius, *Sicil. & Magn. Græc.* p. 315.
Hist. de Prov. par Bouche, t. 1. p. 77.
Antiq. de Marseil. par Raymond de Soliers, p. 245.

Il nous reste une quantité incroyable de médailles d'argent de cette ancienne république. Les plus communes ont la tête de Diane d'un côté, & un lion au revers. Celles qui ont la tête d'Apollon & les deux lettres M A, ne sont gueres plus rares. On en trouve tous les jours des unes & des autres, soit dans la terre, soit dans des ruines; & comme elles n'ont que la valeur de leur poids, les orfévres fondent toutes celles qui tombent dans

Hist. de Marf. par Ruffi, t. 2. p. 323.
Annales Massil. par Guesnai, p. 80.

(1) L'auteur le plus instruit qui ait écrit sur les médailles de Marseille, est Goltzius. Ce célebre antiquaire ne dit rien sur ce sujet qui soit digne de sa réputation. Il donne seulement la figure de neuf de ces médailles, qu'il ne rapporte pas même bien fidelement, & il mêle quelques fables dans l'explication qu'il en donne. Il ne dit pas précisément que les marseillois aient eu des médailles d'or; mais ce qui est équivalent, il met la double lettre *AI* à côté d'une médaille de Marseille, que nous ne connoissons qu'en argent, & qui est fort commune. Il est possible que ce soit une faute du graveur, qui ait mis *AI* pour *AR*. Bouche dans son histoire de Provence, ajoute peu à ce que Goltzius avoit dit sur les médailles de Marseille; il parle en passant des monnoies d'or de cette ville. Raymond de Soliers dans ses antiquités de Marseille, Rufi dans son histoire, & Guesnay dans ses annales, disent seulement que les marseillois avoient de la monnoie d'or, d'argent, & de cuivre, sans citer, ni entrer dans de plus grands détails.

Médailles de Marseille.

leurs mains. On en a découvert plus d'une fois des dépôts considérables. On en trouva un près de Tourves dans le XIVe siecle, & cet événement, quoique fort naturel, fut embelli de circonstances merveilleuses, qui, dans ce siecle crédule, furent reçues avidement; de sorte que les officiers de la chambre des comptes crurent devoir en faire mention dans leurs registres (1).

Au mois de juin 1771, on a trouvé dans le terroir de Roquefeuil, à quatre lieues d'Aix, environ quarante marcs de médailles de Marseille; elles étoient de l'argent le plus pur, & avoient toutes la tête de Diane avec le lion au revers, tel qu'il est aux nombres 1 & 11 de la premiere planche; elles étoient aussi bien conservées que si elles sortoient des mains de l'ouvrier; & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que sur une si grande quantité, il n'y en avoit pas une seule qui fût fourrée, quoique les faux monnoyeurs fussent en si grand nombre à Marseille, que la plus

(1) Voici ce qu'on trouve dans les archives de la chambre des comptes d'Aix, regiître dit *Viridis*, fol. 10. *Anno Domini 1366, die 12 mensis junii, accidit apud castrum de Tourreves, Bajuliæ sancti Maximini & archiepiscopatûs Aquensis, in quâdam carreriâ publicâ, quæ est inter ipsum castrum de Tourreves, & castrum de Saillonio ipsi contiguum, circà horam nonam illius diei, quæ erat dies Veneris, dùm tres pueruli ibidem venissent, & ad excitandum quemdam juvenem ibidem dormientem pastorem, habentem ibi gregem suum, accessissent, quasi post se dicti pueruli viderunt terram evomentem pecuniam argenteam per subtile foramen in dictâ carreriâ, quasi de magnitudine introitûs digiti, & dicentes esse pecuniam ipsam, Pelhaucus, scilicèt plumbeam de quâ luditur, impleverunt de illâ sua marsupia & deindè gremium : & cum adhuc flueret pecunia ipsa ad modum fontis, ipsi infantes cum manu claudebant foramen ipsum, & tunc simile foramen erumpebat in aliâ parte dictæ carreriæ, ibi propè à quo progrediebatur pecunia ipsa, in tantum quod secundùm æstimationem communem jam apparebat ibi esse in superficie terræ à dicto egressa foramine pecunia ipsa, in quantitate velut onus viginti mulorum ; & superveniens quædam mulier videns pecuniam ipsam, clamavit* ma part, ma part, *& inclinans se ad capiendum de illâ, subitò pecunia ipsa disparuit, & undè egressa fuerit subintravit, remanentibus plenis gremiis & marsupiis puerulorum ipsorum. Et erat ipsa pecunia formæ talis habens ab unâ parte formam capitis Sarraceni, & ab aliâ parte erat forma talis habens crucem cum litteris sicuti patet,* M A, *& erat puri argenti fini, quod dicebatur valere denarios quinque, vel circà, nunc usualis moneta : de quo eventu multi præsagiati sunt potiùs malum quàm bonum ; quid autem per hoc futurum sit, Deus novit.* Tout ce qu'il y a de vrai dans

grande partie des médailles de cette ville, qui se sont conservées jusqu'à nous, porte cette marque de fausseté qui n'est pas équivoque. Cette circonstance, jointe à la parfaite conservation de ces médailles, nous fait penser qu'il est vraisemblable que ce petit trésor appartenoit à la république, & étoit composé de monnoies, qui, en sortant de dessous le marteau, avoient été mises dans le trésor public, & ensuite cachées en cet endroit sans avoir jamais été dans le commerce.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

Il n'est pas aisé de deviner l'usage auquel ce dépôt devoit être employé, ni l'événement qui l'a fait cacher dans la terre : on peut seulement conjecturer que c'étoit un vol fait au trésor public, ou une caisse militaire cachée & abandonnée en cet endroit. Une expédition à huit ou dix lieues dans l'intérieur du pays, à travers des montagnes couvertes alors de forêts impénétrables, étoit pour ces républicains une entreprise hardie & hasardeuse. On sçait que leurs possessions ne s'étendoient pas dans les terres, & qu'ayant imploré le secours des romains contre les salyes, le fruit des avantages que Caïus-Sextius remporta sur ceux-ci, fut pour les marseillois de reculer leurs limites à un mille & demi de la mer aux environs des ports, & à un mille seulement aux autres en-

Strab. l. 4.

cet événement merveilleux, c'est que ces enfans ayant gratté le terrein qui bordoit un chemin creux, il s'éboula, & il en sortit des piéces d'argent, dont ils remplirent leurs poches & leurs seins. Toutes les autres circonstances ont été ajoutées, en passant de bouche en bouche, avant que cet événement soit parvenu aux officiers de la chambre des comptes. S'ils l'avoient dépouillé de tous les mensonges dont on l'ornoit, ils n'auroient pas trouvé qu'il méritât d'être inscrit sur leurs registres. Rien n'est plus naturel que de voir sortir d'une rive qui s'éboule, des piéces de monnoie qui y étoient cachées. La même chose est arrivée dans le terroir d'Aix au mois de mars 1763 : un paysan qui gardoit des chévres, s'étant retiré dans une caverne, pour se mettre à l'abri du mauvais tems; une de ses chévres en grattant le terrein fit un trou, d'où il sortit, au grand étonnement de ce paysan, une quantité considérable de médailles d'argent & de bronze. Ce dépôt contenoit les médailles des empereurs qui ont regné depuis Antonin jusqu'à Héliogabale.

Médailles de Marseille.

droits : telle étoit la ſituation de Marſeille environ 480 ans après ſa fondation.

On ne ſera pas étonné de la quantité de médailles de Marſeille qui nous reſtent, ſi on fait attention à l'étendue du commerce des anciens marſeillois, qui leur procuroit tout autant de matiere qu'ils pouvoient en deſirer pour battre monnoie. On connoît le nombre de leurs colonies & l'étendue de pays qui leur étoit ſoumis : d'ailleurs, ils ont conſervé le droit de ſe gouverner par leurs propres loix pendant plus de ſept ſiecles, & l'on ſçait que le droit de battre monnoie étoit une ſuite de l'autonomie. (1) Strabon nous apprend que Céſar permit à la ville de Marſeille de continuer de vivre dans ſa premiere liberté, & voulut que ſes citoyens & ſes ſujets ne puſſent être contraints d'obéir aux magiſtrats romains. Les empereurs la maintinrent dans tous ſes privileges. Pomponius-Mela, qui, ſelon l'opinion commune, a écrit ſous le regne de Claude, parle de Marſeille comme d'une ville grecque qui avoit conſervé ſes mœurs & ſes uſages, *mirum quàm adhuc morem ſuum teneat.*

Rer. Geogr. lib. 4.

De ſitu orbis, l. 2. c. 5.

Hiſt. nat. l. 3. c. 4.

(1) Il eſt extraordinaire que la ville de Marſeille, qui a joui ſous les premiers empereurs romains de tous les privileges des villes autonomes, n'ait jamais pris ce titre ſur ſes médailles, ce qui étoit contraire à l'uſage des villes grecques, qui étaloient avec complaiſance ſur tous leurs monumens les privileges dont leurs vainqueurs vouloient les laiſſer jouir. Rien n'eſt plus commun que de trouver ſur les médailles des villes grecques les titres de ΕΛΕΥΘΕΡΟΙ, ΑΥΤΟΝΟΜΟΙ, ΑΣΥΛΟΙ. M. le comte de Caylus nous a conſervé, dans le ſixieme volume de ſes antiquités, un monument fort ſingulier, où l'on donne à Marſeille le titre de ville autonome, & qui jouit du droit d'aſyle : c'eſt un caillou ſur lequel on lit cette inſcription, ΜΑΣΣΙ, ΦΩ, ΑΣΥΛ, ΑΥΤ. Marſeille, colonie des phocéens, jouiſſant du droit d'aſyle, & autonome. Il y a quelques lettres effacées qui exprimoient peut-être le mot ΙΕΡΑ, ville ſacrée. Il y a apparence que cette inſcription eſt poſtérieure à la priſe de Marſeille par Jules-Céſar ; car lorſqu'elle étoit une république indépendante, il ne ſeroit venu dans l'eſprit de perſonne de mettre dans une inſcription faite pour flatter ſes citoyens, qu'elle avoit le droit de ſe gouverner par ſes propres loix. Les vénitiens n'ont jamais écrit ſur leurs monumens que leur état étoit libre & indépendant.

Pline.

Pline le naturaliste, qui écrivoit à la fin du premier siecle de notre ere, en parle comme d'une ville alliée de l'empire, & l'on peut induire de la façon dont il s'énonce en parlant d'Athénopolis, colonie de Marseille, que de son tems cette ville conservoit son autorité sur plusieurs de ses colonies. Strabon observe qu'elle l'avoit perdue sur Antibes, mais qu'elle la conservoit toute entiere sur Nice.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

Il est difficile de croire que les marseillois aient fait battre monnoie d'abord après la fondation de leur ville. Quoique l'histoire nous apprenne que les grecs avoient des monnoies plus de deux siecles avant la fondation de Marseille, il est vraisemblable qu'elles étoient rares, & que l'art de les fabriquer étoit peu répandu, puisque les plus anciennes médailles des rois de la Grece, qui se soient conservées jusqu'à nous, ne sont que du Ve siecle avant notre ere, c'est-à-dire, de plus d'un siecle après la fondation de Marseille.

Il seroit démontré que les marseillois ont été assez long-tems sans avoir de monnoies, si on pouvoit ajouter foi aux auteurs qui ont avancé que les voyelles longues H & Ω sont de l'invention de Simonides, qui n'est né qu'environ cinquante ans après la fondation de Marseille. Ces deux voyelles sont employées sur le plus grand nombre des médailles de cette ville; mais on n'a pas besoin de recourir à cette preuve, qui paroîtra équivoque, depuis que M. l'abbé Fourmont a publié des inscriptions de la plus haute antiquité, & beaucoup antérieures à la naissance de Simonides, où ces deux voyelles sont employées.

Mém. de l'acad. des inscr. t. 15. p. 395. Nouv trait. de diplomatique, t. 1. p. 681.

On se convaincra aisément que les médailles de Marseille ne sont pas d'un tems qui touche de si près à la naissance de l'art de battre monnoie, si on fait attention que le plus grand nombre de ces médailles est très-bien frappé, & que les lettres qu'on y voit sont arrondies & bien formées. Celles sur lesquelles il y a la tête d'Apollon, qui, suivant l'opinion commune, passent pour être des premieres qu'on ait frappées à Marseille, peuvent être regardées

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

comme des chefs-d'œuvre, & le disputent à tout ce que la Grece a fait de plus parfait en ce genre.

On observera encore que les médailles de Marseille n'ont aucune des marques qui caractérisent celles qui sont de la plus haute antiquité, comme d'être grossiérement frappées, de n'avoir point de légendes, & de n'être frappées que d'un seul côté. Au commencement, les médailles grecques n'avoient point de revers; on y ménageoit un creux pour les fixer sous le coin & les empêcher de glisser. L'usage de graver des types des deux côtés ne s'est introduit que quand les ouvriers ont trouvé l'art de les assujettir sans ce moyen.

Les médailles d'argent sur lesquelles on voit la tête de Diane avec un lion au revers, sont, comme nous l'avons dit, fort communes, & quoiqu'elles aient toutes la même tête & le même revers, il y a parmi elles beaucoup de différence, soit dans la coëffure & l'habillement de Diane, soit dans l'attitude du lion. Ces médailles contiennent le nom des habitans de Marseille quelquefois écrit tout au long, ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, & plus souvent en abrégé, ΜΑΣΣΑ, ou ΜΑ. Outre la légende, il y a des lettres dans le corps de la médaille & dans l'exergue, dont il est impossible de donner l'explication : celles qui sont dans l'exergue ne sont pas des lettres numérales, parce que, par leur arrangement, elles ne peuvent le plus souvent exprimer aucun nombre, ni se rapporter à aucune époque. D'ailleurs, quand on trouveroit sur quelques médailles des lettres qui pussent marquer un nombre, il est démontré qu'il ne peut pas se rapporter à la fondation de cette ville, & l'histoire de cette ancienne république est trop peu connue pour pouvoir faire un systême sur ces lettres numérales, & les rapporter à quelque événement qui la concerne. On peut donc conjecturer que ces lettres sont les initiales des noms des magistrats ou des monétaires, ou qu'elles indiquent quelque détail de fabrication qui nous est inconnu.

Il y a encore une ſingularité qu'on peut obſerver ſur ces médailles ; c'eſt que dans le grand nombre qui eſt parvenu juſqu'à nous, il y en a très-peu qui ſe reſſemblent parfaitement, & ſur leſquelles on voie les mêmes lettres. Sur plus de cinq cens médailles d'argent que j'ai vu avec la tête de Diane, à peine en ai-je trouvé ſix où l'on n'apperçoive quelque différence, ſoit dans la ſituation du lion, ſoit dans l'arrangement des lettres. On peut conclure de-là, que les marſeillois frappoient un très-petit nombre de monnoies de chaque coin, ce qui devoit entraîner des frais de fabrication fort conſidérables.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

Ils employoient pour la fabrication de leurs monnoies le marteau. Il eſt vraiſemblable qu'ils ſe ſont ſervis auſſi quelquefois de moules, mais ils n'en ont fait uſage que rarement. Il eſt évident que le plus grand nombre de leurs médailles a été fabriqué avec le marteau ; on voit ſur le bord de pluſieurs, des félures qui ont été occaſionnées par la violence du coup : d'ailleurs, il eſt ordinaire de trouver des médailles de Marſeille incuſes, & l'on ſçait que cet accident ne peut arriver avec l'uſage du moule, & qu'il ſuppoſe néceſſairement un coup de marteau ou d'une machine équivalente.

Il n'eſt pas ſans vraiſemblance, comme nous l'avons dit, que les marſeillois ont moulé quelquefois leurs monnoies. On a trouvé plus d'une fois des moules qui avoient ſervi à la fabrication des monnoies de Marſeille. M. le comte de Caylus donne la figure d'un de ces moules, qui ne peut avoir ſervi à des faux-monnoyeurs, parce qu'il porte l'empreinte d'une monnoie de cuivre fort petite & fort vile, & que des faux-monnoyeurs n'auroient pas gagné leur vie à fabriquer de pareilles eſpeces, n'étant pas vraiſemblable que, pour un ſi petit profit, ils euſſent couru le riſque d'une peine capitale : car on ſçait combien les loix des anciens étoient ſéveres contre ce genre de délit. D'ailleurs, chez les anciens, comme chez nous, les faux-monnoyeurs n'ont jamais contrefait

Recueil d'antiquit. t. 5. p. 159.

Leg. 1 & 2, cod. de falſa moneta.

Médailles de Marseille.

que les especes d'or & d'argent. Tous les moules antiques qu'on a trouvés en divers tems avoient servi à faire des monnoies d'argent, & c'étoit une des raisons qui avoient déterminé le plus grand nombre des sçavans à penser qu'ils n'avoient été employés que par des faux-monnoyeurs (1).

On peut ajouter que ceux qui fabriquoient de la fausse monnoie à Marseille, connoissoient l'art de fourrer les monnoies, c'est-à-dire, de revêtir d'une feuille d'argent fort légere des monnoies de cuivre : art dont ils faisoient un grand usage, puisque le plus grand nombre des médailles de Marseille, qui sont parvenues jusqu'à nous, sont fourrées.

La méthode de fourrer les monnoies assuroit aux faux-monnoyeurs un profit si considérable, qu'il n'est pas vraisemblable qu'ils se soient occupés à fabriquer des médailles de cuivre, sur lesquelles il n'y a de profit à faire qu'autant qu'on se sert d'un instrument comme le marteau ou le balancier, qui diminue les frais de la fabrication que le moule augmente beaucoup.

Recueil d'antiq. t. 6. p. 331.

S'il étoit besoin de nouvelles preuves pour se convaincre que les marseillois ont fait usage de moules, on diroit que les gaulois, qui ont vraisemblablement appris d'eux l'art de faire de la monnoie, se servoient de moules pour la fabrication de leurs especes. Toutes les médailles gauloises qui nous sont restées en sont une preuve; & ceux qui ont pris la peine de fondre ces monnoies

(1) Le plus grand nombre des sçavans pense que les anciens ne se servoient que du marteau pour fabriquer leurs monnoies, qu'il n'y avoit que les faux-monnoyeurs qui employassent les moules, & que tous ceux qu'on a trouvés étoient à leur usage. Mémoire de l'académie des inscriptions, tom. 5, p. 200. Cette opinion n'est pas unanime, quoiqu'elle soit la plus suivie. Plusieurs auteurs croient, au contraire, que les anciens commençoient par mouler leurs monnoies, & les réparoient ensuite avec le marteau. Savot, discours sur les médailles, pag. 31. Lepoix, fol. 10. M. le comte de Caylus a ouvert un troisiéme avis dans son recueil d'antiquités, tom. 1. p. 286. Il y soutient que les romains avoient des monnoies frappées au marteau & d'autres simplement jettées au moule.

pour en analyser la matiere, ont trouvé que la maniere dont les gaulois mêloient le plomb & l'étain avec le cuivre, en détruisoit la ductibilité, & faisoit qu'il falloit nécessairement le couler dans des moules.

MÉDAILLES D'ARGENT.

PLANCHE I.

On voit sur cette médaille la tête de Diane, qu'on reconnoît à l'arc & au carquois qui sont derriere ses épaules. Sa coëffure est recherchée; il y a des boucles & une tresse pendante qui font un bel effet. On voit au revers un lion qui marche; sa queue entoure sa cuisse droite. On lit au-dessus du lion, ΜΑΣΣΑ, & dans l'exergue, ΛΙΗΤΩΝ. Il y a deux lettres placées l'une sur l'autre devant la tête de Diane, & deux autres, dans le même ordre, devant la tête du lion : ces lettres sont différentes sur presque toutes les médailles. Il faut observer que de toutes les médailles d'argent de ce module, celles sur lesquelles on lit le mot ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, sont les mieux frappées, & ont le plus de relief. On sçait que Diane d'Ephese avoit un temple à Marseille, où l'on conservoit une de ses statues qui y avoit été apportée d'Ephese. On observoit, suivant Strabon, dans les honneurs qu'on lui rendoit, & dans toutes les cérémonies du temple, de se conformer à ce qui se pratiquoit à Ephese. Il est étonnant, après cela, que la figure qui est sur ces médailles, ne soit pas celle de Diane d'Ephese. La figure sous laquelle cette déesse étoit adorée à Ephese, est très-connue : on la voit sur un grand nombre de monumens; elle est fort différente de celle qui est sur ces médailles. M. de Peiresc nous a conservé dans ses manuscrits une figure de Diane, qui, pour la coëffure & l'habillement, ressemble beaucoup à celle qui est sur les médailles de Marseille. Il est vraisemblable que ce sçavant l'avoit fait copier d'après quelque monument des anciens marseillois, qui nous est inconnu. Nº 1.

Quant au lion qui est au revers des médailles de ce module, il

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

faut avouer de bonne foi, que nous ignorons ce qui avoit donné lieu aux anciens marseillois, de mettre la figure du lion sur leurs monnoies. Goltzius prétend que c'étoit parce que les éléens, qui devoient comme eux leur origine aux phocéens, avoient offert à Apollon un lion d'airain, pour le remercier de ce que Cassandre avoit été obligé de lever le siege de leur ville. Il est bien difficile de se contenter d'une explication aussi tirée par les cheveux.

Nos 2 & 3. La tête de Diane est couronnée de branches d'olivier ou de laurier sur les médailles 2 & 3.

N° 4. Diane a les cheveux attachés derriere la tête; le lion est tourné à gauche; il a une jambe levée, sous laquelle il y a la lettre Φ. On voit d'autres lettres entre ses jambes.

N° 5. La coëffure est différente : les cheveux sont relevés autour de la tête. Il y a sous le menton la double lettre Tk. On lit au-dessus du lion ΜΑΣΣΑ. & dans l'exergue trois lettres qui sont différentes sur presque toutes les médailles, ΧΗΗ. ΧΣΑ, ΣΘΕ, ΨΑΟ. ΠΑΡ. ΠΑΔ. ΠΑΑ. ΑΗΧ. Il y a aussi différentes lettres, soit devant le lion, soit entre ses jambes.

N° 6. On voit derriere la tête de Diane une tresse de cheveux pendans, & les bouts de trois bandelettes qui servent à attacher ses cheveux. Il y a des différences dans la criniere du lion.

N° 7. Les cheveux de Diane ne sont pas relevés par derriere. Elle est vêtue d'une espece de chlamide qui lui laisse l'épaule droite découverte. Il y a une double lettre devant la tête. Le lion a la queue relevée. Il y a trois lettres dans l'exergue, & une lettre devant le lion.

N° 8. La tête de Diane est tournée à gauche, de même que le lion, qui a une jambe levée, sous laquelle il y a une lettre.

N° 9. C'est la seule médaille de Marseille où j'aie vu Diane sans pendans d'oreilles. Il semble qu'elle a derriere les épaules un dard, au lieu d'un carquois.

N° 10. Diane a les cheveux noués derriere la tête; elle a, au lieu de carquois, des armes inconnues, suspendues derriere ses épaules.

Il eſt fâcheux que la petiteſſe de leur volume empêche de les diſtinguer ; elles nous feroient connoître les armes dont les marſeillois ſe ſervoient. On y voit une eſpece de javelot armé de crochets, qui reſſemble à une hallebarde. MÉDAILLES DE MARSEILLE.

La tête de Diane ſans buſte, & couronnée de branches d'olivier ; elle eſt ſans arc & ſans carquois. Goltzius dit qu'il a vu cette médaille en or. Nous aurions pu citer une autre médaille où l'on voit une tête tout-à-fait ſemblable, avec un petit arc & un petit carquois. N° 11.

Cette médaille eſt conſervée dans le cabinet de M. Pelerin ; voici l'explication qu'il en donne. La médaille d'argent, dit-il, ſur laquelle on voit d'un côté une roſe comme ſur les médailles de l'île de Rhodes, avec les lettres MA dans le champ, mérite d'être obſervée. Elle eſt d'une fabrique un peu plus groſſiere & différente de celle des médailles qui ont été frappées à Rhodes : les lettres MA ſemblent déſigner que ce ſont les marſeillois qui l'ont fait frapper ; & comme d'ailleurs elle a été trouvée en Provence, il y a lieu de penſer qu'elle eſt de la ville appellée Rhoda par les uns, & Rhodanuſia par les autres, qui avoit été bâtie par les rhodiens à l'embouchure du Rhône, & qui fut enſuite occupée par les marſeillois. Pendant que ceux-ci la poſſédoient, ils ont pu laiſſer ſubſiſter, ſur les monnoies de cette ville, la tête du ſoleil & la roſe, qui en marquoient l'origine ; & pour faire connoître qu'ils en étoient poſſeſſeurs, ils auront ſubſtitué les lettres MA aux lettres PO, qui ſe trouvent communément ſur les médailles de Rhodes. Ils ont auſſi ajouté, à la tête du ſoleil, l'aigle qui étoit un des ſymboles particuliers qu'ils avoient adoptés, comme on le voit par les médailles de Marſeille. N° 12. Pelerin, recueil. t. 1. p. 25.

On voit ſur cette médaille la tête de Minerve avec un caſque. On connoît une médaille de Phocée avec la tête de Minerve ſemblable à celle-ci. Les marſeillois avoient apporté de leur ancienne patrie le culte de cette déeſſe, & ils lui avoient bâti un temple dont Juſtin parle. Il y a au revers de cette médaille un aigle avec N° 13.

le mot, ΜΑΣΣΑ. J'ai cette médaille en argent doré, d'une dorure qui est inconteſtablement antique. On voit derriere la tête de Minerve la lettre B. M[r] Pelerin rapporte une médaille pareille où il y a la lettre A.

N° 14. Paciaudi, *anim. philologica.* Pelerin, *ib.* p. 24.

Tous les auteurs qui ont rapporté cette médaille, ont reconnu que la tête qui y étoit repréſentée, étoit celle d'Apollon Delphien, que les phocéens avoient en grande vénération, & à qui les marſeillois avoient bâti un temple, comme à leur gardien & à leur conſervateur. Cette petite médaille eſt un chef-d'œuvre de gravure & de deſſin; car on n'a pu rendre la fineſſe de cette figure où l'on reconnoît la touche grecque. Elle prouve combien les arts utiles étoient cultivés par ces ſages républicains. On y voit au revers une croix avec les deux lettres MA, qui ſe trouvent ſur le plus grand nombre des médailles de Marſeille. Le dépôt qu'on trouva près de Tourves en 1[illegible], étoit compoſé de ces médailles. Les yeux groſſiers de nos peres voyoient la figure d'un ſarrazin dans les traits délicats d'Apollon.

N° 15. Cette médaille eſt rapportée par M. Pelerin, dans ſon recueil de médailles des villes, tom. 3, pag. 126. Il l'attribue à Marſeille à cauſe de ſa forme & de ſa fabrique.

N° 16. Cette médaille eſt encore rapportée par M. Pelerin : elle eſt unique, & digne du riche cabinet où elle eſt conſervée, & de l'homme de lettres qui le poſſede. Elle nous conſerve l'ancien nom du port de Marſeille : *Lacydon*, dit Pomponius-Mela, *Maſſilienſium portus, & in eo ipſa Maſſilia.* Cet auteur, & après lui Euſtathe dans ſon commentaire ſur Denis le géographe, ſont les ſeuls qui nous aient conſervé le nom que les marſeillois donnoient à leur port. Ils nous ont mis par-là à portée d'entendre la légende de cette médaille, qui ſans eux ſeroit une énigme pour nous.

De ſitu orbis, l. 2. c. 5.

N° 17. Cette médaille, qui eſt dans mon cabinet, ainſi que la ſuivante, eſt très-rare : on y voit la tête d'une femme, dont la coëffure eſt extraordinaire; elle a pour légende les deux lettres, TO, dont il eſt difficile de donner l'explication; elle a le revers ordinaire, MA.

Cette

Cette médaille d'argent, du plus petit module, a la tête de Diane, & au revers un taureau qui tombe sur ses jambes de devant, semblable à celui qui est sur les médailles de bronze. Elle n'est pas assez bien conservée, pour qu'on puisse distinguer s'il y a la légende ordinaire, ΜΑΣΣΑ.

MÉDAILLES DE MARSEILLE. N° 48.

MÉDAILLES DE BRONZE.

PLANCHES II ET III.

Les médailles d'argent de Marseille, qui se sont conservées jusqu'à nous, sont en beaucoup plus grand nombre que celles de bronze; il y a cependant plus de variété dans les revers des médailles de bronze, que dans ceux des médailles d'argent.

Les sept premieres médailles de la seconde planche se ressemblent, à peu de différence près. La tête qu'on y voit est vraisemblablement celle d'Apollon; il est couronné de laurier. Sur la premiere & la septieme médailles, il paroît d'un âge plus avancé, & l'on a de la peine à y retrouver les traits d'Apollon. Il y a derriere la tête, qui est sur la seconde médaille, un raisin; sur la troisieme, une corne d'abondance; sur la quatrieme, un gouvernail. Les revers de ces sept médailles sont les mêmes; c'est un taureau à qui les jambes de devant manquent & qui tombe. Etienne de Bizance (1), qui a écrit sur la géographie à la fin du cinquieme siecle, cite un ancien géographe, nommé Apollodore, qui avoit dit que le vaisseau, qui porta la colonie des marseillois qui bâtit la ville de Tauroentum, avoit pour enseigne un taureau, & que c'étoit à cause de cela qu'on avoit nommé cette ville Tauroentum. Là-dessus plusieurs auteurs ont pensé que le taureau étoit l'enseigne de tous les vaisseaux marseillois & le symbole de cette ville, & que c'étoit par cette raison que les marseillois l'avoient mis sur leurs monnoies. On voit jusqu'où ces conjectures peuvent être

(1) *Stephanus Bysantinus*, ΠΕΡΙ ΠΟΛΕΩΝ, *in v°* ΤΑΥΡΟΕΙΣ.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

fondées. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le taureau se retrouve aussi souvent sur les médailles de bronze de Marseille, que le lion sur celles d'argent; son attitude n'est jamais variée, il tombe sur les jambes de devant; au lieu que le lion, qui est sur les médailles d'argent, y est représenté dans plusieurs attitudes différentes. On trouve un taureau dans la même attitude sur une médaille de Perdiccas troisieme, roi de Macédoine. Il y a au-dessus du taureau, qui est sur la seconde médaille, un croissant; sur la troisieme, un épi de bled; sur la quatrieme, un poisson; ce qui donne lieu à Goltzius de dire que ce poisson, au-dessus d'un taureau, signifie qu'on trouvoit à Marseille des poissons en labourant la terre. Il cite à ce sujet Pomponius-Mela, qui dit, à la vérité, que quelques auteurs ont avancé ce fait, & ont dit qu'il étoit ordinaire dans le voisinage de Leucate & de Salses; mais il ajoute qu'ils ne méritent aucune croyance, *veri ne ignorantiâ, an mendacii libidine traditum posteris*. On lit, dans l'exergue de ces sept médailles, le mot ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Nous aurions pu en rapporter une autre semblable à celles-là, avec cette différence qu'on y voit un gouvernail au-dessus du taureau.

La huitieme médaille a la tête d'un jeune homme sans couronne, qui paroît être celle d'Apollon, quoiqu'elle soit différente de celles qu'on voit sur les sept précédentes médailles: il y a au revers un cheval paissant, avec le mot ΜΑΣΣΑ.

La neuvième & la onzieme médailles ont d'un côté la tête de Minerve, & au revers un trépied. On sçait que les anciens offroient à Apollon des trépieds votifs qu'ils suspendoient dans les temples. Ceux qui sont représentés sur ces médailles sont vraisemblablement de ce nombre. On trouva à Fréjus, au commencement du siecle passé, un de ces trépieds votifs, qui ressembloit à celui qui est représenté sur la onzieme médaille. On en voit la figure dans l'antiquité expliquée du P. de Montfaucon. Le célebre Peiresc, à qui ce trépied fut porté, fit une dissertation pour en expli-

quer l'usage. Elle s'est conservée jusqu'à nous, & c'est le seul ouvrage de ce sçavant illustre qui ait été imprimé. Il y parle des trépieds votifs que les marseillois consacroient à Apollon. Ces médailles sont un nouveau témoignage du culte que les marseillois rendoient à Minerve & à Apollon.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

On voit sur la dixieme & la douzieme médailles la forme des boucliers dont les marseillois se servoient. Il ne reste rien à dire sur les autres médailles de cette planche & sur celles de la planche suivante, quoiqu'elles n'aient jamais été publiées, excepté la neuvieme de la troisieme planche, où l'on voit la tête de Jupiter : il y a au revers une aile. Cette médaille est rapportée par Goltzius, qui peut-être en a augmenté le module ; car je n'ai jamais vu de médaille de Marseille aussi grande que celle-là.

J'aurois pu augmenter considérablement ce recueil, si j'avois voulu rapporter toutes les médailles qui n'ont point encore été publiées ; mais comme les variétés qu'elles offrent ne nous apprennent rien d'intéressant sur les usages des anciens marseillois, & sur les progrès des arts, j'ai cru devoir me borner à celles dont je viens de donner une notice.

J'observerai en finissant, que les marseillois mettoient souvent sur leurs lampes sépulcrales les figures qui étoient sur leurs monnoies, soit que les ouvriers les copiassent d'après les monnoies, soit que ce fût d'après les objets mêmes qui leur étoient familiers, & qu'ils avoient journellement sous les yeux, tels que des bateaux, des dauphins & des caducées : je pourrois en citer plusieurs exemples, si je ne croyois ces détails inutiles.

Explication des Figures.

LES figures que nous avons fait représenter sur une même planche, nous donnent une idée des habillemens & des armes des marseillois ; la premiere est une Minerve qu'on trouva à Marseille vers le milieu du siecle passé ; elle est vêtue d'une tunique qui descend jusqu'aux pieds ; elle a sur la poitrine un ornement que je n'ai vu

EXPLICATION DES FIGURES.

ſur aucune figure antique. La ſeconde eſt une figure de bronze, trouvée à Marſeille il y a cinq ou ſix ans; c'eſt un homme enveloppé dans un manteau, qui lui laiſſe la poitrine, l'épaule & le bras droit découvert; ce manteau reſſemble beaucoup au *tribonion* dont ſe ſervoient les philoſophes grecs. La troiſieme eſt une figure de femme fort élégante, qui porte ſur la tête un panier rempli de fleurs: il y a apparence que c'eſt une canephore employée aux ſacrifices; elle eſt vêtue d'une tunique longue qui lui couvre les pieds, & d'une plus courte qui ne va que juſqu'à la ceinture: cet habillement étoit commun à Marſeille, & preſque toutes les ſtatues de femme qu'on y a trouvées, ſont vêtues de cette maniere. J'ai copié cette figure d'après un bas-relief antique qui eſt dans l'égliſe de ſaint Sauveur d'Aix; il eſt à préſent très-mutilé, & cette figure y eſt preſque effacée; mais je l'ai priſe d'après un deſſin qui a été fait dans le XVIe ſiecle, tems où ce bas-relief étoit encore très-bien conſervé.

Au-deſſous de ces trois figures on en voit une autre, qui fut trouvée au commencement du ſiecle paſſé dans le port de Marſeille, & qui eſt maintenant dans le cabinet du duc de Wirtemberg: c'eſt le dieu Dolichenus, ainſi qu'il paroît par une inſcription qui y eſt jointe. On donnoit quelquefois ce nom à Jupiter, mais cette figure reſſemble plutôt au dieu Mars; il a un caſque, une cuiraſſe & une épée; ces armes ſont ſemblables en tout à celles des romains. Il y a encore ſur cette planche quatre médailles. Sur la premiere, on voit la tête de Minerve avec un caſque différent de celui de Dolichenus. Sur la ſeconde, il y a deux boucliers. Sur la troiſieme, c'eſt Diane qui a derriere le dos des armes inconnues, qui reſſemblent beaucoup à des hallebardes. Sur la quatrieme, on voit un homme dont le corps eſt couvert d'un bouclier, & qui tient un arc à la main.

Fin du Tome premier.

TABLE DES MATIERES

contenues dans ce volume.

A

Avogrado,

C

E

G

T

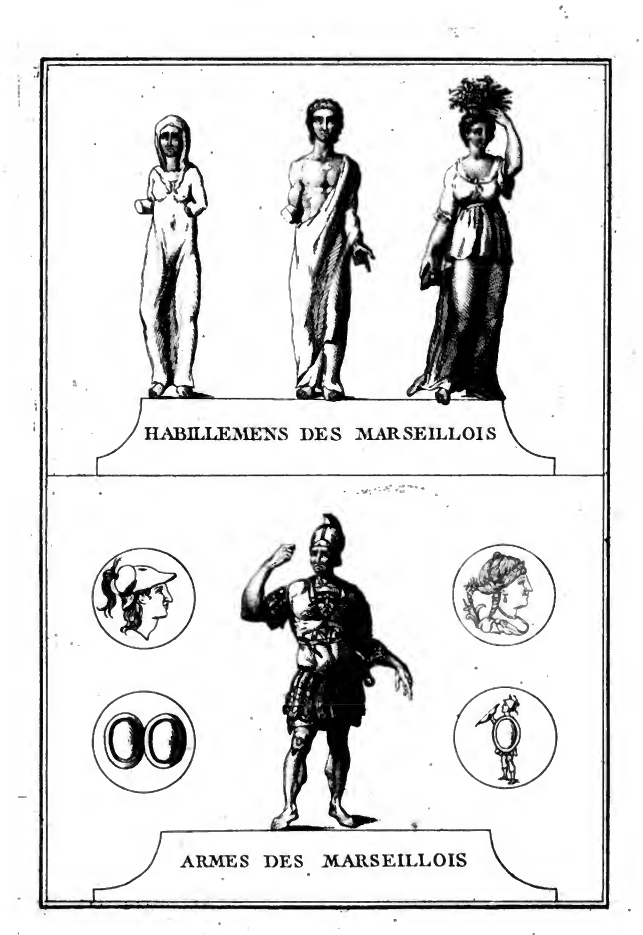
V

Z

Fin de la Table des Matieres.

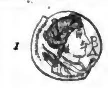


Cette Tête eſt celle de Diane de Marſeille : on la reconnoît à l'arc, au carquois, à la coëffure, & elle reſſemble entierement à la Diane de cette Ville, telle qu'elle eſt repréſentée ſur les Médailles que nous avons fait graver. On l'a tirée des Manuſcrits de M. de Peiresk, qui recherchoit avec le plus grand ſoin tout ce qui avoit rapport à l'Hiſtoire des anciens Marſeillois. Il y a apparence que ce Sçavant l'avoit copiée d'après quelque monument qui n'exiſte plus.


HABILLEMENS DES MARSEILLOIS
ARMES DES MARSEILLOIS

MEDAILLES DE MARSEILLE.

1 AR.





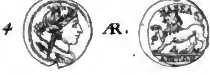
2 AR.



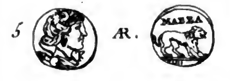
3 AR.



4 AR.



5 AR.



6 AR.



7 AR.



8 AR.



9 AR.



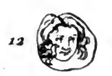
10 AR.




11 AR.




12 AR.




13 AR.




14 AR.




15 AR.




16 AR.



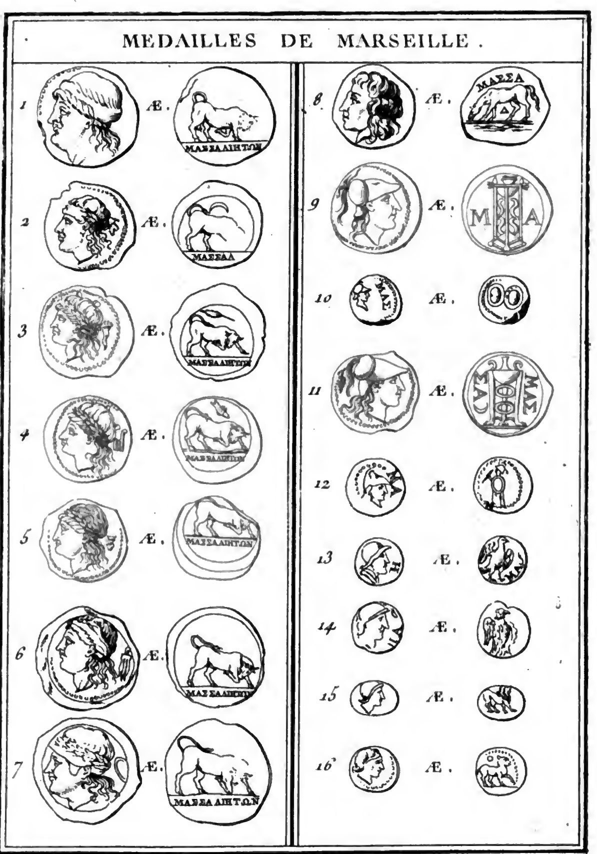

17 AR.





18 AR.





MEDAILLES DE MARSEILLE.
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑ
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ
ΜΑΣΣΑ
Μ Α

Pl: 2

MEDAILLES DE MARSEILLE.

1  Æ. 

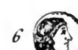
2  Æ. 

3  Æ.



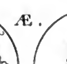
4  Æ.

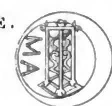
5  Æ.

6  Æ.

7  Æ.

8  Æ.

9   Æ. 

10  Æ. 

11  Æ. 

APPROBATION.

J'AI lu, par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre: *Hiſtoire de Provence, &c. Tom. I.* L'hiſtoire importante de cette province, à peine ébauchée juſqu'à préſent, demandoit des recherches immenſes. On a tout lieu de croire que le public, à l'inſpection de ce premier volume, applaudira au travail du ſavant Académicien qui a le courage de l'entreprendre. A Paris, ce 9 Août 1776.

FOUCHER.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le P. PAPON, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, *l'Hiſtoire de Provence*; s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de *douze années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance: comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMESNIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMESNIL: le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes

ayans caufes, pleinement & paifiblement, fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préfentes, qui fera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foit tenue pour duement fignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Confeillers-Secrétaires, foi foit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiffier ou Sergent fur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel eft notre plaifir. DONNÉ à Paris, le treiziéme jour du mois de Février, l'an de grace mil fept cent foixante-dix-fept, & de notre Regne le troifiéme. Par le Roi, en fon Confeil.

Signé LE BEGUE.

Regiftré fur le Regiftre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n° 735, fol. 291, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenfes, Article IV, à toutes Perfonnes de quelque qualité & condition qu'elles foient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, foit qu'ils s'en difent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la fufdite Chambre, huit exemplaires prefcrits par l'Article 108 du même Réglement. A Paris, ce 15 Février 1777.

Signé HUMBLOT, Adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

PAGE 4. *ligne* 24. M. P. X... XXXXXX, *lisez* M. P. XXX... XXXX.

P. 11. *lig.* 1. à l'opposé; *lisez* à l'opposite.

P. 30. *lig.* 20. ces fossés avoient, *lisez* ce fossé avoit.

P. 35. *lig.* 20. dont les gens du lieu jouissoient; *lisez* accordés par Raymond-Berenger.

P. 36. *lig.* 5. SEXTVS; *lisez* SEXTIVS.

Ibid. *lig.* 24. L. Sextius; *lisez* P. Sextius.

P. 47. . . . . Voyez la même inscription plus correcte, *pag.* 645.

P. 65. *lig.* 18. montagne de Lurs; *lisez* de Lure.

P. 67. *lig.* 3. détruit par les sarrazins, &c. *lisez* encore existant en MXI.

P. 87. *lig.* 32. le choc de la charrue; *lisez* le soc.

P. 94. *lig.* 10. il y avoit un couvent dépendant de Montmajor; *ajoutez*, il avoit été fondé en 1011, par Archinricus, abbé de Carluec. Ce monastere étoit dédié sous l'invocation de saint Pierre, comme il conste par une charte que j'ai. Ainsi tout ce que je dis sur le titre de Notre-Dame, ne peut lui convenir.

P. 145. *lig.* 22. il tomba 24 pieds; *lisez* 24 pouces d'eau.

P. 155. *lig.* 6. la fait appeller; *lisez* l'a fait appeller.

P. 158. *lig.* 11. *folio cupersi*; lisez *folio cupressi*.

P. 159. *lig.* 19. le dessechement; *lisez* les dessechemens.

P. 171. *lig.* 30. d'en garantir; *lisez* d'en garnir.

P. 195. *lig.* 8. Arnaud I. *ajoutez* de Varcey.

P. 198. *lig.* 30. de la Tour; *ajoutez* ou peut-être de Tournon.

P. 202. *lig.* 7. il mourut; *ajoutez* étant cardinal.

Ibid. *lig.* 8. dans la quatre-vingt-dixieme année; *lisez* âgé de 88 ans, deux mois, vingt-quatre jours.

P. 225. *lig.* 18. ne regna que sept ans; *lisez* que quatre ans.

P. 232. *lig.* 1. dédié à Notre-Dame, *lisez* à saint Pierre.

Ibid. *lig.* 9. il mourut en 1223; *lisez* en 1222.

Ibid. *lig.* 11. il fut élu en 1223; *lisez* au mois de mai 1222.

P. 240. *lig.* 21. de Lascaris de Tedde, *lisez* de Lascaris de Tende.

P. 244. *lig.* 2. du XI[e] siécle; *ajoutez* Guillaume, seigneur de Moustiers, & sa femme Adélaïde, leur donnerent en 1097 l'église du lieu & ses dépendances.

P. 251. *lig.* 24. en 552; *lisez* en 551.

P. 254. *lig.* 8. de l'Archevêque d'Aix; *ajoutez* par raison d'incapacité.

P. 251. *après la ligne* 29; *ajoutez* ce qui suit:

Il y avoit autrefois à deux lieues de Draguignan, le monastere de Sallobron, de *Cella Robaudi*, ainsi nommé, parce qu'un solitaire appellé Roubaud en fut le fondateur, on ne sçait pas précisément en quelle année. Ce monastere ne fut pas long-tems habité par des moines; car en 1260 il étoit occupé par des religieuses dépendantes de l'abbaye de Souribes, O. D. S. B. diocese de Gap. L'abbesse de Souribes le céda cette année-là aux chartreux, afin qu'ils y rétablissent la discipline qu'on avoit fort négligée : cependant ils le

laisserent tomber en ruines, car le seigneur de Trans & des Arcs, de la maison de Villeneuve, le fit rebâtir dans le XV[e] siecle, & le donna aux religieux mineurs conventuels. C'est dans ce couvent que sainte Rossoline de Villeneuve, vivoit sous la regle des chartreux vers l'an 1320.

P. 265. *lig.* 27. *après ces mots*, en 1636, *ajoutez* il y avoit dans le XII[e] siecle un monastere dépendant de Lerins.

P. 266. *lig.* 5. *après ces mots*, l'archevêque d'Arles, *ajoutez* cette église (de Barjols) étoit autrefois du domaine de saint Pierre. Le pape Eugene III, déclara en 1145, qu'il étoit de son devoir de la protéger, & défendit à Pierre, évêque de Riez, & à Bertrand, évêque de Fréjus, de percevoir aucun droit sur les terres qu'elle possédoit dans leurs dioceses.

P. 320. *lig.* 16. André I, médecin d'Henri IV. *lisez* André, premier médecin, &c.

P. 328. *lig.* 14. qui étoient bien éloignées; *lisez* qui étoit bien éloignée.

P. 368. *lig.* 20. *après ces mots*, du XIII[e] siecle; *ajoutez* elles furent soumises à l'abbaye de la Celle, par l'abbé de Saint-Victor.

P. 401. *lig.* 30. *après ces mots*, le 29 Janv. 1758; *ajoutez* étant alors chargé de la feuille des bénéfices à la nomination du Roi.

P. 422. *lig.* 22. détruits par les sarrazins; *ajoutez* rétablis ensuite, & détruits de nouveau, ainsi que le village d'Arluc, en 1360.

P. 439. *lig.* 17. dans le huitiéme; *lisez* dans le sixiéme.

P. 449. *lig.* 7. *après ces mots*, d'envahir les Gaules, *ajoutez*, le seigneur de Briançon s'appelloit Hugues en 1081. Il étoit fils de Constantin, & donna la quatriéme part du village à l'abbaye de Lerins.

P. 479. *lig.* 6. ne fissent la conquête, *lisez* en fissent la conquête.

P. 484. *à la note*, *lig.* 3. toutes opposées, *lisez* tout opposées.

P. 498. *lig.* 2. ils voulurent en avoir sur les côtes; *lisez* en avoir un sur les côtes.
Ibid. *à la note*, *lig.* 4. consignées par, *lisez* consacrées par.

P. 504. *lig.* 12. petit fils des marseillois; *lisez* de marseillois.

P. 511. *lig.* 10. sous le quarante-cinquiéme dégré; *lisez* quarante-troisiéme.

P. 541. *lig.* 15. en plusieurs des maladies; *lisez* en plusieurs maladies.

P. 581. *lig.* 11. dans les cinq premiers siecles; *lisez* dans les trois.



